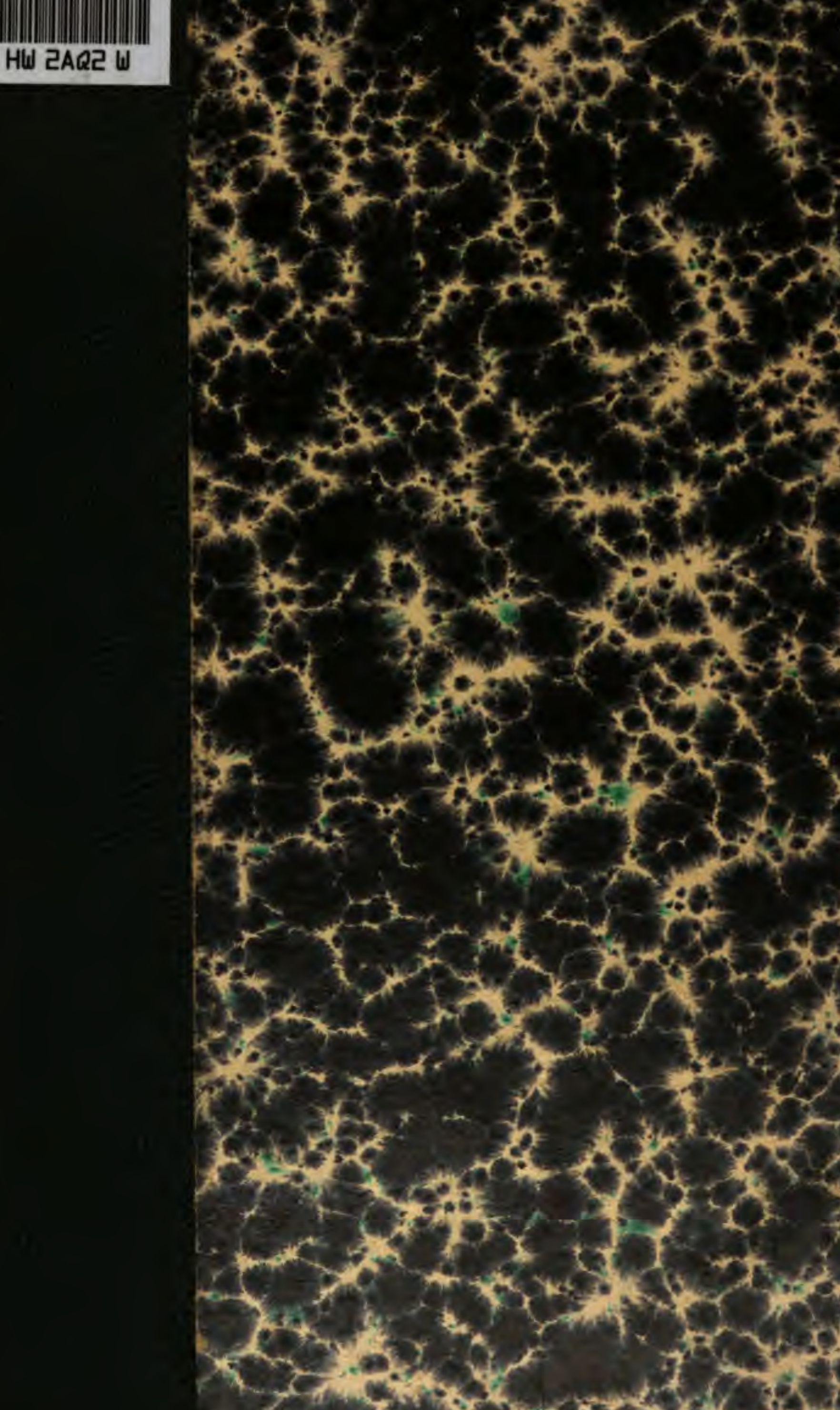
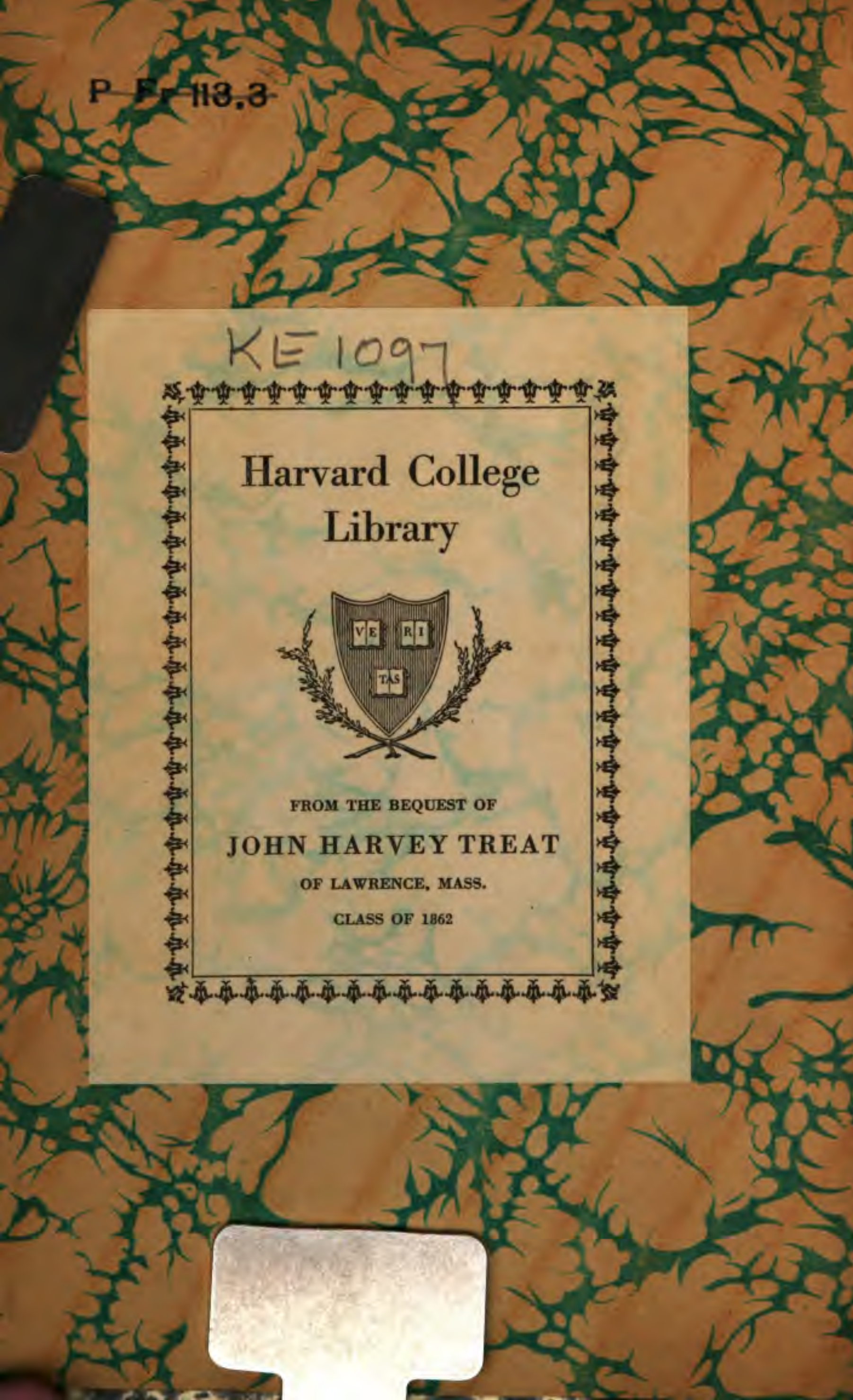
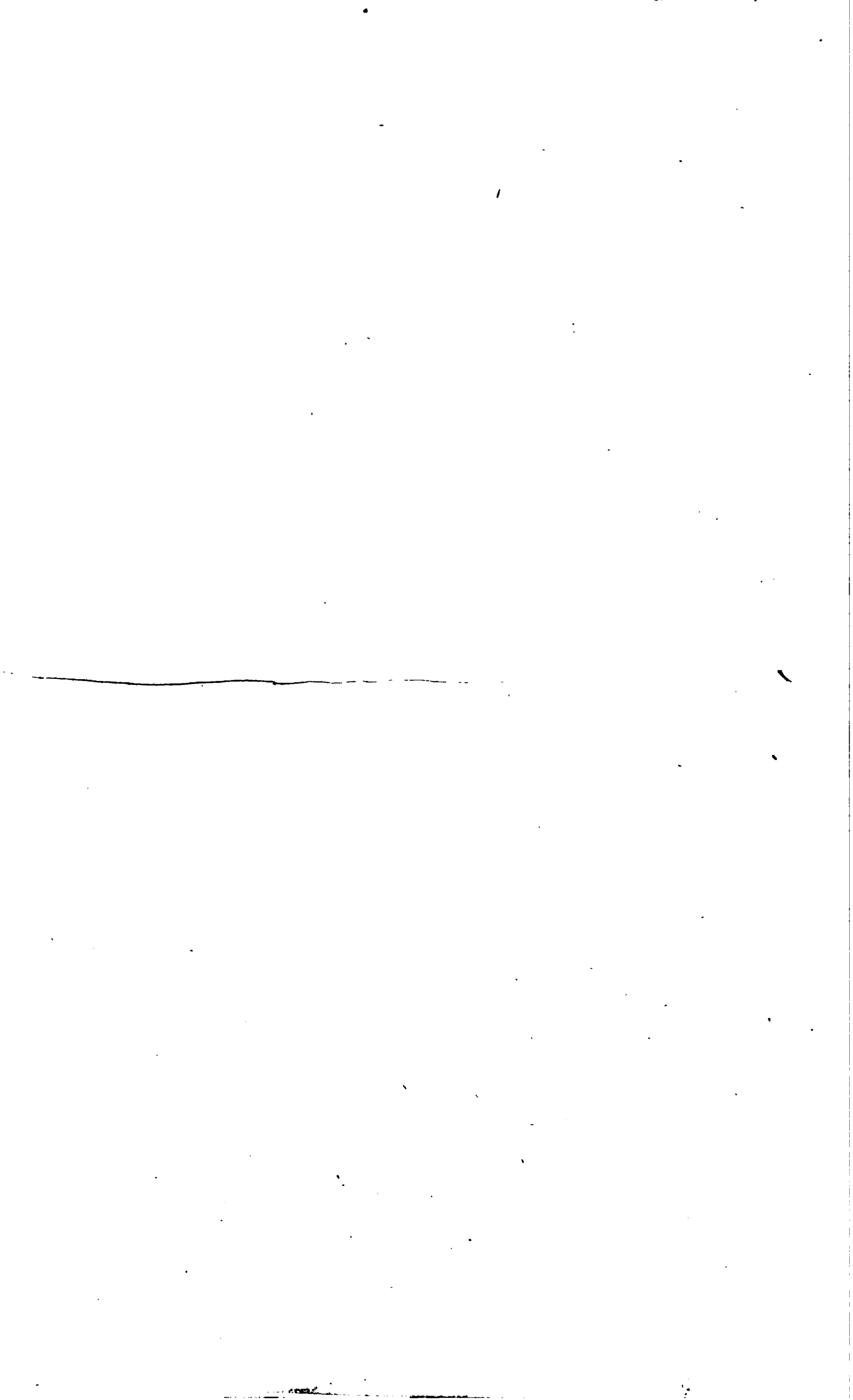

HW 2AQ2 W


P Fr 113.3
KE 1097
Harvard College
Library
VE
RI
TAS
FROM THE BEQUEST OF
JOHN HARVEY TREAT
OF LAWRENCE, MASS.
CLASS OF 1862





L'AMI DE LA RELIGION
ET DU ROI,
JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE,
POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam. Coloss. II, 8.

Prenez garde qu'on ne vous séduise par les faux raisonnemens d'une vaine philosophie.

Annales catholiques.

TOME CINQUANTE-QUATRIÈME.

Chaque vol. 7 francs et 8 francs franc de port.



A PARIS,

Chez Adr. Le Clere et compagnie, Imprimeurs de N. S. P. le Pape et de Mgr l'Archevêque de Paris, quai des Augustins, n° 35

M. DCCC. XXVIII.

TABLE

DU CINQUANTE-QUATRIÈME VOLUME.

Pages.

De l'Opposition et de la liberté de la presse, par M. de Bonald, 1
Nominations de curés à Paris, 8, 88, 296
Consécrations d'églises, 8, 133, 215, 253, 263
Faits relatifs à la religion dans les Pays-Bas, 9, 13, 134, 152, 171, 200, 248, 330
Sur M. Cottu, 14
Abrégé de l'Histoire d'Angleterre du docteur Lingard, 15
Le Collège de mon fils, par M. Bellemare, 17
Mandemens et Pastorales, 24, 40, 71, 359, 373
Conférences ecclésiastiques, 25, 229
Herméneutique sacrée, de Janssens, 26, 256, 353, 375
Jugemens contre des écrits, des journaux et sur des objets politiques, 29, 123, 140, 153, 173, 189, 205, 220, 235, 269, 303, 317, 334, 380
Notices sur des laïques décédés, 29, 30, 74, 172, 189, 216, 288, 304
Réclamation de l'abbé Saint-Jean, sur son *Manuel*, 31
Almanach catholique et *Bible*, in-32, 32
Sur une retraite à Avignon, 33
Assemblées de charité, 40, 88, 104, 141, 150, 326, 357
Entrée de M. Dancel sur le siège de Bayeux, 40
Reclamations contre des articles de journaux, 44, 58, 123, 141, 142, 154, 172, 205, 235, 285, 326, 348
Elections, 46, 60 76, 94, 109, 366
Catalogue des ouvrages condamnés, 48
Lettre de l'abbé de la Neufville sur Buonaparte, 49
Baptêmes et conversions, 55, 116, 196, 2[illegible], 314, 326, 342, 337
Nouvelle édition de la *Bible de Vence*, 56
Affaire des troubles de la rue Saint-Denis, 56, 72, 92, 107, 317
Documens sur les Jésuites, 62
Mélanges de religion, etc., par M. de Boulogne, 65, 177

Pages.

Notice sur M. de Blangy, par M. de Marcellus, 80
Sur le Catéchisme de Beauvais, 81
Nouvelle édition du Bréviaire romain, 88
Cérémonies diverses, 88, 89, 215, 244, 296, 343, 357, 375
Bibliothèque chrétienne de Grenoble, 89
Mandement de l'archevêque de Malines sur le concordat, 90, 120
Notices sur MM. de Beaulieu, Poynter, Albergotti, le cardinal Ruffo, Morlhon, 97, 104, 201, 243, 347
Ordonnance pour l'augmentation des curés, 104
Discours sur les élections, 110
Ambroise, ou le Triomphe de la foi, par Peigné, 113
Notices sur MM. Duclaux, Charbonnière, Fontanelle, Jacottez, Charpentier, Castelnau, Mopinot, de Grandchamp, 117, 151, 170, 187, 244, 282, 327, 405
Rétractations de trois prêtres, 119, 135, 361
Sur M. Royer-Collard, 127
Bonnes Etrennes; Etrennes religieuses, 128, 160
Lettres de saint Basile, et autres, 129
Sur M. de Montlosier, 131, 157, 337, 378
Tableau de Saint-Pierre au *Néorama*, 134
Sur les missions du Kentuckey, 136
Bibliothèque catholique de Lille, 144
Sur la croix de Migné, 143, 197, 228
Retraites, missions et prédications, 151, 171, 186, 213, 215, 228, 263, 245, 247, 280, 297, 357, 376, 406
Vols sacrilèges, 154, 173, 271, 379
Lettres de Mme de Sévigné, 158
Relation de la mort de Louis XIII, 161
Bref de Paris pour 1828, 169
La Journée du soldat chrétien, 176
Horloges d'église et petits objets de piété, 176, 336
Etablissement d'une église catholique à Coëthen, 185
Dangers du monde dans le premier âge, 192
Méditations sur les vertus de sainte Thérèse, 193
Réponse au *Courrier* sur la nomination de M. de Retz, 196
Proposition au Brésil sur le célibat des prêtres, 202
Sur M. l'abbé Maguire, en Irlande, 208, 319
Recueil de cantiques pour Sainte-Geneviève, 208
Sur l'*Athlète du christianisme*, 209
Lettre au Roi, par M. Madrolle, 224, 272

	Pages.
Traité des dispenses, par Collet,	225
Neuvaine de Sainte-Geneviève,	227, 263
Sur le sieur Coessin,	231
Affaire Contrafattò,	237, 378
Tractatus de justitia et jure,	240
Statuts synodaux de Lyon,	241
Discours de M. l'évêque d'Hermopolis,	255
Pratique de la perfection chrétienne,	*Ibid.*
Tableau des évêques constitutionnels,	257
Petit séminaire de Saint-Jodard,	264
Changement de ministère,	268
Controverse récente en Angleterre,	273, 321
Salles d'asile pour l'enfance,	279
Dictionnaire historique de Feller,	289
Réponses au *Constitutionnel*,	294, 310, 391, [illegible], 403
Réunions de protestans,	298
Instruction familière pour les agriculteurs,	304
Essai sur l'éloquence de la chaire,	305
Sur l'archevêque de Fribourg,	311
Guérison par le prince de Hohenlohe,	313
Sur la spoliation du trésor de l'Abbaye St-Germain,	329
Sur le collège d'Ushaw en Angleterre,	331
Faussetés du *Constitutionnel* sur le Calvaire,	172, 343
Rapport au Roi sur les écoles ecclésiastiques,	288, 351
Sur une lettre de Piron,	[illegible], 367
Nouveau Bréviaire de Beauvais,	369
Sur l'ostensoir d'or offert par Fénelon,	382
La Fin des Jésuites et de bien d'autres,	386
Sur la commission pour les écoles ecclésiastiques,	[illegible]
Décret de l'empereur d'Autriche pour les Jésuites,	392
Discours du Roi et séance royale,	398 et 410
Lettre sur le *Traité de la justice*,	400
Bible, avec les commentaires de *Menochius*,	401

Fin de la Table du cinquante-quatrième volume.

MERCREDI 14 NOVEMBRE 1827. (N° 1384.)

L'AMI DE LA RELIGION ET DU ROI.

De l'Opposition dans le gouvernement et de la liberté de la presse, par M. le vicomte de Bonald (1).

Nous étions réservés, il faut l'avouer, à des temps étranges, nous voyons reparoître toutes les belles phrases de 1789 et toutes les doctrines avec lesquelles on a fait la révolution. On ne nous parle que de liberté et d'indépendance; l'autorité est une ennemie contre laquelle tous doivent être en garde, ceux qui lui sont soumis sont pusillanimes ou serviles; ceux qui lui résistent sont des ames généreuses, de véritables amis de leur pays; il n'y a d'honneur, de loyauté, de sagesse que dans l'opposition. Y a-t-il un gouvernement possible avec un tel système, quand chaque jour on déclame contre ce qui se fait, quand on avilit l'autorité, quand on la représente comme conspirant contre la nation, quand on échauffe les esprits par des pamphlets pleins de violence? Quel Etat pourroit résister à cette fièvre, si elle devenoit générale? Peut-il y avoir de l'ordre et de l'harmonie dans toutes les parties du corps social, au milieu de cette agitation tumultueuse et de cette lutte passionnée? Le calme et le bien-être de la société peuvent-ils sortir d'une effervescence et d'une exaltation d'idées qui vont chaque jour en croissant? Honneur donc aux bons esprits qui luttent contre le torrent, et qui s'efforcent de faire entendre à leurs contemporains la voix de la sagesse et du bon sens! C'est la tâche qu'a entreprise un homme illustre par de grands et

(1) Un vol. in-8°, prix, 2 fr. 50 cent. et 3 fr. franc de port. A Paris, chez Ad. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

beaux ouvrages, mais bien plus recommandable par la noble fermeté de ses principes religieux et politiques. M. de Bonald ne vient point ici développer des théories profondes sur la législation, sur la philosophie, sur l'origine du langage et sur d'autres graves questions; non, mais il vient combattre un système insensé d'opposition, il vient nous montrer le danger de cet esprit de discorde qu'on fomente parmi nous, il vient nous ramener à des idées plus calmes et plus saines, et fermer l'abîme vers lequel nous poussent des hommes aveugles ou pervers. Hélas! nous autres qui avons vu la révolution, nous nous soucions peu de recommencer cette dure expérience, qui a fait tant de malheureux et de victimes. Nous ne voyons pas la nécessité d'aller, par de nouveaux essais, affronter de nouveaux orages. Nous ne serions pas fâchés d'avoir un peu de repos pour nous et pour ceux qui nous touchent. Nous savons ce qu'il en coûte pour réaliser ces imposantes chimères dont on nous berce; nous savons où aboutissent ces belles théories de liberté et d'indépendance qui amusent et éblouissent une génération confiante. Ecoutons là-dessus un esprit juste et droit, dont les réflexions et les conseils sont à la fois les résultats de ses lumières, de sa sagesse et de sa longue expérience.

L'écrit de M. de Bonald traite tour à tour de l'opposition, des journaux, de la censure. L'auteur commence ainsi :

« Pourquoi une opposition est-elle regardée comme une des nécessités du gouvernement représentatif, et quel en est le caractère?..

» La raison dit qu'il ne doit y avoir d'opposition qu'au mal : et y auroit-il donc un mal nécessaire dans cette forme de gouvernement? Oui, et même il y en a deux. Aux yeux de la démocratie, ce mal est la royauté; aux yeux de la royauté, ce mal est la démocratie, l'une et l'autre mises en présence et comme en champ clos dans le gouvernement représentatif.

» Voilà le sujet du combat, voilà les combattans; et les journaux sont l'arme des partis, et le théâtre de leurs querelles.

» Ainsi les journaux, j'entends les journaux politiques, naissent dans les révolutions, et ne peuvent vivre que dans la guerre.....

» La démocratie est donc dans un état offensif, parce qu'il est dans sa nature qu'elle cherche à conquérir le pouvoir; la royauté est dans un état défensif, parce qu'il est dans sa nature qu'elle veuille le défendre. La démocratie tend donc au pouvoir le plus arbitraire, parce qu'il est le plus offensif; la royauté tend au pouvoir absolu, parce qu'il est le plus défensif, double tendance qui explique tous les accidens de cette société...

» Il est vrai que la démocratie n'attaque pas toujours directement la royauté ; la loi, par une fiction tant soit peu ultramontaine, a déclaré que le roi ne pouvoit *mal faire*, et même que seul il ne devoit rien faire. Elle l'a placé dans la constitution de la société à peu près comme le déisme place la Divinité dans l'univers, je veux dire dans une sphère inaccessible aux agitations de ce bas monde, et où les passions ni le soin des affaires humaines ne sauroient troubler son repos.

» Les rois, dans un gouvernement représentatif, sont placés sur la hauteur loin du combat, et s'ils ont été quelquefois forcés d'en descendre et de s'engager eux-mêmes dans la mêlée, demandez à l'Angleterre et la France ce qu'ils sont devenus!

» Mais la démocratie se dédommage des respects forcés qu'elle prodigue à la royauté, et de l'infaillibilité qu'elle lui attribue, sur les premiers agens de son autorité, les héraults de ses volontés législatives, les instrumens de son action administrative, les ministres en un mot chargés de toutes les iniquités, comme ils le sont de toutes les affaires et de toute la responsabilité du succès. Ceux-là sont en quelque sorte hors de la loi commune, assaillis sur tous les points, et obligés de faire face à toutes les attaques. La démocratie, pour les combattre avec plus d'avantage, les isole du Roi, dont il leur est même interdit de faire servir le nom à l'appui des propositions faites en son nom; elle les isole de tous ceux dont ils peuvent employer les services ou rechercher l'amitié, en les flétrissant du nom de *serviles* ou de *ministériels*, injure qui passera de main en main aux défenseurs de tous les ministres, quels qu'ils soient. Ailleurs les gouvernemens sont tranquilles et les peuples heureux à moins de frais et sans trop s'occuper de ceux qui les gouvernent, et l'on diroit que, *dans ce seul* gouvernement, les ministres, objets d'une censure si âpre et si continuelle, sont plus sujets à faillir parce qu'ils sont plus surveillés, ou plus corrompus parce qu'ils sont plus responsables.

» Comment peut-on harceler continuellement les serviteurs, sans nuire à la considération du maître qui les a choisis? comment peut-on prétendre que tout va mal dans l'État, sans porter atteinte au respect et à l'affection dus à celui qui en est le chef? C'est là le mystère du gouvernement représentatif, tel que l'entendent nos adversaires, c'est même à leurs yeux son chef-d'œuvre, et pour ceux qui ont la foi, il sert merveilleusement à tranquilliser les consciences de l'opposition qui défend la royauté comme d'autres l'attaquent, je veux dire avec les passions de la démocratie, et quelquefois avec son secours...

» Mais de toutes les attaques que la démocratie dirige contre la royauté, la plus dangereuse, et celle qui découvre le mieux ses desseins, est la guerre opiniâtre qu'elle fait à la religion de l'État; car la religion catholique et la royauté, ces deux grands objets des affections publiques, ont été comme les deux ancres qui ont retenu le vaisseau de l'État dans les plus violentes tempêtes.

» Ainsi les journaux attaquent la religion dans ses ministres comme la royauté dans les siens, et toujours en protestant de leur respect pour la religion qu'ils veulent épurer, et pour la royauté qu'ils veu-

lent servir; et comme il faut des noms pour personnifier l'injure, on appellera la royauté du nom de *ministérialisme* et la religion du nom de *jésuitisme*, et ces mots deviendront des signaux de haine et de persécution. Avec des mots, on pervertira la raison des peuples; avec des écrits, on pervertira leurs mœurs; on répandra d'obscènes impiétés, sous le plus petit format et au plus vil prix, dans les écoles et dans les chaumières; on les donnera à l'ignorance de l'âge, à la foiblesse du sexe, à la grossièreté de la condition; on les donnera au peuple pour corrompre son cœur et égarer son esprit; on les lui donnera comme le libertin prête ou donne de mauvais livres à la jeune personne qu'il veut séduire, et ce ne sera pas par spéculation d'argent ou par débauche d'esprit, ce sera par calcul politique, comme instrument de révolution et moyen de recrutement: combinaison infernale, dernier degré de corruption réservé à notre pays et à notre époque; et ils seroient dans un aveuglement bien déplorable ceux qui n'en seroient pas honteux pour leur nation, inquiets pour eux-mêmes, ou alarmés pour leurs enfans.

» Disons-le donc, les journaux politiques peuvent faire quelque bien aux particuliers en dénonçant la mauvaise humeur d'un préfet, l'administration négligente ou tracassière d'un maire, le zèle peu réfléchi d'un curé; mais ils peuvent causer de grands maux à la société. Dans l'immense carrière du mal, l'action de la presse est sans limites de temps ni de lieu; elle parle partout, à toute heure et dans tous les temps; elle parle à toutes les passions, et toutes les passions lui répondent; elle parle sans être contredite, car ceux qui lisent les mauvais livres ne lisent pas les bons, et elle fait du mal sous toutes les formes dans des livres sous tous les formats. Les journaux, lus, comme ils sont composés, sans réflexion, avec précipitation, lus et composés comme une tâche journalière qui doit paroître tous les jours à heure fixe, sous le même format toujours rempli, tuent toutes les habitudes graves et sérieuses de l'esprit qui ne peut s'arrêter à rien, et s'use à recevoir des impressions si fugitives, continuellement effacées par cette succession rapide de raisonnemens contradictoires, de faits incertains, de conjectures hasardées, avancées un jour, démenties un autre, qui peuvent amuser un moment les gens oisifs, mais n'offrent aucune instruction solide aux hommes sensés. »

L'auteur établit donc que la censure est le seul moyen de réprimer les abus de la liberté de la presse, et en effet, l'expérience montre assez que tous les autres moyens sont inutiles, puisque la licence a redoublé à mesure qu'on a fait des lois soi-disant répressives :

« Et faut-il attendre que le sang d'un autre prince ait coulé, pour prendre la seule précaution efficace contre des écrits qui arment les citoyens contre le gouvernement, et des doctrines qui attentent tous les jours à la religion et à la royauté? Certes, il étoit temps de sortir de cette opposition sans fin et sans relâche, dont l'amertume et la violence ont trahi trop souvent les motifs personnels, et ôté toute

gravité à ses discussions, et toute autorité à ses jugemens. Malheureusement telle est la malignité humaine, que les écrits de l'opposition sont toujours lus avidement, même chez les peuples les plus heureux, et par les hommes les mieux intentionnés; et cette vogue, dont leurs auteurs s'applaudissent comme d'un succès et de la preuve de l'adhésion de l'opinion publique à leurs opinions personnelles, n'est que l'effet de cette secrète disposition à secouer le joug de l'autorité, qui se trouve au fond de notre nature. Mais les écrivains qui se sont une fois engagés dans cette voie, obligés d'alimenter la curiosité de leurs lecteurs et de la tenir continuellement en haleine, sont entraînés plus loin qu'ils ne voudroient et qu'ils n'auroient cru, et se placent ainsi dans une situation violente dont il leur tarde à eux-mêmes de sortir.

» Et croit-on que les hommes raisonnables qui écrivent dans les journaux, ne sentent pas aujourd'hui le danger de confier à tous les esprits, même les plus faux, les plus passionnés, les moins instruits, la terrible liberté d'endoctriner tous les jours, en religion et en politique, un public composé partout, en plus grande partie, d'esprits faux, ignorans et passionnés; de mettre cette arme meurtrière de la presse à la disposition continuelle de l'orgueil, de la cupidité, de l'ignorance, de l'ambition, du ressentiment? Et je n'ai pas parlé du plus grand de tous les dangers, celui de mettre la tranquillité publique à la merci de l'étranger, en offrant à sa jalousie l'occasion de solder les talens d'un factieux, les ressentimens d'un mécontent, les projets d'un ambitieux; et cette influence de l'or étranger n'a-t-elle pas été légitimement soupçonnée dans plus d'un évènement de notre révolution? »

M. de Bonald discute, et j'ose dire qu'il renverse les objections des partisans de la liberté de la presse. Il répond principalement aux discours de M. Hyde de Neuville et de M. de Châteaubriand. On l'accusoit d'avoir varié; il montre qui sont ceux qui ont passé d'un camp à l'autre, qui ont renié leurs propres doctrines, qui ont contracté de monstrueuses alliances, qui votent avec ceux qu'autrefois ils combattoient.... Enfin, il nous paroît avoir résolu toutes les difficultés qui méritoient quelque discussion :

« Les adversaires de la censure vont jusqu'à prétendre que cette liberté illimitée d'écrire est une des libertés publiques, et la plus précieuse de toutes. C'est un étrange abus de mots que d'appeler liberté publique, c'est-à-dire apparemment, liberté de l'Etat tout entier, la spéculation particulière de quelques jeunes anonymes qui exploitent à leur profit, et comme une industrie ou une propriété patrimoniale, la religion, le gouvernement, les lois, l'administration, s'érigent en juges de toutes les opérations, en censeurs de toutes les autorités, etc.; et, fiers d'un talent d'écrire si commun aujourd'hui, décorent du nom de liberté la tyrannie de leurs opinions qu'ils imposent à la crédulité du public, devenu l'esclave de leurs erreurs, de

leurs préjugés et de leurs passions : et combien de jeunes gens aujourd'hui, qui se targuent de leur indépendance, et ne sont eux-mêmes que les malheureux serfs de quelque haut et puissant seigneur de l'empire littéraire ! »

L'auteur a cru devoir examiner avec plus d'étendue le discours *ab irato* que M. de Châteaubriand devoit prononcer dans la chambre des pairs contre la loi sur la presse, discours qu'il a fait paroître après que la loi a été retirée. La violence de ce discours, les mauvaises plaisanteries, les sophismes et les contradictions qui y abondent, sont relevés avec autant de modération que de justesse. M. de Bonald fait sentir, entr'autres, tout ce qu'il y a d'à-propos dans les éloges que le discours faisoit de la jeunesse actuelle, comme aussi tout ce qu'il y a d'aimable et de gracieux dans ses plaisanteries sur les *hommes d'autrefois* :

« Aussi pour *en avoir plus tôt fini* avec ces hommes d'autrefois, ces incorrigibles, un savant en je ne sais quelle science, mais un savant de l'Institut, a calculé, la plume à la main, le temps et le moment où il n'y aura plus de ces témoins importuns de l'ancien ordre de choses, et où la mort (naturelle sans doute) aura moissonné tout ce qui reste. Nous nous souvenons tous que les savans de la convention faisoient le même calcul sur leurs hommes d'autrefois ; mais plus expéditifs que notre savant, qui renvoie cette disparition totale à l'année 1830 ou 40, si je ne me trompe, ils pressoient un peu plus leur départ de ce monde, et en calculoient les chances, non avec la plume, mais avec le glaive. Un des satellites de Robespierre lui demandant quel terme il vouloit mettre aux exécutions, Robespierre lui répondit que tout ce qui avoit plus de quatorze ans en 1789 devoit périr. Alors donc, et dans cette bienheureuse année 1830 ou 35, tout sera neuf dans la société, hommes et choses ; et alors, mais alors seulement, la société jouira de toute la plénitude du bonheur qui lui a été promis par les prophètes de la révolution. »

Le volume est terminé par des extraits des discours prononcés en différentes occasions par M. de Bonald sur des lois relatives à la presse.

Tel est cet écrit qui abonde en aperçus vrais, en réflexions judicieuses, en traits dignes d'être retenus, en conseils pleins de sens ; c'est bien mieux qu'un bon ouvrage, c'est une excellente action ; c'est un nouveau service rendu à la monarchie et à la société par l'illustre publiciste. Cet écrit est la meilleure réponse aux déclamations que nous voyons recommencer dans les journaux avec une nouvelle fureur.

Puisse la voix du noble pair se faire entendre au milieu des clameurs des partis! et puisse-t-elle contrebalancer l'influence d'une opposition qui se trahit elle-même par la violence désolante de son langage!

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 17 octobre, au matin, le souverain pontife partit de son palais du Vatican, et prit la route de Tivoli, où il arriva sans être attendu. Son dessein étoit de visiter les grands travaux qui se font par son ordre, pour réparer les désastres causés par la rivière le 16 novembre 1826. S. S. parcourut les deux rives, voulut s'instruire de tout, et recommanda la solidité des travaux. En peu de temps, les habitans des environs, instruits de son arrivée, accoururent à Tivoli, et firent éclater leur joie. Le saint Père se rendit à la cathédrale de Saint-Laurent, y donna la bénédiction du saint sacrement, et admit au baisement des pieds, dans la sacristie, le clergé et les personnes de distinction. S. S. passa ensuite à la maison de campagne du collège des nobles, dirigé par les Jésuites, et exprima sa bienveillance pour l'institut et pour le collège. Elle laissa 225 écus romains (environ 1200 fr.), pour être distribués aux pauvres de la ville, et repartit pour Rome, où elle arriva à la fin du jour.

— Le dimanche 14 octobre, jour dédié à la maternité de la sainte Vierge, on a célébré dans l'église des Ermites de Saint-Augustin la fête de Notre-Dame, qui est vénérée dans cette église sous le titre de Marie de l'enfantement; c'étoit en même temps une action de grâces pour le miracle insigne et subit qui s'est opéré à la suite de tant d'autres, par l'intercession de la mère de Dieu, lorsque Constance Tondini, fille romaine, a été sauvée des portes de la mort, comme il résulte d'un examen juridique, d'une procédure, et d'un décret du 14 septembre rendu par M. le cardinal Zurla, vicaire de S. S. M. Perugini, évêque de Porphyre, officia, et le Père Merello prêcha le soir. La fête avoit été précédée d'un *triduo*, pendant lequel le clergé et les fidèles s'y portèrent en foule.

— D'après les ordres du saint Père, on va ouvrir à Rome, au commencement de novembre, sous l'inspection du cardinal-camerlingue, des fouilles d'antiquités pour employer utilement une partie des secours destinés aux ouvriers qui manquent de travail. On commencera par le terrain situé entre l'amphithéâtre Flavien et le temple de Vénus, et on suivra les fouilles dans les terrains contigus.

Paris. M. l'abbé Hunot, curé de Saint-Gervais, a été nommé par M. l'archevêque à la cure de Saint-Merry. M. Hunot est un ecclésiastique distingué par ses talens, et qui a déjà rendu des services au diocèse; il doit être installé jeudi.

— La paroisse de Chouzé-sur-Loire, diocèse de Tours, paroisse de près de 4000 ames, avoit perdu son église dans les temps désastreux de la révolution, et l'office divin ne se célébroit, depuis cette époque, que dans un local étroit et incommode. Le curé de la paroisse, M. Monprofit, conçut, il y a quelques années, le dessein de bâtir une église, et secondé par les dispositions généreuses des habitans, par la bienveillance des autorités, et par les dons de la famille royale, il a eu le bonheur de réaliser son projet. L'église de Chouzé est aujourd'hui entièrement terminée, et peut passer pour une des plus grandes et des mieux bâties du diocèse. M. l'archevêque de Tours a voulu en faire lui-même la consécration. Cette cérémonie, si rare de nos jours, a eu lieu le dimanche 28 octobre, et avoit attiré un grand concours de fidèles; elle a duré cinq heures. Le prélat étoit assisté de deux de ses grands-vicaires, MM. de Montblanc et Dufêtre; à la fin de la cérémonie, il a adressé aux habitans une pieuse et paternelle exhortation. Le clergé s'est ensuite rendu processionnellement à l'ancienne chapelle, d'où M. l'archevêque a transporté le saint sacrement dans la nouvelle église. Le tout a été terminé par le salut. Le lendemain lundi, le prélat a officié pontificalement dans l'église consacrée. Plus de quarante ecclésiastiques, dont plusieurs du diocèse d'Angers, s'étoient rendus à Chouzé, ainsi que M. le préfet du département, M. le sous-préfet de Chinon, et un grand nombre de fidèles. Après l'évangile, M. l'abbé Dufêtre est monté en chaire, et a prononcé un discours sur l'érection de la nouvelle église, et sur les avantages qu'elle offriroit aux habitans. Le prélat est reparti le soir même,

satisfait d'avoir présidé à une si édifiante cérémonie, et laissant les habitans touchés de sa piété comme de sa bonté.

— On se rappelle que M. Huart, vicaire de St-Brice, à Tournay, fut mis en prison parce que, dans une procession, il avoit ôté le schakos d'un militaire qui s'étoit obstiné à résister aux invitations réitérées des assistans. Oter le schakos d'un militaire parut un cas très-grave, et quelques-uns trouvoient que c'étoit insulter le roi lui-même. M. Huart fut donc traduit en justice; le tribunal de Tournai a déclaré qu'il n'y avoit pas lieu à le poursuivre, mais le ministère public ne s'est pas rendu pour cela, et a appelé sur-le-champ de la décision, tant il attache d'importance à cette misérable affaire. M. Huart a donc continué de rester en prison; non-seulement il n'a pu célébrer la messe le jour de la Toussaint, on lui a interdit même la consolation de l'entendre. Une circulaire du gouverneur du Hainaut porte que les ecclésiastiques détenus dans les prisons ne pourront y faire aucune fonction de leur ministère; on pourroit demander en vertu de quelle loi, mais ce qui est plus étonnant encore, c'est que l'on refuse aux détenus tout exercice public de religion, et qu'il n'y ait pas des aumôniers attachés aux prisons. Nous ajouterons que M. Huart est un ecclésiastique justement estimé, et que deux riches particuliers ont offert une forte somme pour qu'on le mît en liberté sous *caution*.

— Le 2 octobre, a passé à Milan la deuxième des colonnes colossales de beau granit, qui sont destinées à l'arc de Placidie, dans l'église Saint-Paul, à Rome. Celle-ci provient, comme la précédente, des carrières de granit situées à Monteorfano, et qui sont fouillées par le propriétaire, Fidèle Degiuli de Mergozzo. Elle est aussi d'un seul morceau, et a 19 brasses de long, plus de 2 de diamètre, et pèse 640,000 livres de Milan. Elle va par Venise, où un bâtiment la rendra à sa destination. La première colonne, comme nous l'avons annoncé dernièrement, venoit d'arriver à Rome.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Les journaux libéraux ne sont plus occupés que des élections, c'est là leur unique affaire; ils font et défont les candidats, ils

apprennent aux électeurs indépendans qui sont ceux qu'il faut nommer, ils intiment leurs ordres à tous les départemens, et le sort du royaume seroit dans leurs mains, si les électeurs étoient assez simples pour se ployer aux caprices et au despotisme de ces maîtres impérieux. Parmi les sophismes que l'on met en usage pour tromper les gens crédules, il en est un qui nous a paru d'une rare impudence. *Il s'agit*, dit l'un de ces journaux, *de prévenir le retour des révolutions, nous ne voulons point de révolution; que tous se réunissent pour l'empêcher*. Qui pourroit être dupe de ce langage de la part de ceux qui font à tout propos l'éloge de la révolution et qui applaudissent à toutes les révolutions? C'est un plaisant moyen de prévenir le retour des révolutions que de nommer des amis et des panégyristes perpétuels de la révolution, et des révolutions des autres pays. Espérons que les électeurs sages ne se prendront pas à un piège si grossier. Qui veut la révolution parmi nous, si ce n'est ceux qui en vantent les heureux résultats, qui en dissimulent les horreurs, qui protègent tous les révolutionnaires, qui cherchent à exciter des révolutions dans les Etats voisins? et ne faudroit-il pas un grand aveuglement pour accorder sa confiance et son suffrage à des hommes qui témoignent assez par tout leur langage qu'ils veulent simplement renverser la religion et la monarchie?

— C'est une chose admirable que le désintéressement et la modestie de nos journalistes, et on aime à voir comme ils se poussent eux-mêmes et se recommandent aux suffrages des électeurs. Ainsi, le *Journal des débats* nous a appris qu'on ne pouvoit faire de meilleurs choix que ceux de MM. Bertin-Deveaux et Fiévée, rédacteurs des *Débats*; le *Constitutionnel* exhorte à nommer MM. Etienne et Jay, rédacteurs du *Constitutionnel*; le *Courrier* recommande M. Kératry, rédacteur du *Courrier*. Qui pourroit ne pas déférer à de telles invitations? Quel royaliste pourroit hésiter à porter à la chambre des royalistes si dévoués? N'est-il pas visible que la liste des journaux porte les noms des amis les plus chauds de la légitimité, de MM. de la Fayette, d'Argenson, Daunou, Mauguin, Félix Desportes, Dupont de l'Eure, Bignon, Schonen, Guilhem, Madier de Montjau, Miollis?...... Ne sont-ce pas là les véritables soutiens de la monarchie, et n'y auroit-il pas tout à craindre pour elle, si nous ne nous empressions pas de leur donner nos suffrages?

— Le Roi, M. le Dauphin et Mme la Dauphine ont passé la semaine dernière à Fontainebleau, où ils ont été accueillis par la population avec de grandes acclamations. Le jeudi, après avoir entendu la messe à l'église royale et paroissiale de St-Louis, S. M. et LL. AA. RR. ont visité le petit séminaire d'Avon, et différens établissemens de charité. Pendant le séjour du Roi, la table étoit de 26 à 30 couverts. M. l'évêque de Meaux, M. le comte de Goyon, préfet du département, M. le comte Em. de Thuisy, sous-préfet de Fontainebleau, le maire, le président du tribunal, et d'autres personnages du département, faisoient partie des convives. Le public étoit admis à circuler autour de la table. Avant son départ de Fontainebleau, S. M. a confié à M. l'évêque de Meaux, au préfet et au sous-préfet, le soin de distribuer aux établissemens de charité une somme de 20,000 fr.

— Le Roi et LL. AA. RR. M. le Dauphin et Mme la Dauphine, sont revenus à Paris samedi dernier, à cinq heures après-midi. S. A. R. Madame, duchesse de Berri, est arrivée à quatre heures.

— Mme la Dauphine, en passant à Melun, vendredi dernier, s'est arrêtée dans cette ville pour visiter l'hospice civil. Avant de partir, S. A. R. a laissé des marques de bienfaisance pour les pauvres et pour l'hospice.

— Le Roi a bien voulu, le jour de sa fête, accorder, sur la demande de M. Billy, chanoine et aumônier des prisons de Nantes, le changement de prison perpétuelle en dix ans de réclusion, aux filles Françoise Travaillard et Thérèse-Victoire Philibert, détenues à Fontevrault. Elles avoient été, en 1815, condamnées à la peine de mort. Déjà, ce respectable ecclésiastique avoit été convaincu de leur innocence par les aveux de Jean Déandé, qui les avoit accusées de complicité dans un assassinat horrible, commis par lui seul sur la personne d'un vieillard, et qui, huit jours après la condamnation, tourmenté par les remords de sa conscience, déclara son injuste et criminelle accusation, en présence de M. le procureur du Roi, de Nantes, d'un autre juge et du greffier; la renouvela au pied de l'échafaud, et la confirma sous le fer meurtrier, en disant : *Mon Dieu, recevez mon ame.* M. l'abbé Billy avoit obtenu, pour ces femmes, par l'entremise de Madame, alors duchesse d'Angoulême, la commutation de la peine de mort en prison perpétuelle. Le Roi, informé de la bonne conduite qu'elles tiennent, dans le lieu de leur réclusion depuis cette époque, par le certificat de M. le directeur de Fontevrault et de Mme la supérieure des religieuses qui soignent cette maison, leur a accordé cette nouvelle grâce. On ne sauroit assez louer le zèle, l'activité et la persévérance qu'a mis M. l'abbé Billy dans ses démarches pour ces deux malheureuses.

— Dimanche dernier, MM. les officiers-généraux et autres personnes de distinction qui ont été nommés, à l'occasion de la St-Charles, cordons rouges, grands-cordons et commandeurs de la Légion-d'Honneur, ont eu l'honneur de recevoir ces décorations de la main du Roi.

— M. Jabelin, commissaire principal de la marine, est nommé gouverneur du Sénégal; dimanche dernier, il a prêté serment en cette qualité entre les mains du Roi.

— M. Grégoire se plaint, dans le *Courrier*, de n'avoir pas été compris sur la liste des électeurs, lui qui est éligible, lui qui a déjà été élu. C'est vraiment une injustice révoltante; mais ce qui n'est pas moins sensible, peut-être, à M. Grégoire, c'est que les libéraux eux-mêmes ne le portent pas sur leurs listes. Cette ingratitude de leur part est affreuse. Qui a donné plus de gages que M. Grégoire de son attachement à la révolution? N'est-ce pas lui qui a fait décréter l'abolition de la monarchie? N'a-t-il pas provoqué la mise en jugement et la condamnation de Louis XVI? L'omission de son nom sur les listes y laisse une lacune désolante, et est à la fois une injustice et une calamité. Ne se trouvera-t-il point quelque département qui répare un tel tort, et qui se souviendra des services de ce vieux républicain?

N'est-il pas aujourd'hui dévoué tout comme un autre à la monarchie constitutionnelle, ainsi que cela se dit?

— Les journaux se sont plaints du peu de délai qui existoit entre l'ordonnance de dissolution de la chambre élective et l'époque de l'assemblée des collèges électoraux. Ils craignent que la mesure ne soit pas connue assez tôt dans les départemens éloignés. Qu'ils se rassurent, des courriers ont été expédiés, sans perdre de temps, sur tous les points du royaume : l'ordonnance du 5 a été reçue à Toulouse dès le 7, à midi.

— La cour royale de Paris, dans une réunion générale des chambres, a dressé, vendredi dernier, une liste des candidats pour la place de conseiller-auditeur vacante par la démission de M. de Villèle fils. Le choix s'est fixé sur M. Faget de Baure, fils de l'ancien président de chambre de ce nom; M. Jacquinot, neveu de M. le procureur-général, et M. de Charencey, fils de M. le comte de Charencey, député de l'Orne à la dernière session.

— La cour royale a prononcé, lundi, sur l'affaire du sieur Noël, qui avoit fait tant de bruit dans les journaux, et qui se bornoit à une question de domicile électoral. Ce particulier, qui n'avoit pu être porté sur la liste des électeurs de Seine-et-Marne, a fait assigner directement le préfet de ce département devant la cour royale de Paris : mais cette cour, interprétant les termes de la loi, qui prononce que les difficultés en matière de domicile électoral seroient jugées définitivement par les cours royales, n'a pas pensé que le premier degré de juridiction dût être anéanti, et elle a renvoyé le sieur Noël devant le tribunal de première instance de Meaux. Ainsi, il y a lieu de croire qu'il faudra se consoler de ne point voir le sieur Noël voter samedi prochain.

— Le gouvernement vient d'envoyer dans les Pays-Bas, pour recueillir des observations sur la marine de ce royaume, M. le commandant de frégate de Montgery, l'un des officiers-supérieurs les plus distingués de la marine française. M. de Montgery a passé, le 28 octobre, à Anvers, se rendant en Hollande. Il est chargé de la même mission en Angleterre.

— S. Exc. le ministre des finances a rendu dernièrement une décision par laquelle les bateaux pontés au-dessous de 50 tonneaux, qui font la petite pêche devant les ports, ne seront plus tenus de prendre qu'un congé chaque année au lieu d'en lever un chaque mois. Cette mesure favorise beaucoup cette branche de la marine, puisqu'elle réduit à 6 fr. 60 cent. une perception qui souvent n'étoit pas moindre de 79 fr. 20 cent.

— La caserne de Phalsbourg a failli être détruite par un incendie qui s'est manifesté dans l'infirmerie du 10e léger. Les efforts des pompiers, réunis à ceux de la garnison, ont arrêté l'effet de cet accident, produit par des étincelles échappées d'un poële. Le dégât est estimé près de 3000 fr.

— Les travaux du pont ou *tummel* sous la Tamise, à Londres, se poursuivent avec activité. Les voûtes ont été prolongées jusqu'à la distance de 16 pieds au-delà du point où l'eau fit irruption au mois de mai dernier.

— Le roi des Pays-Bas vient de se rendre à Amsterdam. M. le marquis de la Moussaye, ambassadeur de France auprès de ce monarque, est passé à Bruxelles le 9, pour se rendre à son poste.

— La chambre du conseil du tribunal de première instance, séant à la Haie, vient de décider qu'il n'y a pas lieu à suivre contre l'imprimeur Langenhuizen, et l'a fait mettre en liberté. La même chambre a renvoyé devant le procureur du roi M. le Sage ten broek, auteur de quelques articles attaqués dans du *Golsdienstvriend*.

— L'anniversaire de la naissance de l'infant don Miguel a été célébré avec transport le 26 octobre à Lisbonne. C'est ce jour que le prince a atteint sa majorité constitutionnelle. On a remarqué dans cette journée plus d'enthousiasme que pour la fête de don Pedro.

— Des religieux Franciscains venant d'Ingolstadt sont arrivés dernièrement à Munich. Ils occupent, à partir du 1er de ce mois, le couvent qui leur étoit destiné dans le faubourg Ste-Anne.

— Le prince héréditaire de Bavière et le prince Otto, accompagnés de leur gouverneur, font en ce moment un voyage à pied dans l'intérieur du royaume.

— M. le prince de Metternich, premier ministre d'Autriche, vient d'épouser la fille du baron de Leykam, chambellan du grand-duc de Bade.

— Le journal qui paroissoit à Smyrne sous le titre de *Spectateur oriental* vient d'être supprimé par le gouvernement turc.

— On a reçu des détails officiels sur l'affaire de Navarin. L'armistice conclu avec Ibrahim-Pacha étant expiré, les amiraux commandant les 3 escadres se réunirent, le 18, auprès de Zante, pour délibérer sur le parti à prendre. Il fut arrêté qu'on feroit de nouvelles propositions à Ibrahim, et que les commandans des escadres iroient à cet effet prendre position devant Navarin avec leurs vaisseaux. Sir Codrington eut le commandement supérieur des flottes, comme le plus ancien des amiraux. Le 20, les escadres anglaise, française et russe approchèrent de Navarin; ils trouvèrent la flotte turco-égyptienne rangée en bataille devant le port. Elle se composoit de 4 vaisseaux, 16 frégates, 54 bricks et grandes corvettes, sans compter les brûlots et bâtimens de transport. Quoiqu'une lettre écrite à Ibrahim, deux jours auparavant, eût été renvoyée sans réponse, un officier anglais fut envoyé en parlementaire sur un canot; mais il fut tué d'un coup de fusil. D'un autre côté, *la Syrène*, montée par l'amiral de Rigny, se trouvant à peu de distance d'une frégate égyptienne, on cria à celle-ci que si elle ne tiroit pas, on ne tireroit pas non plus; mais presque aussitôt deux coups de canon furent tirés, l'un sur *la Syrène*, et l'autre contre un vaisseau anglais. Alors le combat s'engagea et il devint général, lorsqu'un nouveau parlementaire, expédié par sir Codrington auprès du vaisseau amiral, fut encore reçu à coups de fusil. Il étoit alors 2 heures et demie : à 5 heures du soir, presque tous les bâtimens turcs étoient coulés et incendiés, et il ne resta plus qu'une vingtaine de corvettes qui étoient même abandonnées. Notre escadre a eu 43 hommes de tués et 119 blessés. La flotte russe a beaucoup souffert, parce qu'elle a essuyé le feu des batteries du port. Le meilleur accord a régné entre les 3 escadres; elles se sont prêté constamment assistance.

— Quelques journaux avoient avancé que notre escadre du Levant, par suite de l'affaire de Navarin, n'étoit plus en état de tenir la mer : le fait est qu'il n'a été nécessaire de renvoyer à Toulon, pour se réparer, que le vaisseau *le Scipion* et la frégate *la Syrène*. M. de Rigny ne reste pas moins dans les parages de la Grèce avec des forces suffisantes pour en imposer. Cet amiral a encore sous ses ordres, et parfaitement disponibles, les vaisseaux *le Breslau* et *le Trident*, de chacun 74 canons; les 4 frégates *la Vestale* de 58, *l'Armide*, *la Junon* et *la Magicienne*, chacune de 44 canons, et en outre 2 corvettes et 11 bâtimens plus petits. Indépendamment de ces forces, le gouvernement va en envoyer de nouvelles : ainsi le vaisseau *le Conquérant* de 80 n'attend à Brest qu'un vent favorable pour partir. A Toulon, la frégate *l'Iphigénie* de 60 canons, et les corvettes *la Victorieuse* et *la Bayadère*, vont mettre à la voile; enfin, les frégates *l'Astrée*, *la Flore* et *la Fleur de lis* doivent aller renforcer nos armemens de la Méditerranée.

— Un incendie considérable qui a éclaté, il y a quelques mois, à Calcutta, capitale des établissemens anglais dans les Indes orientales, a détruit une partie de cette ville. Un certain nombre d'habitans ont péri ou ont été blessés.

— Les relations commerciales ont pris un accroissement immense dans les Etats-Unis depuis le siècle dernier. En 1790, on n'y comptoit que 75 bureaux des postes; il y en a maintenant plus de 6500. Les routes de postes ne s'étendoient pas au-delà de 2000 milles; elles excèdent à présent 90,000 milles. Le montant total de la recette des ports de lettres ne s'élevoit guère qu'à 38,000 dollars; il dépasse aujourd'hui 1,200,000 dollars.

On avoit beaucoup parlé d'une visite de M. Cottu au petit séminaire de Bordeaux, où il avoit un fils. M. Cottu a eu peur que cela ne fît tort à sa réputation, et il a écrit à la *Quotidienne* une longue lettre pour expliquer le fait. Il ignoroit, dit-il, que le petit séminaire de Bordeaux fût tenu par les Jésuites, et ce n'est pas lui d'ailleurs qui a placé son fils dans cette maison; c'est une amie de sa femme, qui a cru bien faire en choisissant cet établissement. M. Cottu n'a pas osé en retirer son fils, il auroit craint d'affliger la dame, et il espère d'ailleurs conserver assez d'empire sur son fils pour effacer de son esprit les mauvaises doctrines que l'enfant auroit pu prendre à une si funeste école. M. Cottu ajoute que, dans les entretiens qu'il a eus avec les Jésuites, il ne leur a pas dissimulé que, dans son opinion, le gouvernement avoit manqué à ses devoirs en les tolérant; ce qui n'étoit pas très-poli à dire en face à des gens qui lui faisoient accueil. Il avoue même qu'il a poussé la dureté jusqu'à dire aux Jésui-

tes que, s'il étoit le maître, il feroit fermer leurs maisons. Il est sûr que voilà une étrange confidence de la part d'un père qui avoit son fils placé chez ces mêmes maîtres. Au surplus, la lettre de M. Cottu n'est peut-être pas un mauvais calcul à l'approche des élections; il n'auroit pas sans doute été mis sur la liste des candidats à la chambre, si on avoit pu soupçonner qu'il étoit partisan des Jésuites; mais les explications qu'il donne atténuent notablement sa faute, et il y a lieu d'espérer qu'avec ces petits correctifs les libéraux ne lui tiendront pas rigueur, et voudront bien lui donner leurs voix pour la chambre. La lettre du magistrat nous paroît donc avoir tout le mérite de l'à-propos, et le bruit qu'il a fait en requérant avec tant d'instance la publication de sa note explicative, ne sera peut-être pas perdu pour ses intérêts.

Abrégé de l'Histoire d'Angleterre, d'après la grande Histoire du docteur Lingard, par MM. de Roujoux et Vincent (1).

On sait quel a été le succès de l'ouvrage du docteur Lingard en Angleterre. Cet habile et sage critique a porté la lumière au milieu des *erreurs*, des contradictions et des impostures qui remplissoient les anciennes histoires. Loin de s'en rapporter à des relations infidèles, il a eu recours aux sources mêmes, aux anciens monumens, aux pièces originales, aux manuscrits, etc. Il renverse le système des historiens protestans, qui ont orné de mensonges le berceau de la réforme, et le système non moins partial de Hume, qui ne s'est pas donné la peine d'interroger les monumens, et qui, écrivain superficiel et romancier hardi, ploie les faits à ses idées, et fait du pathos philosophique au lieu d'une histoire véritable. Le docteur Lingard est également attachant, soit lorsqu'il démêle la vérité dans les chroniques obscures du moyen âge, soit qu'il démasque les auteurs et les fauteurs de la réforme, et qu'il montre les turpitudes de Henri VIII, le fanatisme des conseillers d'Edouard VI, et les caprices et les cruautés d'Elisabeth.

Mais la grande Histoire du docteur Lingard, si précieuse pour les Anglais, étoit peut être un peu longue pour nous : les traducteurs l'ont donc abrégée, et ont renfermé en 4 volumes ce qui en remplit 10 dans l'original. Ils se flattent cependant de n'avoir rien omis d'essentiel, et d'avoir laissé au docteur Lingard non-seulement sa fidé-

(1) 4 vol. in-12, prix, 16 fr. et 20 fr. franc de port. A Paris, chez Mlle Carié de la Charie, rue de l'Ecole de médecine, et au bureau de ce journal.

lité, mais sa physionomie et son expression. Nous examinerons quelque jour cet *Abrégé*, où nous avons entrevu déjà beaucoup de choses intéressantes et curieuses, surtout pour ce qui regarde l'origine de la réforme.

Le premier volume comprend depuis la première invasion des Romains jusqu'à la mort de Henri III; le second va jusqu'à la mort de Henri VII; le troisième, jusqu'aux dix premières années du règne d'Elisabeth; et le quatrième jusqu'à la mort de Charles Ier. On sait que le docteur Lingard s'est arrêté là. Il se propose de faire paroître, l'année prochaine, la suite de son ouvrage jusqu'à la révolution de 1688, qui est le terme où il doit s'arrêter. Cette suite doit faire trois volumes, et les auteurs de l'*Abrégé* annoncent qu'ils feront sur cette suite le même travail que sur ce qui précède.

Il est à regretter, sans doute, que le docteur Lingard s'arrête à 1688. Nous ne voyons pas ce qui l'empêcheroit de faire l'histoire des règnes de Guillaume et d'Anne. Nous ne voyons pas même pourquoi il ne pourroit décrire les règnes de Georges Ier et de Georges II. On peut sans doute, sous Georges IV, apprécier la politique de ses aïeux, et la réserve du docteur Lingard laisse incomplet le monument qu'il se proposoit d'élever. C'est donc près d'un siècle et demi qui manquera à son histoire, et nous serons privés d'une des parties les plus intéressantes, de celle qui, se rapprochant davantage de notre temps, eût excité vivement la curiosité.

Au surplus, le docteur Lingard, dont nous avons eu trop rarement occasion de parler, est un des écrivains qui font le plus d'honneur à l'église catholique d'Angleterre. Il avoit préludé à sa grande Histoire par ses *Antiquités de l'église anglo-saxonne*, 1809, in-8o, ouvrage plein de recherches et de sagacité. On avoit bien voulu nous l'envoyer, et nous avons négligé d'en rendre compte; il est à regretter qu'on ne l'ait pas traduit en français. On doit encore, au docteur Lingard, plusieurs écrits de controverse : *la Loyauté catholique vengée*, dans une série de lettres, 1805, in-12; *Remarques sur un mandement adressé au clergé de Durham* par l'évêque anglican, 1807, in-12; *Justification des Remarques*, 1808, in-12; *Documens pour constater les sentimens des catholiques anglais, dans les premiers âges, sur la puissance papale*, 1812, in-8o; *Revue de quelques écrits anticatholiques des évêques de Glocester, de Lincoln et de lord Kenyon; Examen des opinions du docteur Burgess; Critique du docteur Marsh; Observations sur les lois et ordonnances des Etats étrangers sur les catholiques*, etc. Le docteur est encore éditeur de quelques ouvrages; il a mis une introduction à la *Conférence de Luther avec Satan*; et une préface à un ouvrage de controverse, *la Foi et la Doctrine de l'Eglise catholique prouvées par le témoignage des plus savans protestans*. Le docteur Lingard est aujourd'hui chargé de la congrégation de Hornby, dans le comté de Lancastre.

Nous nous proposons de parler quelque jour des différends du docteur Lingard avec la *Revue* d'Edimbourg, qui a attaqué son Histoire avec aigreur, et qui s'est efforcée de réhabiliter Hume, dont la réputation a reçu un choc terrible par l'apparition de l'ouvrage du docteur catholique.

Le Collège de mon fils, par M. Bellemare (1).

Il est de mode, en ce moment, de se plaindre de l'injustice et de la partialité de la censure qui nous opprimoit il y a quelques jours. Un seul fait suffiroit pour montrer à quel point elle étoit dévouée aux Jésuites; elle n'a pas voulu permettre l'annonce de l'écrit de M. Bellemare, ou du moins on ne pouvoit l'annoncer qu'en termes couverts qui ne laissoient pas soupçonner qu'il y fût question des Jésuites. Quel raffinement de partialité de la part de ces Jésuites, qui évidemment mènent tout, de ne pas vouloir qu'on prenne leur défense et qu'on fasse leur apologie! C'est dans le même esprit de tyrannie que les journaux pouvoient à peine annoncer l'écrit de M. de Bonald en faveur de la censure. Concevez-vous un système plus oppressif et plus révoltant? Enfin heureusement que ce régime horrible a cessé, que nos chaînes sont tombées, et que nous jouissons des douceurs de cette liberté précieuse qu'on nous avoit despotiquement ravie. Nous nous hâtons d'en profiter pour annoncer avec quelque étendue ces mêmes écrits dont on nous interdisoit de parler. Nous avons déjà rendu compte de celui de M. de Bonald, aujourd'hui nous allons nous occuper de celui de M. Bellemare.

On sait que l'ingénieux auteur est le même à qui on doit *les trois Procès dans un* et *le Conseiller des Jésuites*. *Le Collège de mon fils* n'est pas moins piquant pour la forme, ni moins solide pour le fond. Cet écrit est divisé en trois parties; la 1re est intitulée, *Ce que mon fils doit savoir avant son départ;* la 2e, *Vue intérieure*

(1) In-8°, prix, 1 fr. 25 cent. et 1 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, au bureau de ce journal.

du collège de mon fils, ses maîtres et ses condisciples; et la 3°, *Doutes, craintes et espérances que le choix du collège de mon fils ne détruit point.* Cette division fait déjà pressentir le plan de l'auteur. M. Bellemare, cherchant pour son fils une école qui lui inspire une entière sécurité, ne croit pas pouvoir mieux rencontrer que chez les Jésuites. Il trouve dans l'Université des gens estimables, laborieux et zélés; mais ce ne sont pas seulement de bons maîtres qu'il souhaite pour son fils, il veut encore de bons condisciples. L'Université est obligée d'admettre dans ses écoles des jeunes gens, héritiers souvent des mauvais principes de leurs parens, élevés dans l'indifférence ou l'incrédulité, trop remplis de préjugés, turbulens, raisonneurs. Dans les collèges des Jésuites, on n'a point à craindre un tel mélange; et des parens qui ont su apprécier les vertus et les talens des Jésuites ne leur donneront à gouverner que des enfans déjà garantis, par les soins paternels, de la corruption générale :

« Quant aux maîtres, voici la raison qui me décide principalement à les préférer : mon ame est soulevée depuis long-temps contre leurs persécuteurs. Plus j'ai approfondi l'inique jugement qui écrase leur innocence, plus je me suis armé de courage et de bienveillance pour eux. Or, mon cher enfant, c'est un devoir sacré pour tous les hommes que de prêter le secours de leur témoignage à ceux qu'ils voient exposés à succomber sous le poids de l'injustice. C'est ainsi que la conscience nous oblige à nous présenter comme témoins, devant les tribunaux, pour démentir, en faveur d'un accusé, ce que nous savons être faussement allégué contre lui. Avec la conviction profonde que j'ai acquise de l'innocence des Jésuites, et par une étude laborieuse et par une suite de recherches qui ne me laissent aucun doute dans l'esprit, je serois certainement très-coupable, si je leur refusois le secours de mon témoignage. Mieux vaudroit-il pour moi que je partageasse, par ignorance, l'aveugle fureur de leurs ennemis.

» Tout jeune que vous êtes, mon fils, vous m'aiderez à

les secourir autant qu'il dépend de nous deux. Je ne crains pas de vous choisir pour être offert en quelque sorte comme une réparation d'honneur due aux religieux vénérables qu'une brutale iniquité livre à l'outrage et aux flagellations. C'est vous, l'objet de toutes mes affections, c'est vous que je donne pour gage de ma confiance en eux. Allez, mon fils; allez rendre témoignage à l'innocence et à la vérité. Soyez, comme moi, sans inquiétude : je ne vous expose point; je vous sauve de la corruption de votre siècle et des périls de votre âge.

» Ma tendresse et mon expérience ont abrégé pour vous toutes les fatigues d'esprit que le monde se donne pour chercher des crimes aux Jésuites. En examinant avec soin toutes les mille pièces de leur procès, je me suis mis en état du moins de vous épargner pour toujours le soin de vous en occuper. Ecoutez donc mon jugement là-dessus, mon cher fils, et ne craignez pas qu'il vous trompe. Non-seulement j'ai acquis une certitude qui me permet de dire, comme Pilate : *Nullam causam invenio;* mais je me suis convaincu que la persécution allumée contre les Jésuites est une des plus grandes iniquités du dernier siècle, et le symptôme le plus alarmant de la maladie du nôtre.

» Voici, en effet, mon cher fils, ce que les recherches les plus étendues et l'examen le plus approfondi me permettent de vous apprendre au sujet de la guerre dont vous êtes témoin contre les Jésuites : ce n'est pas précisément à eux que cette guerre est déclarée; c'est au principe religieux qui se trouve renfermé dans leur mission. Aussi, la persécution qu'ils éprouvent est-elle beaucoup plus ancienne que leur société; elle remonte jusqu'à l'origine de la religion chrétienne, jusqu'à Jésus-Christ lui-même, qui en fut la première victime. Après lui, elle se déchaîna contre les apôtres, contre les martyrs, contre tous les défenseurs de la foi évangélique. Le long intervalle de quinze siècles, qui sépare Jésus-Christ des Jésuites, est tout rempli de schismes, de combats et de déchiremens. Quand ce ne sont pas les Jésuites que l'irréligion et l'impiété poursuivent, ce sont d'autres victimes qui gémissent sous le poids des mêmes souffrances; car ce principe religieux qui a soulevé les passions et l'esprit d'orgueil, dès le commencement, n'a jamais été perdu de vue par les ennemis qui le cherchent partout pour l'atta-

quer et l'anéantir. L'Eglise catholique n'a joui de quelques intervalles de repos, que quand l'enfer s'est reposé lui-même de ses fatigues et de ses combats.

» Ne vous laissez donc jamais tromper par les clameurs que vous entendrez s'élever contre les Jésuites. Ce n'est qu'un héritage de haine et de persécution qu'ils ont recueilli après tant d'autres défenseurs de la vérité, et que d'autres martyrs de la foi recueilleront après eux. A la vérité, lorsqu'ils parurent à leur tour, pour rendre témoignage à la couronne d'épines, ils durent produire de grandes émotions dans le monde irréligieux. Ils formoient une milice choisie, d'une vocation éprouvée, et d'un courage éclairé par la science. Ils se présentoient avec un institut qui étoit le modèle de la sagesse humaine, avec un zèle et une charité qui embrassoient tous les peuples, avec une raison déjà mûrie par l'âge et par l'étude, puisqu'on ne peut être Jésuite qu'à trente trois ans; avec la mission expresse de rallumer le flambeau divin, que l'esprit de réforme et de philosophie éteignoit de tous côtés. De là, mon fils, ces résistances sataniques; de là, ces révoltes de l'orgueil et de l'impiété; de là, ces cris de guerre qui demandoient à repousser des vérités devenues odieuses, et une lumière que les yeux de la corruption ne pouvoient plus supporter. »

L'auteur montre que la guerre suscitée aux Jésuites n'est qu'une manière détournée d'attaquer la religion. Les gens qui crient contre les Jésuites sont les mêmes qui parlent avec intérêt de la révolution, et qui montrent tant d'enthousiasme pour les Grecs. Les gens qui crient contre les Jésuites sont les mêmes qui déclament contre l'Espagne et pour les mêmes motifs. On nous parle des accusations intentées contre les Jésuites; hélas! on avoit aussi calomnié Louis XVI, et il a péri ainsi que la reine, victimes l'un et l'autre d'accusations horribles et inventées à plaisir. La haine est fertile à forger des calomnies, et la crédulité est inépuisable à les répéter. M. Bellemare ne paroît pas fort effrayé de l'enseignement pervers des Jésuites : « Je vous autorise expressément, dit-il à son fils, à prati-

quer tout le mal que les Jésuites vous apprendront, à suivre tous les mauvais conseils qu'ils vous donneront, à professer toute votre vie les mauvais principes que vous recevrez d'eux; je vous en absous d'avance, et je consens que ma mémoire en demeure chargée. »

L'ingénieux et estimable écrivain offre ensuite à son fils le tableau de la vie intérieure des Jésuites, de la discipline de leurs collèges, des exercices de piété qu'on y pratique, des moyens d'entretenir l'émulation, de l'union et de la cordialité qui règnent entre les maîtres et les élèves. M. Bellemare n'exhorte pas seulement son fils à recevoir avec reconnoissance les soins des Jésuites, mais à leur rester attaché en cas de malheur, à ne pas séparer son sort du leur. Il ne seroit point du tout effrayé de l'idée que son fils se fît Jésuite, et il lui en donne de très-bonnes raisons. Enfin il termine sa brochure par cette récapitulation dont M. de Montlosier pourroit faire son profit :

« Je tiens pour les Jésuites, parce que le fondateur de leur ordre est un grand saint, dont la vie offre beaucoup de points de ressemblance avec celle de l'apôtre saint Paul, et que, sous ce premier rapport, leur origine est certainement à l'abri de toute critique.

» Je tiens pour les Jésuites, parce que leur institut est la plus belle conception que je connoisse de la sagesse humaine, et ensuite, parce que cet institut a été déclaré pieux par un concile général, dont l'autorité, en cette matière, me paroît supérieure à celle de quelques journaux révolutionnaires.

» Je tiens pour les Jésuites, parce que j'ai lu la vie et les actes des vingt-trois généraux qu'ils ont eus jusqu'à présent, et que je serois fort embarrassé pour trouver ailleurs, n'importe dans quels grades ou dans quel ordre de citoyens, une pareille série de mérites et de vertus.

» Je tiens pour les Jésuites, parce que dix-neuf papes les ont appréciés et jugés de la manière la plus glorieuse, et que le seul qui les ait abandonnés a protesté par sa longue

résistance, par ses regrets et son estime, contre les violences politiques du dehors qui lui imposoient ce sacrifice.

» Je tiens pour les Jésuites, parce que la légende et le martyrologe abondent en noms pieux et illustres que leur société a fournis, parce que, dans les annales des missions apostoliques, l'Eglise en a recueilli plus de trois cents autres dont elle examine les titres de béatification avec sa lente maturité.

» Je tiens pour les Jésuites, parce que leur proscription a soulevé tout ce qu'il y avoit, à cette époque, de plus honorable et de plus éclairé dans l'épiscopat, dans le clergé de France, et dans tous les ordres de l'Etat.

» Je tiens pour les Jésuites, parce que je crois être sûr qu'il n'y a pas aujourd'hui quatre évêques en France qui ne sentent l'urgent besoin de faire secourir la religion par ces grands maîtres de la vie spirituelle et de la prédication évangélique. Or, cette réunion d'autorités me fait d'autant plus d'impression, que jamais les sièges épiscopaux du royaume n'ont brillé d'autant de lumière, que jamais le sacerdoce divin n'a possédé de chefs plus actifs, plus habiles, plus occupés d'arrêter les progrès de l'irréligion et les ravages des mauvaises mœurs.

» Je tiens pour les Jésuites, parce qu'ils ont été jugés à la manière de Jésus-Christ, à la manière de Louis XVI, et de la plupart des autres martyrs, et que ces jugemens sont des opprobres qui pèseront éternellement sur la race des méchans.

» Je tiens pour les Jésuites, parce que l'illustration des plus beaux siècles de la France a été en grande partie leur ouvrage, et qu'ils n'ont participé en rien à la honte du nôtre.

» Enfin, mon cher fils, je suis très-sérieusement un de ceux que le monde appelle *Jésuites* par dérision.

» Je suis Jésuite, parce que si tous les honnêtes gens ne le sont pas, ce n'est que faute de s'entendre sur un mot.

» Je suis Jésuite, parce que j'aime mieux être du parti de ceux qui cherchent à sauver la religion et la royauté, que du parti de ceux qui travaillent à ruiner le peu qui nous en reste.

» Je suis Jésuite, parce que je trouve plus d'honneur à penser comme Henri IV et Frédéric-le-Grand, comme Mon-

tesquieu et Buffon, comme le cardinal de Richelieu, l'abbé Raynal et l'ancien M. de Châteaubriand, qu'à partager les fureurs irréligieuses d'un la Chalotais et d'un Diderot.

» Je suis Jésuite, parce que je remarque très-distinctement que ceux qui ne le sont pas n'ont, en fait de religion, rien d'arrêté dans les idées, rien de positif dans le cœur et dans l'esprit.

» Je suis Jésuite, pour tâcher de n'être confondu ni avec les malveillans, qui veulent tout perdre, ni avec les ignorans et les niais, qui ne veulent point s'en apercevoir.

» En un mot, je suis Jésuite, encore moins pour ressembler à leurs amis que pour ne pas ressembler à leurs ennemis. »

Nous osons préférer ce dernier écrit de M. Bellemare aux précédens qu'il a donnés sur le même sujet; dans ceux-ci, la plaisanterie et le persifflage étoient toujours amusans, mais quelquefois un peu prolongés. Dans *le Collège de mon fils*, le ton est généralement plus grave, et si les raisonnemens sont assaisonnés de traits piquans, ces heureux accessoires ne gâtent rien, et tempèrent le sérieux de la discussion. D'ailleurs, M. Bellemare a un talent particulier pour manier l'ironie; c'est de lui qu'on peut dire *castigat ridendo*. Il jette le sel à pleines mains, et répand sur les sujets qu'il traite un intérêt tout particulier, par des saillies vives et par des tournures originales, qui font de ses écrits des plaidoyers aussi amusans que persuasifs.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. On a publié un petit imprimé, qui est approuvé par M. l'archevêque pour son diocèse, et qui a pour titre : *Quarantaine proposée aux ames fidèles pour obtenir la bénédiction de Dieu sur les élections et la prochaine session des chambres*. Cette quarantaine commencera la veille des élec-

tions. Chaque jour, on remerciera Dieu de ses bienfaits envers la France, et on fera une prière pour obtenir le Saint-Esprit et une au sacré Cœur. On invoquera notre Seigneur sous différens titres que l'Eglise lui donne dans les litanies : *Jésus, splendeur du Père; Jésus, ange du grand conseil; Jésus, dieu de paix*. On invoquera la sainte Vierge, comme *trône de sagesse, cause de notre joie, arche d'alliance*. On invoquera saint Michel, les saints anges, les apôtres et patrons de la France. On dira une prière pour le Roi, et on récitera un *Pater* et un *Ave*. On engage à faire pendant la quarantaine des communions, des aumônes et autres bonnes œuvres. Cet imprimé porte le *visa* de M. l'archevêque, en date du 8 novembre.

— M. l'archevêque de Tours a publié un Mandement qui ordonne des prières pour les élections. Le prélat exhorte ses diocésains à montrer dans cette occasion leur dévoûment à la religion et à la monarchie :

« C'est dans des circonstances aussi graves, d'où dépend le salut de la religion et de l'Etat, que nous devons surtout implorer le secours d'en haut, et solliciter par des prières ferventes l'intervention du Père des lumières. Si nous devons en tout temps faire des vœux pour les rois et pour tous ceux qui sont en dignité, cette obligation devient plus pressante encore dans les momens de crise, où toutes les passions déchaînées peuvent soulever les plus violentes tempêtes.

» Certes, N. T. C. F., quand tous les partis sont en présence, il nous est bien permis de desirer le triomphe de celui qui combat pour la religion et la légitimité. Parmi ceux qui briguent l'honneur de la députation, le plus grand nombre, sans doute, n'a d'autre désir que de soutenir la monarchie; mais nous savons aussi que les meilleures intentions égarent, et que, sans le vouloir, quelques-uns pourroient contribuer à sa ruine : ne devons-nous pas alors faire des vœux pour que ceux qui vont être appelés à des fonctions si importantes soient exempts de passions, causes funestes de tous nos malheurs? Enfin, N. T. C. F., dans un temps où les yeux du prince cherchent, dans toute l'étendue de son royaume, les plus fidèles d'entre ses sujets pour les faire siéger auprès du trône, ne convient-il pas de partager ses royales sollicitudes, et de souhaiter que les élections qui vont être faites répondent à ses désirs et aux besoins de la nation? Assurément celui-là ne seroit ni Français, ni chrétien, qui demeureroit indifférent dans une circonstance si décisive, et qui verroit tranquillement cette chance que courent la religion et la monarchie, sans former des vœux pour elles.

» Prions donc pour que l'impiété n'aille pas intercepter les avenues du trône, et faire retentir la tribune de ses cris séditieux. Demandons au Seigneur, avec toute la ferveur dont nous sommes ca-

pables, qu'il n'abandonne pas la religion qui est son ouvrage, et qu'il daigne susciter dans nos assemblées des hommes dévoués à la cause religieuse, zélés partisans des saines doctrines, et inviolablement attachés à la foi de leurs pères; prions pour que le Roi trouve, dans les mandataires de la nation, des hommes selon ses désirs et selon son cœur. »

Le jeudi 15, d'après les dispositions de M. l'archevêque, il a dû être célébré une messe du Saint-Esprit dans la cathédrale de Tours, et il y a eu le soir, dans la même église, un salut. Dimanche, on chantera dans toutes les églises le *Veni Creator*. Pendant huit jours, les ecclésiastiques ajouteront à la messe les oraisons *ad postulandam sapientiam*. Les communautés et les fidèles sont exhortés à faire quelques communions aux mêmes intentions.

— M. l'évêque d'Orléans a profité de la dernière retraite ecclésiastique pour annoncer un projet qu'il avoit formé depuis long-temps, et dont il attend les plus heureux fruits pour son clergé. Le prélat, qui avoit témoigné souvent lui-même combien il étoit touché des instructions de M. Berger, et qui avoit adressé plusieurs fois la parole à ses prêtres en public et en particulier, a surtout insisté sur les avantages des conférences ecclésiastiques :

« C'est par là, dit-il, que l'église de France parut se renouveler au 17e siècle; c'est dans ces réunions que se formèrent les Vincent, les Olier, les Bourdoise, tant de saints évêques, tant de pasteurs zélés, tant de courageux missionnaires. C'est dans les conférences que l'illustre Bossuet se préparoit à l'important ministère qu'il devoit remplir dans l'Eglise. Les circonstances actuelles rendent l'établissement des conférences plus désirable encore. L'église de France a subi de terribles épreuves, la chaîne des traditions a été presque interrompue, de grandes lumières se sont éteintes. En même temps, les esprits se sont portés à de dangereuses curiosités, et ont ébranlé les bornes posées par la sagesse. Jamais la science ne fut plus nécessaire pour opposer les principes de la foi à l'irruption des nouvelles doctrines.

» Cependant les besoins pressans de l'Eglise ne permettent que des études incomplètes, et les évêques sont même obligés quelquefois d'abréger le cours ordinaire et de confier avant l'âge le salut des ames à de jeunes prêtres qui n'ont pas toute la science désirable. Les conférences remédient en partie à ces inconvéniens; elles forcent d'étudier l'Ecriture, de revoir les livres de théologie; elles consolent des peines du ministère, rassurent les liens de la charité, raniment le zèle. Déjà d'autres diocèses ont éprouvé ces heureux effets. Pénétrez-vous bien, Messieurs, a dit M. l'évêque en continuant ce discours, pénétrez-vous bien du motif qui nous a fait établir les conférences,

Ce n'est point une charge que vous impose l'autorité, c'est un moyen de faire le bien que votre évêque aime à vous proposer, et vous avez trop de zèle pour ne pas accueillir cette idée. Toutes les bonnes œuvres ont leurs difficultés, qui n'arrêtent point les prêtres animés de l'esprit de leur état.

» Il ne s'agit point ici de faire de nouvelles découvertes, d'imaginer des systèmes en religion; laissons les nouveautés à d'autres; Dieu a tout dit à son Eglise, et elle n'enseigne rien qui ne lui ait été révélé dès le commencement. Ne traitons donc jamais de questions inutiles, imaginaires ou intempestives. Que chacun expose ses doutes avec liberté, que les plus jeunes écoutent les anciens avec déférence, que ceux-ci encouragent ceux qui ont moins d'expérience, et que tous concourent au bien par un heureux concert. »

Telle a été la substance de ce discours sage et paternel, où le prélat a manifesté la pensée qu'il nourrissoit depuis longtemps dans son cœur. C'étoit, a-t-il dit, un besoin pour lui, et l'exécution de ce dessein consoleroit ses cheveux blancs. Il déclara donc les conférences établies, et distribua aux curés de canton les sujets de conférences pour l'année prochaine et pour la suivante, pour les communiquer aux ecclésiastiques du canton. Ces sujets ont pour objet le dogme, la morale, l'Ecriture sainte et la liturgie. Les questions sont énoncées brièvement. M. l'évêque a dressé également un réglement pour le bon ordre des conférences, et sa prévoyance a tout préparé pour tirer de cette utile institution tout le bien qu'il a droit d'en attendre, surtout de la part d'un clergé attaché aux bonnes doctrines, et soigneux de suivre l'esprit de sa vocation.

— On va publier une traduction en français de l'*Herméneutique sacrée*, de M. Janssens, publiée en latin, à Liège, en 1818, et annoncée dans ce journal n° 460, tome XVIII. L'article que nous indiquons faisoit l'éloge du travail de l'auteur; cependant nous ne dissimulâmes point qu'il s'étoit élevé quelques réclamations. Nous reçûmes des observations critiques en manuscrit, et une brochure publiée à Maestricht, sous le nom d'Amand de la Sainte-Croix. Cette brochure, intitulée : *Animadversiones criticæ*, avoit pour auteur, à ce qu'on assure, un respectable curé du diocèse de Liège, M. Waltrin; il en fut rendu compte n° 629 de ce journal, et on discuta plusieurs des reproches faits par le critique. Le résultat de cet examen fut que s'il y avoit peut-être dans l'*Herméneutique* de M. Janssens des choses inexac-

tes ou hasardées, l'ouvrage étoit du moins exempt d'erreurs graves, et pouvoit même être utile, et que ses critiques l'avoient jugé avec une sévérité excessive. Cette introduction, au jugement d'un homme très-éclairé, est un bon livre élémentaire, très-propre à faciliter l'étude de l'Ecriture sainte. Toutefois le nouvel éditeur a voulu profiter des observations de la critique, et surtout des remarques de M. Waltrin; il a donc joint au texte de M. Janssens quelques notes pour expliquer certains endroits, ou pour rectifier des inexactitudes. Un ecclésiastique s'est chargé de ce travail. Le 1er volume de l'*Herméneutique* est déjà imprimé, le 2e est fort avancé, et tous deux vont paroître prochainement chez Blaise, rue Férou; le prix sera de 14 fr. On a lieu de croire que l'ouvrage sera accueilli avec bienveillance dans le clergé; c'est le résultat de recherches importantes et variées, et la substance d'un assez grand nombre d'écrits sur la littérature biblique. L'éditeur ne s'est décidé à cette entreprise que par le conseil d'ecclésiastiques sages dont l'autorité, si on pouvoit les nommer, seroit d'un grand poids. La nouvelle traduction ne doit point nuire d'ailleurs à l'édition latine qui est munie de l'approbation de l'autorité ecclésiastique à Liége; approbation conçue dans les termes les plus honorables. Il y est dit que l'ouvrage est plein d'érudition, qu'on y éclaircit des questions importantes, et qu'on y donne des solutions satisfaisantes de difficultés graves sur l'Ecriture. Il ne reste que très-peu d'exemplaires de cette édition latine, qui a été adoptée dans plusieurs séminaires, et recommandée dans d'autres. Elle forme 2 gros vol. in-8°, prix, 12 fr., et se trouve chez Ad. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Nous nous étonnions dernièrement que les libéraux eussent oublié, sur la liste de leurs candidats, un illustre conventionnel; mais en voilà un autre qui se met sur les rangs, c'est M. Bailleul. Le *Constitutionnel* insère sa lettre, où M. Bailleul nous annonce qu'il veut bien se dévouer encore aux fonctions législatives. M. Bailleul a eu l'honneur de siéger long-temps à la convention et au conseil des cinq cents, et il y prit souvent la parole. Ce fut lui qui, au 18 fructidor, fit le rapport pour la déportation d'un grand nombre de députés et de journalistes, mesure qui fut adoptée sur sa proposition. Elu

président en janvier 1798, il prononça le discours pour la commémoration de la mort du Roi, et dit que ce jour méritoit d'être fêté. Ainsi, on voit que M. Bailleul a toute sorte de droits à la candidature. Comment ne songe-t-on pas aussi à M. Barrère de Vieuzac, qui a laissé une si heureuse renommée? Je crois que cet illustre conventionnel vit encore, et je ne doute pas qu'il ne se dévouât à rendre des services à la patrie. Il avoit siégé à la chambre des cent jours, dont plusieurs membres sont au nombre des candidats pour l'élection présente. Quels solides appuis pour la monarchie constitutionnelle! quel excellent moyen pour prévenir le retour des révolutions!

— On a pu remarquer que les libéraux, dans leurs listes, portent à la fois le même candidat dans plusieurs collèges. Ainsi, M. Royer-Collard, qui est sûr d'être nommé dans son département, est porté sur les listes pour Paris, pour Lyon, pour Melun. A quoi bon ces doubles et triples emplois? Est-ce que M. Royer-Collard ne trouve pas assez honorable d'être nommé dans son propre pays, et que la députation à Paris le flatte plus que celle à Châlons? Ce sera donc deux ou trois élections perdues, et on se donnera par là le plaisir de recommencer et d'entretenir la fièvre électorale. Presque toutes les grandes renommées du parti libéral s'arrangent pour se faire élire dans différens collèges, et le parti ne cache pas que c'est un calcul de sa part.

— Un journal dénonce les manœuvres électorales, comme il les appelle, des ministres, des préfets et des autres agens de l'autorité. Est-ce qu'il ne pourroit pas dénoncer aussi les manœuvres électorales des libéraux? celles-ci sont-elles moins actives et moins inquiétantes? Ah! quand on se trouve en présence d'un parti dont le but n'est pas douteux, quand on voit des factieux travailler au renversement de tout ce qui existe, il n'y a guère de sagacité et de dévoûment à poursuivre et à taquiner sans cesse le ministère. Est-ce là qu'est le danger, et nos ennemis ne rient-ils pas de cette méprise et ne profitent-ils pas de cet aveuglement? Ne voit-on pas qu'il n'y a de salut pour la France qu'en se ralliant à l'autorité? et que dire de l'imprudent qui s'amuse à gourmander l'administration pour des babioles, mais qui garde le silence contre les insultes journalières des pamphlets et des feuilles périodiques? Quel singulier royalisme que celui qui craint de se compromettre avec un parti d'audacieux conjurés, et qui se tait sur leur insolence et leurs manèges!

— Mme la Dauphine a visité l'exposition de tableaux mardi dernier.

— Plusieurs ordonnances royales, du 10 de ce mois, ont pourvu au remplacement de quelques présidens de collège qui ont donné leur démission. M. de Sénarmont remplace M. Fargon de la Massuette au 2e arr. d'Eure-et-Loire. M. Bord de Grandfond est nommé président du collège du 2e arr. du Cher, à la place de M. de Fougière, et M. de Royannez au 1er arr. du même département, en remplacement de M. Boin; M. de Boutillier, député sortant, sera président du 3e collège de Seine-et-Oise, au lieu de M. de Biencourt; M. Chabron de Solilhac, député sortant, succède à M. le duc de Polignac démissionnaire, pour présider le collège de la Haute-Loire; enfin le 4e collège de la Seine-Inférieure aura pour président M. Donatien de Sesmai-

sons, en remplacement de M. du Coissin, et M. Law de Lauriston, receveur-général, pour vice-président du 1er collège d'arr., au lieu de M. Richard.

— Une ordonnance du Roi, en date du 26 octobre, prescrit la publication des bulles d'institution canonique de MM. de la Motte-Vauvers et Dancel pour les évêchés de Vannes et Bayeux.

— Le *Moniteur* du 15 a publié une ordonnance du Roi du 31 octobre, sur le service des officiers, des élèves et des maîtres à bord des bâtimens de la marine royale. Cette ordonnance, composée de 18 titres, subdivisés chacun en chapitres, sections et articles nombreux, est extrêmement étendue, et remplit 6 colonnes du *Moniteur*. Elle est suivie de 5 réglemens revêtus de l'approbation du Roi.

— Le sieur Contrafatto nous écrit pour nous prier d'annoncer qu'il rédige en ce moment un mémoire sur son affaire, et que ce mémoire va être livré à l'impression.

— M. le préfet de la Seine a chargé MM. les maires des 12 arrondissemens de faire la remise, à chacun des électeurs, des cartes d'admission aux collèges électoraux d'arrondissement, et a invité à cet effet MM. les électeurs à se présenter à leur mairie, où ils devront signer leurs cartes et les retirer eux-mêmes.

— L'Académie française a tenu, mardi dernier, une séance pour la réception de M. Royer-Collard. M. le comte Daru a répondu au récipiendaire. L'éloge de feu M. le comte Laplace a fait en partie le sujet des deux discours.

— La cour royale de Paris devoit prononcer jeudi sur l'appel du colonel Delaunay, conducteur des Osages, contre le jugement qui avoit confirmé l'ordonnance, en vertu de laquelle il avoit été conduit à Ste-Pélagie; mais l'avocat de Mme de Marcillac, sa créancière, ayant déclaré que la dette de 9000 fr. étoit acquittée, l'affaire a été rayée du rôle.

— Un nommé Mercier, garçon boulanger, s'étant mis colporteur de livres, fut arrêté, il y a quelque temps, offrant dans les cafés, et autres lieux publics, des in-32 licencieux. Traduit pour ce fait devant le tribunal correctionnel, il vient d'être condamné à six mois de prison et seize fr. d'amende.

— M. le comte de Clermont-Tonnerre, lieutenant-général des armées du Roi, vient de mourir à Paris.

— M. le comte de Caldaguès, lieutenant-général en retraite, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, est mort à Toulouse, le 8 de ce mois, à l'âge de soixante-seize ans. Il n'avoit jamais cessé d'être attaché aux Bourbons; lors de la révolution, il s'étoit retiré en Espagne, où il prit du service, et ne revint en France qu'à la restauration. M. de Caldaguès est mort en bon chrétien : la fin de sa vie étoit entièrement consacrée à Dieu.

— Les médailles d'honneur et les gratifications accordées par S. Exc. le ministre de l'intérieur, aux habitans du département de Tarn-et-Garonne, qui se sont le plus signalés par des actes de dévoûment lors de l'inondation du 21 mai dernier, ont été envoyées par M. le préfet du département dans les communes où ont eu lieu ces actes,

et ont été distribuées avec toute la solennité possible le jour de la fête du Roi.

— Trois individus ont parcouru, dit-on, la semaine dernière les environs de Melun, se faisant passer pour les Osages. Un colonel supposé les accompagnoit et se disoit l'interprète. Ils se faisoient voir à raison de 9 fr. par personne.

— Il est fortement question, à Marseille, de la construction d'un canal qui doit partir du rocher de Cante-Perdrix, passer auprès d'Aix et aboutir à Marseille. Ce canal, qui auroit le nom de canal de Provence, auroit 163,670 mètres de longueur et 9 mètres de largeur. Les dépenses s'éleveroient, dit-on, à 15 millions, et les travaux dureroient cinq ans.

— Le roi d'Espagne est arrivé le 30 octobre à Valence, et en est immédiatement parti pour aller au-devant de la reine jusqu'à Saint-Philippe-de-Xativa. LL. MM. sont rentrées le 31 à Valence. C'étoit une véritable entrée triomphale; les plus vives acclamations saluoient de toutes parts le roi. Le soir, toute la ville fut illuminée, et un feu d'artifice termina cette belle journée. Le lendemain, LL. MM. se rendirent à la cathédrale, où un *Te Deum* solennel fut chanté pour remercier le ciel de leur heureuse arrivée, ensuite elles entendirent la grand'messe; dans l'après-midi, elles retournèrent à la cathédrale pour y assister à l'office divin, et y restèrent pendant trois heures. Les fidèles qui s'étoient rendus en foule dans l'église étoient touchés jusqu'aux larmes de la piété admirable de leur souverain.

— La reine de Saxe Marie-Thérèse-Josèphe-Charlotte-Jeanne d'Autriche, sœur de l'empereur François, est morte le 7 de ce mois, à l'âge de 60 ans. La maladie dont cette princesse étoit depuis longtemps atteinte prit tout à coup le caractère d'une hydropisie générale. Ayant recouvré sa connoissance dans la matinée du 7, S. M. demanda à être administrée. Munie des secours de notre religion, la reine de Saxe parut reprendre de nouvelles forces; mais elle tomba ensuite dans un grand abattement, et à 3 heures elle expira doucement, et sans éprouver la moindre douleur.

— On lit dans un journal que, le 28 octobre, l'empereur d'Autriche a donné à l'infant don Miguel le régiment hongrois *baron Duca* en toute propriété.

— Les journaux viennent de publier le rapport de l'amiral Codrington sur l'affaire navale de Navarin. Cet amiral fait l'éloge de M. de Rigny, de nos officiers, et des marins français. Il porte la perte de la flotte ottomane à près de 5000 hommes, mais on y lit que le pacha Ibrahim commande encore dans la Morée 35,000 hommes de troupes égyptiennes. La plupart des Moréotes meurent de faim; le pays est entièrement ravagé. Toute la flotte n'a pas été entièrement détruite, il en reste une petite partie.

— Dans l'affaire de Navarin, les Anglais ont eu 75 tués et 197 blessés; ils ont perdu le capitaine Bathursh et un autre officier.

— Les Etats du royaume de Bavière viennent d'être convoqués. L'ouverture solennelle a dû avoir lieu le 14 ou le 15. On annonce que, parmi les objets à présenter en délibération, se trouve un projet de loi relatif à l'introduction du jury.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, j'ai lu avec intérêt l'article que vous avez bien voulu consacrer, dans votre n° 1377, à l'annonce de mon *nouveau Manuel ecclésiastique* (1); et je vous en remercie.

Comme je suis loin de mériter la qualification de philosophe ou de libéral, dont vous avez cru voir les couleurs dans deux phrases de mes discours, permettez-moi de ne pas y répondre : il est si facile de trouver dans mon œuvre tout ce qu'il faut pour la repousser.

Je n'en suis pas moins sensible aux éloges que vous avez la bonté de me prodiguer : il n'en falloit pas tant pour mon amour-propre. Il y a si long-temps que j'apprécie l'espèce d'immortalité que les hommes peuvent donner, que je n'y attache plus d'importance. J'ai voulu finir ma longue carrière en donnant un ouvrage utile à la religion et à ses ministres; et j'aime à croire que mon opuscule le sera.

Il est un article sur lequel il est nécessaire de nous entendre. En jetant un coup-d'œil rapide sur mon *nouveau Manuel*, vous avez cru qu'en le rédigeant en forme de lettres, je voulois établir une correspondance suivie, régulière, et traiter à fond les sujets divers qui y sont énoncés, et dès-lors vous n'y avez trouvé que des aperçus, des sommaires et des esquisses; et si tel eût été mon plan, vous auriez eu grande raison de vous élever contre, l'ouvrage seroit entièrement incomplet : mais ce n'étoit pas là mon dessein; j'avois un autre but, et mon avant-propos l'explique. Voici ce qu'on y lit : « Cette espèce de *Manuel ecclésiastique*, d'un genre particulier, et sous une forme nouvelle, a été composé pour l'instruction des jeunes séminaristes. On a pensé qu'en les fixant sur la variété, l'étendue et l'importance des obligations qui leur seront un jour imposées, le développement des sujets qui y sont proposés pourroit insensiblement les façonner à l'art d'écrire, si nécessaire dans l'état qu'ils ont embrassé. »

Tel est le but unique que je me suis proposé, et d'après lequel j'ai distribué mes instructions. Je n'ai pas, sans doute, la prétention de l'avoir atteint; mais j'espère qu'on voudra bien tenir quelque compte à un vieillard qui a consumé toute sa vie à l'éducation de la jeunesse, de s'occuper encore d'elle avant de descendre au tombeau.

Seroit-ce trop présumer de vos bontés, Monsieur, que de vous demander encore un petit article, dans lequel seroit expliqué le plan de mon *nouveau Manuel*? L'opinion méritée qu'on a et qu'on doit avoir de votre journal ne seroit pas perdue pour la sienne.

Toulouse, le 29 octobre.

J'ai l'honneur d'être, etc.

SAINT-JEAN, professeur émérite.

(1) Un vol. in-12, prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. 25 c. franc de port. A Toulouse, chez Bellegarrigue, et à Paris, au bureau de ce journal.

Almanach catholique des villes et des campagnes pour 1828 (1).

Cet Almanach se compose, outre le calendrier ordinaire, d'un avis au lecteur, de prédictions, d'un dialogue et de différentes pensées, maximes et anecdotes. L'avis au lecteur a pour objet d'établir que l'auteur descend en droite ligne du fameux Nostradamus : cette plaisanterie est un peu longue relativement à l'étendue de l'Almanach. Viennent ensuite les prédictions générales et particulières, qui sont, dit-on, de rigueur dans un Almanach : celles-là sont peut-être un peu moins ridicules que beaucoup d'autres qui traînent depuis plus d'un siècle dans le Matthieu Laensberg. Un dialogue entre trois jeunes gens a un but très-moral. Les instructions de saint Louis à son fils forment le morceau le plus en rapport avec le titre de l'Almanach. Le petit volume est terminé par des anecdotes choisies parmi celles dont sont remplis les *Ana*. S'il y en a qui ne sont pas incontestables, elles n'ont du moins rien qui blesse la religion et les mœurs; ce qui mérite d'être remarqué du temps qui court.

Peut-être, pour un *Almanach catholique*, auroit-on pu souhaiter plus de détails religieux. L'auteur, sans faire un livre de dévotion, pouvoit mettre ses matériaux plus en harmonie avec son titre : il a craint d'effrayer ses lecteurs par un aspect trop grave, et a cru les attirer par la variété des sujets et par un mélange de maximes morales et d'anecdotes récréatives.

L'édition de la Bible latine que nous avons annoncée n° 1362, se continue avec exactitude; il en a déjà paru 4 volumes de format in-32. Le premier renferme le Pentateuque; le second, les Livres de Josué, des Juges, de Ruth, des Rois et des Paralipomènes; le troisième, Esdras, Tobie, Judith, Esther, Job, les Psaumes et les Livres sapientiaux; et le quatrième, le reste de l'ancien Testament, savoir, tous les prophètes et les livres des Machabées. Il ne reste donc plus à paroitre que le nouveau Testament, qui probablement ne fera qu'un volume, et alors cette édition ne seroit que de 5 volumes au lieu de 6 qu'on avoit annoncés d'abord.

La même édition paroit dans le format in-8°; il y en a quatre livraisons, et la suite doit être mise au jour très-prochainement. L'ouvrage sort des presses de M. Firmin Didot, et est imprimé sur beau papier. Le caractère, quoique menu, est net et agréable à l'œil.

Le nouveau Testament se vendra à part, si l'on veut, et sera du prix de 4 fr. Nous avions annoncé que le prix de la Bible étoit de 24 fr. pour l'in-32 et de 22 fr. pour l'in-8° : aujourd'hui, on lit sur la couverture imprimée que le prix est de 30 fr. pour les deux éditions, apparemment pour ceux qui n'auroient pas souscrit (2).

---

(1) In-32, avec 3 grav. sur bois. Prix broché, 30 c. et 45 c. franc de port. Quand on prend 100 exempl. à la fois, on les a pour 25 c.; pour 1000, on les reçoit franc de port. A Paris, chez Belin-Mandar.

(2) A Lyon, chez Beuf, et à Paris, au bureau de ce journal.

Sur une retraite donnée à Avignon par les missionnaires, et sur une brochure de M. Isambert à ce sujet.

M. l'abbé Guyon vient de donner une retraite à Avignon; elle avoit commencé le 7 octobre, et consistoit en exercices qui avoient lieu soir et matin. La croix du calvaire érigé dans cette ville avoit été renversée par accident, et M. l'archevêque avoit voulu la relever avec pompe, et profiter de la circonstance pour ranimer la foi et la piété dans sa ville épiscopale. Les exercices ont été fort suivis, M. l'abbé Guyon a prêché avec ce feu, cette abondance et cette activité infatigable qu'on lui connoît. Il captivoit et entraînoit son auditoire par le choix des sujets, par son élocution animée, par son débit plein de chaleur. Cette retraite a eu d'heureux résultats, et a duré près d'un mois. Elle a été terminée, comme à l'ordinaire, par des communions générales, et par une procession. Nous ne nous étendrons point sur ces édifiantes cérémonies, ayant à parler de deux incidens sur lesquels on a cherché à faire un peu de bruit. Dans le cours de la retraite, un avocat de Paris fort connu par ses plaidoyers dans des affaires politiques, M. Isambert, vint à Avignon; il entendit parler de la retraite, et fut curieux d'entendre un discours de M. Guyon. Il se rendit *au temple*, comme il le dit lui-même, avec quelques amis, et armé d'un crayon, il se mit à prendre des notes. On peut croire, sans beaucoup de noirceur, qu'il n'apportoit pas là des dispositions très-bienveillantes, et il est possible que sa préoccupation lui ait fait donner aux paroles de M. Guyon un sens qu'elles n'avoient pas. Cette préoccupation éclate d'une manière affligeante dans un écrit que M. Isambert a publié sous le titre de *Lettre sur la mission d'Avignon et sur les missionnaires*, in-8°.

Cette *Lettre*, qui est signée de son auteur, est datée de Lyon le 18 octobre; ce qui montre que M. Isambert n'avoit pas perdu de temps pour rédiger sa dénonciation, car c'étoit le 16 qu'il étoit allé entendre M. Guyon. M. Isambert commence sa brochure par de grandes plaintes contre le

et pour critiquer l'orateur, avoit-il lieu de se plaindre d'être aussi observé et contrôlé? Au surplus, l'inquisition qu'on a exercée envers lui n'a pas été bien sévère, puisque quelques personnes s'empressèrent de lui procurer une place plus commode, et qu'il put prendre ses notes jusqu'au bout. On n'a pas écrit de brochure contre lui, on ne l'a pas dénoncé comme un fanatique. Ainsi les gens d'Avignon ont eu plus d'égards pour lui qu'il n'en a eu pour eux et pour le missionnaire.

Que reproche-t-il au fond au missionnaire? Il ne le cite point, et ne donne qu'une analyse de son discours, analyse si incomplète et si partiale, qu'elle inspire une grande défiance. Ainsi l'avocat trouve mauvais que M. Guyon ait parlé contre la philosophie moderne; le missionnaire *a oublié*, dit-il, *que la philosophie étoit publiquement enseignée dans tous les pays catholiques, sauf l'Espagne*. En vérité, M. Isambert se moque de nous; il est impossible qu'il ne sache pas quelle différence il y a entre les systèmes de philosophie moderne et le cours de philosophie qu'on suit dans les écoles. On appelle philosophie moderne le système des prétendus philosophes qui, dans le dernier siècle, ont écrit contre la religion; mais cela n'a aucun rapport avec la philosophie scolastique qui termine ordinairement le cours des études. On a des livres pour ce cours de philosophie, comme la philosophie de Lyon, celle de Toul, etc. Ces livres, loin d'être contraires à la religion, l'établissent ou la supposent. Il n'y a pas d'élève dans nos colléges qui ne sache cela, et qui ne pût redresser M. Isambert sur le rapprochement qu'il lui a plu d'imaginer. Néanmoins l'avocat suit sa pointe, et parce que le missionnaire a osé parler contre la philosophie moderne, il lui rappelle un article du code pénal qui défend aux prêtres d'attaquer les actes de l'autorité publique, comme si les systèmes de philosophie moderne étoient des actes de l'autorité publique. Nous dirons encore, en passant, à M. Isambert, que la philosophie est enseignée en Espagne comme dans les autres pays catholiques, et que cette philosophie, telle qu'on l'enseignoit chez nous avant la révolution, étoit regardée comme un passage et une préparation à l'étude de la théologie.

M. Isambert a dénaturé de même ce qu'avoit dit le missionnaire sur le protestantisme. M. Guyon n'a point dit que

l'écume seule de la société restoit aux protestans; on sait assez qu'il peut se trouver parmi eux beaucoup de gens peu instruits, ou de bonne foi, qui ne méritent point d'être méprisés. L'orateur n'avoit aucune intention de les flétrir, et ce n'est qu'en altérant ses paroles qu'on a pu y trouver ce sens. Il a parlé des divisions des protestans; est-ce que cela n'est pas notoire? Ne sait-on pas que la réforme s'est partagée en une foule de branches qui se sont long-temps anathématisées mutuellement? M. Isambert, qui, avec son impartialité ordinaire, plaide ici pour les protestans, remarque que les catholiques ne sont pas d'accord sur beaucoup de points; cela est possible, on dispute dans les écoles catholiques, mais sur des opinions qui ne tiennent point à la foi, et qu'il est libre d'admettre ou de rejeter, au lieu que, chez les protestans, on nie ce qu'il y a de plus important dans le dogme. C'est une distinction qui n'eût pas dû échapper à un jurisconsulte un peu éclairé : mais M. Isambert n'attache pas d'importance au dogme; il répète, avec quelques déistes modernes, que les prédicateurs devroient s'attacher exclusivement à la morale, qu'alors ils seroient sûrs de convertir tous les esprits; qu'il n'y a pas deux opinions sur ce qui est bien, sur ce qui est moral; en quoi cet avocat se trompe beaucoup assurément : car les philosophes modernes qui ont voulu donner des traités de morale n'ont pu s'entendre; l'un condamnoit ce que l'autre justifioit ou toléroit. Quant à ce que dit l'auteur, que les prédicateurs devroient s'attacher exclusivement à la morale, c'est une idée philosophique qu'on a réfutée depuis long-temps, et qui ne soutient point un examen un peu attentif. La religion se compose de dogme et de morale; qui a le droit d'éliminer l'un ou l'autre? N'est-ce pas ruiner ou affoiblir la morale que de la séparer du dogme qui l'appuie et la sanctionne? Un prédicateur ne manqueroit-il pas à son ministère, s'il osoit supprimer ainsi une partie si importante de l'enseignement religieux? Ce seroit une plaisante manière de prêcher le christianisme que d'en ôter tout ce qui fait l'objet de la foi, que de se taire sur nos croyances, que de laisser de côté, par exemple, la divinité du Fils de Dieu, ou les mystères de la rédemption!

Telle est cette brochure de M. Isambert, qui montre que cet avocat ne connoît ni la religion ni les prêtres, ou ne les

connoît que d'après leurs ennemis. Son écrit est une déclamation perpétuelle dans le genre des pamphlets qu'un parti hostile enfante chaque jour. Il n'est pas plus exact sur les faits que sur les principes. Ne s'avise-t-il pas de dire que l'abbé Guyon et ses collègues ont été repoussés de Nantes, de Rennes et d'autres grandes villes par la prudence des évêques? En vérité, c'est jouer de malheur; car, en sortant d'Avignon, M. l'abbé Guyon et M. l'abbé Petit se sont rendus à Rennes, où ils étoient appelés par M. l'évêque. C'est ainsi que les évêques les repoussent. Tout le monde sait qu'il y a eu, cette année même, une mission à Nantes, et que M. l'évêque, loin de renvoyer les missionnaires, les a reçus et encouragés, a assisté à leurs exercices, et les a remerciés de leurs soins et de leur zèle. Ajoutez foi, après cela, aux assertions de M. Isambert.

La retraite d'Avignon a donné lieu à une autre attaque contre les missionnaires. Le *Précurseur,* journal libéral de Lyon, a inséré un extrait d'une lettre d'Avignon, extrait que le *Constitutionnel* s'est empressé de reproduire. On y rendoit compte d'une cérémonie qui eut lieu le jour des morts, 2 novembre. M. Guyon se rendit avec le peuple au cimetière, y pria pour les morts, et y fit une exhortation. Dans un moment où tout le peuple à genoux, la tête découverte, prioit pour les défunts, deux jeunes gens seuls affectèrent de rester debout, le chapeau sur la tête. *Le temps étoit au grand froid et des plus insupportables,* dit la lettre du *Précurseur, et le mistral soufflait avec violence;* mais que venoient faire ces jeunes gens par un tel temps? Venoient-ils braver à la fois le froid et la piété publique? Si le temps étoit si rigoureux, que ne se tenoient-ils chez eux, puisqu'ils n'avoient pas le même motif que la multitude pour se trouver à la cérémonie? Quoi qu'il en soit, le missionnaire invita les jeunes gens à se découvrir; il n'est pas vrai qu'il ait fait cette invitation avec des gestes menaçans, comme le veut la lettre. Un des jeunes gens céda à l'invitation, et ôta son chapeau; l'autre resta fièrement le chapeau sur la tête. Que lui en coûtoit-il d'ôter son chapeau ou de se retirer? Le peuple, témoin de son obstination, se portoit sur lui pour le forcer à se découvrir; M. Guyon arrêta l'indignation générale, et ordonna qu'on le laissât. Au moins le jeune homme devoit-il alors sortir; non, il reste, et quand la

cérémonie est finie, il se tient à la porte pour voir défiler la multitude. Cette bravade a pensé lui coûter cher. Les passans le reconnoissent, l'entourent, le pressent; il est obligé d'invoquer le secours d'un détachement de soldats qu'on avoit appelés pour maintenir l'ordre dans la cérémonie; mais ce détachement peu nombreux ne suffisoit déjà plus pour le défendre contre la foule qui arrivoit successivement. Le missionnaire, qui sortoit un des derniers, voit ce tumulte, en apprend la cause, et se fait jour jusqu'à l'imprudent jeune homme. Il le prend sous le bras et l'entraîne, toujours suivi par la multitude. L'imprudent devoit reconnoître alors sa témérité, et s'il a quelque bonne foi, il avouera que le missionnaire seul lui a sauvé la vie. Personne n'auroit eu assez d'autorité pour en imposer au peuple.

Que pouvoit faire M. Guyon dans une telle circonstance? Toujours pressé par le peuple, et ne pouvant se faire entendre que d'un petit nombre, il arrive dans l'église des Carmes, pousse le jeune homme dans la sacristie et la ferme sur lui. En un instant, l'église est remplie; M. Guyon monte en chaire : « Mes frères, dit-il, mettons-nous à genoux, et disons un *Pater* et un *Ave* pour ce jeune homme. » A sa voix, tout le monde est à genoux et la prière est récitée. Ensuite le missionnaire adresse quelques paroles à ce peuple et lui ordonne de se retirer; ce qui a été fait.

Voilà ce qui s'est passé : la version du *Précurseur* est un mensonge perpétuel; des milliers de témoins peuvent l'attester! Si le jeune homme a couru des dangers, c'est par sa faute : qu'alloit-il faire au cimetière, puisque la piété ne l'y portoit pas? que ne se retiroit-il au moment de la prière? quel est cet entêtement de braver une cérémonie touchante par son objet? que ne se hâtoit-il du moins de disparoître avant la fin? ne devoit-il pas craindre d'irriter par ses bravades une population ardente et qui s'enflamme aisément? Le missionnaire n'a eu aucun reproche à se faire; il a cherché à contenir le peuple, et il est parvenu à sauver le jeune homme. A l'instruction du soir, M. Guyon parla de ce qui s'étoit passé le matin, et rejeta, dit le *Précurseur*, tout le blâme sur le peuple; l'auroit-il osé si lui-même eût été coupable? Il ajouta, dit-on, qu'il donneroit tout au monde pour que cette malheureuse circonstance n'eût pas eu lieu; mais ces paroles ne prouvent point qu'il craignît la publicité de

cette affaire : l'éclat étoit fait alors, et toutes les informations qu'a pu prendre l'autorité ont dû lui apprendre que l'exaspération du peuple avoit été provoquée par l'imprudence et l'obstination du jeune homme. Les ennemis de la religion sont vraiment singuliers : pourquoi vont-ils à des cérémonies qui leur déplaisent? qui les force à troubler des exercices de piété? trouveroient-ils bon qu'on allât les braver au spectacle, et ont-ils, eux, le droit d'aller braver les fidèles à l'église ou au cimetière?

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le vendredi 23 novembre, à une heure précise, il y aura, dans l'église de Bonne-Nouvelle, une assemblée de charité pour l'œuvre de la Providence établie sur cette paroisse, et dont le double but est d'adopter quinze pauvres orphelines, et d'assister les pauvres honteux; cette œuvre n'a d'autres fonds que les dons de la charité. Le sermon sera prononcé après la messe par M. l'abbé de l'Estang, aumônier du collège Louis-le-Grand. La quête sera faite par M[mes] Colin et Charles Picot. Les personnes qui ne pourroient se trouver à l'assemblée sont priées d'envoyer leur offrande à M. le curé de Bonne-Nouvelle, rue de la Lune, ou à mesdames les quêteuses.

— M. l'archevêque de Bourges a donné, le 8 novembre, une Lettre pastorale au sujet des élections; d'après les dispositions du prélat, le *Veni Creator* devoit être chanté avant la grand'messe dans toutes les églises du diocèse les dimanches 11, 18 et 25 novembre, et les prêtres devoient réciter à toutes les messes jusqu'au 26, les oraisons *de Spiritu sancto*. M. l'évêque de Belley a publié aussi, sous la même date, une circulaire à son clergé, à l'occasion des élections.

— Le jeudi 8, jour de la fête des saintes Reliques, M. Jean-Charles-Richard Dancel, évêque de Bayeux, a pris possession de son siège. Dès la veille au soir, toutes les cloches de la ville avoient annoncé cette cérémonie. Le 8 au matin, le chapitre, accompagné du clergé de la ville, d'un grand nombre de curés, des élèves des séminaires et d'un nombreux concours de fidèles, se rendit processionnellement de

la cathédrale à l'église de Saint-Exupère, premier évêque de Bayeux. C'est là que le prélat, parti le même jour de Caen, étoit descendu pour faire sa prière sur le tombeau de l'apôtre du diocèse. A la vue du prélat, on chanta le répons *Excelsum fecit illum*. La procession se mit en marche, et traversa la ville, en chantant le *Benedictus* et le *Memento, Domine, David*. Au portail de la cathédrale, M. l'abbé Daudibert, doyen du chapitre, présenta au prélat l'eau bénite, l'encens, et lui adressa un discours où, après avoir fait l'éloge de ses deux prédécesseurs, il exprima la joie que causoit son arrivée, et les justes espérances que sa piété et son zèle donnoient au clergé et aux fidèles. M. l'évêque, après avoir répondu au compliment du doyen, adressa la parole aux fidèles, et ce petit discours, tout improvisé, et prononcé d'effusion de cœur, a fort touché les auditeurs. On s'est ensuite rendu au chœur, où étoient réunies toutes les autorités. Après la lecture de la bulle du Pape, M. le doyen a installé le prélat suivant les formes usitées. Mgr a célébré la messe pontificalement, et a entonné le *Te Deum*, après lequel on l'a conduit processionnellement à l'évêché, où il a reçu les hommages des corps. Le dimanche suivant, on a lu dans toutes les églises la Lettre pastorale du prélat pour sa prise de possession. M. Dancel y parle d'abord des sentimens qui l'ont agité depuis cinq mois, de ses craintes, de son dévoûment, du témoignage qu'il se rend, *de n'avoir ni cherché, ni désiré, ni même attendu l'épiscopat*. Il fait l'éloge de ses deux prédécesseurs, particulièrement de M. l'archevêque actuel d'Albi, qui a tout recréé dans le diocèse de Bayeux; après quoi il continue en ces termes :

« Loin de nous cet esprit d'innovation qui caractérise notre malheureux siècle, et qui, ajoutant encore à la légèreté et à l'inconstance si naturelles à l'homme, précipite la ruine des plus beaux établissemens!

» Pour vous, N. T. C. F., toujours fidèles à l'antique religion de vos pères, fuyez surtout ces prétendus sages, philosophes d'un jour, dont l'esprit inquiet rêve encore le projet insensé de détruire l'œuvre du ciel; comme si la divinité n'en étoit pas attestée par tant d'oracles et de prodiges. Fuyez aussi ces autres novateurs, qui, affectant un respect hypocrite pour l'arche sainte, osent y porter une main sacrilège, bien moins pour la soutenir que pour la renverser. Repoussez avec horreur, loin de vous et de vos familles, ces livres pernicieux que l'impiété et le libertinage répandent de toutes parts avec tant de profusion; défendez le précieux héritage de la foi que vous

ont transmis vos ancêtres; mais, surtout, sachez rendre aimable cette sainte religion par la douceur et la pureté de vos mœurs.

» Aimez également la sainte Eglise de Jésus-Christ, riche de tant de magnifiques promesses que lui a faites son divin fondateur, et héritière de son immense charité pour tous les hommes; tenez fortement à son unité, à sa doctrine, à ses traditions, à ses décisions, à son chef auguste, et à son impérissable sacerdoce, dont chaque évêque est le centre dans son diocèse, comme le pontife romain, vicaire de Jésus-Christ sur la terre, l'est dans toute l'Eglise.

» C'est à vous, clergé fidèle, c'est à vous, nos chers coopérateurs, à graver profondément dans l'esprit de vos paroissiens le salutaire principe d'une humble et parfaite soumission à l'Eglise catholique. C'est par votre exemple, plus encore que par vos discours, que les fidèles apprendront à recevoir de cœur et d'esprit, sans restriction et sans retard, tout ce que la sainte Eglise reçoit ou approuve, et à condamner de même tout ce qu'elle condamne. Alors ils ne balanceront plus à revenir de leurs anciens égaremens, et à rétracter courageusement les fausses doctrines et les fausses démarches où ils auroient pu se laisser entraîner dans des temps de délire, et alors la paix des consciences sera le prix de l'unité de principes.

» Oh! nos très-chers coopérateurs, qu'une foi vive et un zèle ardent pour la gloire de Dieu, l'honneur de la sainte Eglise et le salut des ames peuvent opérer de grandes choses! N'est-ce pas cette foi qui transporte les montagnes? N'est-ce pas elle qui nous rend supérieurs à toutes les puissances ennemies?

» Mais gardons-nous bien d'un zèle aveugle et précipité, qui ne sait qu'irriter et détruire; que notre zèle soit pur dans ses motifs, toujours éclairé par la science et conduit par la prudence. Soyons des hommes de foi, sans doute, puisque *le juste vit de la foi*; mais que notre foi soit animée par la charité, vertu divine qui fait le caractère des disciples de Jésus-Christ. Que notre amour pour nos frères, quels qu'ils soient, ait pour modèle celui de ce divin Sauveur qui veut sauver tous les hommes en les appelant tous à l'Evangile; qu'il ait pour modèle celui dont la sainte Eglise brûle pour le salut des ames, qu'elle va chercher jusqu'aux extrémités de la terre.

» Alors, loin de regarder comme étrangers à notre ministère, ces hommes vivant sans Dieu, sans foi, sans espérances, ne tenant à rien qu'à leurs passions, et isolés dans la nature entière; loin d'abandonner ceux qui, séduits par de vains sophismes, entraînés par de pernicieux exemples, enchaînés par des habitudes vicieuses et aveuglés par d'injustes préventions, préfèrent encore les ténèbres à la lumière; nous, nos chers coopérateurs, nous, redevables à tous, nous les rechercherons avec empressement, dussent-ils s'offenser de notre zèle et le calomnier! Non, nous n'épargnerons ni soins, ni fatigues, ni prévenances, pour les éclairer, les détromper, et les attirer à Jésus-Christ, pasteur des ames, qui les assure que *son joug est doux et son fardeau léger.* »

Le prélat s'adresse tour à tour à son clergé, aux religieu-

ses, aux fidèles, leur parle avec autant d'affection que de sagesse, et leur demande des prières pour son épiscopat; il finit en recommandant la parfaite observation des statuts publiés par M. Duperrier le 3 juillet 1824.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Rien n'est si commun que de plaisanter sur la docilité des ministériels, sur leurs votes serviles, sur leur empressement à seconder les vues de l'autorité. Mais est-ce qu'il y a moins de honte à voter d'après les ordres de quelques journaux ou de quelques coteries? Que dites-vous de ces fiers indépendans, qui se conforment aveuglément aux listes qu'on leur avoit notifiées la veille? Bonnes gens, qui croient faire un acte de courage en suivant servilement la ligne que leur ont tracée quelques meneurs! Ainsi, pour le plaisir de fronder le ministère, on se jette dans les bras d'une faction, et on accepte le joug qu'elle impose; et cela s'appelle le parti de l'honneur, de la liberté et de l'indépendance! Qui ne gémiroit pas d'une telle illusion, d'un si profond aveuglément? mais surtout qui n'en verroit pas avec effroi les suites déplorables?

— Le Roi vient d'élever M. le contre-amiral de Rigny, commandant l'escadre devant Navarin, au grade de vice-amiral. M. le baron Milius, capitaine de vaisseau, a été nommé contre-amiral. MM. les capitaines de vaisseau Botherel de Labretonnière, Morice et Hugon, officiers de la Légion-d'Honneur, ont été nommés commandeurs du même ordre. Le capitaine de vaisseau Robert, chevalier de la Légion-d'Honneur, a été nommé officier de cet ordre. L'enseigne de vaisseau Dubourdieu a été nommé chevalier de Saint-Louis. Le capitaine de vaisseau Botherel de Labretonnière a été nommé commandant de la compagnie des gardes du pavillon amiral, en remplacement de M. le baron de Prigny, décédé. S. M. a bien voulu ordonner la répartition d'un certain nombre de décorations, qui seront distribuées entre les états-majors et équipages des bâtimens commandés par M. le chevalier de Rigny, aussitôt que les propositions annoncées par cet officier-général seront parvenues. Le Roi, dans sa bienveillante sollicitude, a ordonné le prélèvement sur la caisse des invalides de la marine un fonds spécial destiné à venir au secours des familles des marins qui ont trouvé une mort glorieuse dans le combat naval de Navarin.

— Le Roi a nommé Sir Ed. Codrington, vice-amiral au service de S. M. B., et le comte Heyden, contre-amiral au service de S. M. l'empereur de Russie, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Le capitaine Fellous, commandant la frégate anglaise *le Darmouth*, a été nommé commandant de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur. MM les capitaines commandant les bâtimens anglais et russes, qui ont pris part à l'affaire de Navarin, ont été nommés chevaliers de Saint-Louis.

— Mme la Dauphine a bien voulu, sur la demande de Mme la marquise de Montagnac, donner une somme de 200 fr. pour les victimes d'un incendie dans le village de Saint-Sandoux.

— Le Roi ayant nommé dernièrement chevalier de la Légion-d'Honneur M. Espivent de la Ville-Boisnet, l'un des conseillers à la cour royale de Paris, ce digne magistrat a prêté serment en cette qualité, samedi dernier, à la première chambre de la cour. M. le premier président Séguier, délégué à cet effet par M. le grand-chancelier de l'ordre, a donné l'accolade au récipiendaire, et lui a remis la décoration, après le serment que M. Espivent a prêté à genoux.

— A la rentrée du tribunal civil de Versailles, qui a eu lieu le 6 de ce mois, M. Gustave de Beaumont, substitut de M. le procureur du Roi, qui a prononcé le discours, avoit pris pour sujet la modération que doivent avoir les magistrats dans les questions politiques. La pensée dominante de l'orateur étoit celle-ci : le magistrat, chargé d'appliquer la loi actuelle, ne doit pas se passionner pour une autre loi meilleure peut-être, mais qui n'est pas née; car alors, habitué à juger la loi, il cesseroit de juger d'après elle; il y auroit désordre dans la chose publique. M. de Beaumont a tracé avec une chaleur et une élévation d'idées remarquables, les devoirs distincts du citoyen et du magistrat en matières politiques. Son excellent discours a été écouté avec le plus grand intérêt.

— MM. les officiers d'un régiment de la garde royale, apprenant que la femme d'un de leurs trompettes étoit accouchée d'une petite fille, ont fait une collecte en sa faveur. Le produit s'élevant à 300 fr., a été placé pour 20 ans à l'agence de placement sur les fonds publics, rue Feydeau.

— MM. Marette, Saudelin, Canagnaux, anciens officiers des armées royales de l'Ouest, sont nommés chevaliers de Saint-Louis.

— M. le préfet de l'Eure vient d'écrire au rédacteur du *Journal des débats*, qui avoit inséré, le 15, un article accusateur sur le mode suivi dans ce département, pour lui faire remarquer que, si la remise des cartes d'électeurs se faisoit seulement dans les chefs-lieux de préfecture et de sous-préfecture, cette marche avoit toujours eu lieu dans ce département; qu'elle n'avoit jusqu'alors excité aucune réclamation, et que même elle étoit sollicitée par le plus grand nombre des électeurs. M. le préfet de l'Eure ajoute que d'ailleurs il s'est empressé d'envoyer les cartes à domicile partout où l'on en a exprimé le désir.

— Une ordonnance royale, du 12 novembre, a nommé M. Le Pesant de Bois-Guilbert président du 2e collège électoral de l'Aisne, en remplacement de M. Levavasseur, démissionnaire.

— L'infant don Miguel, qui est attendu à Paris, habitera le palais de l'Elisée-Bourbon.

— Une dépêche télégraphique a transmis dernièrement l'ordre du ministre de la marine au commandant de la marine à Marseille, de dire au commandant du navire *l'Active* de suspendre son départ, et d'attendre de nouveaux ordres pour sa destination, et de prévenir le commerce de suspendre ses expéditions pour l'Égypte et les ports turcs. Une dépêche semblable a été adressée au commandant de la marine à Toulon. On craint beaucoup, dans ces deux ports, pour le

sort des Francs qui sont à Constantinople et dans les Echelles. Le commerce se trouve anéanti avec le Levant.

— Le vaisseau *la Provence*, l'un des deux qui viennent pour se réparer, est arrivé à Toulon le 14. Il apporte les rapports de M. le chevalier de Rigny sur les détails de l'affaire à laquelle l'escadre française qu'il commande a pris une si glorieuse part, et dont les premières lettres de ce contre-amiral n'avoient fait connoître que les principaux résultats.

— M. Idt, professeur au collège royal de Lyon, vient de remettre, entre les mains de M. le curé de Saint-Nizier, pour être distribuée aux pauvres de cette paroisse de Lyon, la somme de 500 fr. qui lui avoit été allouée pour les émolumens de ses fonctions de censeur.

— Le Roi, ayant appris que S. M. C. étoit dans l'intention de se rendre à Barcelone, et sachant qu'elle avoit à sa disposition un corps considérable de troupes espagnoles, avoit prévu qu'elle pouvoit désirer ne se montrer dans cette capitale qu'environnée de ses sujets; M. le vicomte de Saint-Priest a donc été chargé de lui proposer, au nom du Roi, de retirer de Barcelone la division française qui l'occupe. Le roi d'Espagne ayant accepté cette proposition, la division a reçu l'ordre de rentrer en France.

— M. le comte de Saint-Priest, ambassadeur de France auprès de S. M. C., est arrivé le 6 novembre à Valence. Il a eu l'honneur d'être reçu le même jour par le roi Ferdinand.

— Quelques arrestations des derniers chefs de bande en Catalogne ont eu lieu dernièrement. On a exécuté plusieurs de ces coupables. Quelques petites bandes qui s'étoient formées de nouveau ont été détruites. La tranquillité se rétablit parfaitement dans cette province.

— La princesse régente du Portugal vient de rendre un décret qui enjoint à tous les corrégidors de faire traiter comme séditieux tous les individus qui joindront au nom de l'infant don Miguel des qualifications que ce prince ne peut que désavouer. La princesse se réfère, pour ce qui regarde les intentions de l'infant, et la nature de son gouvernement, au décret de l'empereur don Pedro, en date du 31 juillet.

— Un journal allemand annonce que S. A. R. la princesse Marie-Anne-Léopoldine de Bavière, qui est âgée de 23 ans, a refusé la main de l'empereur don Pedro. Ce ne seroit pas la première princesse qui n'accepte pas le titre d'impératrice du Brésil, depuis le veuvage de ce souverain.

— Le 5 octobre, il est tombé, dit-on, aux environs de Bialistock (gouvernement de Novogorod) une pluie d'aérolithes qui ont blessé plusieurs individus employés aux travaux des champs.

— Les chargés d'affaires d'Espagne, de Naples et de Danemarck, ont signé à Constantinople la convention qui accorde à leurs pavillons respectifs l'entrée de la mer Noire, et qui avoit été négociée précédemment sous la médiation de l'envoyé de Russie, conformément au traité d'Akermann.

— Un bâtiment, qui a quitté Zante le 26 octobre, annonce que Scio étoit toujours bloquée par les Grecs. Le pacha avoit fait prendre, comme otages, et emprisonner l'évêque et les primats de l'île.

autre candidat libéral; à Melun, M. Royer-Colard a été élu, il a obtenu 228 voix, et M. Roland d'Erceville 115; à Coulommiers, M. Georges La Fayette, fils, candidat libéral, a été élu.

Seine-et-Oise. — A Versailles, M. Bertin de Vaux, candidat de l'opposition, a été élu; il a obtenu 239 voix; et M. Usquin, candidat ministériel, 105; à Pontoise, M. Alexandre de Lameth, candidat de l'opposition, a été élu à la majorité de 177 voix contre 60; à Arpajon (arrondissement de Corbeil et d'Etampes), M. Bérard, candidat de l'opposition, a été élu, et a obtenu 172 voix, et M. de Bizemont, prés. du collège, 85; à Montfort-Lamaury, M. Lepelletier d'Aulnay.

Somme. — A Amiens (*intra muros*), M. Caumartin, candidat libéral; *extra muros*, M. d'Hornoy, *id.*; à Abbeville, M. le vicomte Blin de Bourdon, candidat ministériel; à Péronne, M. Rouillé de Fontaines.

Yonne. — A Auxerre, M. Roman, candidat de l'opposition. Il a obtenu 123 voix, et M. Hay, président du collège, 112. A Villeneuve-le-Roi, Sens et Joigny réunis, M. Thénard, candidat de l'opposition.

Catalogue des ouvrages condamnés depuis 1814 *jusqu'au* 1er *septembre* 1827 (1).

Il ne s'agit point ici, comme on pourroit le croire, de livres condamnés par la congrégation de l'*Index* ou par celle de l'Inquisition, noms qui sonnent mal à l'oreille des écrivains hardis, des novateurs et des hétérodoxes. Il s'agit de jugemens rendus en France par les cours et tribunaux contre des ouvrages irréligieux, licencieux ou séditieux. Le nombre de ces ouvrages n'a pas été petit depuis treize ans, et encore il n'en est que trop qui ont esquivé la condamnation.

On a imaginé de dresser un catalogue des livres qui ont été l'objet de quelque condamnation. Ce *Catalogue* est fait avec soin; les livres sont rangés dans l'ordre alphabétique, le titre en est rapporté exactement avec la date de l'arrêt ou du jugement. Cette liste est suivie du texte des jugemens et arrêts insérés au *Moniteur*, conformément à la loi du 26 mai 1819. Ces jugemens sont le complément du *Catalogue;* ils énoncent le nom de l'auteur ou du libraire, la nature de l'ouvrage, le délit qui y est signalé, la peine qui est appliquée.

Ce petit recueil est curieux; il facilitera beaucoup les recherches, il sera un triste témoignage de la déplorable fécondité des écrivains et de l'effrayante tendance de leurs écrits. C'est un affligeant spectacle que celui de cette conjuration permanente et active pour égarer les esprits et pervertir les cœurs. C'est un affligeant spectacle que celui de jeunes étourdis qui se pressent pour flétrir ce qu'ils devroient respecter, et qui, dans l'âge des passions, veulent déjà régenter le genre humain : trop funestes lumières et malheureuse liberté, qui ont fait et feront encore bien des victimes!

---

(1) In-18, prix, 1 fr. 50 c. et 1 fr. 75 c. franc de port. A Paris, chez Pillet aîné, et au bureau de ce journal.

Lettre à S. M. Charles X, roi de France, contre le couronnement de Buonaparte; 1827, in-8° de 40 pages.

Voilà assurément une des idées les plus étranges qui pussent passer par la tête d'un homme; écrire au Roi en 1827 contre le couronnement de Buonaparte. Quelle nécessité de rappeler un tel souvenir? Est-ce une image bien réjouissante à offrir au Roi pour le jour de sa fête? Etoit-il besoin d'adresser cette Lettre à la cour, aux membres du corps diplomatique et à d'autres grands personnages? A quoi bon réclamer, au bout de 23 ans, contre le couronnement d'un homme déchu de sa puissance et descendu dans la tombe? A-t-on voulu prouver qu'il avoit été usurpateur? Il est probable que le Roi savoit assez à quoi s'en tenir à cet égard. L'auteur de la Lettre a donc eu un autre but. Il n'avoit rien à apprendre au Roi sur un évènement déjà ancien, et relégué dans le domaine de l'histoire; mais il a cru cette occasion favorable pour flétrir la mémoire d'un vertueux pontife. Pie VII est mort, c'est là le cas d'insulter généreusement à sa cendre. Eprouvé par de longues traverses, traîné d'exil en exil, le vénérable vieillard avoit vu toute l'Europe admirer sa patience, sa piété, sa résignation; il étoit urgent de montrer à l'Europe qu'elle s'étoit trompée, et de réclamer hautement contre le respect des bons fidèles pour le chef de l'Eglise.

Quel est donc cet écrivain qui vient rendre cet éclatant service à la religion? Quel est celui qui ose déclamer contre le vicaire de J. C., et qui appelle sur sa mémoire les ressentimens d'un prince magnanime? C'est peut-être quelque ennemi secret de la foi, quelque détracteur des prêtres; peut-être quelque auteur de ces pamphlets et de ces feuilles où la religion et ses pontifes sont journellement insultés. Quel autre qu'un de ces audacieux échos de l'incrédulité pouvoit réveiller ces sujets de discorde, et essayer de brouiller les deux puissances? Il aura du moins gardé prudemment l'incognito; non, il a signé son écrit de son nom, et ce nom est celui d'un ecclésiastique; c'est M. Charles-Jacques Lequien

de la Neufville, ancien grand-vicaire de Dax; alors vous entrevoyez peut-être le motif qui le pousse à cet acte hostile. Il avoit écrit, il y a quelque temps, contre la croix de Migné, parce que cette apparition pouvoit porter préjudice à sa *très-petite église*. Sa Lettre au Roi est encore un plaidoyer pour la *petite église*; le couronnement de Buonaparte n'est qu'un prétexte; c'est moins à cet usurpateur qu'il en veut, qu'au pontife qui a conclu le concordat de 1801, et qui a rétabli l'église gallicane sur de nouvelles bases. C'est là le grand crime du vertueux pape; c'est pour cela que Blanchard et Gaschet l'ont injurié et anathématisé, c'est pour cela que leur imitateur poursuit l'illustre pontife jusque dans le silence du tombeau.

Il suppose que son imagination a été excitée par un éloge de Pie VII qu'a fait imprimer le Père Ventura, Théatin. Dans cet éloge, le Père Ventura cherche à expliquer la conduite de Pie VII lors du couronnement de Buonaparte. Le Père Ventura a du talent et de l'imagination; mais le morceau sur le couronnement nous paroît plus brillant que solide, et l'auteur nous donne plutôt sans doute ses idées que les motifs qui dirigèrent le Pape. Toutefois, ce même morceau a été loué dans un recueil périodique comme une conception merveilleuse et digne d'un esprit supérieur. C'est sur ce prétexte que M. de la Neufville a pris la plume. Son dévoûment au Roi n'a pu laisser passer des assertions qui compromettoient les droits de la dynastie. Hélas! si les doctrines contraires aux intérêts de la légitimité le révoltent, il en voit professer d'autrement hardies et d'autrement dangereuses que celles du Père Ventura. Son zèle auroit de quoi s'exercer sur la publication d'écrits plus injurieux et plus inquiétans, d'écrits plus répandus, et qui ont une bien autre influence. L'éloge du Père Ventura est presque ignoré en France, le recueil qui l'a prôné n'est connu que dans une classe circonscrite de lecteurs; tandis que les écrits contre la religion et la monarchie circulent dans toutes les classes, s'adressent aux passions, échauffent et irritent les esprits, et propagent de tous côtés le poison des plus funestes doctrines. Cela est un peu plus grave que quelques phrases subtiles et ambitieuses sur le couronnement de Buonaparte, et il semble que je serois plus effrayé des succès de l'impiété et des progrès d'une conspiration qui marche à découvert, et qui

grandit chaque jour, que d'un fait arrivé il y a près de 25 ans, que du couronnement d'un homme mort, que de la part que prit à cette cérémonie un pontife mort. M. l'abbé de la Neufville n'en juge pas apparemment ainsi, et il adresse au Roi une longue lettre qui ne sauroit avoir aucun résultat; car que peut faire le Roi à un évènement passé depuis si long-temps?

La Lettre est donc sans aucun but, ou plutôt elle en a un très-patent. M. de la Neufville a une idée fixe à laquelle tout se rapporte. Sa Lettre, ses réflexions, ses autorités, tout cela tend à prôner la *petite église*. Ainsi, il cite la réclamation rédigée en 1804, et signée à Londres par 12 évêques (1); mais cet acte n'a même pas de rapport avec le couronnement, puisqu'il est daté de huit mois avant la cérémonie. Les autres autorités que M. de la Neufville allègue sont celles de l'abbé Coulon, de l'abbé Blanchard, de l'abbé de Saint-Martin, qui, dans des écrits publiés à Londres, ont réclamé contre la cérémonie du 2 décembre. Mais que prouvent ces écrits de circonstance, sinon que leurs auteurs, les uns exaltés, les autres passionnés, écrivoient sous l'influence d'une opposition fort ardente? Qui pourroit souscrire, entr'autres, aux déclamations et aux emportemens de l'abbé Blanchard, l'un des ennemis les plus acharnés de Pie VII et du concordat? Comment ne pas rougir d'invoquer un tel témoignage, et de s'appuyer d'une telle autorité? Mais loin d'en rougir, M. de la Neufville insulte aussi à l'illustre pontife; qu'on en juge par ce passage :

« Celui qui avoit été infidèle à son propre souverain, n'étant encore qu'évêque d'Imola, ne devoit se faire aucun scrupule de violer les droits d'un souverain étranger, quand il seroit devenu pape; celui qui avoit abandonné Pie VI dans ses malheurs, et qui avoit manqué à la reconnoissance envers un bienfaiteur auquel il étoit redevable de toutes ses dignités, ne pouvoit pas être fort sensible à l'exil d'un roi détrôné, envers lequel il n'avoit pas d'obligations personnelles; celui enfin qui avoit rompu tous les liens de la tendre amitié qui auroit dû le tenir étroitement uni à Pie VI, son compatriote, ne pouvoit pas mettre un grand intérêt à voir un Bourbon remonter sur le trône de ses pères. »

(1) L'original porte les noms de 13 signataires, mais le 13e n'étoit point évêque.

Et sur quoi se fonde cette diatribe mensongère? Quand le cardinal Chiaramonte avoit-il abandonné Pie VI dans son malheur? quand avoit-il rompu avec lui tous les liens de la reconnoissance et de l'amitié? quand lui avoit-il été infidèle? Quel est le prétexte d'une si odieuse accusation? Il n'y en a pas d'autre qu'une homélie publiée à Imola en 1797, sous le nom du cardinal Chiaramonte. Mais ce discours prouve-t-il que le cardinal Chiaramonte eût abandonné Pie VI, qu'il fut ingrat et infidèle? Avoit-il abandonné Pie VI, parce qu'il résidoit dans son diocèse dans un moment de troubles et de désordres? Avoit-il abandonné Pie VI, parce qu'il avoit voulu rester au milieu de son troupeau dans le temps du danger, et que, pasteur dévoué, il avoit bravé pour ses ouailles la guerre, l'invasion et le pillage? Avoit-il abandonné Pie VI, parce que, par ses vertus, il fléchit un vainqueur irrité, et parce qu'il obtint pour ses diocésains des conditions moins dures, au lieu des maux dont on étoit menacé? Dans de telles circonstances, où étoit la place d'un évêque, sinon au milieu du clergé et des fidèles confiés à sa sollicitude? Assurément le cardinal Chiaramonte eût été plus à son aise à Rome auprès du trône du pontife que dans sa ville épiscopale, en présence des factions et des baïonnettes étrangères, et il y avoit quelque courage à affronter les périls dont l'entouroient les révolutionnaires français et italiens auxquels cette partie de l'Italie étoit alors en proie.

Mais l'évêque d'Imola, dit le calomniateur, fut infidèle à son souverain! et sur quoi repose encore cette odieuse imputation? Toujours sur ce même discours, qui ne nous est connu, qu'on le remarque bien, que par les soins des libéraux et des constitutionnels. Ce sont ces ennemis de Pie VII qui en ont donné à Paris trois éditions, ce sont eux qui l'ont traduit et qui l'ont répandu; ce sont eux qui l'ont prôné dans leur *Chronique religieuse*. Voilà le témoignage unique sur lequel s'appuie l'avocat de la *petite église;* et dans sa haine contre Pie VII, c'est des détracteurs de Pie VII qu'il reçoit cette homélie. Quelle pièce de conviction! quelle accablante autorité!

Mais en admettant même l'authenticité du discours, le cardinal Chiaramonte se montra-t-il alors infidèle à son souverain? Rompit-il les liens qui l'attachoient au Pape?

Quelle est la date de l'homélie? Elle est du 25 décembre 1797; mais dès le 19 février précédent, Pie VI, par le traité de Tolentino, avoit abandonné les trois légations qui avoient été réunies à la république cisalpine. La Romagne, où se trouve Imola, avoit donc été détachée de l'Etat de l'Eglise. Sans doute ce sacrifice avoit été douloureux à Pie VI, et on peut croire qu'il ne l'étoit pas moins à l'évêque d'Imola. Mais enfin le Pape avoit renoncé à ces provinces par un traité, ce traité avoit été exécuté, et les trois légations étoient censées alors faire partie de la nouvelle république. Le cardinal Chiaramonte ne rompit donc pas les liens qui l'attachoient au Pape; c'étoit le Pape lui-même qui avoit rompu forcément les liens de la souveraineté sur cette partie du territoire. Le cardinal ne fut point infidèle à son souverain, puisque son souverain lui-même avoit souscrit à ce morcellement de l'Etat de l'Eglise. Ajouterons-nous une autre preuve de la [illegible] du cardinal Chiaramonte? Assurément, s'il eût été i[illegible]t ingrat envers Pie VI, les cardinaux ne l'auroient pas [illegible]si pour lui succéder. Pleins d'une juste admiration pour le pontife qui venoit de mourir, encore tout émus de ses traverses, de sa captivité, de sa foi courageuse, ils n'auroient pas insulté à sa mémoire en faisant asseoir sur son siège celui qui l'auroit trahi.

L'accusateur est donc convaincu ici d'ignorance ou de mauvaise foi. Sa tirade est une calomnie injurieuse que le rapprochement des dates et des circonstances dément et renverse. Quel procédé! écrire à son roi et s'appuyer sur des mensonges; chercher à irriter un prince généreux par des imputations pleines de malice et de fausseté; essayer de flétrir la mémoire d'un pape cher à l'Eglise, en lui imputant une conduite que toute l'histoire désavoue; exciter quelque division entre le successeur de saint Pierre et le fils de saint Louis : de tels soins ne sont-ils pas bien dignes d'un patron du schisme et d'un artisan de discorde, et ne devons-nous pas bien de la reconnoissance et de l'estime à ce Français dévoué qui écrit au Roi pour le tromper et l'aigrir, et à ce prêtre pieux et zélé qui prend à tâche d'insulter à la cendre d'un pontife vénérable?

Nous en restons là sur cette Lettre, qui est datée du 30 octobre dernier, et qui est présentée comme un hommage au Roi pour le jour de sa fête. C'est un triste bouquet pour

S. M., qui, heureusement sans doute, n'a pas lu cette misérable diatribe. C'est un éclat inutile, qui, au lieu de faire paroître meilleure la cause de la *petite église*, ne peut, au contraire, que rendre cette cause plus mauvaise, en montrant que ses défenseurs ne respectent plus rien, et insultent à la fois au chef de l'Eglise et à la vérité.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. On a célébré, au commencement de novembre, dans presque toutes les églises et oratoires de la capitale, une neuvaine pour les ames du purgatoire. Les fidèles y ont pris part en grand nombre pour profiter des indulgences accordées par S. S. Des prédicateurs ont do[illegible]és instructions et exhortations à ce sujet, et les confré[illegible]u des exercices de piété pour le même but. Le sou[illegible] pontife a encouragé ce pieux mouvement par son exemple, et a presque, chaque jour, visité quelque église ou oratoire pour y offrir des prières pour les morts.

— Le 3 novembre, le saint Père s'est rendu à l'Oratoire de la confrérie de Notre-Dame de douleurs et des ames du purgatoire, près Ste-Marie *in trastevere*, dont S. S. étoit titulaire. Elle y a célébré une messe des morts, et en a entendu une autre d'un de ses chapelains. Etant retournée ensuite au Vatican, elle assista dans la chapelle Sixtine au service anniversaire pour les papes morts. Ce fut M. le cardinal de Gregorio qui officia, et le saint Père fit l'absoute.

— Le dimanche 4, jour de saint Charles, S. S. alla à l'église de ce saint sur le cours, et y assista, sur son trône, à la grand'messe célébrée par M. le cardinal Odescalchi. Elle entendit ensuite une messe basse célébrée par un de ses chapelains à l'autel du saint.

— Le même jour, la fête de saint Charles fut célébrée avec pompe à l'église de Saint-Louis des Français. L'ambassadeur et tous les Français qui se trouvent à Rome y assistoient, ainsi que le corps diplomatique. M. Mattei, patriarche d'Antioche, officia. M. le cardinal d'Isoard y avoit dit la messe le matin. A une heure après-midi, le saint Père y

arriva, après la chapelle papale tenue à Saint-Charles du cours, S. S. fut reçue par M. l'ambassadeur, et entendit une messe basse.

— Le lundi 5, le souverain pontife assista au service anniversaire pour les cardinaux morts; ce fut M. le cardinal Falzacappa qui officia. S. S. parcourut ensuite à genoux, ainsi que sa suite, la *Scala santa*.

— Le mardi 6, le saint Père, toujours dirigé par sa piété pour les morts, alla dire la messe à l'église de Notre-Dame de la prière ou de la mort; S. S. en entendit une autre d'un de ses chapelains. De là, elle se porta au cimetière de Notre-Dame de la consolation, où elle entendit une 3e messe, et enfin à l'église de Saint-Grégoire *in monte cœlio*, où elle fit sa prière devant le saint sacrement, et assista à une 4e messe.

Paris. Le mercredi 21, on a célébré dans plusieurs communautés la fête de la présentation de la sainte Vierge. Au séminaire Saint-Sulpice, où a lieu ce jour-là tous les ans une cérémonie particulière, M. l'archevêque de Gênes, nonce de S. S., a célébré la messe. Le prélat est arrivé à 10 heures, et a été reçu avec les honneurs qui lui étoient dus. Après la messe, à laquelle il y a eu une communion nombreuse, S. Exc. a entonné le *Veni Creator*, et a fait, au pied de l'autel, la rénovation des promesses cléricales. MM. les évêques d'Evreux et de Nantes s'étoient joints à M. le nonce pour cet acte de piété. S. Exc. s'étant assise ensuite devant l'autel, les ecclésiastiques présens sont venus renouveler entre ses mains leurs promesses cléricales. M. le supérieur-général de Saint-Sulpice, M. le curé de la paroisse, MM. les grands-vicaires du diocèse, plusieurs ecclésiastiques de la ville, les directeurs et élèves du séminaire prononçoient à genoux les paroles : *Dominus pars*..... La cérémonie a été terminée par le *Te Deum* et la bénédiction pontificale.

— Le vendredi 16, M. l'abbé Girod, premier vicaire de Notre-Dame et chanoine d'Avignon, qui, depuis quelques années, a eu le bonheur de baptiser bon nombre de juifs, a administré ce sacrement à une dame de la secte des caraïtes; elle se nomme Virginie Méville, et depuis plusieurs mois, elle s'étoit retirée dans une communauté religieuse pour s'y livrer, dans le silence, à l'étude des preuves de la religion chrétienne.

— On vient de commencer une nouvelle édition de la Bible de Vence; le jeudi 22, M. Méquignon-Havard, un des éditeurs, a eu l'honneur de présenter au Roi la première livraison de cette Bible, dont S. M. avoit bien voulu agréer la dédicace. Nous rendrons compte plus tard de cette livraison (1). Nous avons déjà parlé plusieurs fois de la Bible de Vence, à l'occasion de la 4e édition donnée, il y a quelques années, par MM. Méquignon frères. La nouvelle édition est soignée par M. Drach, qui y a ajouté des notes, et qui a fait un assez grand nombre de corrections. Le travail d'un homme si instruit dans tout ce qui tient à la littérature biblique, ne pourra sans doute qu'améliorer l'ouvrage de Rondet.

— Le vendredi 16, conformément aux dispositions de M. le cardinal-archevêque de Toulouse, la messe solennelle du Saint-Esprit a été célébrée dans l'église métropolitaine de Saint-Etienne, pour attirer les bénédictions du ciel sur les opérations des collèges électoraux. C'est S. Em. qui a officié. Les premières autorités de la ville, les présidens des collèges, et un grand nombre d'électeurs étoient présens à cette pieuse cérémonie.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Les scènes affligeantes de ce printemps viennent de se renouveler dans la capitale. Dès le dimanche soir on avoit, dans quelques quartiers, célébré la victoire des élections par des illuminations et des pétards; mais le lundi matin les ordres furent donnés pour une illumination générale. Le *Constitutionnel* l'annonça, et des gens soudoyés couroient de boutique en boutique pour en prévenir. On n'a pas manqué de se conformer aux intentions des meneurs; le lundi soir, l'illumination étoit à peu près générale, au moins dans les quartiers les plus marchands. Peu à peu des rassemblemens se formèrent; on voulut forcer ceux qui n'avoient point illuminé à mettre des lampions, on jeta des pierres dans leurs croisées. Plusieurs maisons furent ainsi attaquées dans les rues Saint-Denis, Saint-Martin et Saint-Honoré. Le désordre augmenta dans la première de ces rues; on voulut forcer un corps-de-garde, rue de Mauconseil. Des barricades eurent lieu près l'église Saint-Leu, et d'autres plus loin. Derrière ces barricades, on jetoit à la troupe des pierres et tout ce qui se trouvoit sous la main. La gendarmerie et la troupe de ligne ont fait preuve

(1) A Paris, chez Méquignon-Havard. L'édition aura 25 volumes.

long-temps d'une grande patience. Enfin, après des sommations réitérées, on tira et on chargea les séditieux. Ce n'est qu'à minuit que finit la lutte qui avoit jeté l'alarme dans tout le quartier Saint-Denis. Plusieurs gendarmes et soldats ont été blessés; dans les rassemblemens, plusieurs hommes ont été tués et d'autres blessés.

— Le mardi matin, une ordonnance sévère annonça qu'on prendroit des mesures contre les attroupemens. Des détachemens de troupes furent portés le soir dans les endroits menacés; ces préparatifs n'en imposèrent point aux factieux. Le soir, on illumina de nouveau, les pétards et les désordres recommencèrent. Des attroupemens armés de pierre, de bâtons, et même de pistolets, se formèrent dans les rues. On tiroit sur la troupe; de quelques maisons, on jetoit sur elle des pierres et des morceaux de bois. Il fallut repousser la force par la force. Plusieurs décharges ont été faites, et les rassemblemens ont été dissipés. Dans les deux soirées, quelques bandes de misérables ont parcouru les rues en proférant des cris séditieux.

— Ce qui ajoute à la douleur que causent ces désordres, c'est les récits infidèles et passionnés qu'en donnent quelques journaux. Croiroit-on qu'ils en accusent la police? C'est à peu près comme au commencement de la révolution, où on accusoit les seigneurs de mettre le feu à leurs châteaux pour avoir le plaisir de crier. Ces scènes violentes sont le résultat des déclamations dont nous sommes assourdis depuis quinze jours. Chacun fait des révolutions à sa manière. Quand des écrivains s'efforcent d'exciter le mécontentement, les murmures et la haine, le peuple qui en vient aux voies de fait est moins coupable qu'eux. Après les attaques à coups de plume viennent les attaques à coups de poings, et après les belles phrases les attroupemens séditieux, les cris menaçans et la rébellion ouverte; c'est la marche naturelle dans les temps de partis. Actuellement les doléances de quelques meneurs sur ces scènes qui sont leur ouvrage, ne devroient en imposer à personne. *Quis tulerit Gracchos de seditione querentes?*

— Le mercredi, il n'y a point eu d'illuminations ni de troubles; des mesures de prévoyance avoient été prises par l'autorité, et de forts détachemens de troupes stationnoient dans tous les lieux où les soirées précédentes il y avoit eu des rassemblemens. Le jeudi, il n'y a eu non plus aucun désordre. On espère que la tranquillité est rétablie pour le moment, et que les agitateurs voudront bien prendre et nous laisser quelque repos.

— M. le préfet de police a fait insérer d'office dans les feuilles de l'opposition un article pour démentir plusieurs faits relatifs aux évènemens des 19 et 20, particulièrement l'allégation que l'autorité avoit laissé circuler librement les provocateurs des désordres, et que le particulier qui s'est réfugié au poste Mauconseil étoit un agent de police.

— Plusiers juges d'instruction informent sur les évènemens du 19 au 20 de ce mois. Mercredi dernier, M. le Blond, juge d'instruction, et M. Delapalme, substitut du procureur du Roi, se sont transportés rue Saint-Denis, pour prendre connoissance des faits qui s'y sont passés, et recevoir les dépositions des témoins et des victimes du désastre.

— Quelques journaux annoncent que M. de Villèle vient d'écrire à tous les préfets, pour leur prescrire de ne mettre aucune opposition à l'élection des candidats de l'opposition royaliste.

— M. le Dauphin a fait remettre à M. le maire de Samois 200 fr. pour les pauvres de sa commune.

— M. le duc, Mme la duchesse et Mlle d'Orléans ont fait remettre chez M. Fourchy, notaire, chez lequel une souscription est ouverte, 400 fr. pour le soulagement des malheureux habitans de Caderousse, victimes du débordement du Rhône.

— M. le comte de Puymaigre, préfet de l'Oise, vient, par une lettre adressée au rédacteur de la *Gazette de France*, de réclamer contre toutes les faussetés que les journaux libéraux avoient dites sur son compte depuis quelques jours au sujet des élections.

— La nouvelle rue ouverte sur le terrain de l'ancien jardin de Tivoli a pris le nom de rue de Londres; cette rue se trouve en face de la caserne d'infanterie de la rue de Clichy, et traverse dans toute son étendue le nouveau quartier. Quelques maisons remarquables par leur élégante structure ont été élevées cet été de ce côté.

— L'inauguration du portrait du Roi, donné à la ville de Beaune par S. Exc. le ministre de l'intérieur, à la sollicitation de M. Fouquerand, député de ce département, a été faite le jour de la St-Charles.

— La chambre du commerce de Marseille, ayant témoigné au préfet maritime de cette ville, de l'inquiétude sur le sort des Français qui se trouvent dans les régences d'Afrique, en a reçu la réponse que M. le capitaine de vaisseau Fouque, commandant 3 bâtimens devant Tunis, et qui a dû recevoir le 1er la nouvelle de l'affaire de Navarin, aura pris l s mesures convenables pour le salut de nos compatriotes qui se trouvent à Tunis et à Tripoli, et que la station de Cadix doit s'occuper de ceux qui se trouvent dans les Etats de Maroc?

— Le vaisseau de 80 canons *le Conquérant* est parti de Brest le 20 de ce mois pour aller rejoindre, dans le Levant, M. le vice-amiral de Rigny. La frégate de 60 canons *l'Iphigénie* a appareillé à Toulon le 14 pour la même destination.

— La *Gazette d'Augsbourg* donne des nouvelles de Constantinople jusqu'au 30 octobre. Tout y étoit tranquille, et les affaires paroissoient y être toujours dans le même état.

— Le 18 de ce mois, le brick-goëlette *l'Aigrette*, est parti de Brest pour le Port au Prince, où il porte M. Malet, consul-général de France à l'île d'Haïti.

— Dans l'après-midi du 29 octobre dernier, un habitant de la Cerdagne, qui traversoit la Sègre à cheval près de Bourg Madame, fut entraîné par les eaux, que les pluies avoient considérablement accrues et rendues très-rapides. Ce malheureux alloit périr, lorsque le voltigeur Hure, du 54me de ligne, n'écoutant que son courage, se précipita dans le torrent, et parvint, non sans de grands dangers, à ramener cet infortuné, et à lui sauver la vie. M. le lieutenant-général, commandant la 10e division militaire, s'est empressé de faire connoître, par un ordre du jour, et de recommander à la bienveillance de M. le ministre de la guerre, la conduite généreuse de ce brave militaire.

— La division française de Barcelonne, sous les ordres de M. le lieutenant-général de Reiset, a commencé le 16 l'évacuation de cette place, et opère en ce moment sa rentrée en France.

— Le roi et la reine d'Espagne ont dû partir le 19 de Valence, où ils ont été l'objet de toute sorte de fêtes, et où ils ont reçu les plus grandes marques d'enthousiasme. LL. MM. se rendent à Barcelonne, où elles arriveront probablement le 28.

— A Manreza, Vich et Olot, comme dans toutes les autres villes de la Catalogne où il y a eu des réunions de factieux, on a proclamé un décret du roi d'Espagne, qui porte que les visites les plus exactes seront faites dans les villes et villages, pour découvrir toutes les armes qui n'auront pas été remises dans les dépôts déterminés, et les individus chez lesquels on en trouvera seront arrêtés.

— Comme l'infant don Miguel, d'après la charte portugaise, doit prêter serment entre les mains du président de la chambre des pairs, les deux chambres réunies, la princesse régente a, par un décret du 4 novembre, convoqué les cortès extraordinaires pour le 20.

— Un graveur de Gand s'occupe d'une médaille destinée à perpétuer le souvenir du concordat des Pays-Bas. Elle représentera d'un côté le buste de N. S. P. le Pape Léon XII.

— Quatre mille ouvriers sont employés, en ce moment, aux travaux du nouveau port de Brême; on annonce qu'il sera terminé en 1830.

— La *Gazette de Kempten* parle à mots couverts d'une difficulté sérieuse qui s'est élevée entre plusieurs princes d'un des plus grands Etats d'Allemagne. Un mémoire vient d'être publié sur la position respective des deux branches de la maison de Brunswick; le roi d'Angleterre et d'Hanovre, et le duc de Brunswick-Wolfenbuttel. Ce dernier prince ayant été, depuis la mort de son père en l'année 1815, jusqu'au 30 octobre 1823, sous la tutelle du prince régent d'Angleterre, aujourd'hui roi, lequel avoit confié la direction des affaires du duché de Brunswick à M. de Schmidt-Phiseldeck, croit avoir à se plaindre de son tuteur, aussi bien que de ce M. Schmidt, qui avoit été fait son curateur. On annonce la réunion prochaine de plusieurs souverains d'Allemagne, pour tâcher de mettre un terme à cette espèce de querelle.

— En examinant la statistique de la ville de Naples pendant l'année dernière, on remarque que, sur 14,980 naissances, on compte seulement 1875 enfans abandonnés, dont même 513 ne proviennent pas de la ville. C'est, proportion gardée, quatre fois moins qu'à Paris. On n'a compté à Naples, en 1826, que 13 suicides, et il est pénible de voir que dans Paris il s'en commet quelquefois plus dans une semaine. A quoi attribuer cette énorme disproportion, si ce n'est au défaut de principes religieux, aux conséquences de la révolution et aux résultats de la licence des écrits?

— L'empereur de Russie vient d'accorder des sommes considérables pour secourir les incendiés de la ville d'Abo. Les habitans sont affranchis, pendant dix ans, des contributions et des autres droits.

— Quelques journaux annoncent que la forteresse d'Erivan s'est rendue aux Russes, et que la garnison, forte de 3000 hommes, et commandée par Assan Khan, a été faite prisonnière de guerre.

— On reçoit, par la voie de Londres, des nouvelles satisfaisantes de l'expédition de découvertes, commandée par le capitaine d'Urville. La corvette *l'Astrolabe* a été rencontrée dans les parages de la Nouvelle-Zélande par le navire qui s'est chargé de porter en Europe les lettres qui viennent d'arriver, à l'époque où elle se dirigeoit vers Amboine. La santé de l'équipage n'avoit nullement souffert, et nos naturalistes, MM. Quoy et Gaimard, pleins de zèle et d'ardeur, avoient, depuis leur départ de Sidney-Cowe à la Nouvelle Hollande, rassemblé les plus amples récoltes de productions marines nouvelles, surtout appartenant à la classe des mollusques. Les travaux de M. Paul Gaimard viennent d'obtenir la récompense la plus flatteuse. Ce médecin-naturaliste, qui, avec son collègue, M. Quoy, avoit déjà fait partie de l'expédition commandée par M. de Freycinet, vient d'être nommé par le roi chevalier de la Légion-d'Honneur.

— Le gouvernement mexicain a installé dans ses fonctions M. Martin, nommé par S. M. consul de France à Jalapa et Vera-Crux. M. Chaumette-Desfossés, nommé inspecteur du commerce français au Pérou, reste à Lima comme simple particulier, jusqu'à l'accomplissement de certaines formalités.

Suite des élections aux collèges d'arrondissement.

Ain. — A Bourg, M. Chevrier de Corcelles; à Belley, M. Laguette-Mornay, et à Trévoux, M. Bouchet, candidats libéraux.

Allier. — A Moulins, M. Victor Destutt de Tracy, candidat libéral; à Montluçon, le général Camus de Richemont, candidat libéral.

Ardèche. — A Privas, M. de Bernis, et à Tournon, M. Dubay, candidats royalistes.

Ardennes. — A Mézières, M. Cunin-Gridaine, et à Rethel, M. Lefebvre-Gineau, candidats libéraux.

Aube. — A Bar-sur-Aube, M. Pavée de Vandœuvre, candidat libéral, qui a obtenu 127 voix; le candidat ministériel en a eu 101.

Bouches-du-Rhône. — A Marseille, M. Straforello; à Arles, M. de Lagoy, candidats royalistes; à Aix, M. de Beaufort, candidat libéral.

Cantal. — A Aurillac, M. le général Higonnet, candidat royaliste.

Charente. — A Angoulême, M. Gellibert, candidat libéral, et à Cognac, M. Hennessy, président du collège.

Charente-Inférieure. — A Jonzac, M. de Saint-Ligier; à Rochefort, M. Audry de Puyraveau, candidats libéraux; à Saintes, M. Boscal de Réals, candidat royaliste; et à la Rochelle, M. André Gallot, candidat libéral.

Cher. — A Bourges, M. Gaëtan de La Rochefoucauld, et à Saint-Amand, M. Devaux, candidats libéraux.

Corrèze. — A Brives, M. Alexis de Noailles, de l'opposition royaliste; à Ussel, M. le comte de Vallon, candidat royaliste.

Côte-d'Or. — A Dijon, M. de Chauvelin; à Châtillon-sur-Seine et Semur, M. Louis Bazile, et à Beaune M. Mauguin, tous trois candidats libéraux.

Côtes-du-Nord. — A Saint-Brieux, M. Montjarret de Kerjégu; à Guimgamp, M. de Quelen; et à Lannion, M. de Kercaradio, candidats royalistes; à Dinan, M. de Bizien du Lézard, candidat libéral.

Creuse. — A Guéret, M. Mestadier, candidat de l'opposit. royaliste.

Dordogne. — A Périgueux, M. Verneilh de Puyrazeau, candidat libéral, et à Bergerac, M. Eyma.

Doubs. — A Besançon, M. de Mesrey, candidat libéral.

Drôme. — A Valence, M. Berenger, candidat libéral; et à Montelimart, M. de la Bretonnière, candidat royaliste.

Finistère. — A Brest, M. Kératry, et à Quimper, M. Dumarallach, de l'opposition.

Garonne (Haute-). — A Toulouse, M. Dubourg et M. le baron de Montbel; à Villefranche, M. le comte de Villèle, et à Muret, M. le baron de Puymaurin, tous 4 candidats royalistes.

Gers. — A Auch, M. de Cassaignoles, candidat royaliste.

Gironde. — A Bordeaux (*extra muros*), M. Gauthier, candidat libéral; (*intra muros*), M. Balguerie jeune; à Blaye, M. Balguerie aîné; à Libourne, M. de Saint-Aulaire, candidats libéraux, et à la Réole, M. le comte de Lur-Saluces, candidat royaliste.

Ille-et-Villaine. — A Redon, M. de la Bourdonnaye-Montluc, candidat royaliste.

Indre. — A Châteauroux, M. Taillepied de Bondy, et à La Châtre, M. Dury-Dufresne, candidats libéraux.

Indre-et-Loire. — A Chinon, M. Girod (de l'Ain), candidat libéral.

Isère. — A Grenoble, M. Aug. Perrier, candidat libéral; à Vienne, le même, et à Tullins, le même.

Jura. — A Dôle, M. le marquis de Vaulchier, et à Lons-le-Saulnier, M. Cordier, candidats royalistes.

Landes. — A Mont-de-Marsan, M. le marquis du Lyon, et à Dax, M. le baron d'Haussez, candidats royalistes.

Loire (Haute-). — Au Puy, M. Calemard de La Fayette, et à Yssengeaux, M. Chevalier-Lemore, candidats royalistes.

Loire-Inférieure. — A Nantes, M. L. de Saint-Aignan, de l'opposition; à Niort, M. Urvoy de Saint-Bedan, de l'opposition royaliste; à Saint-Philibert, M. Lucas-Championnière, candidat libéral, et à Savenay, M. de Formon, candidat royaliste.

Loir-et-Cher. — A Blois, M. Pelet de la Lozère, candidat libéral; à Vendôme, le même.

Loiret. — A Pithiviers, M. Laisné de Villevêque, candidat libéral.

Lot. — A Cahors, M. de Regourd de Vaxis; à Figeac, M. Syrieys de Marinhac; à Gourdon, M. Dussol, et au Puy-l'Evêque, M. de Folmont, tous 4 candidats royalistes.

Lot-et-Garonne. — A Marmande, M. le vicomte de Martignac, candidat royaliste.

Maine-et-Loire. — A Saumur, M. B. Delessert; à Angers, M. Guilhem de Brest, et à Ségré, M. d'Andigné de la Blancherays, les deux premiers libéraux, le 3e, à ce qu'on croit, de l'opposition royaliste.
Marne. — A Vitry-le-Français, M. Royer-Collard, candidat libéral.
Marne (Haute-). — A Joinville, M. Toupot de Beveaux, candidat libéral; à Langres, M. Caroillon de Vandeuil, candidat de l'opposition, qui a eu 102 voix; M. Roger, président du collège, en a eu 95.
Meurthe. — A Lunéville, M. le baron Louis, et à Nanci, M. Marchal, candidats libéraux.
Morbihan. — A Lorient, M. l'amiral Halgan, et à Vannes, M. de Margadel, tous deux présidens de collèges.
Moselle. — A Metz, 1er collège, M. de Saint-Albin; 2e collège, M. de Turmel; à Thionville, M. le baron du Theil; à Bricy, M. Marchand-Collin, tous 4 présidens des collèges.
Nièvre. — A Nevers, M. Dupin aîné, candidat libéral, et à La Charité, le même.
Nord. — A Lille, 1er collège, M. de Bully; 2e collège, M. Poteau d'Hancardrie; à Cambrai, M. Cotteau; à Douai, M. Durand d'Elecourt; à Hazebrouck, M. de la Bazerque; et à Dunkerque, M. B. Morel les 5 premiers candidats royalistes, le dernier candidat libéral.
Orne. — A Alençon, M. Mercier; à Argentan, M. His; à Mortagne, M. L. Fleury, et à Domfront, le vicomte Lemercier, tous 4 candidats libéraux.
Pas-de-Calais. — A Boulogne, M. Harlé; à Hesdin, M. Denuncq, et à Aire, M. Lesergent, tous trois candidats libéraux.
Puy-de-Dôme. — M. l'abbé de Pradt, candidat libéral; à Riom, M. Aug. Leyval, candidat de l'opposition royaliste.
Pyrénées (Basses-). — MM. de Saint-Cricq, d'Artigaux et le comte de Gestas, candidats royalistes; M. Laffite, candidat libéral.
Pyrénées (Hautes-). — M. le baron de Clarac et M. de Lussy, candidats royalistes, et le général Lamarque, candidat libéral.
Rhin (Bas-). — A Strasbourg, M. Renouard de Bussière, candidat royaliste, et M. B. Constant, candidat libéral: à Benfeld, M. Zorn de Boulac, président du collège; à Saverne, M. Wangen de Geroldseck, candidat royaliste.
Rhin (Haut-). — A Altkirch, M. le baron de Reinach, candidat libéral; à Colmar, M. le baron d'Anthès, candidat royaliste, et M. Haas, *id.*, et député sortant.
Rhône. — A Lyon, M. Jars, dans l'arrondissement du nord; M. Royer-Collard dans celui du midi, et à Villefranche, M. Humblot-Conté, tous 3 candidats libéraux.
Sarthe. — Au Mans, M. de Châteaufort; à la Flèche, M. Bourdon du Rocher, et à Saint Calais, le marquis de Dollon, de l'opposition.
Saône (Haute-). — A Vesoul, M. de Grammont, candidat libéral, et à Gray, M. Brusset, président du collège.
Saône-et-Loire. — A Autun, M. de Fontenay, candidat royaliste; à Châlons, M. de Thiard, candidat libéral; à Mâcon, M. de Rambuteau, candidat libéral.

Sèvres (Deux-). — M. Mauguin, candidat libéral, et à Parthenay, M. Agier, de l'opposition royaliste.

Tarn. — A Albi, M. de Cardonnel, candidat royaliste.

Tarn-et-Garonne. — A Moissac, M. de Beauquesne, président du collége.

Var. — A Toulon, M. Aguillon, candidat de l'opposit. royaliste.

Vaucluse. — A Avignon. M. le comte d'Augier, candidat royaliste.

Vendée. — A Bourbon-Vendée, M. de Mornac, président du collège.

Vienne. — A Chatellerault, M. Creuzé, candidat royaliste; à Poitiers, M. le baron de Cressac, candidat royaliste.

Vienne (Haute-). — A Limoges, M. Bourdeau, et à Saint-Junien, M. Ternaux, candidats libéraux.

Vosges. — A Neufchâteau, M. Royer-Collard, candidat libéral; à Epinal, M. Cunni, candidat royaliste.

Yonne. — A Auxerre, M. Jacquinot de Pampelune, candidat royaliste.

Les journaux varient sur la proportion des royalistes et des libéraux dans les nominations connues. Le *Constitutionnel* n'en compte que 64 des 1ers et 138 des autres; le *Journal des débats* en compte 67 des 1ers et 143 de l'opposition. Nous croyons ces journaux suspects pour l'exactitude de leurs calculs. La *Gazette de France* compte 85 nominations royalistes et 101 libérales, dont 20 doubles. Nous craignons beaucoup que cette proportion ne soit pas non plus rigoureusement exacte, mais dans un sens inverse. Dans notre estimation, il y auroit 132 membres de l'opposition, et 74 royalistes. C'est par erreur que, dans le dernier n°, M. d'Hornoy a été désigné comme candidat libéral, et on croit qu'il y a plusieurs autres erreurs du même genre. Nous tâcherons de donner à la fin des élections une appréciation plus précise.

Documens historiques, critiques, apologétiques concernant la compagnie de Jésus (1).

Le commencement de ce recueil a déjà été annoncé n° 1343; il n'en avoit paru alors que 3 cahiers, depuis il en a paru six autres dont la censure ne crût pas devoir permettre l'annonce : elle avoit adopté ce système qu'il ne falloit parler ni pour ni contre les Jésuites. Comme on ne sait pas ce qui peut arriver, nous nous hâtons de rendre compte de la suite des *Documens*.

Le n° 4 renferme un écrit publié en 1762 sous le titre du *Rédacteur véridique* : c'est une espèce d'examen des comptes rendus des ma-

---

(1) In-8°. Le n° 4 est de 1 fr. 25 cent. Les nos 5, 6, 7 et 8 sont de 1 fr. chacun; le n° 9 est de 1 fr. 50 c. A Paris, chez Mlle Carié de la Charie, rue de l'Ecole-de-médecine, et au bureau de ce journal.

gistrats, et une réponse aux principales accusations qu'ils renferment. On ne dit point de qui est le *Rédacteur;* l'éditeur y a joint des notes.

Les nos 5 et 6 sont consacrés à l'écrit intitulé *des Jésuites ligueurs et complices de Barrière et de Jean Chatel*, 1765. C'est une discussion relative à la conduite des Jésuites du temps de la ligue. L'éditeur attribue cet écrit à l'abbé Dazès ou plutôt Darès, de Bordeaux, auteur d'autres écrits du même genre, *Il est temps de parler, le Compte rendu des Comptes rendus.* Darès mourut à Naples en 1766; la tolérance des parlemens l'avoit forcé de quitter la France, car les magistrats, dans leur rigoureuse impartialité, ne souffroient pas qu'il s'élevât une seule voix en faveur de l'ordre qu'ils vouloient proscrire. Le no 6, qui est la suite du même écrit, discute la complicité des Jésuites dans les attentats de Barrière et de Châtel.

Les nos 7 et 8 sont remplis par un écrit qui a pour titre : *de la Vérité, ou de la Supposition de l'édit de bannissement des Jésuites rendu par Henri IV en* 1595. Cet écrit est en deux parties, et montre que l'édit de bannissement en 1595 est une supposition imaginée par les ennemis des Jésuites à une époque bien postérieure : ce n'est qu'en 1762 que l'on s'avisa de cette fable. L'auteur montre que l'édit fut inconnu dans le temps à tous les écrivains, à tous les ministres, à tous les magistrats, à Henri IV lui-même et aux Jésuites. N'importe, on mettra toujours cet édit en avant, et un avocat l'a cité dans son plaidoyer au sujet du procès de la famille La Chalotais contre *l'Etoile.* Ce n'est pas la première calomnie que l'on répète de confiance, et celle-là sert trop bien la haine des ennemis des Jésuites pour qu'ils ne la reproduisent pas comme un fait avéré. Les hommes de bonne foi ne seront peut-être pas fâchés néanmoins de discuter ce fait avec les règles d'une critique éclairée, et on peut dire qu'il ne leur restera aucun doute quand ils auront lu l'écrit qui fait partie des *Documens.*

Enfin le no 9, qui a paru depuis peu, contient un écrit intitulé *du Rappel des Jésuites.* On ne dit point quel est l'auteur de cet écrit, qui doit être un peu postérieur aux précédens, et qui, ainsi que ceux des nos 7 et 8, paroît se distinguer par une bonne critique et par une discussion approfondie. On ne réfute pas de tels écrits avec des déclamations et des invectives.

Nous annoncerons en même temps un nouvel ouvrage qui vient de paroître sous le titre *de l'Institut des Jésuites,* par l'abbé Piani, curé de La Falaise (1). Cet ouvrage commence par un précis de la vie de saint Ignace, et comprend ensuite neuf chapitres, sur les vœux des Jésuites, sur leurs doctrines, sur la vie qu'ils mènent, sur quelques-uns de leurs écrivains, sur l'opinion de plusieurs personnages en leur faveur. M. l'abbé Piani a réuni sur ces divers points des faits, des témoignages et des réflexions de quelque poids, auprès de ceux qui ne se décident pas par l'impulsion des partis.

(1) In-8o, prix, 2 fr. 50 cent. et 3 fr. 25 cent. franc de port. A Paris, chez Dentu, et au bureau de ce journal.

Mélanges de religion, de critique et de littérature, par M. de Boulogne, évêque de Troyes (1).

On a publié, sous ce nom, un choix d'articles tirés des *Annales catholiques*, que rédigeoit M. de Boulogne, sous le directoire. Ces articles, qui parurent en 1796 et 1797, sont relatifs, les uns à l'église constitutionnelle, les autres à la persécution du directoire, plusieurs à des évènemens du temps, ou à des écrits pour ou contre la religion. Il y en a 39 en tout, en y comprenant deux petits écrits sur l'église constitutionnelle, que M. de Boulogne avoit donnés un peu auparavant. Ces articles intéresseront à la fois sous le rapport religieux et sous le rapport littéraire; ce sont des monumens de l'état de la religion à cette époque, des matériaux pour l'histoire, et en même temps des compositions remarquables en fait de style et de goût. L'auteur tire parti, avec un rare bonheur, des circonstances où il écrivoit; il présente d'une manière très-piquante la situation de l'Eglise, les controverses qui l'agitoient, l'oppression à laquelle elle étoit en butte, et le délire de ces dominateurs farouches, qui proscrivoient et déportoient en parlant de tolérance et de liberté. Il couvre surtout de ridicule et d'opprobre les auteurs et les fauteurs du schisme, et leur club des *réunis*, et leurs conciles, et leurs synodes, et

(1) Tome Ier, un gros vol. in-8° sur papier fin.

Les Œuvres complètes de M. de Boulogne formeront 8 gros vol. in-8°, et seront divisées en trois classes, dont chacune pourra être acquise séparément. Les Sermons et Discours forment 4 vol., les Mandemens et Instructions pastorales 1 vol., les Articles de critique et de mélanges feront 3 vol. Prix de chaque volume, 7 fr.

Les Sermons, 4 vol.; les Instructions pastorales, 1 vol., et le premier volume des Mélanges, paroissent; le second volume des Mélanges paroîtra dans les huit premiers jours de décembre.

On souscrit à Paris, chez les éditeurs Adr. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

leurs encycliques, et leurs apologies et leurs pamphlets. Rien n'est si amusant que ses complimens à Grégoire, ses plaisanteries sur Clément, ses réponses à Le Coz; rien n'offre des argumens plus serrés et plus vigoureux que ses commentaires des encycliques et des pastorales de ces pauvres évêques, et l'on peut dire que personne n'a plus contribué que l'auteur à décréditer et à flétrir ce parti, qui cherchoit alors à se débattre sous le poids de ses scandales, qui faisoit de belles homélies pour couvrir des actes honteux, et tenoit des synodes et des conciles pour faire oublier ses apostasies et ses mariages.

Les articles de *mélanges* qui remplissent ce volume, se composent, par portions à peu près égales, de ceux relatifs aux constitutionnels, et de ceux qui traitent d'autres objets. Parmi les premiers, on trouvera des réflexions sur la 2ᵉ encyclique, trois réponses à des pastorales de Le Coz, un compliment à Grégoire, un examen de son compté rendu de sa visite soi-disant pastorale, trois articles sur l'abbé Clément, sur son synode et sur son élection à Versailles, un morceau très-bien frappé sur les rétractations, des réflexions sur les scandales de Diot et de Torné, un bulletin du concile de 1797, etc. Nous nous arrêtons au premier de ces morceaux, savoir, aux réflexions adressées aux évêques signataires de la 2ᵉ encyclique; écrit qui précéda un peu les *Annales catholiques*, et par lequel M. de Boulogne fit connoître son talent pour la polémique. Le critique y presse les constitutionnels par des objections embarrassantes, il leur dit entr'autres :

« Etrange conduite que la vôtre! Vous bénissez le ciel des choses même les plus opposées. Une assemblée séculière s'empare-t-elle de l'autorité ecclésiastique, proclame-t-elle en son nom un nouveau code de discipline, et donne-t-elle au clergé une constitution nouvelle, à laquelle il sera contraint de se soumettre par serment; tout cela est dans l'or-

dre, et vous en bénissez le ciel. Les nouveaux gouvernans vous abandonnent-ils, déclarent-ils être étrangers en tout à votre église, et poussent-ils l'indifférence au point de ne pas même soupçonner que vous existez; vous bénissez encore le ciel. C'est sans doute fort beau d'être ainsi résigné à tout, mais il faut encore être conséquent et s'entendre soi-même. Quoi donc? la discipline n'en devoit être que plus pure quand le corps politique s'en mêloit, et maintenant la discipline n'en sera que plus pure, parce qu'il ne s'en mêle pas! Quoi? quand les philosophes se déclaroient ouvertement contre l'ancien clergé, c'étoit l'occasion la plus favorable pour réparer tous les maux de l'Eglise, et maintenant qu'ils conspuent le nouveau, c'est encore l'*occasion la plus favorable de remettre en vigueur les saintes lois de la discipline!* Sous le joug de la première assemblée, vous célébriez votre liberté, et dans l'oubli total où vous laisse celle-ci, vous vantez votre indépendance. Mais si l'Eglise est indépendante maintenant, elle n'étoit donc pas libre alors. On avoit donc raison de dire que vous la mettiez sous les pieds des impies, que vous l'asservissiez aux caprices des peuples, et que vous lui ôtiez le plus essentiel de ses droits, celui de faire des lois et de s'administrer elle-même. *Bénissez donc le ciel*, tant qu'il vous plaira, d'un évènement qui vous a rendu votre indépendance; nous prenons acte contre vous de votre propre aveu. La religion est donc maîtresse dans ses temples, comme le sénat dans ses palais; elle peut donc se gouverner sans l'intervention d'aucun pouvoir étranger; vous mentiez donc à votre propre cœur, quand vous souteniez le contraire. Ce n'étoit donc de votre part qu'une adulation criminelle pour un gouvernement qui vous favorisoit alors, et dont vous aviez autant besoin, qu'il avoit besoin de vous-mêmes; et il est donc évident que, tournant sans cesse à tout vent de doctrine, vous n'avez jamais eu d'autres principes que ceux des circonstances, d'autre morale que celle du plus fort.

» Allons encore plus avant. Lorsque nous vous disions qu'un changement total de discipline ne pouvoit s'opérer sans le concours de la puissance de l'Eglise, vous nous opposiez la souveraineté nationale, vous ne sortiez pas de cette forteresse, dans laquelle vous vous retranchiez contre les conciles, l'autorité des Pères, la tradition universelle; et vous aviez répondu à tout, quand vous disiez : Ainsi l'a

dit, ainsi le veut le peuple. Maintenant que ce peuple se trouve ne plus vouloir ce que vous prétendiez qu'il vouloit alors, vous vous substituez tout à coup à sa place. A cette volonté soi-disant générale, vous faites succéder votre volonté particulière. Au commencement, vous faisiez tout au nom de ce peuple, et maintenant vous faites tout sans lui; et, secouant tout à la fois la double indépendance de l'Eglise et des fidèles, vous concentrez en vous toute l'autorité. Que dis-je? cette constitution qui vous a créés et mis au monde, vous l'attaquez de haute lutte, vous la bouleversez à votre gré. C'étoit auparavant l'arche sainte qu'on ne pouvoit toucher sans crime, maintenant vous commencez à y trouver des vices essentiels. Il en est même dont vous réservez la critique *au burin de l'histoire*. Idée plaisante! comme si l'histoire avoit quelque chose à *buriner* sur une constitution éphémère, ouvrage informe et précipité des circonstances, décrétée hier, et bafouée aujourd'hui par ceux mêmes dont elle est l'ouvrage. Tout pleins d'un sentiment nouveau de dignité, vous relevez fièrement la tête, vous faites tout à coup disparoître ce titre de *constitutionnels*, dont vous vous targuiez il y a deux jours, ce titre fondamental de votre existence, et sans lequel vous êtes indéfinissables; et quand on vous demande quel est donc votre nom, d'où vous venez, ce que vous êtes, vous répondez majestueusement, *l'église gallicane*.

» L'église gallicane! grand Dieu! vit-on jamais autant d'audace réunie à tant de folie? Quoi! une poignée de je ne sais quels évêques par la grâce des juifs, des protestans et des athées, isolés par leurs principes comme par leur conduite, ne tenant plus à rien qu'à leur propre opinion, abandonnés du plus grand nombre de leurs complices, désavoués par la presque totalité de la nation; des hommes qui, de leur propre aveu, n'ont que *des règles provisoires*; des vagabonds qui se disent évêques partout, parce qu'ils n'ont mission nulle part, et qui, se rencontrant par hasard sur le pavé de Paris, concertent clandestinement un pamphlet encyclique; ces hommes, dis-je, osent s'intituler l'*église gallicane*! Eglise auguste et vénérable, belle encore au milieu de tes tristes débris, toi que l'impie a bien pu opprimer, mais qu'il n'a pu déshonorer ni vaincre, fille aînée des églises, tu étois donc encore réservée à cet excès d'outrage, que des hommes

d'un jour, sortis de dessous terre, s'associent à ton grand nom, pour mieux cacher leur honte et leur bassesse. Cependant, dans l'incroyable prétention que vous faites la suite de cette église magnifique, vous vous plaisez à nous en rappeler et *les idées pleines de majesté et les immortels souvenirs*. Vous retracez les évènemens glorieux qui ont signalé son zèle, les docteurs illustres qui ont perpétué sa doctrine, et cette foule non interrompue de grands évêques, qui, de siècle en siècle, l'ont embellie par leur génie ou honorée par leurs vertus; et à la vue de cette liste glorieuse, bien loin de baisser vos fronts dans la poussière, et de rentrer bien vite dans l'abjection de votre église, pour ne plus oser reparoître, vous avez presque l'air de dire : Et voilà donc les hommes dont nous sommes les successeurs! »

Nous regrettons de ne pouvoir citer des fragmens pleins de vigueur de l'article sur les rétractations, ou le compte très-plaisant de l'élection de Clément à Versailles, ou la réponse à une insolente pastorale de Le Coz, qui sembloit appeler de nouvelles persécutions sur un pontife alors en butte à toute la haine du directoire. Nous indiquerons du moins ce morceau qui commence à la page 276 du volume. Un des derniers articles du volume est sur la démission de Séguin, évêque du Doubs, qui avoit renoncé à ses fonctions, mais sans se rétracter, et seulement, disoit-il, pour le bien de la paix, et qui avoit encore essayé de justifier sa conduite et son parti; M. de Boulogne le réfute en ces termes :

« Si vous le pressez cependant, il vous dira pourquoi il ne se rétracte pas : c'est qu'il *est incapable de mentir à sa conscience*. Mentir à l'honneur, en prenant la place d'un homme vivant, qu'aucun jugement canonique ne dépossède; mentir à la vérité, en soutenant que des évêques sont censés abandonner leur siège, quand on les chasse avec des baïonnettes; mentir à l'unité de l'Eglise, en divisant l'épiscopat, en mettant deux chefs dans une même église; mentir à la pudeur, en nous donnant comme un ouvrage digne des premiers siècles, la production impure de quelques avocats

impies ou fanatiques; mentir à la hiérarchie, en se faisant soi-même curé métropolitain; mentir au souverain pontife, en affectant de croire qu'il est resté témoin passif du plus grand bouleversement qu'ait éprouvé l'église de France; mentir à tous les évêques du monde catholique, en soutenant qu'on est uni à eux, quand on n'a rien de commun avec eux; enfin, mentir à la nation entière, en prétendant qu'on a été choisi par elle, quand on ne l'a été que par la révolution : tout cela n'est rien, et bagatelle que ces mensonges. Mais mentir à sa conscience, c'est-à-dire à son opinion personnelle, à son autorité privée, aux principes que l'on se fait et aux scrupules que l'on se donne, c'est ce qui est impossible à tout homme de cœur, et plutôt périr qu'une pareille bassesse.

» Et ce qu'il y a ici de plus plaisant ou de plus triste, c'est que ces mêmes hommes qui ont une si grande peine de mentir à leur conscience, proposent sans façon ce mensonge au souverain pontife lui-même, et n'ont pas honte de lui faire un devoir de la rétractation de ses brefs. « La surprise, dit » Philippe Séguin, est un malheur dont l'autorité la plus » respectable n'est pas toujours à l'abri; l'expérience de tous » les temps ne l'a que trop prouvé; d'ailleurs, il suffit d'être » homme pour y être sujet. Ce n'est pas aussi une honte » pour les hommes, même revêtus du caractère le plus saint » et le plus auguste, si quelquefois ils sont surpris; ils s'honorent même, lorsqu'ils savent avouer qu'ils l'ont été; et » loin que cet aveu affoiblisse leur autorité, il n'est propre » qu'à l'affermir. Savoir revenir sur ses pas, quand on a été » trompé, ce n'est pas montrer de l'inconstance, mais plutôt de l'équité et de la droiture; c'est prouver qu'on ne » dépend de personne, mais de la vérité seule, et il appartient particulièrement au chef de l'Eglise de donner cet » exemple. »

» Ainsi, c'est au Pape *particulièrement* qu'il appartient de se rétracter. Le métropolitain de je ne sais quel vent de l'est, ne peut pas, sans se dégrader, faire une pareille démarche : mais le métropolitain suprême de l'Eglise catholique *doit savoir revenir sur ses pas*. Philippe Séguin seroit déshonoré, s'il avouoit qu'il a été surpris; mais Pie VI *s'honorera en faisant cet aveu* : pour un curé-évêque, se rétracter, c'est *inconstance*, mais pour le chef de tous les curés et de tous

les évêques, *c'est équité et droiture, c'est prouver qu'il ne dépend de personne, mais de la vérité seule.* O vanité des vanités! ô abîme de l'amour-propre humain! qui jamais expliquera tes paradoxes et tes contradictions? »

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. M. l'évêque de Dijon avoit aussi donné un Mandement pour les élections. « Le souverain, dit le prélat, vient d'appeler tous les Français au renouvellement des élections; dans ce mouvement général, toujours inquiétant par l'agitation qu'il produit, et souvent funeste par l'influence des passions, qui ne manquent pas de s'en emparer, il est du devoir de toute ame religieuse et de tout sujet fidèle de prier le Dieu de paix d'inspirer de bons choix aux peuples, et des lois sages aux législateurs. » D'après les ordres du prélat, il a été fait des prières à cette intention dans toutes les églises du diocèse pendant neuf jours.

— La fête de la présentation de la sainte Vierge a été célébrée avec pompe, au grand séminaire de Beauvais, le mercredi 21 de ce mois. M. l'évêque a présidé à la cérémonie, à laquelle assistèrent MM. les grands-vicaires, le chapitre et tous les ecclésiastiques des paroisses et des communautés de la ville. Plusieurs curés des environs prirent aussi part à la solennité. Après la messe, à laquelle communièrent les séminaristes, le clergé vint renouveler les promesses cléricales entre les mains du premier pasteur. Cette rénovation fut précédée d'un discours aussi pieux que solide sur le zèle dont les prêtres doivent être animés, à l'exemple de la mère de Dieu dans le temple de Jérusalem. Le prélat montra que les jeunes lévites, auxquels il adressoit spécialement la parole, pouvoient déjà rivaliser d'ardeur avec les pasteurs engagés dans le ministère. Il considéra pour cela le zèle du prêtre envers lui-même, à l'égard du prochain, et par rapport à l'Eglise. Les deux premières considérations fournirent des détails intéressans, et la troisième donna lieu à des mouvemens du plus heureux effet. Après avoir fait la peinture des afflictions trop réelles de l'Eglise, le prélat insista sur la

nécessité d'y apporter remède, et indiqua les moyens d'y parvenir. Après la cérémonie, terminée par un salut solennel, Mgr promit aux élèves du séminaire d'assister les mercredis, ainsi qu'il l'a pratiqué les années précédentes, le matin, à la conférence de théologie et de philosophie, et le soir, au sermon. A la fin de ce discours, que prononce un théologien, le prélat est dans l'usage de faire des réflexions sur le sujet qui vient d'être traité, et sur le ministère, en général, de la prédication. Ces exercices, présidés surtout par le premier pasteur, ne peuvent manquer d'animer les jeunes gens d'un nouveau zèle.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Les journaux révolutionnaires ont porté le ridicule et l'impudence jusqu'à dire que les troubles des 19 et 20 avoient été provoqués à plaisir, et payés par le ministère et par le préfet de police; d'autres se sont bornés à avancer que l'action de la force publique avoit été employée sans sommations préalables des agens de l'autorité. Il est notoire, au contraire, que plusieurs commissaires de police ont été accablés de coups de pierre, tandis qu'ils invitoient les séditieux à se retirer et à cesser leurs hostilités. Celui du quartier de la Sorbonne a été grièvement blessé de cette manière, au moment où, monté sur les barricades, il faisoit ces sommations.

— Le journal libéral qui se donne le titre de la *France chrétienne*, avoit annoncé que, dans les scènes de désordre des 19 et 20, un officier de la ligne, ayant été sommé de commander le feu, avoit refusé de se rendre à cette injonction, disant qu'il ne vouloit pas être le bourreau de ses concitoyens, et que ce *brave* officier avoit été mis par suite aux arrêts forcés. Tout cela est complètement faux, et l'autorité vient de faire démentir ces faits dans tous les journaux du parti.

— Les élections du grand collège n'ont été suivies à Paris d'aucun trouble, quoiqu'elles fussent selon le vœu des libéraux. Ceux-ci n'ont donné aucune démonstration de cette joie qu'on appelle innocente. Les trois ou quatre feuilles révolutionnaires, organes du comité directeur du parti, avoient recommandé de ne faire aucune démonstration, de ne point mettre de lampions, de ne faire entendre aucun cri. Ils ont été obéis à la lettre, comme ils l'avoient été pour le choix des bureaux et des douze députés de Paris, et pour les illuminations et les désordres dont nous déplorons les résultats.

— Samedi dernier, la cour royale s'est réunie en assemblée générale de toutes les chambres pour prendre connoissance de l'instruction commencée sur les troubles des 19 et 20 de ce mois. La délibé-

ration a duré deux heures ; *la cour a evoqué l'affaire*, et choisi pour diriger l'instruction M. le premier président Séguier et MM. les conseillers Brière et Titon fils.

— Les pièces de l'instruction sur les derniers troubles ont été transmises, lundi dernier, du parquet de première instance au parquet de la cour royale.

— Comme à Lyon et ailleurs, des royalistes et des hommes attachés à l'administration ont été insultés et maltraités dans les rues, à Bar-le-duc, en sortant des élections, sous prétexte qu'ils avoient dû voter pour les candidats du gouvernement.

— Une ordonnance royale du 18 de ce mois porte qu'il sera établi un *conseil nautique* dans chacun des ports, chefs-lieux d'arrondissement maritime. Les fonctions de ce conseil seront d'examiner, sous les rapports nautiques et militaires, la conduite du capitaine de vaisseau ou de frégate, et des autres officiers du corps royal de la marine, qui auront commandé un ou plusieurs bâtimens de guerre réunis. Tout officier-commandant, appelé devant le *conseil nautique*, adressera au préfet maritime, qui en sera de droit le président, un mémoire circonstancié sur la campagne qu'il aura faite.

— Le gouvernement vient de recevoir des dépêches du général Guilleminot, en date du 5 de ce mois. Tout étoit calme à Constantinople, on y connoissoit depuis quatre jours la nouvelle du combat de Navarin. Les représentans des trois cours signataires du traité de Londres, de concert avec l'internonce d'Autriche, agissoient auprès de la Porte pour tirer de cet évènement l'accession du divan à la pacification de la Grèce, et l'on conservoit toujours l'espoir de réussir.

— Le vaisseau *la Provence*, qui vient d'arriver à Toulon, a ramené plusieurs des marins blessés à l'affaire de Navarin, entr'autres M. Dubourdieu, enseigne de vaisseau, qui a eu la cuisse emportée. Ce jeune officier donnoit les plus belles espérances. Ce vaisseau a aussi à bord onze Français qui étoient auprès du pacha d'Egypte, et qui l'ont quitté avant les hostilités, sur la sommation de M. le chev. de Rigny.

— Une cour martiale va juger, à Toulon, les pirates grecs qui ont été pris par un bâtiment du Roi, et conduits dans cette ville. Elle est composée de M. le contre-amiral Duranteau, prés., et de MM. Fleury-Maillan, capitaine de vaisseau; Pasquet, commissaire de marine, et de deux juges du tribunal. L'affaire des pirates a déjà été appelée à cette cour, mais elle a été ajournée. Il a été ordonné qu'il seroit pris de nouveaux renseignemens qui doivent être recueillis en Grèce par le navire qui les a capturés.

— La cour a pris le deuil dimanche dernier pour 21 jours, à l'occasion de la mort de la reine de Saxe.

— Vendredi dernier, M. Husson, architecte de la couronne, a eu l'honneur de présenter au Roi une Bible manuscrite qui a appartenu à saint Louis.

— L'église de la Sorbonne est, depuis quelque temps, entièrement restaurée. Un nouveau maître-autel y a été placé; quatre colonnes

élégantes supportent un baldaquin décoré d'attributs religieux rehaussés d'or. Une fort belle statue d'un Christ à la Colona, par Rumey, orne le rond-point. Les autels des chapelles latérales ont été rétablis. Le magnifique tombeau du cardinal de Richelieu réclame encore quelques soins pour compléter ces restaurations intérieures.

— Une médaille d'honneur en argent vient d'être accordée par S. Exc. le ministre de l'intérieur, sur la demande de M. le préfet de Tarn-et-Garonne, au jeune Boulbée, de la commune de Lamagistère, âgé de 17 ans, pour avoir sauvé 2 enfans qui se noyoient, et pour n'avoir pas craint, le 18 janvier 1827, dans une saison rigoureuse et étant malade, de se jeter dans la Garonne afin d'en retirer une mère de 4 enfans qui se noyoit, et qui auroit infailliblement péri sans son généreux dévoûment. Des gratifications en argent ont été accordées à d'autres individus du département, pour avoir, au péril de leurs jours, arraché à la mort des personnes qui se noyoient.

— La première chambre de la cour royale a entériné les lettres de grâces ou de commutation de peines accordées, à l'occasion de la fête de la Saint-Charles, à 19 individus. M. Jaubert, avocat-général, a prononcé un discours analogue à la circonstance.

— On a ressenti, le 30 octobre dernier, deux secousses de tremblement de terre dans quelques cantons de la Corse. Aucune tradition de l'île ne fait, dit-on, mention d'un pareil accident.

— Un sculpteur d'Aix vient d'être chargé de reconstruire, dans l'église de Saint-Jean, le mausolée de Raymond de Bérenger, dernier comte de Provence, de la maison d'Aragon. Ce monument sera exécuté d'après le plan trouvé dans les papiers de M. le président de Saint-Vincent.

— M. le baron Auguste de Staël, fils de Mme de Staël, et petit-fils du ministre Necker, est mort le 17 de ce mois, à sa terre de Copet, en Suisse, à l'âge de 37 ans. Il étoit président de la société (protestante) de la morale chrétienne, et s'étoit fait remarquer par ses principes libéraux et par son zèle contre la traite des noirs.

— Le *Correspondant de Hambourg* annonce que les Jésuites vont être établis à Vienne dans le collège de Marie-Thérèse.

— C'est le 17 de ce mois qu'a eu lieu, avec la plus grande pompe, l'ouverture solennelle des Etats de Bavière pour la session triennale de 1828. Le roi a prononcé, à cette occasion, un discours dans lequel il a annoncé les différens objets qui seroient mis en délibération.

— Pour mettre fin aux déprédations et aux excès commis par les corsaires grecs, un ordre en conseil, que vient de rendre le roi d'Angleterre, prescrit que des instructions soient immédiatement envoyées à ses forces navales dans la Méditerranée, afin qu'elles aient à saisir et à conduire, dans un port sous la protection des Anglais, tout navire armé qu'elles rencontreront en mer sous pavillon grec, à l'exception seulement des bâtimens de guerre du gouvernement grec. Cette mesure recevra son exécution 15 jours après qu'elle aura été notifiée à ce gouvernement.

— Un ordre royal de Ferdinand, en date du 25 septembre, prescrit aux juntes de purification d'indiquer à l'avenir la quotité de la pension alimentaire qu'elles pourront juger à propos de faire accorder aux individus impurifiés en 2e instance, suivant leur situation et leurs antécédens.

— La *Gazette de Madrid* nous apprend qu'une bande organisée dans le village de Cesace de Talamanca, par le nommé Escudero, ancien officier, a été atteinte et défaite par les troupes du roi, aidées des volontaires royalistes; six des factieux qui ont été faits prisonniers ont été fusillés sur-le-champ.

— Le fameux chef d'insurgés Ballester a été pendu le 13 à Tarragone, et après cette exécution, on a brûlé, par la main du bourreau, les drapeaux des insurgés qui avoient été pris, lorsque Ballester fut arrêté.

— La curiosité publique a été vivement excitée à Rome par l'ouverture d'un cabinet qui renferme une collection très-intéressante des produits de l'industrie chinoise, rassemblés par un Italien, nommé Martucci, pendant le long séjour qu'il a fait à Canton. On y remarque différens objets de bronze, de porcelaine et d'orfévrerie, dont la perfection du travail est admirable; ce qu'il a en peinture et en sculpture est aussi fort beau. Ce cabinet renferme un certain nombre de livres chinois sur l'histoire, la botanique et la médecine. On dit que quelques-uns de ceux-ci font mention de la vaccine.

— La chambre des députés du royaume de Bavière ayant présenté plusieurs candidats pour la présidence, le roi a nommé M. le baron de Schrenck premier président, et M. le baron Lourad second président. Cette chambre est composée de 120 membres, savoir, 12 propriétaires avec juridiction, 3 membres de l'université, 15 ministres des églises catholique et protestante, 29 membres des villes et bourgs, et 58 propriétaires sans juridiction.

— Le 11, on a chanté les vigiles des morts dans la chapelle catholique de Dresde, et le lendemain matin on a célébré un service funèbre solennel pour la feue reine de Saxe. Cette princesse n'est point la femme du roi actuel, mais la veuve du roi mort il y a quelque temps.

— D'après des nouvelles de Pétersbourg, l'université de la ville de Dorpat a été menacée du même sort qui, depuis 20 ans, a frappé les universités russes de Kasan, Moskan et Abo. Dans la nuit du 23 octobre, à 2 heures, le feu s'est manifesté avec une grande violence, et ce n'est qu'après 3 heures d'efforts extraordinaires qu'on est parvenu à s'en rendre maîtres.

— Il a paru pendant quelques jours, à Hydra, un journal sous le titre de *Gazette indépendante de la Grèce*; mais bientôt les primats de l'île intimèrent à l'éditeur de ne plus faire paroître cette feuille. Le journaliste, étonné de ce que, sous le gouvernement libre de la Grèce, qui a garanti la liberté absolue de la presse, une mesure aussi arbitraire étoit prise à son égard, a réclamé aussitôt devant les représentans de la nation.

Suite et fin des élections des colléges d'arrondissement.

Alpes (Basses-). — Premier collége, M. Gravier; second collége, le général de Leydet, candidats libéraux.

Alpes (Hautes-). — MM. Colomb et Amat, candidats royalistes.

Arriège. — A Foix, M. de Saint-Blanquat, et à Pamiers, M. Falentin-Saintenac, candidats royalistes.

Aveyron — A Rhodez, M. Delauro; à Villefranche, M. Dubruel, et à Milhau, M. Vernhette, tous 3 candidats royalistes.

Aude. — A Castelnaudary, le général Andréossy, et à Narbonne, M. Sernin, candidats libéraux; ce dernier a obtenu 250 voix contre 227, données à M. Barthe de la Bastide, candidat royaliste.

Bouches-du-Rhône. — A Aix, M. le marquis de Beausset, candidat royaliste, et non pas M. de Beaufort, comme nous l'avions dit par erreur.

Cantal. — A Saint-Flour, le général Lastic, candidat libéral.

Charente. — A Confolens, M. Poujard de Limbert, candidat libéral.

Creuse. A Aubusson, M. Thibord de Chalard, candidat libéral.

Dordogne. — A Bergerac, le général Gérard (et non pas M. Eyna); à Sarlat, M. Bessières, candidats libéraux, et à Riberac, M. Froidefond de Bellisle, candidat de l'opposition.

Doubs. — A Baume-les-Dames, M. Clément, candidat libéral, qui a obtenu 93 voix contre 88, données à M. le marquis de Moustiers, candidat royaliste.

Finistère. — A Châteaulin, M. le comte de Saint-Luc, et à Morlaix, M. de Kérouvriou, candidats royalistes.

Gard. — A Nîmes, M. Daunant, candidat libéral, et à Alais, M. Renaud de Lascours, de l'opposition de droite; à Uzès, M. le duc de Crussol, candidat royaliste.

Gers. — A Auch, M. de Lamezan (et non pas M. Cassaignoles), et à l'Ile-en-Jourdain, M. Domaison, tous 2 candidats royalistes; à Condom, M. de Burosse, qui a eu 145 voix sur 197; M. Lassis, candidat libéral, n'en a eu que 49.

Hérault. — A Lodève, M. le vicomte Batyé de la Peyrade, candidat royaliste; à Montpellier, M. Pataille, et à Béziers, M. Royer-Collard, candidats libéraux.

Isère. — A Crémieux, M. Michoud, candidat libéral, qui a obtenu 110 voix contre 100, données à M. de Quinsonas, candidat royaliste.

Loire. — A Montbrison, M. de Chantelauze; à Royanne, M. de Tardy, et à Saint-Etienne, M. Gerin, tous 3 candidats royalistes.

Lot-et-Garonne. — A Agen, M. Lugat, maire de cette ville, et à Villeneuve, le général Lafont-Blagnat, candidat libéral.

Lozère. — M. André, candidat royaliste, et à Mende, le général Brun de Villeret, candidat libéral. M. l'abbé Fayet, dit un journal, a eu quelque temps la pluralité relative.

Maine-et-Loire. — A Beaupréau, M. Cacqueray, candidat royaliste.

Meurthe. — A Château-Salins, M. le baron de Jankowitz, candidat royaliste.

Morbihan. — A Ponthivy, M. le général Arthur de la Bourdonnaie, candidat de l'opposition, dit-on. Il n'a obtenu qu'une majorité de 4 voix sur M. de Janzé, candidat ministériel.

Pyrénées (Basses-). — M. Casimir d'Angosse.

Pyrénées (Hautes-). M. Ducasse de Horgne, candidat royaliste.

Pyrénées-Orientales. — A Perpignan, M. F. Durand, et M. Lacombe, candidats royalistes.

Puy-de-Dôme. — A Ambert, M. de Riberolles, et à Issoire, M. Favard de Langlade, candidats royalistes; à Clermont, où l'abbé de Pradt a été nommé; M. le comte de Chabrol a obtenu presque autant de voix que ce candidat libéral.

Saône-et-Loire. — A Charolles, M. Humblot-Conté, candidat libéral.

Tarn. — A Castres, M. le baron Ch. Dupin; M. de Lastours, président du collége, a obtenu presque autant de voix.

Tarn-et-Garonne. — A Montauban, M. de Preissac, candidat de l'opposition royaliste.

Var. — A Grasse, M. Barbp, et à Brignoles, M. Paul de Châteaudouble, candidats royalistes.

Vaucluse. — Carpentras, M. Reboul, candidat royaliste.

Vendée. — A Fontenay, M. Laval, et aux Sables, M. Kératry, candidats libéraux.

Vosges. — A Remiremont, le général Bucquet, candidat libéral.

Plusieurs journaux ont donné un résumé des élections des colléges d'arrondissement. Le *Journal des débats* compte 176 nominations de l'opposition, et 89 ministériels; calcul manifestement inexact. La *Gazette de France* compte 132 libéraux contre 127 royalistes de toutes nuances; et comme il y a 26 nominations libérales doubles, elle réduit les voix des libéraux à 106, et dans ce calcul, les royalistes auroient la majorité.

Nous avons fait un relevé que nous croyons plus précis. Nous avons trouvé qu'il y a 78 présidens de colléges qui ont été nommés députés : leur opinion ne sauroit être équivoque, puisqu'ils avoient été choisis par le gouvernement. De plus, il y a 32 autres royalistes qui ont été élus à la chambre, et que leurs opinions déjà connues, leurs places, leurs *antécédens*, comme on dit, autorisent à ranger dans la même catégorie.

Dans ce dernier nombre, il en est plusieurs que nous avions légèrement comptés parmi les soutiens de l'opposition, sur la foi des nomenclatures de quelques journaux de parti. Tels sont MM. Ulry, de Saint-Bedan, Luças de la Championnière, de Bizien du Lézard, Le Sergent, baron de Reynach, etc., que l'on avoit rangés parmi les libéraux, et qui réclament, ou pour lesquels on réclame contre cette dénomination. Une erreur à peu près semblable a été commise à l'égard de M. Chevrier de Corcelles, président du tribunal des

Bourg, qu'une ressemblance de nom a fait confondre avec M. Tirecuir de Corcelles, ancien député fort libéral; ces deux personnages n'ont rien de commun. Nous ne doutons pas que la liste donnée par les journaux de l'opposition ne présente d'autres erreurs du même genre.

Il y auroit donc en tout 110 députés royalistes votant avec le ministère. De plus, il y a 10 autres royalistes qui appartiennent à l'opposition dite de droite, et qui probablement, sur plusiers questions, voteroient avec les premiers. En les supposant réunis, ce seroit 120 votans royalistes.

Les libéraux prétendent avoir 176 voix; mais il faut déduire de ce nombre plusieurs candidats, entr'autres les 6 que nous avons nommés plus haut. Dans notre estimation, les libéraux se réduiroient à 140, sur lesquels même il y en a plusieurs qui certainement ne sont point ennemis de la monarchie, et qui ne voteroient pas avec un parti dont ils connoîtroient les intentions et le but.

Le nombre des libéraux seroit encore réduit, au moins pour le moment, par les élections doubles et triples que l'esprit de parti a imaginées. Ainsi M. Royer-Collard a été nommé en 7 endroits différens. MM. Dupont de l'Eure, Augustin Perrier et Dupin, chacun en trois colléges; 13 autres chacun en deux colléges. Ce sont donc 26 nominations nouvelles qui offriroient peut-être plus de chance aux royalistes.

Il y auroit donc 110 députés votant avec le ministère, 10 royalistes de l'opposition, 25 nominations à refaire, 5 ou 6 députés dont la couleur n'est pas bien connue, et il resteroit aux libéraux environ 115 voix. Cette proportion n'est pas fort rassurante; mais ne peut-on pas espérer qu'elle va être changée par les élections de département dont la majorité sera sans doute royaliste?

Élections des colléges de département ou grands colléges.

A Paris, la journée du samedi 24 a été employée à la formation des bureaux. Dans chacune des cinq sections du grand collége de la Seine, les quatre scrutateurs et le secrétaire ont été nommés tels que les journaux libéraux les avoient désignés à l'avance.

Dimanche dernier, on a procédé à l'élection des quatre députés que le département devoit nommer. Sur 2079 électeurs inscrits dans la liste du collége départemental, il y avoit 1940 votans. M. Vassal a obtenu 1577 voix, M. A. de Laborde 1519, M. Jacques Lefebvre 1508, M. Odier 1485, M. Breton 437, M. Jauge 299, M. F. de Berthier 231, M. Delalot 225, M. Bonnet 173, M. de Château-Giron 164.

En conséquence MM. Vassal, A. de Laborde, Lefebvre et Odier ont été proclamés députés.

Les quatre candidats élus sont, comme pour les élections récentes, ceux que les journaux du parti avoient recommandés.

Aube. — M. le comte de la Briffe, candidat royaliste.

Cher. — M. le vicomte de Fussy, candidat royaliste, et M. de Montsaulnin, candidat libéral.

Eure. — MM. le comte de Roncherolles, Gasan et Mallard de la Varende, candidats royalistes.

Eure-et-Loire. — M. Chevrigny du Temple, candidat libéral.

Loir-et-Cher. — M. le comte de Sallaberry, candidat royaliste.

Loiret. — M. de Champvallins, candidat royaliste, et Crignon-Montigny, candidat libéral.

Marne (Haute-). — MM. Becquey et Thomassin de Bienville, candidats royalistes.

Nord. — MM. Ravez (président sortant), Barrois, de l'Epine et Bourlon de Franqueville, candidats royalistes.

Oise. — M. Boulard, candidat royaliste.

Orne. — MM. le comte Victor de Choiseuil et Chagrin de Brullemail, candidats royalistes; M. le comte de Charencey, candidat de l'opposition.

Seine-Inférieure. — MM. Cabanon, Thil et Asselin de Villequier, candidats libéraux.

Seine-et-Oise. MM. de Bizemont, Oberkampf et de Jouvencel, candidats libéraux.

Seine-et-Marne. M. Eug. d'Harcourt, candidat libéral.

Somme. — M. Dumainiel de Biercourt, candidat royaliste.

La religion et la monarchie ont toujours eu en France des destinées communes; elles se réjouissent, elles s'affligent ensemble. Toutes deux filles du ciel, leurs intérêts sont semblables, leur cause est la même. On ne peut combattre l'une sans se déclarer ennemi de l'autre, et on les sert toutes les deux à la fois. Aussi quand l'une pleure un défenseur, un ami, l'autre partage sa douleur et pleure avec elle.

Elles donnent l'une et l'autre des regrets amers à la mémoire de M. le comte de Blangy, qu'une mort prématurée vient de frapper. Je laisse à sa famille éplorée, à ses nombreux amis le triste soin de rappeler ses douces et nobles vertus, le charme de son caractère aimant et sensible, ce désir de faire le bien, ce zèle actif qui cherchoit partout des bienfaits à répandre, ces aimables qualités enfin qui le faisoient chérir de tous ceux dont il étoit connu, et qui excitent aujourd'hui leurs inconsolables regrets. J'oublie même que je fus honoré de son amitié, et je me tais sur la grandeur de ma perte, pour ne sentir, pour ne déplorer que la perte que fait la cause de Dieu et du Roi, dont il fut un des plus utiles et des plus zélés défenseurs. Je vais retracer en peu de mots quelques-uns des principaux services qu'il lui a rendus. Dans ce siècle, où le bruit des évènemens qui se succèdent sur la scène du monde avec une si effrayante rapidité exalte sans cesse le tumultueux délire des passions, et étouffe jusqu'au souvenir des bienfaits répandus et des vertus pratiquées, dans ces jours d'oubli, d'indifférence ou d'ingratitude, il est bon de présenter à la mémoire et à l'esprit des hommes de grandes actions à admirer, d'offrir à leur cœur de grands exemples à imiter.

M. de Blangy, après avoir passé sa jeunesse dans les armées de nos princes, dont il partageoit l'héroïque exil; après avoir échappé aux

périls glorieux de Quiberon, dut à la restauration une gloire nouvelle, et, appelé à la chambre de 1815, vit s'ouvrir devant lui une carrière digne de son zèle pour la sainte cause de son Dieu et de son Roi. Ce fut lui qui fit, dans cette immortelle assemblée, la proposition *d'améliorer le sort des ecclésiastiques en activité*. Il s'associa ainsi à la gloire que venoit d'acquérir un de ses collègues, M. de Castelbajac, qui, peu avant le jour où M. de Blangy développa sa proposition, avoit proposé à la chambre de rendre à la religion la faculté d'acquérir et de posséder. M. de Blangy fut donc un des premiers organes des nobles et religieux sentimens qui animoient la chambre de 1815, laquelle n'étoit elle-même que l'organe des vœux de la France entière. Dès ce moment, les héritiers augustes du trône et de la foi de saint Louis purent s'applaudir de voir leurs sujets lassés du règne de fer d'une philosophie hypocrite, venir au-devant de leurs pieux desseins, et prévenir leur sollicitude et leur zèle en faveur de la religion de vérité, sans laquelle il n'est pour les peuples que désordres et que malheurs.

La religion et ses ministres jouissent aujourd'hui du fruit des généreux efforts de M. de Blangy. C'est ainsi que les œuvres du juste, qui l'accompagnent dans une meilleure vie, jettent dans celle-ci des racines d'immortalité; c'est ainsi que s'accomplit l'oracle qui promet une gloire éternelle aux œuvres de l'homme qui craint le Seigneur : « Sa justice, dit l'Esprit saint, demeure dans tous les siècles (1). » Non, la religion et ses ministres ne perdront pas le souvenir de cet homme de bien qui défendit leurs intérêts avec tant de succès et de zèle. Quand la reconnoissance est bannie de la terre, elle se réfugie dans le ciel, et dans les cœurs qui habitent le ciel. Les prêtres du Très-Haut ne cesseront de prier pour celui qui fut leur ami, afin que si une vertu si pure, éprouvée par tant de souffrances, couronnée par une si céleste résignation et par une mort si sainte, a pu présenter encore quelque tache aux yeux de celui devant qui les cieux mêmes ne sont pas exempts de souillure, le sang qui efface les péchés du monde coule pour ce chrétien humble et fidèle, et l'introduise dans la patrie où n'habite plus la douleur. De tels hommes, après tout, sont vainqueurs de la mort : le souvenir de leurs actions vertueuses en inspire de nouvelles, et perpétue ainsi le cours heureux de leur belle vie. Ce n'est pas eux qu'il faut plaindre. Qu'une douce confiance succède donc à nos regrets. C'est de ces hommes justes et constans à marcher dans la voie du bien que la Sagesse éternelle a dit : « Leurs ames sont dans la main de Dieu. Ils ont paru morts aux yeux des insensés; mais cependant ils sont en paix. » *Justorum animæ in manu Dei sunt. Visi sunt oculis insipientium mori.... Illi autem sunt in pace.* (Sap. III.)

Le comte de Marcellus, pair de France.

(1) *Beatus vir qui timet Dominum... justitia ejus manet in sæculum sæculi.* (Ps. CXI.) Ce même oracle promet des bénédictions à la postérité du juste : *Generatio rectorum benedicetur.* Le fils que laisse M. de Blangy est bien digne de recueillir cet héritage.

Instruction pastorale de M. l'évêque de Beauvais, à l'occasion du nouveau Catéchisme qu'il donne à son diocèse.

Les premiers livres élémentaires que l'on met entre les mains des enfans excitent ordinairement en eux, ou une aversion presque insurmontable pour les sciences qui en sont l'objet, ou une heureuse inclination, qui est le plus sûr garant de leurs progrès futurs. Cette vérité d'expérience paroît encore plus évidente, lorsqu'on l'applique à la science la plus importante de toutes, celle de la religion; elle fait comprendre le prix d'un bon catéchisme. On ne peut donc qu'applaudir au zèle d'un vertueux prélat, qui, plaçant au rang de ses premiers devoirs celui de procurer l'instruction de l'enfance, a voulu donner à son diocèse un catéchisme qui réunît à la précision théologique la clarté du style et l'intérêt de l'histoire.

Nous sommes persuadé que M. l'évêque de Beauvais a atteint le but qu'il s'étoit proposé. Son Catéchisme, rédigé avec soin, et d'une clarté qui le met à la portée de l'âge auquel il est destiné, se recommande surtout par le plan judicieux qu'on y a suivi. Le prélat a publié, à cette occasion, une Instruction pastorale adressée à tous les prêt[illegible]es de son diocèse. Nous pensons que nos lecteurs, princip[illegible]ent ceux qui se dévouent au ministère si utile des catéchismes, verront avec plaisir une courte analyse de cette Instruction pleine de sagesse.

Après quelques réflexions sur l'obligation indispen[illegible]le imposée aux pasteurs d'instruire les peuples qui leur [illegible]nt confiés, M. l'évêque insiste particulièrement sur la t[illegible]re sollicitude dont ils doivent être animés pour cet âge intéressant, a[illegible]urd'hui la seule espérance de la religion; il rappelle, et [illegible] exe[illegible] du pieux Gerson, et les décrets du saint concile de T[illegible] [illegible]est afin de faciliter à ses prêtres l'exercice de ce dev[illegible] [illegible]é, qu'il a cru devoir remplacer par un nouveau Caté[illegible] [illegible]lus simple et plus méthodique les divers livres élémen[illegible] répandus dans le diocèse de Beauvais :

« Présenter la rel[illegible] [illegible]t auquel tous les dogmes se rattachent, arriver [illegible] l'historique, montrer comment

les devoirs de l'homme découlent de la foi et en sont les conséquences nécessaires; enfin, lier ensemble toute la doctrine chrétienne, en sorte qu'un esprit même ordinaire en puisse saisir les admirables rapports : telle est l'idée générale du Catéchisme de Beauvais. »

Cette idée avoit déjà été suggérée par les meilleurs auteurs qui ont traité cette matière, tels que Fleury, Fénelon, et le *Miroir du clergé*.

Ici le judicieux prélat fait remarquer quelle seroit l'erreur de celui qui regarderoit le plan d'un catéchisme comme une chose indifférente :

« Il est, dit-il, pour entrer dans l'intelligence un chemin tracé par l'expérience et la nature. L'une et l'autre nous disent de concert que la voie la plus courte n'est pas toujours celle qui paroît l'être ; que commencer par charger la mémoire d'un enfant de mots qui lui sont absolument inconnus, pour y rattacher ensuite des idées aussi étrangères à son esprit que ces termes le sont à son langage, c'est condamner le catéchiste à bien des peines, et le disciple à bien des dégoûts; qu'on se trompe, si l'on croit pouvoir supposer comme connues, des vérités dont il n'a jamais été question, et demander, par exemple, à un enfant quel est le signe du chrétien, avant que cet enfant connoisse ni Dieu, ni Jésus-Christ, ni sa doctrine, ni ses préceptes, toutes choses qui constituent le christianisme et qui font un chrétien.

» Dans un catéchisme qui doit présenter l'abrégé fidèle de la religion, le meilleur plan est, sans contredit, celui où, partant d'un point connu de tous, on procède d'idée en idée, où la vérité qui précède amène toujours celle qui la suit, où un chapitre est comme l'introduction et l'acheminement de celui qui vient après. Alors l'esprit satisfait, avance par degrés, acquérant toujours des connoissances claires et distinctes.

» D'après ce principe, dont il est difficile de contester la vérité, nous avons cru devoir commencer par la création, à l'exemple de ce livre tout divin, dont la première parole est l'expression la plus simple et la plus sublime qu'on écrivit jamais : *In principio creavit Deus cœlum et terram*. Un enfant, quelque borné qu'on le suppose, a l'idée de ce qu'il voit; on part de ce point : *Qui a fait le monde que vous voyez?* lui demande-t-on. Là, se présente tout naturellement cette narration si belle, si intéressante de la création de l'univers, etc. »

M. l'évêque, développant toute la suite de la religion par la méthode historique, déduit de la création et de ses diverses circonstances tous les attributs de Dieu, qu'il est si difficile ordinairement de bien faire entrer dans l'esprit des enfans. Il montre ensuite la grande utilité qui résultera d'un exposé succinct de ce qui s'est passé de plus remarquable depuis la première promesse d'un rédempteur jusqu'à l'ac-

complissement de cet heureux évènement. Outre qu'un pareil exposé est très-intéressant pour l'enfance, toujours avide de narrations, il donne l'intelligence de ces allusions continuelles à l'histoire sainte, dont tous les sermons sont remplis, et qui restent absolument inintelligibles pour ceux qui n'ont jamais entendu parler de la loi ancienne, ni de ses héros, ni de ses sacrifices. Suivant toujours la même méthode historique, il veut que tout le mystère de l'incarnation se lie dans l'esprit des enfans au récit que nous en fait l'Evangile :

« Le pasteur, développant l'histoire que le Catéchisme indique, racontera d'un ton pénétré à ses jeunes disciples ce divin entretien de l'ange avec Marie, dont le dénouement fut le salut du genre humain. Parlant à leur imagination avant de s'adresser à leur esprit, il leur montrera la très-sainte Vierge qui donne cet acquiescement qu'attendoient, dit Bossuet, et le ciel et la terre, et aussitôt le Saint-Esprit formant en elle le corps du Sauveur, le Père éternel lui donnant une ame, et le Fils venant s'unir à ce corps et à cette ame. De là découlent naturellement et les deux natures et l'unité de personne, qu'il est d'ordinaire si difficile de faire entendre aux enfans... Ainsi, au moyen d'une histoire renfermée dans l'Evangile, tout le mystère de l'incarnation se trouve expliqué. »

Vient ensuite la vie de J. C., qui doit être déroulée toute entière aux yeux de l'enfance. Nous ne pouvons nous empêcher de citer encore les sages réflexions du prélat sur ce sujet :

« Il faut raconter assez au long la vie de Notre-Seigneur : elle est si belle! Elle plaira à ces jeunes cœurs, elle les touchera. Mais dans cette narration, le catéchiste doit avoir toujours un double but en vue, celui de rendre Notre-Seigneur aimable, et celui de prouver sa divinité.

» Pour faire aimer Jésus-Christ, en racontant sa vie, seroit-il nécessaire de flatter un tableau qui a ravi les incrédules eux-mêmes et les adversaires de la religion? Non, sans doute; d'où vient donc que des chrétiens en sont peu touchés? Un historien ou un poète, qui veut nous intéresser à son héros, sait nous le montrer agissant avec bonté, avec courage, avec magnanimité; il nous fait faire, pour ainsi dire, connoissance avec lui; nous l'aimons, quoique nous ne l'ayons jamais vu, quoiqu'il ne nous ait fait aucun bien; nous pleurons au récit de sa mort. Et la vie et la mort du Sauveur nous laissent insensibles! et le nom de Jésus ne nous rappelle pas l'idée de la sagesse, de la bonté, de la tendresse et de toutes les qualités les plus ravissantes de l'esprit et du cœur! Cela ne viendroit-il pas, N. T. C. F., de ce qu'on ne rapporte point avec assez d'intérêt tant d'histoires, tant

de traits admirables dont l'Evangile est plein; de ce que le catéchiste parle de Notre-Seigneur sans rappeler toutes les circonstances de sa vie qui ont chacune leur prix, sans paroître touché et pénétré d'amour pour un Dieu si bon? »

M. l'évêque montre le second avantage que l'on retirera des instructions sur la vie de Notre-Seigneur, qui est d'imprimer fortement dans l'esprit des enfans l'idée de sa divinité. La circonstance du baptême de J. C., par exemple, montre en lui d'une manière éclatante le Fils du Père éternel, en même temps qu'elle gravera dans la mémoire le souvenir du mystère de la sainte Trinité, dont on n'a pu dire que quelques mots au commencement des instructions. De même encore, le grand mystère de la rédemption n'entrera-t-il pas bien plus facilement dans ces jeunes ames qui sont, pour ainsi dire, toute imagination, si le catéchiste en lie le souvenir à la touchante histoire de la passion du Sauveur?

La partie *de l'Eglise* nous semble traitée avec le même intérêt et la même méthode. Que l'on commence par expliquer à un enfant tous les termes de la définition de l'Eglise qui se trouve dans son catéchisme, il pourra très-bien se faire qu'après beaucoup d'efforts et de paroles, on ne lui aura donné aucune notion sur un point si important; mais si, comme le propose M. l'évêque de Beauvais, après la vie de J. C., on raconte les premiers travaux et les premiers succès des apôtres envoyés par le Sauveur; si l'on montre cette petite société des premiers fidèles se formant, s'agrandissant tous les jours, soumise à un seul chef qui est saint Pierre, et réunie dans la croyance d'une même doctrine; les pasteurs et les fidèles qui se succèdent les uns aux autres, conservant toujours la même union; les simples fidèles soumis à leurs pasteurs, les pasteurs aux évêques, successeurs des apôtres, et les évêques eux-mêmes reconnoissant dans le successeur de saint Pierre, qui est le Pape, le chef de toute cette grande société : l'enfant aura une idée claire et exacte de l'Eglise, avant même d'en avoir entendu prononcer le nom.

A la fin de la première partie du Catéchisme, on présente le symbole comme l'abrégé de tout ce qui a été dit jusqu'alors. Du symbole, on déduit la foi, et de la foi, l'espérance et la charité. De la charité aux commandemens de Dieu et de l'Eglise la transition s'offre d'elle-même. La violation des

commandemens, c'est le péché, qui termine la seconde partie. Quand on a développé tous les devoirs de l'homme, on montre les secours qui lui sont donnés pour les accomplir, c'est-à-dire la grâce, dont les canaux sont les sacremens et la prière.

Tel est donc le plan du Catéchisme de Beauvais : *ce que Dieu a fait pour l'homme, ce que l'homme doit faire pour Dieu, et les moyens qui lui sont donnés pour le faire.* Mais il faut lire l'Instruction même qui nous occupe, pour voir avec quel talent on y fait entrer, chacun à leur véritable place, tous les articles de la doctrine chrétienne.

M. l'évêque de Beauvais fait ensuite quelques réflexions sur les causes du dégoût que les enfans témoignent trop souvent pour l'instruction religieuse. Une des principales, selon lui, c'est la manière dont sont rédigés la plupart des catéchismes. Si l'on veut plaire aux enfans, il faut être *historique*, et de plus être *clair*. L'Instruction pastorale donne là-dessus des avis dont l'observation feroit obtenir les plus heureux succès. La piété est aussi présentée comme un moyen de répandre des attraits sur le Catéchisme :

« Mais n'est-ce pas un paradoxe? Non, et l'expérience a prouvé que l'enfance et la piété n'étoient pas ennemies. Tout dépend de la manière de présenter la vertu : si on ne la montre que sous des formes austères, elle éloignera les cœurs; si, au contraire, on la fait voir au naturel, c'est-à-dire sous les traits les plus aimables, elle sourira à cet âge tendre. Il s'agit de captiver les enfans : comment y réussir? Sera-ce par une explication froide, où jamais la douce piété ne répand son onction? ou ne sera-ce pas plutôt par cette instruction où le catéchiste, attentif au cœur autant qu'à l'esprit de ses jeunes élèves, sait mêler quelques mots de la bonté de Dieu, de la beauté de sa loi, de l'amour pour Notre-Seigneur, du culte de Marie? Aux enfans il ne faut point de morales longues, et même, à dire vrai, à qui sont-elles utiles? Mais une conclusion pratique bien déduite de la vérité qu'on vient d'expliquer, par exemple, la bonté de Notre-Seigneur pour les hommes, après avoir parlé de l'incarnation ou de l'eucharistie; mais un mot placé à propos s'insinue doucement dans l'ame et prépare son retour. Trop souvent on oublie que si l'esprit dans l'homme est le chemin du cœur, le cœur est bien aussi celui de l'esprit, et que ce cœur, mal disposé, devient un terrible obstacle aux lumières de la sagesse et de la science! *Ini malevolam animam non introibit sapientia.* (Sag. I. 4.) Trop souvent on oublie que les enfans qui sont réunis autour du pasteur pour écouter sa voix attendent de lui des paroles de conversion et de vie. Ce sont des ames, nous crie Jésus-Christ; et notre négligence, N. T. C. F., répondra-t-elle avec dédain : Ce sont des enfans?.....

Deux observations importantes terminent cette Instruction ; la première est sur l'usage des définitions :

« Une définition exacte est pour l'esprit une chose précieuse ; mais il est nécessaire qu'elle soit comprise, et à cet effet que tous les termes en soient clairs et déjà expliqués. Si on se fait un devoir de mettre toujours la définition en tête du chapitre, avant d'avoir donné aucune idée de ce qu'on veut définir, on court grand risque de ne pas être entendu, et de ne laisser dans la mémoire des enfans rien autre chose que des mots. On les expliquera plus tard, dira-t-on ; et pourquoi ne les pas expliquer d'abord ? N'est-il pas plus naturel de commencer par les idées particulières pour arriver à une idée générale ? C'est ainsi que procède l'esprit humain ; c'est ainsi que, sans y songer, nous procédons nous-mêmes, lorsque nous voulons faire comprendre ou démontrer clairement une chose à quelqu'un. Que la définition soit placée au commencement, à la fin ou au milieu du chapitre, peu importe ; ce qui importe uniquement, c'est que l'esprit y soit suffisamment préparé, et qu'à l'endroit où on la met, on puisse aisément la comprendre toute entière. Il est à désirer que la définition soit le terme et non le point du départ de l'explication ; qu'on y arrive graduellement par le développement anticipé des différentes parties qui la composent, et alors on aura la satisfaction d'entendre les enfans donner eux-mêmes des définitions assez exactes, qu'on n'aura plus qu'à rectifier. Il seroit superflu d'ajouter que des définitions ainsi amenées, composées, devinées par l'auditeur lui-même, resteront bien plus fortement empreintes dans son esprit. »

La seconde observation regarde la méthode adoptée dans le Catéchisme, de rejeter dans la réponse le sujet de la demande :

« Ordinairement, dit le prélat, les enfans n'apprennent que la réponse ; si le sujet ne s'y trouve pas, il ne restera dans leur esprit rien de complet........ L'usage de répéter le sujet dans la réponse imprime dans la mémoire une vérité dogmatique toute entière, ou une vérité morale qui sera comme une maxime ou une sentence très-utile à retenir. »

Nous citerons encore le morceau qui termine cette Instruction, parce qu'il renferme une pensée qui mérite d'être sérieusement méditée par tous ceux qui sont chargés de distribuer aux peuples le pain de la parole divine :

« Destiné premièrement aux enfans, votre zèle, N. T. C. F., pourra rendre ce Catéchisme utile à beaucoup d'autres. S'il devenoit, par exemple, le canevas des instructions que vous adressez régulièrement à vos paroissiens, ne seroit-ce pas plus avantageux pour les

ames; que tant de prônes qui n'ont aucune liaison l'un avec l'autre, qui n'entrent pas dans le détail des vérités à croire, ni des devoirs à accomplir. Nous nous plaçons souvent trop haut, N. T. C. F. : en elles-mêmes nos instructions sont excellentes, mais elles sont, relativement à nos peuples, une nourriture trop forte, et cependant c'est pour eux seuls que nous prêchons. Bienheureux le pasteur qui, toute sa vie, fait le catéchisme! qui, habile à en varier la forme suivant les circonstances, le présente tantôt par le dialogue avec les enfans dans les instructions élémentaires, tantôt d'une manière soutenue dans ses entretiens familiers! Il verra ses paroissiens plus attentifs et plus assidus, parce qu'ils auront le plaisir de comprendre la parole divine qui leur est adressée; les mœurs deviendront meilleures, parce que la foi sera plus éclairée et plus solide; la piété reprendra un empire que jamais elle n'auroit dû perdre; et ces ames, pour lesquelles il aura peut-être, avec l'apôtre saint Paul, souffert les douleurs de l'enfantement, afin de former Jésus-Christ en elles, après avoir été son ouvrage dans le Seigneur, deviendront sa joie et sa couronne. Ainsi soit-il. »

Une Instruction pastorale et un Catéchisme ne sortent pas ordinairement des limites du diocèse auquel ils sont destinés; oserions-nous demander une exception en faveur de ces deux ouvrages que vient de publier M. l'évêque de Beauvais? Le nom de leur auteur suffit pour les recommander à l'estime publique; d'ailleurs, sous quelque forme que paroisse tout ce qui peut être utile à la religion, tout ce qui peut servir à étendre le règne de la foi, ne doit-on pas s'empresser de le saisir? Nous sommes persuadé que ceux qui consacrent leurs soins à l'enfance trouveront dans cette Instruction vraiment pastorale, et dans le Catéchisme, des vues neuves et utiles sur les moyens qui peuvent assurer le succès de leur humble, mais important ministère.

Cette Instruction pastorale est du 4 novembre; elle porte que le nouveau Catéchisme sera seul approuvé et reconnu dans le diocèse; cependant M. l'évêque n'interdit absolument l'usage des autres Catéchismes qu'à dater du premier octobre 1828. N.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Le mercredi 28, a eu lieu dans l'église de l'Abbaye-aux-Bois, la réunion de trimestre pour l'œuvre des petits sé-

minaires. Elle a été présidée par M. l'archevêque. M. l'abbé de Sambucy a fait le discours. A la fin de la séance, M. l'archevêque a adressé aux dames une allocution pleine de grâce et d'à-propos sur l'œuvre, et sur le zèle et le dévoûment nécessaires pour la soutenir.

— Le lundi 3 décembre, jour où on célèbre la fête de saint François-Xavier, il sera célébré, dans l'église des Missions-Etrangères, une messe solennelle en l'honneur de ce saint, qui est patron de l'association de la Propagation de la foi. Cette messe aura lieu à neuf heures très-précises. Ceux qui ne pourront pas s'y rendre sont prévenus qu'à la même heure, il y aura des messes basses dites à la même intention à St-Roch, à St-Eustache, à St-Nicolas-des-Champs, à St-Jean-St-François, à St-Nicolas-du-Chardonnet, à St-Jacques du Haut-Pas, à St-Sulpice et aux Quinze-Vingts. Il n'y aura aucune quête pour l'œuvre.

— M. l'abbé Haumet, curé de Montreuil, près Vincennes, a été nommé, par M. l'archevêque, à la cure de Saint-Gervais, vacante par la nomination de M. l'abbé Hunot à la cure de St-Merry.

— Nous annonçâmes, il y a quelques mois, une édition du Bréviaire romain, qui devoit être donnée par M. Méquignon-Junior; mais une autre édition ayant été annoncée en même temps, M. Méquignon renonça à son entreprise. Cette autre édition devoit se faire chez M. Belin-Mandar, et M. Rusand, de Lyon, s'étoit réuni à lui pour cet effet. Il s'en est depuis séparé, et il va faire paroître une édition nouvelle et soignée. Il n'a point voulu que la sienne fût stéréotypée; ce procédé nuisant, comme on sait, à la netteté de l'impression. Un ecclésiastique instruit dirige cette édition; c'est le même qui a dirigé l'édition du Missel romain, publiée l'année dernière, d'après l'édition récente de Rome. Il a fait une étude spéciale de la liturgie, et rédige tous les ans l'*ordo* romain. Outre les offices communs à toute l'Eglise, il donnera les offices des saints, dont on fait la fête en France et dans diverses communautés. Les épreuves sont revues avec soin. Ce Bréviaire va paroître; nous en avons vu un volume qui est exécuté d'une manière tout-à-fait satisfaisante, avec des caractères neufs, sur du bon papier. L'autorité ecclésiastique a approuvé cette édition, qui sera en

4 vol. in-12 d'environ 1000 pages chacun; le prix sera de 18 fr. papier fin, et de 30 fr. grand papier. Les diocèses et les communautés qui suivent le romain apprendront avec intérêt que cette entreprise mérite la préférence, tant par les soins qu'y a donnés l'éditeur, que par l'exécution typographique.

— L'établissement de la *Bibliothèque chrétienne* formé à Grenoble, il y a près de dix ans, et qui s'est soutenu depuis par le zèle et les pieuses libéralités des bons habitans de cette ville; cet établissement, dis-je, dont nous avons parlé plusieurs fois, a reçu le 19 octobre dernier, de la munificence royale, un nouveau secours de 800 francs, comme *un nouveau gage du prix que S. M. attache à la propagation des bonnes doctrines dans son royaume.* Ce sont les termes de la lettre de M. l'intendant-général de la maison du Roi au directeur de la *Bibliothèque chrétienne*, pour lequel ce bienfait est un encouragement qui ne peut manquer d'exciter aussi parmi les ames généreuses une noble émulation. Le 9 du même mois, M. le duc de Bordeaux avoit bien voulu permettre que le directeur de la *Bibliothèque* lui fût présenté. Cet ecclésiastique ayant annoncé, dans sa pétition, que son établissement avoit pour but de faire aimer le prince parmi la jeunesse dauphinoise, S. A. R. a fait remettre, par son gouverneur, 100 fr. pour le soutien de cette œuvre. Enfin, le 31 du même mois, M. le Dauphin a voulu montrer l'intérêt qu'il porte à la *Bibliothèque chrétienne*, et a fait remettre 100 fr. au directeur.

— Le 5 novembre dernier, M. le curé d'Authon, diocèse de Chartres, arrondissement de Nogent-le-Rotrou, a installé dans sa paroisse un Frère de la congrégation de St-Joseph, dont le chef-lieu est à Ruillé-sur-Loir, dans le diocèse du Mans. Ce digne pasteur voyoit avec chagrin que l'éducation des enfans étoit bien négligée; il s'est adressé à M. le curé de Ruillé, fondateur de la congrégation, et a fait deux fois le voyage de Ruillé pour en obtenir un Frère; ce Frère est arrivé dans la paroisse, et demeurera au presbytère. Le 5, M. le curé, après avoir chanté une messe du Saint-Esprit qu'il avoit annoncée la veille au prône, alla processionnellement bénir la maison destinée pour l'école, et adressa une exhortation aux enfans pour les engager à répondre aux

soins de leur maître. On retourna ensuite à l'église, dans le même ordre, en chantant les litanies de la sainte Vierge, pour mettre les enfans sous sa protection. Les parens des enfans et les notables de la paroisse assistoient à l'installation. On espère beaucoup de fruits de la nouvelle école; le maître, le Frère Pascal, a déjà gagné la confiance des parens et des enfans par sa douceur et par sa bonne méthode d'instruction. M. le curé d'Authon n'a qu'à se féliciter de l'avantage qu'il a procuré à sa paroisse. Déjà il étoit venu à bout de réparer et de décorer son église, qui étoit dans un grand état de dénuement. Aidé des dons des habitans, il a fait disparoître dans cette église toutes les traces de la révolution, et aujourd'hui tout y porte à la piété, et y fait honneur au zèle du pasteur et à la bonne volonté des fidèles.

— M. l'archevêque de Malines a donné, le 17 novembre, un Mandement à l'occasion du concordat des Pays-Bas. Le prélat témoigne sa joie de cette grande mesure, et sa reconnoissance pour le prince à qui on doit ce bienfait :

« Voilà, N. T. C. F., le fondement de notre espoir, que ni les vaines clameurs de l'impiété, ni le déchaînement insensé des passions ne sauroient ébranler. Non; que l'impiété frémisse à la vue de l'impuissance de ses efforts et de l'anéantissement de ses espérances; son opposition au pacte mémorable, qui est devenu le palladium de nos véritables libertés religieuses, ne pourra diminuer en rien la confiance que doit nous inspirer la parole royale. S. M., il est vrai, accorde indistinctement sa protection à toutes les communions religieuses qui existent dans le royaume; mais jamais elle ne protégera l'impiété ni l'irréligion; elle est incapable de leur faire la moindre concession, parce qu'elle seroit également préjudiciable à l'autel et au trône. Encore une fois, N. T. C. F., ne vous laissez point abattre; la parole des rois est sacrée, et c'est dans leur cœur que la fidélité et la bonne foi résident comme dans leur sanctuaire.....

» Et que de motifs réunis pour exciter nos cœurs à la plus vive reconnoissance!

» L'épiscopat catholique alloit s'éteindre dans ce royaume : il va se relever; nous allons bientôt voir cesser l'état de viduité où sont plongées toutes nos églises, à l'exception de la métropole; état toujours fâcheux, quoiqu'il ait été beaucoup adouci par le zèle éclairé et tout-à-fait exemplaire des sages administrateurs qui leur sont préposés.

» Les catholiques des provinces septentrionales, si connus par leur piété et par la pureté de leurs mœurs et de leurs principes, avoient long-temps ressenti les inconvéniens d'une administration moins complète, mais que des circonstances fâcheuses, qui heureusement ne sont plus, avoient rendue nécessaire; ils vont obtenir des pasteurs

capables de pourvoir à tous leurs besoins spirituels. La présence de ces pasteurs au milieu des communions non catholiques, loin de porter ombrage à celles-ci, servira de nouvelle preuve qu'un évêque catholique, chargé spécialement de veiller à la conservation de la foi, et prêt à tout sacrifier plutôt que de laisser périr entre ses mains la moindre partie de ce dépôt sacré, peut néanmoins et doit même, dans le commerce de la vie sociale, user envers les membres des communions dissidentes de toute la charité, de toute la douceur, de toute la modération et de toute la condescendance dont J. C. son maître lui a donné l'exemple. A Dieu ne plaise qu'il ait jamais des vues hostiles envers ceux qu'il doit regarder comme ses frères, bien qu'ils soient séparés de notre mère la sainte Eglise catholique romaine; les tolérer, les aimer même, les aider dans leurs besoins, leur témoigner les égards d'honneur et de politesse dont l'apôtre nous fait un devoir les uns envers les autres, voilà ce qu'il ne doit cesser de faire, voilà ce qu'il ne doit cesser d'enseigner.

» Enfin nos pépinières de jeunes lévites, ces maisons d'épreuve, alloient devenir désertes; elles vont se repeupler, et les vocations ecclésiastiques seront plus que jamais encouragées.

» Qui ne bénira la divine Providence pour tant d'insignes bienfaits? qui ne se hâtera de les recueillir avec autant de joie que de reconnoissance?

» Quant à nous, N. T. C. F., dès que le moment fixé par les hautes parties contractantes pour l'exécution de la convention sera arrivé, nous nous empresserons d'ouvrir notre séminaire à ceux qui se destinent à l'état ecclésiastique, à ces jeunes gens qui, appelés à l'héritage du Seigneur, doivent, comme des plantes nouvelles dans leur jeune âge, être formés dans le temps opportun à la piété, à la pureté des mœurs et à toute la discipline ecclésiastique. Persuadés, comme nous le sommes, que la religion n'est jamais plus vénérable aux yeux du peuple, plus utile aux familles et à l'Etat, que lorsque le zèle de ses ministres est dirigé par la science, nous nous ferons un devoir d'établir dans notre séminaire, conformément aux arrangemens conclus entre les hautes puissances contractantes, autant de chaires que nous aurons jugées nécessaires à l'instruction complète de nos jeunes clercs, afin qu'ils deviennent l'exemple du troupeau, et qu'ils soient toujours prêts à répondre à toute demande. »

M. l'archevêque finit en exhortant ses diocésains à prier pour le Pape, pour le roi, pour les heureux choix des évêques, et pour *la prompte et entière exécution du concordat.* Il ordonne que, le premier dimanche de l'avent, une messe d'actions de grâces soit chantée dans toutes les églises; elle sera suivie du *Te Deum* et des prières pour le Pape et pour le roi. Au salut, on chantera l'*Exaudiat,* et après toutes les messes paroissiales, on récitera les litanies de la sainte Vierge, cette patronne spéciale de l'église catholique du royaume, par l'intercession de laquelle le ciel vient de lui accorder de si insignes faveurs.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. On fait grand bruit d'une consultation d'avocats sur la question de savoir si le gouvernement pourroit rétablir, en ce moment, la censure. Vous croiriez peut-être qu'une telle question, toute politique, n'est point du ressort des avocats; mais est-ce qu'ils ne sont pas les protecteurs nés des libertés publiques et des droits des citoyens? Ils font aujourd'hui des consultations politiques, comme ils en faisoient il y a cent ans pour les appelans et contre les évêques. On espère, par ce petit moyen, faire peur au gouvernement. Les avocats déclarent, dit-on, que les journaux pourroient résister à la censure, et porter l'affaire devant les tribunaux. Un de ces journaux a annoncé, en effet, qu'il n'obéiroit pas, en cas que la censure fût rétablie de nouveau.

— Un journal annonçoit ces jours derniers, comme le tenant d'un *citoyen digne de foi*, « qu'un inspecteur de l'un des dépôts où la police tient en réserve des agens sans aveu qui n'ont de ressource que le crime, avoit reçu l'ordre de les laisser sortir en grand nombre à l'époque où Paris manifesta sa joie sur l'affranchissement de la presse. Il ajoute que chacun reçut un écu, et qu'à ce prix ils se répandirent dans Paris pour se pousser à un mouvement séditieux. » L'éditeur de ce journal a été appelé, jeudi, devant un de MM. les juges d'instruction, pour avoir à faire connoître ce *citoyen digne de foi, cet inspecteur; ce lieu de dépôt* et toutes les preuves de ce prétendu crime de provocation.

— M. le premier président Séguier, MM. les conseillers Brière de Voligny et Titon se sont rendus, dès lundi, rue Saint-Denis, pour commencer l'instruction des affaires dont la cour royale a ordonné l'évocation dans son assemblée générale de samedi dernier.

— On a préparé, dans le local situé au-dessus de la grande salle d'audience de la cour royale, des cabinets pour M. le premier président et pour MM. les conseillers chargés d'instruire les procédures relatives aux troubles des 19 et 20 novembre.

— Le *Constitutionnel* nous annonce qu'une souscription est ouverte chez M. Laffite, pour ériger un monument funéraire à l'ancien député Manuel. Les électeurs, ajoute-t-il, s'empresseront, sans doute, de concourir à cette œuvre *nationale*, et de prouver ce qu'ils eussent fait pour M. Manuel, si la mort ne l'avoit enlevé à leur estime et à leurs suffrages.

— Trois ordonnances du Roi viennent de déterminer la répartition des crédits accordés pour l'année 1828 par la dernière loi du budget, aux ministères de l'intérieur, de la marine et de la guerre.

— Le Roi, sur la présentation de M. le garde-des-sceaux, a nommé M. le baron de Vaufreland, jeune magistrat qui s'est honoré par la gravité de son talent et de son caractère, aux fonctions d'avocat-général près la cour royale de Paris, vacante par la mort de M. le vicomte Ed. de Peyronnet.

— Dans la séance du 19 de ce mois, la société royale des antiquaires a admis M. Labat comme membre résidant, sir Sidney Smith comme associé étranger, MM. Delacroix et Vergneaud-Romagnesi comme associés correspondans.

— Les Osages viennent de partir pour Bruxelles.

— Un écuyer cavalcadour du Roi est installé à l'Élysée-Bourbon, pour remplir les fonctions de maréchal du palais auprès de l'infant don Miguel, qu'on y attend d'un instant à l'autre. Une partie de chasse que ce prince a faite dans le duché de Bade paroît avoir retardé son arrivée. S. A. R. se rendra à Lisbonne par Londres.

— On vient de découvrir divers objets d'art dans le territoire d'Abricourt (Côte-d'Or) : ce sont des chapiteaux, des fûts de colonne d'une rare élégance, et un magnifique pavé en mosaïque.

— Un de nos meilleurs peintres de marine doit, dit-on, partir sous peu de jours pour l'Archipel, sur un bâtiment de l'État. Il est chargé, par le ministre de la marine, de l'exécution d'un tableau représentant le combat de Navarin.

— Des nouvelles de Constantinople, sous la date du 7 de ce mois, portent que les trois ambassadeurs étoient toujours dans cette ville, que tout y étoit calme, que les négociations continuoient, et que l'internonce autrichien, M. d'Ottenfels, travailloit à en ouvrir de nouvelles sous sa médiation. Il paroît que le sultan a été très-courroucé en apprenant l'affaire de Navarin, mais qu'il a promis ensuite de ne pas violer le droit des gens à l'égard des ambassadeurs.

— Un engagement vient, dit-on, d'avoir lieu entre l'escadre française du blocus d'Alger et la flotille de la régence. Cette dernière, ajoute-t-on, a été fort maltraitée, 2 de ses bricks ont été presque coulés bas, et elle a dû rentrer dans Alger en très-mauvais état.

— On sait que l'établissement des Jésuites dans le collège royal de Chambéri est dû à M. le général comte de Boigne, qui, parmi les bienfaits qu'il a prodigués dans son pays, a fait une partie des fonds nécessaires pour l'entretien du collège de cette ville et pour l'agrandissement du local qui y est affecté. Le 14 de ce mois a eu lieu la pose de la première pierre des bâtimens qui vont être construits pour le pensionnat de cet établissement.

— Le village de Mariazell, en Styrie, avec une église où plus de 10,000 personnes se rendent tous les ans en pélerinage, a été consumé par les flammes dans la nuit du 1er au 2 novembre. Onze individus ont péri dans cet incendie, et l'on évalue le nombre des maisons brûlées à 140. On est parvenu à sauver l'image miraculeuse de la sainte Vierge, qui a été transférée dans la petite église bâtie sur le Simonsberg.

— Le roi des Pays-Bas a accordé la croix du Lion-Belgique à M. Real, échevin d'Amsterdam et catholique, qui a complimenté le monarque au nom des catholiques de cette ville.

— Par un arrêté du 13 de ce mois, le roi des Pays-Bas a aboli la loterie génoise dans ses Etats; mais il a maintenu la loterie royale des Pays-Bas, dont le tirage aura lieu alternativement à Bruxelles et à la Haye. Il sera toutefois pris des mesures pour écarter tout ce qui pourroit donner lieu à des abus ou exercer une influence nuisible sur la moralité des habitans.

— La fameuse Clara-Wendel, qui, malgré sa jeunesse, étoit chef de brigands en Suisse, et dont le procès dure depuis si long-temps, vient d'être condamnée, par le tribunal d'appel de Lucerne, à douze ans de fer, et à être ensuite bannie.

— Le général Bolivar a fait son entrée à Bogota le 10 septembre. Après avoir prêté le serment voulu par la constitution, il a été harangué par le président du sénat, et s'est rendu au palais, où le vice-président s'est démis de ses pouvoirs entre ses mains.

Elections des colléges de département.

Ain. — MM. le vicomte de la Boulaye et Leviste de Montbriant, candidats royalistes.
Allier. — M. le vicomte de Conny, et M. Beraud des Rondards, candidat royaliste.
Ardèche. — M. de Granoux, candidat royaliste.
Arriège. — M. d'Ounous d'Andurand, candidat royaliste.
Aisne. — M. de Maussion, candidat royaliste, et M. de Sade fils.
Ardennes. — M. le vicomte Harmand d'Abancourt, candidat royaliste.
Aube. — M. le comte de Labriffe, candidat royaliste.
Bouches-du-Rhône. — MM. Roux et Pardessus, candidats royalistes.
Calvados. — MM. de Bellemare et Dorceau de Fontette, candidats de l'opposition, et M. Leclerc, candidat royaliste.
Cantal. — M. Croizet, candidat royaliste.
Charente. — M. le général Dupont, candidat royaliste, et M. Delalot, de l'opposition royaliste.
Charente-Inférieure. — M. Fleuriau de Bellevue, candidat royaliste, et MM. Eschasseriaux et Duchâtel.
Côte-d'Or. — MM. de Berbis et de Saunac, candidats royalistes.
Corrèze. — M. de Parel d'Espeyrut, candidat royaliste.
Côtes-du-Nord. — MM. de Lamoussaie et Frottier de Bagneux, candidats royalistes.
Doubs. — M. Terrier de Santans, candidat royaliste, et M. Bourgon.
Drôme. — M. de Cordoue, de l'opposition royaliste.

Dordogne. — M. le vicomte de Beaumont, de l'opposition royaliste, M. d'Abzac de Ladouze et M. le comte de Mirandol, candidats royalistes.

Eure-et-Loire. — M. Auguste de Pinieux, candidat royaliste.

Finistère. — M. de Laubrière, et M. de Guernisac.

Gironde. — M. Ravez (dernier président); MM. Legris de Casale et Dufour de Bessan.

Gard. — M. Ricard et M. de Chatellier.

Garonne (Haute-). — M. de Basthoul, candidat royaliste, et M. le marquis de Cambon.

Ille-et-Vilaine. — MM. Duplessis de Grénédan, de l'opposition royaliste; de Tregomain, de Montboucher.

Indre. — M. Crublier de Fougère.

Indre-et-Loire. — M. Letissier, candidat royaliste, et M. Bacot de Romans, de l'opposition royaliste.

Jura. — M. Nicod de Ronchaud, candidat royaliste.

Landes. — M. de Cauna, candidat royaliste.

Loire-Inférieure. — M. Donatien de Sesmaisons, candidat royaliste, et M. de Carcouet.

Loire (Haute-). — M. Chabron de Solilhac, candidat royaliste.

Lot. — MM. de Flaujac et de Seguy, candidats royalistes.

Maine-et-Loire. — M. le comte de la Bourdonnaye, de l'opposition royaliste; M. de la Potherie et M. Brillet de Villemorge, candidats royalistes.

Manche. — M. de Lorimier, candidat royaliste, et M. de Bonvouloir et M. le comte Dumoncel.

Marne. — M. le vicomte Sosthènes de la Rochefoucauld, candidat royaliste, et M. le général Tirlet, candidat royaliste.

Mayenne. — M. Leclerc de Beaulieu, de l'opposition royaliste, et M. de Berset.

Meurthe. — M. de Metz et M. Thouvenel.

Meuse. — M. le comte Desbassyns de Richemont, et M. le baron de Cholet, candidats royalistes.

Morbihan. — M. le comte Harhouet de Saint-Georges, aîné.

Moselle. — MM. Simon, de Lardemelle et Durand, cand. royalistes.

Nièvre. — M. de Sainte-Marie, candidat royaliste, et M. Hyde de Neuville, de l'opposition de droite.

Oise. — M. le comte de Laigle.

Pas-de-Calais. — M. le comte de Bryas-Bryas, candidat royaliste; M. le général comte Dutertre et M. Duquesnoy.

Puy-de-Dôme. — M. le comte Chabrol de Volvic, candidat royaliste.

Rhin (Bas-). — M. Turkeim, candidat libéral, et M. Fl. Saglio.

Rhin (Haut-). — M. André et M. Migeon.

Rhône. — M. de la Croix-Laval, maire de Lyon, et M. Mottet de Gerando, candidat libéral.

Saône-et-Loire. — M. le marquis Doria, candidat royaliste, M. de Chardonnet, sous-préfet à Châlons, et M. le comte Abel de Vichy, candidat royaliste.

Saône (Haute-). — M. le baron de Villeneuve, candidat royaliste.

Sarthe. — MM. le général comte Coutard, Lamandé, d'Andigné de Resteau, candidats royalistes.

Seine-Inférieure. — M. Eug. Maille, candidat libéral.

Seine-et-Marne. — M. Despatys, candidat royaliste.

Sèvres (Deux-). — M. le comte de Sainte-Hermine, candidat royaliste.

Somme. — MM. de Castéja et Aug. Debray, candidats royalistes.

Tarn-et-Garonne. — MM. le marquis de Belissen et d'Escayrac, candidats royalistes.

Var. — M. le comte de Partouneaux, candidat royaliste.

Vaucluse. — M. le marquis de Rochegude, candidat royaliste.

Vienne. — M. de Boisbertrand et M. de Curzay, cand. royalistes.

Vienne (Haute-). — M. de Montbrun et M. Mousnier-Buisson, candidats royalistes.

Vosges. — MM. Champy et Fallatieu.

Yonne. — M. Raudot, candidat libéral, et M. de la Rode, candidat royaliste.

Les journaux de l'opposition continuent à classer dans leurs listes des noms qui leur appartiennent le moins. Nous avons nous-même été dupe quelquefois de leur jactance pour les élections d'arrondissement. Ainsi, pour le département des Hautes-Pyrénées, nous avions indiqué le général Lamarque comme ayant été élu, c'est une erreur; les trois députés nommés de ce département sont MM. de Clarac, de Lussi et Ducasse de Horgue, tous trois candidats royalistes. Dans les grands colléges, le *Constitutionnel* voit partout des constitutionnels, et la *Quotidienne* s'applaudit du triomphe de l'opposition royaliste, qui, jusqu'ici cependant est en grande minorité.

Dans les grands colléges, on a inscrit également, sur les listes de l'opposition, plusieurs candidats qui étoient présidens de colléges : tels sont MM. Leclerc, nommé à Caen; de Villemorge, nommé à Angers; de Bryas, nommé à Arras; Leviste de Montbriant, nommé à Bourg; de Saunac, nommé à Dijon; d'Escayrac, nommé à Montauban; de Gazan, nommé à Evreux; de Chevsigny, nommé à Chartres; Chagrin de Brulemail, nommé à Alençon; de Bizemont, nommé à Versailles. Nous avons nous-même, sur la foi des journaux, placé quelques-uns de ces députés comme étant de l'opposition, entr'autres M. de Bizemont : il importoit de faire remarquer ces erreurs.

Ce qu'il y a de plaisant, c'est que les mêmes députés que l'un proclame libéraux, l'autre les compte dans l'opposition de droite. Ainsi, M. de Champvallins, conseiller de la cour royale d'Orléans, nouvellement élu, a été compté par le *Constitutionnel* et par la *Quotidienne* comme appartenant à l'une et l'autre opposition. Or, il est difficile que M. de Champvallins appartienne à toutes les deux, et on est même fondé à croire qu'il n'appartient à aucune. Royaliste dévoué, mais sage, il n'a donné à aucun parti le droit de le compter dans ses rangs, et s'il est indépendant par sa position, tous ceux qui le connoissent savent qu'il n'affecte pas un esprit d'opposition et d'indépendance qui n'est, le plus souvent, qu'une exagération fâcheuse ou un asservissement à un parti.

Notice sur M. de Beaulieu, archevêque d'Arles.

Cette notice sur un prélat estimable avoit été promise par nous, il y a long-temps, mais retardée par diverses circonstances.

M. Jean-Claude Leblanc de Beaulieu, né à Paris le 29 mai 1753, entra jeune encore dans la congrégation des Chanoines-réguliers de Sainte-Geneviève, à l'époque où l'esprit du siècle travailloit à introduire le relâchement dans plusieurs corps. Il disoit lui-même dans la suite, mais peut-être par humilité, que, dans ses premières années de profession, il ne s'étoit pas assez garanti de la dissipation, et qu'une maladie l'avoit ramené aux sentimens qui convenoient à un religieux; depuis, il fit toujours profession de piété et de régularité; il enseigna la théologie dans son ordre, et y remplit la fonction de maître de novices. On seroit peut-être étonné de voir un religieux, ami de sa règle, applaudir dans l'origine à une révolution qui devoit proscrire tous les monastères; mais outre qu'on ne prévoyoit pas d'abord ce résultat, il faut bien avouer qu'un autre motif put entraîner le Père de Beaulieu. Elevé dans les principes des appelans, il gémissoit de l'état de l'Eglise, et soupiroit après un autre ordre de choses. La constitution civile du clergé, rédigée et applaudie par des hommes avec qui il étoit lié, lui parut un retour aux anciennes règles. Il fit donc le serment, et fut nommé, en 1791, à la cure de St-Séverin, à Paris, en remplacement de M. Cantuel de Blémur, qui avoit refusé d'adhérer aux nouveaux décrets. C'est une justice de reconnoître que, dans cette place, M. de Beaulieu se conduisit avec modération envers les insermentés. Il fut le premier à demander pour les religieux Mathurins l'autorisation d'ouvrir leur église. Il réclama lorsque Manuel voulut empêcher, en 1792, les processions de la Fête-Dieu. Dans une *Réponse à un ami* que M. de Beaulieu publia vers ce temps, il disoit qu'il avoit *accepté sa place par attachement à une constitution qu'il avoit cru et qu'il croyoit encore bonne, quoiqu'on n'en ait que trop abusé pour commettre nombre de*

crimes qu'elle réprouve. Il essayoit de justifier sa conduite, mais sans déclamations et avec mesure. Attaqué dans les *Nouvelles ecclésiastiques* de l'abbé Jabineau, il fit paroître une *Lettre* de 32 pages in-8°, adressée à l'auteur de ces *Nouvelles;* on lui répondit dans les feuilles des 4 et 11 août. On trouve quelques détails sur cette controverse dans les *Nouvelles ecclésiastiques* rédigées par St-Marc, et favorables à la constitution civile du clergé. (Voy. la feuille du 8 octobre 1792, où on loue la *Lettre* de M. de Beaulieu.)

En 1793, Gobel, évêque métropolitain de Paris, donna un grand scandale; il installa comme curé de l'église Saint-Augustin (les Petits-Pères), le sieur Aubert, vicaire de Ste-Marguerite, marié depuis un an, et que le corps électoral venoit de nommer à la cure. Le malheureux évêque n'osa lui refuser l'institution, et Aubert officioit dans sa paroisse, ayant près de lui sa femme. Tous les catholiques gémirent de cette apostasie, et quatre curés constitutionnels rédigèrent une réclamation énergique. Ces ecclésiastiques étoient MM. Lemaire, Leblanc de Beaulieu, Brugière et Mahieu (1), curés assermentés de Ste-Marguerite, de St-Séverin, de St-Paul et de St-Sulpice. Ils adressèrent leur réclamation aux évêques constitutionnels, établirent la discipline de l'Eglise sur le mariage, et protestèrent contre l'institution d'Aubert. Cet écrit est solide, et en même temps mesuré, et fait honneur au courage des signataires; il est devenu assez rare, mais il a été réimprimé dans les *Annales de la religion* (des constitutionnels), tome XVII, pages 292-307. Soit que M. de Beaulieu en fût le principal rédacteur, soit qu'il n'eût fait que le signer, son zèle à proclamer les principes de l'Eglise, dans un temps où la terreur enchaînoit toutes les langues, lui mérita l'estime de ceux mêmes qui blâmoient le plus son attachement à l'église constitutionnelle; la réclamation est du mois de juin 1793, temps où déjà la tyrannie et l'impiété étendoient leurs voiles sur toute la France. Aussi les quatres signataires furent mis en prison; M. de Beaulieu fut envoyé à l'Abbaye, où il resta jusqu'au 13 août 1793. Le zèle de ses amis le fit sortir à cette époque, lui et ses trois confrères.

(1) De ces curés, Lemaire est mort en 1810 et Mahieu en 1821. Nous donnerons quelque jour une notice sur Brugière, janséniste ardent, mort en 1803.

La terreur força peu après le Père Beaulieu de quitter sa cure, mais il ne prit aucune part à la démarche scandaleuse de Gobel et de ses grands-vicaires en novembre 1793. On est même persuadé qu'il exerça, autant qu'il le put, le ministère dans les temps les plus fâcheux, et quand les églises furent rouvertes, il desservit celle de St-Etienne-du-Mont, qui étoit occupée par les constitutionnels. On ne voit point toutefois qu'il ait assisté au concile de 1797; ce qui est d'autant plus étonnant, que résidant à Paris, il étoit naturel de le choisir pour représenter un évêque absent ou une église vacante. En 1798 et 1799, les constitutionnels s'agitèrent pour mettre des évêques de leur parti dans les lieux où il n'y en avoit pas; Gratien, évêque de la Seine-Inférieure, étant mort le 5 juin 1799, il y eut, le troisième dimanche de l'avent qui suivit, une élection où les prêtres de ce parti appelèrent M. de Beaulieu à la métropole des Côtes de la Manche, ainsi qu'on l'appeloit. L'élu fut sacré à Paris le 18 janvier 1800, dans l'église de Saint-Etienne, par Royer, évêque métropolitain de Paris, assisté des évêques constitutionnels des Landes et de Loir-et-Cher. Il se rendit de suite à Rouen, et publia une circulaire à ses curés. (Voyez les *Annales de la religion*, tome X, page 334.)

Il fit la visite des paroisses, et tint à Rouen le 27 mai un synode, dont les actes furent imprimés en 62 pages in-8°. L'évêque y montroit du zèle pour le rétablissement de la discipline. Les actes du concile métropolitain qu'il tint la même année sont aussi imprimés, et forment 79 pages in-8°. Ce concile s'ouvrit le 5 octobre, et dura jusqu'au 13 de ce mois; il y avoit 6 évêques et 8 ecclésiastiques du second ordre. L'évêque prononça plusieurs discours, et fit rendre des décrets dont quelques-uns sont assez sages, mais d'autres sont relatifs au schisme où M. de Beaulieu se trouvoit alors engagé. Il fit célébrer un service pour le cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen. Il blâmoit le changement de la liturgie proposé par quelques constitutionnels; on remarque que le concile s'y élevoit contre les rétractations, qu'il qualifioit de la manière la plus dure; cette sévérité étoit alors de style dans un parti qui voyoit chaque jour s'éclaircir ses rangs par des défections nombreuses. L'évêque de la Seine-Inférieure assista au concile de Paris en 1801, et s'y fit peu remarquer. Il donna sa démis-

sion peu après, et publia cependant encore à Rouen deux lettres, l'une du 27 décembre 1801 sur la mission de M. l'abbé de Salamon, l'autre du 16 janvier 1802 pour le soulagement des pauvres; on les trouve toutes les deux dans le tome XIV des *Annales de la religion*.

A l'époque de l'exécution du concordat, en 1802, M. de Beaulieu fut nommé à l'évêché de Soissons; il est cité dans les lettres imprimées de Lacombe comme ayant refusé la rétractation que le légat demandoit aux évêques constitutionnels. (Voy. les détails de cette affaire dans notre n° 258, tome X de ce journal.) L'administration de l'évêque, à son arrivée à Soissons, fut sage et fort différente de celle de ses collègues constitutionnels, qui favorisoient leur parti avec autant d'éclat que d'imprudence. M. de Beaulieu se conduisit avec modération, et parut même se détacher peu à peu de ce parti; sa piété, son zèle et son attachement à l'Eglise ne lui permirent pas de se dissimuler les tristes effets des divisions du clergé; on dit aussi qu'il dut spécialement son retour aux conseils du Père Joseph Faitot, ancien prieur du couvent des Dominicains de la rue St-Jacques, à Paris, et homme de mérite. Ce religieux, qui avoit la confiance du prélat, s'en servit pour le ramener à l'unité. Un des grands-vicaires de Soissons, l'abbé Godard, contribua aussi par sa sagesse à ouvrir les yeux de M. de Beaulieu; mais que d'obstacles à vaincre! combien de préventions enracinées à surmonter! N'ayant jamais lu que les écrits des constitutionnels, il étoit persuadé que les brefs publiés par Pie VI sur les affaires de France étoient de la façon de l'abbé Royou et de ses amis. Il fut extrêmement étonné, quand on lui prouva l'absurdité de cette imposture; s'il en eût été ainsi, comment le saint Siège n'eût-il pas réclamé? Au surplus, la bonne foi de M. de Beaulieu lui suggéra le moyen de s'assurer de la vérité; il écrivit à un prélat italien qu'il avoit connu à Paris, et dont la réponse acheva de lui ôter le bandeau. Dès-lors, il prit son parti, et écrivit au Pape le 29 juin 1804, pour protester de sa soumission, et témoigner son regret du passé; il reçut un bref satisfaisant de Pie VII. Nous aurions désiré pouvoir faire connoître ces pièces, mais il paroît que l'humilité du prélat a fait disparoître toutes les traces des écrits qui pouvoient lui faire le plus d'honneur. Il ne laissoit d'ailleurs passer aucune occasion de manifester

hautement ses sentimens; il étoit le premier à parler de sa rétractation, et à déclarer que non-seulement il avoit renoncé tout-à-fait au parti constitutionnel, mais encore qu'il étoit complètement revenu de ses anciennes préventions en faveur du jansénisme. Tous ceux qui l'ont connu savent avec quel empressement il s'exécutoit sur ces deux points, et combien il paroissoit mettre de prix à dissiper tous les nuages que sa conduite précédente avoit pu faire naître. Son grand chagrin étoit d'avoir contribué à entraîner quelques personnes dans l'erreur. Ainsi, il n'eut point de repos qu'il n'eût ramené un ecclésiastique qu'il affectionnoit beaucoup, et qui continue à servir et à édifier l'Eglise. Il avoit à Paris de nombreux amis dont les sentimens lui étoient bien connus, puisqu'il les avoit long-temps partagés. Il voulut leur communiquer sa démarche, et les motifs qui la lui avoient dictée. Il se rendit à Paris, les convoqua chez l'un d'eux, M. C. D. L. B., et leur lut un précis des raisons qui avoient fait impression sur son esprit. Il leur laissa même cet écrit, et annonça qu'il étoit prêt à répondre aux objections qu'on lui feroit; mais ni en ce moment, ni depuis, on ne se mit en devoir de réfuter son mémoire, et le prélat se borna à entretenir, avec ces anciens amis, des relations de bienséance et de politesse.

On sait que quand le Pape vint à Paris, en 1804, il exigea des évêques constitutionnels une rétractation; M. de Beaulieu ne paroît pas avoir signé cet acte, dont le dispensoit sa lettre précédente. Cependant il connoissoit très-bien tous les détails de cette affaire, et nous croyons que c'est à son obligeance que nous fûmes redevable de la note qui se trouve à la fin de notre n° 249; note qu'il ne voulut point signer, mais que nous avons plus d'une raison de lui attribuer.

Nous parlerons peu de l'administration du prélat à Soissons; il visita son diocèse, il forma un séminaire, et veilla sur la discipline de son clergé. Il fut un des signataires de la lettre de 19 évêques à Pie VII, en date du 25 mars 1810; cette lettre avoit pour objet de demander des pouvoirs extraordinaires pour les dispenses de mariages; mais on y mêla des plaintes sur la vacance des sièges. L'évêque de Soissons réclama contre cette addition, et déclara qu'il ne signoit la lettre qu'avec répugnance. Sa conduite au concile de 1811

fut dictée par le même esprit; il témoigna tout haut son attachement au Pape dans la congrégation du 27 juin, et après la tentative pour rouvrir le concile, il refusa son assentiment au projet de décret présenté aux évêques chez le ministre des cultes. Dès-lors, il dut être mal noté aux yeux des courtisans, mais il se consola de cette disgrâce, en se livrant au soin de son diocèse.

Nous n'avons pas besoin de dire avec quelle joie le vertueux évêque vit, en 1814, la délivrance de l'Eglise et de la France. Toutefois son courage devoit être encore mis à l'épreuve; Buonaparte étant revenu en 1815, on écrivit en son nom aux évêques pour assister au Champ-de-mai. L'évêque de Soissons n'hésita pas, et répondit au ministre des cultes par une lettre hardie que nous avons fait connoître dans ce journal, n° 99, et qui n'a point été, ce semble, consignée ailleurs. Il déclaroit qu'il ne reconnoissoit d'autre souverain légitime que Louis XVIII, et refusoit nettement de prendre part à un acte qui avoit pour but d'affermir *le pouvoir d'un homme que le vœu véritable de la France repousse*. Il avoit prévu, ajoutoit-il, les dangers de sa démarche, et s'y résignoit. En effet, après avoir fait partir cette lettre, il quitta Soissons, vint à Paris, où il resta quelque temps caché, et trouva ensuite le moyen de passer en Angleterre. Il y resta jusqu'après le second retour du Roi, et il n'étoit pas encore revenu quand nous publiâmes sa lettre dans le tome IV de ce journal.

L'exemple qu'il avoit donné de son dévoûment pour le Roi dût toucher d'autant plus Louis XVIII, que peut-être on n'attendoit pas de lui une résolution si courageuse. Toutefois M. de Beaulieu ne songea point à tirer avantage de sa démarche; il avoit suivi les mouvemens de sa conscience, et ne chercha d'autre récompense que la satisfaction d'avoir rempli un devoir. Il vécut comme auparavant, retiré dans son diocèse, et y forma des établissemens utiles. Il appela les Jésuites dans son petit séminaire, mais ils y restèrent peu, et quoique M. l'évêque professât beaucoup d'estime pour eux, ils se séparèrent d'un commun accord. En 1817, il fut nommé par le Roi à l'archevêché d'Arles, et institué pour ce siège dans le consistoire du 1er octobre; mais on se rappelle quels obstacles rencontra l'exécution du concordat. L'archevêché d'Arles ne fut point érigé, et M. de Beaulieu

continua de gouverner le diocèse de Soissons. En 1820, le désir de la retraite le porta à donner sa démission de son siège; il fit ses adieux à son troupeau par une Lettre pastorale du 14 septembre, et il vint demeurer à Paris, au séminaire des Missions-Etrangères. Le Roi le mit au nombre des membres du chapitre de St-Denis. En 1822, le prélat, qui avoit été institué archevêque d'Arles, renonça à son titre pour faciliter les nouveaux arrangemens. Uniquement occupé d'œuvres de piété et de charité, il édifioit par la pratique de toutes les vertus, et prenoit part à tout ce qui se faisoit de bien. Tantôt il donnoit la confirmation dans des églises ou communautés, tantôt il encourageoit de bons jeunes gens à exercer les bonnes œuvres, tantôt il se montroit dans des réunions pieuses, où son recueillement et sa modestie étoient déjà une prédication. Il s'intéressoit surtout à l'œuvre des Savoyards, et présidoit à leurs exercices. Une courte maladie l'enleva à ces pieuses occupations, le 13 juillet 1825, dans le séminaire des Missions-Etrangères.

Telle fut la vie d'un prélat qui eut le courage bien rare de renoncer à une double erreur, et d'y renoncer franchement et hautement, et qui depuis, aussi ferme dans ses principes que pieux et modeste dans sa vie privée, consola l'Eglise par son dévoûment, édifia son diocèse par son zèle, se concilia de nombreux amis par ses qualités, et obtint, par sa conduite soutenue, l'estime de ceux mêmes dont il s'étoit détaché.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Une ordonnance du Roi, en date du 21 novembre, porte qu'à compter du 1er janvier prochain, le traitement des curés de 2e classe est porté à 1200 francs. Cette ordonnance a été rendue sur le rapport du ministre des affaires ecclésiastiques, et est une amélioration importante dans le sort d'une portion si intéressante du clergé. Dans beaucoup de chefs-lieux de canton, le traitement des curés étoit insuffisant, et le casuel ne leur offroit guère une ressource dans la plupart des campagnes. Cette augmentation réunira donc tous les suffrages : aussi des feuilles libérales ont daigné y

applaudir ; mais elles supposent que cette mesure est le résultat de l'intérêt qu'elles portent à la portion laborieuse du clergé. Les pasteurs ne seront point dupes de ce langage ; ils savent comment le clergé est traité généralement dans ces feuilles, et ils n'ont point oublié les dénonciations et les déclamations dont elles étoient pleines, il y a quelques mois, contre les ecclésiastiques les plus estimables. Au commencement de la révolution, les meneurs parloient aussi beaucoup du besoin d'améliorer le sort du clergé, et on sait où a abouti ce beau zèle, et comment le second ordre lui-même a été protégé par ceux qui s'étoient faits ses avocats et ses patrons. Qu'auroit à attendre le clergé de ceux qui, par leur langage comme par leurs actes se montrent les dignes disciples des premiers auteurs de la révolution, et les héritiers de leur indifférence ou de leur haine pour la religion ? Ce n'est que depuis la restauration qu'on a vu le sort des pasteurs successivement amélioré. Le traitement des desservans a été peu à peu porté de 500 fr. au taux actuel. Ce taux est sans doute encore trop modique, et il seroit à désirer qu'on pût le rendre plus en proportion avec les circonstances actuelles. Déjà le ministre avoit présenté cette année un projet qui eût élevé le traitement d'une portion des succursalistes, et il se proposoit de les porter tous successivement à 1000 fr. On sait quels obstacles empêchèrent alors l'exécution de ce projet. Faisons des vœux pour que les temps deviennent plus favorables, et permettent au Roi de réaliser une mesure dont son bon cœur et sa religion lui font sentir l'importance.

— Le jeudi 6 décembre, il y aura une assemblée de charité à St-Sulpice, pour l'œuvre de Saint-Nicolas, dont nous avons parlé, et qui a pour objet d'élever des jeunes gens pauvres, et de leur apprendre un métier. M. l'abbé Latouche prêchera ; la quête sera faite par M[me] la duchesse de Noailles, M[mes] les comtesses de Lévis et de Monaco et M[me] de Malartic. M. l'évêque de Caryste donnera le salut.

— Le clergé catholique anglais vient de faire une grande perte dans la personne de M. Poynter, évêque d'Halie, et vicaire apostolique du district de Londres. Ce prélat n'étoit point âgé, mais depuis plusieurs mois il souffroit d'un cancer dans l'estomac. Il a succombé le lundi 26 novembre au soir. M. Guillaume Poynter avoit été élevé au collège anglais de

Douai, et il y étoit professeur au commencement de la révolution. Enfermé avec plusieurs de ses compatriotes au château de Doullens, il ne recouvra sa liberté qu'au bout de plus d'un an. Il retourna dans sa patrie où son mérite le fit bientôt distinguer. M. Douglas, évêque et vicaire apostolique du district de Londres, le demanda pour coadjuteur, et M. Poynter fut sacré en 1803. Son zèle toujours tempéré par la prudence, sa capacité pour les affaires, son savoir théologique, le talent qu'il avoit pour la controverse, tout lui donna une grande influence sur les catholiques de son pays. Dans ses différends avec Milner, il montra une réserve et une modération dont les amis de la paix lui surent gré. On l'accusoit d'être trop favorable aux vues du gouvernement anglais sur le *veto;* mais M. Poynter ne se détermina point dans cette circonstance sans de graves motifs, et il paroît que sa conduite en ce point ne fut point blâmée par le saint Siège. Nous avons parlé de ce que fit M. l'évêque d'Halie, soit au sujet de l'abbé Blanchard et de ses adhérens, soit contre l'abbé Gandolphy. On a vu avec quelle injustice et quelle violence Blanchard et Gaschet s'étoient élevés contre le vicaire apostolique, qui n'avoit fait que son devoir dans cette circonstance. M. Poynter vint plusieurs fois en France depuis la restauration pour réclamer la restitution des biens qui appartenoient à sa mission : il a eu le chagrin d'échouer dans ses efforts, et ses justes réclamations ont été écartées par une déplorable fatalité. Il alla à Rome en 1815 pour les intérêts des catholiques anglais. Partout il se fit estimer par ses talens et sa sagesse. Son zèle et sa piété étoient relevés par une figure noble et par le don de la parole. Le prélat est auteur de plusieurs ouvrages dont nous avons annoncé quelques-uns. Ses instructions ont ramené à l'Eglise un grand nombre de protestans, et il en avoit toujours un certain nombre qu'il disposoit à faire abjuration. Il nous a raconté en ce genre des exemples de conversions fort touchantes. Personne ne connoissoit comme lui l'histoire des catholiques anglais, et nous lui devons à cet égard des détails curieux (1). Il a même eu la bonté de nous pro-

(1) Nous remarquerons, à ce sujet, que M. Poynter estimoit à 80,000 le nombre des catholiques de son district, et celui des catholiques dans les quatre districts de l'Angleterre à 300,000. Cette estimation, que nous tenons du prélat lui-même, nous paroît mé-

curer des livres qui nous manquoient, et il voulut bien, il y a quelques années, nous envoyer un exemplaire des *Mémoires des Missionnaires*, par le docteur Challoner, livre assez rare en France. La bienveillance dont il nous honoroit, et l'intérêt qu'il prenoit à nos travaux, ajoutent pour nous au sentiment de la perte que fait l'Eglise. Nous espérons qu'on voudra bien nous adresser d'Angleterre quelque notice plus étendue sur un prélat dont la vie fut liée à tous les évènemens qui intéressent la cause des catholiques dans son pays. Il a pour successeur, comme vicaire apostolique, M. Bramston, son coadjuteur, qui étoit depuis long-temps son grand-vicaire, et qui, choisi par lui, est digne de marcher sur ses traces.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Depuis quelques jours surtout, les journaux de l'opposition redoublent d'efforts contre un seul homme. Cette guerre qu'ils lui font a tous les caractères de l'acharnement et de la fureur; ils descendent aux expressions les plus méprisantes et les plus grossières. Nous pourrions leur dire que ce langage n'est pas seulement offensant pour celui qu'ils poursuivent, mais encore pour le monarque qui l'a choisi. Comment des gens qui se disent royalistes peuvent-ils insulter ainsi à celui à qui le prince persévère à donner sa confiance? De plus, ils sont constitutionnels, disent-ils, et parlent de leur dévoûment à la Charte. Mais, suivant la Charte, c'est au Roi à choisir ses ministres : c'est donc violer la Charte que de prétendre dicter au Roi ses choix ou de flétrir les choix qu'il a faits. Si le gouvernement faisoit insulter par ses journaux les députés élus, on se récrieroit contre un procédé que l'on regarderoit comme une atteinte aux droits des électeurs, et par conséquent une violation de la Charte. Est-ce que ce n'est pas violer aussi la Charte que d'attaquer les droits qu'elle donne au Roi, et de traîner dans la boue ses principaux agens? Ce n'est pas tout de parler de la Charte, il faudroit encore la respecter, s'il est possible, et la suivre dans tous ses points.

—M. l'abbé Liautard, curé de Fontainebleau, vient de recevoir de S. M. la décoration de la Légion-d'Honneur. Cet estimable ecclésiastique, si connu par les services qu'il a rendus dans une autre carrière, a été accueilli par le Roi avec une bienveillance marquée lors du dernier voyage de Fontainebleau, et a recommandé à S. M. les besoins des pauvres, pour lesquels le Roi lui a fait remettre 1000 fr.

---

riter plus de confiance que les évaluations exagérées qu'on a insérées récemment dans quelques journaux et recueils. On y portoit le nombre des catholiques anglais à 600,000 : de pareilles exagérations nuisent plus à la cause des catholiques qu'ils ne la servent.

— Par une ordonnance royale du 28 de ce mois, M. le baron Gauthier de Charnacé, vice-président au tribunal de première instance de la Seine, est nommé conseiller à la cour royale de Paris, en remplacement de M. de la Selle, décédé, et il est remplacé dans ses premières fonctions par M. Meslin, juge à Paris, qui a pour successeur M. Thomassy, actuellement procureur du Roi près le tribunal de Bourges. M. de la Palme, substitut du procureur du Roi à Paris, devient substitut du procureur-général à la place de M. de Vaufreland, nommé avocat-général. M. de Montsarrat, juge suppléant, remplace M. de la Palme. M. Pineau, juge suppléant, est nommé juge au tribunal civil de la Seine.

— Par la même ordonnance, le Roi a nommé conseillers près différentes cours royales, MM. Auchon-Desperouzes, Bazennery, Casale, Vejux, Régnée fils, Puthod, Castarel, Prouveur de Pont, Bouchon, Froment, Gilbert de Massillian, Delaporte-Belviala, du Boispean, Gerzat, Ducrozet, d'Olivier. M. Desmerial, ancien avocat-général près la cour de Bordeaux et procureur du Roi près le tribunal de cette ville, est nommé procureur-général près la cour royale d'Angers, en remplacement de M. Ch. Delamalle, décédé. M. Aurélien de Sèze, substitut du procureur-général de Bordeaux, est nommé avocat-général. M. Ravez fils, second avocat-général près la cour royale de Bordeaux, devient premier avocat-général. MM. Voysin de Gartempe fils, Chaix, Vincendon et de Bonnechose sont nommés avocats-généraux près différentes cours. MM. Bellomayre, Castellan, de Serrurier, Magdeleine, Gergerès fils, Corbin, Oberlan, Marion fils, Maintenon, Maurin, Jubinal, Duclosel, sont nommés substituts de procureurs-généraux. Enfin, MM. de Bouquier, Taxil et Perrève sont nommés procureurs du Roi.

— Un certain nombre de décorations vient d'être accordé à des magistrats de plusieurs cours et tribunaux. A Paris, M. Ollivier, conseiller à la cour de cassation, a été élevé au grade de commandeur de la Légion d'Honneur, et M. Vincens, substitut du procureur-général, a été nommé chevalier du même ordre.

— Une ordonnance du Roi, du 21 de ce mois, détermine la répartition des 35 millions accordés par la dernière loi du budget, pour les dépenses du ministère des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique pendant l'année 1828.

— M. le premier président Séguier et MM. les conseillers Brière et Titon continuent, chaque jour, l'enquête entamée sur l'affaire des troubles de la rue Saint-Denis. Ces magistrats se sont transportés plusieurs fois sur les lieux des désordres; ils sont allés vendredi dernier à l'Hôtel-Dieu, pour y recevoir la déclaration des individus blessés, et lundi à l'hôpital du Val-de-Grâce, pour y entendre les gendarmes et les autres militaires qui ont été blessés par les perturbateurs.

— Le conseil de discipline des avocats à la cour royale de Paris vient de procéder à l'élection des bâtonniers de l'ordre. M. Thevenin, bâtonnier sortant, a été réélu.

— Le lieutenant général Henri Simon vient de mourir à Dijon.

— On attend à Toulon l'arrivée de quelques bâtimens de l'escadre

française du Levant, qui doivent venir se réparer. Une portion de la flotte russe doit y arriver incessamment dans le même but.

— On apprend que l'amiral de Rigny étoit, le 6 novembre, devant Smyrne, à bord du vaisseau *le Trident*.

— D'après des nouvelles de Vienne, sous la date du 24 novembre, les ambassadeurs des trois puissances alliées ont quitté Constantinople à la suite d'une notification du sultan et de la rupture de toutes les négociations, et se sont rendus à Hermanstadt. M. le baron d'Ottenfels, internonce d'Autriche, est resté auprès de la cour ottomane, et on espère encore qu'il parviendra à renouer les négociations. Il paroît que la Porte exigeoit que les puissances se désistassent de toute intervention dans la cause des Grecs, qu'elles indemnisassent intégralement le gouvernement turc des dommages résultant de la flotte de Navarin, et qu'elles fissent une réparation solennelle d'une telle insulte.

— Deux bricks français, *le Palinure* et *le Marsouin*, sont allés, dans les premiers jours de novembre, à Salonique, pour recueillir à leur bord le consul français et l'agent anglais avec leurs familles et les individus de leur nation. Après leur départ, le consul autrichien demanda au pacha que l'église catholique, qui avoit été jusqu'alors sous la protection française, et qui, étant la seule dans la ville, est fréquentée par tous les Francs professant la religion catholique, fût placée provisoirement sous la protection autrichienne; ce que le pacha s'empressa d'accorder.

— Il paroît que le colonel Fabvier, soutenu par lord Cochrane, a fait une descente dans l'île de Scio, et que le pacha et les Turcs ont été obligés de se retirer. La nouvelle, qui en est parvenue à Constantinople pendant les dernières négociations, a beaucoup augmenté l'irritation du divan.

— Les pirateries que les Grecs exercent, non-seulement dans l'Archipel, mais encore dans les parties les plus reculées de la Méditerranée, et jusque dans le golfe Adriatique, sont parvenues, dit le *Diario di Roma*, à un excès difficile à décrire. Dans le mois de septembre seulement, on compte 50 vaisseaux marchands de toutes les nations pillés ou devenus entièrement la proie des Grecs. De ce nombre se trouvent 10 vaisseaux autrichiens.

— Le roi de Sardaigne vient d'envoyer une division de plusieurs bâtimens de guerre pour protéger les navires marchands de ses sujets contre les pirateries des Grecs.

— Le roi et la reine d'Espagne sont partis de Valence avec la cour, le 24 novembre, pour se rendre à Barcelone. LL. MM. se sont arrêtées à Tarragone, où elles doivent séjourner quelques jours.

— La *Gazette de Barcelone* rapporte que le capitaine-général du royaume de Valence a offert, en cadeau, à la reine d'Espagne, deux vases d'or ornés de brillans, une toilette en cristal de roche, et 200,000 fr. en or.

— M. le comte d'Espagne, capitaine-général de la Catalogne, est remplacé par M. Longa, capitaine-général de Valence.

— Les bourgs de Terrasa, Serrent, et plusieurs autres en Catalogne, qui se sont fait remarquer, dans ces derniers temps, par leur résistance aux *agraviados*, ont reçu le droit et la qualification de cité,

tandis qu'en même temps les villes de Vich et de Manreza en ont été dépouillées.

— Le chef d'insurgés Pixola, dit Carnicer ou le Boucher, a été exécuté à Tarragone le 21 novembre.

— La *Gazette officielle de Lisbonne* vient de publier une lettre adressée, le 19 octobre, à la princesse régente par l'infant don Miguel. Le prince, en lui annonçant qu'il vient d'être nommé régent, proteste de son attachement à la charte portugaise, et de ses intentions de maintenir les institutions et les lois actuelles. Il manifeste le désir de voir l'union régner dans le royaume, et l'intention de réprimer toutes les factions. Il termine en demandant qu'une frégate et un brick soient expédiés promptement à Falmouth, où il s'embarquera pour Lisbonne.

— L'ancien roi de Suède Gustave-Adolphe s'occupe actuellement de visiter les Pays-Bas. Ce prince est arrivé le 26 novembre à Utrecht, et le lendemain il s'est rendu à la Haye.

— Par un arrêté du roi des Pays-Bas, la chapelle des Bénédictines à Menin a été reconnue comme annexe : par conséquent le service divin s'y célébrera en public, comme cela avoit lieu auparavant.

— On apprend de Louvain que le sieur Chrétien Deruiter, son épouse et ses deux fils, l'un âgé de 18 ans et l'autre de 12, tous protestans, ont embrassé, le 27 novembre, la religion catholique.

— Le dernier bulletin de l'armée de Géorgie confirme la prise de la forteresse d'Erivan par les Russes. Cette importante place forte s'est rendue le 19 octobre, après un siége de douze jours, et toute la garnison, avec le célèbre chef Hassan-Khan, a été faite prisonnière. Trente-cinq pièces de canon et une quantité de munitions de guerre et de provisions de grains sont tombées au pouvoir des Russes.

— L'empereur de Russie, ayant appris la nouvelle de la prise d'Erivan à son arrivée à Riga, a fait présent à cette ville, pour lui laisser un souvenir de cet important évènement, des armes qui appartenoient au chef des troupes persanes Hassan-Khan, fait prisonnier avec la garnison qu'il commandoit.

— Le gouvernement britannique dans l'Inde vient de supprimer un journal de Calcutta, et de soumettre un autre journal, le *Sincapone chronicle*, à une censure rigoureuse.

— Le congrès du Pérou a été installé le 5 juin. Le général Santa-Crux s'est démis de la présidence. On l'a invité à conserver le département de l'intérieur; mais il a refusé cet honneur. Le général Lamar a été nommé président de la république, et M. Salazar-y-Bayuijano vice-président.

Elections des colléges de département.

Aude. — M. le baron de Fournas, président du collège, et M. Laperrine d'Hautpoul.

Aveyron. — MM. Benoit et Mostuejouls, candidats royalistes.

Creuse. — M. Voisin de Gartempe, candidat royaliste.

Garonne. (Haute-). — M. de la Roquette, candidat royaliste.

Gers. — MM. de Panat et de Mauleon, candidats royalistes.
Hérault. — MM. Renouvier et d'Alzon, candidats royalistes.
Isère. — M. de Chenevaz et M. le marquis de Pina, candidats royalistes.
Loire. — M. de Meaux et M. Fournas, candidats royalistes.
Lot-et-Garonne. — M. Drouillet de Sigalas et M. le général Lafont, candidats royalistes.
Morbihan. — M. le colonel Léridan.
Puy-de-Dôme. — M. de Feligonde, candidat royaliste, et M. Félix de Leyval, de l'opposition de droite.
Tarn. — M. de Lastours, candidat royaliste, et M. Al. de Cambon.
Var. — M. de Lyle-Taulane, candidat royaliste.
Vendée. — M. le comte de Chabot et M. Marchegay de Louzigny.

Le résultat général des élections présente environ 260 royalistes, dont une trentaine de l'opposition de droite, et environ 170 libéraux, dont 26 élections doubles ou triples, et par conséquent leur nombre réel se réduit pour le moment à 144.

Nous avons reçu une réclamation au sujet de M. Denuncq, conseiller à la cour royale de Douai, nommé député à Hesdin, Pas-de-Calais, que nous avions compté parmi les libéraux, et qui, nous écrit-on, est connu par ses principes religieux et monarchiques.

On réclame aussi contre l'insertion de M. Rallier, député d'Ille-et-Vilaine, sur la liste des libéraux.

M. l'évêque de Beauvais que le Roi avoit nommé pour présider le grand collège du département de l'Oise, a rempli sa mission avec autant de talent que de zèle, et a eu la satisfaction de voir ses soins couronnés par le choix de deux royalistes. Avant de commencer les opérations, le prélat avoit adressé aux électeurs un discours dont on nous saura gré de citer un fragment :

« Heureux de n'avoir été jusqu'ici parmi vous que l'homme de la religion, je m'étois habitué à me regarder comme étranger à toutes les affaires politiques de ce département, et à me renfermer dans le cercle des devoirs et des fonctions qui appartiennent à mon ministère; ce n'étoit pas m'isoler de vous, Messieurs; la religion se rattache à tous les intérêts de la société, elle rend aux Etats en concorde, en stabilité, en bonheur, ce qu'elle reçoit en hommages et en protection.

» Ne devois-je pas appréhender aussi de blesser certaines susceptibilités, et dans ce conflit de candidatures diverses, dans cette lutte de prétentions rivales, de paroître en quelque sorte l'adversaire de plusieurs des membres de la grande famille, qui m'est si chère, et à laquelle j'ai consacré mon existence ?

» Toutefois, Messieurs, j'ai été bientôt rassuré par le souvenir de tant de marques d'empressement, de confiance et d'affection que j'ai reçues dans ce diocèse; témoignages gravés dans mon cœur en traits

ineffaçables, auxquels je suis redevable peut être de l'honneur que la volonté royale a daigné faire tomber sur moi, et qui me permettent de compter sur toute votre indulgence.

» J'ai été rassuré par la nature même de ma mission, qui se borne à l'obligation douce et facile d'entretenir entre tous les électeurs des relations de paix et de conciliation, de maintenir l'ordre et l'harmonie, d'assurer la liberté pleine et entière des suffrages, de constater les volontés qui seront manifestées par mes concitoyens, de veiller à la stricte observation de la loi.

» Quel droit plus important que celui que vous exercez, Messieurs! De quelle haute magistrature vous êtes en ce moment investis! Quelle grave responsabilité pèse sur vos têtes! Sous la forme de gouvernement qui régit notre France, une chambre habile et dévouée est la sauve garde du pays, le gage le plus assuré de la tranquillité et de la prospérité des familles, le bouclier du trône; l'apparition d'une chambre composée de mandataires infidèles seroit, au contraire, le symptôme le plus effrayant pour l'Etat, l'avant-coureur des troubles et des dissentions, le signe précurseur des orages politiques.

» C'est donc dans le calme le plus parfait, c'est dans une sorte de recueillement que doit se consommer cette importante opération. Si quelques passions avoient pu s'agiter hors de cette enceinte, qu'elles expirent sur le seuil de la salle de vos réunions. Ne perdez pas de vue un seul instant que vous êtes rassemblés sous l'autorité des lois pour voter dans le silence de la conscience sur un grand intérêt national; il s'agit, non de servir un parti, non de céder à une influence, non de vous laisser entraîner dans une fausse route par la préoccupation, la légèreté, le mécontentement, l'affection privée, le ressentiment, ou d'autres considérations frivoles ou coupables, mais de réunir vos suffrages sur des hommes dévoués de cœur aux Bourbons, propres à honorer ce département, à protéger la religion qui est une nécessité sociale, et un droit que la Charte garantit, à soutenir la monarchie, à maintenir nos institutions, à combattre les ennemis du trône, qui sont aussi les ennemis de notre agriculture, de notre commerce, de notre industrie, de nos sciences et de nos arts. »

M. l'évêque de La Rochelle n'apprit que le 21 novembre qu'il étoit nommé pour présider le collège de département, en remplacement de M. le comte Gréen de Saint-Marsault, général, commandant le département. Il se rendit de suite à La Rochelle, et fut accueilli, à son entrée dans les salles du corps électoral, par des marques unanimes d'approbation et de confiance. Beaucoup d'électeurs avoient eu occasion de voir le prélat dans sa tournée, et les autres avoient entendu parler de ses heureuses qualités. Il a eu lieu d'être content du calme et de l'urbanité qui ont régné dans l'assemblée. Son discours fut accueilli par les cris de *vive le Roi!* et les électeurs, après la séance, lui ont témoigné à l'envi leur respectueux attachement. Son discours seul étoit très-propre à lui concilier leurs suffrages; nous nous bornerons à en rapporter quelques phrases :

« Maintenant, heureux d'être associé aux hommes les plus distin-

gués et les plus recommandables par leurs principes, leurs talens et leurs lumières, comme par leur dévoûment au Roi, leur attachement à nos institutions et leur position sociale, puissé-je mériter leur estime et leur confiance, en les secondant par une impartialité à toute épreuve dans l'exercice de leurs nobles et si importantes fonctions. Si je l'ai bien conçu, voilà le cercle de mes obligations, et je n'en sortirai pas.

» Pour vous, Messieurs, rassemblés dans cette enceinte pour élire trois mandataires qui iront concourir à la formation des lois et à la conservation de la Charte, et porteront en même temps aux pieds du trône l'expression de nos hommages et de nos vœux, vous avez apprécié, je n'en doute pas, Messieurs, l'intérêt qu'inspire un pareil choix et le religieux discernement qu'il commande pour être bien fait. Quels députés vous demandent donc la patrie et la légitimité? Des hommes franchement religieux, noblement indépendans de tout intérêt personnel, dévoués au Roi et à son auguste famille, et zélés conservateurs du pacte social qui nous régit; enfin des hommes amis de leur pays et de leur prince. Au reste, quelles que soient les qualités que vous désirez trouver dans vos mandataires, je vois avec bonheur que vous n'aurez que l'embarras du choix, tant votre département est fécond en toute sorte de mérites. »

M. le marquis de Villefranche, pair de France, qui présidoit le 1er collège d'arrondissement de l'Yonne, a ouvert la session le 17 novembre par un discours plein également de sagesse, et dont nous donnerons au moins un passage :

« C'est depuis que la Providence nous a rendu le gouvernement légitime et paternel des Bourbons, que la France jouit d'une liberté sage et réelle; mais le meilleur moyen de la conserver, c'est de la garantir de cette licence effrénée et audacieuse qui détruit la liberté, et livre les sociétés qui s'y laissent entraîner par des conseils perfides et dangereux à toutes les fureurs de l'anarchie. Par de bons choix, la France sera préservée de ces doctrines subversives de l'ordre social, la religion sera honorée et respectée; car sans elle, il n'est pas de société bien affermie et qui puisse durer long-temps. Servons-nous donc de notre expérience, et n'oublions pas que, pendant ces temps d'horrible mémoire où notre patrie subissoit le joug impérieux et tyrannique des doctrines révolutionnaires, la religion fut bannie de nos temples, et ses fidèles ministres proscrits; et comme les mêmes causes doivent produire les mêmes effets, il faut, pour préserver notre patrie des révolutions, profiter d'une expérience qui nous a coûté tant de sang et de larmes, et ne nommer pour député que celui dont les principes vous garantiront qu'il fera tous ses efforts pour assurer la tranquillité dont nous jouissons. Et à qui la devons-nous? A l'auguste maison de Bourbon qui nous a réconciliés avec l'Europe, et qui nous gouverne depuis huit siècles avec tant de gloire. Nous savons tous *que les princes légitimes sont le principe du bonheur et de la stabilité des Etats*, vérité que l'on ne doit jamais oublier pour éviter les révolutions et tous les fléaux qu'elles entraînent à leur suite. »

Ambroise, ou le Triomphe de la foi sur l'incrédulité; ouvrage dans lequel on réfute les objections populaires contre la religion, par M. Peigné (1).

L'auteur de cet ouvrage s'est proposé le même but que celui du *bon Curé*, dont nous avons rendu compte n° 1353. L'un et l'autre ont voulu répondre aux principales difficultés des gens du peuple contre la religion; l'un et l'autre ont adopté pour cela un cadre où les objections viennent se placer. Dans le *bon Curé*, c'est un vénérable pasteur qui, dans des entretiens familiers, satisfait aux doutes, repousse les reproches, dissipe les préventions de ses paroissiens. Dans *Ambroise*, c'est un laïque et même un jeune homme qui se charge de combattre l'incrédulité. M. Peigné a cru sans doute qu'un tel avocat, par cela même qu'il est étranger au sacerdoce, porteroit moins d'ombrage à des esprits prévenus. Ambroise est un jeune homme vertueux, sage, éclairé; tout ce qu'il dit, tout ce qu'il fait, est marqué au coin d'une raison parfaite et d'une expérience consommée. Dans une condition médiocre, il se fait respecter par une conduite soutenue, par une prudence achevée; il ne se dément point dans les revers, et sous le poids d'une accusation injuste, il conserve son calme et sa résignation. En un mot, ce jeune homme est le modèle de la perfection, et c'est sur lui que porte tout l'intérêt du roman.

M. Peigné espère que ce nom de roman n'inspirera point d'ombrage aux esprits sages et sérieux. S'il a cru, dit-il, devoir sacrifier un peu au goût du siècle, c'est de sa part un innocent artifice pour se faire lire par ceux

(1) Un vol. in-12, prix, 2 fr. 50 cent. et 3 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Bricon, rue du Pot-de-fer, n° 4, et au bureau de ce journal.

qu'effraieroit une lecture plus sérieuse. Les aventures qu'il a imaginées sont comme un canevas sur lequel il a disposé les objections les plus communes contre la religion. Il se flatte d'ailleurs que ces aventures n'ont rien d'extraordinaire; dans notre ouvrage, dit-il, *tout est simple, tout ressemble à la réalité, et nous décrivons des évènemens dont nos yeux sont souvent les témoins.* Ici nous ne saurions être tout-à-fait de l'avis de l'auteur; il nous semble, au contraire, qu'il y a dans son roman bien des détails qui sortent de l'ordre commun, non pas qu'il y ait mis précisément du surnaturel et du merveilleux, mais les caractères et les évènemens sont quelquefois un peu forcés. Le comte des Etangs, Matthieu, Francisque, sont des scélérats d'une espèce révoltante. Les ennemis de la religion ne voudront pas se reconnoître dans de tels portraits. On dira que l'auteur a passé les bornes de la vraisemblance. N'eût-il pas produit plus d'effet, s'il eût peint des incrédules qui eussent quelques qualités morales, et qui eussent ressemblé à ceux que l'on rencontre dans le monde? Je suis étonné aussi que, dans un ouvrage destiné à venger le clergé des reproches de ses ennemis, il ait mis en scène un religieux qui se rend coupable de crimes énormes, et qui est flétri par la justice d'une peine infamante; la création d'un tel personnage est une sorte de contre-sens auquel rien ne forçoit l'auteur, et dont tout, au contraire, devoit le détourner.

Les réponses de l'auteur aux objections contre la religion nous ont paru en général satisfaisantes. Il y en a cependant quelques-unes qui ne sont pas bien nettes; dans un entretien avec Ambroise, un des interlocuteurs lui dit : *Est-ce que les morts souffrent aussi en purgatoire?* et Ambroise lui répond : *Certainement; ce n'est pas qu'ils y éprouvent de mauvais tourmens,* mais ils sont privés de la vue de Dieu. Je ne sais ce que l'auteur entend par ces *mauvais tourmens;* y en auroit-il de bons? Les théologiens enseignent

qu'il y a dans le purgatoire deux espèces de peines, l'une du dam, l'autre du sens, toutes les deux temporelles. On croit que la peine du sens consiste dans un feu matériel qui a quelque ressemblance avec celui de l'enfer, et c'est ce qui fait que l'Eglise demande pour les ames des fidèles non-seulement *un lieu de lumière et de paix*, mais encore un lieu de *rafraîchissement*; expression qui indique sans doute les souffrances du feu. Aussi Bossuet, dans son sermon sur la nécessité des souffrances, distingue deux sortes de feux dans l'Ecriture, un *feu qui purge* et un *feu qui dévore*, et il ajoute : *Nous concluons, selon ces principes, que les flammes du purgatoire purifient les ames.* Toutefois il faut avouer que ce n'est pas là un point de foi, et les conciles de Florence et de Trente n'ont point condamné les Grecs, qui soutenoient qu'il n'y a pas dans le purgatoire de feu véritable.

A propos de la confession, Ambroise s'exprime d'une manière fort singulière. « Pourquoi ne m'opposez-vous pas, dit-il, la conduite des apôtres qui ne confessoient point? Si vous m'en aviez parlé, je vous aurois dit que les apôtres ne pouvoient pas confesser, comme on le fait aujourd'hui, par cette raison péremptoire qu'ayant à recevoir en un jour l'aveu de quatre mille convertis et quelquefois plus, ils devoient se contenter d'un repentir d'autant plus sincère, qu'il falloit en donner la preuve publiquement, et que par là on s'exposoit souvent aux plus grands dangers. »

Il faut remarquer que celui qui parle ici est celui-là même qui, dans le roman, est chargé du rôle d'apologiste de la religion, et il est singulier que ce soit Ambroise qui donne l'idée d'une objection qu'on ne lui faisoit pas. L'exemple qu'il cite des apôtres est d'ailleurs assez mal choisi; car, quand ils avoient à recevoir quatre mille convertis, ce n'étoit pas le sacrement de pénitence, mais le sacrement de baptême qu'il s'agissoit de leur administrer; or, ce dernier sacrement

n'exige point la confession des péchés. Il n'est donc pas étonnant que les Actes des apôtres ne parlent que du baptême des nouveaux chrétiens.

Il y a quelques autres endroits où je crains que l'auteur ne se soit pas expliqué avec une précision rigoureuse, mais je lui crois des intentions si droites, que je ne veux point insister là-dessus. Il a mis, à la fin, une table des objections avec des renvois aux différens endroits du volume. Ces objections ainsi réunies et entassées ont un aspect désagréable. Pourquoi l'auteur n'y a-t-il pas joint un précis des réfutations? Cela eût amorti le mauvais effet de ces objections accumulées et présentées dans un format populaire.

Ces observations critiques n'ont point pour objet de diminuer le mérite de l'ouvrage, ni de décourager un auteur estimable. M. Peigné paroît instruit et zélé; il a étudié sa religion, et il en justifie non-seulement les dogmes et les mystères, mais les cérémonies et les pratiques. L'idée seule de son travail et le but qu'il s'est proposé le recommandent auprès du public religieux.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. M. l'abbé de Retz, nommé auditeur de rote pour la France, est arrivé à Rome, et a été présenté à S. S. le lundi 12 novembre par M. l'ambassadeur de S. M. T. C.

— Le samedi 10 novembre, M. le cardinal Zurla, vicaire de S. S., administra le sacrement de baptême dans l'église des Oblates de Sainte-Françoise à une famille de juifs de Rome, savoir, Elie Alatri, de 38 ans; Nina, sa femme, de 28 ans, et leurs trois enfans, Raphaël, Salomon et Rose, en bas âge; et en outre à Joseph-Benjamin Bacchi, juif de Turin, âgé de 35 ans. Chacun d'eux avoit des parrains et marraines. Ils ont reçu aussi la confirmation, et les deux époux, ainsi que le Piémontais, ont été admis à la communion. S. Em. leur adressa une exhortation paternelle pour les confirmer dans la foi. Ces juifs avoient été instruits par

le recteur de la maison des Catéchumènes, M. l'avocat Rosatini, qui assistoit à la cérémonie.

PARIS. Un ecclésiastique dont la perte sera vivement sentie par les nombreux élèves qu'il avoit formés à Paris et dans les provinces, a succombé le mercredi 5 décembre à de longues infirmités; c'est M. Antoine Dupouget-Duclaux, docteur de Sorbonne, ancien supérieur-général du séminaire St-Sulpice, et grand-vicaire de Paris. Né le 8 novembre 1749, à Cieurac, près Souillac, diocèse de Cahors, il fit ses études dans cette dernière ville, et vint à Paris à l'âge de vingt ans. Il fut reçu à la petite communauté dite des *Robertins*, y redoubla sa philosophie, et à la fin de son *quinquennium*, fut fait maître de conférences au séminaire Saint-Sulpice. Dès lors sa piété tendre, sa douceur inaltérable, son application et ses succès le faisoient aimer et estimer de tous. Il entra en licence, où il eut la 4e place, et prit le bonnet de docteur en 1778. Son amour pour la retraite et pour la vie de communauté l'avoit porté à entrer dans la congrégation des prêtres de Saint-Sulpice. Il professa la théologie à Nantes, et ensuite à la Solitude. M. Emery, étant devenu supérieur-général, l'envoya gouverner à sa place le séminaire d'Angers; mais l'excès du travail ayant altéré la santé de M. Duclaux, força de le rappeler à la Solitude. Chargé de former les jeunes ecclésiastiques qui entroient dans la congrégation de Saint-Sulpice, il ne leur conseilloit rien qu'il ne pratiquât lui-même. Homme d'oraison, il resta fidèle à ce pieux exercice au milieu des distractions des affaires ou du tumulte des évènemens. Pendant la révolution, il demeura assez long-temps à la maison d'Issy, et ne fut arrêté qu'à la fin de 1793. Il fut enfermé dans la prison de St-Lazare, et vit la mort de près. On lui rendit la liberté après le 9 thermidor, et il en profita pour se rendre utile à des fidèles et à des communautés qui manquoient de secours spirituels. Il se joignit à M. Emery dès qu'il y eut un peu de calme, et gouverna sous lui le nouveau séminaire. A la mort de l'habile et vénérable supérieur, il occupa naturellement sa place, et fut élu dans les formes, en 1814, pour lui succéder. Dans l'espace de 25 ans, il a reçu et dirigé au séminaire un grand nombre de sujets qui occupent aujourd'hui des places importantes, et dont plusieurs honorent même l'épiscopat par leurs vertus. Tous avoient conservé pour lui un respect et

un attachement profond. Tous admiroient en lui une humilité rare, une bonté parfaite, un calme inaltérable. A ces vertus, le sage supérieur joignoit une instruction peu commune. Personne ne parloit avec plus d'abondance et plus d'onction sur les matières spirituelles, personne ne décidoit les cas de conscience avec plus de prudence et plus de maturité. Il étoit encore de loin le guide et le conseil de ceux qui avoient été sous sa direction, et étoit consulté de tous côtés. Depuis quelques années, la santé de M. Duclaux l'avoit forcé de renoncer à ses fonctions; il donna sa démission de la place de supérieur-général, et fut même obligé d'abandonner le ministère de la confession; mais au milieu de ses douleurs et de l'affoiblissement de ses facultés, il conserva ce calme et cette résignation qui formoient le caractère de sa vertu. Il est mort entouré des soins de ses confrères, et vivement regretté dans tous les rangs du clergé. Ses obsèques ont eu lieu au séminaire le jeudi 6. Un grand nombre d'ecclésiastiques et plusieurs laïques s'étoient fait un devoir d'y assister. M. l'archevêque de Paris, qui honoroit M. Duclaux comme un père, et qui, jusqu'à ces derniers temps, l'avoit eu pour dépositaire des secrets de sa conscience, a témoigné combien il regrettoit qu'une indisposition l'empêchât de rendre les derniers honneurs à la mémoire d'un si excellent homme. M. l'évêque d'Hermopolis est venu se joindre aux prières que l'on faisoit pour le vertueux prêtre. Après le service, qui a eu lieu dans la chapelle du séminaire, on est parti pour Issy. Une longue file de voitures suivoit le corps, qui a été enterré près de la chapelle de Lorette, à côté de M. Emery. M. l'ancien évêque de Strasbourg s'étoit rendu à Issy pour la cérémonie de l'inhumation. La cérémonie a fini à plus de midi, et a été touchante par la réunion des deux séminaires, et par l'unanimité des regrets qu'excitoit la perte d'un prêtre si pieux, si bon, si sage, si cher à ses confrères et à ses enfans.

— Il n'y a guère que deux mois que M. l'évêque de La Rochelle est arrivé dans son diocèse, et déjà le prélat l'a parcouru en entier. Son zèle, alimenté en quelque sorte par un travail assidu, l'a porté successivement dans tous les chefs-lieux d'arrondissement, qui, dans ce diocèse, sont au nombre de six. Il séjournoit dans chacun, et il a donné au clergé et aux fidèles le temps de le voir et de l'apprécier.

Reçu partout avec un religieux empressement, M. Bernet y a répondu par ses manières affables et par le don qu'il possède de s'attacher les cœurs. Pendant ce cours de visites qui a duré un mois, pas un jour ne s'est écoulé sans que le prélat ait annoncé la parole sainte. Les hameaux même qui se trouvoient sur sa route avoient part à cette distribution du pain de la parole. Entouré des bons habitans, M. l'évêque profitoit du peu de momens qui lui étoient donnés pour adresser à ces bonnes gens des avis paternels, et pour leur rappeler leurs obligations comme chrétiens. Il s'informoit des besoins, et a vu ainsi de près l'état de son diocèse. On ne peut douter que son administration, ainsi aidée par un examen attentif, ne soit à la fois plus facile et plus heureuse. C'est au milieu de ces courses, et pendant que le prélat étoit à St-Jean-d'Angely, qu'il a reçu une ordonnance qui le nommoit président du collége du département. Il est retourné pour cela à La Rochelle, où il s'est acquitté de sa mission, comme nous l'avons déjà dit.

— Un prêtre constitutionnel vient de se rétracter dans le diocèse de Cambrai; retiré dans la maison de Notre-Dame-du-Mont, près Bailleul, il y a souscrit l'acte suivant, qui fait connoître ses fautes, son repentir et ses résolutions :

« Je soussigné Jean-Baptiste-Joseph Legrand, prêtre, né à Bondues, près de Lille, animé du désir sincère de me réconcilier avec Dieu, et de réparer autant qu'il est en moi tous les scandales que j'ai donnés à l'Église, en me laissant entraîner dans l'erreur, déclare, en présence des témoins ci-après aussi soussignés, que je rétracte volontairement et librement les sermens que j'ai eu le malheur de prêter depuis la révolution. Je gémis devant Dieu des sacriléges que j'ai commis, soit en me laissant imposer les mains par l'évêque constitutionnel du Nord, soit en exerçant les fonctions sacrées du ministère sans pouvoirs légitimes, pendant trois ou quatre ans, dans les paroisses de Turcoing, de Roncq, de Lers, de Bondues, et dans la paroisse de la Madeleine, à Lille; en un mot, je déplore tous les scandales que j'ai donnés en quelque manière que ce soit, j'en demande pardon à Dieu et à mes frères.

» Je prie ce Dieu de miséricorde et de bonté d'avoir pitié de moi, et de ramener aussi à lui les personnes que je pourrois avoir égarées ou par mes erreurs ou par mes exemples. A cet effet, je me propose sincèrement de passer le reste de mes jours dans la pénitence.

» Fait, lu et signé à Godewaersvelde, en présence des témoins requis et soussignés, ce 19 septembre 1827.

» Signé *J.-B.-J. Legrand*, *Delessue*, curé de Godewaersvelde; *Frère Marie-Bernard*, prieur de Notre-Dame-du-Mont. »

— Le Mandement de M. l'archevêque de Malines, dont nous avons donné un extrait dans notre dernier numéro, a été porté au roi des Pays-Bas, à la Haye, par une députation choisie par le prélat. Cette députation, qui étoit composée de M. Forgeur, grand-vicaire de Malines; de M. Collier, président du séminaire, et de M. Van Vrecken, secrétaire de l'archevêché, étoit chargée de témoigner au prince les sentimens de gratitude de l'archevêque pour la conclusion du concordat. On dit que le roi a accueilli la députation avec beaucoup de bienveillance. Des députations des diocèses de Gand et de Namur sont également parties pour la Haye, et la publication officielle du concordat a depuis eu lieu dans tous les diocèses. Cette grande époque sera sans doute marquée par la cessation des poursuites déjà commencées contre quelques ecclésiastiques, ou par la remise des peines qui leur avoient été infligées par les tribunaux. Nous apprenons que le roi a accueilli la requête que M. Le Sage ten Broek lui avoit adressée, et l'a déchargé de toute poursuite pour le fait pour lequel il avoit été arrêté. Cet écrivain estimable a été mis en liberté. En attendant, un tribunal vient de déployer une extrême sévérité dans une cause dont nous avons parlé. On se rappelle l'affaire de l'abbé Buelens, dans les Pays-Bas, auteur d'une pièce en vers latins, intitulée *Votum*, et condamné dernièrement à un an de prison, en vertu d'un arrêté du 20 avril 1815. Cette affaire a donné lieu à une autre; après que la cour supérieure de Bruxelles eut déclaré qu'il n'y avoit pas lieu à accusation contre M. Buelens, son ode latine fut imprimée dans un journal flamand, *de Postryder*, et dans des *Mélanges catholiques* qui paroissoient à Anvers. La pièce étoit accompagnée d'une traduction et de remarques qui avoient pour but de montrer que l'auteur n'avoit point eu les intentions que lui avoient prêtées des journaux pleins de malveillance. La traduction et les remarques étoient empruntées au *Goldsdienstvriend*, de la Haye, dont l'imprimeur, Laugenhuizen, a été récemment acquitté. Cependant on mit en cause les sieurs Heirstracten et Schuiten, imprimeurs, et M. de Belder, comme ayant conseillé l'impression. Les faits avoient été ingénument avoués par les accusés, qui déclaroient avoir agi avec bonne foi, la cour de Bruxelles ayant acquitté M. Buelens. L'affaire ayant été portée le 23 novem-

bre devant la cour d'assises d'Anvers, l'accusation a été vivement soutenue par le procureur-criminel, de Moor, qui a vu là un délit grave. Les trois accusés ont été défendus par M. Jacobs, avocat d'Anvers, qui a montré le vague de l'arrêté du 20 avril 1815. Il a réussi à faire acquitter Schuiten, mais les deux autres ont été condamnés à un an de prison, quoique le ministère public eût reconnu que leur affaire présentoit des circonstances atténuantes. Ainsi, les tribunaux dans la Belgique jugent conformément à un arrêté qui forme un régime d'exception, et qui renverse entièrement la liberté de la presse. On peut croire que des magistrats inamovibles auroient rendu un arrêt tout différent, du moins il y en a des exemples ailleurs. On dit que M. de Belder et Heirstraeten se pourvoiront en grâce auprès du roi; le président de la cour d'assises les a avertis qu'ils pouvoient le faire. La cour d'assises n'a pas déployé moins de sévérité quelques jours après contre M. Verhelst, aumônier des colonies agricoles, qui avoit défendu de fréquenter l'Ecole, parce qu'il s'y trouvoit un livre contraire aux enseignemens de l'Eglise catholique. Cet ecclésiastique, son frère et trois colons ont été traduits le 26 novembre devant la cour d'assises d'Anvers, qui a condamné M. Verhelst à un an de prison, et a acquitté les autres prévenus. Il est difficile de prévoir où aboutiroit ce système de rigueur, si on n'avoit l'espérance que l'autorité va profiter de la circonstance pour en arrêter les effets.

— On a dit dans quelques journaux que l'association catholique d'Irlande avoit fait dresser un recensement de la population dans cette île, et qu'il en résultoit que le nombre total des habitans étoit de neuf millions, dont sept millions de catholiques et deux millions de protestans de différentes communions. Cette assertion n'est point exacte; d'abord le recensement commencé par l'association catholique n'étoit point terminé à l'époque où les journaux annoncèrent cette nouvelle; il ne l'est même probablement pas encore. Nous avons sous les yeux les premiers résultats du recensement; il n'y avoit que 140 paroisses qui avoient fourni leurs tableaux. Ils présentoient un total de 834,093 catholiques, et de 66,667 protestans de différentes dénominations. Dans une seule paroisse, à Ballinrohe, comté d'Armagh, le nombre des catholiques étoit inférieur d'une centaine à ce-

lui des non-catholiques. Partout ailleurs, le nombre des catholiques surpassoit celui des protestans dans une proportion quelquefois de 10 à 1, et quelquefois de 20, 30, 40 et même 50 à 1. La proportion générale pouvoit être censée de 15 ou 16 à 1. Outre le recensement ci-dessus, il y en avoit eu un en différens lieux, par les soins de M. M'Donnell, un des agens les plus zélés de l'association catholique d'Irlande. Ce recensement, fait dans la province de Connaught, donnoit pour résultat 207,910 catholiques, et 3617 protestans de toutes communions; ce qui, joint au tableau précédent, offroit un total de 1,042,003 catholiques, et 70,284 non-catholiques; mais ce total ne constate, comme nous l'avons dit, que le nombre des catholiques et des protestans dans une très-petite portion des paroisses de l'île. Il sera curieux de savoir le nombre total, lorsque l'opération sera terminée, et nous le ferons connoître dès qu'il nous sera possible. Quelques-uns prétendent que la population catholique passera de beaucoup l'idée qu'on s'en fait, et que le nombre des non-catholiques sera fort inférieur à l'estimation de la plupart des autres. Les protestans avoient intérêt à déguiser leur petit nombre, qui les eût étonnés eux-mêmes, et qui eût fait sentir davantage l'injustice du régime sous lequel vivoient les catholiques.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le vaisseau *le Breslaw*, qui est arrivé à Toulon, a apporté les rapports de l'amiral de Rigny sur les officiers qui se sont le plus distingués dans le combat de Navarin; et sur le compte qui en a été rendu au Roi, S. M. a bien voulu accorder différentes récompenses à ces officiers. M. Longueville, capitaine de frégate, qui a exercé le commandement du *Breslaw* après la blessure du commandant La Bretonnière, a été promu au grade de capitaine de vaisseau. Les lieutenans de vaisseaux Ferrin et Jouglar ont été nommés capitaines de frégate. Les enseignes de vaisseau Gouye, Ferrand, Montfort et Rolland ont été nommés lieutenans de vaisseau. MM. de la Croze et Courteau, qui étoient enseignes de vaisseau auxiliaires, le deviennent en pied. M. Pisler est nommé sous-commissaire de la marine. Le capitaine Bourdais et le lieutenant Turpin ont été nommés officiers de la Légion-d'Honneur, et le commandant Frezier chevalier de Saint-Louis; 10 autres officiers de l'escadre ont été nommés chevaliers de la Légion-d'Honneur; enfin, 30 décorations de cet ordre seront accordées d'après les désignations des commandans des bâti-

tions, et sur la proposition de l'amiral, à des officiers mariniers et à des marins de l'escadre, à raison de plusieurs par vaisseau.

— Une ordonnance royale du 18 novembre dernier prescrit la mise en activité de 55,000 jeunes soldats de la classe de 1826. La formation de la liste de mise en activité est fixée au 15 du courant.

— La cour royale a eu, ces jours derniers, à prononcer sur l'appel *à minimâ* du ministère public d'un jugement du tribunal correctionnel de Melun, qui n'avoit pas appliqué la punition prononcée par une ordonnance royale du 24 juillet 1816, qui défend l'emploi d'un fusil de munition ou de toute autre arme de guerre sous peine de 300 fr. d'amende et d'un emprisonnement de 3 mois au plus. Ce jugement, qui n'avoit condamné qu'à 5 fr. d'amende un individu qui avoit blessé quelqu'un avec un fusil de munition, a été confirmé par la cour royale, qui n'a voulu nullement reconnoître l'ordonnance royale en question, attendu, est-il dit dans l'arrêt, que le Roi n'a pas le pouvoir de faire de telles ordonnances sans le concours des chambres.

— L'éditeur du journal littéraire *le Figaro* avoit été condamné à un mois de prison et 200 fr. d'amende, pour contravention à la censure. Sur l'appel qu'il a interjeté de cette sentence, la cour royale vient de le décharger desdites condamnations, attendu, dit l'arrêt, que l'article incriminé n'est nullement politique, et que le rédacteur, en le publiant, n'a eu ni pu avoir l'intention de contrevenir à la loi de censure.

— Quelques journaux avoient avancé, ces jours derniers, d'après une feuille libérale de Lyon, *le Précurseur*, que M. Pardessus s'étoit muni d'une patente d'industriel pour compléter la quotité d'impôts qui rend éligible. Le fait est absolument faux. Dans ses différentes nominations depuis celle de 1815, l'honorable député des Bouches-du-Rhône a toujours justifié de son éligibilité par les seules quittances de ses contributions foncières, appuyées sur des titres de propriété. M. Pardessus a donc réclamé contre l'allégation dont il s'agit.

— On avoit lu dans quelques journaux que M. Letissier, avant son élection au département d'Indre-et-Loire, avoit fait profession d'opposition au ministère, et avoit fait différentes démarches pour obtenir des suffrages. M. Letissier vient de donner un démenti formel à ces différentes assertions; il déclare qu'il n'a rien fait imprimer ni distribuer à cet effet, comme on l'a dit; que ses amis comme ses adversaires connoissoient assez son dévoûment à la monarchie légitime et aux institutions qu'elle a données, et que les électeurs qui l'ont nommé n'ont été portés par d'autre considération que par ses principes, qui sont bien connus.

— Il n'y a pas qu'à Paris où les révolutionnaires se montrent au grand jour : à Bordeaux, l'honorable M. Ravez, après son élection, a été poursuivi jusque chez lui par une troupe de mauvais sujets qui l'ont accablé d'injures, et il paroît, d'après un journal, que sa vie auroit été un instant en danger. A Limoges, le 26, des gens du peuple soudoyés sont allés, armés de gros bâtons, faire du tapage sous les croisées de MM. de Montbron et Mousnier-Buisson, nouveaux dépu-

tés, et devant l'hôtel de la préfecture, en proférant les cris ordinaires : *A bas les ministres! à bas les Jésuites!* Les vitres de M. Mousnier ont été brisées, et les désordres ont été tels que le procureur du Roi informe contre ces misérables.

— D'après le *Journal de la Sarthe*, quelques troubles ont eu lieu au marché de Mamers du lundi 26 novembre. Deux charrettes chargées de blé pour le département de l'Orne furent arrêtées par des gens du peuple dont le nombre s'élevoit à plusieurs centaines, en criant : *Il nous faut du pain..... le blé ne partira pas*.... Dès le commencement de ce tumulte, le sous-préfet et le maire accoururent sur les lieux avec la gendarmerie; mais leurs efforts pour rétablir l'ordre furent long-temps inutiles. On opposa même une rébellion ouverte, et ces deux fonctionnaires, ainsi que quelques gendarmes, furent blessés de coups de pierre. La populace parvint à piller plusieurs sacs de blé, et on eut beaucoup de peine à sauver ce qui restoit dans les deux charrettes, que la gendarmerie réussit enfin à faire conduire dans la cour de la sous-préfecture. Le calme se rétablit à huit heures du soir; des mesures furent prises pour prévenir de nouveaux désordres, et le sous-préfet publia, dès le lendemain, une proclamation énergique. Quelques individus ont été mis en prison.

— Le collège de Saint-Godard, département de la Loire, vient d'être réduit en cendres. Le feu s'est déclaré le 27 novembre, entre 5 à 6 heures du matin. En un instant, le toit, les greniers et les dortoirs ont été embrasés. Si le feu se fût manifesté pendant la nuit, 200 élèves, les professeurs et toutes les personnes qui habitoient le collège, auroient été ensevelies sous les décombres; mais heureusement les élèves étoient dans la salle d'étude, et personne n'a péri.

— Le tribunal correctionnel de Valenciennes vient de condamner à 32,000 fr. d'amende un usurier de cette ville, convaincu d'avoir prêté au *modique* taux de 40 et 50 pour 100.

— Des nouvelles officielles de Constantinople, du 11 novembre, à 4 heures de l'après-midi, annoncent que les ambassadeurs n'avoient pas encore quitté cette ville et n'avoient pas demandé leurs passeports, et que M. le comte Guilleminot devoit avoir le lendemain une entrevue avec le reis-effendi. Les ambassadeurs attendoient également la réponse à une note qu'ils avoient remise au divan quelques jours auparavant, et il paroît qu'ils devoient rester à Constantinople jusqu'au 16, époque de l'expiration d'un dernier délai qu'ils avoient assigné à la Porte pour l'acceptation de l'intervention. La tranquillité n'avoit pas été troublée à Constantinople, et le seul acte de représailles qui eût été employé par le gouvernement ottoman étoit jusque-là l'embargo sur les navires européens; le séquestre existoit encore le 11. On croyoit cependant que la Porte tiendroit à sa promesse de protéger les Francs et la personne des ambassadeurs.

— Quelques jours après le combat de Navarin, une note fort énergique fut adressée, par les trois amiraux alliés, au comité permanent du corps législatif de la Grèce, au sujet de la continuation des pirateries. Les amiraux se plaignirent amèrement, par cette pièce, de ce que, pendant qu'ils venoient d'établir un armistice de fait, les corsaires grecs, munis de lettres de marques de leur gouvernement,

ne cessoient de désoler le commerce dans la Méditerranée, et de ce que le tribunal des prises, seul reconnu par le code grec, avoit constamment recours à de vains prétextes pour revêtir ces excès des formes légales; enfin, il fut intimé à ce gouvernement que les escadres alliées ne souffriroient pas non plus que les Grecs étendissent le théâtre de la guerre, et qu'ils excitassent surtout des insurrections à Scio ou dans l'Albanie, qui exposeroient ainsi les populations à être massacrées en représailles par les Turcs. Cette déclaration se termina même par une menace de la destruction des flottes grecques, si elles continuoient à suivre une marche vraiment répréhensible.

— Le gouvernement autrichien, après avoir reçu la nouvelle du combat de Navarin, a adressé aux puissances alliées une note par laquelle il déclare que, quoi qu'il puisse arriver à Constantinople, l'Autriche est décidée à ne pas se départir de son système de neutralité.

— L'*Observateur autrichien*, dans son numéro du 21 novembre, dement la nouvelle donnée par quelques journaux de Paris, que, parmi les vaisseaux de la flotte turque de Navarin, il se trouvoit des bâtimens de guerre autrichiens. Il ajoute que l'empereur d'Autriche, ayant résolu de conserver la plus stricte neutralité dans les différends actuels avec la Turquie, il ne sauroit approuver non plus qu'aucun navire de ses sujets s'immisçât dans les hostilités, et que s'il s'est trouvé quelques bâtimens marchands avec les bâtimens égyptiens, c'est qu'ils s'étoient mis sous leur escorte pour éviter les pirates, ou qu'ils avoient prêté leurs services à titre de spéculation particulière.

— D'après quelques journaux, il est grandement question d'une expédition contre Alger. Des armemens seroient préparés dans plusieurs ports, et devroient être prêts au mois d'avril prochain; M. le vice-amiral de Missiessy seroit désigné comme devant commander l'escadre, M. de Rosamel comme commandant en second, et M. le général Duranteau comme chef d'état-major. On ajoute qu'il va se former, auprès de Toulon, un camp de 25,000 hommes de troupes de débarquement, et que ce sera M. le maréchal duc de Raguse qui commandera les troupes de terre.

— Le 18 du mois dernier, l'empereur d'Autriche a bien voulu décorer lui-même M. l'archevêque de Colocza de la grand'croix de l'ordre de Léopold, que S. M. avoit accordée à ce prélat par une lettre du cabinet du 18 août.

— Avant son départ d'Autriche, l'infant don Miguel est allé à Mariazell, pour accomplir un vœu à l'image miraculeuse de la sainte Vierge et lui offrir des présens.

— Les premières nouvelles des élections de France ont fait baisser sensiblement à Vienne les actions de la banque d'Autriche.

— Un legs considérable, et qu'on porte à 10,000 fr. de rente, a été fait en faveur des hospices civils de Liége par M. Lonhienne d'Heusy, de cette ville, qui est mort le 26 novembre dernier. Le gouverneur de la province s'est empressé de faire publier un tel acte de bienfaisance, et a engagé la commission des hospices de Liége à ériger un monument au généreux légataire.

instrumens de discorde, et qu'il importoit de réprimer l'abus qu'on en pouvoit faire. C'est ainsi que M. Royer-Collard entendoit alors les libertés publiques.

Comment se fait-il donc qu'aujourd'hui ceux qui font sonner le plus haut le nom de ces libertés accordent tant de faveur à un partisan du despotisme ministériel, à celui qui a voté pour la suspension de la liberté de la presse? Par quelles concessions, par quels engagemens, M. Royer-Collard a-t-il fait oublier ses anciens torts? quels gages a-t-il donnés de sa conversion? comment est-il devenu tout à coup si cher à un parti qui devoit voir en lui le fauteur de l'absolutisme et l'ennemi de notre liberté la plus chère? C'est un problème que nous n'essaierons pas de résoudre ; nous remarquerons seulement, comme une singularité assez piquante, que dernièrement le *Journal des débats* louoit M. Royer-Collard de la *fermeté de son caractère* et de la *fixité de ses principes*. Des esprits malins auroient pu voir là une ironie amère; mais tout indique, au contraire, que le journaliste parloit fort sérieusement, tant il est commun aujourd'hui, au milieu de ces évènemens, de ces opinions et de ces discours qui se succèdent rapidement, d'oublier ce que faisoient et ce que disoient, il y a quelques années, ceux qui affectent le plus une grande indépendance d'opinions.

Bonnes Etrennes offertes aux amis de la religion et du Roi, pour 1828 (1).

Ce qu'on remarque dans ces *Etrennes* vraiment *bonnes*, c'est une relation circonstanciée du voyage du Roi dans les provinces du nord. Cette relation, qui embrasse tout le voyage du Roi, est pleine de détails intéressans, et peint à la fois la bonté, les manières aimables du prince et l'enthousiasme du peuple. Après cette relation, il y a quelques documens authentiques sur l'apparition de la croix à Migné, et des récits de faits récens, relatifs à la religion ou aux Bourbons.

On a publié aussi, à Lille, des *Etrennes religieuses, morales et instructives*, pour 1828 (2). Ces *Etrennes* justifient leur titre, et renferment beaucoup de choses, le calendrier ordinaire, la chronologie des papes, celle des rois de France, l'état des cardinaux, celui des évêques de France, la maison du Roi, celle des princes, les deux chambres, le tableau des départemens avec les préfets, la population, etc.; de plus, une vie abrégée de saint Jean, une de saint Vincent de Paul, une de sainte Geneviève, des variétés et anecdotes, entr'autres l'apparition de la croix à Migné. Tout cela nous a paru bien choisi, et offre un recueil assez complet de ce qu'on peut souhaiter dans un almanach.

---

(1) In-32, prix, 30 cent. et 40 cent. franc de port. A Lille, chez Lefort, et à Paris, au bureau de ce journal.

(2) In-32. A Lille, chez Vanackere, et à Paris, chez Marcilly.

Lettres de saint Basile-le-Grand, de saint Grégoire de Nazianze et de saint Jean-Chrysostôme, traduites du grec en français, et distribuées d'après l'ordre historique, par M. Genin.

Ce recueil est celui que nous avons annoncé n° 1333; le traducteur expose son plan dans une introduction bien écrite et sagement pensée. Les lettres dont il présente une traduction nouvelle appartiennent, dit-il, à ce 4e siècle qui fut l'âge d'or de la littérature chrétienne. Saint Basile, saint Grégoire, saint Jean-Chrysostôme, ces grands hommes, ces lumières de l'Eglise, ces maîtres de l'éloquence y paroissent dans le secret de leurs rapports privés et de leurs affections domestiques. Leurs lettres, pleines tour à tour de simplicité, de piété et d'élégance, nous ont été conservées par le respect de leurs contemporains. Celles de saint Jean-Chrysostôme furent recueillies par Olympias; celles de saint Basile et de saint Grégoire nous ont été transmises par les soins de Nicobule, neveu du dernier. Le traducteur rend compte ensuite de son travail :

« Si nous voulons sentir le mérite et l'à-propos de chacune de ces lettres, si nous désirons éprouver, en les lisant, un intérêt de famille, il faut avoir soin de nous représenter la situation qui les amène et leur sert de cadre. Afin d'aider le lecteur à se mettre dans le point de vue convenable, il m'a suffit de les disposer dans l'ordre historique et de faire revivre les circonstances dont elles conservent les indices. On trouvera en outre, à la fin du recueil, une table où, classées d'après l'ordre des matières, elles offrent au besoin des modèles en tout genre.

» Les lettres que renferme ce recueil sont en grand nombre traduites du grec en français pour la première fois; celles

qui l'étoient déjà ont été traduites de nouveau, les versions qui existent étant très-négligées. Il se rencontroit dans le cours de l'ouvrage quelques morceaux de poésie de saint Grégoire; j'en dois la traduction en vers français à l'amitié de M. Bonnesset. Ceux qui voudront rapprocher cette traduction du texte trouveront, ce semble, qu'elle est extrêmement fidèle, et qu'une grande difficulté a été vaincue.

» Il m'eût été facile de présenter un plus grand nombre de lettres; mais comme je m'adresse principalement à la jeunesse, j'ai dû écarter celles qui sont du domaine de la théologie, et ne cueillir que la fleur des autres. D'ailleurs, je l'avouerai franchement, en multipliant mes traductions, je craindrois d'offrir un champ trop vaste à la critique. Si j'ose faire valoir une excuse, c'est que ce genre de traduction est un des plus difficiles. Rien de plus simple en apparence, rien de plus aisé que la conversation soit parlée, soit écrite; mais en effet rien de plus varié, rien de plus capricieux. C'est ce langage avec ses nuances diverses, avec ses allusions piquantes, avec ses images naïves, avec son heureux abandon et son élégance sans apprêt, qu'il faut rendre sous peine de ne donner qu'une copie froide, inanimée, sans couleur locale. Il faut démêler le sens souvent obscur, reproduire le tour de la phrase, conserver le caractère du style, tantôt vif et rapide avec saint Grégoire, tantôt grave et calme avec saint Basile, tantôt doux et coulant avec une aimable abondance dans saint Chrysostôme. C'est un habit à la grecque, on ne peut se permettre de le découper à la française. Heureux si cette traduction, toute imparfaite qu'elle est, inspire à nos jeunes lecteurs le désir de se familiariser avec le texte, et leur en facilite l'intelligence! »

Les lettres de saint Basile et de saint Grégoire sont entremêlées et accompagnées de lettres des mêmes à d'autres de leurs amis; elles ne sont point sèches et austères, mais au contraire gracieuses et fleuries. La sainteté, chez ces grands évêques, n'avoit ni éteint l'imagination, ni émoussé le goût. Leur style, toujours pur, porte souvent l'empreinte de l'éloquence et de la poésie. D'ailleurs, la variété des sujets ajoute à l'intérêt de ces lettres; il y a des lettres d'affaires, de con-

seil, de recommandation, des lettres familières, etc. Les lettres de saint Jean-Chrysostôme sont moins nombreuses, mais ne sont pas moins bien choisies. Le traducteur les accompagne presque toutes d'un commentaire propre à en faciliter l'intelligence. Son travail, fait avec exactitude et avec goût, annonce en même temps des principes et des sentimens également honorables. Nous souhaitons comme lui que sa traduction réveille dans la jeunesse le goût de la littérature grecque, et surtout des écrits des Pères de l'Eglise les plus célèbres.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Voilà M. de Montlosier qui rentre dans la lice, il fait paroître un nouveau *Mémoire* contre les Jésuites, la congrégation et ce *parti-prêtre* dont l'influence, comme il est démontré, devient chaque jour plus redoutable. Le *Journal des débats* s'empresse de citer de copieux fragmens de la nouvelle brochure; il assure que, *chrétien courageux*, M. de Montlosier *n'écrit que sous l'inspiration de l'esprit de l'Evangile*, et que *sa profession de foi auroit été souscrite du nom, et scellée au besoin du sang de tous les chrétiens des premiers siècles*. Ainsi, rien n'est si édifiant que le *Mémoire* de M. de Montlosier, et on pourra le lire comme un livre de piété, sauf que c'est d'un bout à l'autre un persifflage insolent contre les prêtres, contre les gens religieux, contre les Jésuites, contre tout ce qui fait profession de piété. La charité de l'auteur n'est pas moins admirable; car il déclare nettement à un ministre qu'il *ne pourroit faire autrement que de le condamner à mort*. Il paroît que l'on compte beaucoup sur ce nouveau scandale pour entretenir la fermentation dont on a besoin; on apprendra entr'autres, dans la brochure, que ce sont les ministres et les gendarmes qui sont en révolte, de sorte que s'il y avoit un nouveau tumulte, il y a lieu d'espérer que l'on en finiroit avec ces sortes de gens.

— Nous avons payé notre tribut à la mémoire de M. Du-

claux, mais notre article, beaucoup trop court, n'étoit qu'un bien foible hommage à la mémoire de cet homme de bien. Ne seroit-il pas à désirer que l'on recueillît les traits les plus saillans de sa vie, et que l'on fît bien connoître cette vertu si soutenue, cette admirable candeur, cette parfaite égalité d'ame, cette humilité profonde, cette application continuelle à marcher en la présence de Dieu? On a remarqué que M. Duclaux ne parloit jamais de lui-même, et ne disoit jamais de mal de personne. Rien ne sembloit troubler sa paix intérieure. Quelle vie a été plus pleine, plus dévouée à la religion et à l'Eglise? Aussi quelle unanimité de regrets à sa mort! Le jour de son enterrement, le corps, en passant par Vaugirard, fut présenté à l'église du lieu, et le curé, M. Jacolet, prononça dans cette occasion un petit discours plein de l'expression de ses justes regrets sur la perte que faisoient la religion et le clergé.

— Ceux à qui il n'a pas été donné de faire le voyage de Rome, auront du moins la ressource de se faire à Paris une idée, quoiqu'imparfaite, d'une des merveilles de la capitale du monde chrétien. On voit au *Néorama* l'intérieur de la basilique Saint-Pierre. Un vaste bâtiment circulaire offre un immense tableau, où on a cherché à représenter cette grande et magnifique église. Le spectateur est censé au centre, en avant de la confession de Saint-Pierre; il embrasse la grande nef et quelques-unes des chapelles latérales, et découvre le baldaquin qui est au-dessus du maître-autel. Le peintre a choisi le moment où le Pape fait sa prière devant la statue de saint Pierre, qui est au bout de la nef à droite; les cardinaux et prélats sont derrière lui, et les garde-nobles et les garde-suisses sont rangés des deux côtés de la nef. Le difficile étoit de donner, dans un tableau circulaire, une idée de l'étendue d'une église si longue. La basilique de Saint-Pierre ou du Vatican se compose d'une grande nef de 562 pieds de long sur 85 de large, de deux bas-côtés qui ont chacun plus de 20 pieds, et d'une nef transversale de 408 pieds de long. La grande voûte a 140 pieds de haut. La nef principale n'a, dans toute sa longueur, que quatre grandes arcades, qui répondent à autant de chapelles des bas-côtés. La partie la plus étonnante de l'édifice est son immense coupole, qui surpasse en grandeur le Panthéon; elle a 130 pieds de diamètre intérieur, et est soutenue par quatre énormes

piliers de 142 pieds de hauteur. La croix qui couronne le dôme est à 400 pieds d'élévation. Au *Néorama*, on peut estimer par aperçu ces vastes proportions, et l'œil est frappé du grandiose de cette architecture et de la magnificence des ornemens. Les marbres, les mosaïques, les tableaux, les statues, les bronzes, toutes les richesses des arts sont prodiguées dans l'intérieur de l'église. Le baldaquin du maître-autel est en bronze doré, supporté par quatre colonnes torses; sa hauteur est de 84 pieds, et on y a employé, dit-on, 186,392 livres de bronze. Sous le maître-autel, le corps du prince des apôtres est renfermé dans un lieu souterrain qui a été décoré de marbres, de bronzes et de statues. Au fond de l'église, et derrière le maître-autel, est la chaire de St-Pierre, monument décoré également avec magnificence. Parmi les chapelles qui sont de chaque côté de la nef, les plus remarquables sont celles du Saint-Sacrement, et vis-à-vis celle du Chœur-des-Chanoines; elles sont fermées de grilles en fer, ornées de bronze doré. Ces chapelles et les autres sont enrichies de tableaux, de statues, de mosaïques et d'ornemens de tout genre. Les arcades mêmes qui séparent les chapelles sont décorées avec goût. Les tombeaux de plusieurs papes, de princes et de princesses, des colonnes précieuses, les marbres les plus rares, des bas-reliefs, des tableaux des plus grands peintres fixent partout l'attention, et les riches détails de ce vaste édifice sont tels qu'ils pourroient occuper pendant plusieurs mois ceux qui voudroient les étudier à fond. Sans doute le *Néorama* n'a pu bien rendre tout l'effet de cet imposant édifice, mais il offre du moins quelque dédommagement à ceux qui sont condamnés à ne voir une telle merveille qu'en peinture. Par ce qu'elle voit, l'imagination juge de ce qu'elle ne voit pas, et l'église s'agrandit à mesure qu'on reste plus long-temps à la considérer. Le *Diorama*, autre sorte de tableau, a donné aussi une vue de l'intérieur de la même basilique; mais cette vue ne produit pas autant d'effet et d'illusion que d'autres tableaux qui avoient paru précédemment dans le même lieu. La nef est étroite, et l'église n'a rien de ce grandiose qui frappe et qui étonne à la première vue de ce monument.

— Le 2 décembre dernier, M. l'évêque de Versailles a béni la nouvelle église paroissiale de St-Germain-en-Laie. Cette cérémonie a été un jour de fête pour une ville privée

depuis long-temps d'église, et qui a fait de grands sacrifices pour la construction du nouvel édifice. Un grand concours de fidèles étoit venu prendre part à la consécration de l'église. Nous espérons recevoir une relation détaillée de la cérémonie. Nous nous bornerons à dire aujourd'hui que la nouvelle église est d'une grandeur convenable. Elle a son entrée principale sur la place du château; le portique a six colonnes élevées sur un grand perron. La nef et le chœur sont ornés de 26 colonnes, et les bas-côtés sont coupés par des chapelles éclairées par le haut de leurs coupoles. Le Roi a donné des marbres et promis une somme de 40,000 francs, dont une partie a déjà été accordée. On dit que la dépense totale s'élèvera à 800,000 fr.

— La publication du concordat des Pays-Bas a eu lieu dans ce royaume le dimanche 2 décembre, avec de grandes démonstrations de joie. A Bruxelles, les églises et un grand nombre de maisons ont été illuminées. Dans cette ville et dans les autres des Pays-Bas, on a chanté le *Te Deum*. Les journaux de ce pays sont pleins de détails des fêtes. A Anvers, à Louvain, à Liège, les illuminations ont été très-brillantes. Dans cette dernière ville, les témoignages de l'allégresse publique ont été unanimes. La cérémonie religieuse a eu lieu le matin à la cathédrale, à Saint-Denis et dans les autres églises. Le soir, la cathédrale, l'église du séminaire, les églises St-Martin, St-Denis et St-Antoine se faisoient remarquer par leur illumination. Au-dessus de la porte principale de St-Paul, un transparent représentoit la religion embrassant une croix rayonnante, et consolée par le génie de la Belgique. Les inscriptions, les transparens, le son des cloches, les salves, tout annonçoit la joie. A Vervins, à Maestricht, à St-Tron, les mêmes démonstrations ont eu lieu. A Malines, la publication du concordat s'est faite avec la plus grande pompe, seulement l'état de la santé du prince-archevêque ne lui a pas permis d'y prendre part.

— Le funeste intervalle de délire démocratique et religieux qui suivit, en Italie, l'invasion des armées françaises à la fin du siècle dernier, fut marqué par les faits les plus déplorables, et la licence et la persécution, désignées sous les beaux noms de liberté et de régénération publiques, enfantèrent des crimes et des folies à l'instar de ce qu'on avoit vu en France quelques années auparavant. Des prêtres

oublièrent la sainteté de leur état, et se précipitèrent avec un aveugle emportement dans le tourbillon révolutionnaire. Nous ne voulons pas ici soulever le voile qui couvre leurs scandales, mais nous ne pouvons taire la démarche honorable de l'un d'eux. M. François Biondi, curé de Montenegrino, dans le diocèse de Milan, avoit contracté mariage pendant ces trois années de vertige, et avoit eu des enfans, dont la conduite et les désordres n'eurent aussi que trop d'éclat, et attirèrent même les regards de la justice. Depuis que le calme étoit revenu, un excellent prêtre de Milan, M. l'abbé Joseph Canevesi, avoit donné plusieurs fois à Biondi des avis salutaires, et lui avoit représenté l'excès de ses égaremens, en même temps qu'il le secouroit dans sa détresse. Le combat fut long, mais enfin la grâce triompha. Au mois de mai dernier, M. Canevesi conduisit Biondi à Rho, près des missionnaires qui ont rendu tant de services au diocèse de Milan. Biondi y fit une retraite, dans laquelle, loin des occasions qui l'avoient entraîné, il prit de courageuses résolutions. Le 31 mai, il adressa à M. l'abbé Canevesi une lettre qui a été rendue publique, et qui exprime tout son repentir. Il demande pardon de ses scandales, déteste sa conduite passée, et rétracte tout ce qu'il a pu dire contre la foi. Il prie que l'on fasse connoître cette rétractation, et se propose de vivre dans la retraite et dans les exercices de la pénitence. Le 26 juillet suivant, le prêtre repentant se rendit avec l'abbé Canevesi à l'hermitage des Somasques. Ses dispositions paroissoient fort édifiantes, et étoient un sujet de consolation pour les gens de bien, et pour le vertueux ecclésiastique dont la Providence s'étoit servi en cette rencontre. Puisse un tel exemple n'être pas stérile, et rappeler dans de meilleures voies ceux qui avoient, comme Biondi, affligé l'Eglise par l'éclat de leurs scandales!

— Nous trouvons dans le *Catholic miscellany*, des Etats-Unis, qui s'imprime à Charleston, une relation intéresante du jubilé dans le Kentuckey; cette relation forme une suite de lettres dont nous ne pouvons que donner un extrait assez rapide. Si on remarque que la date des faits est déjà ancienne, on voudra bien penser à la distance des lieux, qui rend nécessairement les communications les plus lentes. Le jubilé fut annoncé dans le Kentuckey par un Mandement du respectable évêque, M. Flaget. Les exercices commencè-

rent d'abord à Bardstown, où est le siège du prélat. Le concours du peuple fut grand, non-seulement le dimanche, mais aussi dans la semaine, et surtout à l'instruction du soir. A quatre heures du matin, et même plus tôt, il y avoit déjà du monde à la porte de l'église pour retenir leur place autour des confessionnaux. M. l'évêque, M. David, son coadjuteur, et quatre prêtres étoient constamment occupés à instruire et à écouter les confessions. On vit de grands exemples du pouvoir de la grâce sur des personnes qui avoient vécu dans l'éloignement de la religion. Le dimanche où se terminèrent les exercices, il y eut environ 250 communians; ce qui peut faire 400 avec ceux qui avoient communié durant la semaine. Il faut compter dans ce nombre 20 Sœurs de la charité, qui, contre l'usage, parurent à la cathédrale, et assistèrent à tous les exercices; ces bonnes filles édifièrent tout le monde, d'autant plus qu'on savoit qu'elles avoient en outre des exercices dans leur chapelle. Trente personnes reçurent la confirmation; ce sacrement avoit déjà été administré par M. l'évêque quelques mois auparavant. D'autres avoient commencé leur confession, mais le petit nombre des confesseurs n'avoit pas permis de la terminer, et ils pourroient profiter des six mois accordés pour gagner le jubilé. Le jour où les exercices furent clos à Bardstown, ils s'ouvrirent à Saint-Thomas, congrégation voisine, où est le collège. Ce fut M. David qui en fit l'ouverture; il lut la bulle du Pape, et prononça ensuite un discours sur la nature et la fin du jubilé; il y répondit aux objections de ceux qui ignorent ou feignent d'ignorer le véritable esprit de l'Eglise dans cette pieuse institution. Quoique cette congrégation soit la plus petite du diocèse, et qu'elle n'ait que cinq ou six milles en circonférence, cependant l'église étoit remplie de cultivateurs qui arrivoient de tous côtés. Chaque jour, il y avoit un sermon à dix heures et une conférence à trois heures; l'intervalle étoit rempli par les confessions, et les fidèles ne s'en retournoient que le soir, après avoir passé toute la journée en exercices de piété. Environ 150 personnes reçurent la communion le dimanche suivant, et plusieurs furent confirmées par le respectable évêque, qui ferma les exercices par un discours pour exciter à la persévérance. Le 24 septembre, jour même où les exercices se terminoient à Saint-Thomas, ils commencèrent à Louisville; deux ecclésiastiques de Bards-

town vinrent aider le pasteur ordinaire de cette congrégation. L'église, quoique mal située pour la plupart des habitans de cette ville commerçante et peuplée, étoit pourtant remplie de monde. Outre le sermon du matin, il y avoit une conférence à quatre heures sur les indulgences et le jubilé. Un des ecclésiastiques proposoit les objections des protestans, et un autre faisoit les réponses, toujours appuyées sur les témoignages de l'Écriture et de la tradition. Quelques jours auparavant, un ministre presbytérien de Louisville, nommé Blackburne, avoit déclamé publiquement contre le clergé catholique. Les missionnaires se contentèrent de prouver le dogme et de dissiper les préjugés; mais l'église se trouvant trop petite pour la foule des auditeurs, depuis le lundi, les conférences se tinrent dans la maison de ville, à sept heures du soir. L'affluence y étoit extrêmement grande, et la conférence se prolongeoit quelquefois pendant deux heures, et même une fois pendant deux heures et demie. Le samedi, au lieu de la conférence, il y eut un sermon sur la nécessité du baptême. Le dimanche, la communion ne fut que de soixante personnes; mais les catholiques ne font qu'une petite partie de la population, et on sait d'ailleurs que la ville, par sa situation sur les bords de l'Ohio et par son commerce avec tout l'occident, offre une espèce de marché où le tumulte et la dissipation sont extrêmes. D'autres fidèles se disposent à la réception des sacremens, et plusieurs protestans ont annoncé le dessein de rentrer dans l'Église. Les conférences ont produit une espèce de révolution dans les idées et dans les sentimens; les points les plus importans ont été discutés, l'autorité du Pape, la présence réelle, le culte des saints, les reproches contre les prêtres, le célibat ecclésiastique, etc. Le jour qu'on traitoit ce dernier point, un ministre presbytérien s'avisa d'interrompre tout haut le prédicateur. Des Irlandais fort zélés allèrent à lui, mais le prédicateur les conjura de le laisser répondre à l'interpellation qui lui étoit faite, et en effet, il répondit avec beaucoup de feu, montrant par saint Paul lui-même les avantages de la continence. Le 2 octobre, les missionnaires quittèrent Louisville pour visiter la congrégation de St-Jean-Baptiste, dans le comté de Bullitt; le jubilé y avoit été ouvert la veille par un ecclésiastique de St-Joseph. Cette congrégation est peu nombreuse, et monte à peine à 200 ames. Les conféren-

ces furent très-suivies, et à la fin des exercices, il y eut 70 communians et 30 confirmés. Une conférence sur l'infaillibilité de l'Eglise devant une nombreuse réunion de catholiques et de protestans, termina cette visite le 8 octobre. M. l'évêque, pendant son séjour dans ce comté, n'hésita pas à faire un voyage de 70 milles pour aller administrer le sacrement de confirmation à un malade, M. Somers, né dans le Maryland, et marié à une catholique, qui s'étoit converti après avoir lu les écrits de M. Gallitzin et la relation du miracle de Mme Mattingly. Ce brave homme, attaqué d'un cancer, avoit demandé un prêtre pour l'assister, et avoit témoigné le désir de recevoir le sacrement de confirmation. M. Flaget voulut lui donner cette consolation, et le malade mourut quelques jours après. Après la congrégation de St-Jean-Baptiste, les missionnaires allèrent visiter celle de St-Michel, dans le comté de Nelson; elle est formée d'environ 125 familles catholiques. Il y a là une communauté de 12 ou 14 Sœurs de Lorette, qui élèvent de jeunes personnes. Les exercices du jubilé y furent très-suivis; il y eut près de 250 communians et environ 60 confirmés. De là, les missionnaires du jubilé passèrent à la congrégation de St-Benoît, dans le comté de Spencer; cette congrégation n'est pas nombreuse, et l'église est petite et pauvre, mais la grâce du jubilé n'y fut pas tout-à-fait stérile. Par les soins de M. l'évêque et du pasteur de la congrégation, une soixantaine de fidèles furent préparés pour la communion, et 20 pour la confirmation. Le 8 octobre au soir, après avoir terminé les exercices à Saint-Michel, les missionnaires visitèrent la ville voisine de Bloumfield; ils s'y proposoient de répondre dans une conférence à quelques-unes des calomnies d'un journal anabaptiste qui se publie dans cette ville. Ils s'attachèrent à montrer que la charité est le caractère distinctif de notre religion, et ils réfutèrent les objections tirées de l'inquisition et de quelques autres chefs. Quoique le jour ne fût pas favorable, environ 150 personnes, dont à peine 10 catholiques, assistèrent à la conférence, qui dura une heure et demie. Après la visite faite dans le comté de Spencer, les exercices du jubilé furent suspendus, M. l'évêque étant retourné à Bardstown pour y célébrer la fête de la Toussaint. Après quelques jours de repos, le prélat recommença ses courses, et visita différentes congrégations. Il procura les

grâces du jubilé à Lorette, tant aux Sœurs de l'institut qu'aux catholiques voisins; il y eut 110 communians et 40 confirmés. Les exercices finirent peu avant Noël. Au même moment, M. le coadjuteur faisoit à Bardstown une ordination où il y eut 2 prêtres, M. Lin Coomes et M. Charles Cissel, un diacre, quatre sous-diacres et un minoré. Tous ces ordinands, à l'exception du dernier, sont nés dans les Etats-Unis, et la plupart sont du Kentuckey. M. le coadjuteur prêcha dans cette occasion. Un froid vif et continu obligea de cesser les exercices. En vain M. l'évêque essaya-t-il au mois de janvier de faire avec deux missionnaires une excursion dans le comté de Scott, la pluie et la neige s'opposèrent à son dessein, et il ne put l'effectuer que le premier dimanche de carême de cette année. Les cultivateurs s'empressèrent de se rendre aux exercices, et il y eut, à la sainte table, de 200 à 250 fidèles, et environ 60 pour la confirmation. Un adulte reçut le baptême, et deux autres déjà baptisés rentrèrent dans le sein de l'Eglise. Les exercices du jubilé commencèrent à Lexington par une conférence à l'hôtel-de-ville le 14 mars; presque tout l'auditoire étoit protestant, et on y traita la question du pouvoir de l'Eglise pour remettre les péchés. Les autres exercices avoient lieu dans l'église St-Pierre, près la ville, et les conférences à l'hôtel-de-ville; on y examina la question du purgatoire, de la lecture de la Bible, de l'inquisition, et on y justifia l'Eglise sur ces points. Ces paisibles discussions excitèrent, comme à Louisville, le chagrin de quelques ministres, qui déclamèrent avec chaleur dans leurs chaires. La congrégation de cette ville est peu nombreuse, et il seroit à désirer qu'on pût y établir un prêtre qui recueilleroit les catholiques épars dans le comté. Plusieurs revinrent dans cette circonstance à la pratique de la religion, et des préventions furent dissipées.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Il est de toute rigueur qu'il y ait tous les matins, dans chaque feuille de l'opposition, un article violent contre M. de Villèle. Cet article est tantôt sur le ton du sarcasme, tantôt sur celui de l'injure. Ainsi le veulent la liberté de la presse et le respect pour l'autorité. La France seroit perdue, si des écrivains généreux ne se dé-

vouoient pas chaque jour à flétrir les dépositaires du pouvoir et à échauffer les passions de la multitude. C'est ainsi qu'on nous prépare un avenir de paix et de bonheur. Un journal surtout se distingue dans cette lutte; et comme les renégats sont les ennemis les plus violens de la religion qu'ils ont quittée, ainsi celui-ci, dans la ferveur de son zèle, passe tous ses confrères : on voit bien qu'il cherche à expier ses anciennes doctrines, et véritablement il y auroit de l'injustice à les lui reprocher aujourd'hui, après tout ce qu'il fait pour avilir la religion et porter l'irritation dans les esprits.

— Mme la Dauphine, aux approches de la saison rigoureuse, vient d'accorder à la société maternelle de Toulouse une somme de 500 fr. en sus de celle qu'elle est dans l'usage de donner chaque année.

— Une ordonnance royale du 30 novembre dernier détermine les règles à suivre dans les colonies pour l'acceptation des legs en faveur des églises, des pauvres et des établissemens publics. Les dispositions de cette ordonnance ont pour objet de mettre, autant que le permettent les localités, ces règles en harmonie avec celles qui sont en vigueur en France sur la même matière.

— Par une ordonnance du Roi en date du 2 de ce mois, MM. le chevalier de Bourgoing, le baron Mortier, le comte Ed. de Lagrange et Billocq sont nommés premiers secrétaires d'ambassade à Pétersbourg, Berlin, la Haye et Rome; MM. Billecoq, Desmousseaux de Givré, le comte Gustave de Murat et de Basçourt sont nommés seconds secrétaires d'ambassade à Vienne, Rome, Berlin et à la Haye; enfin, M. Yves de Sesmaisons est nommé troisième secrétaire d'ambassade à Rome.

— L'enseigne de vaisseau Dubourdieu, qui eut la cuisse emportée au combat de Navarin, et que S. M. avoit bien voulu nommer chevalier de St-Louis, a été promu au grade de lieutenant de vaisseau par ordonnance du 6 de ce mois.

— Deux questions importantes ont été soumises, vendredi dernier, à la chambre criminelle de la cour de cassation, à l'occasion du pourvoi du procureur-général près la cour royale de Paris, contre un arrêt de cette cour qui a déclaré qu'il n'y a lieu à suivre contre le sieur Lardier, éditeur de la brochure contenant *la relation des obsèques de Manuel*, prévenu par là d'offenses envers la chambre des députés de 1815. Il s'agissoit de savoir, 1° si le délit d'offense peut être commis envers une chambre des députés dissouté; 2° si le ministère public a qualité pour poursuivre ce délit. La cour royale avoit considéré purement et simplement qu'il n'y avoit point de délit d'offenses, puisque la chambre avoit été dissoute par l'ordonnance du 5 novembre. Son arrêt a été cassé, pour excès de pouvoirs, comme ayant prononcé prématurément sur une question dont elle n'étoit pas saisie. La cour de cassation a prononcé que la poursuite du délit d'offense envers la chambre des députés ne peut avoir lieu qu'autant que cette chambre l'a autorisée, et qu'ainsi la cour royale devoit simplement déclarer le ministère public non-recevable dans son action.

— L'instruction relative aux évènemens des 19 et 20 novembre se poursuit avec la plus grande activité; chaque jour, un grand nombre de témoins sont entendus. M. le premier président Séguier s'occupe

sans relâche de cette affaire. Plusieurs jeunes gens arrêtés dans les soirées des 19 et 20 novembre ont été amenés lundi dernier au palais de justice par une escorte militaire. M. le premier président Séguier a procédé à leur interrogatoire, auquel assistoient MM. les conseillers-instructeurs.

— Les chambres de la cour royale se sont assemblées lundi à huis-clos, pour procéder à la réception de M. Gauthier de Charnau, conseiller; de Vaufreland, avocat-général, et de Lapalme, substitut. MM. Nislin, vice-président du tribunal de première instance, et Montfarrat, substitut du procureur du Roi, ont été reçus ensuite en audience solennelle.

— Ces jours derniers, de mauvais sujets se sont avisés de casser les carreaux de quelques boutiques dans les rues Saint-Denis, Saint-Martin, et dans un autre quartier, en jetant des balles de fusil, à ce que l'on dit, ou d'autres objets. Ce genre de désordres, qui n'a pas eu de suite, passe pour être l'objet de quelques espiègleries des libéraux.

— *Marmite des pauvres* : tel est le nom d'une association de bienfaisance rétablie, depuis 1805, dans la paroisse Saint-Nicolas-des-Champs. Des secours distribués aux vieillards, aux infirmes, du pain, des bouillons, des vêtemens, attestent l'utilité de cette charitable institution. Les fonds proviennent de deux quêtes et d'une petite rente affectée à cet établissement. Le principal administrateur est le respectable curé de Saint-Nicolas, qui a fait revivre cette institution. Elle ressemble, comme l'on voit, aux sociétés de *bons secours* que possèdent quelques paroisses de la capitale.

— Le tableau de saint Charles, par M. Desoria, déposé dans l'église Saint-Germain-des-Prés, est, dit-on, destiné par le ministre de l'intérieur à la cathédrale de Nantes.

— Les obstacles qui s'opposoient au percement d'une rue en prolongation de celle du marché Saint-Honoré jusqu'à la rue de Rivoli sont maintenant levés. Cette nouvelle communication, qui prendra le nom de rue du duc de Bordeaux, a été déclarée d'utilité publique. On va donc s'occuper maintenant de la mettre en état d'être livrée à la circulation.

— La ménagerie royale vient de s'enrichir de deux jeunes lions, mâle et femelle, qui ont été élevés à bord du bâtiment monté par M. le chevalier de Rigny, et qu'elle doit à la générosité de cet amiral.

— Plusieurs journaux ont avancé que l'élection de M. Debassyns de Richemont par le grand collège de la Meuse étoit due aux efforts de M. le maréchal duc de Reggio : cette assertion est aujourd'hui formellement démentie. Il est de fait que le jour des élections M. le maréchal se rendit de sa terre de Jeandheur à Verdun pour déposer son vote, et qu'il repartit immédiatement après pour sa terre, sans attendre le résultat du scrutin, et sans s'être occupé d'aucun candidat.

— Le lieutenant-général Barbou et le maréchal-de-camp baron Mériage sont morts samedi dernier, à Paris, dans un âge peu avancé.

— M. Dubuc, député de la Martinique et ancien intendant de cette colonie, est mort dernièrement. Il avoit rendu de grands services à la Martinique, surtout pendant la révolution. C'est par son

habileté et son dévoûment qu'elle échappa à l'anarchie et au sort de Saint-Domingue.

— Quelques journaux n'ont pas craint dernièrement d'avancer que M. le comte de Labriffe, député de l'Aube, avoit pris *des engagemens d'honneur* au moment de sa nomination comme député. Il est bien certain que l'honorable député n'a pris aucune espèce d'engagement avec qui que ce soit; il a toujours déclaré qu'il voteroit suivant sa conscience, dans l'intérêt de la monarchie légitime, de la Charte et du bonheur du pays.

— M. le ministre de la marine vient d'adresser, aux préfets maritimes et commissaires de la marine, une circulaire relative au frêt de nos bâtimens. Elle renferme différentes dispositions dont l'effet sera de favoriser de plus en plus notre navigation et d'en diminuer la cherté. S. Ex. a arrêté dans ce but, entr'autres mesures, que les armateurs pour la navigation de long cours seroient dispensés de désarmer à la fin de chaque voyage, et qu'ils jouiroient de la faculté d'engager les gens de mer pour plusieurs années.

— L'un de nos peintres, M. Garneray, est parti samedi dernier pour aller exécuter en Grèce, par ordre du gouvernement, le tableau de la bataille de Navarin. Il le fera graver d'après l'autorisation du ministre de la marine, et y joindra un pendant. Il s'est adjoint M. Jazet pour ce travail.

— Par une ordonnance du Roi du 11 novembre, les succursales de Saint-François de Sales et de Saint-Irénée, à Lyon, sont érigées en cures de seconde classe.

— Le 5 de ce mois, la société de bienfaisance dite des *Amis de la religion et du Roi* a fait célébrer, selon son usage, un service solennel dans la chapelle des Brotteaux, à Lyon, pour les victimes qui succombèrent sous la fureur des révolutionnaires, après le siège de cette ville. Cette société a choisi pour la célébration de ce service le 5 décembre, comme le jour où les bourreaux de 1793 immolèrent un plus grand nombre de victimes; c'est à pareil jour que 209 Lyonnais périrent sous la mitraille avec des circonstances horribles.

— Conformément aux intentions du Roi, les officiers et corps de troupes de la divison de Barcelone rentrent dans ce moment en France, et sont mis, dès leur arrivée à la frontière, sur le pied de paix. MM. les officiers-généraux et officiers d'état-major et d'administration militaire reçoivent à Perpignan la destination qui leur a été fixée par S. Exc. le ministre de la guerre.

— Le département de la Haute-Garonne vient d'éprouver de nouveaux désastres par l'effet des inondations à Toulouse. L'île de Tounsols a eu encore à souffrir de la crue des eaux; cependant on n'a eu à regretter que la chute d'un bâtiment, et personne n'a péri. Dans l'arrondissement de Muret, la petite rivière de Louge a débordé, les routes sont impraticables. L'Auze et l'Arriège étant aussi sorties de leur lit, tout le canton d'Arc a souffert considérablement; plus de dix ponts placés sur l'Arriège ont été enlevés.

— La population de la ville de Rome, qui étoit à Pâque, en 1826, de 139,847 individus, s'est trouvée en 1827, à la même époque, de

140,673. Le nombre des prisonniers, qui, en 1819, étoit de 1728, ne s'élevoit, à Pâque 1827, qu'à 865.

— Le comte de St-Priest, ambassadeur de France en Espagne, ayant rempli d'abord une mission dont il avoit été chargé auprès du roi Ferdinand, est reparti pour Paris. Il a quitté Perpignan dans la nuit du 2 au 3, et est arrivé ces jours derniers dans la capitale.

— Pour favoriser le commerce de la Catalogne, le roi d'Espagne a rendu le 28 novembre dernier, à Tarragone, deux décrets fort importans. Par le premier, il déclare le port de Barcelone port d'entrepôt, et l'assimile, pour les franchises, aux ports de Saint-Ander, la Corogne, Cadix et Alicante; par le second, il défend l'introduction des cotons filés provenant de fabrique étrangère, blancs ou teints.

— C'est le 10 novembre que les trois ambassadeurs ont fait leur réponse aux trois conditions exigées par la Porte par suite de l'affaire de Navarin. Ils remirent chacun séparément une note au reiss-effendi, portant que « les alliés ne pourront jamais consentir à la proposition d'indemnité faite par la Porte, par la raison que l'évènement a été amené par Ibrahim-Pacha lui-même. La même raison fait tomber la demande d'une satisfaction. Enfin, l'abandon de l'intervention ne peut être admis, parce que cette démarche seroit une violation de la convention du 6 juillet. » Il paroît qu'il n'a pas été question dans cette réponse ni d'un terme pour le départ des ambassadeurs, ni de concessions de la part des alliés. On espéroit toujours que ces trois ministres resteroient à Constantinople, où la tranquillité continuoit à régner.

— Les amiraux ne sont plus devant Navarin. Il paroît que sir Codrington s'est rendu à Malte, que le comte de Hayden en quittant cette île, où son escadre étoit encore au 15 novembre, doit se porter à Smyrne, et qu'enfin le chevalier de Rigny étoit le 5 devant ce dernier port. La présence de l'amiral français a d'abord causé quelque stupeur à Smyrne, mais à la demande du pacha, M. de Rigny et le commandant autrichien firent cesser les craintes.

— D'après des lettres de Corfou du 11 novembre, Ibrahim-Pacha, depuis la bataille de Navarin, étoit campé auprès de Modon, où il restoit dans l'inaction. D'autres lettres de ce pays portent que les 26 corvettes, bricks ou transports qui restent, dit-on, de la flotte turco-égyptienne, auroient reçu des amiraux alliés l'ordre de retourner soit à Constantinople, soit à Alexandrie.

— Des lettres de Corfou annoncent qu'un vaisseau de ligne français et une frégate sont partis pour Alexandrie; que le brick français *le Zèbre* et la corvette *la Zunne* ont reçu l'ordre de se rendre à Constantinople, pour être à la disposition du comte Guilleminot; qu'enfin *le Cambican* est parti pour Egine, et un autre bâtiment anglais pour Salonique.

— Le gouvernement ottoman s'occupe de préparatifs de guerre; on attend même un hatti-schérif du sultan qui ordonnera aux musulmans de se lever en masse.

— Le comte Capo-d'Istria vient de s'embarquer à Ancône, sur une frégate anglaise, pour Corfou.

— Une décision, que vient de rendre le roi de Prusse, défend expressément, et sous peine de destitution et d'emprisonnement, les

sermons de controverse dans toutes les églises catholiques ou protestantes.

— Les Veckabites, peuples de l'Arabie heureuse, ont levé de nouveau l'étendard de la révolte contre le pacha d'Egypte. Un bataillon régulier, envoyé à leur rencontre, a été taillé en pièces. Cet événement va occuper l'attention du vice-roi, et l'on craint qu'il ne lève un impôt extraordinaire, qui pèseroit, dit-on, particulièrement sur les négocians français.

— Le 24 octobre, l'avant-garde russe est entrée à Tauris. Elle a fait prisonnier Alayan-Khan, qu'on considère comme le principal auteur de la guerre. Les Russes ont trouvé dans Tauris 31 pièces de canon, 9 mortiers, plus de 1000 fusils et de 10,000 boulets, 6000 mesures de graines, et quantité de provisions de guerre et de munitions de toute espèce.

— Le général anglo-américain Jackson se met de nouveau sur les rangs pour la présidence des Etats-Unis. Beaucoup de journaux de ce pays renferment des articles dirigés contre ce candidat, dont on redoute le caractère dur et les inclinations toutes militaires. A l'élection du dernier président, ce général avoit obtenu le plus grand nombre de voix, mais le congrès ayant été obligé d'intervenir, donna la préférence à M. Adams.

L'éditeur de la *Nouvelle Bibliothèque catholique*, à Lille, a fait paroître la dernière livraison de l'année. Elle se compose de trois ouvrages : 1° la *Vie de saint François-Xavier*, extraite de celle du Père Bouhours; cette vie est en 2 petits volumes; 2° la *Vie du vénérable Benoît-Joseph Labre*, mort à Rome en 1783; 3° *les jeunes Bourbons proposés pour modèles à la jeunesse française*, par H. Prevaut. Ce dernier ouvrage est aussi en 2 volumes, dont le premier offre des notices sur les deux Dauphins, père et fils de Louis XV, et le second, sur d'autres princes de la maison de Bourbon.

Ces volumes sont dans le même esprit que ceux qui composent la collection de l'année, et que nous avons successivement annoncés. Ils offrent aux habitans des campagnes, aux ouvriers et aux enfans, des exemples et des réflexions qui conviennent à toutes ces classes, et qui les attacheront à la religion avant tout, puis au gouvernement sous lequel ils vivent.

L'éditeur, encouragé par de respectables suffrages, se propose de continuer sa collection pour 1828; les livraisons seront de même partagées en quatre trimestres, et paroîtront au commencement de chaque trimestre. Les souscripteurs ont reçu l'indication des livres qui doivent être publiés; on y remarque la *Vie de saint Vincent de Paul*, un recueil de conversions, et des ouvrages historiques, religieux ou moraux, qui tendent au même but que les précédens et auront sans doute le même succès. Il y aura 20 vol. in-18, comme en 1827, et le prix de la collection sera également de 6 fr. et 9 fr. franc de port. On souscrit à Lille chez Lefort, et à Paris au bureau de ce journal. Le prix des 20 vol. de l'année 1827, qui paroissent, est toujours de 6 fr. et 9 fr. franc de port.

Mandement de M. l'évêque de Poitiers, à l'occasion de la croix de Migné (1).

Quelques personnes avoient remarqué que M. l'évêque de Poitiers n'avoit pas sanctionné publiquement de son autorité l'apparition de la croix à Migné. Le prélat avoit, il est vrai, ordonné une enquête, il avoit permis l'impression du rapport; mais il n'avoit pas porté de jugement formel. Il étoit digne d'un prélat si sage d'apporter à cette affaire la prudence et la maturité d'une décision lente et réfléchie. Il avoit voulu donner à la vérité le temps de se répandre, réunir plus de documens et de témoignages, et connoître l'opinion des savans sur ce fait. Aujourd'hui que l'examen et la réflexion ont confirmé les premiers rapports, M. de Bouillé n'a pas cru devoir plus long-temps garder le silence. Le Mandement que le prélat a publié, sous la date du 28 novembre dernier, nous a paru devoir être reproduit en entier, comme un témoignage historique d'un fait mémorable :

« Les pensées de Dieu ne sont pas nos pensées, N. T. C. F., et ses voies ne sont pas nos voies. Ce n'est pas à Jérusalem, c'est dans la petite ville de Bethléem que Jésus-Christ a voulu naître; ce n'est pas dans le palais d'Hérode, c'est à Cana qu'il opéra le premier de ses miracles. Ce ne sont pas les sages de la Grèce, mais de simples pêcheurs de Galilée qu'il chargea d'annoncer l'Evangile à tous les peuples. Il se plaît à se servir des choses qui ne sont pas, pour renverser celles qui sont; cette conduite de Dieu confond notre orgueil, mais elle manifeste sa puissance.

» Une année ne s'est pas encore écoulée depuis que le Seigneur a choisi Migné, lieu obscur, pour faire éclater parmi nous ce pouvoir suprême qu'il exerce sur toute la nature. Comme sous l'empereur Constantin, une croix lumineuse a paru dans les airs en présence d'innombrables témoins, réunis dans cette commune pour une cérémonie religieuse, à la suite des exercices du jubilé.

» Dès que nous fûmes instruits de cette étonnante apparition, nos pensées se portèrent aussitôt vers le ciel, et nous ne pûmes nous

(1) In-8°, prix, 15 cent. et 20 cent. franc de port. A Poitiers, chez Barbier, à Paris, chez Th. Leclerc jeune, et au bureau de ce journal.

défendre de nous écrier : *Le doigt de Dieu est ici.* La prudence nous fit cependant un devoir de suspendre notre jugement. Des commissaires, nommés par nous, ont été chargés de constater le fait et d'en examiner avec la plus scrupuleuse exactitude toutes les circonstances; leur rapport, connu de toute la France, a dû, par sa publicité, attirer l'attention des savans qui font une étude particulière des lois de la nature, et dans une cause si grave, c'étoit un devoir pour nous d'attendre leurs observations, ainsi que l'avis des hommes pieux et éclairés que nous avons consultés avant de vous faire entendre notre voix.

» Parmi les hommes instruits, plusieurs de ceux qui ne se servent des vastes connoissances dont ils sont ornés, que pour admirer davantage celui dont le firmament publie les merveilles, ont avoué que rien ne pouvoit expliquer cet étonnant phénomène. Une croix de vastes dimensions, dont toutes les parties sont dans l'harmonie la plus parfaite, qui paroit tout à coup en présence de trois mille spectateurs, qui conserve sa position, sa forme, son éclat pendant toute la durée d'une cérémonie sainte, est à leurs yeux un spectacle nouveau dont l'histoire des météores lumineux n'offrit jamais un seul exemple. Quelques ennemis de la religion de nos pères ont fait entendre des blasphèmes; mais au milieu de leurs railleries indécentes, de leurs dérisions sacrilèges, on ne trouve aucune objection sérieuse, aucune explication naturelle du prodige (1).

» L'aveu des savans chrétiens et le silence des savans que l'opinion publique met au rang des incrédules, nous ont affermi dans la pensée que l'apparition de la croix qui a rendu Migné à jamais célèbre, ne sauroit être mise au nombre des phénomènes qui étonnent le vulgaire, mais dont les causes sont connues. Si quelques nuages pouvoient encore rester dans les esprits, ils seroient dissipés par l'autorité du chef de l'Eglise. « Considérant toutes les circonstances qui environnent cet » évènement, nous dit le successeur de saint Pierre, il paroît qu'on » ne peut l'attribuer à aucune cause naturelle (2). » Et dans un second bref, le souverain pontife ajoute que, « personnellement et » d'après son jugement particulier, il est persuadé de la vérité du » miracle (3). »

» Le père commun des fidèles ne se borne pas à ces témoignages; il nous félicite « de ce que le Seigneur a choisi notre diocèse pour y

---

(1) Le respect dû au bon sens ne permet pas de réfuter la ridicule supposition d'un cerf-volant, de vastes dimensions, qui auroit été élevé dans l'air, seroit venu se placer horizontalement dans la direction de l'église de Migné, seroit resté immobile pendant une demi-heure, et auroit disparu sans que, sur environ 3000 spectateurs, aucun se fût aperçu de la supercherie.

(2) Istis profectò consideratis, quæ simul concurrunt, res est hujusmodi, ut causis naturalibus tribui non posse videatur. *Bref du Pape du* 18 *avril* 1827.

(3) Nobisque ipsis, privato judicio nostro, ità sit persuasum. *Bref du* 18 *août* 1827.

» faire briller d'une manière si éclatante sa miséricorde (1). » Et pour montrer le vif intérêt qu'il prend à un prodige si glorieux pour la religion, il enrichit l'humble paroisse de Migné d'une croix d'or qui renferme une portion de cette croix adorable sur laquelle le Fils de Dieu a répandu son sang pour le salut de tous les hommes; il accorde même une indulgence plénière à tous ceux qui, après avoir rempli les conditions d'usage, visiteront l'église de Migné le troisième dimanche de l'Avent (2), jour que nous avons fixé pour y célébrer chaque année la mémoire d'un si grand évènement.

» Appuyé sur une si grave autorité et sur de si puissans motifs, nous ne balançons plus à déclarer comme miraculeuse l'apparition d'une croix qui a eu lieu à Migné le 17 décembre 1826.

» C'est dans la France, N. T. C. F., que la religion de Jésus-Christ reçoit les plus sanglans outrages. Aujourd'hui, il est vrai, on n'attaque plus ses dogmes, toujours on l'a fait sans succès; on ne discute plus ses preuves, elles sont invincibles; on ne nie plus les faits sur lesquels elle repose, ce seroit nier l'évidence; mais on veut la couvrir d'opprobes, afin de lui enlever le respect des peuples. On insulte cette religion divine dans les cérémonies de son culte devenues l'objet des satires les plus impies : on l'insulte dans ses pontifes et ses prêtres, qu'on représente sans cesse comme les ennemis du repos et du bonheur des hommes. L'impiété la plus audacieuse, à la faveur d'un déluge de livres séditieux et impies, répand partout son venin, même jusque dans la cabane du pauvre. O Providence divine! c'est dans cette France, que le génie du mal regarde déjà comme sa conquête, que paroît tout à coup le signe de la rédemption du genre humain : on n'y a point lu cette inscription protectrice : *In hoc signo vinces;* mais la croix, quoique muette, a aussi son langage. C'est la croix qui a vaincu l'enfer, racheté le monde, soumis l'univers; c'est la croix qui promit à Constantin la victoire. Pourquoi ne verrions-nous pas dans la croix de Migné un signe protecteur qui promet à ce royaume des jours meilleurs après tant de tempêtes? Oui, N. T. C. F., c'est en vain que l'impie frémit contre le Seigneur et son Christ; c'est en vain qu'il médite ses coupables projets contre l'autel et le trône : celui qui est assis dans les cieux, celui qui dit à la mer en courroux : Tes flots ne dépasseront pas ce rivage, *huc usque venies*, nous a montré sa croix; il se moquera des efforts de l'impie en attendant qu'il lui parle dans sa colère. Jamais, depuis l'origine du christianisme, le signe auguste du salut n'a paru dans les airs que pour annoncer des bienfaits; ayons donc la confiance que les projets des méchans ne prévaudront pas, que notre patrie conservera toujours et ses princes et sa foi.

» C'est dans le diocèse d'Hilaire, d'où sont sortis tant d'illustres défenseurs de l'autel et du trône, que Dieu a fait paroître sa puissance et sa miséricorde. Ce bienfait du ciel doit exciter en nous une

(1) Interim gratulamur fraternitati tuæ, cujus in diœcesi misericordiam suam Dominus tam luculenter ostenderit. *Bref du* 18 *avril* 1827.

(2) Le 17 décembre 1826, jour où la croix a apparu, étoit le troisième dimanche de l'Avent.

vive reconnoissance, et nous attacher avec plus de force à la religion sainte de nos pères. Vous vous montrerez dignes de cette prédilection de Dieu, si, comme saint Paul, vous mettez votre gloire dans cette croix de Jésus-Christ qui sera votre espérance sur votre lit de mort, protégera vos tombeaux et paroitra avec tant de majesté dans la dernière scène du monde. Vous vous rendrez dignes de cette prédilection de Dieu, si, comme le même apôtre, vous étudiez cette croix de Jésus-Christ qui vous rappelle la dignité de votre ame, le prix des souffrances, le pardon des outrages, toutes les vertus du christianisme.

» Il étoit de notre devoir, N. T. C. F., de conserver le souvenir d'un miracle si glorieux pour ce diocèse et si consolant pour la France. Nous avons pris les moyens les plus propres à lui assurer cette immortalité que la religion imprime à ses œuvres. Le prolongement de l'église de Migné, qui doit représenter une croix; le nom de Sainte-Croix que portera désormais cette église; la solennité qui sera célébrée chaque année dans cette paroisse, et qui sera fixée, par une ordonnance spéciale, au troisième dimanche de l'Avent; la relique divine, présent précieux du chef de l'Eglise, qui sera exposée, ce jour-là, à l'adoration des peuples; l'indulgence accordée par le saint Siège; tout doit soustraire ce mémorable évènement aux outrages du temps, et le transmettre de génération en génération à la postérité la plus reculée. Maintenant faisons éclater les sentimens de notre juste reconnoissance: que les voûtes de nos temples retentissent de nos hymnes et de nos cantiques. La croix nous promet des bienfaits: rendons-nous dignes de les recevoir en offrant à Jésus crucifié nos prières et notre amour. »

Le prélat ordonne donc que le 3e dimanche de l'Avent il sera chanté dans toutes les églises du diocèse un *Te Deum*, à l'occasion de la croix miraculeuse qui a apparu à Migné. Le *Te Deum* sera suivi de la bénédiction du saint sacrement, et après la bénédiction, on chantera trois fois : *O crux ave, spes unica, in hâc triumphi gloriâ*... M. l'évêque accordoit 40 jours d'indulgence à ceux qui assisteroient ce jour-là au salut dans les différentes églises, et prieroient pour le Roi et pour la prospérité de l'Etat. Le prélat devoit se rendre à Migné le 16 décembre, y officier pontificalement, poser la première pierre du prolongement de l'église que l'on va construire en mémoire de l'apparition, et remettre la portion de la vraie croix envoyée par le souverain pontife. M. l'abbé Lambert, grand-vicaire du diocèse, doit prononcer un discours en cette occasion. Nous espérons pouvoir rendre compte de la cérémonie, qui excite un grand intérêt dans le pays. On sait que le conseil-général du département a voté 1000 fr. pour le monument à élever à Migné.

Voilà, ce semble, une réponse assez péremptoire à la brochure de M. l'abbé de la Neufville, dont il a été parlé n° 1374, et le difficultueux critique éprouve ici un grand désappointement. *On a eu*, disoit-il avec confiance, *on a eu des renseignemens positifs, c'étoit effectivement un cerf-volant qui a été lancé dans les airs... Tout cela est aujourd'hui bien connu dans le pays.* Et comme pour démentir plus solennellement le téméraire contradicteur, voilà que tout le diocèse est en mouvement pour proclamer le miracle. M. l'évêque ordonne un *Te Deum*; toutes les églises vont retentir d'actions de grâces. Le conseil-général de la Vienne veut prendre part à la joie publique. Le souverain pontife lui-même écrit qu'en son particulier il est persuadé du prodige. Peut-être que tout cela contrebalancera un peu l'autorité de M. de la Neufville; son cerf-volant est pour jamais à bas.

S'il étoit besoin d'ajouter de nouveaux témoignages à ceux que nous avons déjà donnés, nous citerions le rapport qui nous a été envoyé par M. l'abbé de Bonnard, lequel est allé dernièrement à Migné, uniquement pour prendre des informations sur les lieux, et constater l'opinion des gens du pays sur l'apparition de la croix. Tous ceux qu'il a vus lui ont certifié le fait. Leur demander s'ils ont vu la croix, c'est leur demander s'ils ont vu le soleil. Ils tiennent tous le même langage, et la naïveté comme la fermeté de leurs réponses excluent tout doute. Le curé de Migné, que M. l'abbé de Bonnard interrogea aussi sur ce sujet, lui confirma la vérité du rapport imprimé, et ajouta que, pendant près de six semaines, il y avoit eu affluence de personnes de toute condition qui venoient visiter le théâtre de l'apparition; que sa paroisse, autrefois peu satisfaisante, ne laissoit plus rien à désirer; que deux familles de la *petite église* étoient revenues à l'unité; que d'autres, qui ne pratiquoient point la religion, ou même qui en étoient ennemis, se faisoient remarquer par une vie chrétienne; enfin que cet évènement avoit été l'époque d'un changement étonnant dans sa paroisse. *Tout cela est aujourd'hui bien connu dans le pays.*

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. MM. les curés sont priés d'annoncer demain, au

prône, la quête annuelle qui a lieu dans les églises le quatrième dimanche de l'Avent, pour la caisse diocésaine.

— Nous avons parlé, dans le dernier numéro, d'un établissement formé sur la paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, sous le nom de *Marmite des pauvres*. Il est dit dans l'article que M. le curé actuel a fait revivre cette institution; on nous adresse une réclamation à ce sujet. La *Marmite des pauvres* fut due au zèle et à la charité de M. Bruant, curé de Saint-Nicolas-des-Champs en 1802. Depuis ce temps, cet établissement s'est toujours soutenu par les libéralités des bons paroissiens, et le produit des quêtes annuelles a toujours été en augmentant. Ainsi, M. le curé actuel n'a point eu à faire revivre cette institution, mais son zèle et ses talens ont pu l'améliorer et en étendre les ressources, et, sous ce point de vue, on ne sauroit donner trop d'éloges à l'activité et aux succès du pieux et vénérable pasteur.

— La ville d'Issengeaux, diocèse du Puy, vient de participer à la grâce d'une mission donnée à l'occasion du jubilé. Les habitans de cette paroisse, connus si honorablement pendant les jours de notre malheureuse révolution par leur dévoûment religieux, n'avoient pas attendu cette circonstance pour donner de nouvelles preuves de leur zèle et de leur piété. L'ancienne église ne pouvant suffire à la population, tous se sont empressés de concourir à la construction d'un édifice plus digne par son étendue et son architecture du Dieu auquel il devoit être consacré. Depuis plusieurs années, les travaux se continuoient avec persévérance, enfin ils touchèrent à leur terme, et grâce aux efforts et à la générosité constante des paroissiens, une magnifique église, d'un goût noble et simple, et capable de contenir cinq mille personnes, s'est ouverte à leur empressement. Leur vénérable curé, M. Belut, qui depuis plus de trente ans soutient à Issengeaux, avec autant de courage que de succès, les fatigues d'un laborieux ministère, demandoit des coopérateurs pour l'aider à recueillir l'abondante moisson que promettoit l'époque du jubilé, dans une contrée où l'ancienne foi et le respect pour la religion de nos pères se sont conservés jusqu'à nos jours. M. l'évêque du Puy s'est empressé d'appeler des missionnaires, et le respectable prélat a bien voulu ouvrir lui-même, au milieu d'un immense concours, les exercices de la mission. Rien n'est plus touchant que l'ardeur avec la-

quelle ce bon peuple s'est porté aux instructions, et les fruits de la parole sainte ont encore surpassé les espérances qu'on avoit conçues. Le clergé de la paroisse et des environs, si remarquable par son esprit vraiment sacerdotal, secondoit puissamment ou plutôt devançoit les missionnaires dans la carrière consolante, mais pénible, qu'ils avoient à parcourir. A leur tête paroissoit le zélé pontife; il est venu à trois reprises différentes encourager les efforts des ouvriers évangéliques, et l'onction de ses paroles, le charme de ses manières et les exemples éclatans de sa piété n'ont pas peu contribué à rallier autour de lui tous les cœurs. Aussi ce n'a pas été seulement un ébranlement partiel, et qui laissât dans l'indifférence une portion considérable de la population; tous ont pris part à l'élan religieux produit à Issengeaux, et vers la fin des exercices, le digne pasteur avouoit avec des larmes de joie, que sur huit mille ames qui composent sa paroisse, il ne comptoit que dix personnes qui ne se fussent pas encore réconciliées avec Dieu, dans le tribunal de la pénitence. On évalue à quinze mille les communions qui ont eu lieu pendant le cours du jubilé, d'où il est facile de conclure qu'un très-grand nombre d'habitans des communes voisines a pris part à la mission. Le dimanche qui précéda la plantation de la croix, M. l'évêque distribua de sa propre main le pain eucharistique à près de quatre mille fidèles, et donna au plus grand nombre le sacrement de confirmation. Cette cérémonie avoit commencé à sept heures du matin, elle n'étoit pas encore terminée à une heure de l'après-midi. Enfin, après avoir eu la consolation d'élever, au milieu de ce peuple vraiment chrétien, le signe auguste de la rédemption, comme un monument de sa reconnoissance pour les bienfaits de la divine miséricorde, les missionnaires sont partis avec la douce espérance que les fruits du jubilé se conserveroient long-temps dans une paroisse si heureusement dirigée.

— Le doyen des ecclésiastiques du diocèse de Lyon vient de mourir à l'âge de 97 ans; c'est M. Pierre Charbonnière, curé de Piney, canton de Néronde, département de la Loire. Il étoit né le 11 novembre 1730 à Panissière, canton de Feurs, et il est mort précisément le 11 novembre, jour de la fête de Saint-Martin, auquel il avoit une dévotion spéciale. Il étoit curé de Piney depuis 63 ans. La révolution le força

de passer en Italie, où il soutint ses confrères par son courage, sa gaîté et sa piété. De retour en France, il n'eut d'autre ambition que de continuer ses soins à son modeste troupeau. Il a conservé jusqu'au dernier moment l'usage de toutes ses facultés, et il avoit encore célébré la messe le jeudi qui a précédé sa mort. Quelques momens avant de rendre le dernier soupir, il recommanda sa paroisse à un de ses confrères qui l'assistoit. Il s'est éteint doucement, emportant les regrets des habitans, qui, presque tous, avoient été baptisés par lui. Ses obsèques ont eu lieu le mardi 13; douze de ses confrères y assistoient, et M. Méret, curé de Néronde, a prononcé son oraison funèbre.

— Les députations du clergé des divers diocèses des Pays-Bas, qui étoient allées offrir leurs remercîmens au roi, sont de retour de la Haye. Celle du diocèse de Gand étoit composée de MM. Triest et Boussen, chanoines, et Corselis, curé de St-Sauveur, à Bruges. Celle du diocèse de Namur étoit formée de MM. Renson et Michaux, chanoines, et Collart, professeur du séminaire. A Liège, c'est M. Barrett, vicaire-général, qui est allé en députation, avec M. Cloes, curé de St-Barthélemi; et à Tournai, MM. Ancion, Sourdeau et Hanguillart, curé de St-Brice, de St-Jacques et de St-Jean-Baptiste. Toutes ces députations ont été fort bien accueillies par le roi, qui a été sensible à ces démarches, et qui a vu avec plaisir la joie que les catholiques ont fait éclater lors de la publication du concordat. Les démonstrations de cette joie sont, en effet, un hommage rendu aux intentions du roi, et on ne conçoit pas que, dans quelques endroits, elles aient déplu aux autorités. Ainsi à Bruxelles, le doyen de Sainte-Gudule et quelques habitans notables de la paroisse avoient fait des préparatifs pour illuminer la tour de la cathédrale, mais l'autorité locale ne l'a pas permis. A Liège, au contraire, l'hôtel de la régence a été illuminée. Cette différence de conduite a frappé les esprits. Quelques-uns croient que le roi a eu besoin de se prononcer contre des hommes en place qui vouloient entraver l'exécution du concordat, et on regarde le départ de M. de Celles pour Rome comme d'un heureux augure pour la parfaite conclusion de cette grande affaire. Ce diplomate mettra sans doute un vif intérêt à conduire à une heureuse fin ce qu'il avoit si bien commencé.

— Le prince Théodore de Furstemberg, neveu et héritier du prince-évêque de Paderborn et d'Hildesheim, François-Egon de Furstemberg, dont nous avons annoncé la mort; le baron Théodore, dis-je, a fait à Paderborn une fondation à perpétuité en l'honneur de son oncle. Cette fondation est dotée de 1050 écus courans de Prusse; sur cette somme, il doit être payé annuellement 200 écus à l'hôpital de Paderborn, 150 au couvent des Ursulines de la ville pour l'établissement d'une école normale destinée à former des maîtresses d'école catholiques dans la principauté de Paderborn et le duché de Westphalie, 100 écus aux pauvres de Neuhans, 50 écus pour le séminaire catholique des maîtres d'école à Buren, 100 écus à la direction des pauvres à Warbourg, pour faire soigner les pauvres malades de ce lieu et des environs, 150 écus pour améliorer l'enseignement des écoles élémentaires dans la principauté de Paderborn, et 300 écus pour l'hospice. Cette généreuse fondation est digne de la noble famille à qui le pays devoit déjà tant d'établissemens utiles.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. La santé de M. le comte de Corbière s'améliore; S. Exc. a pu déjà sortir pour aller se promener au bois de Boulogne.

— La cour royale a enregistré des lettres-patentes qui reconnoissent Mme Avoyne-Chantereine, née Delaunay, comme descendante en ligne directe d'un des frères de Jeanne d'Arc, et l'ennoblissent.

— On se rappelle que le *Spectateur religieux et politique* ayant reparu sans autorisation, les éditeurs, MM. Chauvet et Consuança, furent traduits au tribunal de police correctionnelle, qui les renvoya de la plainte. Sur l'appel du procureur du Roi, la cour royale confirma la sentence du tribunal à l'égard du sieur Consuança; mais elle condamna par défaut le sieur Chauvet à un mois de prison, 200 fr. d'amende et aux dépens, pour contravention à la loi du 9 juin 1819. Celui-ci ayant formé opposition, l'affaire a recommencé mercredi dernier devant la même chambre de la cour royale, qui, sous la présidence de M. Dupaty, a adopté les motifs des premiers juges, et mis définitivement les prévenus hors de cause. M. le procureur-général vient de se pourvoir en cassation contre cet arrêt.

— Pour mettre un terme aux pirateries continuelles des Grecs, S. Exc. le ministre de la marine a adressé le 29 novembre, à M. le vice-amiral commandant les forces navales de S. M. dans le Levant, une dépêche pour lui prescrire de la part du Roi de faire saisir et

d'envoyer à Toulon tout navire armé qu'elles rencontreront sous pavillon grec ou qui auroit été équipé dans un port grec, à la seule exception des bâtimens de guerre qui appartiendroient au gouvernement actuel du pays ou qui agiroient d'après ses instructions. S. Exc. a recommandé à M. de Rigny de notifier d'abord à ce gouvernement les intentions du Roi, en accordant seulement quinze jours de délai aux navires grecs armés en course pour rentrer dans leurs ports.

— La chaire de l'église Saint-Germain-des-Prés est sur le point d'être terminée. Elle est en marbre blanc, et imite assez celle de la paroisse Saint-Sulpice.

— La veuve de Fouquier-Thinville vient de mourir à Paris dans le plus affreux état de misère.

— On lit dans un journal que M. le comte de Labriffe, qui a été élu député par le grand collège de l'Aube, vient de verser, au bureau de bienfaisance de Troyes, la somme de 500 fr. pour être employée en vêtemens pour les pauvres les plus nécessiteux.

— La *Gazette de Lyon*, d'après une lettre de l'évêché de Grenoble, vient de démentir l'assertion contenue dans le numéro du *Constitutionnel* du 30 novembre dernier, qui annonçoit que M. l'évêque de Grenoble avoit assisté à des fêtes données dans cette ville par MM. Perrier, à l'occasion du succès obtenu par les libéraux dans les dernières élections.

— M. Pericaud, bibliothécaire de la ville de Lyon, s'occupe avec activité de la restauration des ouvrages composant le legs Adamoli. Mille volumes ont été dernièrement réintégrés dans la bibliothèque de l'Académie.

— Un incendie qui a éclaté à Gap dans la nuit du 4 au 5, a menacé long-temps le principal quartier de la ville. Les efforts du 3e régiment de ligne et de la gendarmerie ont arrêté les effets de ce désastre.

— La cour royale d'Aix vient de décider que des outrages à la pudeur commis dans un appartement particulier, mais d'où l'on peut être vu du public, rendent passible le coupable de l'application de l'art. 330 du Code pénal. Il s'agissoit d'un jeune homme de Marseille, qui, renfermé dans sa chambre, s'y livroit à des actes dont la disposition des localités rendoit le voisinage témoin. Il a été condamné à 6 mois de prison, et deux femmes, ses co-accusées, à trois mois.

— Une bande de malfaiteurs s'occupe en ce moment de dépouiller, dans quelques provinces, les troncs des églises, en se servant particulièrement de petites baguettes flexibles enduites de glu, après lesquelles les pièces de monnoie s'attachent en introduisant ces lames de bois dans les troncs. Un nommé Piobard, colporteur, a été condamné à cinq ans de prison, ainsi que deux femmes, pour avoir ainsi volé l'argent des troncs à Bussy-le-Grand et à Coulemier-le-Sec (Côte-d'Or), ainsi que dans d'autres endroits. Plus récemment, la cour d'assises de Chaumont (Haute-Marne) a condamné à huit ans de réclusion et au carcan un sieur Geissler, marchand d'eau de Cologne, et sa femme, comme convaincus d'avoir enlevé de la même manière ce qui étoit renfermé dans les troncs de six églises de l'arrondissement

de cette ville. Ces bandits avoient soin de détourner l'attention du public par des apparences de piété, et en feignant de parcourir les églises pour accomplir des vœux ou par forme de pélerinage.

— En arrivant à Perpignan, M. le lieutenant-général vicomte Reizet a adressé, à la division française qu'il a ramenée de Barcelone, un ordre du jour dans lequel il se loue de la belle conduite des troupes en Catalogne, où elles n'ont laissé aucune réclamation ni donné lieu à aucune plainte, et où elles avoient toute l'estime et l'affection des habitans. Il ajoute que le roi d'Espagne lui en a témoigné plusieurs fois sa vive satisfaction, et que des propositions d'avancement et de décorations ne tarderont pas à être faites en faveur des officiers et militaires qui ont le plus de droit à la bienveillance de S. M.

— Le roi et la reine d'Espagne ont fait leur entrée dans Barcelone, le 4 de ce mois, au milieu des plus vives acclamations. Le général comte d'Espagne étoit allé, avec son état-major, au-devant de LL. MM., qui sont montées, à l'entrée de la ville, dans un char magnifique que le corps municipal avoit préparé, et qui a été traîné par des hommes habillés à l'ancien costume espagnol. Cette journée a été marquée par le plus grand enthousiasme et suivie de fêtes et de réjouissances. On croit que la cour ne restera guère que deux mois à Barcelone, et qu'elle retournera ensuite à Madrid par Valence. Les individus qui ont été employés sous le régime constitutionnel ont reçu l'ordre de s'éloigner, et l'autorité locale a fait venir devant elle les anciens miliciens nationaux pour leur demander leurs demeures et leur faire remettre leurs armes.

— Le journal officiel de la Haye contenoit, le 4 de ce mois, un projet de loi de douanes, dont un article révoque la prohibition des vins de France par la frontière, moyennant un droit de 3 florins par barique, droit élevé sans doute, mais qui ne l'est pas assez pour affoiblir l'heureux effet de cette révocation depuis si long temps désirée des deux côtés de la frontière.

— L'empereur d'Autriche vient, dit-on, d'autoriser la fondation de quatre nouveaux colléges de Jésuites en Gallicie. Depuis leur expulsion de Russie, les Jésuites s'étoient établis à Tarnopol. Désormais leur existence sera plus assurée.

— Les journaux viennent de publier une dépêche de M. le prince de Metternich à M. le baron d'Ottenfels, en date du 22 septembre. Dans cette pièce, le premier ministre blâme fortement, au nom de l'empereur, l'internonce de Constantinople d'avoir refusé jusqu'alors sa coopération à la mesure simultanée des 3 cours alliées envers la Porte. M. de Metternich ajoute que, pour réparer cette méprise, le diplomate doit s'empresser d'aller faire ses excuses aux trois ambassadeurs; il lui recommande de leur déclarer qu'il est prêt à appuyer dorénavant leurs démarches pour faire revenir la Porte de son obstination et de son refus d'accepter les mesures salutaires qui lui ont été proposées par les trois puissances, les vœux de S. M. I. étant entièrement conformes à ceux de ses augustes alliés pour le maintien de la paix générale et pour le rétablissement de l'ordre et de la sûreté dans l'Orient.

— L'empereur de Russie a conféré l'ordre de Saint-Alexandre-Newski

au vice-amiral de Rigny, et l'ordre de Saint-Georges de seconde classe, au vice-amiral Codrington. Le comte de Hayden a été nommé vice-amiral et chevalier de Saint-Georges de la troisième classe. L'empereur Nicolas a adressé, le 8 novembre, le rescrit le plus flatteur à M. le chevalier de Rigny, en lui envoyant les insignes de sa nouvelle décoration.

— La *Gazette d'Augsbourg* annonce que les trois ambassadeurs étoient encore le 18 à Constantinople, quoique depuis plusieurs jours ils s'occupassent fortement des préparatifs de leur départ. C'est le débarquement à Scio de lord Cochrane et du colonel Fabvier qui a déterminé l'embargo général. Ce journal ajoute que le sultan étoit fortement disposé à la guerre.

— L'*Observateur autrichien* affirme que le commandant de la frégate française *la Junon* a transmis, de la part de M. de Rigny, à lord Cochrane, des instructions auxquelles il n'a pas voulu se conformer, en alléguant qu'il en avoit d'autres en vertu desquelles il devoit se rendre maitre de Scio et pousser vigoureusement ses opérations. L'amiral de Rigny s'est rendu lui-même à Ipsara pour empêcher cette expédition; mais elle étoit partie au moment de son arrivée, et les Grecs se sont emparés de l'île.

— Les Grecs poursuivent le blocus de l'île d'Eubée avec beaucoup de vigueur; ils y ont débarqué des troupes, et les Turcs qu'Omer-Pacha avoit envoyés pour s'opposer à la marche des Grecs sur Négrepont, capitale de l'île, ont été mis en déroute complète dans un combat qui s'est engagé dernièrement.

— On a reçu des nouvelles de M. le capitaine Collet, commandant le blocus d'Alger, à la date du 22 novembre. Sa division s'étoit renforcée à cette époque de la frégate *l'Astrée*, de plusieurs bricks de 20 canons, et il attendoit de Brest la frégate *la Flore*, de sorte qu'il peut tenir devant Alger 4 frégates et 3 bricks, pendant que, dans l'ouest, du côté d'Oran et du cap Tenez, il y a une frégate et deux bricks, et dans l'est, vers Bone et Tunis, une autre frégate, une corvette et un brick. La frégate *la Constance* vient en outre de partir, le 4 décembre, pour rallier l'escadre de M. Collet. Depuis l'engagement du 4 octobre, où les Algériens ont été repoussés avec perte par 2 frégates françaises, malgré qu'ils eussent 11 bâtimens montés par 3260 hommes électrisés par les promesses des plus brillantes récompenses, s'ils s'emparoient d'un seul de ces vaisseaux, il n'y a eu aucun acte d'hostilité, et aucun bâtiment ennemi ne s'est échappé. Si deux navires français ont été capturés il y a quelques mois, c'est par des felouques armées sorties d'Oran; mais cette côte est observée de près maintenant par les bâtimens de S. M., et les autres captures que des journaux ont annoncées paroissent dénuées de fondement. L'aga ministre de la guerre à Alger a été mis à mort, ainsi que 40 autres individus, comme auteurs d'une conspiration contre le dey. Le consul-général de France à Tunis, où la plus grande tranquillité continue à régner, malgré la nouvelle de l'affaire de Navarin, a écrit que de ce côté aucun corsaire n'avoit été lancé.

Il y a bientôt deux ans que M. de Montlosier avoit dénoncé une vaste conspiration qui compromettoit la religion et la monarchie. Il étoit épouvanté de l'existence des Jésuites parmi nous, de l'influence de la congrégation, de l'audace du *parti-prêtre*. Il vouloit qu'on réprimât par des mesures énergiques les efforts et les progrès de ce parti qui tendoit visiblement à tout envahir, et qui s'annonçoit par des abus crians et des scandales déplorables. On a dédaigné les avertissemens du prévoyant et courageux écrivain. Qu'en est-il advenu? C'est que le mal a pris de nouveaux accroissemens, et que la funeste influence dont se plaint M. de Montlosier est devenue un torrent qui menace toute la France de ses ravages. Ici les faits sont trop patens pour qu'on puisse les contester, et ce qui vient de se passer sous nos yeux d'un bout à l'autre du royaume, révèle tout le pouvoir de la congrégation et tout l'ascendant du *parti-prêtre*.

Qui peut, en effet, se méprendre sur l'esprit qui a présidé aux dernières élections? N'est-il pas manifeste que ce sont les Jésuites qui ont dirigé les choix? M. de Montlosier avoit sagement remarqué que c'étoient eux qui dominoient à Paris. Aussi voyez comme ils y ont fait nommer tous leurs amis, M. B. Constant, M. Royer-Collard, M. C. Perrier, M. de Schonen, etc. Les douze députés de la capitale ne sont-ils pas connus pour être les plus grands défenseurs du *parti-prêtre*, et les émissaires les plus fervens de la congrégation? Ce n'est donc pas sans raison que M. de Montlosier avoit dénoncé ce foyer d'intrigues et de manœuvres dévotes qui embrassoient toute la France, et nous livroient au pouvoir sacerdotal. Les départemens qui avoisinent Paris ont cédé à la même influence; à Rouen, où le pouvoir du *parti-prêtre* étoit tel, qu'il y a deux ans, on voulut tuer quelques missionnaires, à Rouen, cette influence a fait nommer M. Bignon, M. Cabanon, M. Petou, M. Duvergier de Hauranne, tous fort soupçonnés d'être des Jésuites de robe courte; dans Seine-et-Marne, M. de La Fayette et M. Royer-Collard étoient incontestablement portés par Montrouge; dans Seine-et-Oise, M. Bertin Deveaux; M. A. Lameth, M. Bérard, M. de Jouvencel sont, suivant toutes les apparences, des congréganistes déguisés. Dans l'Aisne, dans l'Aube, dans l'Eure, dans Eure-et-Loir, dans le Loiret, dans la Marne, dans la Haute-Marne, dans l'Oise, toutes les élections d'arrondissement ont été faites dans le même esprit, et on y reconnoît l'ascendant d'un pouvoir occulte déjà signalé par M. Madier de Montjau.

Tous les lieux où les Jésuites dominent ont été marqués par de semblables triomphes de leur part. Dans la Somme, le voisinage de Saint-Acheul a dicté les choix de M. Caumartin et de M. Rouillé de Fontaine. A Bordeaux, qui a un petit séminaire de Jésuites, ils ont fait nommer leurs principaux affidés, M. Gautier, qui, à la vérité, est protestant, MM. Balguerie, M. de St-Aulaire, etc. A Lyon, que l'on regarde comme un des foyers de la conspiration, et où s'imprime la redoutable *Gazette*, elle a tant fait qu'on a élu MM. Royer-Collard, Jars, Humblot-Conté, Degérando.

Si des provinces nous revenons à la capitale, nous y retrouvons encore l'influence du *parti-prêtre* dans ce qui a suivi les élections.

N'est-ce pas ce parti qui avoit ordonné les illuminations du 19, comme le prouve le petit avis inséré le matin dans le *Constitutionnel*, organe bien connu de ce parti? C'étoient sans doute des congréganistes qui dirigeoient les rassemblemens des 19 et 20, et si on n'y a pas vu distinctement des Jésuites, ils y étoient peut-être présens par leurs émissaires. L'enquête nous révélera ce mystère.

Actuellement se moquera-t-on des sages prévisions de M. de Montlosier? N'admirera-t-on pas, au contraire, la rare prévoyance de cet habile publiciste? Quelle finesse de tact d'avoir deviné le danger dont nous menaçoit le *parti-prêtre!* Quel courage de l'avoir dénoncé à toutes les autorités! Que serions-nous devenus, s'il s'étoit endormi sur notre position? Quelles actions de grâces sont dues à son inquiète et charitable sollicitude! On n'a point eu égard à ses premiers avis, il revient à la charge, et dans un nouveau mémoire, il appelle encore l'attention sur la sinistre influence des Jésuites et de la congrégation; et son mémoire paroît tout juste après les élections! il paroît à Paris où l'on sait quel esprit a prévalu. N'est-ce pas à peu près comme si on eût crié au feu lors du déluge universel? En vérité, ce contre-sens est si fort, qu'il frappera tous les esprits droits.

Nous ne ferons point aujourd'hui d'autre réponse à M. de Montlosier; on ne peut mieux réfuter que par le ridicule des assertions et des accusations absurdes. Le lecteur pourra, s'il le veut, consulter un autre article qui a paru sur le même sujet dans la *Gazette universelle de Lyon*, journal qui se distingue de plus en plus par une sagesse et une fermeté de principes trop rares dans ces temps de délire.

L'éditeur des *Lettres de Mme de Sévigné*, 10 vol. in-8°, en 1818, dont il a été rendu compte dans ce journal, vient de donner un supplément à cette édition. Ce supplément a paru en trois livraisons, dont la première offre des *fac simile* de l'écriture de Mme de Coulanges et de Mme de Villars, amies de la marquise de Sévigné; un portrait de la même Mme de Coulanges, que l'éditeur n'avoit pu se procurer jusque-là, et une vue du château de la Seilleraye, où Mme de Sévigné alloit quelquefois. La seconde livraison du supplément offre une lettre de Mme de Sévigné, rétablie pour la première fois d'après le manuscrit autographe: cette lettre est celle du 21 juin 1671; elle n'avoit été publiée qu'en partie par le chevalier de Perrin, premier éditeur; mais l'original que possède M. le marquis de Dolomieu a mis l'éditeur en état de donner cette lettre en entier: elle est longue, intéressante, et digne en tout de la réputation de l'illustre marquise. On a joint à cette livraison un portrait de l'abbé de Coulanges, de celui que Mme de Sévigné appeloit *le bien bon*, et une vue du salon de Fresnes, présentant une réunion de plusieurs personnages dont il est parlé dans sa correspondance.

La troisième livraison est plus considérable, et contient 25 nouvelles lettres, savoir 20 de Mme de Sévigné et 5 de ses amis. M. Monmerqué, dans un *Avertissement* en tête de cette livraison, rappelle les soins qu'il a donnés à l'édition de 1818, et le peu de délicatesse de deux nouveaux éditeurs, qui se sont emparés de son travail et ont re-

produit sans façon ses notes et ses additions. L'édition qu'il avoit dirigée renfermoit près de 100 lettres inédites et plus de 300 fragmens aussi inédits; mais comme ces morceaux se trouvoient joints à des lettres déjà connues, on n'a pas respecté les droits de l'éditeur, et on s'est partagé le fruit de ses recherches.

Les vingt lettres de Mme de Sévigné qui viennent d'être recouvrées l'ont été sur une copie qui appartient à M. le marquis de Grosbois ; elles sont depuis 1674 jusqu'en 1694, et remplissent différentes lacunes de la correspondance. Elles sont adressées à Mme de Grignan, à l'exception d'une qui est écrite au chevalier de Grignan ; les cinq autres lettres sont de la marquise de Villars et de M. et Mme de Coulanges.

Les nouvelles lettres de Mme de Sévigné renferment des détails qui ne sont pas sans intérêt : il y en a une du mois de mai 1690, qui contient un jugement sévère sur le coadjuteur d'Arles, J. B. de Grignan ; cet endroit est, comme le dit l'éditeur, une des plus éloquentes saillies de Mme de Sévigné. Nous indiquerons encore une lettre sur la reconnoissance pour les bienfaits de Dieu, une autre du 16 juillet 1690, sur un choix de prières, une autre où il est parlé du jubilé ; on remarquera dans celle-ci le religieux langage de Mme de Sévigné :

« Pour moi, je reçois avec respect ces grâces du trésor de l'Eglise ; mais c'est dans cette occasion que je pourrois dire avec vérité que jamais l'intérêt ne m'a gouvernée. Je me jette aux pieds de Jésus-Christ ; je m'abandonne à lui et pour les coulpes et pour les peines, me trouvant très-digne de toutes les peines qu'il voudra me faire souffrir, trop heureuse mille fois qu'il ne me rejette point du nombre de ses enfans. Pour la communion qu'il faut faire, c'est la grande affaire : nous lisons ici des livres qui font trembler, et je dis bien sincèrement : *Domine, non sum dignus ;* et dans cette vérité où je suis abîmée, je fais comme les autres. »

M. Monmerqué a ajouté un nouveau prix à ces lettres inédites par les notes qu'il y a jointes. Il y en a une assez curieuse sur les froideurs de Mme de Grignan, et sur le chagrin qu'elles avoient longtemps causé à sa mère. L'éditeur cite aussi en note une lettre inédite du grand Dauphin à Mme de Maintenon, sur son projet de se remarier. Cette lettre fait partie d'une collection d'autographes qui appartenoit à M. Garnier, pair de France, et qui, après sa mort, a été achetée par le Roi pour sa bibliothèque particulière. Cette lettre est curieuse en elle-même, et parce qu'elle vient d'un prince dont on n'a presque rien conservé :

« J'avois résolu de vous aller voir ce matin ; mais vous étiez à Saint-Cyr ; ainsi, je ne l'ai pu faire. Comme je sais, Madame, que je n'ai pas de meilleure amie que vous, et que je vous ai promis de vous parler de toutes mes affaires, je vous écris cette lettre. Je suis persuadé qu'elle vous surprendra fort, car c'est pour vous dire que je commence à songer à me remarier, étant encore assez jeune pour sentir que je ne serois pas sage ; et comme je sais que la chose du monde que le Roi appréhenderoit le plus seroit que je tombasse dans

la débauche, je vous prie de me mander véritablement votre sentiment là-dessus; et de me marquer quand je pourrai vous aller voir, pour que nous puissions un peu parler ensemble.

» Je suis persuadé que vous croyez bien que j'ai examiné tous les inconvéniens qu'il peut y avoir, car je vous assure qu'il y a long-temps que je ne pense qu'à cela. Le premier, qui est le plus considérable, est qu'il me paroît que le Roi en est fort éloigné; et le second, que je ne vois pas de princesse qui me convienne. Voilà tout ce que je puis vous dire pour le présent par écrit. Je vous supplie de ne pas faire semblant de ce que je vous mande, que je ne vous aie parlé. N'en parlez pas même au Roi, et faites-moi un mot de réponse : mais soyez assurée que je ne vous dis tout ceci que par conscience, et que j'aimerois mieux mourir que de faire quelque chose qui déplût au Roi. Croyez que personne n'est plus à vous que moi. »

On a réuni à ce supplément les gravures de deux éventails que Mme de Sévigné envoyoit à sa fille, et dont il est parlé dans les lettres, tome IV de l'édition de M. Blaise.

Nous avions annoncé, à la fin de l'année dernière, les *Etrennes religieuses et monarchiques;* elles reparoissent cette année. On se rappelle qu'il y a pour chaque jour l'abrégé de la vie du saint, un trait de l'histoire de France, des vers et une pensée pieuse. Ce recueil a été recommandé par la Société catholique des bons livres. C'est un in-18 dont le prix est de 1 fr. 50 c. et 2 fr. franc de port. A Paris, chez Béthune, et au bureau de ce journal.

On publie en ce moment chez Adrien Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal, le 2e volume des *Mélanges* de M. de Boulogne; nous rendrons compte de cette suite, qui n'offre pas moins d'intérêt, de piquant et de variété que le 1er volume.

On vient aussi de mettre en vente chez Ferra, rue des Grands-Augustins, n.º 23, et au bureau de ce journal, le tome V de la *Correspondance de Fénelon;* nous en rendrons compte avec le tome VI qui paroitra à la fin du mois.

Une loi rendue dans la dernière session sur le service des postes a annoncé qu'à l'avenir ce service auroit lieu tous les jours pour tous les points du royaume, mais en même temps elle a élevé les frais de poste pour la plupart des journaux; en conséquence, presque tous ont augmenté le prix de leurs abonnemens. Nous ne changerons rien au nôtre, et nos abonnés n'acheteront par aucun sacrifice l'avantage d'être servis plus promptement.

Nous nous félicitons de ne pas leur faire éprouver d'autre changement que celui de la couleur de la couverture, changement sans doute assez peu important, et qui, nous l'espérons, n'altérera en rien la bienveillance de nos abonnés pour notre entreprise, comme il n'aura aucune influence fâcheuse sur l'esprit et la forme du journal.

C'est à dater du 1er janvier prochain que la loi du 15 mars 1827 sera mise à exécution.

Sur une note du cardinal Maury, à la suite de son Panégyrique de saint Vincent de Paul, et à cette occasion, relation abrégée de la fin édifiante de Louis XIII.

Le cardinal Maury a mis la note suivante à la suite de son Panégyrique de saint Vincent de Paul, qui vient d'être publié par son neveu, et dont nous avons déjà parlé. Cette note devant entraîner quelque discussion, nous la détachons des autres notes que nous nous proposons d'examiner. La note dont nous voulons parler est la septième, et est ainsi conçue :

« Louis XIII, dans son lit, le crucifix à la main, témoignoit ses inquiétudes de conscience au Père . . . . ., Jésuite, son confesseur ordinaire. Celui-ci lui répondit qu'il suffisoit *de voir avec quelle piété le roi regardoit la croix pour s'assurer de la parfaite intelligence qui régnoit entre leurs majestés divine et humaine.* Le monarque, révolté d'un tel rapprochement, se tourne d'un autre côté dans son lit, et dès que le confesseur se fut retiré, ce prince fit appeler Vincent de Paul, qui vint le préparer à la mort. Mais il n'avoit pas attendu ses derniers momens pour lui témoigner son estime et sa confiance sous les rapports spirituels de la plus haute importance. »

Et le cardinal ajoute en note :

« Dubois, l'un des valets de chambre de Louis XIII, eut la stupide bassesse de s'approprier une si honteuse adulation, en écrivant le journal de la mort de ce prince, qu'on trouve dans un recueil en 2 vol. intitulé *Curiosités historiques.* Le prince, dit-il, *étant à l'agonie et ne parlant plus, avoit les mains croisées sur sa poitrine et les yeux fixés au ciel, où s'adressoient avec ferveur ses prières et ses vœux; ce qui marquoit un grand commerce entre leurs majestés divine et humaine.* »

Le cardinal Maury est un peu décrédité en fait d'anecdotes; je ne sais si Dubois a dit la sottise rapportée ici, je n'ai point son journal sous les yeux, mais je gagerois volontiers que le confesseur n'a point tenu le propos qu'on lui prête. Il n'y a qu'un blasphémateur ou un imbécile qui pussent instituer cette insolente et absurde comparaison. Or, le Père Dinet, qui, à cette époque, étoit confesseur de Louis XIII,

avoit dans ce temps la réputation d'un homme sage et pieux; il étoit de la même famille que deux évêques de Macon qui se succédèrent à cette époque, et nous avons la preuve qu'il assista Louis XIII jusqu'à la fin, et qu'il ne fut point éconduit, comme le récit du cardinal le suppose. Il existe un récit de la mort de Louis XIII sous ce titre : *L'idée d'une belle mort ou d'une mort chrétienne, dans le récit de la fin heureuse de Louis XIII, surnommé le Juste, roi de France et de Navarre; tiré de quelques mémoires du feu Père Jacques Dinet, son confesseur, de la compagnie de Jésus, et dédié au roi, par le Père Antoine Girard, de la même compagnie*, Paris, de l'imprimerie royale, 1756, in-folio de 60 pages. Un extrait de ce récit sera la meilleure réfutation de l'anecdote ridicule du cardinal, et fera connoître en même temps la fin chrétienne du religieux prince. Il est bon de remarquer que *L'idée* parut en 1756, et par conséquent treize ans après la mort du roi. L'éditeur, qui est le Père Girard, avertit que le récit est tiré d'une *œuvre posthume ou de quelques mémoires* du Père Dinet, qui, dit-il, *est d'autant plus croyable en toutes les circonstances qu'il en rapporte, qu'alors il étoit présent à tout;* et c'est lui-même qui parle en ce récit. Dinet avoit été choisi pour confesseur au commencement de 1643, à la place du savant Père Sirmond, que son âge de 84 ans et sa surdité rendoient moins propre à cette fonction.

Il eut ordre de se rendre à Saint-Germain le mercredi 18 mars 1643, et trouva le roi debout, et occupé à considérer un grand nombre de reliques qu'il montra en détail à son confesseur. Il lui fit voir aussi ses livres de piété, et parla ensuite de se confesser. Le lendemain, jour de saint Joseph, il fit une confession générale, et se trouva mieux pendant quelques jours. Le jour de l'Annonciation de la sainte Vierge, il se réconcilia, put entendre la messe à genoux dans sa chapelle, et communia des mains de son premier aumônier, Dominique Séguier, évêque de Meaux. Dinet retourna à Paris après la cérémonie, et revint le mercredi-saint, premier avril; il trouva le roi affoibli, et le prince fit faire le lendemain le lavement des pieds par le jeune Dauphin. Il comptoit faire ses pâques ce jour-là, mais dans la nuit du mercredi au jeudi la fièvre fut si forte, qu'il prit un peu d'eau pour s'humecter la bouche, et il n'osa communier, ne croyant pas sans doute être dans le cas de le faire en viatique. Ce ne

fut que le jeudi de Pâque que se trouvant un peu mieux, il fit sa communion pascale; quoique fort abattu, il se leva pour la dernière fois, entendit la messe dans sa chambre, et communia. Il ne manqua jamais, durant le cours de sa maladie, d'entendre la messe; il récitoit les vêpres, les dimanches et fêtes, et l'office de la semaine sainte. A la messe, dit le Père Dinet, *ses rideaux ouverts, la tête nue, ses Heures en main, les yeux arrêtés au ciel ou sur l'autel, ou sur les prières de son livre, il nous étoit à tous un parfait modèle et un beau miroir de dévotion.*

Dans la journée, le prince s'entretenoit des choses de Dieu, ou seul, ou avec son confesseur; il n'étoit jamais plus de trois heures sans prier. Le soir, le sieur Lucas, secrétaire de son cabinet, lui faisoit quelque lecture de la Vie des Saints; ce qui se prolongeoit dans la nuit, car à peine pouvoit-il prendre un peu de sommeil, et sans la considération de ses officiers qu'il ne vouloit pas fatiguer, il les eût retenus jusqu'au jour. Il tenoit son conseil tous les jours, et prenoit un peu de nourriture, quoiqu'il en eût autant de dégoût que des remèdes. On l'entretenoit quelquefois de nouvelles du dehors; mais à la fin il n'en vouloit plus entendre parler, et n'écoutoit volontiers que ce qu'on lui racontoit de la persécution des catholiques anglais, disant qu'il portoit une sainte envie à leur courage et à leur bonheur, et qu'il eût voulu pour beaucoup se voir en leur place.

Le Père Dinet lui ayant demandé de se retirer à Paris pendant quatre ou cinq jours, le roi y consentit, en ajoutant néanmoins qu'il seroit bien aise que, dans sa position, son confesseur ne s'éloignât pas beaucoup. Il chargea Dinet de conférer avec quelques personnes zélées sur la nomination aux évêchés vacans, et notamment avec Vincent de Paul. A son retour, son confesseur lui demanda trois choses, 1° de déclarer publiquement qu'il avoit un extrême déplaisir de ses omissions envers la reine sa mère; 2° d'ordonner que les serviteurs de cette princesse, qui n'avoient d'autre tort que leur attachement pour elle, fussent payés de ce qui leur étoit dû, comme elle l'avoit souhaité; 3° de faire cesser les plaintes des personnes emprisonnées ou exilées, et de les faire juger. Le malade dit sur le premier point, qu'il avoit déjà eu des scrupules à cet égard, qu'il craignoit d'avoir manqué à ses devoirs envers sa mère, qu'il en demandoit

pardon à Dieu et à elle, et qu'il vouloit que cela fût mis dans son testament. Pour les deux autres points, il répondit qu'il alloit y pourvoir. Il témoigna aussi le désir de donner la paix à ses peuples; *je leur ai bien fait du mal*, dit-il, *à raison des grandes et importantes affaires que j'ai eues sur les bras, et je n'en ai pas toujours eu toute la pitié que je devois... Mais si Dieu veut que je vive encore, ce que je n'ai pas grand sujet de croire, et beaucoup moins de souhaiter, la vie n'ayant rien qui me semble aimable, j'espère qu'en deux autres années, je les pourrai mettre à l'aise, et qu'ils auront la paix.* Une autre fois, il disoit: *Je remédierai, Dieu aidant, au libertinage, je supprimerai les duels, j'étoufferai l'injustice...*

La fièvre, la toux et l'insomnie le minant peu à peu, il témoigna craindre deux choses, une mort inopinée et un long état de langueur. Il pria l'évêque de Meaux et son confesseur de ne pas attendre à l'extrémité pour lui donner les sacremens. La nuit du 18 au 19 avril fut mauvaise, et le malade ne pensa presque à autre chose qu'à l'église Saint-Denis, où sont les tombeaux des rois; et le lendemain, il s'entretint de la mort, et s'étant fait mettre sur un fauteuil, il voulut qu'on ouvrît les fenêtres pour qu'il pût voir Saint-Denis, qu'il appeloit *son dernier logis*. Le soir, il se fit lire le 17ᵉ chapitre de l'Évangile de saint Jean, où est la prière de Notre-Seigneur pour ses disciples, et les chapitres de l'*Imitation* et de l'*Introduction à la vie dévote*, relatifs à la mort et au mépris du monde.

Le 20 avril, la famille royale et les ministres s'assemblèrent dans la chambre du roi, qui leur déclara ses dernières volontés sur la régence. Lui seul avoit le visage content, et montroit aussi peu d'émotion que s'il n'eût disposé que d'une maison de campagne. Il employa le reste de la journée à s'entretenir des choses de Dieu avec l'évêque de Meaux et son confesseur. Le lendemain, considérant son corps affoibli par la maladie, *hélas*, dit-il, *quid est homo?* ce qu'il répéta depuis fort souvent. Comme il s'affoiblissoit de plus en plus, on résolut de lui administrer le viatique, et le Père Dinet fut chargé de l'en prévenir; ce qui non-seulement ne le surprit et ne l'affligea point, mais lui fut si agréable, qu'il embrassa tendrement son confesseur, et récita le *Te Deum* avec plus de joie qu'il n'en auroit témoigné pour la prise

d'une ville ou pour le gain d'une bataille. Il communia en présence de la reine, du duc d'Orléans et du prince de Condé; après son action de grâces *faite à loisir et en grand repos*, il s'entretint assez long-temps en particulier avec la reine; puis on fit entrer ses enfans, auxquels il donna sa bénédiction. Il accueillit favorablement ce jour-là quelques seigneurs qui avoient encouru son mécontentement pour s'être engagés dans les divisions de la famille royale. Les maréchaux de Chatillon et de la Force, qui étoient protestans, étant entrés, il les exhorta fortement, quoiqu'avec douceur, à rentrer dans le sein de l'Eglise.

Le 23 avril, on lui proposa de recevoir l'extrême-onction; sur quoi il voulut avoir l'avis des médecins. Il demanda à Bouvart si sa maladie étoit sans remède. *Sire*, dit Bouvart, *Dieu est tout-puissant*. Alors le roi, *d'un visage gai, d'un front serein et d'un œil riant*, s'écria avec le prophète : *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi, in domum Domini ibimus*. Et dans l'opinion qu'il mourroit le lendemain, qui étoit un vendredi, il ajouta aussitôt : « O la désirable! ô l'agréable nouvelle! ô l'heureuse journée pour moi, et véritablement heureux vendredi! Aussi n'est-ce pas d'aujourd'hui que les vendredis me sont favorables (1)... Mais ce vendredi me sera le plus heureux de toute ma vie, puisqu'il me mettra dans le ciel pour y régner éternellement avec mon Dieu, et il vaut mieux mille et mille fois être roi au ciel que sur terre; non que je me promette d'y aller tout droit et sans obstacle au sortir du corps, car eu égard à mes offenses, cent ans, oui cent ans de purgatoire ne seront pas trop pour moi; mais j'en aurai au moins, Dieu aidant, toujours l'expectative certaine. »

Le roi s'étant confessé, entendit la messe, et l'évêque de Meaux lui fit les onctions avec les cérémonies accoutumées. Le prince répondoit à tout, *aussi peu ému que s'il n'eût été que spectateur*. Tout le monde fondoit en larmes. Après la cérémonie, le roi fut aussi attendri, et dit en essuyant ses yeux : *Je ne trouve point mauvais que vous me pleuriez, c'est une démonstration de votre amitié, et c'est ce qui m'attendrit le cœur; hors de là Dieu m'est témoin si la vie m'a*

(1) Ici le roi rappelle que ce fut un vendredi qu'il monta sur le trône, qu'il remporta sa première victoire au Pont-de-Cé, qu'il prit Saint-Jean-d'Angely, battit Soubise à l'île de Rhé, etc.

jamais plus, et si je ne suis pas ravi d'aller à lui en peu d'heures. Il tint d'autres semblables discours avec fermeté d'esprit et ferveur, et demanda à son confesseur les moyens de s'occuper utilement. Peu après, il se trouva beaucoup mieux, et pendant quelques jours, on le crut en convalescence; mais les premiers jours de mai ses langueurs recommencèrent. Il lui tardoit qu'on ne lui annonçât la bonne nouvelle qu'il falloit partir; il disoit au Père Dinet qu'il s'ennuyoit fort de la vie. Celui-ci compatissoit à ses peines, et lui présentoit différentes considérations pour le consoler et le fortifier. Le faisant ressouvenir de saint Martin, qui disoit que, s'il étoit utile ou nécessaire à son peuple, il ne refusoit point de vivre ni de travailler plus long-temps; *voilà justement*, dit le roi, *ce qui m'est propre;* puis il ajouta sur-le-champ qu'il étoit *prêt, si Dieu l'ordonnoit, de languir dans le triste état où il se voyoit alors réduit, autant d'années qu'en peut vivre naturellement un homme qui se porte bien.* Il dit un jour au Père Dinet qu'il préféroit cette dernière maladie avec ses souffrances à la partie la plus éclatante de sa vie.

Quand il avoit des mouvemens d'impatience, ou qu'il avoit fait quelque peine à quelqu'un, il le réparoit aussitôt et s'en accusoit. Il en usa ainsi envers son médecin, Bouvart, envers son confesseur, envers le duc de Chevreuse, etc. Deux autres inquiétudes le tourmentèrent, l'une de n'avoir pu donner avant sa mort la paix à la France, quelque désir qu'il en eût; l'autre à cause de l'affection naturelle qu'il avoit pour son royaume: il craignoit de pécher en l'aimant par trop d'excès. Son confesseur lui dit, à ce sujet, des choses sages et solides, mais nous sommes forcé d'abréger ces détails.

Les forces du malade diminuant de plus en plus, le Père Dinet, qui, depuis long-temps, étoit passé du vieux château au château neuf, coucha dans le cabinet du roi, près la porte de sa chambre, afin d'être prêt à entrer au moindre signe; mais il n'entroit que lorsqu'il étoit appelé, pour ne pas interrompre les entretiens du malade avec Dieu, qui formoient l'unique ou le plus grand contentement qu'il eût au monde; lui-même avoua un jour à son confesseur qu'il n'avoit point de plaisir égal à celui de la prière. Il avoit aussi à cœur de mettre fin aux désordres de la guerre, de

conclure la paix, de bien remplir les bénéfices vacans. Il faisoit des legs pieux et régloit sa sépulture. Dans ses legs, il n'oublia aucun de ses domestiques, fit deux fondations à St-Denis, l'une pour le repos de son ame, l'autre pour son père et sa mère, deux autres fondations à Chantilly et à Versailles, chargea l'ancien secrétaire d'Etat, Desnoyers, de faire réparer l'église de Versailles, envoya sur la frontière des sommes d'argent à distribuer par les prêtres de la mission, et en donna d'autres à l'évêque de Meaux pour les répandre dans les environs de la capitale. Il auroit voulu n'être point ouvert, mais on lui représenta qu'on ne pouvoit sans cela le garder plusieurs jours et l'exposer. Il donna son cœur à l'église de St-Louis des Jésuites.

Dans les derniers jours, plusieurs prélats et ecclésiastiques se joignirent à l'évêque de Meaux et au confesseur : Philippe Cospéan, évêque de Lisieux, prélat distingué de son temps; Henri de Levis, duc de Ventadour, qui s'étoit fait prêtre, et étoit chanoine de Notre-Dame, et Vincent de Paul. Celui-ci vint deux fois, sur le désir de la reine qui le proposa au roi; mais le prince n'y consentit qu'à condition que son confesseur le trouveroit bon. La reine à chaque fois en parla au Père Dinet, qui l'en remercia et la supplia même de faire venir le saint prêtre. Il n'est donc point vrai que Dinet ait été congédié, et il resta auprès du roi jusqu'à son dernier moment (1).

Le malade demandoit souvent quand il faudroit partir. Le 12 mai, l'évêque de Meaux et le confesseur jugèrent qu'il étoit temps de lui administrer de nouveau le viatique. Le Père Dinet se chargea de lui en parler. Le roi en eut une telle joie qu'il chanta le *Te Deum*. Il se réconcilia le soir, et communia des mains de l'évêque de Meaux. Puis prenant les mains de la reine et du duc d'Orléans, il leur fit promettre de nouveau de vivre unis, et leur recommanda ses enfans.

Le 13 mai, qui étoit la veille de l'Ascension, le roi entendit la messe comme à l'ordinaire, et parla de Dieu assez long-temps. Le prince de Condé s'étant approché de son lit, il lui parla de son fils, le duc d'Enghien, et de la victoire qu'il alloit remporter, comme s'il en eût eu un pressenti-

(1) De Bury, dans son *Histoire de la vie de Louis XIII*, ne nomme point Vincent de Paul comme ayant assisté Louis XIII dans sa maladie, et ne parle que du Père Dinet.

ment. Il demanda à son confesseur si ce jour n'étoit pas le dernier, et se fit apporter un petit crucifix et des livres de prières où il avoit marqué lui-même la recommandation de l'ame. Dès qu'il lui disoit un mot du paradis, son cœur sembloit y voler. Quand son confesseur lui citoit un verset de l'Ecriture, il ne manquoit pas d'en dire la suite. Ainsi, à ces mots : *Quàm dilecta tabernacula tua, Domine virtutum!* il ajoutoit sur-le-champ : *Concupiscit et deficit anima mea in atria Domini.* Si on lui disoit : *Expecta Dominum, viriliter age*, il reprenoit aussitôt, *et confortetur cor tuum, et sustine Dominum*; ou bien si son confesseur lui suggéroit ces paroles de l'Apocalypse : *Veni citò, Domine Jesu*, il répétoit avec dévotion, *etiam veni citò, Domine Jesu.*

Son confesseur lui ayant parlé du bruit qui couroit à la cour, qu'il avoit souhaité encore quinze jours de vie, il répondit que cela n'étoit pas, et qu'il ne désiroit nullement cette prolongation. La nuit, il se fit lire quelques chapitres de l'Evangile. Dès que le jour parut, il fit ouvrir ses fenêtres, et dit qu'il vouloit entendre la messe. Pendant qu'on dressoit l'autel, il chargea le Père Dinet d'une commission qui, dit celui-ci, *me fit beaucoup admirer son grand jugement et sa religieuse piété.* Il fit venir ses médecins pour savoir s'il pourroit aller jusqu'au lendemain vendredi, et ils lui annoncèrent que probablement l'accès du soir décideroit de son sort. A cet arrêt, le roi demeura si satisfait, que les yeux en haut et les mains jointes, il pria assez long-temps en son cœur; puis élevant la voix, il dit : *Loué soit Dieu! ô mon Dieu, mon créateur, votre volonté soit faite.* Il fit ses derniers adieux à la reine, bénit une seconde fois ses enfans, et dit adieu aux princes et princesses, aux prélats et seigneurs, et à tous ses officiers, grands et petits, qui se trouvèrent dans sa chambre; embrassant les uns, donnant aux autres sa main à baiser, ou leur prenant et serrant la main; et voyant son confesseur qui se présentoit le dernier, il se jeta deux fois à son cou, l'embrassa avec bonté, et lui dit des paroles obligeantes.

Dès-lors il ne s'occupa plus que de Dieu; on récita les litanies, lui répondant à tout. Il demanda des conseils à son confesseur pour se prémunir contre les attaques du démon dans les derniers momens, et il convint d'un signe qu'il lui feroit en cas de quelque tentation. Puis il le pria de lui lire

quelque chose de la passion. L'après-midi, le scrupule lui étant venu d'avoir abrégé sa vie par le refus des alimens, il en demanda l'absolution. Son médecin ne lui ayant plus trouvé de pouls, *mon Dieu*, dit-il, *je vous prie de me recevoir à miséricorde*. Il remit à l'évêque de Meaux un livre où les prières de l'agonie étoient marquées, disant : *Commençons-les à la bonne heure*. Il répondoit à tout jusqu'à ce que sa voix s'affoiblissant, son confesseur l'engagea à s'unir seulement de cœur aux prières; ce à quoi il consentit. Peu après, le Père Dinet l'invita à remettre dans le lit ses bras qu'il tenoit tendus vers le ciel; il les tint croisés, continuant à prier jusqu'à la fin. Quelques pensées lui causoient de l'inquiétude, il en causa avec son confesseur, qui l'exhorta à avoir confiance en Dieu. Il reprit courage, baisa des médailles pieuses, prononça dévotement le nom de Jésus, et dit l'*in manus*... Après cela, il perdit l'usage de la parole et de l'ouïe, mais conserva encore quelque temps la connoissance, et l'indiqua par un signe qu'il fit à son confesseur. Il entra ensuite en agonie, et rendit le dernier soupir sans efforts, et presque sans qu'on s'en aperçût, le jeudi 14 mai, jour de l'Ascension, vers les trois heures après-midi.

Telle est la substance du récit du Père Dinet; on peut dire qu'il est peu de morts plus chrétiennes, plus touchantes, et où les sentimens de foi et de religion paroissent avec plus d'éclat. C'est ce qui nous a engagé à donner l'extrait qu'on vient de lire, d'autant plus que le volume d'où nous avons tiré ces détails est rare et fort peu connu.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. On vient de mettre en vente le *Bref de Paris, pour l'année* 1828 (1), où Pâque arrive le 6 avril. Ce *Bref* contient, comme à l'ordinaire, les avis pour les saintes huiles, pour la retraite ecclésiastique, pour les prières à faire à l'ouverture de la session des chambres. A la fin est le nécrologe des ecclésiastiques morts dans l'année; cette liste est de 59, en y

(1) Prix, 75 cent. et 1 fr. franc de port. A Paris, au bureau de ce journal.

comprenant M. l'abbé de la Bourdonnaye, oublié dans le Bref précédent. Dans le nombre, il en est 5 dont nous avons annoncé la mort, MM. Taillet, Buée, Veillard, Martinaut de Preneuf et Boucher. Parmi les autres, nous nommerons M. Luc Kayser, aumônier de la duchesse douairière d'Orléans, mort le 4 juillet 1826, à 72 ans; M. Thomas Vialle, ancien curé de Chateauroux, décédé le 13 novembre, à 63 ans; M. Charles-Gabriel Pagès, docteur de Sorbonne, ancien chanoine du Puy, décédé le 17 décembre, à 70 ans; M. Gilles Martin, chanoine honoraire de Notre-Dame, mort le 28 février de cette année, à 71 ans; M. Guillaume Pitra, ancien chanoine-régulier, mort le 5 mars, à 70 ans; M. Jacques-François Massard, ancien chanoine de Cambrai, mort le 6 mars, à 81 ans; M. Alexandre-Jean Fleury, bachelier en théologie, ancien curé de Pontchartrain, dernièrement du clergé de St-Roch, mort le 10 mars, à 70 ans; M. Etienne-Symphorien Gandon, chanoine honoraire de Notre-Dame, mort le 18 avril, à 76 ans; M. Daniel-Joseph Dubourget de Saint-Pardoux, chanoine de Saint-Denis et grand-vicaire de Meaux, mort à Saint-Denis le 30 avril, à 70 ans; M. Antoine Camusat, ancien chanoine de Troyes, mort le 21 juin, à 87 ans; M. Antoine-Germain Raynaud, directeur du séminaire à Issy, mort le 23 septembre, à 27 ans, et M. Jean-François de Castillon, ancien grand-vicaire de Lombez, et aumônier de Mme Adélaïde, mort le 8 octobre, à 77 ans.

— A ces pertes, il faut en joindre une toute récente. Une attaque d'apoplexie foudroyante vient de frapper M. l'abbé Burnier-Fontanel, doyen de la faculté de théologie, professeur de dogme, chanoine honoraire de la métropole, et promoteur de l'officialité diocésaine. Il avoit été malade cet été, mais il s'étoit rétabli, et paroissoit dans un bon état de santé. Il avoit repris ses leçons, lorsque le samedi 15 décembre, au soir, il a été frappé tout à coup. Il étoit mort avant qu'on eût pu lui donner des secours. Ses obsèques ont eu lieu à Notre-Dame le mardi 18. Nous nous proposions de donner un article nécrologique sur cet estimable et habile théologien, mais nous attendrons pour cela quelques notes que l'on a bien voulu nous faire espérer.

— M. l'abbé de Maccarthy prêche en ce moment l'avent à Dijon. Il a donné successivement ses discours sur les causes de l'incrédulité, sur sa folie et sur ses suites. On a remar-

que un très-beau discours, où il a réfuté les objections des incrédules contre les livres saints. Il continue de prêcher les dimanches, mardi et mercredi de chaque semaine. Jamais orateur n'avoit plus excité l'attention publique à Dijon. L'église de Saint-Michel, où il prêche, est toujours pleine, et ne peut suffire à la foule des auditeurs, parmi lesquels on voit toutes les autorités civiles et militaires, les hommes les plus distingués par leur esprit et leurs connoissances, les gens de lettres, etc. Tout porte à croire que ces prédications seront utiles, et dissiperont bien des préventions; le talent de l'orateur, la force de ses preuves, la noblesse de son débit, mais surtout l'onction et la piété qui brillent dans sa composition et dans son action extérieure, tout sert à convaincre et à toucher.

— Les journaux des Pays-Bas continuent à donner le détail des fêtes qui ont eu lieu pour la publication du concordat. A Namur, le dimanche 9, une messe solennelle et un *Te Deum* ont été chantés dans la cathédrale; l'illumination a été très-brillante le soir; des emblêmes, des inscriptions, des vers ornoient les églises et les maisons. Il n'y a pas eu de moindres démonstrations de joie à Mons, à Helmont, à Spa, à Ruremonde, à Brée, à Bois-le-Duc; une députation du clergé de cette dernière ville s'est aussi rendue à la Haye; elle étoit composée de M. Van Alphen, vicaire apostolique, et de M. Van Gils, président du séminaire de Herlaar. Ces deux ecclésiastiques, dont le 1er a 80 ans, sont les mêmes qui avoient été emprisonnés et inquiétés sous Buonaparte, et qui sont, par leur zèle et leur sagesse, l'espérance et la consolation des catholiques du pays.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Un journal qu'on a compté long-temps au nombre des feuilles royalistes, et qui parle encore quelquefois de son attachement à la monarchie, disoit, vendredi dernier : *Un trait d'ingratitude de plus dans l'histoire d'un roi n'étonnera et ne chagrinera que les sots.* Remarquez que le roi dont il est ici question est un Bourbon, parent et allié du roi de France; cela rend l'insulte encore plus directe. Le même journal, qui devient de plus en plus aimable et poli, parloit, il y a quelques jours, de la chambre *hideuse :* c'est la dernière chambre des députés. Il est clair, après cela, que nous ne pouvons nous passer

de la liberté de la presse, et qui tout seroit perdu s'il n'étoit pas permis d'insulter dans un style grossier le Roi et les chambres.

— Le Roi, qui, pendant son séjour à Fontainebleau, a donné à M. l'abbé Liautard, curé de cette ville, des témoignages de bienveillance que nous avons fait remarquer, a bien voulu de plus nommer, conjointement avec Mme la Dauphine, la première des cloches qui viennent d'être placées dans l'église paroissiale. Le baptême a eu lieu le jeudi 9; les illustres parrain et marraine étoient représentés, dans cette cérémonie par M. le comte Melchior de Polignac, gouverneur du château, et par Mme la comtesse son épouse.

— Décidément l'infant don Miguel est parti de Vienne le 6 de ce mois. On assure que sa future épouse, la reine Dona Maria da Gloria, quittera bientôt Rio-Janeiro, et viendra, au printemps prochain, rester à la cour de Vienne, jusqu'à ce qu'elle puisse elle-même prendre les rênes du gouvernement de son royaume. Cette princesse viendroit par Naples, où l'archiduchesse Clémentine la rejoindroit et l'accompagneroit jusqu'à la cour impériale.

— Une ordonnance royale vient de nommer MM. de Vaublanc, d'Haubersart, Bignon, Chabrol de Tournoël, de Gouignes, de Baudry, de Goulgaut, auditeurs de 1re classe au conseil d'Etat.

— Une ordonnance royale du 31 octobre dernier a conféré à M. Alibert, premier médecin du Roi, le titre de baron pour ses bons et loyaux services pendant le règne et la maladie de S. M. Louis XVIII.

— M. le baron de Vitrolles est nommé par le Roi ministre plénipotentiaire près de S. A. R. le grand-duc de Toscane. La pieuse fille de ce personnage a reçu, il y a quelque temps, de l'empereur d'Autriche, le titre de chanoinesse de Brünn, en Moravie, ce qui lui donne en même temps le titre de comtesse.

— M. Marie Mély-Janin, autrefois collaborateur des *Débats* et en dernier lieu de la *Quotidienne*, est mort le 14 décembre, après une longue maladie. Il est l'auteur des *Lettres champenoises* qui firent assez de bruit dans le temps, d'une notice sur La Harpe, de quelques tragédies et d'articles de journaux. On assure qu'ayant connu le danger de son état, il a demandé et reçu les secours de la religion.

— M. le comte Boscal de Réal, député de la Charente-Inférieure, a écrit au *Journal des débats* pour réclamer contre ce qui avoit été publié sur lui dans ce journal, au sujet de ses fonctions comme président de collège.

— Trois des individus qui s'amusoient à casser dernièrement les vitres des boutiques avec des balles de plomb et des gros sous, viennent d'être arrêtés sur un mandat de M. Leblond, juge d'instruction. Ce sont un avocat, un marchand de vin et un vitrier.

— On annonce que le jeune prince de la Moskowa, fils aîné du maréchal Ney, doit se marier avec Mlle Laffite, fille du banquier, dans les premiers jours de janvier prochain.

— Les prisonniers détenus à la Conciergerie seront transférés, sous peu de jours, dans la nouvelle maison de dépôt construite dans la cour de Lamoignon, au palais de justice. Cette prison, distribuée d'après les plans modernes, réunit à la solidité tous les avantages que réclame l'humanité. Un fourneau d'appel a été établi; les cabanons, placés au rez-de-chaussée sont élevés et spacieux; les détenus pourront prendre l'air dans la cour pendant plusieurs heures. Un nouveau guichet a été ouvert sur le quai de l'Horloge, un peu au-dessus des grosses tours; celles-ci ont été utilisées pour le service de ce dépôt, l'une servira de corps-de-garde.

— Une ordonnance royale a autorisé dernièrement les hôpitaux de Lyon à accepter la donation que leur a faite, d'une maison située en cette ville, feue Mme de Foucaud-Reyère, à la charge de payer, à MM. les curés des paroisses d'Ainay, Saint-Georges et Saint-Paul, une rente annuelle et perpétuelle de 250 fr. pour secourir les pauvres vieillards de ces paroisses qui ne pourront être admis à la Charité.

— La ville de Baugé vient de perdre une dame d'une charité admirable dans la personne de Mlle de Lagirouardière, fondatrice et directrice du bel établissement des Incurables de Baugé, dans lequel sont soignés plus de 200 malades ou infirmes. Elle étoit âgée de 87 ans, et gouvernoit cette maison depuis 40 ans avec une force d'ame et un esprit peu ordinaire.

— Le tribunal correctionnel de Cambrai a condamné, le 1er de ce mois, à 3 mois de prison et 300 fr. d'amende un nommé Ignace Codoni, marchand forain, qui avoit exposé à la foire de cette ville une gravure intitulée *le Songe*. Elle représentoit Buonaparte au milieu des nuages, et dirigeant le vol rapide d'un aigle qui venoit déposer une couronne sur la tête du duc de Reichstadt endormi dans les bras de Marie-Louise. On a eu l'audace de colporter cette gravure dans plusieurs départemens, et il paroît qu'il y en a eu à Lyon; on n'a pas été peu étonné d'en voir même chez quelques marchands de Paris.

— Le 28 novembre, la liste des électeurs de la Corse a été publiée à Ajaccio. Le nombre des électeurs s'élève à 31. C'est le 5 janvier que commencent les opérations électorales.

— Des malfaiteurs se sont introduits dans la cathédrale de Bordeaux, où ils ont enlevé, à l'aide d'effraction, l'argent que contenoient les troncs des pauvres de la paroisse. Ils ont dû grimper par une poutre étayant l'échafaudage établi dans la nouvelle sacristie en construction. Parvenus à l'une des croisées de cette sacristie, ils sont descendus par une échelle qui s'y trouvoit adossée; puis, avec une pince, ils ont écarté les planches fermant provisoirement une ouverture qui vient d'être pratiquée pour placer la porte de communication de ce corps de bâtimens à l'intérieur de l'église : dès-lors ils n'ont plus rencontré d'obstacle à leur entreprise.

— Le département que l'Arriège parcourt vient d'éprouver de nouveaux désastres occasionnés par le débordement de cette rivière. Le pont de Bonac a été emporté en entier, ainsi qu'une partie de celui

de Pamiers, auquel on travailloit; celui de Saverdun a été fortement ébranlé. Deux jeunes filles, surprises par la crue des eaux, ont péri.

— Le brick français *le Cuirassier* a soutenu, à la hauteur du cap Saint-Martin, un combat contre 2 corsaires algériens : un des navires ennemis a été coulé bas, et l'autre mis en fuite; l'équipage du premier a été recueilli par les vainqueurs.

— M. le comte de Rumigny, nommé envoyé français près la cour de Bavière, en remplacement de M. le marquis de Lamoussaye, qui a été envoyé à la Haye, vient d'arriver de Dresde à Munich.

— Les 500,000 florins qui figurent au budget de 1827 du royaume des Pays-Bas pour le culte catholique, sont destinés à couvrir les dépenses qu'exigeront l'établissement des nouveaux sièges épiscopaux, et l'organisation de l'église catholique dans ce royaume.

— M. l'évêque de Barcelone a adressé, le 27 novembre, une lettre très-flatteuse à M. le vicomte de Reizet, commandant la division française de la Catalogne, qui vient de rentrer en France. Le prélat remercie ce général des bons procédés que lui et ses troupes ont toujours eus pour sa personne, pour son chapitre et pour le clergé. Il fait l'éloge en même temps de la bonne conduite de nos troupes, et déclare que jamais les bienfaits que l'Espagne doit à S. M. T. C. et à sa brave armée ne s'effaceront de sa mémoire.

— On vient d'exposer, dans l'église cathédrale de Lisbonne, un grand tableau allégorique représentant l'infant don Miguel ramené en triomphe, en Portugal, par l'archange Saint-Michel.

— En continuant les enquêtes qui ont été ouvertes tant dans les Etats prussiens que dans d'autres pays de l'Allemagne, on a découvert en Prusse quelques associations secrètes formées hors de l'Allemagne, en 1820, par des ennemis de la tranquillité publique en rapport avec les explosions révolutionnaires qui avoient éclaté alors dans plusieurs parties de l'Europe, associations qui se sont étendues dans toute l'Allemagne. De ce nombre étoit la *société des jeunes gens*. La jeunesse, dès le premier âge et avant d'être sortie des colléges, étoit affiliée à des associations entachées de trahison, et on lui faisoit prêter serment d'obéissance à des autorités inconnues. Les auteurs de ces menées qu'on a pu découvrir ont été condamnés à la réclusion. Dernièrement un certain nombre de membres de l'association des jeunes gens, reconnus coupables par suite d'une enquête spéciale, ont été condamnés, par une sentence conforme du tribunal suprême de Breslau et de celui de Naumbourg, savoir 11 à 15 ans de réclusion, 9 de 10 à 14 ans, et 11 de 6 à 9 ans.

— Le gouvernement autrichien vient de défendre de s'arroger indûment des titres de noblesse, ou des armoiries, sous peine d'une amende de 200 florins.

— Les catholiques de Dublin ont donné, dit-on, 100,000 fr. pour l'achat d'un bâtiment destiné à l'archevêque de cette ville.

— Le parlement anglais est convoqué pour le mardi 22 janvier prochain.

— Le gouvernement anglais a résolu de licencier les gardes nationales (*yeomanry*) dans tous les comtés où leur service n'a pas été requis depuis dix ans. On peut dire que, sans cette décision du ministère, ce corps se seroit dissous par le seul fait de son inaction. Cette mesure a d'ailleurs pour but de diminuer les charges de l'Etat. Lord Lansdown vient d'adresser une circulaire en conséquence aux lieutenans du roi dans lesdits comtés.

— Le gouvernement ottoman a interrompu toutes les communications des ambassadeurs avec leurs cours. Depuis le commencement de novembre, leurs dépêches ne peuvent venir que par l'intermédiaire de l'internonce autrichien. Des nouvelles de Vienne, du 6 du courant, fortifient les espérances pour le maintien de la paix, et annoncent que le divan, pressé par les représentations énergiques et réitérées de M. d'Ottenfels, et reconnoissant de plus en plus que la Porte n'est pas en état de résister aux forces réunies de la Russie, de la France et de l'Angleterre, s'est montré plus accessible aux représentations et aux conseils du ministre autrichien.

— Un firman adressé par le sultan, dans les premiers jours de novembre, aux commandans turcs des forteresses du Danube, leur a enjoint de ne permettre jusqu'à nouvel ordre, à aucun Turc armé faisant partie des troupes cantonnées sur le Danube, de passer de l'autre côté du fleuve. Cette permission ne doit être accordée qu'à ceux qui se rendront avec des passeports dans les principautés.

— Le manque de vivres a forcé une partie de la garnison de Patras à sortir pour se porter au camp de Modon; mais le débordement des fleuves l'a fait rétrograder.

— Il va être ouvert en Russie un canal qui, réunissant la Gestra et l'Istra, établira des communications immédiates entre Pétersbourg et Moscou. La première pierre de ce monument, dont l'idée appartient à Pierre-le-Grand, a été posée à 8 milles et demi de Moscou. L'exécution de ce canal coûtera, dit-on, 5,340,000 roubles.

— La guerre continue entre le Brésil et la république argentine; quelques bâtimens ont été pris de part et d'autre; ces deux Etats sont cependant dans une pénurie de finances déplorable. Pour subvenir aux dépenses de la guerre, l'empereur don Pedro s'est décidé à abandonner de suite un mois de sa liste civile; il a ordonné en outre que, pendant toute la durée de la guerre, la moitié de sa liste civile fût versée dans le trésor à titre d'emprunt, et sans intérêt. On a engagé tous les grands et les gens riches à suivre cet exemple patriotique.

— Le congrès général du Mexique a pris en considération le décret rendu par la législature de Jalisco et de quelques autres provinces de la république, pour l'expulsion des Espagnols, et le sénat a déclaré, à une grande majorité, que cette mesure étoit injuste et inconstitutionnelle. La chambre des représentans a rejeté de la même manière une proposition tendant au bannissement de tous les ecclésiastiques espagnols et à la confiscation de leurs biens. Il en étoit temps, les plus graves excès avoient été déjà commis en plusieurs en-

droits contre les Espagnols : à Cuernavaca et Zacatecas, ils avoient été poursuivis dans les rues par la multitude le sabre à la main ; à Acapulco, pour sauver leur vie, ils avoient tous été obligés de s'embarquer précipitamment, et ceux qui n'avoient pas été assez prompts à le faire avoient été assassinés. Sur les autres points du Mexique, les Espagnols ont pris le parti de s'expatrier.

La Journée du soldat chrétien sanctifiée par la prière et par les bonnes actions, offerte à l'armée par le chapelain d'une maison royale militaire (1).

Ce petit manuel renferme les prières du matin, du soir et pour la messe; une préparation pour la confession et la communion, des prières pour différentes circonstances, les vêpres et les complies du dimanche, les proses et hymnes pour les fêtes, enfin des pensées chrétiennes pour tous les jours du mois. Cette énumération suffit pour montrer tout l'intérêt de ce volume, qui est déjà en usage dans l'hôtel des Invalides, et qui pourra être adopté dans d'autres maisons militaires. Un ecclésiastique estimable, M. l'abbé G., a voulu par là rendre service à ceux de ses confrères qui dirigent des corps ou des maisons militaires, et aux militaires qui veulent vivre chrétiennement.

L'auteur de cette *Journée* est le même qui avoit publié, il y a quelques mois, la *Doctrine de l'église de France sur l'autorité des souverains pontifes et sur celle du pouvoir temporel, conforme à l'enseignement de l'Eglise catholique*, in-8°. Nous n'avons pu encore rendre compte de cette brochure, dont les précédens ouvrages de M. G. ne pourroient que donner une idée avantageuse.

Dans l'intérêt des paroisses et des pasteurs, nous indiquerons ici un établissement déjà connu et qui mérite de l'être davantage; c'est la fabrique d'horlogerie qui existe depuis quelques années à Thillay, près Gonesse (Seine-et-Oise.) Cette fabrique fournit des réveils et des horloges à sonnerie, soit pour l'intérieur des appartemens, soit pour les églises et communautés. Il y a des horloges qui marchent 30 heures, d'autres 8 jours, d'autres 30 jours. Les prix courans des horloges de clochers sont de 3 à 400 fr. pour les plus petites dimensions, 500 fr. pour les horloges sonnant sur une cloche, pesant 5 à 600, et ainsi en augmentant, jusqu'à 2 et 3000 fr. Les horloges à quarts font une augmentation de moitié. La fabrique de Thillay est due aux soins de M. Cahier, orfèvre du Roi, et le perfectionnement de ses produits lui a mérité une médaille à l'exposition de 1827. Il y a un dépôt à Paris, rue du Four Saint-Honoré, n° 11.

---

(1) In-32, prix, 75 cent. et 1 franc franc de port. A Paris, chez Rusand, et au bureau de ce journal.

Mélanges de religion, de critique et de littérature, par M. de Boulogne, évêque de Troyes (1).

Les articles de *Mélanges* qui n'ont point rapport à l'église constitutionnelle ne sont pas d'un style moins ferme et d'un effet moins piquant. Dans ce nombre sont des réflexions sur un arrêté du département de la Nièvre, sur les demandes du directoire au Pape, sur la persécution contre les religieuses, sur les leçons des philosophes, sur la conduite du directoire avec le Pape, comparée avec ses égards pour le grand Turc, sur les religieux de la Belgique, sur la liberté des cultes, sur les hospices nationaux, sur l'esprit des prêtres, sur la conduite de Buonaparte en Italie, sur La Harpe et sur deux de ses écrits, sur les prétextes pour continuer la persécution contre les prêtres, sur l'éducation publique, sur un rapport de Camille Jordan, sur un discours de Réveillère-Lépaux, etc. Ces différens morceaux offrent des réclamations pleines de sel, de raison et d'énergie contre la tyrannie directoriale, contre le système alors suivi à l'égard des prêtres, et contre les imputations absurdes et odieuses dont ils étoient l'objet. L'auteur y déplore les efforts de tant d'écrivains et d'administrateurs également conjurés pour éteindre la

(1) Tome Ier, un gros vol. in-8° sur papier fin.

Les Œuvres complètes de M. de Boulogne formeront 8 gros vol. in-8°, et seront divisées en trois classes, dont chacune pourra être acquise séparément. Les Sermons et Discours forment 4 vol., les Mandemens et Instructions pastorales 1 vol., les Articles de critique et des mélanges feront 3 vol. Prix de chaque volume, 7 fr.

Les Sermons, 4 vol.; les Instructions pastorales, 1 vol., et les deux premiers volumes des Mélanges, paroissent.

On souscrit à Paris, chez les éditeurs Adr. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

religion dans le cœur des peuples, en favorisant de froides et désolantes doctrines. Plusieurs de ces morceaux trouveroient encore leur application de nos jours au milieu de ce déluge d'écrits où la religion est livrée chaque jour aux attaques et à la dérision d'écrivains téméraires et insensés :

« Mais la grande, la véritable cause de cette inouie dépravation, dont on ne peut ni calculer les suites, ni prévoir la fin, c'est l'irréligion. C'est cette affreuse politique qui a proscrit partout le nom saint et redoutable de Dieu; c'est cette doctrine funeste qui soustrait le méchant à l'œil suprême de la Providence et aux foudres vengeresses du ciel; qui nous apprend à ne voir dans l'avenir que l'épouvantail des enfans, dans la conscience qu'un préjugé vulgaire; qui brise d'un même coup et le frein des passions et le frein des remords, et fait tirer à tous les cœurs pervers cette fatale conséquence, que, puisque Dieu n'est pas, il n'y a de sage que le méchant, et d'insensé que l'homme juste. Voilà ce qui corrompt et empoisonne dans sa source la morale publique. Malheureux novateurs! cessez donc de vous plaindre, ou plaignez-vous de votre ouvrage. Vous avez voulu l'athéisme, vous l'avez, c'est-à-dire, l'égoïsme en principe et tous les crimes en action. Eh! que voulez-vous que craignent des hommes qui se moquent de Dieu? que voulez-vous que respectent des hommes à qui on a appris à bafouer leur propre religion? eh! qui sera sacré pour eux, quand ils n'ont plus à adorer qu'eux-mêmes? Vous avez ôté Dieu aux brigands, ils ont mis l'or à la place; vous les avez débarrassés des terreurs de l'avenir, ils veulent se hâter de jouir du présent; vous avez déshérité le pauvre dans l'autre monde, il cherche à s'en dédommager dans celui-ci; que trouvez-vous donc là de si extraordinaire? Et maintenant, venez leur parler de l'amour de l'ordre, ils vous parlent de l'amour de soi. Vantez-leur tout le prix de leurs droits politiques, ils vous vantent l'excellence de leurs droits naturels; prêchez-leur l'amour de la patrie, ils vous diront que cette patrie est toute là où ils dînent bien; montrez-leur la nécessité de se coordonner avec l'harmonie sociale, ils vous montrent la douceur de se coordonner avec l'harmonie animale. Tout

cela n'est-il pas dans l'ordre? n'y a-t-il pas là autant d'esprit que dans tous vos systèmes? Et qu'ont-ils donc affaire de vos maximes générales, de toutes vos combinaisons savantes sur la balance des intérêts et sur la morale raisonnée? Vous voulez qu'ils calculent! ils calculent aussi; vous voulez qu'ils soient philosophes! ils le sont en effet; et vaut-il bien la peine de le devenir, si ce n'est pas pour s'enrichir, *faire son bien*, et tenter de se mettre à l'aise à quelque prix que ce soit? Vous aimeriez mieux qu'ils fussent dupes, ils aiment mieux être fripons. Plus pénétrés de vos exemples que de vos principes, ils font tout comme vous; ils laissent la métaphysique pour aller au solide; ils donneroient pour moins d'un écu toutes vos rapsodies politiques et tous vos chiffons de morale. Fatigués depuis si long-temps de mots et de paroles, ils veulent enfin voir ce que c'est que la chose; et c'est pour eux un parti pris, de préférer à vos abstractions creuses le plaisir qui se sent, la monnoie qui se compte, et le vol qui se palpe. »

On sait qu'en 1796 le directoire pressa fortement Pie VI de révoquer ses brefs de 1791 et 1792 contre les constitutionnels, non sans doute qu'il se souciât beaucoup ni des brefs ni des constitutionnels; mais c'étoit un nouveau prétexte pour tourmenter le pontife. M. de Boulogne, après avoir examiné cette singulière demande, finit ainsi :

« Il ne nous appartient pas de discuter ici la conduite politique du gouvernement français; mais qui pourra nous faire un crime d'admirer la grandeur d'ame et la contenance héroïque de Pie VI? Qui nous défendra le respect à la vue de ce vieillard auguste, qui, courbé sous le poids des années et des tribulations, a rassemblé toutes ses forces dans son ame, et n'a connu qu'une crainte, celle de Dieu, comme il n'a refusé qu'un sacrifice, celui de sa conscience? Les philosophes n'ont pas manqué d'insulter à sa fermeté, pour se venger de n'avoir point à lui reprocher sa foiblesse, et, ne pouvant crier à la lâcheté, ils ont crié au fanatisme. Car tel étoit leur calcul machiavélique : ou le Pape persistera dans son refus, ou il cédera. Dans le premier cas, nous dirons

qu'il sacrifie tout à sa propre opinion, et nous le rendrons responsable des évènemens ; dans le second, nous publierons partout qu'il y a donc des accommodemens avec le ciel, et nous le livrerons au mépris de l'Europe. Mais que nous importe l'injustice de ces hommes versatiles qui n'ont jamais eu que la morale du moment? Il n'y a ici de méprisable que ces fanatiques nouveaux qui prétendent maintenant assujettir l'univers à leur impie scepticisme, qui veulent nous forcer à prendre leurs opinions sur tout, quand ils n'ont plus de principes sur rien, et qui, dans le temps même qu'on opprime le Pape, pour cause de sa religion, osent encore, dans leurs journaux, l'accuser sans pudeur *de nous faire une guerre de religion.* D'ailleurs, il leur sied bien d'insulter au courage du Pape, eux qui ont été si lâches au jour de la terreur. Ils se sont tous bassement prosternés devant le plus vil des tyrans; le chef de la religion n'a point tremblé devant une armée victorieuse. Ils ont toujours sacrifié la vérité à la faction dominante; le chef de la religion a compté pour rien les factions, et la vérité pour tout. Tandis que toute l'Italie subissoit le joug de l'humiliation, lui seul n'a point fléchi; il s'est rappelé l'exemple du grand saint Léon, qui marcha devant Attila, et sut se faire respecter *de ce fléau de Dieu.* Il n'a point oublié ce qu'ont fait les évêques de France; il a pensé que, leur supérieur en dignité, il devoit aussi les surpasser en constance, et couronnant ainsi la séance immortelle du 4 janvier 1791, il s'est écrié avec eux : *Nous ne le pouvons pas.*

» Et maintenant que Rome soit pillée, que tous ces anciens demi-dieux, voleurs et assassins, soient replacés au Capitole; que l'auguste basilique de Saint-Pierre soit changée en un vil temple de la raison; qu'avec cette divinité nouvelle, tous les vices y soient adorés, et toutes les horreurs consacrées : les peuples en souffriront, la religion en gémira; mais le pontife aura fait son devoir, la Providence fera le reste. Le Vatican sera peut-être démoli, mais le saint Siège restera debout. N'est-il pas fondé sur le roc? n'a-t-il pas essuyé de plus violens orages? n'est-il pas comparé à une barque battue par la tempête? n'a-t-il pas été attaqué pendant dix-huit siècles, et par les tyrans et par les barbares, et par les impies et par les sectaires? Le trône des Césars s'est écroulé, les plus puissantes monarchies et les plus fières

républiques sont tombées les unes sur les autres ; le siège du pauvre pêcheur a tenu ferme au milieu de tant de ruines. On pourra le déplacer, on ne pourra pas le détruire : on pourra lui enlever sa grandeur temporelle qui ne lui est pas essentielle, mais qu'on ne peut lui disputer sans injustice ; on ne pourra pas lui ôter sa grandeur réelle, celle d'être le siège de la vérité, le centre de la communion, et la chaire par excellence. Partout où ce centre sera, là les catholiques le suivront ; partout où cette chaire auguste se transportera, là toutes les autres s'y réuniront, parce que partout où elle se fixera, partout sera la tige de la succession et le dépôt sacré des traditions apostoliques. »

Nous citerons encore quelques fragmens du morceau où l'auteur signale l'injustice et l'inconséquence de la législation alors adoptée contre les prêtres :

« Il ne sera pas inutile de remarquer que c'est presque au moment où nos législateurs viennent de signaler leur bienfaisance en faveur des religionnaires fugitifs, en les rappelant dans leur patrie, et en les réintégrant dans leurs droits, qu'ils méditent contre les prêtres de nouvelles mesures d'intolérance et de rigueur. Nous avons entendu, au sujet de ce rappel, les imprécations de la philosophie contre ce roi célèbre dont Voltaire et Jean-Jacques ne prononçoient le nom qu'avec enthousiasme, ainsi que tous les blasphèmes contre ce siècle de la gloire, dont l'éclat offusque notre petitesse, et nous reproche notre néant. Nous ne prétendons pas sans doute ici justifier toutes les fautes qu'a pu faire à cet égard la politique de nos pères. Cependant quelle différence entre la persécution qu'essuyèrent alors les protestans, et celle dont sont écrasés aujourd'hui les prêtres catholiques ! Quelle comparaison à faire entre cette révocation de l'édit de Nantes, dont on fait si grand bruit, et cette révocation absolue de toute humanité et de toute justice envers les prêtres, laquelle encore est chaque jour justifiée ? Dans la première, on supprimoit un édit qui avoit été arraché évidemment par la force ; dans la persécution actuelle, on a révoqué tous les édits de quinze siècles en faveur des prêtres, et tout ce que leur garantissoit le pacte social. Par la loi de Louis XIV, on ne punissoit que les attroupemens séditieux ; par la loi des

philosophes d'aujourd'hui, on punit en masse, on punit jusqu'au nom de prêtre, on punit jusqu'à *la vieillesse*, on punit jusqu'à l'*infirmité*. Dans la première, on ne sévissoit que contre le ministre qui prêchoit, ou qui vouloit faire d'autres fonctions publiques; dans celle-ci, on sévit contre le prêtre même qui n'exerce pas son ministère, contre l'individu qui veut vivre isolé. Sous Louis XIV, on tentoit quelquefois d'opérer des conversions par des promesses, par des récompenses, par des encouragemens flatteurs; et si ce moyen n'étoit pas bien noble, il n'étoit pas au moins barbare : sous la constitution libre qui nous régit, on a voulu forcer les prêtres au parjure, et on torture sans cesse leur conscience par de nouveaux sermens. Enfin, par la révocation de l'édit de Nantes, on n'enlevoit qu'à la très-petite partie de la nation l'exercice public de son culte; par les lois pénales d'aujourd'hui contre les prêtres, on le ravit à la presque totalité de la nation qui le réclame de toutes parts; car sans la liberté des prêtres, la liberté du culte n'est qu'une dérision. Et maintenant n'a-t-on pas bonne grâce de faire avec tant de hauteur le procès à Louis XIV, et de nous vanter si fièrement la supériorité du dix-huitième siècle sur le siècle dernier? A Dieu ne plaise sans doute que nous blâmions le décret qui rappelle les descendans de nos réfugiés! mais s'il est doux pour eux de revenir dans leur patrie, l'est-il aux prêtres d'en être chassés? Mériteroit-on tous les égards, tout l'intérêt des ames sensibles, parce qu'on est protestant, et ne mériteroit-on rien parce qu'on est prêtre? Faudra-t-il donc avoir tant de pitié pour les bannis du dernier siècle, qu'il n'en reste plus pour les persécutés de celui-ci? Philosophes, il est sans doute très-permis de déplorer le sort des familles fugitives il y plus de cent ans; mais le seroit-il moins de jeter quelques regards de compassion sur ces malheureux prêtres expulsés par vos ordres, quand ils n'ont pas été massacrés sous vos yeux? Il faut sans doute que vous ayez un fonds de sensibilité exquise, pour faire des lamentations sur des rigueurs qui n'existent plus; mais ne conviendroit-il pas de sentir quelque chose pour ces rigueurs bien plus grandes encore qui pèsent chaque jour sur vos propres victimes? et s'il est beau de s'apitoyer sur les morts, n'y auroi-il pas aussi quelque mérite à vous attendrir un peu sur les vivans?

» Mais les prêtres, dit-on, n'aiment pas la république.

C'est précisément ce que Louis XIV disoit des protestans : Ils n'aiment pas la monarchie. Ainsi, ne pouvant pas attaquer nos actions, on s'en prend à nos sentimens; moyen infaillible d'avoir toujours raison contre nous. O vous qui venez ici scruter jusqu'à nos pensées, et commander jusqu'à nos affections, dites-nous donc quel moyen vous avez pris pour la faire aimer? Quel est le tyran qui ait jamais parlé du charme ineffable des réclusions, des spoliations, des déportations? Où a-t-on jamais vu qu'il faille aimer une égalité qui n'est pas *égale* pour tous, et une liberté mille fois plus insupportable que le plus dur de tous les esclavages? Certes nous pouvons bien être résignés et soumis, il ne nous est pas encore donné d'être stupides; et pour avoir renoncé à tout sentiment de haine et de vengeance, il ne nous est pas pour cela plus aisé de renoncer au sens commun. La république seroit-elle par hasard si aimable, qu'elle fût digne de l'*amour pur*, sans aucun mélange de consolation et d'espérance? et cet héroïsme surhumain d'une totale abnégation, que la religion même a condamné, seroit-il un devoir sacré envers la république, quand Dieu lui-même ne le demande pas pour lui? Heureux sans doute ceux qui peuvent aimer la constitution pour elle-même, et par la seule contemplation de ses invincibles attraits : pour nous, que la nature n'a pas doués de tant de sensibilité pour la métaphysique, nous gardons notre cœur pour les objets réels. Ce n'est pas la division géométrique des pouvoirs qui nous enchante; nous avons la foiblesse de n'aimer que la loi vivante, et la justice mise en action. Législateurs, il est donc un sûr moyen de captiver nos affections, c'est de nous protéger comme hommes, et puis encore comme prêtres; c'est de respecter la plus sacrée et la plus inviolable de nos propriétés, celle de notre culte et de notre conscience; c'est de bien vous convaincre que ce n'est pas de vous que nous tenons cette propriété, mais de la morale, mais de la justice éternelle; c'est de faire cesser ces lois insidieuses qui semblent autant de piéges qu'on nous tend, ces lois versatiles qui rendent toujours notre existence incertaine et précaire, ces lois si heureusement inhumaines, que de votre aveu elles sont inexécutables par leur propre atrocité; c'est enfin d'être humains et justes. Faites-en l'essai une bonne fois, et vous verrez si

nous n'aimons pas tout ce qui est bon, tout ce qui est utile, tout ce qui nous prouvera que la tolérance n'est pas un vain nom, ni la liberté une chimère.

» Mais non, ce ne sont pas les prêtres qui n'aiment pas la république; c'est peut-être la république qui n'aime pas les prêtres. Ce sont peut-être les philosophes qui veulent anéantir la religion pour se mettre à sa place, et qui travaillent à l'arracher au peuple pour le rendre plus souple à leur domination. Régner exclusivement, voilà toute leur politique; n'inspirer d'autre crainte que la leur, voilà toute leur religion. C'est Nabuchodonosor qui veut briser toutes les statues des dieux, pour qu'on n'adore plus que la sienne.

» Joignons à cet orgueil incurable chez les philosophes, la haine qu'ils ont pour Dieu même. Après l'avoir chassé de la constitution, ils voudroient encore, s'il étoit possible, l'expulser de l'univers. Impuissans pour l'anéantir au fond de leur cœur, ils s'efforcent au moins d'effacer de dessus la terre tous ces prêtres importuns dont la présence le leur rappelle sens cesse. Trop foibles pour détrôner le soleil qui règne au firmament et les investit de sa lumière, ils croient au moins qu'ils pourront l'obscurcir à leurs propres yeux, en jetant vers le ciel quelque peu de poussière. Ne pouvant se venger de l'auteur de leur existence, dont la pensée les épouvante, ils veulent le dégrader, autant qu'il est en eux, dans ses propres ministres, et repousser bien loin ces témoins incommodes d'une morale publique et d'une vengeance céleste. Oui, ils poursuivent les prêtres, parce que leur conscience les poursuit. Ils ont peur des prêtres, parce qu'ils ont peur d'un avenir. C'est foiblesse chez eux, autant qu'atrocité. Pauvres esprits! ils font les dédaigneux et les superbes, et ils ne sont que des lâches et des poltrons. »

Il est temps de terminer ces extraits qu'on lira avec plus d'intérêt et de fruit dans le recueil même, où on les trouvera accompagnés de préambules et de notes qui en indiquent le sujet et en expliquent les circonstances. L'éditeur n'a rien omis pour accroître ainsi le prix de ces fragmens, et pour rendre le volume digne à la fois de la réputation de l'auteur et des suffrages du public ami de la religion et du goût. Le tome II des

Mélanges vient de paroître, nous en rendrons compte très-incessamment.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Les obsèques de M. l'abbé Burnier-Fontanel ont été célébrées le mardi 18, à Notre-Dame. M. l'archevêque y étoit présent. M. l'abbé Desjardins, docteur de Sorbonne, a officié. Beaucoup de curés et d'ecclésiastiques, les membres du conseil d'instruction publique, les professeurs de la Sorbonne, des membres de l'université, les parens et amis du défunt, s'étoient fait un devoir d'assister à cette triste cérémonie. Le service a fini à midi, et le corps a été porté au cimetière du Calvaire, où M. l'abbé Burnier-Fontanel avoit souhaité être enterré.

— Une nouvelle paroisse catholique se forme en ce moment dans la ville de Coëthen, résidence du duc d'Anhalt-Coëthen, non loin de Leipzig et de Wittemberg, et dans le berceau même du luthéranisme. Une nouvelle église y a été commencée sur le plan de l'ancienne basilique de Sainte-Agnès, hors des murs de Rome. Le duc d'Anhalt-Coëthen, souverain de ce pays, et la duchesse son épouse, qui ont l'un et l'autre, comme on sait, embrassé la foi catholique, ont déjà fait de grands sacrifices pour la construction de cette église, qui étoit devenue indispensable, parce que la chapelle du château ne suffit plus au nombre des fidèles qui s'accroît chaque jour. Le duc a doté le curé, fourni les vases sacrés et les ornemens de l'église et de l'autel. Enfin, il vient encore de doter le fonds de fabrique et d'écoles en propriétés territoriales, afin d'assurer la stabilité de la nouvelle église. Les habitans du duché, quoique protestans, secondent leur prince avec ardeur : les vassaux et simples paysans se sont spontanément offerts pour transporter gratuitement les matériaux nécessaires pour l'édifice; les artisans de Coëthen rivalisent également de zèle pour fournir sans rétribution, soit leur travail, soit les différens objets relatifs à leur art. Ils ont dit publiquement qu'ils étoient bien aises de prouver par là aux contrées

voisines que la conversion du prince n'avoit altéré en rien les sentimens d'attachement et de respect dont ils sont pénétrés pour lui. Des dons considérables sont arrivés aussi de diverses parties de l'Allemagne et de la part de souverains catholiques; mais toutes ces ressources, quoique ménagées avec une sage économie, ne suffisent pas encore pour achever la construction, déjà fort avancée, de la nouvelle église. La paroisse de Coëthen se voit donc forcée de réclamer les secours de ses frères catholiques des autres Etats, et elle a cru pouvoir s'adresser particulièrement à ceux de France, si zélés pour toutes les bonnes œuvres et pour la propagation de la vraie foi. On espère qu'ils ne refuseront pas leur appui à une église naissante, digne de tout leur intérêt par sa position comme par sa ferveur, et l'objet de la bienveillance toute spéciale du souverain pontife, qui a placé ce précieux troupeau sous la direction immédiate du nonce apostolique à Munich. Ils apprendront avec joie que la foi catholique a reparu avec toute sa pureté dans ces lieux où d'autres doctrines avoient prévalu si long-temps, et que l'antique vérité, repoussée depuis trois siècles, y brille d'un nouvel éclat. Ils applaudiront aux conversions qui se multiplient de telle sorte, que la paroisse catholique, qui naguère se composoit en tout d'une trentaine d'individus isolés et sans lien extérieur, compte aujourd'hui une nombreuse école de catéchumènes qui donne les plus belles espérances. Les exercices du dernier Jubilé surtout ont été suivis à Coëthen avec un empressement et une ferveur que beaucoup de pays catholiques eussent enviés. On pourra adresser les dons à M. de Haller, rue du Bac, n° 100, ou à M. Pothey, libraire, rue du Bac, n° 46, qui s'empresseront de les faire parvenir à leur destination; et les prières des fidèles reconnoissans seront assurées aux généreux bienfaiteurs.

— Une retraite vient d'être donnée par les missionnaires, à Villefranche, chef-lieu d'arrondissement dans le diocèse de Rhodez. Cette retraite a commencé le 18 novembre, et a fini le 1er décembre par une communion générale. Il y a dans cette ville trois paroisses, Notre-Dame, Saint-Joseph et les Augustins. C'est à Notre-Dame que la retraite avoit lieu. Il y a eu constamment dans cette église deux exercices. Le matin, MM. les curés et vicaires des trois paroisses et l'aumônier de l'hospice faisoient l'instruction en langue du pays;

ils étoient fort suivis. L'exercice du soir, par M. l'abbé Hilaire Aubert, ne l'étoit pas moins. Il y avoit de plus un exercice à dix heures, que le même missionnaire faisoit tantôt dans une église, tantôt dans une autre, mais plus souvent à Notre-Dame. C'est à cet exercice que le 21 novembre, jour de la fête de la Présentation de la sainte Vierge, MM. les ecclésiastiques de Villefranche et des paroisses environnantes, au nombre de 40 à 50, ont renouvelé leurs promesses cléricales et fait leur acte de consécration à l'association de la Bonne-Mort. Il y a eu aussi pour les fidèles plusieurs cérémonies édifiantes; la communion générale surtout a été nombreuse et imposante, elle a duré près d'une heure; encore plusieurs fidèles avoient fait leur communion dans leur paroisse.

— Le clergé catholique de Suisse vient de perdre un de ses membres les plus respectables dans la personne de M. Joseph Jacottet, doyen et curé à Assens, dans le canton de Vaud, mort le 21 novembre dernier, à l'âge de 73 ans. Choisi dans sa jeunesse par les anciens Jésuites pour professeur à Fribourg, il y enseigna les humanités, puis la théologie. Il fut dans la cure d'Assens le successeur immédiat de M. d'Odet d'Orsonnens, appelé à l'évêché de Lausanne, à peu près dans le même temps que mourut sur cette paroisse l'abbé Favre, missionnaire, qui étoit allé en Cochinchine, et qui a publié des lettres sur sa mission en ce pays. M. Jacottet dirigea avec sagesse la portion catholique de la paroisse d'Assens; il y résida 32 ans, et dans des circonstances orageuses. Fort attaché aux règles de l'orthodoxie, animé d'un zèle ardent pour les intérêts de la religion, il déploya dans quelques rencontres cette fermeté généreuse qui brave les contradictions et les obstacles, et qui s'allioit chez lui avec une bonté et une aménité de caractère très-propres à lui concilier des amis dévoués. En 1802, M. Jacottet célébra trois fois la messe dans l'ancienne cathédrale de Lausanne, et ce privilège, oublié depuis près de trois siècles, est retombé depuis en désuétude. Ce zélé pasteur s'intéressa constamment à l'établissement et à la conservation de la paroisse catholique de Lausanne. Un ministre protestant, qui étoit son voisin, se joignoit aux catholiques pour honorer de ses regrets une vie si active et si édifiante.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi ayant été informé de la situation du sieur Chauvet, qui, après avoir été l'objet de la fâcheuse méprise qui a fait tant de bruit il y a près d'un an, a depuis éprouvé d'autres malheurs, lui a accordé une pension de 800 fr. sur les fonds du ministère de l'intérieur.

— Sur la proposition du ministre de l'intérieur, le Roi vient d'accorder une médaille d'honneur à un sapeur-pompier de Vienne (Isère). Cette médaille porte d'un côté l'effigie du prince, qui ne laisse jamais une belle action sans récompense, ni une infortune sans consolation. Sur le revers sont gravés ces mots : « A Armanet aîné, de Vienne (Isère), pour avoir sauvé en exposant ses jours, en 1826, 3 personnes asphyxiées dans un puits; et en 1827, 6 enfans et leur mère, près de périr dans une inondation. »

— Parmi les personnes qui ont reçu la décoration de la Légion-d'Honneur à l'occasion de la Saint-Charles, on cite M. Sauvo, rédacteur en chef du *Moniteur*.

— L'infant don Miguel est arrivé à Paris mercredi dernier, à 5 heures et demie du soir. S. A. R. est descendue au palais de l'Elysée-Bourbon. Le lendemain matin, le prince a été présenté au Roi et à LL. AA. RR., et a dîné le soir avec S. M. et la famille royale.

— A l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, Mme la Dauphine a reçu, mercredi dernier, les félicitations du prince son époux, de S. A. R. MADAME, duchesse de Berri, des enfans de France, de M. le duc d'Orléans et de sa famille, de l'ambassadeur de Naples, des grands-officiers de la maison du Roi, des officiers des maisons des princes et princesses, et des autorités militaires.

— Les sieurs Maulde, Motte et Garnier, éditeurs propriétaires de la *Vie politique et militaire de Napoléon*, par Arnault, ont interjeté appel du jugement rendu par le tribunal correctionnel le 7 de ce mois, qui annulle la saisie faite à leur requête, chez le libraire Dupont, d'une gravure représentant Buonaparte à Brienne. M. le procureur du Roi a également interjeté appel.

— La cour royale de Paris, première chambre, vient de procéder à la formation du jury pour la session de janvier. Après la lecture de la liste des jurés au nombre de 1500, d'après la nouvelle loi, M. le premier président a tiré au sort les noms, et a ensuite clos et scellé l'urne renfermant les 1464 noms restans, et laquelle ne sera rouverte que le 15 janvier, pour la formation du mois de février.

— Ces jours derniers, le tribunal correctionnel de Versailles s'est occupé d'un procès en diffamation intenté par M. Morritz, desservant du temple anglais et directeur d'une maison d'éducation, contre deux autres ministres anglicans, MM. Cowling et Harvey. M. Morritz se plaignoit vivement d'un écrit de ces derniers qui attentoit, disoit-il, à son caractère, et qui attaquoit même ses mœurs par certaines tournures équivoques. Il demandoit, en conséquence, la condamnation contre ses deux confrères et contre un certain M. Caldwell, autre mi-

ministre protestant, à 10,000 fr. de dommages-intérêts et à l'impression de l'affiche à 3000 exemplaires. L'avocat des prévenus a prétendu qu'il n'y avoit, dans l'écrit en question, que des dissertations de controverse, et que l'on n'avoit nullement voulu offenser M. Morritz; que d'ailleurs ces difficultés devoient être jugées par les supérieurs ecclésiastiques. De son côté, le ministère public n'a point vu dans cette affaire une offense bien directe. La cause a été remise au 22 pour le prononcé du jugement.

— Les journaux libéraux paroissent fort satisfaits d'un jugement que vient de rendre le tribunal correctionnel d'Alençon. Il s'agissoit d'une vente de livres sans brevet ni permission, et par conséquent de l'application de l'amende de 500 fr. prononcée par le réglement de 1723 sur la librairie. On se rappelle qu'attendu la dissidence des tribunaux à l'égard de ce réglement, que les uns regardoient comme abrogé et les autres considéroient comme étant toujours en vigueur, il est intervenu, le 1er septembre, une ordonnance interprétative rendue par le Roi en conseil d'Etat, qui porte que l'acte en question est effectivement en vigueur. Malgré cette décision royale, plusieurs tribunaux ont continué à renvoyer de la plainte des individus qui étoient passibles de cette amende de 500 fr.; et celui d'Alençon déclare entr'autres, dans son considérant, que l'ordonnance royale du 1er septembre dernier est *illégale* et *inconstitutionnelle*. Le ministère public vient de se pourvoir contre ce dernier jugement.

— La cour royale d'Amiens a jugé, le 19 de ce mois, le procès intenté au libraire Barba par le ministère public. Elle a décidé que, par son acte d'association, Barba s'étoit fait libraire; qu'il avoit exercé la profession de libraire, et contrevenu par là à l'article 11 de la loi du 21 octobre 1814; que cette contravention est prévue et punie par l'article 4 du réglement de 1723, mais que ce réglement est abrogé. Quant à l'associé Grandin, qu'il a contrevenu à l'article 11 du réglement de 1723; mais que ce réglement est abrogé en entier. La cour d'Amiens n'a fait aucune mention de l'ordonnance royale du 1er septembre dernier.

— Les feuilles révolutionnaires ont annoncé la mort d'une amie de la révolution, miss Williams, Anglaise, auteur de plusieurs ouvrages politiques. Elle étoit venue s'établir en France au commencement de nos troubles, afin d'avoir le plaisir de voir de plus près la régénération de la France. Elle n'avoit point quitté Paris depuis 1790, et étoit liée avec les plus purs patriotes, avec les girondins, avec Mme Rolland, etc. Nous citerons d'elle des *Lettres écrites de France à une amie*, 1791, in-8o; une édition de la *Correspondance de Louis XVI*, en 1803 (cette Correspondance est apocryphe; l'auteur est M. Babié, miss Williams y mit les notes); une *Relation des évènemens du 1er mars au 20 novembre* 1815. Voyez ce que nous avons dit de cet ouvrage no 230, t. IX, et du précédent, no 523, t. XXII. Miss Hélène-Marie Williams étoit une femme enthousiaste et d'une imagination ardente; ses écrits, pleins de déclamations et de faussetés, ont contribué à égarer beaucoup de ses compatriotes sur le juge-

ment à porter de notre révolution. Les obsèques de miss Williams ont eu lieu le mardi 18.

— De graves désordres ont eu lieu à Lyon dans la soirée du 16, sur la place des Célestins, par suite de l'affluence qui se portoit au théâtre de ce nom. Le factionnaire a voulu écarter en vain la multitude qui le pressoit, et a été obligé de demander main-forte au poste voisin. Le sergent qui le commandoit étant survenu, et pendant qu'il s'efforçoit de dissiper le rassemblement par ses exhortations, on a fait circuler le bruit dans la foule que ce militaire avoit tiré son sabre. Ce mensonge a excité la populace; le poste, qui s'étoit mis sous les armes au-dehors, a été obligé de se réfugier dans l'intérieur du corps-de-garde, qui a été assiégé et où tout a été brisé à coups de pierre. Le premier individu arrêté a été enlevé par la populace, qui proféroit les cris les plus coupables. Deux aides-de-camp du lieutenant-général et le sergent ont été fortement blessés par des cailloux, et c'est avec peine que plusieurs détachemens de cavalerie ont dispersé les mutins et rétabli le calme.

— Le ministre de la guerre a approuvé le projet arrêté entre M. le lieutenant-général Ruty et M. le maire de Lyon, pour la translation sur le fort Saint-Jean des magasins à poudre.

— Depuis le 14 de ce mois, les riz de Piémont peuvent entrer en France, en payant seulement un droit d'entrée de 2 fr. 50 cent. par 100 kilogrammes, au lieu de 11 fr. qu'ils payoient auparavant.

— Le roi d'Espagne a rendu, le 30 du mois dernier, un décret qui ordonne qu'un *Te Deum* soit chanté dans toutes les villes de son royaume, pour remercier le Tout-Puissant de la pacification de la Catalogne.

— Trois députés des provinces basques sont allés à Barcelone présenter leurs hommages et leurs félicitations au roi et à la reine d'Espagne. L'un est envoyé pour la Biscaye, l'autre pour le Guipuscoa, et le troisième pour Alava.

— Le fameux chef de bande Escudero, qui étoit venu jusqu'à deux lieues de Madrid, a été pris et fusillé par les volontaires royalistes.

— Il va être établi, sur divers points de la Catalogne, des commissions militaires pour juger les insurgés qui seroient pris par la suite.

— Le général Longa, retournant à Valence après avoir accompagné le roi et la reine d'Espagne jusqu'aux confins de son commandement, a été attaqué par plus de 200 factieux qui l'attendoient à l'embuscade; mais une quarantaine de chasseurs à cheval de son escorte l'ont dégagé.

— Le comte de Munster, ministre de cabinet de Hanovre, a publié, dans l'intérêt du roi d'Angleterre, une réfutation des plaintes du prince régnant de Brunswick contre ce roi au sujet de sa tutèle.

— L'empereur de Maroc fait armer à Gibraltar 2 bricks qui vont croiser dans l'Océan contre les villes anséatiques, les Prussiens, et probablement aussi contre les Espagnols, dont il se plaint depuis 1823.

— La banque de Lisbonne a suspendu ses paiemens en argent. Les directeurs ont publié, le 7 de ce mois, un avis qui porte que le rem-

boursement inattendu de ses billets s'est tellement accru, par suite de l'exportation de ce métal chez l'étranger, que ses coffres ont été totalement épuisés.

— Le premier ministre anglais, lord Goderich, a offert sa démission. Il paroît qu'elle n'est pas encore acceptée par le roi d'Angleterre, ou que son successeur n'est pas nommé.

— Le roi de Bavière, pour prévenir les duels et l'inclination qu'ont certains individus de se faire justice à soi-même, vient de faire présenter à la chambre des députés une loi relative à l'établissement de *tribunaux d'honneur*. D'après la disposition de cette loi, quiconque croit son honneur offensé peut recourir à des *médiateurs publics d'honneur*, afin que l'affaire soit arrangée à l'amiable ou soumise à un *tribunal d'honneur*. Le tribunal d'honneur a droit d'opérer la conciliation; et si elle ne peut avoir lieu, il prononce une sentence arbitrale. Le droit d'infliger des peines ne lui appartient pas.

— Le gouvernement a expédié, le 8 de ce mois, un brick à Tunis, à Tripoli et dans les ports intermédiaires, pour ramener en France les bâtimens qui seront prêts à partir.

— C'est le 2 novembre qu'une corvette égyptienne a apporté au pacha d'Egypte la nouvelle du combat de Navarin. Ce vice-roi n'a éprouvé que peu de surprise de la destruction de sa flotte, qu'il considéroit comme fort compromise depuis la réunion des escadres alliées. Cet évènement n'a rien changé à ses sentimens et à sa conduite envers les Français. On assure qu'il presse vivement la Porte d'accéder aux propositions des puissances, et déclare n'avoir plus de moyens pour la secourir. Ces nouvelles sont apportées par la corvette *la Dauphinoise*, qui a quitté Alexandrie le 7 de ce mois.

— Les 3 ambassadeurs ont eu, le 24 novembre, une longue conférence avec le reis-effendi. Il paroît que le lendemain, à la suite d'un divan extraordinaire, le gouvernement ottoman a pris la résolution de négocier avec les alliés, et a invoqué de nouveau la médiation de l'Autriche. Les communications avec Constantinople continuent en toute liberté. Le 27, les ambassadeurs étoient encore dans cette capitale.

— C'est le 28 octobre que les Grecs ont commencé leur débarquement à Scio, sous les ordres de Cochrane et de Fabvier. Les jours suivans, ils occupèrent la ville et le pillage y fut général. On ne respecta même pas la maison du consul autrichien, et celle du consul anglais fut long-temps en danger. Le pacha s'est retiré, avec ce qu'il avoit de troupes, dans le château, qui est bien approvisionné; et quoique la canonnade continuât encore le 16 novembre, les Grecs désespéroient de pouvoir s'en emparer.

— Le prince Alexandre Ypsilanti est passé à Vienne le 8 de ce mois, se rendant en Italie, où il doit séjourner quelque temps.

— La ville de Mobile, aux Etats-Unis, a été presque entièrement détruite, le 21 octobre, par le plus violent incendie.

— Bolivar ayant reçu, pendant sa marche vers Bogota, le décret du congrès qui ordonne la réduction à 10,000 hommes de l'armée de la

Colombie, a adressé de suite une lettre au président du sénat, pour réclamer contre cette mesure et en faire voir les dangers. Il représente surtout la nécessité de se tenir en garde contre les dissensions intérieures et une agression étrangère.

— Un petit ouvrage, intitulé *Cincinnati en* 1826, donne des détails étonnans sur l'accroissement de prospérité et de population de l'Etat de l'Ohio, aux Etats-Unis. On n'y comptoit guère, en 1790, que 3000 ames, et à présent il s'y trouve plus de 800,000 habitans, catholiques ou de différentes sectes, mais bien unis. La capitale de ce pays, Cincinnati, qui n'étoit autrefois qu'un bourg ignoré, est maintenant une ville de plus de 16,000 habitans et fort commerçante, renfermant 2500 maisons, un hôtel du gouvernement, un hôtel de la banque, un bureau d'assurance, un hôpital, une maison de fous, un palais de justice, un collège de médecine, un collège littéraire, une école de grammaire philosophique et un certain nombre d'écoles élémentaires, 2 bibliothèques publiques, 2 musées, plusieurs salons de lecture, 9 journaux quotidiens, et plusieurs publications périodiques, 9 imprimeries, qui publient par semaine 7200 feuilles de journaux. En 1826, on a imprimé à Cincinnati plus de 200,000 volumes de religion, de mathématiques, d'éducation, etc. On y a construit 56 bateaux à vapeur, et le produit des manufactures a été de 1,850,000 dollars. Il s'y trouve 28 ministres de différentes religions.

Dangers du monde dans le premier âge, par M. l'abbé F. de La Mennais (1).

Ce petit écrit n'étoit pas destiné à paroître dans l'état où il est; il devoit faire partie d'un ouvrage que d'autres travaux n'ont pas permis à l'auteur d'achever. On a cru que, quoique détaché de sa tige, il pouvoit encore porter quelques fruits. L'auteur, sous la forme d'un dialogue entre Jésus-Christ et le disciple, forme empruntée à l'*Imitation*, y donne à la jeunesse de sages conseils sur les dangers du monde, et principalement sur ceux des mauvais livres. L'onction qui règne dans cet écrit, le ton de douceur et de piété qu'on y remarque, l'à-propos des avis qu'il renferme, tout cela rend ce petit écrit précieux pour la jeunesse, environnée aujourd'hui de tant d'écueils. On peut le mettre surtout utilement entre les mains des enfans que l'on prépare à la première communion, ou de ceux qui l'ont faite récemment.

Le volume que nous avons cité dans le dernier numéro, page 162, *L'idée d'une belle mort*, a été imprimé en 1656, et non en 1756, comme on l'a imprimé par méprise. L'erreur est même répétée deux fois, ce qui nous engage à la faire remarquer.

---

(1) In-18, prix, 30 cent. et 45 cent. franc de port. A Paris, chez Mlle Carié de la Charie, rue de l'Ecole de médecine, et au bureau de ce journal.

Méditations sur les vertus de sainte Thérèse, précédées d'un abrégé de sa vie; opuscule de Mgr Lambruschini, archevêque de Gênes; traduit de l'italien, par un catholique anglais (1).

Il est peu de noms plus illustres dans les fastes de l'Eglise que celui de sainte Thérèse; il est peu de vies plus intéressantes que la sienne. Quelle force de caractère, et en même temps quelle touchante simplicité! Quel amour pour Dieu et quel dévoûment à son service! Quelle ardeur vive et généreuse! quel courage! quelle grandeur d'ame! Jamais les obstacles ne l'arrêtent, quand il s'agit de la gloire de Dieu et du salut du prochain. Ni l'embarras des affaires, ni la multitude des contradictions, ni les orages qui s'élèvent contre elle, ni des souffrances et des maladies presque continuelles, rien ne peut refroidir son zèle. Elle établit deux réformes, fait de nombreuses fondations, entretient une correspondance suivie, dirige de près et de loin ses religieuses, et au milieu de tant de soins, reste toujours calme, toujours gaie, toujours unie à Dieu, toujours du caractère le plus égal et le plus aimable. Comblée de grâces extraordinaires, elle n'en est pas moins humble, moins soumise à ses supérieurs, moins portée à se mettre au-dessous des autres. Enfin ses vertus, ses talens, ses actions et ses écrits, tout en elle présente l'étonnant assemblage des dons les plus rares; tout annonce une de ces ames fortes capables de gouverner un Etat, et dignes en tout de servir de modèles.

(1) Un vol. in-18, prix, 1 fr. et 1 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Potey, rue du Bac, et au bureau de ce journal.

L'ouvrage que nous annonçons a été inspiré par une profonde admiration pour cette grande sainte. Un illustre prélat, à qui on doit des lettres pastorales, des homélies et des opuscules de piété, a composé ces *Méditations* pour répandre et accroître de plus en plus la dévotion envers la réformatrice du Carmel. Ce volume commence par un abrégé de sa vie, qui est assez étendu pour la faire bien connoître. Les méditations sont au nombre de dix, une pour chaque jour; elles ont pour sujet la foi de sainte Thérèse, sa pénitence, son obéissance, son amour pour Dieu, son esprit d'oraison, sa dévotion pour la sainte Vierge, son humilité, sa pureté, sa patience et sa mort. Chaque méditation est en trois points, et est suivie d'une prière et d'une pratique; le tout est plein d'onction, et annonce la pratique de l'oraison et l'habitude de traiter les matières spirituelles. Les ames pieuses sauront gré au traducteur d'avoir fait passer dans notre langue cette production d'un prélat si distingué par son zèle, son mérite et ses talens. Il est un autre ouvrage de l'illustre auteur qu'il seroit à désirer de voir reproduire en français; c'est un recueil d'opuscules spirituels qui a paru en Italie sous le titre d'*Operette spirituali;* la 2e édition a paru à Gênes en 1820. Le volume est à peu près de même format que les *Méditations*, et contient des exercices et réflexions pieuses pour la messe, pour la confession et la communion, des avis pour la perfection chrétienne, etc. Un tel recueil, muni du nom de son auteur, ne pourroit qu'être accueilli favorablement.

A l'occasion des *Méditations sur les vertus de sainte Thérèse*, nous dirons quelque chose de la Vie de cette sainte, par M. l'abbé Boucher, qui vient de mourir. Cette Vie n'a point été annoncée dans ce journal, parce qu'elle parut à une époque un peu antérieure; c'est un ouvrage fait avec beaucoup de soin et d'exactitude. M. Boucher s'est servi principalement de la Vie de la sainte écrite par elle-même, et il en enchasse dans ses

récits un grand nombre de passages, se contentant d'en indiquer la liaison et de suppléer les dates ou d'autres circonstances. Il y joint des notes sur divers personnages du temps; le tout est rédigé avec beaucoup d'ordre, d'attention et de sagacité, et forme une des lectures les plus intéressantes que l'on puisse offrir à la piété. Quelques-uns trouveront peut-être beaucoup trop longs les détails que l'auteur donne dans le 11ᵉ livre sur les différens degrés d'oraison; mais ces détails même, tirés des écrits de la sainte, la font connoître davantage. L'auteur la laisse parler le plus qu'il est possible, et les ames pieuses lui en sauront gré.

Depuis la mort de M. Boucher, ce qui restoit d'exemplaires de cette Vie a été acquis par M. Méquignon-Junior, libraire, ainsi que le restant de la *Vie de Marie de l'Incarnation*, par le même auteur. Ce dernier ouvrage est composé dans le même goût et avec la même sagesse que le précédent. On sait que Marie de l'Incarnation, qui, dans le monde, s'appeloit Mᵐᵉ Acarie, fut une des personnes les plus distinguées par sa piété, à la fin du 16ᵉ siècle et au commencement du 17ᵉ; elle a été béatifiée par Pie VI en 1791. M. Méquignon-Junior a acquis également les matériaux préparés par M. Boucher pour une nouvelle édition des Lettres de sainte Thérèse, et il espère être en état de la mettre au jour.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 4 décembre, le chevalier Philibert Avogadro de Collobiano, chargé d'une mission extraordinaire du roi de Sardaigne près S. S., a eu son audience du saint Père, auquel il a remis ses lettres de créances.

— Le nouveau prédicateur apostolique, le Père Laurent de Cammerata, a commencé ses prédications pour l'Avent;

le saint Père a assisté à la première, ainsi que les cardinaux et les prélats. Le Père Alberti, Dominicain, prêche la famille pontificale.

— Le 6 décembre, le saint-sacrement fut exposé dans l'église Saint-Pierre pour les 40 heures qui ont lieu tour à tour dans les différentes églises. S. S. assista à la messe solennelle, puis suivit avec une torche le saint sacrement, qui fut porté par M. le cardinal Galeffi dans la chapelle consacrée à cet usage.

— Le 25 novembre, le baptême fut conféré, dans la cathédrale de Ravenne, à Moïse Rieti, Israélite, de Lugo, âgé de 47 ans, et à ses deux fils, Ange et Isaac, âgés de 10 et 8 ans. L'archevêque, M. Falconieri, les avoit fait instruire par un prêtre du séminaire, et leur a donné le baptême et la confirmation, en leur adressant une pieuse homélie. Le prélat a ensuite célébré la messe à laquelle Moïse a communié. La cérémonie, à laquelle assistoient le chapitre, le séminaire, et un grand nombre de fidèles, a été terminée par la procession du saint sacrement, que M. l'archevêque suivoit avec les néophytes portant chacun un flambeau. Le prélat a voulu qu'ils mangeassent à sa table, et les parrains des deux enfans se sont chargés de leur éducation.

Paris. Le samedi des Quatre-Temps, M. l'archevêque a fait une nombreuse ordination dans la grande salle de l'archevêché. Il y a eu 15 prêtres, 39 diacres, 17 sous-diacres, 45 minorés et 20 tonsurés; en tout 136 ordinands. Mais le diocèse de Paris n'avoit dans ce nombre que 3 prêtres, 8 diacres, 2 sous-diacres et 5 minorés. Il y a deux prêtres ordonnés pour les missions étrangères. Trente Irlandais du séminaire de Picpus ou du séminaire de St-Sulpice ont été promus à différens ordres.

— Nous ne lisons pas habituellement le *Courrier français*, et nous n'avons eu connoissance qu'assez tard d'un article de ce journal contre la nomination d'un auditeur de rote. Le journaliste fait l'étonné de cette *promotion d'un genre nouveau*; cette *promotion d'un genre nouveau* est au contraire d'un genre un peu ancien; car la France jouit, depuis plusieurs siècles, du privilège d'avoir un auditeur dans le tribunal de la rote. Le *Courrier français* ne sait pas probablement ce que c'est que la rote; la rote est une cour ou juridiction particulière établie à Rome pour juger des matières bénéfi-

ciales et des causes civiles au-dessus de 500 écus. Ce tribunal est composé de 12 conseillers qu'on appelle auditeurs de rote; il y en a trois Romains, un Florentin, un Milanais, un de Bologne, un de Ferrare, un Vénitien un Français, deux Espagnols, l'un pour la Castille, l'autre pour l'Arragon, et un Allemand. A l'époque de la révolution, la place d'auditeur de rote pour la France étoit remplie par M. de Bayanne, depuis cardinal. Buonaparte maintint le privilège de la France, et présenta en 1803 pour auditeur M. d'Isoard, qui est devenu aussi doyen de la rote, et qui a été récemment fait cardinal. Le *Courrier* dit que cette dignité n'est point mentionnée dans la loi organique du concordat, ni dans la Charte, et par conséquent qu'elle est inconstitutionnelle. Est-ce que la loi organique et la Charte font mention de tous les emplois? Est-ce que le Roi, qui est le chef suprême de l'Etat, ne peut pas créer des emplois? Est-ce qu'il ne peut pas du moins maintenir ceux qui existoient déjà? Il y avoit un auditeur de rote pour la France, quand la Charte a été proclamée : a-t-elle prétendu abolir cette dignité? Etoit-il de l'intérêt et de l'honneur du pays de renoncer à un privilège ancien? N'étoit-il pas, au contraire, d'une bonne politique de conserver un titre qui peut n'être pas inutile à notre influence à Rome? Après cela, toutes les divagations du *Courrier* sur cette nomination sont bien misérables. M. de Retz, étant nommé et envoyé par le Roi, ne peut perdre sa qualité de Français. Le titre de prélat qu'il a reçu est purement honorifique, et le journaliste montre une grande ignorance, quand il dit que M. de Retz *ne pourra exercer son épiscopat en France*. Un auditeur de rote n'est point évêque, et n'a point d'*épiscopat à exercer;* il est simplement prélat, ce qui est fort différent, et membre d'une cour souveraine. Il seroit bon, même quand on est journaliste, de savoir un peu les choses dont on veut parler.

— La cérémonie que nous avions annoncée a eu lieu à Migné le 3e dimanche de l'Avent. Un clergé nombreux, les principales autorités du département de la Vienne, beaucoup de personnes notables, et une grande multitude de peuples étoient réunis à Migné. Le temps, qui étoit pluvieux le matin, s'est élevé ensuite et a favorisé cette imposante solennité. C'est du château où, l'année dernière, on avoit béni la croix du jubilé, qu'est partie la procession

pour se rendre à l'église. M. l'évêque de Poitiers, placé sous le dais, portoit la croix envoyée par notre saint Père le Pape à l'église de Migné. Le prélat célébra la messe; après l'Evangile, M. l'abbé Lambert, grand-vicaire du diocèse, prononça un discours sur la puissance de la croix. Son texte étoit pris de ces paroles de saint Paul : *Mihi autem absit gloriari.....* L'orateur a montré la puissance de la croix depuis l'origine de l'Eglise, la puissance de la croix sur le Calvaire, la puissance de la croix dans la conversion des peuples; la croix retrouvée par Hélène, puis sauvée des mains des fidèles. Arrivé à l'évènement de Migné, l'orateur s'est exprimé ainsi :

« C'est dans la France que la religion chrétienne reçoit les plus sanglans outrages; on l'insulte dans les cérémonies de son culte, devenues l'objet des railleries les plus indécentes; on l'insulte dans ses pontifes et dans ses prêtres, qu'on présente sans cesse aux peuples comme ennemis de leur repos et de leur bonheur; on l'insulte dans les prédicateurs de sa loi sainte, dont on empoisonne les intentions les plus généreuses. C'est dans la France que Dieu vient de faire éclater la puissance de sa croix. Je parle dans le lieu même où l'évènement est arrivé, en présence des nombreux témoins qui l'ont vu, après une seule révolution annuelle de l'astre qui nous éclaire. Habitans de Migné, c'est dans le moment même où on élevoit parmi vous le signe sacré du salut du monde, que vous avez vu paroître au-dessus de vos têtes une croix dans les airs. Cette croix étoit d'une grande étendue, et toutes ses parties étoient entre elles dans l'harmonie la plus parfaite. Cette croix n'a pas été formée par degrés successifs; elle s'est montrée tout à coup dans son éclat. Cette croix n'a pas frappé vos regards pendant quelques instans rapides; elle a conservé sa position, ses formes, sa couleur, pendant toute la durée de la cérémonie sainte. Cette croix n'a pas été un spectacle stérile; elle a opéré les plus heureux changemens dans les cœurs. Oui, tout annonce l'action divine de celui qui a fixé les lois de la nature et qui les suspend à son gré. Les savans chrétiens, qui ont étudié l'ordre du monde, avouent qu'ils ne trouvent rien dans l'histoire des météores qui puisse expliquer cet étonnant phénomène. Les savans incrédules ont fait entendre des blasphèmes; mais, au milieu de leurs satires impies, on ne voit pas une objection sérieuse, une réponse fondée sur les lois de la nature. Dire que, dans un jour calme et serin, sous les yeux d'innombrables témoins, on a élevé dans les cieux un grand corps de lumière, sans qu'on ait remarqué aucune trace d'imposture, c'est une supposition insensée.

» *Le doigt de Dieu est ici.* C'est le sentiment du chef suprême de l'Eglise. Il déclare qu'il ne voit aucune cause naturelle à laquelle on puisse artribuer cette apparition de la croix. Il ne craint même pas de dire que, d'après son jugement particulier, il est convaincu de la vérité du miracle.

» *Le doigt de Dieu est ici*. C'est le sentiment du vénérable pontife qui gouverne ce diocèse avec tant de sagesse. Il vient d'annoncer à son peuple que cet événement est l'œuvre du Tout-Puissant. Il nous ordonne de faire retentir les voûtes de nos temples de nos hymnes et de nos cantiques, pour remercier le ciel de cet éclatant bienfait.

» Habitans de Migné, souvenez-vous des douces émotions que vous avez éprouvées à la vue de la croix; n'oubliez pas les larmes de joie que vous avez répandues, les sentimens de contrition dont vos cœurs étoient pénétrés, l'ardent amour dont vous étiez embrasés pour Jésus crucifié. Ce n'est pas à Jérusalem, c'est à Bethléem que le Sauveur du monde a voulu naître; ce n'est pas dans la cité de nos rois, c'est au milieu de vous qu'il a manifesté sa grandeur: cette prédilection de Dieu demande de vous une reconnoissance éternelle. »

Lorsque M. l'abbé Lambert a rappelé l'apparition de la croix à Migné, en présence de tant de témoins du prodige, une vive émotion s'est manifestée dans l'auditoire. La foule étoit telle, qu'une partie des fidèles avoit été obligée de rester en dehors de l'église, et M. l'abbé de Rochemonteix, aussi grand-vicaire du diocèse, leur adressa un discours relatif à la circonstance. Après la messe, M. l'évêque a fait adorer la croix au clergé, aux autorités, et à un grand nombre de personnes. Deux prêtres ont suppléé le prélat pour le reste du peuple. Le souvenir de la mort de Jésus-Christ, la pensée du miracle, la vue du don précieux du chef de l'Eglise, tout contribuoit à la dévotion des fidèles. Après la bénédiction du saint sacrement, suivie du *Te Deum*, on est allé en procession poser la première pierre du prolongement de l'église, qui doit offrir l'image d'une croix. La cérémonie a duré près de quatre heures. Le soir, le prélat a chanté vêpres; on s'est rendu ensuite en procession à la croix du cimitière, où M. l'abbé Lambert a fait, du haut du calvaire, une nouvelle exhortation sur les leçons que nous donne la croix. Chacun paroissoit pénétré de recueillement dans ces lieux où la puissance de Dieu avoit éclaté d'une manière si prodigieuse. Tout le monde s'est retiré en bénissant le Seigneur. Le discours de M. l'abbé Lambert a été imprimé, et c'est là que nous avons puisé l'extrait que nous en avons donné. Ce discours est accompagné de notes dans lesquelles l'auteur donne quelques éclaircissemens qu'il a crus nécessaires. Il réfute entr'autres la bizarre supposition de M. l'abbé de la Neufville. Je conseille, dit-il, à M. l'abbé de la Neufville de composer un cerf-volant avec tous les divers papiers qu'il a imaginés; qu'il essaie ensuite de l'élever dans les airs à la

chute du jour, et il verra si la croix de Migné pouvoit résulter d'une telle expérience. Nous ajouterons, pour mettre le fait hors de toute atteinte, que M. l'évêque de Poitiers a pris toutes les précautions que lui ont suggérées son zèle et sa prudence pour connoître la vérité. Le fait de l'apparition a été discuté dans plusieurs réunions tenues à l'évêché, et le prélat a interrogé lui-même avec serment les principaux témoins oculaires, et n'a publié son Mandement qu'après avoir recueilli les informations les plus précises.

— Le clergé des provinces septentrionales dans le royaume des Pays-Bas n'a pas montré moins de joie de la conclusion du concordat que le clergé des provinces méridionales. On sait que les premières de ces provinces sont divisées pour le spirituel en sept archiprêtrés. Quatre archiprêtres sont allés en députation porter au roi les témoignages de la reconnoissance des catholiques; ces ecclésiastiques sont MM. Van Nooy, Van Banning, Gerritzen et Muller, archiprêtres d'Utrecht, de Hollande, de Gueldre et de Salland et Drenthe. Le roi les a bien accueillis, et leur a témoigné, dit-on, le désir de protéger les catholiques dans cette partie de ses Etats. Le vice-supérieur de la mission, le prélat Ciamberlani, n'a pu, à raison de son âge et de ses infirmités, se joindre à la députation. Le concordat a dû être publié le 4e dimanche de l'Avent dans toutes les églises de la mission. On ne sait comment il se fait que des actes de rigueur aient été mêlés à l'expression de la joie publique. Les journaux ont annoncé que le Père Elie, préposé à l'annexe de Saint-Joseph et Léopold à Gand, avoit été cité devant le juge d'instruction au sujet de l'éclairage de son église; nous ne voyons pas bien quelle est la nature de son délit, ni comment les tribunaux ont à s'occuper de tels détails. On a appris aussi avec peine que M. l'abbé Buelens, condamné à un emprisonnement par le tribunal d'Anvers, n'a pu obtenir la liberté de dire la messe dans la maison de détention. Cette faveur lui a été refusée, quoique le prisonnier l'eût demandée par une requête au roi. Il a même été transféré de la maison d'arrêt dans la maison de correction dite de St-Bernard, et la translation a eu lieu le même jour que l'abbé de Gelder, son ami, se constitua prisonnier, comme si on eût voulu se hâter de les séparer pour leur ôter la consolation d'être ensemble.

— Le siège de Chambéri étoit vacant depuis le mois de février dernier par la mort de M. Bigex. Le roi de Sardaigne vient enfin d'y nommer; son choix est tombé sur M. Antoine Martinet, évêque de Tarentaise. Ce prélat, né à Chambéri en 1766, étoit chanoine et grand-vicaire de Chambéri, lorsqu'il fut fait évêque de Tarentaise.il y a deux ans. Il est remplacé dans ce dernier siège par M. Antoine Rochaix, aussi chanoine et grand-vicaire de Chambéri.

— La Toscane a perdu, il y a quelque temps, un pieux prélat dont la mémoire doit être chère à tous les amis de la religion; c'est M. Augustin Albergotti, évêque d'Arezzo, et né dans cette ville le 27 novembre 1755, d'une famille ancienne et distinguée. Il étudia chez les Jésuites, puis chez les clercs des écoles pies, prit ses degrés à l'université de Pise, et fut ordonné prêtre le 10 août 1779. Il se rendit à Rome pour s'y perfectionner dans les diverses branches des sciences ecclésiastiques, mais il s'appliqua encore plus à se former à la piété, entra dans plusieurs associations et confréries, et nourrit surtout en lui une tendre dévotion à Marie. Son premier écrit fut sur la vie et le culte de saint Donat, en 1782. Devenu chanoine de Florence, il fit un voyage dans la haute Italie en 1785, visitant les bibliothèques, les musées et tous les monumens de la religion et des arts. M. Martini, archevêque de Florence, le fit son grand-vicaire; emploi qu'il remplit 14 ans avec prudence et avec zèle. Loin de favoriser les nouveautés qu'on cherchoit à introduire en Toscane, on le vit les combattre constamment. Il publia, en 1795, son livre sur la dévotion au Sacré-Cœur, qui fut approuvé et encouragé par le célèbre cardinal Gerdil. Il y eut entr'eux, à ce sujet, une correspondance qui prouve en même temps le mérite de l'ouvrage et la bonté du cardinal. Albergotti se trouvoit à Florence quand Pie VI y fut conduit en 1798, et l'accueil qu'y reçut le pontife, tant du grand-duc que des prélats toscans, fut une espèce d'expiation des chagrins que, peu d'années auparavant, il avoit éprouvés de la part du souverain et de quelques évêques de ce même pays. Albergotti, entr'autres, donna au saint Père des marques de dévoûment, et s'efforça d'adoucir la situation des prêtres français et romains que les circonstances avoient conduits en Toscane. En 1799, ce pays fut occupé un instant par les Français, et Albergotti arrêté et conduit

à Livourne, où on devoit l'embarquer pour la France; mais il trouva le moyen d'échapper. En 1801, le fils de l'infant de Parme, don Louis, devint roi d'Etrurie, et nomma Albergotti à l'évêché d'Arezzo. Le nouveau prélat fut sacré le 21 septembre 1802; ses premiers soins furent pour ses séminaires. Ses écrits, ses lettres, ses homélies, ses mandemens avoient tous pour but de propager la piété. Il établit, en 1807, une maison de Passionistes pour les missions et les exercices spirituels, maison que les décrets de Buonaparte contre les monastères l'obligèrent ensuite de dissoudre. La Toscane avoit été envahie par le conquérant en 1807, et Albergotti eut souvent à lutter contre l'esprit d'une administration tyrannique et ombrageuse. Il conserva les deux sanctuaires du mont Alverne et de Camaldule, si chers à la piété des peuples par les plus respectables souvenirs. Il commença en ce temps sa visite pastorale, où il prêchoit toujours. Il fit trois fois la visite de son diocèse, et en commença même une quatrième. On lui ordonna de venir à Paris au concile de 1811; mais comme si Dieu eût exaucé ses prières, une maladie le força de s'arrêter à Turin. En 1814, il alla à Rome pour féliciter Pie VII sur son retour et sa délivrance. Les œuvres de charité furent toujours pour lui un objet de prédilection. On le trouvoit constamment prêt à secourir les pauvres. Il érigea sur le mont Alverne un hospice pour les pélerins. Dans des années de disette, il redoubloit ses largesses, et donnoit abondamment pour les couvens, pour les prêtres exilés, pour les missions étrangères d'Asie et d'Amérique. Il fut un des premiers à offrir une somme pour la reconstruction de l'église Saint-Paul, et mérita à ce sujet un bref très-flatteur du saint Père. Son humilité le porta plusieurs fois à renoncer à l'épiscopat, mais Pie VII lui ordonna de n'y point penser. L'esprit de pénitence étoit enraciné chez lui, et lui inspiroit des austérités et des pratiques qu'il s'efforçoit de cacher à tout le monde. Il mourut le 6 mai 1825, d'une maladie de langueur pendant laquelle il donna des marques extraordinaires de patience et de piété. La liste de ses ouvrages est nombreuse, et offre des livres de piété, des homélies, des lettres pastorales. Il y a, entr'autres, une pastorale sur la translation d'une image miraculeuse de la sainte Vierge, le 1er avril 1814, et un livre *de la Vie et du culte de la sainte Vierge*, où il raconte les merveilles

opérées alors à Arezzo. Il décora la chapelle où se conserve cette image, et présida à une brillante cérémonie qui eut lieu en action de grâces, le 15 août 1814. Tel est l'extrait d'une notice étendue qui se trouve dans les *Mémoires de religion* (de Modène), que nous avons souvent cités avec éloge.

— Nous avons déjà cité quelques exemples de l'esprit qui se propage dans les nouvelles républiques d'Amérique, relativement à la religion. L'amour des innovations, la défiance contre le clergé, la haine contre le saint Siège, ont déjà dicté dans quelques-uns de ces États des mesures ou des propositions fâcheuses. On a lieu de craindre que le Brésil n'entre aussi dans la même route, depuis la nouvelle constitution que l'empereur don Pedro y a donnée. Dans la la séance de la chambre des deputés du 10 octobre, le sieur Feigo, membre du comité ecclésiastique, après un discours contre le célibat des prêtres, fit formellement la proposition suivante : 1° que le gouvernement soit autorisé à obtenir du Pape la révocation des peines spirituelles imposées aux prêtres qui se marieroient, *attendu que la chambre ne peut s'empêcher de révoquer la loi du célibat*; 2° qu'on fixera un certain temps, et qui ne sera pas trop long, dans lequel on devra recevoir du saint Siège l'adhésion à cette demande; 3° que, dans le cas où le Pape refuseroit, on lui déclarera, de la manière la plus précise, que l'assemblée n'abolira pas la loi du célibat, mais qu'elle suspendra le *placet* pour toutes les lois de discipline contraires à ses décrets, et que le gouvernement veillera à la tranquillité publique par tous les moyens en son pouvoir. On voit par cette proposition que le seigneur Feigo est un rude homme; il y va bien plus vite que notre assemblée constituante, qui cependant avoit assez vivement exploité le champ des innovations. On remarquera la manière polie et mesurée dont le même seigneur propose de traiter avec le Pape, en lui intimant de répondre dans un temps donné. Enfin l'illustre membre du comité se contredit, puisqu'il annonce d'abord que la chambre ne peut s'empêcher de révoquer la loi du célibat, et qu'ensuite il dit que la chambre ne l'abolira pas. Comment le seigneur Feigo l'entend-il? Sa proposition a donné lieu à un débat dans lequel l'archevêque de Bahia, Vincent de Soledad, s'opposa fortement à l'impression; mais la chambre décida que la proposition seroit imprimée sans délai. On attend avec anxiété

les suites de cette affaire, sur laquelle les journaux anglais font des réflexions telles qu'on pouvoit les attendre d'écrivains protestans. Il seroit même possible que cette nouvelle, qui nous est parvenue par eux, eût été altérée en passant par ce canal, et que la proposition véritable ne fût pas si fâcheuse et si hostile.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Jeudi 20, l'infant don Miguel a reçu la visite de M. le Dauphin; les ministres et les ambassadeurs ont été lui présenter le même jour leurs félicitations et leurs hommages. Le lendemain, ce prince est allé chasser avec le Roi et M. le Dauphin dans les bois de Versailles; il a dîné ensuite avec S. M. et la famille royale, et a assisté à la soirée qui a eu lieu chez Mme la Dauphine. Samedi, l'auguste infant est allé visiter l'exposition des tableaux, et s'est rendu plus tard à un dîner et à une soirée qui lui ont été offerts par M. le duc d'Orléans. Dimanche, le prince a assisté à la messe, aux vêpres et au sermon avec le Roi et la famille royale, ensuite il a dîné avec Sa Majesté et LL. AA. RR., et s'est rendu à la soirée donnée par Mme la duchesse de Berri, que le Roi a honorée de sa présence.

— Une ordonnance du Roi vient de déterminer toutes les règles et formalités à suivre dans l'instruction des demandes d'échanges d'immeubles contre des propriétés de l'Etat. L'instruction des demandes d'échange qui auroient été présentées au ministre des finances antérieurement à l'ordonnance nouvelle, sera reprise d'après les règles que cette ordonnance établit.

— M. Levavasseur de Breteuil, auteur de la traduction en vers français du livre de Job, que nous avons annoncée, vient d'être nommé par le Roi chevalier de la Légion-d'Honneur.

— Ont été nommés chevaliers de la Légion-d'Honneur à l'occasion de la Saint-Charles, MM. Miel, chef de division à la préfecture de la Seine; V. Chauvet, chef au ministère de la guerre; Caventou, chimiste, membre de l'Académie de médecine; Sédillot, administrateur du bureau de charité du 2e arrondissement; Potain, docteur en médecine; Marjolin, chirurgien du Roi, professeur à la faculté de médecine.

— M. Nicot de Ronchaud, nouvellement nommé député par le département du Jura, dont il avoit présidé le collège, est mort le 16 à sa campagne, près Lons-le-Saulnier. Dès le commencement de sa maladie, il avoit reçu les secours de la religion.

— M. Legraverend, ancien député et ancien directeur des affaires criminelles et des grâces, au ministère de la justice, est mort dimanche dernier à Paris.

— M. Rio a commencé, jeudi dernier, son cours d'histoire à la société royale des bonnes-lettres.

— Quelques journaux ont annoncé que le lieutenant-général comte d'Erlon venoit d'être mis à la retraite, et qu'un assez grand nombre d'officiers-généraux devoient y être mis également. La vérité est que M. Drouet, qui, depuis le mois de décembre 1815, jouissoit d'un traitement de réforme, ayant accompli ses 30 ans de service, a été, par ordonnance du 2 de ce mois, admis à la retraite qu'il avoit demandée; il lui a été accordé une pension de 6000 fr., à laquelle il avoit droit. Du reste, il ne peut être question de donner la retraite à plusieurs officiers-généraux, dans un moment où les cadres réglementaires dans les deux grades ne sont pas même remplis.

— La cour de cassation vient de rejeter le pourvoi tant de M. le procureur-général de Rouen que de MM. Bouret et Cador, dans l'affaire de M. le président Mercadier, qui avoit été prévenu de diffamation envers ces deux derniers. Ils ont été condamnés l'un et l'autre à 150 fr. d'amende, et à une indemnité de pareille somme au profit de M. Mercadier.

— Le tribunal correctionnel de Versailles a rendu samedi dernier son jugement dans le procès de diffamation intenté par le ministre protestant Morritz à trois de ses confrères. Ces derniers ont été condamnés chacun à 50 fr. d'amende, et solidairement à 150 fr. de dommages-intérêts envers le plaignant.

— Un jugement du tribunal correctionnel de Besançon, du 16 novembre dernier, a condamné à 15 jours de prison, à 100 fr. d'amende et aux frais, le nommé Ch. Ponty, marchand de gravures, convaincu d'avoir exposé publiquement en vente, et d'ailleurs sans déclaration ni autorisations préalables la gravure représentant le fils de Buonaparte couronné, et qui a pour titre : *le Songe*.

— Le *Constitutionnel* de lundi rétracte ses précédentes assertions que le président du collège électoral du Doubs ait menacé un électeur de la destitution de son fils, et que M. de Moustier ait reçu après son élection des témoignages de mécontentement de la part des électeurs de ce département.

— La décoration de la Légion-d'Honneur vient d'être accordée à neuf fonctionnaires du département du Nord.

— Par ordonnance du 12 de ce mois, le roi a nommé chevalier de la Légion-d'Honneur M. Victor de Verna, 1er adjoint de la mairie de Lyon, et président du conseil administratif de l'hospice de l'Antiquaille. M. de Verna est un magistrat aussi honorable par sa conduite que par ses principes.

— Les désordres qui ont eu lieu à Lyon dans la soirée du 18, auprès du théâtre des Célestins, n'ont pas cessé, comme on l'espéroit, après la dispersion des perturbateurs. Vers minuit, on fit retirer les troupes et fermer le corps-de-garde. Mais un peu après ce départ, un groupe de malveillans, qui s'étoit rallié plus loin, est revenu, et a enfoncé les portes du corps-de-garde. En un clin d'œil, fermeture, croisée, briquetage, chaises, lit de camp, tout a été brisé; le poêle a disparu; la guérite a été emportée et jetée dans la Saône, d'où on l'a retirée le lendemain matin toute brisée; les vitres d'un café voisin ont été cassées. Les séditieux ne se sont dispersés de nouveau qu'à l'approche de militaires qui ont encore surpris et arrêté un de ces fu-

rieux, plus acharné que ses complices. Dans ces troubles, des commissaires de police ont reçu des coups de pierre, en faisant les trois sommations voulues par la loi; quelques militaires ont été fortement blessés. Le commandant de la place et deux aides-de-camp du lieutenant-général ont été entourés et menacés. On est parvenu à reprendre le premier agitateur qui avoit été arraché aux soldats. Quelques autres mutins ont été arrêtés. On ne doit pas oublier de dire que, là comme à Paris, la populace accabloit d'injures et d'outrages les militaires, et qu'on leur reprochoit de vouloir verser le sang des Français, etc.

— Un incendie a éclaté dernièrement à Lyon, dans la rue de la Vieille-Monnoie; mais grâces à la promptitude des secours, il a été éteint presque aussitôt. On dit que le feu avoit été mis par des voleurs, qui ont profité du désordre pour enlever une somme de 1500 fr. dans un appartement voisin du local incendié. On a remarqué que MM. le curé et le vicaire de la paroisse de Saint-Polycarpe se sont rendus des premiers sur le théâtre de l'incendie, et ont travaillé avec activité à en arrêter les progrès. Ce n'est pas la première fois, dit la *Gazette de Lyon*, qu'on a eu occasion d'observer, de la part des ecclésiastiques, cet empressement à voler au secours des victimes de désastres.

— Il paroît que le naturaliste français Bompland, qui est depuis si long-temps captif en Paraguay, avoit obtenu l'autorisation de quitter ce pays; mais un complot ayant été découvert, il a été de nouveau incarcéré, sans espoir de recouvrer sa liberté de si tôt.

— Le brick de S. M., *le Lancier*, est parti de Toulon, le 21 décembre, pour se rendre à Marseille; il va y prendre M. Drovetti, consul-général de France en Egypte, qu'il transportera à Alexandrie.

— La reine de Bavière vient, dit-on, de créer un ordre de dames, sous le nom d'Ordre de Thérèse.

— En vertu de conventions conclues entre le gouvernement français et celui de Parme, il a été arrêté que les pensions accordées par l'une des deux puissances aux sujets de l'autre leur seront payées intégralement, sans qu'ils soient obligés de résider dans les Etats du souverain dont ils les auront obtenues.

— En envoyant la décoration de Saint-Georges à sir Codrington, l'empereur de Russie lui a adressé un rescrit flatteur.

— Lord Harrowby a refusé les offres que lui avoit faites le roi d'Angleterre de succéder à lord Goderich. Il a été question d'appeler dans le ministère lord Holland; mais il paroît aujourd'hui que lord Goderich reste premier ministre jusqu'à nouvel ordre.

— Il paroît que la conférence qui a eu lieu, le 24 octobre, chez le reis-effendi a été fort longue, et s'est terminée par une discussion assez vive. L'un des ambassadeurs se seroit même écrié : *Vous voulez la guerre, vous aurez la guerre*. Cette entrevue fut suivie d'une note par laquelle la Porte étoit invitée de nouveau à reconnoître un armistice général en Grèce, et à faire aux Grecs des concessions d'accord avec le sens du traité du 6 juillet. Le délai pour l'acceptation fut fixé à trois jours, et faute d'une réponse satisfaisante, les ambassadeurs devoient définitivement partir. Cependant, à onze heures du soir, la

Porte fit appeler leurs drogmans pour faire de nouvelles propositions. Les ambassadeurs n'en continuoient pas moins leurs préparatifs de départ, surtout M. de Ribeaupierre. Ce diplomate, ainsi que M. Stratfort-Canning, avoient donc recommandé leurs nationaux au ministre des Pays-Bas, et M. de Guilleminot les siens au plénipotentiaire d'Espagne. Des nouvelles que le gouvernement vient de recevoir sous la date du 26 donnent à entendre que tout espoir d'arrangement est perdu, et que les représentans des trois cours vont s'embarquer, M. de Ribeaupierre pour se rendre à Odessa, et ses deux collègues sur leur flotte, d'où ils attendront de nouvelles instructions.

— Pendant que les puissances s'arment pour défendre les Hellènes, les Hellènes s'arment pour piller les bâtimens de ces puissances. Les pirateries de ce peuple généreux et reconnoissant ont fini par indigner ses amis et ses protecteurs. Lord Cochrane a publié le 29 octobre une proclamation où il défend aux navires grecs de moins de cent tonneaux d'avoir des armes à bord, et où il déclare qu'il considérera comme pirates tous ceux qui contreviendront à cette défense. L'amiral Codrington et l'amiral de Rigny se sont plaints aussi au gouvernement grec de l'audace des pirates de cette nation; *depuis que le monde existe*, dit le premier, *il n'y a pas eu d'hostilités plus cruelles que celles exercées sous pavillon grec*. Les navires grecs, dit le second, se répandent en vrais pirates dans les parages les plus éloignés, et ne cessent de piller les bâtimens marchands des neutres; 7 navires français viennent d'être pris et pillés par eux en pleine mer. Les îles d'Hydra et de Spezzia se distinguent en ce genre par les plus révoltantes pirateries. Les deux amiraux ont déclaré qu'ils ne permettroient à aucun bâtiment grec de faire la course, et qu'ils arrêteroient les navires qui sortiroient des limites déterminées.

— Le parlement du Bas-Canada s'est assemblé le 20 novembre, jour fixé par la proclamation du gouvernement. On a d'abord procédé à l'élection d'un président du conseil législatif, et le choix est tombé sur M. Papineau, de la ville de Montréal. Le lendemain, on fit part au gouverneur de cette élection, en lui demandant l'approbation ordinaire; mais S. Exc. déclara qu'elle désapprouvoit, au nom du Roi, la nomination de M. Papineau, et qu'elle requéroit la chambre de procéder à un autre choix.

— D'après un document officiel sur la population de la Colombie, il résulte que les 37 provinces de cet Etat, qui se divise en 12 départemens, contiennent 2,379,888 habitans. La représentation nationale se compose de 48 sénateurs et 78 députés.

L'Irlande, qui a aussi le malheur d'être livrée à l'esprit de parti, vient également d'être témoin d'un procès scandaleux suscité à un prêtre catholique en haine de la religion. Les protestans ont fait grand bruit de cette accusation qui paroît le fruit d'une trame prépa rée avec soin, et qui, par l'esprit qui l'a provoquée, par la nature du délit, par l'époque, a beaucoup de ressemblance avec une autre affaire dont l'issue a été plus déplorable. M. Maguirre, prêtre irlan-

dais, étoit accusé du séduction à l'égard de la fille d'un aubergiste; il a été défendu par M. O'Connell, qui a fait valoir habilement ses moyens de justification. Cette cause, a-t-il dit, n'étoit autre chose qu'une intrigue ourdie par les ennemis de la religion catholique; mais elle retombera sur ses auteurs, qui ont eu recours aux moyens les plus honteux, et même à des faux matériels, en supposant des lettres écrites par M. Maguirre. L'avocat n'a pas épargné la plaignante, et s'est égayé sur la réputation de sévérité des filles d'auberges. M. Maguirre a été absous par le jury. Ce jugement a été accueilli à Dublin avec de grandes démonstrations de joie. On a dételé les chevaux de M. Maguirre et des avocats qui retournoient chez eux, et le soir quelques quartiers ont été illuminés. Tel est l'esprit des bons catholiques irlandais; ils n'insultent pas leurs prêtres dans les rues; ils ne les maltraiteroient par de coups. Ils ne triompheroient pas, si un d'eux étoit condamné; ils n'appelleroient pas de tous leurs vœux l'exécution de la sentence. Ces procédés aimables sont réservés aux pays où règne, dans toute sa splendeur, la tolérance philosophique et libérale.

On vient de publier un *Recueil de Cantiques à l'usage de l'église Sainte-Geneviève* (1). Ce recueil est en deux parties, et les airs y sont tous gravés et notés. Les airs qui conviennent à la même coupe de vers ont été placés à la suite les uns des autres sous la même lettre de l'alphabet. On a marqué d'un astérisque les airs qui ont été faits pour les cantiques et qui n'appartiennent à aucun chant profane.

La première partie du recueil indique les airs notés des cantiques, au nombre de 390; la seconde contient une suite de duo, de trio, de quatuor, qui servent de supplément aux cantiques, et qui sont au nombre de 129. On peut acheter les deux parties ensemble ou séparément.

Chaque volume est accompagné d'une table; les cantiques sont rangés suivant l'ordre alphabétique, ou distribués par ordre des matières. Des abréviations placées à la suite de plusieurs numéros font connoître les auteurs de la musique.

Ce recueil, dressé pour l'usage de l'église de Sainte-Geneviève, peut aussi servir pour les autres églises où l'on est dans l'habitude de chanter des cantiques. Il y a des renvois au *Recueil des cantiques imprimés*, qui fait un volume in-12, et qui a déjà été annoncé.

L'ouvrage intitulé *Ambroise* ou *Triomphe de la foi sur l'incrédulité*, dont nous avons rendu compte dans notre nº 1391 du 8 décembre, ne se vend pas chez M. Bricon, comme nous l'avons annoncé par erreur, mais seulement chez Belin-Mandar et Devaux, rue du Paon, nº 8, et au bureau de ce journal.

---

(1) Chaque partie séparément est de 5 fr. Les deux ensemble 9 fr. A Paris, chez Beaucé-Rusand; à la sacristie de Sainte-Geneviève, et au bureau de ce jouanal.

Sur l'Athlète du christianisme.

Nous nous ferions scrupule de ne pas recommander à nos lecteurs un nouveau journal qui paroît depuis le 1er septembre dernier, et qui n'est pas moins remarquable par l'exactitude et la sagesse des principes que par le goût et le talent de la rédaction; ce journal est intitulé : *L'Athlète du christianisme, journal religieux, philosophique et littéraire.* Il en paroît tous les samedis un numéro d'une feuille d'impression. Un hasard heureux nous a procuré le dernier numéro, qui est le 17e, et qui est daté du 22 décembre; il renferme 8 ou 10 articles qui ont dû vivement intéresser les abonnés du journal, car nous aimons à supposer qu'il en a; et afin que nos lecteurs ne soient pas réduits à leur envier les choses curieuses que renferment ces articles, nous allons leur en présenter une courte analyse; c'est le meilleur moyen de leur faire juger quelle est la vigueur du nouvel *athlète*, et quel puissant support il promet à la religion.

Le premier article du numéro est sur les prophéties de sainte Hildegarde. On en donne un extrait où un corps de religieux est fort maltraité. Ces religieux ne sont pas nommés, mais l'éditeur a espéré vraisemblablement qu'on devineroit ses intentions. Il est d'ailleurs plein de charité : *La prophétie de sainte Hildegarde,* dit-il, *est-elle un tableau, est-elle un portrait? Je voudrois bien le deviner, mais je n'ose, me rappelant cette parole de J. C. : Ne jugez pas pour que vous ne soyez pas jugés.* Or, d'après cette maxime même, je craindrois beaucoup pour l'auteur qu'il ne fût jugé; car est-ce que ce n'est pas juger que de citer un portrait bien noir, avec l'intention assez claire de l'appliquer à telle classe de personnes? De plus, je n'entends pas trop la finesse de cette question : *La prophétie est-elle un tableau, est-elle un portrait?* Y y a-t-il une si grande différence entre un tableau et un portrait?

Cet article est signé *Constantin;* celui qui le suit immédiatement annonce un ouvrage de M. Constantin, dont on fait un grand éloge. *Après les livres saints qui nous révèlent*

le secret de notre origine et de notre destination, il n'en est pas de plus utiles que ceux qui développent à nos yeux les merveilles de la nature; celui que nous annonçons réunit ce dernier avantage à un degré suprême. Ainsi ce merveilleux ouvrage de M. Constantin est placé immédiatement après l'Ecriture sainte; ce qui est évidemment un trait de modestie excessive, car un autre auroit peut-être mis le livre au même rang que l'Ecriture. On est curieux sans doute de savoir le titre de cet admirable ouvrage; ce titre est ainsi : *Vues de la création, ou Merveilles de la nature;* mais il est désolant d'apprendre que le public n'en peut jouir encore. *Cet ouvrage est sous presse dans le royaume des Pays-Bas, où il est demandé.* Hélas! quand pouvons-nous espérer de le voir paroître en France, où il est aussi vivement attendu?

A l'article sur M. Constantin succède une lettre d'un abonné, M. Bugnot, curé de Boussenois, dans la Côte-d'Or; lettre qui est datée de Paris, peut-être par quelque distraction. Dans cette lettre, on encourage les *athlètes* à continuer leur *noble entreprise,* et on leur dit que *la France se ressentira un jour de la vive et pénétrante lumière qu'ils répandent sur ses enfans*: La modestie des *athlètes* s'est résignée à recevoir ou à se donner cette petite dose d'encens.

Dans un article de *nouvelles ecclésiastiques,* qui est encore signé *Constantin,* on parle du concordat des Pays-Bas, que l'on dit être *plus libéral et plus religieux que celui de* 1801, puisqu'il rétablit les élections capitulaires, et *sape par sa base l'abusif arrangement de Léon X et de François Ier; arrangement où, par un étrange renversement de principes, le Pape gardoit le temporel, tandis que le spirituel étoit abandonné au roi.* Après ce traité d'érudition, l'auteur ajoute que le nouveau concordat *éteint le schisme qui troubloit l'église de Hollande,* quoique l'on ne voie dans le nouveau concordat aucune mesure à cet égard.

L'autre article de *nouvelles* n'est pas moins curieux : *L'église catholique d'Angleterre vient de faire une grande perte dans la personne de M. Poynter, évêque in partibus d'Italie, et vicaire apostolique de Londres.* Voilà une énigme qui a dû singulièrement mettre dans l'embarras les abonnés de l'*Athlète;* un évêque *in partibus d'Italie* qui étoit vicaire apostolique à Londres! comment cela se fait-il? *L'Athlète* s'est ici un peu fourvoyé; je l'engage à relire de nouveau

notre n° 1390; il y verra que M. Poynter étoit évêque d'*Halie*, et non pas d'*Italie*.

Suit un article de variétés en l'honneur de la *Clovisiade* et contre les détracteurs de ce poème; ces détracteurs sont des envieux et des méchans qui ne pourront pas obscurcir la gloire du poëte. Je trouve encore cet article tout simple; car enfin M. Darode, auteur de la *Clovisiade*, est propriétaire de *l'Athlète*, et c'est bien la moindre chose qu'il fasse parler de lui dans son journal. Il n'y a donc pas là le plus petit mot à dire. A cette occasion, nous devons des félicitations à M. Darode pour les choses flatteuses que lui adresse le *Constitutionnel* dans son numéro du 7 décembre. M. Darode, ancien propriétaire de *la Sentinelle* et du *Médiateur*, aujourd'hui de *l'Athlète*, avoit envoyé au *Constitutionnel* un morceau dont il demandoit l'insertion dans ce journal. Il paroît que MM. du *Constitutionnel* en ont été fort contens; *cette nouvelle conquête*, disent-ils, *a d'autant plus de prix qu'elle étoit moins attendue*. Ils félicitent M. Darode *de l'énergie avec laquelle il caractérise les insensés artisans des massacres de la rue Saint-Denis, et de son retour aux idées saines*. Il est flatteur d'obtenir de tels éloges, il est plus honorable encore de les avoir mérités.

Le numéro de *l'Athlète* est terminé par l'annonce de trois ouvrages dont le premier a pour titre : *Quel est le culte d'adoration dû au Verbe incarné? L'Athlète* en fait l'éloge, et il en donne une analyse qui prouve qu'il l'a lu. *L'auteur*, dit-il, *s'élève particulièrement contre une dévotion nouvelle, tout humaine, qui, divisant le corps de J. C., renouvelle l'impiété de plusieurs sectaires, mène au matérialisme et à l'idolâtrie, en proposant à l'adoration du culte de latrie une portion de matière; l'auteur entend par là la dévotion qui consiste à adorer la sainte humanité de J. C., et à lui rendre, dit-on, amour pour amour,* COMME S'IL ÉTOIT *notre Sauveur, notre rédempteur*. On entendra bien sans doute ce que *l'Athlète* veut dire ici, et quelle est cette dévotion funeste qu'il signale; c'est la dévotion au Sacré-Cœur. C'est contre cette dévotion qu'étoit dirigé le livre de M. Bridou : *Quel est le culte d'adoration dû au Verbe incarné*, dont nous parlâmes n° 824, tome XXXII. Nous prîmes la liberté de nous moquer un peu de M. Bridou, et de son jansénisme cru, et de son antipathie pour un corps respectable qu'il appelle la

nouvelle Jésabel, et de son style bizarre et entortillé, au point qu'on a peine à le comprendre. Les *athlètes*, ses bons frères, viennent au secours de M. Bridou, et ne trouvent pas le plus petit mot à reprendre dans son livre. La manière dont ils en parlent prouve qu'ils partagent les sentimens de l'auteur sur la *dévotion nouvelle, tout humaine;* il *expose*, dit-on, *la vérité sur cet objet important*. Je ne veux point les chicaner là-dessus; j'oserois pourtant leur demander quelques éclaircissemens sur un mot du passage ci-dessus. Ils disent que la dévotion qui leur déplaît *consiste à adorer la sainte humanité de J. C.*, COMME S'IL ÉTOIT *notre Sauveur, notre rédempteur*. Que veut dire cet étrange *comme si?* Est-ce que J. C. n'est pas en effet *notre Sauveur, notre rédempteur?* Y a-t-il un autre nom par lequel nous puissions être sauvés? Il seroit bon que les *athlètes* voulussent bien nous expliquer leur pensée.

Le 2e ouvrage annoncé par *l'Athlète* dans cette fin de numéro est la traduction des *Lettres de saint Basile et de saint Grégoire de Nazianze*, par M. Genin. Il fait l'éloge des Lettres, mais il attendra, pour juger la traduction, qu'il l'ait eue sous les yeux.

Le dernier ouvrage annoncé est la *Correspondance de Fénelon*. Ici il faut encore citer: *Le prétendu jansénisme n'a jamais été qu'un ridicule épouvantail mis en avant par les Jésuites pour éblouir les puissances... On sait par quels moyens la bulle* Unigenitus *a été sollicitée et obtenue. Il a été démontré dans le temps, par des ouvrages aussi profonds que lumineux, que cette bulle ne condamnoit que des vérités et des maximes contenues dans l'Ecriture sainte, dans les Pères et dans les actes de plusieurs conciles généraux, ainsi que nous pourrions aisément le démontrer.* Quel rude homme que cet éditeur, et comme il est fort pour les *démonstrations!* S'il est *démontré* que cette bulle ne condamne que des *vérités*, il faut donc dire que les papes qui l'ont portée ou soutenue, que les évêques qui y ont adhéré, sont des prévaricateurs. Ainsi l'Eglise seroit, depuis plus de cent ans, livrée à l'esprit d'erreur, et la *vérité* se seroit réfugiée dans le parti des appelans, dans ce parti qui, diminuant chaque jour, ne compte plus que deux ou trois évêques en Hollande, et en France que quelques prêtres et un très-petit nombre de fidèles. Où seroient les promesses dans ce système? Mais tout cela n'em-

barrasse pas *l'Athlète ;* nous avons sa profession de foi bien claire et bien nette. *Le jansénisme n'est qu'un ridicule épouvantail, et la bulle ne condamne que des vérités.* Voilà ce qui s'appelle ne pas biaiser, et M. Bridou n'auroit pas mieux dit. Nous allons donc avoir un digne successeur des *Nouvelles ecclésiastiques*, des *Annales* de Desbois, et de la défunte *Chronique ; l'Athlète* sera rédigé dans le même esprit. Seulement ne devroit-il pas changer un peu son titre? pourquoi ne s'intituleroit-il pas franchement *l'Athlète du jansénisme ?* Ce titre seroit moins vague, et lui concilieroit tout de suite les suffrages de tout ce qui reste d'appelans, d'enfans de Jansénius, d'admirateurs de Quesnel, de disciples de Port-Royal, et d'adhérens à la constitution civile du clergé. Il ne faut quelquefois qu'un titre heureux pour faire la fortune d'un journal, et le nom d'*Athlète du jansénisme* auroit quelque chose de net et de précis, qui résonneroit agréablement aux oreilles du petit troupeau.

Dans le même article sur la *Correspondance de Fénelon*, le judicieux éditeur ne peut s'empêcher de se plaindre de la foiblesse de Bossuet et de Fénelon ; le premier *n'a pas osé tenir tête* aux Jésuites, et le second se déclara pour la bulle *Unigenitus*, pour ne pas *s'exposer à de nouvelles avanies.* Cette pusillanimité de leur part fait pitié, et il est beau de voir nos généreux *athlètes* laver à ce sujet la tête des deux vieux prélats, affronter ces grandes réputations, et détrôner ces noms superbes de la même main qui décerne des palmes aux glorieux chefs-d'œuvre d'écrivains bien autrement illustres, M. Constantin, M. Darode et M. Bridou.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Le jour de Noël, M. l'abbé Giraud, curé de la cathédrale de Clermont, a terminé la station de l'Avent à la cour. Ce prédicateur, qui avoit déjà rempli, il y a deux ans, la station du carême à la chapelle du château, y a été entendu avec un nouvel intérêt. Sa manière est sage et solide ; sa composition est de ce ton grave et digne qui, sans exclure les ornemens, paroît tendre surtout à instruire et à toucher. Il a donné six discours ; le jour de la Toussaint, sur la grandeur

des saints; le premier dimanche de l'avent, sur le jugement particulier; le second dimanche, sur l'amour de Dieu; le troisième, sur la force et la douceur de l'humilité chrétienne; le quatrième, sur la communion, et le jour de Noël, sur les combats et les victoires de l'Eglise avec leurs conséquences. Dans le premier discours, l'orateur a montré par un tableau rapide du caractère, des vertus et des œuvres des saints, qu'ils étoient véritablement grands aux yeux de la raison comme aux yeux de la foi, et non moins dignes de l'admiration du sage que de la vénération du chrétien :

« Sire, a dit l'orateur, Dieu vous a fait la grâce de goûter ces maximes, et la grâce plus précieuse encore de les illustrer par de glorieux exemples; et qui mieux que votre cœur royal a compris la sainte et noble alliance de la piété chrétienne avec la véritable grandeur? Qui mieux que V. M. confirme chaque jour cette vérité remarquable, que loin d'affoiblir et d'abaisser les ames, la piété les fortifie et les élève, qu'elle s'associe d'elle-même avec le génie des grandes choses, qu'on voudroit vainement l'exclure de certaines conditions, et la supposer incompatible avec certains devoirs, puisqu'elle est utile à tout, comme parle l'apôtre, au gouvernement des Etats comme au gouvernement des familles, aux affaires du temps comme à celles de l'éternité, et qu'enfin on peut dire d'elle ce que Salomon disoit de la sagesse, qui n'est au fond que la piété elle-même, que tous les biens viennent avec elle, et qu'elle marche entouré du cortège de toutes les vertus..... »

Le jour de Noël, M. l'abbé Giraud a aussi fini son exorde par une belle prière pour le Roi :

« L'Eglise connoît les intentions pieuses de V. M., elle se repose avec confiance sur votre zèle à maintenir son unité sainte, à lui prêter dans ces jours de contradictions l'appui de votre volonté et l'autorité de vos exemples; et tandis que vos royales mains achèveront de fermer ses plaies et de réparer ses ruines, elle aidera ses efforts de vos prières et de vos vœux; elle obtiendra du ciel, comme elle le chante dans ses divins cantiques, qu'il vous accorde, selon les désirs de votre cœur, qu'il se souvienne de vos sacrifices, qu'il bénisse tous vos conseils et couronne toutes vos entreprises, qu'il ajoute enfin des jours nombreux à la mesure des jours du Roi... »

Le Roi et la famille royale ont assisté à toute la station, et l'orateur a recueilli d'illustres témoignages de satisfaction et d'estime.

— Depuis le 20 octobre dernier, époque où finissoit le nécrologe imprimé à la fin du Bref de Paris, huit prêtres

sont morts dans le diocèse, tant à la ville que dans la campagne. Mercredi dernier, M. l'abbé Charpentier, curé de St-Etienne-du-Mont, a succombé à une attaque d'apoplexie dont il avoit été frappé la veille au soir. Il avoit encore confessé la veille de Noël; c'est le jour de la fête au soir qu'il eut une attaque qui lui ôta tout de suite la parole. Il n'a pas recouvré la connoissance, et M. l'archevêque, qui voulut aller le visiter, n'eut pas la consolation de pouvoir en être entendu. M. l'abbé Charpentier mourut le mercredi soir, à six heures. Il n'occupoit cette cure que depuis environ quinze mois, et étoit précédemment curé de St-Jean-St-François, au Marais, et auparavant de St-Maur. Il s'étoit fait estimer dans toutes ses places par son zèle et par sa charité, et il est particulièrement regretté à Saint-Etienne-du-Mont, où les pauvres avoient apprécié sa sollicitude pour eux.

— M. l'abbé Desjardins, grand-vicaire de Paris et archidiacre de Ste-Geneviève, a célébré, le jour de la fête de St-Jean, sa 50e année de prêtrise. Il a dit la messe dans la chapelle de l'établissement des Filles de la Charité, rue des Brodeurs, paroisse des Missions-Etrangères. Des parens et amis de cet excellent et vénérable ecclésiastique s'étoient réunis pour prendre part à cette cérémonie, qui a commencé par le *Veni Creator*, et a fini par le *Te Deum*. Ils offroient tous leurs prières pour un homme aussi aimé pour ses heureuses qualités que distingué par sa piété et son mérite.

— Le 21 décembre, M. l'archevêque d'Amasie, administrateur du diocèse de Lyon, a béni la nouvelle église provisoire des Brotteaux. Le prélat a adressé une exhortation aux habitans, et a loué leur zèle, qui fait espérer de voir élever par la suite un édifice plus durable et plus digne de l'importance qu'acquiert tous les jours le quartier des Brotteaux. Après la messe, M. Nérac, curé de la Guillotière, a installé le nouveau curé, M. Devienne. M. de Pins, avant de se retirer, a laissé des marques de sa générosité. Le maire et les principaux fonctionnaires de la Guillotière assistoient à la cérémonie.

— Il vient d'y avoir une mission dans l'église paroissiale de la Daurade, à Toulouse, par suite de pieuses largesses de feu M. Baron, négociant. Cette mission a été dirigée par les missionnaires de France, et fut remarquable par l'affluence

des fidèles et par la pompe des cérémonies. Le samedi 8 décembre, on fit la cérémonie de la consécration de la sainte Vierge, à laquelle M. le cardinal-archevêque assista. Le dimanche 16, eut lieu la communion générale, où se trouvèrent près de 300 hommes et un plus grand nombre de femmes. Le mardi 18, il y eut procession et plantation de la croix. Beaucoup de fidèles des autres paroisses prirent part à la cérémonie. La procession sortit à onze heures de l'église de la Daurade. Des divisions de jeunes gens portoient la croix, et se relevoient de temps en temps. M. Bach, chef de la mission, prononça un discours où il exhorta ses auditeurs à la persévérance. Le soir, il y eut un dernier exercice, où les missionnaires firent leurs adieux aux habitans de la paroisse.

— Une personne d'un mérite et d'une vertu bien rares vient de succomber à une longue maladie, en laissant à sa famille et à ses amis des exemples et des souvenirs également touchans; c'est M[me] de Luchet, ancienne religieuse de St-Cyr, morte à Orléans le 3 décembre dernier. Sa piété, ses talens pour l'éducation, les services qu'elle rendit en ce genre, le respect et la reconnoissance de ses élèves, tout motive la place que nous lui consacrons dans ce journal. Angélique-Sophie de Luchet de la Motte naquit en mai 1748, à Saintes, où sa famille tenoit un rang honorable. Son père faisoit profession de piété, sa grand'mère et une de ses sœurs sont mortes Carmélites à Saintes. Un de ses frères étoit chanoine de la cathédrale et grand-vicaire du diocèse (1). Angélique de Luchet entra à St-Cyr à l'âge de 12 ans, et y fit profession à 22. Elle y fut presque toujours chargée de l'éducation, et y forma successivement un grand nombre d'élèves,

(1) Son frère aîné, Jean-Pierre-Louis, marquis de Luchet, né à Saintes le 13 janvier 1740, fut d'abord officier de cavalerie, fit ensuite des spéculations de commerce, devint directeur d'un théâtre en Allemagne, et revint enfin en France, où il applaudit aux commencemens de la révolution. Il rédigea alors le *Journal de la ville*, et mourut à Paris en 1792. On a de lui plusieurs ouvrages, dont les principaux sont une *Histoire de l'Orléanais*, 1766, in-4°; une *Histoire littéraire de Voltaire*, 1782, 6 vol. in-8°; un *Essai sur la secte des illuminés*, 1789, in-8°; des romans et autres essais littéraires. Il faut bien avouer que le marquis de Luchet, écrivain fécond, mais superficiel et déclamateur, ne ressembloit guère à sa sœur pour la manière de penser et pour le jugement.

qui conservent précieusement le souvenir de ses aimables et excellentes qualités. St-Cyr ayant été détruit au mois d'avril 1793, Mme de Luchet retourna dans sa famille à Saintes, et dès que le calme fut un peu revenu, fidèle à sa vocation, elle se réunit à quelques-unes de ses compagnes, et vint à Orléans, où elle forma un pensionnat pour les jeunes personnes. Cette maison devint en peu de temps assez nombreuse, et malgré la difficulté des temps, la sagesse et l'habileté de l'institutrice donnèrent de la réputation à cet établissement. Jamais, dit une de ses élèves, je ne vis une plus parfaite vertu, ni un pareil ascendant acquis avec plus de douceur. On ne pouvoit lui trouver, je ne dirai pas un défaut, mais l'ombre d'une imperfection. Toujours calme, douce, égale, elle inspiroit à toutes ses élèves un respect et une confiance sans bornes. Elle ne dédaignoit jamais leurs petites confidences, et leur rendoit la lumière et la paix. Sa bonté n'étoit pas exempte d'une sorte de dignité qui éloignoit de l'esprit des enfans toute idée de familiarité. Un simple regard de sa part faisoit tout rentrer dans l'ordre; cependant elle étoit toujours au milieu de ses élèves, toujours prête à les recevoir et à les écouter, les veillant dans leurs maladies, les soignant, les pansant et leur rendant tous les services de la mère la plus tendre. Quand on entroit chez elle, quelque occupée qu'elle fût, jamais on ne paroissoit la contrarier; elle recevoit tout le monde avec une égale sérénité, ne croyant pas que rien dût la distraire des soins qu'elle rendoit à ses élèves par des principes de foi et de charité. La destruction de St-Cyr fut pour elle un sacrifice de tous les jours, et ce fut pour se rapprocher de sa règle autant qu'il étoit possible, qu'elle établit la maison d'Orléans. Quand les circonstances la forcèrent de quitter le pensionnat, elle se livra à toutes les bonnes œuvres du dehors, allant dans les prisons, assistant même les condamnés, et changeant leur désespoir en une résignation telle qu'elle envioit les dispositions de ces pauvres gens. Il y a à Orléans une chambre où des dames reçoivent les pauvres et les pansent; Mme de Luchet se joignit à elles, et devint dans la suite leur supérieure. Tous les affligés avoient droit à ses soins; elle alloit faire des catéchismes, consoler des malades, assister des mourans. Rentrée chez elle, elle n'étoit pas moins admirable par sa complaisance pour tout ce qui l'entouroit.

Sa chambre, où tout respiroit la simplicité religieuse, n'étoit jamais fermée pour quiconque avoit affaire à elle. Elle entretenoit encore une correspondance assez étendue, qui avoit toujours la charité pour mobile; elle étoit de loin le guide et le conseil d'élèves qu'elle avoit gagnées à Dieu, et donnoit à chacune les conseils les plus sages; car elle connoissoit parfaitement le monde sans l'avoir vu. Sa maladie a été une dernière leçon que Dieu a voulu qu'elle donnât à son prochain. Sa sérénité, sa résignation, son union continuelle avec Dieu, avoient quelque chose d'angélique; pas la moindre plainte, pas le soupçon d'une contrariété. Son esprit n'eut pas un instant d'affoiblissement. Elle se leva encore la veille de sa mort, communia par dévotion, et le lendemain lundi, 3 décembre, elle mourut deux heures après avoir reçu le viatique, avec sa pleine connoissance, et avec une paix digne d'une ame si pure. Son visage n'avoit pas la moindre altération, et celles de ses élèves auxquelles il a été donné de l'assister dans ses derniers momens, admiroient, au milieu de leurs larmes et de leurs prières, cette physionomie douce et céleste qui ôtoit, ce semble, à la mort ce qu'elle avoit de plus amer, et charmoit leur douleur par les espérances de la foi. Ainsi a fini cette excellente religieuse, véritable modèle d'humilité, de simplicité, de détachement, de toutes les vertus qui conviennent à la perfection chrétienne. Il ne reste plus aujourd'hui que sept religieuses de St-Cyr, de cette maison illustre par la protection d'un grand roi, plus illustre encore par les exemples de piété qui en sont sortis, et par les services qu'elle a rendus à la société et aux familles. Ces sept religieuses regardoient Mme de Luchet comme leur supérieure, et ne se consolent de l'avoir perdue que par l'espérance de la rejoindre un jour.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Les journaux et les pamphlets se disputent à qui aura la gloire d'insulter ou de saper la monarchie. Un journal, qui fait profession de royalisme, et qui chaque jour poursuit, dénonce ou flétrit les ministres du Roi, exhortoit, il y a deux jours, les royalistes à *avoir confiance dans les lumières et les sentimens* du monarque; ce journal auroit pu prendre l'avis pour lui, et ne pas se déchaîner tous

les matins contre ceux que le Roi a choisis et qu'il maintient en place. Plusieurs journaux se sont élevés de concert contre une grâce que le Roi a faite à un homme condamné, et on a présenté cet acte de clémence comme une iniquité monstrueuse. Ainsi, des hommes qui ont sans cesse à la bouche les mots d'humanité et de tolérance, appellent des échafauds et demandent des supplices; il faut du sang à ces ames douces et sensibles. Ils n'ont d'entrailles que pour les révolutionnaires, les conspirateurs, les régicides. Dernièrement un journal indiquoit des exemples à suivre pour ceux qui voudroient faire des révolutions, et insinuoit aux *grandes masses* que nous sommes dans le cas *où le droit politique se brise, et où tout rentre dans le droit naturel de la conservation individuelle*. Il a paru un pamphlet où l'auteur a mis son nom, et où il exhorte un prince du sang à se mettre à la tête de l'opposition et à ramasser *le joyau qui est là par terre*; nous comptions faire connoitre cet audacieux écrit, nous apprenons qu'il vient d'être déféré aux tribunaux.

— Le Roi a bien voulu accorder, à la paroisse de Notre-Dame-de-l'Epine, près Châlons, un tableau représentant *l'assomption de la sainte Vierge*. Ce tableau, de 12 pieds de haut, peint d'après une esquisse du Poussin, par M. Franque, a été reçu, le 17 de ce mois, au son des cloches et au milieu des acclamations des habitans, qui ont mêlé les cris de *vive le Roi! vivent les Bourbons!* à l'expression de leur joie. C'est à la demande de M. l'abbé Briffon, curé de la paroisse, et à la bienveillance de M. le vicomte de La Rochefoucauld, que les habitans de cette commune sont redevables de ce bienfait à S. M.

— D'après le compte qui a été rendu à M. le Dauphin de l'impossibilité où se trouve la commune de Domremy d'acquérir un presbytère avec ses seules ressources, S. A. R. s'est empressée de faire remettre à M. le préfet des Vosges une somme de 400 fr. pour y subvenir.

— Un certain nombre de juges-auditeurs viennent d'être nommés, trois substituts, et quelques-uns juges auprès de différens tribunaux. Une nomination de juges-auditeurs dans le ressort de plusieurs cours royales a eu lieu en même temps. Trois substituts de procureurs-généraux, MM. Petit, Vautier, Potier, et Delpech, juge à Bordeaux, deviennent conseillers aux cours royales de Douai, Nanci, Rennes et Bordeaux.

— Par ordonnance royale du 9 de ce mois, le collège électoral du département de la Corse, convoqué pour le 3 janvier 1828, à l'effet de nommer deux députés, se réunira dans la ville d'Ajaccio. M. le lieutenant-général Dulong de Rosnay, commandant la division militaire, est nommé président du collège.

— Une ordonnance royale convoque le collège du département du Jura pour le 5 février 1828, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Nicod de Ronchaud, décédé. Les listes électorales seront affichées le 1er janvier, et les réclamations seront admises jusqu'au 30 du même mois.

— Par ordonnance du Roi, les tarifs dressés par l'administration des postes à l'effet d'établir, conformément aux dispositions de la loi

du 15 mars 1827, la taxe à percevoir dans chaque bureau de poste, sont approuvés et rendus exécutoires à partir du 1er janvier 1828.

— Malgré l'ordonnance interprétative rendue par le Roi en conseil d'Etat le 1er septembre dernier, le tribunal de Nevers et celui de Nanci viennent de considérer encore le réglement de 1723 sur la librairie comme abrogé. Le tribunal de Nanci a déclaré que l'ordonnance royale n'avoit ni le caractère ni les effets d'une interprétation législative.

— M. le procureur-général ayant interjeté appel du jugement qui avoit acquitté le libraire Mansut, en considérant le réglement de 1723 comme abrogé, la cour royale de Paris vient de mettre cette appellation au néant, et d'adopter les motifs des premiers juges, *sans s'arrêter, ni avoir égard*, dit l'arrêt, *à l'ordonnance du 1er septembre dernier*.

— L'infant don Miguel a, pendant son séjour à Mariazell, fait présent à l'église de deux lustres en argent d'une grande valeur, d'une lampe en argent et de 65 livres de cierges. Ce prince a fait remettre en outre 400 florins aux malheureux habitans victimes du dernier incendie.

— L'infant don Miguel a visité, ces jours derniers, la Bourse et différens établissemens de la capitale. Le prince, après avoir dîné mercredi avec le Roi et la famille royale, a pris congé de S. M., et est parti dans la nuit pour Londres. Le chargé d'affaires de Portugal en France accompagne S. A. R. jusqu'à Calais.

— M. le comte de Corbière, dont la santé s'est améliorée depuis quelque temps, est parti mercredi pour la Bretagne, après en avoir obtenu l'agrément de S. M.

— La société des bonnes études a ouvert, le samedi 22, ses conférences de législation. L'assemblée, composée de plus de 300 étudians en droit et de jeunes avocats, a été présidée par M. le duc de Rivière, gouverneur de S. A. R. M. le duc de Bordeaux. Le noble duc a prononcé un discours où, après avoir rendu hommage à la mémoire de M. le duc Matthieu de Montmorency, premier protecteur de cet utile établissement, il a adressé aux jeunes membres de la société les conseils les plus éclairés et les encouragemens les plus flatteurs. Il a parlé de la manière la plus touchante des Bourbons et de l'enfant du miracle, et a terminé son discours par l'exclamation de *vive le Roi!* qui a retenti de toutes parts dans la salle. M. Berryer, avocat, a pris ensuite la parole; il a félicité de son côté les jeunes gens de la société de leurs excellens principes, il leur a donné de sages avis pour se préserver de la séduction des principes que l'on répand aujourd'hui; il a cité à cette occasion une lettre d'Etienne Pasquier à son fils, et quelques passages des lettres de Balzac sur la soumission aux lois et sur le respect pour l'autorité. On a remarqué, à cette intéressante séance, un certain nombre de personnages distingués.

— Une brochure intitulée : *Lettre adressée à M. le duc d'Orléans sur la crise actuelle de la France*, par M. Cauchois-Lemaire, vient d'être saisie. M. Mathias, juge d'instruction, chargé d'instruire la

procédure, a décerné un mandat de comparution contre l'auteur et les éditeurs.

— Un incendie, qui a éclaté dans la nuit du 11 au 12, à Saint-Symphorien-le-Château, a présenté quelque temps les plus grands dangers, à raison du rapprochement des maisons dans la partie de cette ville où cet accident a eu lieu. On est parvenu heureusement à en arrêter les suites, et les dégâts n'ont pas été considérables. M. le curé, son vicaire et deux autres ecclésiastiques se sont fait particulièrement remarquer par leur zèle au milieu des travailleurs.

— On vient de saisir à Doulens 4000 exemplaires d'ouvrages impies et licencieux, dans une imprimerie clandestine. La cour a condamné l'individu qui avoit cette imprimerie à 6 mois de prison et 2000 fr. d'amende.

— Cinquante-sept enfans sont morts de la petite vérole à Lille, dans le courant du mois de novembre. Pour prévenir les progrès de ce mal funeste, le maire de cette ville, M. le comte de Muyssart, a pris, le 14 du courant, un arrêté qui, entr'autres dispositions sévères, porte que les individus de tout âge atteints de la petite vérole, qui échapperoient à cette maladie, ne pourront se présenter en public que quarante jours après leur entière guérison. Les personnes atteintes de ce mal qui seroient rencontrées dans les rues ou dans les lieux publics avant l'expiration de ce délai seront immédiatement reconduites chez elles par les agens de police.

— Jep dels Estanys, qui a joué un si grand rôle dans l'insurrection de la Catalogne, est arrivé à Perpignan le 13 de ce mois. C'est un homme d'un âge avancé, et sans aucun extérieur qui réponde à sa réputation. Il paroissoit dénué de toute ressource et dans un profond abattement. On pense qu'il recevra une destination pour l'intérieur du royaume comme les autres réfugiés.

— Il est d'usage que les rois d'Espagne soient titulaires d'un canonicat de la cathédrale de Barcelone, et en prennent possession, s'ils vont dans cette capitale. Le roi Ferdinand, en conséquence, a pris possession de son canonicat, et a prêté sur l'Evangile, en présence de tout le clergé de Barcelone, le serment d'usage. Quand il se fut retiré dans son palais après cette cérémonie, le chapitre lui envoya, comme de droit, sa part du pain canonical : c'étoit un gâteau servi sur un plat creux de vermeil, plat que le chapitre offroit au roi ainsi que le pain du canonicat, et dans lequel se trouvoient, sous ledit pain, deux paquets, l'un contenant le revenu du canonicat que S. M. n'avoit pas reçu depuis six années, et l'autre 500 onces d'or, à titre de présent.

— Le changement auquel on s'attendoit dans le ministère anglais n'aura pas lieu, à ce qu'il paroît. Par suite de son entrevue avec le roi, lord Goderich reste premier ministre.

— Le colonel Gustafson, ancien roi de Suède, après avoir passé quelque temps à Harlem, en est parti le 19 de ce mois, se rendant à Leyde.

— Le capitaine de vaisseau en retraite Letellier, qui, malgré l'invitation que lui a faite l'amiral de Rigny, avant le combat du 20 octobre, est resté à Navarin, a fait insérer dans quelques journaux une lettre du 27 novembre, dans laquelle il annonce que, s'il reste au ser-

vice de l'Egypte, il ne cesse pour cela de faire tout le bien qu'il peut par sa médiation; que c'est ainsi qu'il a contribué à empêcher les massacres qui auroient eu lieu en Morée après l'affaire navale.

— Le reis-effendi ayant refusé une réponse à la note remise par les ambassadeurs le 24 novembre, en disant que la Porte ne s'abaisseroit jamais au point de signer sa propre honte, et qu'elle préféroit succomber glorieusement, ils ont demandé définitivement leurs passeports le 28. On leur a répondu que les dispositions du divan étoient tout-à-fait conformes au droit des gens, et qu'ils n'avoient aucun besoin de papier. Les ambassadeurs étoient encore à Constantinople le 30; mais tout espoir de rapprochement étoit évanoui, et ils alloient s'embarquer.

— Il se confirme de différens côtés que l'amiral de Rigny a brûlé la flotille grecque à Scio, parce qu'elle avoit refusé de suspendre son attaque contre cette île. Fabvier et Cochrane étoient à la tête de cette expédition, et ne voulurent point se rendre aux représentations de l'amiral, ni reconnoître les défenses qu'il avoit faites aux Grecs de naviguer hors de certaines limites. Cet évènement pourroit changer la face des affaires. Nos libéraux jettent les hauts cris contre l'amiral de Rigny, et sont indignés qu'il ait voulu réprimer les pirateries et les violences de ces bons Grecs, qui pillent leurs protecteurs et ne veulent reconnoître aucune autorité.

— On a tout lieu de croire qu'au moment actuel la paix est conclue entre la Russie et la Perse. Dès la prise de Tauris, des propositions de paix furent faites par Abbas-Myrza au général en chef russe Paskewith. Chacun envoya alors un plénipotentiaire : le prince persan chargea son caimacan, ou premier ministre, de traiter du préliminaire avec le conseiller d'État Obsenoff. Dans les conférences qu'ils eurent le 2 novembre, les cinq conditions proposées par la Russie furent acceptées. Elles portent particulièrement que le schah de Perse lui cédera le Khanat d'Érivan, qu'une indemnité sera payée par la Perse pour les frais de guerre, et que, jusqu'à son entier acquittement, les troupes russes occuperont la province de l'Adzabardjan. Le 9 novembre, Abbas-Mirza envoya au général Paskewith son entière adhésion à ces préliminaires, et en conséquence leur entrevue a dû avoir lieu le 16 à Dekhargane, bourg sur la route de Tauris à Masagna.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, dans un temps où l'impiété se sert de la licence de la presse pour attaquer toutes les bases de l'édifice social, par les moyens même les plus odieux, c'est un spectacle digne de l'attention des sages de toutes les nations, que celui de la fête qui vient d'avoir lieu à Migné, pour célébrer l'apparition miraculeuse de la croix, le 17 décembre 1826.

Grâce à la profusion des journaux, les récits des uns, les railleries et les blasphèmes des autres, ont donné à ce fait une plus grande publicité. Grâce à la contradiction et au ridicule des explications qu'ont

essayées des savans et des incrédules, le prodige du fait est devenu plus certain pour tout homme sensé. Grâce aux enquêtes lentes, réitérées et officielles de l'autorité ecclésiastique locale, l'existence et l'authenticité du miracle ont été constatées pour les autres pays comme elles l'étoient pour ceux qui en avoient été les témoins. Grâce enfin à la décision de M. l'évêque de Poitiers, approuvée par le souverain Pontife, l'Église catholique apprendra que le bras du Très-Haut n'est pas raccourci pour elle.

C'est à la conclusion des exercices du jubilé dans la paroisse de Migné, diocèse de Poitiers, le 17 décembre 1826, à la voix d'un pauvre prédicateur, au moment où il rappeloit la vision de Constantin, qu'une croix, bien dessinée, de couleur argentine, de proportion parfaite et d'une dimension considérable, se montra à la vue de trois ou quatre mille personnes, et ne cessa que peu à peu d'être visible, sans changer de couleur, de forme, de dimension, ni de lieu, jusqu'à la fin de l'exercice.

Qu'a dit à cela l'incrédulité? 1° Que ce prodige n'étoit qu'un météore assez fréquent dans le pays; 2° qu'il ne s'agissoit que d'un simple cerf-volant.

Un météore fréquent dans ce pays! mais personne n'y a jamais rien vu de semblable. Un météore qui représente une croix bien dessinée, de dimension que les uns estiment à cent pieds, les autres davantage, et qui reste fixe après le coucher du soleil jusqu'à la fin de la cérémonie; un météore qui paroît avec les circonstances indiquées, précisément au moment où l'orateur catholique rappelle l'apparition de la croix à Constantin, un tel météore seroit-il bien différent d'un miracle?

Un cerf-volant de cent à cent cinquante pieds de long, représentant une croix isolée, bien formée et bien détachée, sur un ciel d'azur, paroissant sans qu'on sache d'où il vient, restant sans qu'on sache qui le retient, et disparoissant sans qu'on sache ce qu'il devient, n'est qu'une puérilité qui ne mérite aucune réfutation.

Ainsi le prodige est si constant, que, pour le dénaturer, on est condamné à descendre à des suppositions absurdes et contradictoires.

Quelle étoit belle la situation du digne orateur chrétien, chargé de prêcher le panégyrique de la croix, en présence des témoins même du miracle! Si l'évènement se fût passé dans une grande ville, les témoins, inconnus les uns aux autres, ne se seroient point prêté un appui mutuel; il eût été impossible de les distinguer, et l'étranger, venant le lendemain pour constater l'authenticité du fait, auroit eu peine à réunir tous les documens, tandis qu'aujourd'hui, dans dix ans, dans vingt ans, comme dans cinquante ans, tout homme sage qui voudra s'éclaircir pourra se rendre à Migné, et y trouver des témoins oculaires qui se sont toujours connus, et qui seront une garantie permanente et mutuelle de leur véracité et du miracle.

Gibbon et d'autres philosophes des derniers temps ont nié les martyres; la révolution avec ses noyades, etc., est venue nous les montrer; l'incrédulité a nié les miracles, et voilà que le Très-Haut les opère dans le ciel en présence de plusieurs milliers de témoins; les protestans ont nié la légitimité de l'autorité du successeur de Pierre,

à qui le Sauveur a dit : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église;* et voilà qu'à la voix du Pontife romain, le jubilé s'ouvre pour l'univers catholique; et à la voix d'un simple prêtre catholique, faisant les exercices du jubilé dans un village du diocèse de Poitiers, un prodige apparoît dans le ciel; les incrédules, qui sont témoins, et d'autres qui ne le sont pas, se convertissent.

Enfans de l'Église catholique, qui marchez sous l'étendard de la croix, et sous l'autorité du seul Pontife universel, du successeur de Pierre, rassurez-vous au milieu de vos épreuves et de celles de l'Église; rassurez-vous, Dieu est avec elle, et par conséquent avec vous. Quant aux impies, à ceux qui ont le malheur d'être hors de l'unité, la publicité du fait leur impose, quelque part qu'ils soient, l'obligation de l'examiner attentivement, et si de leur examen résulte la certitude du fait, il faudra qu'ils en concluent que le ciel autorise le jubilé; que l'autorité du Pape, qui l'accepte, est légitime et nécessaire; enfin que l'Église catholique est le centre de l'unité, et qu'il faut, si on est dans son sein, se soumettre à ses lois, et y rentrer si l'on en est sorti; car le Très-Haut n'en autorise aucune autre par des miracles.

Quel spectacle que celui qu'a offert dernièrement Migné, lors de la fête qui vient d'y avoir lieu! Quelle imposante réunion de tant de personnes étrangères, avec les témoins oculaires du miracle! Quel spectacle que celui du changement de mœurs qui s'est opéré dans les habitans du pays en moins d'un an! Que n'a-t-on pu y rassembler tous ceux qui, pour leur malheur, et pour celui de la société, ferment les yeux à l'éclat des preuves de la religion, comme à l'éclat de ses bienfaits!

J'ai l'honneur, etc. J. G.

Lettre au Roi sur le maintien ou l'organisation du conseil, où l'on considère les changemens fréquens de ministère comme un principe de destruction, et comme une inconséquence dans une monarchie absolue, par M. Madrolle (1).

L'auteur considère cette question en faisant presque toujours abstraction des personnes; il parle à peine des ministres actuels, et voit les choses indépendamment des circonstances. Cela n'empêchera peut-être pas de lui supposer des vues d'ambition ou d'intérêt que sa situation et son caractère démentent également. Il ne demande rien au ministère; mais il n'accorde rien aux partis, et il est beaucoup plus indépendant que ceux qui prennent ce titre, et qui ne parlent ou agissent que sous l'influence de leurs passions ou des factions. C'est par la raison, c'est par l'histoire que M. Madrolle résout la question proposée; ses argumens et ses exemples sont empreints de cette sagesse, et de cette bonne foi qui deviennent plus rares que jamais dans un temps où les têtes paroissent livrées à un inconcevable esprit de vertige.

---

(1) In-8°, prix, 1 fr. 50 cent. et 1 fr. 75 cent. franc de port. A Paris, au bureau de ce journal.

Traité des dispenses et de plusieurs autres objets de théologie et de droit canon, par Collet; nouvelle édition, revue et augmentée par M. Compans (1).

Le *Traité des dispenses* de Collet parut vers le milieu du siècle dernier, et obtint dans le temps d'honorables suffrages; toutefois un Prémontré, le Père Nicolas Collin, docteur en théologie et prieur de Rengeval, fit paroître des *Observations critiques* sur ce *Traité*. Le Père Collin louoit l'ouvrage et l'auteur, mais ne dissimuloit pas qu'il se trouvoit encore même dans la 3e édition bien des fautes, bien des citations peu exactes et bien des contradictions. Il avertissoit qu'il n'avoit pu vérifier qu'une partie des citations de Collet, mais il ne laissoit pas d'en relever un assez grand nombre, tant de l'Ecriture et des Pères, que des théologiens. Il faisoit remarquer aussi des décisions erronées et des anachronismes. Ces *Observations* du Père Collin parurent à Nanci en 1765, avec approbation, et elles forment un in-12 de 522 pages. Il parut dans le *Journal encyclopédique* une réponse à l'écrit du religieux Prémontré, réponse assez peu péremptoire, et même remplie de propositions hardies et choquantes qui ne permettent pas de l'attribuer à Collet; c'est ce qui engagea le Père Collin à donner de *Nouvelles observations critiques, avec une réponse à l'auteur du Journal encyclopédique*, 1770, avec approbation, in-12 de 282 pages. Le critique reproche à Collet des jugemens hasardés, des imputations fausses, et surtout des méprises dans les citations, méprises qui venoient sans doute de l'usage où étoit Collet de citer de

(1) 2 vol. in-8°, prix, 10 fr. et 13 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Méquignon-Junior, et au bureau de ce journal.

confiance, sans prendre la peine de vérifier les textes. Ce travail du Père Collin mérite d'autant plus d'estime, que l'auteur est sage et modéré, et évite tout ce qui pourroit offenser et aigrir.

Collet étant mort vers le même temps, ne put profiter des observations du censeur; mais un prêtre de la même congrégation, M. Compans, aujourd'hui professeur de théologie à Toulouse, se chargea de revoir l'ouvrage et d'en faire disparoître les défauts. Il y ajouta des articles intéressans, en développa davantage d'autres, rectifia quelques décisions, mit plus d'ordre et de liaison dans les matières, supprima quelques lettres diffuses, et vérifia en particulier plus de deux cents citations. M. Compans reconnoît qu'il s'est beaucoup servi des remarques du Père Collin, dont il ne parle qu'avec estime. L'ouvrage, ainsi corrigé, parut en 1788, 2 vol. in-8°, avec une approbation favorable de l'abbé Parent de Vassy, docteur de Sorbonne. Dans ces derniers temps, l'éditeur a revu le *Traité* avec un nouveau soin, a fait des corrections au style, et a surtout mentionné les points de notre législation, qui peuvent avoir rapport aux différentes parties de l'ouvrage; mais il a laissé ce qui regarde les vœux de religion, et en cela, il nous paroît avoir eu toute raison.

Le *Traité* est partagé en huit livres qui traitent des dispenses en général, des empêchemens du mariage et de leur dispense, des vœux et de leur dispense, des dispenses des religieux, du jurement et de sa dispense, des irrégularités et de leur dispense, de la simonie et de sa dispense, et de divers objets de dispense. A la fin du premier volume, on trouve une dissertation sur la réserve de certaines censures, et une lettre sur le pouvoir des évêques touchant l'absolution de l'hérésie; la lettre est adressée au Père Bellini, et soutient le droit de nos évêques d'absoudre de l'hérésie. Dans le second volume, il y a d'autres lettres de Collet sur

les vœux simples et sur différens cas relatifs aux dispenses; à la fin du volume est une appendice qui offre une notion du corps du droit canonique, et un commentaire sur les règles qui sont à la fin des décrétales.

Quand M. Compans s'écarte du sentiment de Collet, il a soin d'en prévenir et d'en déduire les raisons. Tout ce qu'il a fait pour améliorer l'ouvrage ajoute un nouveau prix au travail de son confrère, et inspirera plus de confiance à ceux qui étoient prévenus contre la manière de Collet, auquel on a reproché justement quelques défauts. Ces défauts ont disparu ici, et il ne reste qu'un fond solide et des décisions sages et motivées.

Nicolas Collin, dont il est question dans cet article, étoit un Prémontré réformé, dont on a en outre des Traités de l'eau bénite, du signe de la croix, du pain bénit, des processions et du respect dû aux églises; ces Traités parurent de 1775 à 1781.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. La fête et la neuvaine de Ste-Geneviève seront célébrées d'une manière très-solennelle dans l'église dédiée à la patronne de Paris. Le 2 au soir, il y aura procession, exposition de la châsse et salut du saint sacrement par M. l'abbé Desjardins, archidiacre de Sainte-Geneviève. Le 3, jour de la fête, M. l'archevêque officiera le matin, assisté du séminaire Saint-Sulpice, et donnera le salut le soir; M. l'abbé Rauzan prêchera. Les officians seront successivement, les autres jours, M. l'abbé Desjardins, M. le curé de St-Laurent, M. l'ancien évêque de Tulle pour le dimanche, MM. les curés de St-Roch, de St-Nicolas-du-Chardonnet, de Saint-Germain-l'Auxerrois et de Saint-Merry, et le dernier jour, vendredi 11, M. l'évêque de Caryste. Chaque jour, un des séminaires de la capitale assistera l'officiant. Les prédicateurs sont, à dater du 4, M. l'abbé d'Espinassoux, M. l'abbé Martin, missionnaire, M. l'abbé Laurentie, M. l'abbé Martin de Noirlieu, M. le duc de Rohan, M. l'abbé Cail-

lan ; M. l'abbé Belmont et M. l'évêque de Caryste. Les saluts seront donnés depuis le 4 par M. l'évêque de Caryste, M. l'abbé Boudot, M. l'ancien évêque de Tulle, M. l'ancien évêque de Strasbourg, M. le duc de Rohan, MM. les évêques de Tempe et d'Iméria, et M. l'archevêque de Gênes, nonce apostolique. Tous les jours, la grand'messe sera à dix heures, les vêpres à cinq heures, le sermon et le salut à sept heures.

— La mission de Chartres, qui avoit commencé à la Toussaint, a fini le jour de Noël. Les commencemens en avoient été assez froids, les discussions politiques, les élections, des préventions trop répandues occupoient les esprits ; mais enfin ils se sont un peu ébranlés. De grandes grâces ont été répandues et mises à profit. On a senti l'injustice des reproches dont les missionnaires avoient été l'objet de la part des ennemis de la religion. Malheureusement plusieurs personnes se sont détrompées trop tard, et leur négligence à profiter des instructions leur causera une perte irréparable peut-être, celle des grâces immenses et souvent décisives attachées à une mission. Les missionnaires ont montré un zèle admirable, ils ne se sont point rebutés d'une désolante froideur, et ont redoublé de charité et de courage. M. l'abbé Rauzan, leur digne chef, laissera dans la ville une grande réputation de talent, de sagesse et de piété. La communion générale a été édifiante et nombreuse, eu égard aux circonstances ; environ 3000 personnes ont approché de la sainte table. L'une des trois paroisses, celle de St-Pierre, a montré les meilleures dispositions, et la mission y a eu tout le succès qu'on pouvoit désirer. La clôture a eu lieu le jour de Noël ; la procession s'est faite avec pompe et recueillement. Un grand christ attachée à une croix provisoire étoit portée par 80 hommes, qui s'acquittoient de cette fonction avec zèle, et à chaque pause faisoient retentir l'air du cri de *vive la croix*. Au retour de la procession, le christ a été transporté sur la croix véritable qu'on a élevée au pied du grand clocher. Toute la partie mécanique de l'opération a été exécutée avec autant de promptitude que de précision. Ce calvaire fait un très-bel effet. M. l'abbé Rauzan est monté sur le piédestal, et a fait un petit discours, plein de réflexions si justes, si pieuses, si pénétrantes, qu'il a ému tout son auditoire ; les militaires et même les indifférens ont paru tou-

chés. Le soir, le même orateur a prêché sur la soumission à la volonté de Dieu ; son sermon, où il n'y avoit pas moins de noblesse que d'onction, a enlevé tous les suffrages. Enfin toute cette journée a été consolante pour la piété. Les missionnaires sont partis deux jours après; M. l'abbé Rauzan et M. l'abbé Menoust sont restés un peu plus pour achever l'organisation d'une association d'ouvriers qui commence sous les plus heureux auspices, et qui perpétuera pour cette classe le bienfait de la mission. M. l'évêque a contribué puissamment aux résultats de cette mission, non-seulement parce qu'il avoit demandé les missionnaires et qu'il les a comblés de prévenances, mais encore par les dispositions qu'il a prises, par les exemples qu'il a donnés et par les exhortations vives et pressantes qu'il a plusieurs fois adressées aux fidèles.

— M. de Bonald, évêque du Puy, a publié, sous la date du 8 décembre, un Mandement pour le rétablissement des conférences dans son diocèse. Le prélat fait sentir combien l'instruction est nécessaire à un prêtre, et surtout de nos jours :

« Dans les siècles qu'on accuse de barbarie, la science fut nécessaire au clergé pour empêcher que de grossières erreurs ne se mêlassent aux vérités de la foi, et que le flambeau des lettres et celui de la religion ne s'éteignissent; mais dans ce siècle dont on vante les lumières, la science est encore bien plus nécessaire aux prêtres pour défendre le dépôt de la foi et contre l'indifférence des mondains et contre l'ignorance des savans, dont les idées sur la religion sont aujourd'hui si confuses et si absurdes qu'on ne trouveroit rien de semblable chez les nations infidèles, et dont les regards, obscurcis par l'orgueil et les préjugés, ne voient plus dans l'Église de Jésus-Christ qu'un édifice qui tombe de vétusté, au soutien duquel le bras de Dieu ne suffit plus, qu'il faudroit reconstruire sur un plan moderne, fonder sur une autre pierre ou plutôt anéantir, pour faire passer les nations des autels pacifiques de la miséricorde et de la charité aux pieds des autels de je ne sais quelle tolérance et quelle philantropie. La science est nécessaire au clergé pour environner son ministère de cette considération qu'il lui est bien permis de rechercher quand il ne la désire que pour étendre le royaume de Jésus-Christ, toujours pour Dieu et en vue de Dieu.

» Tout occupés de ces pensées, nous avions formé depuis long-temps le dessein de rétablir ces conférences ecclésiastiques où, d'après les sages réglemens de nos illustres prédécesseurs, le clergé de ce diocèse alloit puiser tous les mois de nouvelles lumières et un nouveau zèle pour remplir tous ses devoirs. Vos désirs, N. T. C. F., étoient conformes aux nôtres, et souvent vous nous aviez sollicité de publier

cette ordonnance qui vous sembloit devoir rendre à l'église du Puy l'éclat de ses anciens jours, en réveillant ou plutôt en donnant une plus grande activité à cet amour des saintes lettres que, dès la jeunesse, vous avez puisé à une école, l'ornement de ce diocèse et la consolation de notre épiscopat; mais les soins que nous fûmes obligés de donner d'abord à l'éducation de l'enfance, la nécessité de connoitre par nous-mêmes notre troupeau, nous forcèrent d'ajourner un projet que nous avions tant à cœur.

» Rien ne s'opposant plus maintenant à nos vues, nous venons vous annoncer, N. T. C. F., que l'ouverture des conférences est fixée au mois de mai prochain. En renouvelant l'usage de ces saints exercices, nous ne nous proposons pas seulement de répandre davantage le goût de l'étude et de nous former des coopérateurs pleins de la science de leur état, nous voulons encore que ces communications resserrent les liens de la charité, en faisant naître une estime réciproque; et que tous les prêtres éprouvent dans ces entretiens fraternels ce bonheur et cette joie que le prophète royal célébroit dans ses saints cantiques. »

M. l'évêque donne ensuite à ses coopérateurs des conseils pleins de sagesse et de charité sur la manière dont ils doivent se conduire dans ces conférences, sur l'union et les égards qui doivent y régner, sur les sentimens qui doivent les y animer. *Pleins de respect*, dit le prélat, *pour les coutumes anciennes que chaque église conserve religieusement, et que le souverain pontife respecte lui-même, nôtre sentiment à nous sera toujours qu'une église ne trouvera de liberté que dans sa soumission au chef de toutes les églises, d'indépendance que sous les lois du vicaire de J. C., de gloire qu'à suivre toujours la voix du pasteur universel.* Les conférences sont rétablies dans le diocèse à dater de Pâque prochain; elles auront pour objet le dogme, la morale, la discipline ecclésiastique, les principales difficultés de l'Ecriture, et tout ce qui a rapport à la célébration de la messe et à l'administration des sacremens. Elles auront lieu une fois par mois, de Pâque à la Toussaint. Elles seront toujours précédées de la messe, et accompagnées de prières. Le prélat règle aussi tout ce qui concerne leur tenue, l'ordre qu'on doit y observer, les repas, etc. On pourra continuer la conférence après le dîner, proposer des cas de conscience; et se concerter sur les moyens de corriger les abus qui régneroient dans les paroisses, en observant qu'un prêtre ne doit jamais signaler les vices dominans parmi ses paroissiens, à moins qu'ils ne lui soient connus par une autre voie que la confession.

— Nous avons hésité si nous entretiendrions nos lecteurs

de M. Coessin, dont quelques journaux ont parlé, et sur lequel circulent des bruits désavantageux. On dit que c'est un homme religieux, mais d'une mysticité exaltée, qui fait des disciples, qui les endoctrine, et qui se permet de s'expliquer fort légèrement sur l'Eglise et sur le clergé. La *Gazette de Lyon* en a parlé comme d'un chef de secte qui avoit été excommunié, ou du moins suspendu de la communion des fidèles par M. l'archevêque de Paris. M. Coessin a nié ces faits dans une lettre fort succincte, qui lui a attiré une réplique assez précise, insérée dans le *Courrier*. Cette réplique est ainsi conçue :

Paris, le 15 décembre 1827.

« Monsieur, votre journal d'hier renferme quatre dénégations de M. Coessin, sur lesquelles, dans l'intérêt des pères de famille et de tous les gens de bien, je crois devoir donner les explications suivantes, que je vous prie de vouloir bien publier :

» 1° M. Coessin est certainement chef de secte; car il a des disciples, auxquels, *de sa seule autorité*, il fait faire des vœux; *il est chef de secte, car il crée des dogmes*, et il enseigne une morale qui ne tendroit à rien de moins qu'à rompre les liens des familles et à désorganiser la société.

» 2° Si l'on dit que M. Coessin a été suspendu de la communion des fidèles, c'est que lui-même a donné lieu à ce bruit, vrai ou faux, en se vantant, à qui a voulu l'entendre, d'être persécuté par le clergé, en assurant que M. l'archevêque de Paris lui retiroit tous ses confesseurs, et que récemment encore, à Lyon, il n'avoit pu trouver un prêtre qui voulût le confesser.

» 3° M. Coessin sait fort bien que l'Eglise condamne sa doctrine. C'est ce qui l'a décidé à renoncer au voyage de Rome, qu'il comptoit faire cette année pour la troisième fois; car, quoiqu'il dise à ses disciples : « Si vous n'êtes pas prêts à subir pour moi l'épreuve du » château Saint-Ange, vous n'êtes pas dignes de me suivre, » M. Coessin est *trop prudent* pour risquer lui-même cette épreuve.

» 4° Il est très-vrai que M. Coessin avoit le projet de réunir ses disciples dans un établissement qu'il a fondé, non pas à Pistoie, mais à Monteluco, près de Spolette; il est très-vrai qu'il y a conduit, il y a environ deux ans, deux de ses adeptes, dont l'un, le sieur *Latreiche*, y est encore.

» On peut juger maintenant quelle confiance méritent les dénégations et la profession de foi de M. Coessin.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» GRATRY père, rue de l'Abbaye, n° 12. »

Nous ne sachons pas que M. Coessin ait répondu à cette nouvelle attaque. La *Gazette de Lyon* du 23 décembre parle encore de lui :

« Il est constant, dit-elle, que M. Coessin travaille sur

un assez vaste plan à la formation d'une nouvelle institution religieuse, destinée dans ses vues à remplacer les anciens ordres religieux, qui n'ont pas, selon lui, répondu à leur destination, et rendu à l'Église les services qu'elle avoit droit d'en attendre. Il enseigne de vive voix et par écrit qu'il est extraordinairement suscité du ciel pour préparer le dernier avénement du Fils de Dieu; c'est dans ce dessein qu'il s'est cru appelé à créer ce qu'il nomme des familles spirituelles, composées de plusieurs familles naturelles réunies sous une même règle, et se liant par des vœux que M. Coessin se réserve de recevoir par lui-même.

» Cette société doit avoir des maisons centrales et des ramifications de tous les côtés. Des personnes éclairées qui ont eu connoissance de ses statuts ont été alarmées de leur singularité, du langage extraordinaire dans lequel ils sont rédigés, et d'une affectation qui leur a semblé cacher des pièges dangereux; elles ont cru y voir enfin le germe d'erreurs par lesquelles toutes les maximes du christianisme pourroient être essentiellement compromises. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a été défendu à M. Coessin de faire des prosélytes dans le diocèse de Lyon, et qu'il a été écrit au saint Siège pour vérifier l'allégation qu'une maison en Italie eût été donnée par le Pape à cette association. M. Coessin a déclaré lui-même que M. l'archevêque de Paris étoit opposé à ses projets, et il s'attend à une semblable opposition de la part du clergé en général. »

Il auroit été à désirer que M. Coessin eût donné des explications sur tout ce qu'on lui impute. Un véritable enfant de l'Eglise ne souffre point patiemment qu'on l'accuse d'erreur. C'est un fâcheux préjugé que d'être singulier en matière de doctrine, et d'enseigner autre chose que ce que l'Église nous propose de croire. Aussi on dit que plusieurs des disciples de M. Coessin l'ont abandonné, et que quelques confesseurs ont renoncé à l'entendre. La liberté de ses discours sur l'Eglise, ses plaintes contre le clergé, cette mission qu'il s'arroge, cet empire qu'il exerce sur ses disciples, tout cela a paru suspect à des hommes sages qui sont revenus de l'illusion qu'avoient pu leur faire d'abord des discours séduisans, un langage et un ton mystiques, des manières adroites, et toutes les apparences d'une piété extraordinaire.

— Un M. Maulvaut, tanneur au Port-Marly, avoit écrit le 15 décembre au *Constitutionnel* pour se plaindre de ce qu'on lui retenoit sa fille dans le couvent de Notre-Dame de la Nativité, à St-Germain, où il l'avoit mise pour son éducation. On avoit donné à cette jeune personne le voile de novice, sans la participation du père, qui l'avoit vainement réclamée. Il dénonçoit un abus si criant, et annonçoit qu'il mourroit de chagrin, si on ne lui rendoit sa fille. Le *Constitutionnel*, après avoir inséré sa lettre dans le n° du 17 décembre, faisoit à ce sujet les réflexions les plus énergiques. Il conseilloit à M. Maulvaut de s'adresser à la justice, et à cette occasion, il tonnoit contre le *parti-prêtre* et contre le jésuitisme qui avoient évidemment dicté cet attentat; mais il se trouve que cet attentat est une imposture comme tant d'autres. La famille de M. Maulvaut, *justement indignée*, dit-elle, *de sa conduite affreuse, affligée du mal que peuvent produire les faits mensongers de sa lettre*, a adressé une réponse au *Constitutionnel* et à la *Quotidienne*. Il résulte de cette réponse que M. Maulvaut mit effectivement, il y a quatre ans, sa fille en pension au couvent de la Nativité, à Saint-Germain; qu'il la retira au bout d'un an pour la mettre dans le commerce, mais que les pieuses dispositions de la jeune personne et le mauvais état des affaires de son père l'engagèrent à demander de rentrer dans la communauté; que non-seulement le père n'a pas payé le prix de la pension depuis un an, mais qu'il n'a rien fourni pour l'entretien de sa fille; que c'est la communauté qui a fait cette dépense; qu'enfin le père a, par un acte écrit sur papier timbré, donné son consentement à ce que sa fille prît le voile de novice. Enfin les parens ajoutent : *Il dit vrai quand il reconnoît que sa fille l'aime; pourroit-il se glorifier des mêmes sentimens à son égard? Que de témoins déposeroient contre lui pour venger une victime innocente!* La lettre est datée de Saint-Germain le 23 décembre, et signée de la grand'mère, femme Quisenet, de deux tantes Quisenet et Quéritt, d'un oncle, etc. Le *Constitutionnel*, un peu honteux sans doute de son protégé, a inséré la réclamation; n'auroit-il pas dû rétracter aussi ce qu'il avoit dit à cette occasion contre le *parti-prêtre*, qui n'étoit pour rien dans cette affaire comme dans beaucoup d'autres?

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Lundi dernier, à l'occasion de la nouvelle année, le Roi et LL. AA. RR. ont reçu les hommages de la cour de cassation, de la cour des comptes, du corps universitaire, présenté par M. l'évêque d'Hermopolis (nous donnerons son discours dans le prochain numéro), de la cour royale et des tribunaux civils et de commerce, de M. l'archevêque de Paris, de l'Institut et de plusieurs sociétés académiques, de M. le gouverneur et de l'état-major des Invalides, de l'état-major et des officiers de la garde royale, et des différens corps de la garnison de Paris. Ont été également admis au même honneur des pairs, des généraux, et des officiers de toutes armes. Le soir, à 8 heures, S. M. et LL. AA. RR. ont reçu les vœux et les félicitations des dames.

— Le Roi a daigné faire compter un secours de 200 fr. à Chauvet, en attendant l'échéance du premier trimestre de la pension de 800 fr. que S. M. a bien voulu lui accorder.

— Mme la Dauphine a fait adresser à M. le préfet des Hautes-Pyrénées une somme de 2000 fr., pour secourir ceux des habitans de la vallée de Barrèges qui ont éprouvé des pertes dans le dernier débordement du Bastan. Déjà l'an dernier l'auguste princesse avoit fait distribuer une somme de 3000 fr. pour réparer des pertes semblables.

— Une ordonnance royale du 23 de ce mois, relative à la commission d'indemnité pour les colons de Saint-Domingue, porte qu'à dater du 1er janvier prochain, et pour diminuer les frais de la liquidation, le nombre des membres de cette commission, qui étoit de 27, sera réduit à 15, qui formeront 3 sections composées de 5 membres. Voici leurs noms d'après une autre ordonnance du même jour: première section, MM. le duc de Lévis, président; le baron Malouet, de Gerès de Camarsac, le baron de Lamardelle, Chrétien de Poly. Seconde section, MM. le vicomte Lainé, président; le comte de Pontécoulant, le comte de Kersaint, de Frazans, Derville-Malecard. Troisième section, MM. le baron Portal, président; le comte d'Agoult (André), député; de Vergès, le marquis Fournier de Bellevue.

— Par ordonnance royale du même jour, le travail réparti entre les cinq sections d'indemnité pour les émigrés, instituées par l'ordonnance du 8 mai 1825, sera attribué en totalité à la quatrième section, à compter du 1er janvier prochain. Cette réduction est faite pour diminuer les frais de liquidation. Lorsqu'il y aura lieu de procéder à l'examen des avis donnés par les préfets sur la lésion éprouvée par les ayant-droits, les membres des 5 sections se réuniront extraordinairement, sur la convocation et sous la présidence de M. le duc de Tarente.

— Une ordonnance royale en date du 26 de ce mois, relative à l'administration des monnoies, porte, entr'autres dispositions, que l'administration des monnoies sera remplacée par une commission des monnoies, composée d'un président et de deux commissaires-géné-

raux. Il y aura près de cette commission, 1° un bureau composé d'un directeur des essais, d'un vérificateur et de deux essayeurs; 2° un receveur-général. Dans chaque hôtel des monnoies, il y aura un commissaire du Roi, un directeur de la fabrication, un contrôleur au change et un contrôleur au monnoyage.

— Par une autre ordonnance en date du même jour, M. le comte de Sussy, pair de France, président de l'administration actuelle des monnoies, est nommé président de la commission des monnoies, et MM. Alp. Lambert et L. Brunet sont nommés membres de la même commission. Les commissaires du Roi et les directeurs de la fabrication, maintenant en exercice, sont confirmés.

— M. le baron de Crouzeilles, secrétaire-général du ministère de la justice, est nommé conseiller à la cour de cassation, en remplacement de M. Buschopp, démissionnaire.

— Par délibération du conseil royal de l'instruction publique, Me Routhier, avocat aux conseils du Roi et à la cour de cassation, vient d'être autorisé à faire à Paris un cours de droit administratif.

— Jeudi dernier, trente nouveaux gardes-du-corps ont été admis, dans la salle des maréchaux, à prêter serment au passage du Roi pour se rendre à la chapelle.

— A partir du 1er de ce mois, tous les services des postes, tant en malles que par entreprises, sont rendus journaliers pour toute la France. Ainsi tous les bureaux de poste recevront chaque jour et expédieront des dépêches pour tous les bureaux du royaume.

— En réponse à l'article extrait du *Précurseur* de Lyon, et inséré dans le *Journal du commerce* le 29 décembre 1827, le *Moniteur* annonce qu'il est autorisé à déclarer que la prétendue discussion sur la communication ou non-communication au ministère public de la procédure criminelle relative aux évènemens des 19 et 20 novembre, n'a point été élevée, et qu'il règne, entre la commission d'instruction et le parquet, une parfaite harmonie pour tout ce qui peut tendre à la découverte de la vérité.

— La chambre d'accusation s'est occupée, vendredi, de l'affaire des troubles des 19 et 20 novembre. Cinquante-six personnes avoient été arrêtées et 36 avoient déjà été mises en liberté par un premier arrêt, 20 étoient restées en prison; on annonce que 11 ont encore été mises en liberté par arrêt de ce jour, 9 seulement restent entre les mains de la justice, et quelques-unes de ces dernières sont simplement renvoyées en police correctionnelle, comme prévenues d'avoir brisé des vitres et d'avoir injurié et insulté les troupes.

— La cour royale de Paris, sous la présidence de M. Dupaty, a encore jugé, vendredi dernier, trois affaires relatives à des libraires en contravention au réglement de 1723. La cour a de nouveau déclaré cet acte comme abrogé, et a renvoyé de la plainte et déchargé des condamnations les sieurs Guillaume, libraire à Paris; Hardy, bouquiniste à Pontgoint (Eure-et-Loire), et Poinsinet, tenant cabinet de lecture à Reims.

— Le baron de Bombelles, lieutenant-général des armées du Roi, vient de mourir à Paris.

— M. Boscary de Villeplaine, doyen des agens de change, et mem-

bre du bureau de charité du second arrondissement, vient de mourir à l'âge de 70 ans.

— L'expérience d'un *charriot à vapeur* a été faite, il y a peu de jours, à Bercy, en présence de plusieurs ingénieurs. On a vu ce chariot, mu par l'effet seul de la vapeur, marcher en avant, tourner, reculer, et le conducteur le diriger avec la plus grande facilité.

— En moins de deux jours, le Rhône s'est élevé à Lyon à la hauteur des plus fortes inondations. Plusieurs quartiers de cette ville étoient couverts d'eau le 24; l'église de la Guillotière a été envahie par ce débordement; une maison s'est écroulée et plusieurs personnes ont péri. Les jours suivans, le fleuve est rentré dans son lit

— Le général Church vient, dit-on, d'arriver dans la Grèce orientale avec 5000 hommes. Plusieurs chefs grecs se sont réunis à lui, et il étoit appuyé par cinq bâtimens grecs. Il a débarqué, le 30 novembre, à Dragomestre, en Acarnanie, où il avoit pour but de s'emparer de Missolonghi, qui n'a qu'une simple garnison, et de soulever les habitans de l'Epire et de l'Albanie. Il paroît qu'Ibrahim-Pacha a mis le feu à Tripolitza, et s'est retiré ensuite sur Navarin, où l'on croit qu'il va chercher à s'embarquer pour retourner en Egypte.

— Les Turcs font de grands préparatifs de guerre. D'un autre côté, on remarque quelques mouvemens parmi les troupes russes cantonnées sur les frontières de la Turquie, et elles sont prêtes à marcher au premier ordre.

— L'*Observateur autrichien* du 26 annonce qu'il est autorisé à déclarer que la prétendue dépêche du prince de Metternich à l'internonce d'Autriche à Constantinople, pour censurer la conduite qu'il avoit tenue avec ses collègues, et lui prescrire de leur faire ses excuses, est entièrement controuvée. Nous avions trop légèrement fait mention de cette dépêche.

— On apprend de Cassel, en Hesse, que la longue affaire des lettres menaçantes est enfin terminée. L'ex-conseiller supérieur de police, M. de Manger, est condamné à une détention de cinq ans dans une forteresse, à la privation de ses emplois, et à 400 thalers d'amende; et le conseiller de police Windemuth à la privation de ses emplois, et à une amende de 1,000 thalers.

— Il doit paroître à Dresde, à partir du 1er janvier, un journal en langue française, intitulé *le Conciliateur*, rédigé par le professeur Laforgue.

— Les Vechabites sont décidément en pleine insurrection contre le pacha d'Egypte; ils ont envoyé 50,000 hommes contre l'armée du vice-roi, qui, n'étant que de 14,000 hommes, a été forcée de se retirer. Il a fait partir toutes les troupes qui composoient le camp du Caire, à l'exception de trois bataillons.

— Le duc de Brunswick se dispose à quitter Vienne pour retourner dans sa résidence. On dit que les différends survenus entre ce prince et le roi d'Angleterre sont sur le point d'être aplanis.

— La gazette officielle de Lisbonne publie une lettre de l'infant don Miguel à sa sœur la princesse régente de Portugal, en date du 15 novembre, par laquelle ce prince lui annonce qu'il compte arriver dans cette capitale à la fin de décembre, et la prie de réunir, pour le

20 de ce mois, les pairs et les députés qui sont absens, afin qu'au jour qui suivra son débarquement elle fasse l'ouverture solennelle des chambres, et qu'il puisse aussitôt prêter le serment voulu par la charte.

— Des nouvelles de la Havane, sous la date du 14 octobre, portent qu'une frégate alloit mettre à la voile avec un million de piastres pour le roi d'Espagne, et que le vaisseau *Guerrero*, 4 frégates et 5 bricks, sous les ordres de l'amiral Laborde, étoient prêts à sortir. Les troupes de terre, bien entretenues et bien disciplinées, dépassent 20,000 hommes.

Il paroît un *Mémoire de l'abbé Contrafatto*; ce Mémoire est long, et a 96 pages in-8°. Plusieurs journaux en ont rendu compte; un d'eux avoit promis de parler de cette affaire *sans méconnoître les droits de l'infortune*, et tout l'article tend à jeter de l'odieux et du ridicule sur l'accusé. On a dit qu'il demandoit la censure; nous n'avons point vu cela dans le Mémoire. Il est vrai que l'auteur se plaint de la licence des journaux; c'est un tort qu'il partage avec beaucoup de gens honnêtes, et que la violence des feuilles quotidiennes pourroit excuser. A l'occasion du Mémoire de Contrafatto, le *Journal des débats* est allé ramasser tous les articles supprimés par la censure relativement à cette affaire, et il nous a fallu subir toutes les déclamations de M. Salvandy et de quelques autres. Du moins les fils de prêtre devroient se récuser, quand il s'agit des désordres d'un prêtre.

Quant au *Constitutionnel*, son article est plein de cette *mesure* dont il assuroit dernièrement qu'il s'est fait une loi, et dont en effet il ne s'écarte jamais. En vertu de cette *mesure*, il dit qu'*on ne peut considérer Contrafatto que comme une bête féroce*; ainsi tout le monde peut lui courir sus, et lui tirer un coup de fusil. Tout l'article est plein d'injures sur les prêtres, sur la congrégation, sur la *Gazette de Lyon*; c'est là la *mesure* du *Constitutionnel*. Seroit-ce aussi quelque fils de prêtre qui auroit tracé cet article? On pourroit en demander des nouvelles au fils du Père Arsène, dernier majeur des Camaldules, près Nantes. Ce fils est aujourd'hui, dit-on, un des hommes les plus ardens à rechercher et à exploiter les scandales dans le clergé. Son origine ne devroit-elle pas lui inspirer d'autres sentimens? Ne pourroit-il avoir quelque pitié d'une classe à laquelle son père appartenoit? Est-il absolument obligé de traîner dans la boue un habit que son père a porté?

Quoi qu'il en soit, nous parlerons aussi du Mémoire de Contrafatto, mais nous nous bornerons à une analyse rapide, et à l'indication de quelques circonstances remarquables. L'auteur proteste de son innocence et fait l'histoire de sa vie. Joseph Contrafatto est né le 3 septembre 1798, à Piazza, en Sicile. Il avoit deux oncles prêtres, il fit ses études à Palerme, et prit les ordres sacrés à 21 ans. Il fut ordonné prêtre par dispense d'âge en 1821, demeura quelque temps à Piazza, alla ensuite à Naples, puis à Rome pour gagner le jubilé, en même temps qu'il y terminoit ses affaires. Quinze jours après son arrivée, il fut nommé recteur de l'église dite de Ste-Marie de Constantinople, qui ap-

président maintint sa décision ; mais on a trouvé moyen de l'éluder, en rendant publiques par la voie de l'impression les plaidoiries mêmes des avocats.

Et pour compléter le tableau, voyez sur quel ton quelques journaux ont parlé de cette affaire. On diroit qu'ils ont saisi avec empressement cette occasion de diffamer un prêtre, et d'insulter dans sa personne à la religion même. Ils ont cherché à échauffer encore les passions de la multitude. Ils supposent que Contrafatto étoit attendu sur la place du palais de justice, et que 7 à 800 personnes étoient venues pour le voir exposer. Dans toute autre circonstance, ils nous auroient parlé du respect dû au malheur; mais doit-on tant d'égards à un prêtre?

Nous en resterons là sur ce Mémoire, dont le style et la rédaction laisseroient beaucoup à désirer; mais on ne sauroit exiger d'un étranger la même correction et la même précision qu'on auroit attendues d'un Français. Quant au fond de l'écrit, nous nous sommes borné à donner une idée de ses moyens de défense; et, sans prétendre porter un jugement sur cette affaire, ce qui ne nous appartient pas, sans nous arrêter même au fond du procès, qui offre beaucoup de détails déplorables, nous pouvons dire qu'il est difficile de ne pas reconnoître, dans plusieurs circonstances, des preuves de cette préoccupation qui s'empare quelquefois des esprits dans les temps de partis.

Tractatus de Justitiâ et Jure (1).

Ce traité a pour auteur un professeur de théologie qui est en même temps chanoine à Tours et membre d'une congrégation respectable. Ce théologien a trouvé que les traités publiés précédemment sur cette matière étoient ou incomplets ou peu méthodiques. Il partage son sujet en cinq dissertations, sur la vertu de justice, sur le droit, sur l'injustice et la restitution en général, sur l'injustice et la restitution en particulier, et sur les contrats. Il examine, entr'autres, une foule de questions sur la restitution, sur les principes généraux à cet égard, et sur l'application qu'on peut en faire aux cas particuliers. Le second volume est consacré en entier aux contrats et à leurs diverses espèces. Ici l'auteur s'étend beaucoup; il traite de la promesse, de la donation, du prêt, du contrat de société, du change, des rentes, de la vente et de l'achat, du monopole, de l'échange, du cautionnement, et même du jeu, du pari, etc. L'auteur paroît ne rien omettre de ce qui se rattache à son sujet; il est précis et méthodique. Quant à ses principes et à l'application qu'il en fait, nous n'osons dire qu'il est sévère et rigoureux sur quelques points. Il étend un peu l'obligation de restituer, et il combat, entr'autres, tome II, page 170, le *Traité de la justice et de la restitution*, publié au Mans en 1818, et dont nous avons rendu compte. *Non nostrùm inter vos tantas componere lites*, dirons-nous aux deux théologiens. Nous savons d'ailleurs que des hommes estimables et instruits recommandent le nouveau traité.

---

(1) 2 vol. in-12, prix, 5 fr. et 7 fr. franc de port. A Amiens, chez Caron-Vitet, et à Paris, au bureau de ce journal.

Statuts synodaux, dressés par M. de Pins, archevêque d'Amasie, et administrateur du diocèse de Lyon; et publiés dans le synode général des 4 et 5 décembre 1827 (1).

Nous avons parlé, n° 1367, du synode tenu, l'automne dernier à Lyon; les statuts viennent d'en être publiés par M. l'administrateur apostolique, ils sont précédés d'une Lettre pastorale adressée par le prélat au clergé du diocèse. Cette Lettre pastorale, datée du 6 décembre dernier, déclare les statuts obligatoires pour tout le diocèse. Le prélat se félicite d'avoir eu l'idée d'assembler son synode :

« Cette assemblée s'est tenue, dit-il, et vous savez avec quelle édification réciproque, avec quelle communication mutuelle de vues, de lumières et d'affections en N. S. tout s'y est passé. Vous y avez entendu publier nos statuts synodaux, ou plutôt les anciens statuts du diocèse, adaptés aux circonstances actuelles, autant que le bien de la religion nous a paru le demander. Nous vous les adressons aujourd'hui avec d'autant plus de confiance, que vous nous avez paru disposés à vous y conformer avec plus de respect et de soumission, et que vous les avez en quelque manière scellés et confirmés par votre suffrage. Vous y verrez en même temps que, conformément à vos désirs et à vos justes représentations, il ont été modifiés en plusieurs chefs....

» Par ce moyen, vous avez, pour vous diriger dans l'exercice de vos saintes fonctions, cette législation fixe et uniforme dont vous nous aviez exprimé le désir; elle est moins notre ouvrage que celui de tous les doctes et pieux pontifes qui ont gouverné depuis près de 17 siècles l'église de Lyon. Pour mieux sentir la sagesse et la force de leurs leçons, figurez-vous qu'ils vous les adressent du fond de ces tombeaux où vous possédez leurs précieux ossemens, ou plutôt du séjour de la gloire, où les honore l'Eglise, qui en a inscrit plus de vingt dans ses fastes. »

(1) Un vol. in-8°, prix, 2 fr. 50 cent. et 3 fr. 25 cent. franc de port. A Paris, chez Rusand, et au bureau de ce journal.

Les statuts sont partagés en 12 chapitres, qui traitent des sacremens en général, du baptême, de la confirmation, de l'eucharistie, de la pénitence, de l'extrême-onction, de l'ordre, du mariage, du soin des églises et de l'état des fabriques, de la célébration des fêtes et de tout ce qui a rapport au service divin, des sépultures, et enfin de la vie et honnêteté des clercs. Ces statuts sont accompagnés du texte des canons et décrets des conciles, et des réglemens anciens que M. l'administrateur rappelle et confirme; en marge sont indiqués les anciens statuts du diocèse relatifs à chaque objet : mais les ecclésiastiques sont avertis que les canons et réglemens cités en note ou en marge ne doivent point être regardés comme faisant partie des nouveaux statuts, mais comme des témoignages de la discipline plus sévère qui régnoit dans l'Eglise ou dans le diocèse aux temps antérieurs.

Un des chapitres les plus intéressans est le dernier, qui traite de la vie et de l'honnêteté des clercs; il comprend 21 statuts, qui embrassent les devoirs des prêtres pour le vêtement, la décence du maintien, les jeux et les occupations à fuir, les rapports avec les femmes, la résidence, le catéchisme, les conférences ecclésiastiques, les écoles, les confréries, la visite des pauvres et des malades, l'union des prêtres entr'eux, leur application à l'étude, leur désintéressement, etc. Sur tous ces points, le prélat suit et renouvelle la discipline ancienne du diocèse, ou les réglemens généraux reçus dans l'église et confirmés par les canons des conciles et par l'assentiment des évêques. Il semble s'être attaché à ne rien dire de lui-même, et à modifier seulement les statuts suivant les besoins actuels, suivant les lois nouvelles et les circonstances où se trouvent la religion et la société. C'est là que la prudence vient au secours du zèle, et indique les changemens qu'il convient d'apporter dans la discipline.

Après les nouveaux statuts, M. l'archevêque a cru

devoir citer ceux mêmes des anciens statuts qui n'étoient plus applicables aux circonstances. La lecture de ces monumens authentiques, dit-il à ses coopérateurs, vous édifiera, vous instruira des usages de l'ancienne discipline, et vous montrera quel fut dans tous les temps l'esprit invariable de l'Eglise au milieu des changemens introduits par la vicissitude des âges et par la différence des lieux. Ces anciens statuts sont ceux de M. de Montazet, et en remontant successivement aux temps plus reculés, ce sont ceux de M. de Tencin, de M. de St-Georges, de M. de Villeroi, de MM. de Richelieu, de Marquemont, d'Epinac, d'Albon, de Tournon, de Bourbon, de Villars, de la Tourette.

Ce recueil de statuts, qui fixe la discipline actuelle pour le diocèse de Lyon, ne sera pas non plus inutile ailleurs, et sera consulté comme un monument historique, et comme un ouvrage édifiant et digne de la sagesse d'un pieux évêque.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. M. le cardinal Fabrice Ruffo est mort à Naples le 13 décembre dernier ; il étoit né dans la même ville le 16 septembre 1744, d'une des plus illustres familles du royaume. Cette famille a donné plusieurs cardinaux au sacré collège, entr'autres dans le dernier siècle Thomas Ruffo, qui mourut en 1753 doyen du sacré collège et évêque d'Ostie, et Antoine Ruffo, qui avoit été auditeur de la chambre, et qui mourut aussi en 1753. Le jeune Fabrice étant entré dans la prélature, à l'exemple de ses oncles, devint assesseur du gouverneur de Rome, puis trésorier-général de la chambre, place qui mène au cardinalat. Il fut fait cardinal *in petto* le 26 septembre 1791, et déclaré plus de deux ans après, le 21 février 1794; il eut le titre de Sainte-Marie *in cosmedin*, et en dernier lieu celui de Ste-Marie *in via lata*.

Ce cardinal est connu par le rôle qu'il a joué dans les troubles de son pays. Il se mit à la tête des Calabrois en 1799, pour expulser les Français du royaume, rassembla une armée, et marcha vers la capitale dont il forma le siège. La terreur se répandit parmi les patriotes qui avoient essayé de se soutenir après le départ des Français, et Naples, après avoir été pendant près d'un mois livrée à l'anarchie et à toute l'effervescence du délire républicain, fut forcée de capituler. Le cardinal accorda aux patriotes une capitulation d'après laquelle ils devoient être embarqués et envoyés à Marseille; mais le roi étant arrivé sur ces entrefaites, ne voulut point reconnoître la capitulation. Il y eut à Naples des exécutions et des rigueurs que le cardinal ne put empêcher. Il tomba dans la disgrâce, et Ferdinand, qui l'avoit créé son vicaire-général, lui donna un successeur. Quoi qu'on puisse penser de l'entreprise du cardinal, de son zèle à se mettre à la tête de l'insurrection, et des violences qui signalèrent les premières hostilités, les gens sages lui sauront gré de ses efforts pour arrêter les excès d'une réaction sévère. En 1801, le cardinal Ruffo étoit ministre de sa cour à Rome. En 1808, Buonaparte le fit venir en France, et l'y garda ainsi que ses collègues. Le cardinal assista au mariage de Buonaparte en 1810, et ne partagea point ainsi les nouvelles rigueurs dont furent frappés les cardinaux. Il retourna en Italie en 1814. Dans ces dernières années, il résidoit dans ses terres du royaume de Naples, s'occupant d'agriculture et d'économie domestique. Le cardinal Fabrice n'étoit pas prêtre; il étoit grand-prieur de l'ordre de Malte à Rome, et avoit la réputation d'un homme d'esprit et propre aux affaires. C'étoit le plus ancien des cardinaux.

PARIS. Le mardi 8, le séminaire des Missions-Etrangères célébrera la fête de l'Epiphanie, qui est la fête principale de l'établissement. M. l'abbé Desjardins, grand-vicaire et archidiacre, officiera le matin; le soir, M. l'abbé Longin prêchera. Le salut sera donné par M. l'archevêque de Gênes, nonce apostolique.

— M. Marie-Georges-François Charpentier, curé de St-Etienne-du-Mont, qui vient d'être enlevé subitement à son troupeau, étoit né à Hesdin, en Artois, et étoit bachelier en théologie. Ordonné peu de temps avant la révolution, il paroît qu'il avoit été nommé à un canonicat du chapitre de

St-Etienne-des-Grés, à Paris; mais les circonstances l'empêchèrent vraisemblablement d'en jouir. On assure qu'il refusa d'être vicaire épiscopal de Gobel, évêque constitutionnel de Paris. La révolution l'ayant forcé de s'expatrier, il passa en Angleterre, et plus tard en Italie, où il contracta d'honorables liaisons. Il eut alors l'estime et l'amitié de M. d'Isoard, aujourd'hui cardinal. Chargé d'une éducation dans une famille en crédit, il ne chercha point à s'en servir pour arriver aux honneurs. Il rentra dans le ministère, et fut successivement curé de Saint-Maur et de Conflans, près Paris. Appelé, il y a quelques années, à la la cure de Saint-Jean-Saint-François, au Marais, il ne l'a occupée que peu de temps, et fut nommé, en 1826, à celle de Saint-Etienne-du-Mont, qu'il devoit gouverner moins de temps encore. Ses obsèques, le samedi 29, ont présenté le plus nombreux et le plus honorable concours; M. l'abbé Desjardins a officié. Presque tous les curés de Paris, beaucoup d'ecclésiastiques et un grand nombre de fidèles remplissoient l'église. Toutes les classes donnoient des regrets à une perte si prompte et si inattendue. Les pauvres surtout ne pouvoient tarir sur les louanges d'un pasteur dévoué à soulager leurs besoins. Son clergé lui a rendu un touchant hommage, en faisant insérer dans un journal une lettre pleine de témoignages d'attachement et de vénération. On admiroit en lui, disent MM. les ecclésiastiques de St-Etienne-du-Mont, des manières pleines de cordialité et de franchise, un caractère aimable, une conversation ornée. Ses prêtres étoient ses premiers amis; il les traitoit tous avec une bienveillance qui ne diminuoit rien du respect qu'on lui portoit. Les pauvres furent sa pensée habituelle; pendant un mois de souffrances, il ne cessoit de s'occuper d'eux, et les derniers mots qu'il adressa à l'un de ses vicaires furent pour lui recommander *ses pauvres*.

— La station de l'Avent a été prêchée dans la cathédrale de Meaux par M. l'abbé Grivel, jeune prêtre du diocèse de Clermont, qui a fait preuve d'un heureux talent. Le choix des matières qu'il a traitées étoit approprié aux besoins de notre époque; il a parlé tour à tour sur les motifs de conversion, sur l'immortalité de l'ame, sur l'incrédulité, sur les bienfaits de la religion, etc. Les personnes instruites ont pu apprécier l'habileté de l'orateur dans le développement de ses sujets; le dernier discours surtout a paru du meilleur

génie. Ce qui relève encore le mérite de M. Grivel, c'est l'onction qui règne dans ce discours; il sait toucher les cœurs après avoir ébranlé les esprits. Aussi les habitans de la ville ont montré un louable empressement pour entendre la parole de Dieu, et M. l'évêque de Meaux a témoigné à l'orateur combien il étoit satisfait de son zèle. Le prélat l'a encouragé à travailler dans la même carrière, et M. Grivel doit en effet prêcher le carême à Melun.

— S'il est juste de faire connoître les belles actions des ames généreuses, il est convenable aussi de signaler la reconnoissance qu'elles excitent. La commune de Villers-Vicomte, dans le canton de Breteuil (Oise), vient de donner, sous ce rapport, un exemple louable. Un incendie y détruisit, au mois de juillet dernier, cinquante-huit maisons et beaucoup d'autres bâtimens. Une famille, aussi distinguée par son nom que par sa charité, ne se contenta pas de subvenir, pendant un mois, aux besoins des habitans, réduits par ce désastre au plus grand dénuement. M. le marquis et Mme la marquise de Montmorency, propriétaires à Villers, ajoutèrent une somme de dix mille francs à leurs premiers bienfaits. Mme la duchesse Matthieu de Montmorency eut aussi la bonté d'envoyer mille francs. Ces dons, joints à ceux du Roi et de M. le Dauphin, dont nous avons parlé, ainsi qu'à ceux de M. l'évêque de Beauvais, contribuèrent avantageusement à réparer les pertes. Le curé de la paroisse, qui avoit montré du dévoûment au moment du funeste accident, a apporté le même zèle dans la répartition de ces secours, qui lui furent confiés, et dont il disposa en faveur des victimes, de concert avec l'autorité locale. Les habitans de Villers ont témoigné leur reconnoissance, en faisant célébrer le surlendemain de Noël, pour leurs bienfaiteurs, une messe solennelle à laquelle ont assisté toutes les familles, ayant à leur tête le maire et le conseil municipal. M. Minel, curé et doyen du canton, a officié. Des prières particulières ont été faites pour le Roi et pour son auguste famille. Avant le salut, qui a terminé cette touchante cérémonie, M. l'abbé Leclerc, chanoine honoraire du diocèse, a prononcé un discours dans lequel il a fait sentir l'obligation d'aimer une religion qui seule possède le secret divin de donner du prix au malheur, d'en adoucir les amertumes et même de le réparer, en suscitant, par exemple, des hommes dont la miséricorde

est inépuisable, parce qu'elle prend sa source dans la foi. Pénétrés de ces vérités, ses auditeurs ont encore donné une autre preuve de gratitude et de piété, en érigeant au sein de leur commune une croix qui protégera désormais leurs demeures, et consacrera le souvenir des œuvres charitables qui les ont consolés.

— La paroisse de St-Fraimbault-sur-Pise, à l'extrémité du diocèse du Mans, dans le fond du Bas-Maine, avoit été long-temps fort négligée; l'église et le presbytère étoient dans un état déplorable, et les prêtres redoutoient cette place, qui n'offroit en apparence que des contradictions et des dégoûts. Un jeune prêtre, qui fut nommé, il y a trois ans, à cette cure, a été assez heureux pour faire changer les choses de face. Il a réparé l'église et le presbytère, il a réveillé le zèle, et dès la deuxième année, il fallut lui envoyer un vicaire. La population de cette commune est d'environ 4000 ames dans une étendue de deux lieues de rayon. Aujourd'hui la situation de la paroisse est telle qu'on auroit besoin d'un troisième prêtre, et le curé le demande avec instance. Il vient de procurer à ses paroissiens les avantages d'une mission. D'abord l'annonce seule de ce cours de prédications avoit révolté les uns, excité la risée des autres. On s'effrayoit du nom de Jésuites, on tournoit d'avance en ridicule leur zèle et leurs exercices. Le pieux curé ne se déconcerta point; trois missionnaires de Laval vinrent chez lui, c'étoient MM. Thomas, Brenot et Marion. Dès le lendemain de l'ouverture de la mission, plus de deux cents personnes se présentèrent pour la confession. Bientôt l'ébranlement fut général. De bons fidèles passoient la nuit à la porte de l'église pour attendre leur tour. Les autorités donnèrent l'exemple. Les principaux du lieu étoient assidus aux exercices. L'affluence du peuple ne nuisoit point au recueillement. On étoit étonné de voir l'union, la paix, l'air de satisfaction, qui régnoient dans les ménages. On étoit encore plus étonné des discours et des conversations de ces braves gens. Ce changement a continué après le départ des missionnaires, qui a eu lieu à la mi-novembre, au bout de six semaines de séjour. On voit encore les riches comme les pauvres s'empresser au pied de la croix de la mission, et braver le respect humain, en montrant publiquement leur piété. Le dimanche entre les offices, il y a jusqu'à 150 personnes au

pied de cette croix. Le curé continue à confesser matin et soir. Tous les dimanches, il y a au moins deux instructions. Dans toute la paroisse, il n'y a qu'un homme qui ne se soit pas approché du tribunal de la pénitence. Aussi les deux ecclésiastiques sont accablés de travail, et ils sollicitent de l'aide. Ils ont établi des pratiques de piété propres à entretenir la ferveur, et tout annonce que cette mission aura des résultats durables.

— Dom Paul Abella, ancien prévôt de la congrégation de l'Oratoire de St-Philippe Néri, à Madrid, qui avoit été promu à l'évêché de Tiberiopolis dans le consistoire du 17 septembre dernier, vient d'être sacré par M. le cardinal-archevêque de Tolède, dont il sera suffragant à la résidence de Madrid. Cette place importante a été remplie précédemment par dom Lopez de Castrillo, qui a figuré dans la révolution des cortès. Le Père Abella, qui a laissé d'honorables souvenirs à Toulouse, où il a été quelque temps en exil, a été jugé digne de réparer les suites des troubles passés.

— La discussion sur le budget dans le royaume des Pays-Bas a donné lieu à divers orateurs de parler du nouveau concordat. Dans la séance du 17, M. Fabri-Longrée exprima la reconnoissance des catholiques pour la conclusion de cette grande affaire, et leurs vœux relativement à un établissement qui avoit causé tant d'alarmes, et qu'on peut rendre utile. M. Clifford a censuré les dépenses du culte catholique. Dans la séance du 18, M. Donker-Curtius a parlé de ses craintes relativement au concordat; il a peur que l'on n'ait donné trop d'autorité au Pape; il ne faut point que l'Etat soit dans l'Eglise, mais l'Eglise dans l'Etat. Il faut veiller à ce qu'il ne s'introduise aucune formule de prières sans l'approbation du souverain. M. Donker-Curtius paroît redouter beaucoup l'influence du Pape et celle du clergé, et fit une critique indirecte de quelques dispositions du concordat. MM. de Sécus, Geelhand de la Faille, Van Sasse Van Ysselt et de Stassart répondirent à M. Donker-Curtius, et montrèrent que la nouvelle convention étoit à la fois sage, juste et politique. Les catholiques forment les trois quarts de la population; les dépenses de leur culte doivent donc être plus élevées. Les défiances dont on a parlé n'ont aucun fondement légitime. Tous ces orateurs exprimèrent leur reconnoissance pour le traité. Un d'eux, M. de Gerlache, se plaint

avec modération des procédures dirigées contre quelques ecclésiastiques pour un mot, tandis qu'on laisse des journaux et des écrivains attaquer ou tourner en ridicule la religion. Il parle de ce qui se passe en France, *où le cours des esprits est encore changé,* dit-il, *et tend à une nouvelle révolution, comme si douze années de paix et de prospérité continue étoient un fardeau insupportable pour cette nation.* Le discours de M. de Gerlache a offert de très-bonnes choses sur le concordat, sur la licence de la presse, sur les attaques contre la religion, sur l'arrêté de 1815, et sur l'application qu'on en fait aujourd'hui. Nous citerons, entr'autres, un endroit de son discours : *J'ai lu quelque part qu'on avoit inventé une nouvelle espèce d'arme à feu, au moyen de laquelle on peut tirer une prodigieuse quantité de coups par minute; rien ne sauroit tenir devant elle : telle est la presse et surtout la presse périodique, lorsqu'elle est sans frein et sans contrepoids, soit dans les lois, soit dans l'autorité, soit dans les institutions; il n'est pas de forteresse morale, politique et religieuse qui puisse résister à ses efforts répétés et multipliés à l'infini.* Le 19, plusieurs membres ont encore parlé sur le concordat. M. Donker a reproduit ses sujets de crainte; M. de Gerlache lui a encore répondu. M. de Sécus, M. de Sasse Van Ysselt et M. de Stassart ont donné quelques explications. Enfin le budget a été adopté à une grande majorité; il n'y a eu que 23 voix contre le budget des dépenses et 10 contre celui des recettes.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 3, au soir, la nouvelle s'est répandue dans Paris que M. de Villèle quittoit le ministère, et que la plupart de ses collègues se retiroient aussi. Le *Moniteur* et le journal du soir ne contiennent rien sur cet article; mais plusieurs journaux donnent leurs versions sur le choix des ministres. On s'accorde à dire que M. Roy est appelé au ministère des finances, dont il avoit déjà été chargé il y a quelques années; M. Portalis seroit garde-des-sceaux, et M. de Martignac auroit le ministère de l'intérieur. M. de Chabrol reste à la marine, et M. l'évêque d'Hermopolis conserve les affaires ecclésiastiques, d'où l'on détacheroit l'instruction publique.

— Par ordonnance du 30 décembre, le Roi a nommé conseillers d'Etat en service extraordinaire MM. les barons de la Bretonnière, de l'Horme, Sallé et de Jaujal, premiers présidens des cours royales

de Dijon, Caen, Bourges et Limoges; MM. Courvoisier et Rateau, procureurs-généraux à Lyon et à Bordeaux; MM. le marquis d'Arbaud-Joucques et le comte d'Estourmel, préfets de la Côte-d'Or et de la Manche; MM. de la Chapelle, directeur des affaires ecclésiastiques; le comte de Loverdo, général; le comte Redon, préfet maritime à Lorient, et Tupinier, directeur des ports. Sont nommés maîtres des requêtes en service extraordinaire par la même ordonnance, MM. le comte de Waters et Dessole, préfets du Jura et des Basses-Alpes; de Gerès, membre de la commission de Saint-Domingue; de Beauvert, secrétaire-général du ministère de la guerre; de Fleuriau, capitaine de vaisseau. MM. le comte de Pastoret et de la Chapelle, conseillers d'Etat en service extraordinaire, sont autorisés à assister et à concourir aux délibérations du conseil d'Etat. M. de la Chapelle sera attaché au comité du contentieux.

— Mardi 1er janvier, M. le Dauphin, Mme la Dauphine, MADAME, duchesse de Berri, et les enfans de France, sont allés, à neuf heures du matin, présenter leurs hommages et leurs vœux à S. M. Après le déjeuner, le Roi a reçu les hommages des grands-officiers de sa maison et des officiers des divers services, présentés successivement par S. Em. le cardinal grand-aumônier; le prince de Talleyrand, le duc de Polignac, le duc de Grammont. M. le duc d'Orléans et sa famille sont venus aussi offrir leurs vœux respectueux au Roi et à LL. AA. RR. Après la messe, le Roi a reçu le conseil d'Etat, présenté par M. le garde-des-sceaux; le conseil municipal, ayant à sa tête MM. les préfets de la Seine et de police; les ambassadeurs et ministres étrangers. Les princes et princesses ont reçu ensuite les mêmes félicitations. Le soir, les dames ont été admises auprès du Roi et de LL. AA. RR.

— Mme la Dauphine a fait adresser à M. le sous-préfet de Cherbourg la somme de 1000 fr., pour concourir à l'érection d'une chapelle dans le faubourg du Roule, à Cherbourg. Ce bienfait a comblé les vœux des habitans de ce faubourg, dont la distance qui le sépare de la ville privoit un grand nombre de pouvoir assister au service divin.

— Mme la Dauphine vient de faire présent à l'église de Guise (Aisne) d'une magnifique chasuble, ouvrage de ses mains. La même église avoit reçu de M. le duc de Bourbon, au mois de novembre dernier, une somme de 500 fr., destinée à des réparations intérieures.

— M. Cauchois-Lemaire, auteur de la *Lettre à M. le duc d'Orléans*, a été arrêté à la campagne lundi dernier, et amené à la Force. Son affaire sera appelée probablement aujourd'hui au tribunal correctionnel. MM. Cosson, imprimeur; Ponthieu, libraire, et Schoubard, prévenus de complicité dans la publication de cet écrit, sont cités pour la même audience. De nombreux passages de cette brochure sont incriminés: 1° pour provocation à la destruction ou changement de l'ordre de successibilité au trône; 2° pour attaque contre l'ordre de successibilité au trône; 3° pour attaque contre les droits que le Roi tient de sa naissance; 4° pour attaque contre l'autorité constitutionnelle du Roi; 5° pour attaque envers le Roi et les membres de la famille royale; 6° pour provocation, non suivie d'effets, à l'usurpation de fonctions civiles et militaires.

— Les accidens dont le canal Saint-Martin a été plusieurs fois la

cause viennent de décider l'administration à prendre les précautions nécessaires pour les prévenir. Des bornes en granit vont être placées sur les deux rives; elles seront liées entr'elles par des chaînes qui ne gêneront point la décharge des bateaux. Cette mesure a déjà reçu son exécution au-dessus de la première écluse en partant de la place Saint-Antoine.

— Un habitant d'Arbois écrit au *Constitutionnel*, en date du 28 décembre, pour se plaindre des missionnaires qui prêchent en cette ville, et qui ont poussé l'audace jusqu'à signaler comme immoraux et dangereux nos journaux les plus sages et les plus modérés, comme ledit *Constitutionnel*, les *Débats*, le *Courrier* et le *Globe*. On ne conçoit pas, en effet, comment on peut se permettre de telles accusations envers des journaux écrits avec tant de calme, de raison et de mesure. Dans le même numéro où se trouve cette lettre, le *Constitutionnel* commentoit de la manière la plus outrageante le discours de M. de Peyronnet au Roi, et se récrioit sur *l'insolente audace* des ministres. Ainsi, ce sont les ministres et les missionnaires qui sont des *insolens*, et les journaux de l'opposition sont un modèle de sagesse et de modération. Dans les *Débats* du 2 janvier, il y a un article terrible contre le *jésuitisme* que l'on identifie avec le ministère; on diroit que ces journaux ont fait une gageure d'exploiter et d'épuiser la mine des absurdités.

— Les libéraux se sont amusés pendant et après les élections à supposer des engagemens pris par les nouveaux députés, pour voter contre le ministère. Plusieurs de ces engagemens viennent d'être démentis. M. de Saunac, député de la Côte-d'Or, que l'on disoit aussi avoir promis de voter contre le ministère, déclare que cette allégation est de toute fausseté, qu'il n'a pris aucun engagement pour l'avenir, et que pour le passé, il a voté, tantôt avec le ministère, tantôt contre lui, suivant que les projets de loi lui ont paru bons ou mauvais.

— La cour d'assises de Grenoble, le 15 décembre, a condamné à mort le nommé Berthet, âgé de 25 ans, convaincu d'avoir tiré deux coups de pistolet sur la dame Michoud dans l'église de Brangues, au moment même de la communion. Nous avons annoncé dans le temps cet horrible attentat, qui eut lieu le 22 juillet dernier. Berthet a été montré, par l'instruction, comme un jeune homme subjugué par toutes les passions, et qui s'étoit fait chasser des colléges et des séminaires où il avoit été placé. Il étoit parvenu à entrer, en 1822, chez la dame Michoud, en qualité d'instituteur de ses enfans, où il paroit qu'il conçut une passion violente pour cette personne. Il a prétendu que son crime étoit par suite, l'effet de la jalousie et de la vengeance dont il étoit animé. Ce scélérat, après son acte de fureur, s'étoit, dans l'église même, tiré deux balles dans la tête; mais il avoit survécu à ses blessures. Le surlendemain de sa condamnation, Berthet a fait appeler dans son cachot M. le président des assises, pour lui faire des révélations. Là, il lui a remis une déclaration écrite de sa main, dans laquelle il déplore le système de diffamation où le soin de sa défense l'a entraîné aux débats. Il proteste donc que Mme Michoud n'a jamais partagé sa passion. Il s'est ensuite pourvu en cassation, et a adressé au Roi une demande en grâce.

— Le conseil municipal de Besançon a voté un secours de 30,000 fr. en faveur des indigens de la ville que la cherté du pain et les rigueurs de la saison réduisent au plus grand dénuement.

— Le conseil municipal de Toulouse vient de voter des fonds pour l'institution des sourds-muets que M. l'abbé Chazotte a entrepris d'élever sous ses auspices. M. l'abbé Chazotte va ouvrir, en outre, un externat gratuit.

— Le tribunal correctionnel d'Abbeville vient de renvoyer de la plainte un nommé Gavois-Grare, qui étoit en contravention au réglement de 1723, comme vendant des livres sans brevet. Ce tribunal a déclaré aussi que le réglement en question étoit abrogé, et que l'ordonnance royale du 1er septembre dernier ne pouvoit obliger les tribunaux. Il a toutefois condamné le délinquant aux dépens, attendu qu'il étoit du devoir du ministère public de poursuivre cet individu comme il l'a fait.

— Il est assez curieux de voir comment en Angleterre on juge le ton de nos journaux. Le *Morning-Chronicle* lui-même en est tout confondu. « Nous sommes fâchés, dit-il, de voir que les libéraux de France fassent tort à leur cause, en attaquant sans cesse leur gouvernement. Nous finirions par devenir partisans de M. de Villèle et des Jésuites, si nous étions condamnés à entendre tous les jours déclamer contre eux. Les Jésuites et les ministres sont des hommes, et on ne peut leur refuser d'avoir en eux quelque chose de bon, mais les libéraux en font des démons de la plus noire espèce; tout ce qu'ils disent, tout ce qu'ils font est dénoncé comme détestable. Tous les libéraux répètent le même refrain. Le *Journal des débats* s'exprime sur ce sujet dans le même style de foudre et de tonnerre. M. de Brougham faisoit, il y a quelque temps, l'éloge des rédacteurs des feuilles libérales; n'auroit-il pas dû faire aussi l'éloge de la patience de leurs lecteurs? » Voilà ce que dit en Angleterre un journal qui n'est, je crois, ni absolutiste, ni Jésuite, ni ultramontain.

— Le roi d'Angleterre a prorogé le parlement au 22 de ce mois.

— Un tisserand anglais, nommé Sabine, fut cité dernièrement devant les magistrats de police de Worshipstreet, pour avoir maltraité son apprenti. Le président, M. Broughton, l'interrogea d'abord sur ses principes et ses opinions religieuses. Sabine répondit alors avec hardiesse qu'il ne croyoit pas en Jésus-Christ. Sur cela M. Broughton lui déclara qu'il étoit dangereux pour l'apprenti de rester dans la maison d'un homme qui faisoit une telle profession d'impiété, et qu'il étoit de son devoir d'empêcher qu'un enfant qui devoit être élevé en chrétien fût confié à quelqu'un qui déclare ne pas croire au christianisme. Le contrat d'apprentissage fut en conséquence annullé par le magistrat, et l'enfant a été confié à un autre maître.

— L'infant don Miguel est arrivé le 28 décembre à Calais, où il a reçu les honneurs dus à son rang, et a visité les principaux établissemens. Le prince s'est embarqué pour Londres le lendemain, sur un beau yacht que le gouvernement anglais avoit envoyé exprès dans ce port; il est arrivé à Londres le 30.

— Quelques factieux s'étant avancés dernièrement jusqu'auprès de Gironne, ayant à leur tête un nommé Rosquellas de Espinalvas, le général Monet, commandant général des troupes de la Haute-Catalogne, a publié, le 13 décembre, une proclamation pour charger les municipalités de prendre les mesures convenables, en promettant d'ailleurs une récompense à celui qui arrêteroit ce chef de bande. Une autre poignée de bandits, commandés par Baldar, parcourt depuis quelque temps le royaume de Valence, mais ils sont sur le point de tomber entre les mains du général Longa, qui les poursuit de près.

— Un rescrit du roi de Wurtemberg, du 20 décembre, convoque les États extraordinaires de ce royaume pour le 15 janvier.

— Un décret du roi d'Espagne a supprimé, à Madrid, tous les commissaires de police, et a chargé les alcades de corte d'en remplir les fonctions.

— Les provinces basques ont offert dernièrement au roi d'Espagne 3 millions de réaux (750,000 fr.). Cette somme vient d'être envoyée à Barcelone.

— Le monastère royal des religieuses de Valdonseller, auprès de Barcelone, n'avoit pu échapper à une entière ruine dans la guerre de l'indépendance. Cette communauté religieuse, sans songer à rétablir la partie du couvent nécessaire pour les habitations de ses membres, s'est occupée d'abord de la restauration de son antique église, et a eu le bonheur de voir l'accomplissement de ses vœux au moment où la ville de Barcelone possède dans son sein les souverains de l'Espagne. Ce temple a été béni, le 20 du mois dernier, avec toute la solennité convenable, et a été consacré par la réception d'une novice.

— Décidément l'ambassadeur russe a quitté Constantinople le 4 décembre, et est parti pour Odessa; toutefois les vents contraires ne lui ont permis de faire voile que quatre jours après. Les ambassadeurs de France et d'Angleterre ont suivi son exemple le 8; le premier s'est embarqué pour Toulon, et le second pour Corfou. Avant leur embarquement, la Porte, dans un conseil extraordinaire, avoit rejeté l'intervention. Elle a refusé la protection de l'ambassadeur des Pays-Bas pour les sujets des trois cours alliées, en se chargeant de les protéger elle-même. Presque tous avoient résolu de demeurer à Constantinople, où régnoit toujours la plus grande tranquillité.

— Des lettres de M. le vice-amiral de Rigny, datées de Smyrne les 1er et 2 décembre, ne font aucune mention du désastre de la flotte grecque à Scio, annoncée comme ayant eu lieu le 17 novembre (Scio n'est qu'à 19 lieues de Smyrne.) On a maintenant quelques motifs de douter de cet évènement.

— On lit, dans les journaux anglais, que l'amiral Codrington prend les mesures les plus actives pour la destruction des pirates grecs. Le capitaine de *l'Isis* a été commandé avec quelques autres bâtimens pour ce service. L'amiral s'est rendu à bord du navire marchand *le Fréderick*, qui a été pillé à Carabuse, point très-fort sur la côte de Candie, occupé depuis long-temps par les Grecs, et qui est le repaire des plus déterminés pirates. Après avoir pris les renseignemens né-

ouvertes, sir Codrington a fait partir immédiatement deux frégates, avec ordre de capturer les vaisseaux et de détruire sans distinction tous les forts situés à portée du canon.

— *L'Observateur autrichien* du 24 décembre est entré dans de longues explications au sujet de la politique qu'a suivie le cabinet d'Autriche dans les affaires de l'Orient. Il démontre que les instructions qu'a reçues et qu'a suivies l'internonce impérial à Constantinople ont toujours eu pour but d'amener la Porte ottomane à un accommodement d'abord avec les Grecs, ensuite avec les trois puissances alliées. Les efforts de ce diplomate ont tendu constamment à appuyer l'affaire de la pacification et à empêcher une rupture. A l'appui de ses assertions, le journal officiel de Vienne publie une copie de la note que l'internonce remit dans ce sens à la Porte le 12 mars 1827, c'est-à-dire quatre mois avant le traité du 6 juillet. La prétendue dépêche de réprimande du prince de Metternich étoit donc forgée à plaisir; elle étoit d'ailleurs en contradiction avec la promotion que l'empereur d'Autriche fit à la même époque pour récompenser son ministre à Constantinople et le secrétaire de la légation.

— L'empereur de Russie a, dit-on, chargé le comte de Nesselrode de faire connoître aux cours étrangères, dans une note circulaire, le point de vue sous lequel il avoit considéré les évènemens de Navarin, et qu'il insistoit plus que jamais sur l'exécution de la convention du 6 juillet. S. M., ajoute-t-on, réitère l'assurance de rester fidèle à ses principes et de n'avoir aucun projet d'agrandissement, mais de travailler, par tous les moyens en son pouvoir, à la conservation de la paix générale et à l'exécution de la convention.

— M. Drovetti, consul-général de France à Alexandrie, est parti de Toulon pour l'Egypte le 28 décembre, à bord du brick *le Lancier*.

— Une lettre de Batavia, du 27 août, annonce que *les hostilités* ont cessé entre les Javanais et les Hollandais; l'armistice doit durer un mois; des otages ont été donnés de part et d'autre. Pendant cette suspension d'armes, on s'occupera d'un traité définitif que l'on tâchera de conclure, les deux partis étant également fatigués d'une guerre longue, onéreuse et inutile.

— L'empereur du Brésil, ayant sanctionné la résolution de l'assemblée générale législative qui règle actuellement la liberté de la presse dans ses Etats, vient de rendre un décret pour déclarer que la disposition de l'article 8 comprend l'abus de la liberté de la presse qui consisteroit à diffamer ou à injurier chacune des deux chambres, la totalité ou la majorité de leurs membres.

— Dans la séance de la junte provinciale de Buenos-Ayres, tenue le 20 octobre, il a été présenté un projet de loi concernant les abus de la liberté de la presse.

— Un combat a eu lieu, le 29 septembre dernier, dans le port même de Monte-Video, entre une petite flotte buenos-ayrienne commandée par l'amiral Brown et les vaisseaux brésiliens qui se trouvoient dans le port. Quoique ses forces fussent bien inférieures, c'est l'amiral Brown qui a attaqué la division ennemie. On ne connoît pas encore le résultat de cette affaire.

Discours de M. l'évêque d'Hermopolis au Roi, au nom du conseil royal de l'instruction publique, à l'occasion du premier de l'an.

Sire, au milieu du concert d'hommages et de vœux qui s'élèvent de toutes parts vers le trône de Votre Majesté, qu'il est glorieux pour le conseil royal de l'instruction publique de pouvoir déposer lui-même à vos pieds son tribut de respect, d'amour et de dévoûment!

Sire, l'année nouvelle va s'ouvrir sous un ciel qui n'est point sans nuages; mais il est écrit dans nos livres saints que le *Roi dissipe tout mal par son seul regard.*

Oui, Sire, la France vous verra tel qu'elle vous a vu depuis votre avènement à la couronne. Toujours vous serez pour elle ce prince qui met son bonheur dans le bonheur de tous, sa force dans la justice, sa politique dans sa loyauté, sa religion dans sa fidélité aux engagemens qu'il a pris comme chrétien et comme roi, au pied des autels; un prince enfin qui compteroit en quelque sorte pour rien un des plus beaux diadèmes de la terre, si, monarque de trente millions de sujets, il n'en étoit pas en même temps le bienfaiteur et le père.

Plus que jamais, Sire, tous les cœurs se tournent vers la royauté, comme vers la source des hautes et sages pensées; plus que jamais la France sent combien l'auguste race de ses rois est nécessaire à son repos, à sa prospérité au dedans, à sa considération au dehors, au maintien de ses lois fondamentales, et à cette liberté qu'on chercheroit en vain hors de ce qui est légitime.

Pour nous, Sire, animés de ces sentimens, nous avons mis nos soins à les faire pénétrer dans l'ame de la jeunesse qui nous est confiée, à cultiver en elle ces germes de talent et de vertu, qui, développés, mûris par le temps, deviendront le soutien et l'honneur de la religion, du trône et de la patrie.

Le Roi a répondu :

Je reçois avec grand plaisir l'expression des vœux du conseil royal de l'instruction publique.

Si Dieu, comme j'ose l'espérer, me prête toujours la force que j'attends de lui, mes peuples verront que ce n'est pas en vain qu'ils ont mis leur confiance en moi. Oui, ils trouveront toujours en moi leur père, leur ami, prêt à tout faire pour leur bonheur, avec la fermeté qui convient à ma position et à mon rang.

Et vous, Messieurs, continuez avec le même zèle à donner vos soins à l'instruction publique, car rien n'est plus utile pour le présent et pour l'avenir. Il faut inculquer dans l'esprit de la jeunesse non-seulement les principes des sciences et des lettres, mais encore les sentimens qui peuvent les faire tourner au bien du pays.

Pratique de la perfection chrétienne, traduction de l'abbé Regnier-Desmarais (1).

Le livre de la *Perfection chrétienne* jouit depuis long-temps d'une

(1) Quatre vol. in-8°, prix, 13 fr. et 20 fr. franc de port. A Paris, chez Périsse, place Saint-André-des-Arts, et au bureau de ce journal.

grande réputation dans l'Eglise, et c'est un de ceux que les maîtres de la vie spirituelle ont le plus recommandés. L'auteur, Alphonse Rodriguez, étoit un Jésuite espagnol, célèbre dans son temps par son talent pour la direction, et qui donnoit lui-même l'exemple des vertus qu'il conseilloit aux autres. Il mourut le 21 février 1616, en réputation de sainteté, ayant été toute sa vie ami de la retraite, de l'oraison et des pratiques de la perfection religieuse. Son livre, imprimé à Séville en 1614, a eu un grand nombre d'éditions, et a été traduit dans presque toutes les langues de l'Europe. Les versions françaises sont au nombre de six, dont les plus connues sont celle qu'on attribue aux solitaires de Port-Royal et celle de Regnier-Desmarais. Celle-ci fut faite à la prière des Jésuites. François-Séraphin Regnier-Desmarais, né à Paris en 1632, étoit neveu du Père Faure, auteur de la réforme de Sainte-Geneviève; il fut employé dans la diplomatie, et prit part à beaucoup d'affaires et de négociations importantes. Il mourut le 6 septembre 1712, ayant laissé plusieurs autres ouvrages de littérature et de poésie.

Dans sa préface de la *Perfection chrétienne*, il rend compte des soins qu'il s'est donnés pour sa traduction, et donne un petit abrégé de la vie du Père Rodriguez. On a joint à cette préface une notice sur le traducteur et un avis du nouvel éditeur. Il fait l'éloge de la traduction de Regnier-Desmarais, qui, dit-il, est écrite d'un style simple et parfaitement accommodé au genre de l'original. On n'y a fait qu'un petit nombre de corrections, pour ne pas altérer le caractère de l'ouvrage et pour lui donner seulement plus de clarté. On a rétabli plusieurs chapitres et plusieurs histoires qui avoient été supprimés dans l'édition de 1813 pour calmer les ombrages d'une police rigoureuse. On a fait disparoître aussi une transposition qui s'étoit glissée dans l'édition de 1803, laquelle a servi de modèle pour celle-ci.

Outre le mérite intrinsèque de l'ouvrage, cette édition se recommande par la modicité du prix, qui sera un attrait de plus pour les personnes, les familles et les communautés peu aisées.

Herméneutique sacrée ou Introduction à l'Ecriture sainte, à l'usage des séminaires; par M. Janssens; traduite du latin par Pacaud (1).

C'est l'ouvrage que nous avons annoncé, il y a environ un mois, comme devant bientôt paroître. Cette traduction est accompagnée de notes; et le premier volume ayant été communiqué à l'auteur, il l'a approuvé. Nous rendrons compte, le plus tôt possible, de cette traduction d'un livre estimable, et que l'on regarde comme un des plus propres à faciliter à la jeunesse ecclésiastique l'intelligence de l'Ecriture sainte.

(1) In-8°, prix, 14 fr. et 18 fr. franc de port. A Paris, chez Blaise, et au bureau de ce journal.

Sur un tableau des évêques constitutionnels.

Ce n'est pas probablement un ami de l'église constitutionnelle qui a fait imprimer un *Tableau des évêques constitutionnels de France, de* 1791 *à* 1801, *classés dans l'ordre des métropoles, établi d'après le décret de l'assemblée constituante* (1). Ce *Tableau*, exact et circonstancié, indique la division des diocèses, les noms des évêques, ce qu'ils étoient avant d'être élus, le rôle qu'ils ont joué pendant la révolution et ce qu'ils sont devenus depuis. On voit qu'il y a eu en tout 11 ou 12 évêques qui se sont mariés, 5 qui ont voté la mort du roi, 8 ou 10 qui ont apostasié, 12 qui avoient abandonné leurs fonctions ou même pris des emplois civils, sans parler de ceux qui, siégeant à la convention, avoient pris plus ou moins de part aux folies et aux cruautés de cette époque. On peut donc compter à peu près la moitié des évêques constitutionnels comme ayant donné plus ou moins de scandales. Quel relief pour cette pauvre église qui n'a duré que dix ans, et qui, dans ce court espace de temps, a su présenter tant d'actes honteux, d'apostasies, de mariages, de traits de foiblesse et de lâcheté! Il est pourtant bon d'observer qu'il s'est glissé une erreur dans le *Tableau*; on y compte Etienne Delcher, évêque de la Haute-Loire, comme ayant voté la mort du roi. L'auteur du *Tableau* a été trompé par le tableau que les évêques constitutionnels eux-mêmes avoient fait imprimer en 1802, et où l'évêque Etienne Delcher est indiqué comme membre de la convention; mais il paroît que c'est une erreur. Joseph-Etienne Delcher, qui étoit député de la Haute-Loire à la convention, et qui l'avoit été à l'assemblée législative, étoit jurisconsulte à Brioude: c'est lui qui vota la mort du roi, et qui devint ensuite président du tribunal civil à Brioude. L'évêque Delcher, qui fut curé de Brioude après le concordat, et qui d'ailleurs ne fit point parler de lui, est mort depuis long-temps.

(1) In-8°, prix, 1 fr. 50 cent. et 1 fr. 75 cent. franc de port. A Paris, chez Méquignon-Havard, et au bureau de ce journal.

Le nom de chaque évêque dans le *Tableau* est accompagné d'une petite notice historique sur ses faits et gestes. Il n'y a qu'un petit nombre de ces évêques sur lesquels l'auteur s'étend davantage, par exemple M. Grégoire, Savinés, etc. Il est un peu trop succinct sur Le Coz, qui fut un des écrivains les plus féconds de ce parti ; nous avons donné autrefois dans ce journal (n° 146, tome VI) une notice assez étendue sur cet évêque d'Ille-et-Vilaine. Nous avons donné également quelques renseignemens sur d'autres évêques de ce parti, Reymond, Wandelaincourt, Moyse, Lacombe, Saurine, Périer, etc. Nous nous estimons heureux d'avoir pu travailler ainsi à l'illustration de ces vénérables prélats.

Il ne reste plus aujourd'hui que très-peu de ces évêques constitutionnels, Grégoire, Pontard, Debertier, Poulard, Monin, etc., et il est affligeant de penser que, dans quelques années, l'Eglise sera privée de ces grands exemples. Dans la liste, il y en a une vingtaine dont la mort n'est point marquée, sans doute parce que l'on ne savoit pas bien positivement ce qu'ils étoient devenus; il y en a pourtant deux qui sont morts depuis plusieurs années, Bisson, évêque du Calvados, mort le 28 février 1820 (voy. dans ce journal, n° 597, tome XXIII), et Nicolas, évêque de la Meurthe, mort à Nanci le 24 juillet 1807, et dont les obsèques donnèrent lieu à des scènes et à des réclamations de la part de ses amis. Ils s'indignèrent qu'on ne lui rendît pas tous les honneurs de l'épiscopat, lui firent un convoi pompeux, et lui érigèrent un monument avec une inscription assez fastueuse (voyez la *Chronique religieuse*, t. IV, page 283); elle faisoit, comme de juste, un magnifique éloge de Nicolas.

Le *Tableau* indique soigneusement les évêques constitutionnels qui se sont rétractés; il ne sera peut-être pas inutile d'en donner ici la liste; ce sera une espèce de compensation pour les scandales qu'avoit présentés ce même parti. Ces rétractations sont plus nombreuses qu'on ne le croit, et le zèle de certaines gens pour en effacer la trace est une nouvelle raison pour nous de recueillir et de publier ces démarches édifiantes.

Celui dont la rétractation fut la plus éclatante est François-Thérèse Panisset, évêque du Mont-Blanc; elle est datée du 22 février 1796, et fut imprimée dans le temps, on la trouve, entr'autres, dans les *Annales catholiques*, t. Ier, p. 530

et suiv. On sait que M. Panisset se retira dans une communauté, et vécut dans les exercices de la pénitence. Cette rétractation avoit été précédée de quelques autres. Claude Fauchet, évêque du Calvados, si connu par l'exagération de son patriotisme et par l'exaltation de ses discours, témoigna hautement dans sa prison, en 1793, son repentir de ses motions extravagantes, de son serment, de son intrusion et de ses autres démarches révolutionnaires. Adrien Lamourette, évêque métropolitain de Rhône-et-Loire, exécuté peu de mois après Fauchet, avoit signé le 7 janvier 1794, et remis à M. Emery, une rétractation très-précise; elle fut insérée dans les *Annales catholiques*, tome II, page 41, et nous avons donné dans ce journal, tome XX, page 398, une lettre d'un grand-vicaire de Lyon, qui constate de nouveau l'authenticité de cette déclaration. Jean-Baptiste Gobel, évêque de Lydda, puis en 1791, évêque métropolitain de Paris, se rétracta également, comme on le voit par une lettre de M. Lothringer, son vicaire épiscopal, rétracté lui-même; cette lettre, qui est fort curieuse, se trouve dans les mêmes *Annales catholiques*, t. III, page 466 et suiv. Charles-Benoît Roux, métropolitain des Bouches-du-Rhône, exécuté à Marseille le 27 avril 1795, passe aussi pour s'être rétracté. On a quelquefois compris dans le même nombre Gabriel Deville, évêque des Pyrénées-Orientales, qui se sépara des constitutionnels, n'adhéra point aux encycliques, cessa toutes fonctions, et mourut le 20 juin 1796, à la Tour de France, lieu de sa naissance; les constitutionnels assurent qu'il étoit publiquement repentant de son abdication.

Depuis, d'autres rétractations plus ou moins éclatantes eurent lieu parmi les évêques de ce parti. M. Louis Charrier de la Roche, ancien métropolitain de la Seine-Inférieure, se réconcilia sincèrement avec le saint Siège avant le concordat de 1801, et devint évêque de Versailles; Pie VII, à son voyage en France, lui donna des marques d'intérêt et de bienveillance. M. Charles Montault, évêque de la Vienne, se sépara, vers le même temps, des constitutionnels, il est, depuis vingt-cinq ans, évêque d'Angers, où sa piété, son zèle, son application à tous ses devoirs et sa charité lui ont concilié l'estime et le respect de tout le diocèse. François Becherel, évêque de la Manche, et Marc-Antoine Berdolet, évêque du Haut-Rhin, paroissent aussi avoir fait quelque

satisfaction au saint Siége, et ne firent pas, du moins, cause commune avec leurs collègues, lors de l'éclat assez scandaleux de huit de ceux-ci en 1802. Le 1er devint évêque de Valence au concordat, et le deuxième d'Aix-la-Chapelle. Depuis, M. Becherel déclara publiquement sa rétractation dans une lettre que nous avons citée n° 60. En 1804, deux des huit, qui avoient montré le plus de ténacité en 1802, se détachèrent encore de ce parti. Claude-François-Marie Primat, évêque du Nord, puis de Rhône-et-Loire, qui étoit devenu archevêque de Toulouse lors du concordat, écrivit de son propre mouvement au Pape, et en reçut un bref de félicitation. M. Jean-Claude Leblanc de Beaulieu, évêque de la Seine-Inférieure, et au concordat évêque de Soissons, fit la même démarche vers le même temps, et ce prélat, qui a édifié long-temps l'Eglise par sa piété, n'avoit laissé passer aucune occasion de faire connoître son attachement au saint Siége et son éloignement pour le parti constitutionnel et pour toutes les erreurs qui s'y rattachent. Des douze constitutionnels qui passèrent à de nouveaux siéges en 1802, il y en eut donc six qui se rétractèrent. Nous pourrions même dire que les six autres se rétractèrent aussi, puisqu'ils signèrent tous le 28 décembre 1804, en présence du Pape, une formule d'adhésion aux jugemens du saint Siége sur les affaires ecclésiastiques de France; voyez dans ce journal les nos 238 et 249; nous avons rapporté dans ce dernier le texte de la déclaration qui fut souscrite par Le Coz, Saurine, Reymond, Lacombe, Périer et M. Belmas, le seul qui survive.

Enfin plusieurs des évêques qui n'occupèrent point de siéges depuis le concordat rentrèrent en grâce avec le Pape. Antoine Butaud-Dupoux, qui avoit été sacré évêque de l'Allier en 1798, étant tombé malade à Paris en 1803, fut confessé et administré par un ecclésiastique encore vivant, M. l'abbé d'Astier, qui lui fit signer la même déclaration qu'avoit souscrite autrefois Adrien Lamourette; cette déclaration fut remise par M. d'Astier à l'archevêché, et on ne fit alors aucune difficulté, après la mort de M. Butaud-Dupoux, qui arriva le 19 août 1803, de lui rendre les honneurs dus à son caractère. Son service eut lieu dans l'église Saint-Germain-des-Prés. Les constitutionnels, dans leurs *Annales*, tome XVII, page 376, annoncèrent la mort de cet évêque,

mais se gardèrent bien de parler de la déclaration qu'il avoit souscrite. Le fait nous a été attesté par M. l'abbé d'Astier, aujourd'hui chapelain du Roi, alors attaché au clergé de St-Germain-des-Prés. Luc-François Lalande, évêque de la Meurthe, avoit d'abord abdiqué ses fonctions, et s'étoit jeté dans les emplois civils; il avoit conservé des rapports avec M. Emery, qui contribua beaucoup à le ramener. L'évêque écrivit au Pape, et vécut dans les pratiques de la piété au milieu d'infirmités douloureuses; il mourut à Paris le 27 février 1805. Antoine-Pascal-Hyacinthe Sermet, évêque métropolitain de la Haute-Garonne, mourut à Paris le 24 août 1808, après avoir rétracté son serment, et condamné la constitution civile du clergé; c'est ce qui est marqué dans son article, tome 42 de la *Biographie universelle*. Louis-François-Alexandre de Jarente, évêque d'Orléans, qui avoit fait le serment en 1791, et qui depuis avoit apostasié, et s'étoit marié, témoigna son repentir de ces scandales, et s'en humilia publiquement; il voyoit fréquemment, dans ses dernières années, un ecclésiastique fort distingué de son diocèse, qui a rendu compte de ses dispositions. Nous avons fait mention, dans ce journal, de la rétractation et de la fin édifiante de Charles Lafont de Savines, dont les égaremens n'avoient pas été moins affligeans. (Voy. nos n°s 81 et 125.) Jean-Baptiste Royer, évêque de l'Ain, puis métropolitain de Paris, écrivit à Buonaparte pour demander le retour de M. de Juigné, et s'efforça d'empêcher la tenue du concile de 1801; depuis s'étant retiré à Besançon, il se rétracta entre les mains de M. Babey, grand-vicaire du diocèse, et vécut dans les pratiques de la piété. Ignace Caseneuve, évêque constitutionnel des Hautes-Alpes, et député à la convention; abandonna son siège, cessa toutes fonctions, et long-temps avant sa mort, arrivée à Gap en 1805, avoit déposé entre les mains d'un curé de cette ville sa profession de foi et son adhésion à toutes les décisions de Pie VI sur les affaires de l'église de France. André Garnier, qui le remplaça dans le titre d'évêque des Hautes-Alpes, tint la même conduite. Nommé lors du concordat à la cure d'Avançon, il envoya sa rétractation au Pape, et passa ses dernières années dans l'exercice des bonnes œuvres. Nous avons raconté, n° 51, les démarches d'André Champsaud, évêque des Basses-Alpes, qui signa une renonciation au schisme entre

les mains de M. Jauffret, évêque de Metz. On a lieu de croire aussi, par ce que nous avons rapporté n° 174, que Jean-Baptiste Flavigny, évêque de la Haute-Saône, mort le 31 mars 1816, n'a pas persévéré jusqu'à la fin dans son attachement au schisme. Jean-Baptiste Volfius, évêque de la Côte-d'Or, signa le 26 février 1816 une formule de rétractation, et en souscrivit depuis une nouvelle et plus précise, qui fut lue dans l'église cathédrale de Dijon, au mois de mai de la même année. (Voy. les n°s 164, 199 et 203 du journal.) Plus récemment encore, M. François Marbos, évêque de la Drôme, et depuis conseiller de préfecture à Valence, se rétracta pendant la mission de cette ville en 1819. (Voyez les détails dans notre n° 533.) Enfin Jean-Baptiste Blampoix, évêque de l'Aube, mort à Mâcon en 1820, paroît aussi s'être rétracté. (Voyez nos n°s 651 et 662.)

On peut donc compter en tout 25 évêques constitutionnels qui ont renoncé à ce parti. Nous croyons même pouvoir assurer qu'il y en a encore d'autres dans ce cas; mais leurs rétractations ont eu moins d'éclat, et il s'est trouvé des gens intéressés à en faire disparoître la trace et à en étouffer le souvenir.

Le *Tableau des évêques constitutionnels*, qui fait l'objet du présent article, et qui nous a donné lieu d'entrer dans ces détails, est extrait du dernier volume de la *Bibliothèque sacrée* du Père Richard, dont on a donné une nouvelle édition; nous rendrons compte de ce volume plus tard.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le samedi 5, à onze heures, le Roi et la famille royale se sont rendus à l'église Ste-Geneviève, pour y offrir leurs prières pendant la neuvaine. La suite de S. M. étoit de quatre voitures. Le Roi a été reçu par M. l'archevêque à la tête des missionnaires et conduit à son prie-dieu. S. M. a entendu la messe, célébrée par M. l'abbé Rauzan; le *Domine, salvum fac Regem* a été chanté en chœur par la foule des fidèles qui remplissoient l'église, et il étoit aisé de voir que leurs vœux pour le religieux prince étoient aussi sincères qu'unanimes. S. M., après avoir satisfait sa dévotion, a été

Sulpice (1). La notice est rédigée par un jeune confrère de M. Frèze, et c'est lui qui a mis au jour ce *Règlement* sur le manuscrit de son ami. On lira avec intérêt les pieuses résolutions de l'aimable jeune homme, et on admirera la pureté des sentimens de cette ame fervente et généreuse.

— Il y a eu, à Madrid, à la mi-décembre, une abjuration d'un jeune protestant, qui est Français, et du diocèse de La Rochelle. La cérémonie s'est faite dans l'église française de St-Louis. L'infant don Carlos a bien voulu servir de parrain au jeune néophyte, et a été représenté par un seigneur de sa maison. Le patriarche des Indes, M. Allue, grand-aumônier d'Espagne, a reçu l'abjuration, et M. l'abbé Ducos, aumônier de l'armée française, fit au jeune homme une exhortation relative à cette pieuse cérémonie.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le Roi vient de faire remettre un superbe vase en vermeil à Mmes Ramart, de Douai, chez lesquelles S. M. a logé lors de son séjour en cette ville.

— Dimanche dernier, il y a eu dîner de famille à la cour. On y a tiré le gâteau des rois au second service; la fève est échue à S. A. R. Madame, duchesse de Berri, qui a choisi pour roi S. M. Les convives étoient au nombre de 14, y compris 6 enfans de M. le duc d'Orléans.

— M. le duc de Bordeaux, à la sollicitation de M. l'abbé Auquetin, curé de Poissy et aumônier de la maison centrale de détention de cette ville, vient d'accorder une somme de 150 fr. destinée au soulagement des détenus de cette maison.

— On a remarqué que le jour même où les journaux de l'opposition annonçoient la retraite de M. de Villèle, ils inséroient tous un article violent contre lui : cela est généreux. Ils continuent même à user de ce noble procédé et à battre leur ennemi à terre. Du moins sont-ils contens du nouveau ministère? Non : ce ministère ne répond, disent-ils, ni aux vœux, ni aux besoins de la société. Ils commencent donc à l'attaquer. Au surplus, un de ces journaux nous promet que l'opposition conservera *de la réserve, de la modération, de l'urbanité :* puisse-t-il se souvenir de cette promesse! En attendant, chacun se plaint déjà; on n'a pas choisi les ministres dans les grandes notabilités, c'est-à-dire parmi ceux que chaque journaliste protège. Le Roi devoit consulter ces messieurs, et ne l'ayant pas fait, il n'aura pas l'honneur de leur approbation.

---

(1) In-12, prix, 75 cent. et 1 fr. franc de port. A Paris, chez Demonville, et au bureau de ce journal.

— Par une ordonnance du 4 de ce mois, le Roi vient de nommer M. le comte Portalis ministre de la justice et garde-des-sceaux; M. le comte de la Ferronnays ministre des affaires étrangères; M. le vicomte de Caux ministre de l'administration de la guerre (la présentation aux emplois vacans dans l'armée sera faite désormais à S. M. par M. le Dauphin); M. le comte Roy ministre des finances; M. le vicomte de Martignac ministre de l'intérieur. Sont distraites des attributions de ce dernier ministère celles qui sont relatives au commerce et aux manufactures, pour être réunies aux attributions actuelles du bureau de commerce et des colonies. M. le comte de Saint-Cricq est nommé ministre-secrétaire, président du conseil supérieur du commerce et des colonies. La même ordonnance porte que l'instruction publique ne fera plus partie du ministère des affaires ecclésiastiques, qui demeure à M. l'évêque d'Hermopolis. Elle est contresignée, ainsi que les deux suivantes, par M. le comte de Chabrol, qui est chargé de son exécution, et qui reste ministre de la marine.

— Par deux autres ordonnances du même jour, MM. les comtes de Villèle, de Peyronnet et de Corbière sont élevés à la dignité de pairs de France; ils sont en outre, ainsi que M. le baron de Damas et le marquis de Clermont-Tonnerre, nommés ministres d'Etat et membres du conseil privé.

— Samedi 5, M. de Peyronnet s'est rendu, le matin, chez le Roi, et a remis les sceaux de l'Etat à S. M. A midi, les nouveaux ministres sont venus prêter serment entre les mains du Roi. LL. Exc. sont restées environ trois quarts d'heure avec S. M., et ont été admises ensuite auprès de LL. AA. RR.

— Une ordonnance royale du 6 de ce mois supprime la direction de la police générale établie au ministère de l'intérieur.

—Par une ordonnance du même jour, S. M. a nommé M. de Belleyme, procureur du Roi près le tribunal de première instance de Paris, préfet de police, en remplacement de M. Delavau. Une autre ordonnance royale appelle en service ordinaire M. Delavau, qui n'étoit que conseiller d'Etat en service extraordinaire.

— M. de Champagny, maréchal-de-camp, aide-de-camp de M. le Dauphin, vient d'être chargé du personnel de la guerre, sous la direction de S. A. R.

— Par ordonnance royale du 26 décembre dernier, le nombre des sous-intendans militaires de première classe est porté à 33, et celui des intendans militaires adjoints est réduit à 25, dont 10 de première classe et 15 de seconde. A dater du 1er de ce mois, la solde des sous-intendans militaires de première classe sera réduite à 6500 fr.; celle des sous-intendans militaires adjoints de première classe sera de 3500 f., et celle des sous-intendans militaires de seconde classe de 2500 fr. La même ordonnance détermine comment les emplois de sous-intendans militaires de troisième classe, de sous-intendans militaires adjoints de première et de seconde classes seront donnés, et comment ces employés militaires seront placés dans l'ordre du service.

— Une autre ordonnance du même jour a nommé un certain nombre de sous-intendans militaires de première, de seconde et de troisième classes.

— Par arrêté du 3 de ce mois, M. le comte de Pastoret, nouvellement nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire, sera attaché au comité de l'intérieur.

— Une députation de l'Académie des inscriptions et belles-lettres a fait hommage au Roi, dimanche dernier, des nouveaux volumes de ses *Mémoires*.

— L'exposition au Louvre des produits des manufactures royales a été ouverte depuis le 27 décembre jusqu'au 7 de ce mois. On y a remarqué de riches peintures sur porcelaine, de superbes mosaïques et de fort belles tapisseries. Le Roi a visité cette exposition lundi dernier.

— L'ouverture des séances publiques de la société royale des bonnes lettres a eu lieu vendredi dernier, en présence d'un nombreux et brillant auditoire, sous la présidence de M. le duc de Doudeauville. La société propose cette année, pour sujet du prix de poésie, *l'entrée de Henri IV à Paris*. Le prix, consistant en une médaille d'or de la valeur de 1500 fr., sera décerné le 31 mai prochain.

— La nouvelle chaire en marbre qui orne actuellement l'église de Saint-Germain-des-Prés sert depuis les fêtes de Noël. Sa forme est celle d'une tribune, à laquelle on arrive par une double rampe ; le tout repose sur un massif en marbre de couleur; des médaillons en bronze orneront le centre et les panneaux des côtés.

— M. Cauchois-Lemaire, auteur de la *Lettre au duc d'Orléans*, a été, samedi dernier, extrait de la Force, et amené à l'audience du tribunal correctionnel. La cause a été remise à huitaine, sur la demande du prévenu, qui a exposé que lui ni son avocat n'étoient pas encore préparés à la défense.

— La cour royale, sous la présidence de M. Séguier, s'est occupée, samedi dernier, de l'appel de deux affaires relatives à des délits de la presse. La première étoit celle d'un ancien garçon boulanger, nommé Mercier, qui s'étant fait colporteur de livres sans brevet, et ayant été surpris offrant des ouvrages licencieux, avoit été condamné, par le tribunal correctionnel, à six mois de prison et 15 fr. d'amende, pour outrages à la morale publique. La cour a réduit la peine à trois mois. La seconde concernoit le nommé Gambart, tenant cabinet de lecture, condamné à un an de prison et 500 fr. d'amende, pour exposition et distribution de livres obscènes. La cour n'ayant pas trouvé les faits assez démontrés pour que la condamnation fût confirmée, a ordonné qu'il seroit procédé à un supplément d'instruction par-devant M. Agier.

— L'église de Saint-Jean-le-Vieux, arrondissement de Nantua, avoit eu, comme toutes les autres du diocèse de Belley, son clocher démoli en 1793, sous le proconsulat du conventionnel Albite. M. le baron Passerat de la Chapelle, maire de cette commune, vient de lui faire le don gratuit d'une somme de 4000 fr. pour la reconstruction du clocher et les réparations extérieures de l'église.

— M. Aynès, auteur de plusieurs ouvrages classiques, et ancien chef d'institution à Lyon, vient de mourir dans cette ville à la suite d'une longue et douloureuse maladie, pendant laquelle il a constamment montré une résignation toute chrétienne. Il avoit contracté le principe de cette maladie dans les cachots où il fut jeté en 1811 par le gouvernement de Buonaparte, en même temps, et pour la même cause que ses honorables compatriotes, MM. Franchet et Bertaud du Coin.

— On annonce que le camp de Saint-Omer aura lieu de nouveau cette année, et que des généraux sont déjà désignés pour commander les troupes.

— Le roi d'Angleterre vient de faire plusieurs promotions dans le corps diplomatique. Sir W. A'Court, son ambassadeur à Lisbonne, est nommé ambassadeur à Saint-Pétersbourg; sir F. Lamb passe de l'ambassade de Madrid à celle de Lisbonne, et sir Brook Taylor passe de celle de Munich à celle de Berlin.

— Les dernières nouvelles de l'Orient confirment le départ des ambassadeurs. Le 8 décembre, à 5 heures du soir, on avoit perdu de vue leurs bâtimens. Avant de quitter leurs hôtels, les représentans des trois cours avoient demandé leurs passeports; mais le reis-effendi avoit répondu de nouveau qu'ils leur étoient inutiles, et qu'ils ne trouveroient aucun obstacle à leur départ. Effectivement, des ordres avoient été donnés à leur insu pour qu'on respectât leurs pavillons. Le consul-général russe à Bucharest est resté à son poste, d'après les instructions de M. de Ribeaupierre. Il y étoit encore le 17 décembre.

— Les vents contraires retenoient encore, le 12 décembre, M. de Ribeaupierre à Bujukdéré, auprès de Constantinople; les ambassadeurs de France et d'Angleterre, qui se sont embarqués également le 8, ont passé les Dardanelles sans aucun obstacle. La tranquillité règne toujours à Constantinople; l'internonce autrichien, de concert avec les ministres de Prusse, des Pays-Bas et de Suède, continue à négocier avec le divan pour le maintien de la paix. Toutefois la Porte fait presser les préparatifs de défense avec la plus grande activité, de crainte d'une agression de la part des alliés.

— Voici le résumé d'un ordre du roi d'Espagne, communiqué par le ministre de la guerre à ses collègues : « S. M. recommande très-particulièrement aux chefs militaires de surveiller et de faire surveiller avec soin la conduite religieuse et la moralité des subalternes. Dans les feuilles de service, il sera fait mention de l'opinion que les chefs auront de leurs subordonnés à cet égard. S. M. recommande aussi, comme une chose essentielle, la considération et le respect dus aux ecclésiastiques par les militaires, pour que ceux-ci réunissent, comme autrefois, à la subordination une moralité pure et une piété exemplaire. »

— La veille de Noël, plus de 7000 pauvres ont eu part, à Madrid, aux aumônes qu'a fait distribuer le commissaire général de la croisade.

— Les promesses que le gouvernement espagnol avoit faites aux

employés et militaires en non-activité n'ont pas été vaines; les premiers ont touché 2 mois de leur traitement et les autres un mois.

— On a volé, dans la nuit du 15 au 16 décembre, l'argenterie de l'église de Saint-Estevao, de Lisbonne, pour la valeur de 3600 cruzades. Les voleurs ont laissé dans l'église, à la place de l'argenterie, un papier sur lequel étoient écrits en gros caractères trois vers insolens.

— Dans la nuit du 12 au 13 décembre, à trois heures et demie du matin, un bruit sourd réveilla les habitans de Lisbonne, et bientôt l'on ressentit un tremblement de terre qui fut suivi, au bout de six secondes, d'une secousse violente deux fois répétée. Les cloches de la tour Saint-Paul sonnèrent d'elles-mêmes; les sonnettes se firent entendre aussi dans plusieurs maisons, dont les cloisons craquèrent et menacèrent de s'écrouler. Heureusement le calme se rétablit, et l'on en fut quitte pour la peur. Le nouveau mode de construction adopté depuis le déplorable tremblement de 1755 a préservé sans doute les maisons d'une ruine complète. On a remarqué que les chiens, qui sont en grand nombre, et qui vivent en liberté à Lisbonne, poussèrent de longs hurlemens quelques secondes avant que la première secousse se fît sentir.

— La princesse régente de Portugal a, par un décret du 15 décembre, autorisé l'assemblée générale de la banque de Lisbonne à augmenter ses capitaux de 2,600,000 reis, au moyen de l'émission de 5200 actions. Cette mesure, jointe à quelques autres que l'assemblée avoit déjà adoptées, ramènera sans doute le crédit à cette banque, et lui permettra probablement de reprendre ses paiemens en numéraire.

— L'infant don Miguel a été l'objet de la plus brillante réception à la cour de Windsor. Le prince a dîné avec le roi d'Angleterre, et a pris le plaisir de la chasse avec la suite de S. M.

— Les journaux anglais disent que M. Perkins construit en ce moment, pour le gouvernement français, une pièce d'artillerie à vapeur, dont le générateur sera parfaitement sûr, indestructible, peu dispendieux, et capable de contenir de la vapeur à la température requise aussi long-temps que possible. Cette pièce doit lancer 60 boulets de 4 livres par minute. Un fusil est également attaché au même générateur pour lancer un courant de plomb du bastion d'un fort. Le fusil, qui est construit de manière à pouvoir se transporter d'un bastion à un autre, peut lancer 100 à 1000 balles par minute pendant autant de temps que l'on voudra.

— Le 26 novembre dernier, il a été conclu, à Rio-Janeiro, un traité entre l'Angleterre et le Brésil, portant qu'à l'expiration de trois années après l'échange et la ratificatiou dudit traité il ne sera pas permis aux sujets du Brésil de se livrer au commerce des esclaves sur la côte d'Afrique, sous quelque prétexte et de quelque manière que ce soit. Après ce délai, le commerce des noirs pour tout sujet de S. M. brésilienne sera considéré et poursuivi comme crime de piraterie.

Les journaux, qui ont parlé de l'ouvrage de M. Madrolle *sur le maintien ou l'organisation du conseil* (1), ont cherché, pour la plupart, à le présenter sous un jour défavorable; ils ont voulu voir des personnes là où l'auteur n'a voulu qu'énoncer des faits et poser des principes. Nous le redirons ici, la Lettre de M. Madrolle au Roi n'a point été faite dans l'intérêt de tel ou tel ministre, mais dans l'intérêt de la royauté. Nous pouvons donc en parler encore dans le moment même où le ministère vient d'être changé, et les réflexions générales que fait l'auteur ne seront nullement déplacées dans la circonstance présente :

« Alors même qu'il se croit, et qu'il est au fond le plus éclairé et le mieux intentionné, le ministre arrivant souffre, comme celui qui part, du système de mobilité.

» Il remplace un homme, il avoit lui-même attaqué son système d'administration, il avoit même attaqué sa personne : il faut bien qu'il adopte, quelqu'injuste qu'il soit, un système politique, et même un genre de vie privée différens et même contraires.

» Son élévation est fondée sur la chute d'un parti qui nourrit le ressentiment et conspire la victoire; et il ne s'est élevé, quoi qu'il ait pu faire, qu'au préjudice et au regret de ses anciens collègues en opposition, et quelquefois en démocratie, de ses collègues qu'il a humiliés ou placés à côté de lui, et qui, par conséquent, ne le haïssent ou ne le jalousent que davantage.

» Nos prédécesseurs nous haïssent : nous leur rendons naturellement la pareille. La haine que nous portons à leur personne s'étend à leurs doctrines, ainsi qu'à leurs propositions, à leurs patronages, quels qu'ils soient, par cela seul qu'ils sont les leurs.

» Mais le mal le plus grand est encore pour les peuples et la royauté.

» Le dernier des citoyens s'accoutume, parce qu'il croit y avoir intérêt, à mépriser, à haïr, à attaquer les ministres et par conséquent les rois.

» Avec de pareilles habitudes, avouons-le, l'esprit d'obéissance, d'humilité, sans lequel la paix, la tranquillité de l'ame, le bonheur enfin ne se conçoivent guère, est bien aventuré.

» Lorsqu'on voit les ministres se succéder chaque année, et quelquefois à des intervalles plus rapprochés, aujourd'hui surtout que les peuples sont en effervescence, aujourd'hui qu'il y a des chambres, des collèges électoraux, des jurys, des tribunes pour parler, et des journaux sans fin pour écrire; aujourd'hui que tout le monde entend parler de gouvernement et même y aspire, qu'on veut être électeur, éligible, député, pour être ministre, il n'est pas un éloignement de ministre qui n'excite un ébranlement universel. Toutes les ambitions sont réveillées, et presque toutes pourtant elles doivent être trompées.

» Il ne sauroit y avoir de mal plus grand. »

(1) In-8°, prix, 1 fr. 50 cent. et 1 fr. 75 cent. franc de port. A Paris, au bureau de ce journal.

Sur une controverse récente, en Angleterre, au sujet de quelques ouvrages français.

Deux ouvrages imprimés récemment chez nous ont donné lieu, en Angleterre, à une discussion assez vive entre M. Southey et M. Butler, le premier anglican fort zélé, et le second catholique, connu par diverses productions estimables. Ce n'est pas la première fois que ces deux écrivains sont aux prises. M. Southey avoit déjà publié, il y a quelques années, un livre intitulé : *Book of the church*, où il attaquoit et tournoit en ridicule les doctrines et les pratiques de l'Eglise catholique. Feu M. Milner lui répondit, et M. Charles Butler, jurisconsulte distingué, et un des avocats de la cause catholique, fit paroître le *Livre de l'Eglise catholique* qu'on a traduit en français sous le titre de *l'Eglise romaine justifiée*, et dont nous avons dit un mot n° 1173. Nous nous proposions de revenir sur cet écrit, mais d'autres ouvrages et d'autres travaux ont successivement retardé l'exécution de ce dessein auquel nous renonçons à regret. Aujourd'hui nous avons à parler d'un autre écrit de M. Southey, mais auparavant il est bon de faire connoître un peu cet homme de lettres, dont beaucoup de nos lecteurs entendent peut-être parler pour la première fois.

Robert Southey, poète lauréat de Windsor, né à Bristol le 12 août 1774, eut d'abord le dessein d'entrer dans le clergé anglican, mais le zèle avec lequel il adopta les principes révolutionnaires le détourna de cette carrière. Il résolut, avec quelques amis, d'aller fonder une république en Amérique; projet qui échoua faute d'argent. Le jeune Southey, dans le délire de son zèle révolutionnaire, composa un poème, *Wat-Tyler*, qui respire la plus pure démagogie, et qu'il ne mit pas au jour, mais que ses ennemis ont eu le secret de se procurer et la malice de publier en 1817. M. Southey, qui, à cette époque, plaidoit avec chaleur la cause du ministère anglais dans le *Quaterly Review*, fut un peu piqué d'une publication qui l'exposoit au ridicule. Cet écrivain s'est fait une réputation en Angleterre par des poèmes et des

romans qui ont eu beaucoup de succès. La manière de l'auteur est vive et enjouée, son imagination est brillante et féconde, et son style est agréable et facile. Depuis quelque temps, M. Southey a pris un genre plus sérieux, et des romans il a passé à la controverse; mais on pourroit dire qu'il fait encore des romans, tant son imagination joue de rôle dans ses écrits, et tant il altère la vérité dans le tableau qu'il trace des doctrines et des usages de l'Eglise catholique. Celui qui a revêtu de brillantes couleurs les fabuleuses aventures de Roderick, roi des Goths, n'est guère moins romanesque dans ce qu'il dit contre nos croyances et nos pratiques.

Au mois de mars dernier, M. Southey inséra un article sur les révélations de la Sœur Nativité, dans le *Quaterly Review*, recueil littéraire qui paroît à Londres. Cet article, plein de malice, tendoit à jeter sur toute l'Eglise romaine le ridicule de certains passages des révélations de la Sœur Nativité. Il exagéroit la réputation de cette Sœur et l'estime qu'on faisoit de ses écrits, et il faut avouer que le moment n'est pas bien choisi pour cela. Cette pauvre Sœur Nativité perd tous les jours de son crédit, et ses révélations tombent peu à peu dans l'oubli. Elles avoient peut-être fait quelque illusion dans le principe, quand elles circuloient en manuscrit; et que la persécution et le mystère leur donnoient quelque relief. Mais l'examen et la réflexion dissipèrent bientôt cette faveur passagère. Nous avons nous-même essayé, dans trois articles, d'asseoir un jugement sur les écrits de la Sœur. (Voyez les nos 595, 599 et 613, tomes XXIII et XXIV de ce journal.) Nous avons dit notre sentiment sans aucune prévention, et nous terminions ainsi le dernier article : « Nous avons dit, comme nous le croyons, que cette bonne converse étoit une fille de beaucoup de vertu, soumise, fervente, pleine d'amour pour Dieu, courageuse, patiente, zélée; mais nous n'oserions pas assurer qu'elle n'éprouva jamais d'illusion. Douée d'une imagination ardente, il n'est pas impossible qu'elle ait pris de bonne foi ses pensées pour des révélations, et qu'à force de songer à Notre-Seigneur et aux anges, elle ait cru les voir et les entendre. »

M. Southey, qui probablement ne lit point notre journal, ayant eu occasion de parcourir les Révélations de la Sœur Nativité, se persuada que cet ouvrage étoit fort accrédité

parmi nous. Il vit qu'on en avoit fait coup sur coup deux éditions, et de plus un abrégé, et il en conclut que le livre avoit une vogue extraordinaire, comme si on ne réimprimoit pas tous les jours des livres médiocres ou même ridicules; comme si, en France ainsi qu'en Angleterre, les libraires ne faisoient pas tous les jours des spéculations peu heureuses, et comme si deux éditions de suite prouvoient nécessairement un grand débit. Nous ne manquerions pas assurément d'exemples de livres anciens et nouveaux qui, des deux côtés de la Manche, ont eu les honneurs de la réimpression, quoiqu'ils n'eussent joui d'aucun succès. Il suffit pour cela d'un éditeur ignorant ou présomptueux, comme il ne s'en trouve que trop. L'Eglise doit-elle être responsable des spéculations d'un libraire ou des exagérations d'un enthousiaste? et un homme comme M. Southey ne devroit-il pas avoir plus de mesure et de bonne foi que tel journaliste de parti qui impute au clergé en masse des entreprises particulières auxquelles le clergé est tout-à-fait étranger?

L'écrivain anglais se moque beaucoup de l'abbé Genet, éditeur des Révélations de la Sœur Nativité. Nous le lui abandonnons volontiers. Nous avons remarqué dans l'article cité que cet ecclésiastique paroît avoir été un homme de peu de tact et de jugement, crédule, facile à se prévenir, enthousiaste jusqu'à l'aveuglement; mais nous ne voyons pas en quoi ses exagérations retombent sur toute l'Eglise, ni comment tous les *papistes* sont des sots ou des superstitieux, parce que l'abbé Genet n'avoit point de mesure ni de critique.

M. Butler répondit à l'article de M. Southey, et s'appuya de l'opinion que nous avions émise et sur l'abbé Genet et sur la Sœur. Il montra d'ailleurs que l'Eglise et le clergé étoient étrangers à la question, qu'on ne pouvoit citer aucun jugement formel d'une réunion d'évêques ou de docteurs en faveur du livre, et qu'on n'alléguoit que des témoignages vagues de gens que souvent même on ne nommoit pas. Est-il bien étonnant qu'une fille pauvre et ignorante eût été dupe de son imagination, tandis que nous voyons un homme élevé en dignité dans l'église anglicane, le sieur Dennis, publier en 1827 des récits d'apparitions de diables, de visions, d'extases, de prodiges ridicules? On se plaindroit

de nous, dit M. Butler, si nous attribuions un tel livre au corps du clergé anglican ; n'est-ce pas une égale injustice de rendre l'Eglise romaine responsable des rêveries d'une pauvre converse?

Mais M. Southey ne s'est point tenu pour battu, et dans le *Quaterly Review* d'octobre, il a inséré une réponse de 48 pages à M. Butler. Il répète ses plaisanteries sur la Sœur Nativité et sur l'abbé Genet. Il dit que feu le docteur Milner croyoit aux révélations de la Sœur Nativité, et il cite, à ce sujet, un passage de la *Fin de la controverse*, par ce prélat. Mais quand M. Milner composa cet ouvrage, il n'avoit point lu le recueil des révélations de la Sœur Nativité, qui étoit à peine publié en France, et il n'en parloit que d'après les copies manuscrites qui lui avoient été communiquées, comme il le dit lui-même, vingt ans auparavant. Or, ces copies manuscrites, qui ne renfermoient qu'une partie des révélations, ne pouvoient en donner une idée aussi précise que le recueil complet. Dans la copie que vit M. Milner, il y avoit sans doute beaucoup moins de choses extraordinaires ou hasardées que dans les 4 volumes, et je ne doute pas que, si ce savant évêque eût examiné de suite ces volumes, il n'y eût remarqué bien des choses qui eussent blessé un esprit si droit et si attaché aux règles de l'Eglise.

Le poète lauréat, qui est un homme bien élevé, se plaint que la controverse entre les catholiques et les protestans dégénère souvent en injures; quant à lui, il est trop poli pour descendre à de tels moyens de défense, et son style a toujours la dignité et la mesure qui conviennent à un littérateur spirituel et délicat. On en jugera par ce passage : *Les romanistes* (c'est le nom que M. Southey donne aux catholiques), *les romanistes peuvent ramasser les sales et puantes calomnies (filthy and fetid calumnies) de leur Sander, de leur cardinal Pole et de leur Père Persons.* Si M. Southey juge que c'est là le style de la bonne compagnie, je n'ai plus rien à dire. Je lui représenterai seulement avec respect que Sanderus, Persons et le cardinal Pole ne méritoient pas ce ton méprisant. Comment surtout a-t-il pu oublier les égards dus à la naissance, au rang et au caractère généreux du cardinal Polus? Burnet lui-même avoue que ce prélat fut illustre par son savoir, sa modestie et ses belles inclinations, et on ne peut lui refuser les talens d'un homme d'Etat et les

vertus d'un grand évêque. Mais M. Southey ne le connoît peut-être que par les portraits qu'en ont faits les partisans de la réforme. Il s'étonne que les catholiques représentent Elisabeth comme une méchante femme ; sur quoi nous le renvoyons à l'histoire de la réforme, par Cobbett, qui, tout protestant qu'il est, n'est pas épris des vertus de *la bonne reine*, et retrace avec énergie son despotisme, sa dissimulation et sa cruauté envers les catholiques, cruauté trop constatée par l'histoire, par une législation atroce et par la mort des prêtres, des religieux, des laïques immolés seulement à cause de leur religion.

Telle est l'impartialité de M. Southey, qu'il n'a pas un témoignage d'intérêt à donner aux Irlandais, privés depuis si long-temps de leurs droits politiques, et assujettis à mille restrictions et vexations; mais il déplore avec chaleur l'intolérance qui règne dans les Etats catholiques du continent. L'état de l'Espagne l'afflige extrêmement, et pour nous mettre à même d'en juger, il nous renvoie à des autorités non suspectes, M. Blanco, ce prêtre espagnol qui a apostasié, et qui écrit aujourd'hui en Angleterre contre sa religion et sa patrie, et feu le docteur Llorente, qui, par sa conduite et par ses écrits, s'est placé à peu près au même rang que Blanco. Voilà les témoins et les garans qu'invoque M. Southey. Pour la France, il en juge, à ce qu'il paroît, par quelques gazettes, et en conséquence, il en a la plus mauvaise idée. L'affaire du prince de Salm-Salm, qui a été obligé de quitter Strasbourg à cause de son changement de religion, lui paroît une horrible persécution; nous avons parlé de cette affaire n° 1242, et on a vu qu'elle n'avoit rien de si odieux. Le prince de Salm est Allemand, et on l'a engagé à s'en retourner chez lui; cela est-il une grande barbarie? On sait d'ailleurs quelle influence a dicté la défection du prince, et ceux qui le connoissent avouent non-seulement qu'il n'a point changé par conviction, mais qu'il est même hors d'état d'examiner un seul point de controverse.

N'importe; cet exemple suffit à M. Southey pour apprendre à connoître notre clergé. *Cet exemple, quand il n'y en auroit pas d'autre*, dit-il, *montre quel est l'esprit du clergé français sur la tolérance; à aucun temps, depuis la révocation de l'édit de Nantes, il n'a été si mauvais; à aucun temps, depuis la ligue, il n'a été si ambitieux et si inquiet; à aucun*

temps, il n'a mis en avant des prétentions plus audacieuses et plus blasphématoires, comme le prouve l'Apocalypse de la Sœur Nativité, et n'a soutenu ces prétentions par une imposture plus impie et plus palpable, comme nous allons le faire voir d'après le Deutéronome de cette fille. Il est clair que M. Southey juge notre clergé d'après les déclamations du *Constitutionnel* et du *Courrier;* il a pris au sérieux les plaintes de quelques écrivains de parti, les accusations intentées au clergé, les exagérations et les invectives dont les prêtres sont l'objet. Dans l'éloignement où il est, il ne peut savoir que ces accusations ont été démenties, et qu'on a répondu à ces exagérations et à ces plaintes; nous-même nous avons plus d'une fois justifié les ecclésiastiques attaqués par les journaux. Mais sans avoir lu ces apologies, M. Southey auroit pu soupçonner la vérité. Au ton seul des détracteurs du clergé, il auroit pu se douter que la passion, la haine et l'esprit de parti dirigeoient leur plume. Un homme sage et modéré auroit dû se défier de l'amertume de leurs reproches, de la violence de leurs expressions, de la continuité de leurs diatribes; la vérité ne sauroit se trouver au milieu de tant de fiel et d'outrages. Mais M. Southey lui-même n'est pas exempt de ces dispositions passionnées des ennemis du clergé, et ce qu'il dit des *prétentions blasphématoires* du clergé et de ses *impostures impies* est digne de figurer dans les colonnes de nos plus mauvais journaux. Il peut y avoir, il y a en effet dans les *Révélations* bien des choses hasardées, déplacées; mais il n'y a point de blasphèmes et d'impiétés, et ces exagérations prouvent qu'en tout ceci, l'auteur n'est guère de sang-froid. Romancier, il est accoutumé à inventer; et poète, à forcer un peu l'expression.

(*La fin à un numéro prochain.*)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le ministère est à peine installé, et déjà on lui demande des actes de rigueur, des proscriptions. Un journal s'étonne que les Jésuites soient encore tranquilles, et que les petits séminaires dépendent encore des évêques. *Il en est de*

même, dit-il, *de toutes les mesures réparatrices qu'on nous promettoit; le bien s'ajourne, le mal seul ne s'ajourne pas.* Ainsi *le bien*, c'est de chasser des maîtres utiles, de renverser des établissemens précieux aux familles, de dépouiller les évêques du droit d'inspection sur leurs séminaires; voilà ce qu'on appelle des *mesures réparatrices*. Ne sommes-nous pas à ces temps dont parle le prophète, où on appelle mal ce qui est bien, et bien ce qui est mal? Quelle est donc cette impatience qui invoque des réactions et des coups d'Etat? Hommes doux et tolérans, on ne vous a point empêchés de mettre vos enfans dans telle ou telle pension, pourquoi envieriez-vous à trois mille pères de famille la liberté de confier leurs enfans à des maîtres qu'ils estiment? Il y a à Paris une école de Turcs, et il ne pourroit y avoir en France quelques écoles dirigées par des hommes célèbres par leur talent pour l'éducation! On tolère toute sorte de réunions, littéraires, scientifiques, philosophiques, hostiles même, et il ne sera pas permis à quelques prêtres de vivre en communauté et de former des sujets utiles à la religion et à l'Etat! et on nous parle de *libertés publiques!* Comment ceux qui proclament les principes d'un gouvernement libéral et généreux, montrent-ils déjà tant d'appétit pour persécuter et détruire?

— Le mardi 15, à dix heures du matin, il sera célébré, dans l'église de la Sorbonne, un service pour M. Jean-Marie Burnier-Fontanel, docteur de Sorbonne, doyen de la faculté de théologie. Le service précédent avoit eu lieu à Notre-Dame.

— Des personnes charitables ont formé le projet d'établir des salles d'asile pour la première enfance, c'est-à-dire des salles où l'on garderoit les enfans avant l'âge où on peut les envoyer aux écoles. Par là, on soulageroit les mères occupées de leurs travaux journaliers, ou obligées souvent de confier leurs enfans à des mercenaires qui les entassent dans un local étroit, et qui négligent de leur donner des soins. Un essai est donc tenté à Paris; deux Sœurs de la Providence sont placées à la tête des salles. La rétribution pour les enfans est modique, et au-dessous de celle que les parens donnent aux gardiennes ordinaires. Le projet d'établissement des salles d'asile a été présenté au comité de la société de charité maternelle, il a obtenu son approbation; mais comme cet établissement exige quelques frais, une sous-

cription a été ouverte chez MM. Mallet, frères, rue de la Chaussée-d'Antin, nº 13. Les souscriptions ont permis de commencer l'exécution du projet. L'administration des hospices a mis à la disposition des dames qui s'occupent de cette œuvre, une maison, rue du Bac, nº 113, et a donné des fonds pour y faire les dispositions nécessaires. Le rez-de-chaussée a été divisé en deux salles, les Sœurs logent au-dessus. M. le curé des Missions-Etrangères surveille l'établissement. Environ 80 enfans sont inscrits, leur journée est partagée entre le jeu et de petites études; on leur apprend à connoître leurs lettres, on leur enseigne le catéchisme, on leur fait chanter des cantiques composés exprès. Les parens doivent donner aux enfans leurs petites provisions pour le dîner. Jusqu'ici presque tous les enfans sont admis gratuitement, un très-petit nombre paie une rétribution fort légère. Les dames qui sont à la tête de l'œuvre, et parmi lesquelles est Mme la marquise de Pastoret, sollicitent de nouveaux dons pour soutenir et même étendre cet établissement; il y aura pour cela, le mardi 15, une assemblée de charité dans l'église de Saint-Thomas-d'Aquin. M. l'abbé Cabanès y prêchera à deux heures. Le sermon sera suivi de la quête.

— La mission qui vient de finir à Chartres a présenté une circonstance trop remarquable pour que nous la passions sous silence. On a vu que les commencemens de la mission avoient été assez froids; les troubles et les discussions de la politique, les préventions contre les missionnaires, les déclamations des journaux, tout contribuoit à éloigner le peuple des exercices et à paralyser le zèle des missionnaires. M. l'évêque de Chartres étoit profondément affligé d'un tel résultat, et annonça la résolution de prêcher lui-même. Il monta successivement en chaire dans les trois paroisses, et parla avec force et chaleur. Sa voix, son geste, tout trahissoit son émotion. Ses paroles vives et pénétrantes, indice d'une douleur profonde, trouvèrent accès dans les cœurs. Il y a des grâces spéciales pour les exhortations d'un pasteur; celles-ci produisirent un effet sensible. De ce moment, l'élan fut donné, les exercices furent mieux suivis, et les tribunaux plus fréquentés. Les missionnaires profitèrent de ces dispositions, et trois cérémonies publiques, qui se succédèrent de près, attirèrent une grande affluence et contribuèrent à exciter l'ardeur des fidèles. A l'exemple de leur évê-

que, les ecclésiastiques ont assisté à tous les exercices du matin et du soir. Le peuple a, en général, montré de l'assiduité, la classe plus élevée a offert quelques exemples édifians. Du moins, l'ordre n'a jamais été troublé, et on a remarqué qu'une actrice, qui étoit venue pour donner des représentations pendant la mission, a été obligée de s'éloigner sans avoir eu aucun succès. En dernière analyse, les fruits de la mission ont été consolans; les bons en sont devenus plus fermes dans la foi, des préventions ont été dissipées, des scandales ont cessé, et des germes précieux de salut ont été déposés dans les cœurs, et feront peut-être éclore plus tard des résultats plus décisifs.

— La mission qui vient d'avoir lieu à Muret, diocèse de Toulouse, est due, comme celle de la Daurade, à la prévoyance généreuse d'un bon chrétien, M. Baron, négociant, d'une piété solide et d'une conduite constamment honorable. M. le cardinal-archevêque désiroit depuis long-temps remplir les louables intentions du vertueux bienfaiteur; mais des obstacles de plus d'un genre avoient toujours retardé la bonne œuvre. Enfin trois missionnaires, MM. Paraudier, Montels et Vernier, arrivent à Muret, et la mission s'ouvre le 11 novembre par une procession générale. M. le cardinal de Clermont-Tonnerre étoit venu pour cet effet à Muret, et une exhortation paternelle disposa les esprits en faveur des missionnaires. Ils donnoient des exercices matin et soir. Bientôt, quoiqu'aidés par le curé de la paroisse et son vicaire, ils furent obligés d'appeler des prêtres du voisinage. Jusqu'à huit ecclésiastiques confessoient en même temps. On vit revenir à la religion des hommes de tout âge, des vieillards, des femmes, qui en avoient négligé les pratiques depuis leur première communion, ou même qui ne l'avoient point faite. Il y a eu dans ce genre les exemples les plus frappans. La plantation de la croix se fit le 20 décembre; une nombreuse population étoit accourue de toutes les paroisses environnantes, et ce concours ne nuisit point à l'ordre et à l'édification. La croix fut portée tour à tour par plus de 200 fidèles qui venoient de s'asseoir à la sainte table, et qui étoient partagés en 7 divisions. Arrivée sur le calvaire, la croix fut élevée, et le clergé et le peuple se prosternèrent. Des cris mille fois répétés de *vive la croix! vive le Roi!* terminèrent la cérémonie. Le 23 décembre, on fit la

clôture de la mission, et M. Paraudier adressa des adieux touchans à tout le peuple, qui montra une vive émotion et une tendre reconnoissance. Une société de persévérance a été établie pour les hommes, et le nombre des associés est déjà très-grand pour une ville qui n'a guère au-delà de 3000 ames. Les principaux habitans ont donné l'exemple. M. Paraudier a dressé des règles et des statuts, et a distribué des livres de piété. Il y aura, de plus, une bibliothèque chrétienne où l'on prêtera des livres. Les missionnaires ont aussi fondé une société pour les femmes, sous le nom d'association de Notre-Dame de l'Agonie; les dames les plus recommandables se sont empressées de s'y inscrire. Tels sont les principaux résultats de cette mission; nous tirons ces détails d'une relation plus étendue rédigée par un témoin oculaire, et qu'il nous pardonnera d'avoir abrégée.

— Le clergé de France vient de perdre l'un des anciens du sanctuaire les plus vénérables dans la personne de M. l'abbé de Castelnau, né au château de Saint-Côme, diocèse de Rodez, en l'année 1740. Il étoit issu d'une très-ancienne famille du Rouergue, où la religion, l'honneur et la loyauté se perpétuoient dans toute leur intégrité, avec la simplicité des mœurs antiques. Le marquis de Saint-Côme, père du respectable abbé auquel de tendres et pieux souvenirs nous font consacrer ces lignes, transmit fidèlement à ses enfans un si noble héritage. L'un d'eux, le chevalier de Castelnau, capitaine de vaisseau, périt dans la guerre d'Amérique des suites de ses blessures. Un autre, le baron de Castelnau, officier-général, gentilhomme attaché à Mgr le comte d'Artois (Charles X), est mort en Angleterre, comblé des bontés du meilleur des princes. Celui qui est aujourd'hui l'objet de nos regrets pratiqua toutes les vertus, et n'a mérité que des éloges dans sa longue carrière. Ses contemporains le citoient comme un des élèves des Jésuites qui avoient le mieux profité des soins de ces maîtres si habiles, et ceux qui le connurent au séminaire de Saint-Sulpice, où il trouva des maîtres non moins recommandables, rendoient de lui un semblable témoignage. C'est là qu'il puisa cet esprit éminemment ecclésiastique et cette instruction solide qui le dirigèrent si bien dans toutes les circonstances. A la science et au mérite propre de son état, il joignoit tous les agrémens d'un esprit singulièrement orné,

et d'une mémoire que l'âge n'avoit point affoiblie. Nous pourrions rapporter ici des mots charmans où respiroient toute la beauté et la pureté de son ame, et qui, peu d'heures avant sa mort, avoient encore la même grâce, la même chaleur de sentiment, et cette force sublime qu'inspire la foi la plus vive. L'abbé de Castelnau n'eut jamais d'ambition. La simplicité de ses goûts et une modestie poussée jusqu'à la timidité lui firent craindre toujours la représentation et les honneurs. Au moment de la révolution, il étoit vicaire-général de M. de Nicolaï, évêque de Béziers, auquel l'attachoit depuis sa jeunesse une étroite amitié. Il partagea avec ce prélat les premières tribulations et les plus violentes épreuves de cette époque funeste. Après une séparation qui leur parut bien longue, le pontife et le grand-vicaire se rejoignirent à Paris; mais M. de Nicolaï fut enlevé à ses amis et à son illustre famille presqu'aussitôt qu'il fut rentré en France. Dans ce même temps, M. l'abbé de Castelnau faisoit ses délices de la société de M. de Bausset, évêque d'Alais, depuis cardinal, qui, en matière de goût, recherchoit son suffrage, et qui eut constamment, pour cet excellent ecclésiastique, beaucoup d'estime et d'affection. Ancien abbé commendataire de Saint-Josse-sur-Mer, l'abbé de Castelnau auroit peu regretté ce bénéfice, s'il avoit pu continuer de se livrer, autant qu'il l'auroit voulu, à son plus doux penchant; car nous pouvons certifier, comme en ayant été le témoin, qu'au milieu de l'abondance, sa charité inépuisable lui laissoit à peine pour ses propres besoins l'absolu nécessaire. Un si grand détachement des biens et des commodités de la vie lui fit supporter sans peine les privations. Depuis la restauration, il jouissoit d'une pension qui, sans être considérable, lui sembloit plus que suffisante, parce qu'il savoit y trouver la part secrète des pauvres, et cent fois nous l'avons entendu bénir avec une pieuse reconnoissance le protecteur auguste auquel il étoit redevable de ce bienfait. Sa fin a été édifiante, comme l'avoit été sa vie entière. Sa mémoire sera vénérée par ses parens, ses amis, par tous ceux qui le connurent, et particulièrement par ceux qu'il admit jusqu'à ses derniers momens dans son intimité, que l'urbanité la plus délicate, la piété la plus douce, la plus inébranlable égalité de caractère, et les vertus les plus aimables rendoient si attachante. Les compatriotes de

M. l'abbé de Castelnau qui se trouvent à Paris ont assisté en assez grand nombre et avec attendrissement aux funérailles d'un homme si considéré dans sa province. Parmi eux, on remarquoit S. Exc. M. l'évêque d'Hermopolis, ministre des affaires ecclésiastiques, M. le marquis de Castelnau, neveu du défunt, M. le comte de Mostuejouls, pair de France, son parent, et plusieurs autres personnes de distinction. Sa dépouille mortelle a été transportée de l'église St-Sulpice au cimetière d'Issy.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. M. le Dauphin vient de faire don à l'église paroissiale de Passy, près Paris, d'une somme de 300 fr.; et LL. AA. RR. Mme la Dauphine et Madame, duchesse de Berri, de plusieurs ornemens. Ces bienfaits ont été reçus avec la plus vive reconnoissance.

— S. A. R. Madame, duchesse de Berri, a reçu du Roi, pour étrennes, un très-beau service en vermeil; Mgr le duc de Bordeaux a reçu également un beau service, partie en vermeil, partie en argent, et de plus un jeu de bagues en fer, de 15 pieds de diamètre, et qui se meut par le moyen d'une mécanique fort ingénieuse. S. A. R. Mademoiselle a reçu aussi un magnifique service, et de plus une table artistement disposée pour faire des fleurs artificielles.

— On assure que M. le duc de Bourbon, prince de Condé, se propose de fonder, dans le château d'Ecouen, un établissement en faveur des fils des chevaliers de Saint-Louis, et qu'il en a déjà soumis le projet à l'approbation de S. M.

— Le Roi a ordonné que M. Michaud, membre de l'Académie française et éditeur de la *Quotidienne*, fût réintégré dans sa place de lecteur de S. M.

— On assure que la mesure qui avoit frappé M. Hyde de Neuville lors de la dernière session vient d'être rapportée par S. M., et que ce député est remis en disponibilité à partir du jour où il avoit été rayé du tableau des agens diplomatiques.

— Jeudi 10, le Roi a honoré d'une audience particulière MM. Franchet et Delavau, conseillers d'Etat.

— M. Alp. de Rainneville a été nommé, dit-on, conseiller d'Etat au commencement de ce mois.

— Une ordonnance du Roi vient de nommer M. de Sainte-Marie membre de la commission chargée de liquider l'indemnité due aux Français dont les biens-fonds ont été confisqués et vendus révolutionnairement, en remplacement de M. le comte de Maquillé, pair de France, qui a donné sa démission.

— M. Leprieur de Blainvilliers, fils, a été nommé, par ordonnance royale du 2 de ce mois, conseiller référendaire à la cour des comptes, en remplancement de M. Mallet, démissionnaire.

— M. Louis Duchanoy vient d'être nommé membre du conseil général du département de la Seine, en remplacement de M. Badenier, décédé.

— M. le chevalier Ferdinand de Cussy vient d'être nommé consul de France à Fernambouc.

— Depuis le 1er de ce mois, les lettres sont frappées, à l'arrivée dans le lieu de leur destination, d'un timbre particulier qui indique le jour de cette arrivée. On avoit manifesté aussi le désir de voir adopter le même usage au départ des lettres : cette mesure est déjà mise en vigueur à Paris depuis le commencement du mois, et elle aura lieu dans tous les bureaux des postes de France, à partir du 1er février prochain. Ainsi, chaque lettre portera sur la suscription la date du jour où elle aura été expédiée, et au dos la date du jour où elle sera arrivée.

— Des députations des cours et tribunaux sont allées, mercredi dernier, présenter leurs félicitations au nouveau garde-des-sceaux.

— Les membres du conseil de l'ordre des avocats aux conseils du Roi et à la cour de cassation viennent de démentir, par une lettre insérée dans la *Gazette de France*, certaines paroles que la *Gazette des tribunaux* annonce que M. le garde-des-sceaux leur avoit adressées lors de la visite qu'ils lui ont faite. Ils affirment que S. G. ne leur a rien dit qui eût trait aux affaires publiques.

— Les journaux libéraux s'étoient plaints, avec l'amertume qui leur est propre, du retard de quelques jours que le *Journal de Beauvais* avoit mis à leur parvenir. C'étoit déjà M. de Vaulchier qui en étoit l'auteur. Le *Constitutionnel* de jeudi fait amende honorable en annonçant à ses lecteurs qu'une note que l'éditeur du *Journal de Beauvais* vient d'insérer dans son dernier numéro porte que ce retard est absolument étranger au service de la poste.

— Les peintures des quatre salles du conseil d'Etat, au Louvre, ont été livrées aux regards du public concurremment avec les produits des manufactures royales.

— Une ordonnance royale du 24 octobre 1814 avoit fixé à *cinq* le nombre des exemplaires des écrits imprimés et des épreuves des planches et estampes dont le dépôt est exigé par la loi. Une nouvelle ordonnance rendue, le 9 de ce mois, sur le rapport de M. le ministre de l'intérieur, réduit ce nombre à *deux* pour les exemplaires, et à *trois* pour les épreuves de planches et d'estampes; savoir, un exemplaire et 2 épreuves qui sont attribués à la bibliothèque royale, et un seul exemplaire et une seule épreuve destinés à être conservés dans la bibliothèque du ministère de l'intérieur.

— Le fils du conventionnel Mallarmé vient d'être condamné, par le tribunal correctionnel, à un an de prison, pour avoir volé des couverts d'argent chez des restaurateurs.

— MM. les maréchaux de camp O'Mahony, Steigner, Achard, Schrumac et Noirot sont désignés pour commander des brigades d'infanterie au camp de Saint-Omer; et MM. les maréchaux de camp Castelbajac, d'Argout, Joannes et d'Astorg, pour commander des brigades de cavalerie au camp de Lunéville.

— M. Louis de Tascher, colonel en retraite, est mort dernièrement à la Flèche, à l'âge de 71 ans. Il avoit donné, en beaucoup d'occasions, des preuves du plus grand dévoûment aux Bourbons. Sa fin a été celle d'un bon chrétien.

— Parmi les personnes qui ont fait preuve de courage et de zèle dans l'incendie qui a éclaté dernièrement rue Leiteyre, à Bordeaux, on a remarqué particulièrement M. l'abbé Hérigoyin, vicaire de Saint-Eloi. Ce respectable ecclésiastique a été un des premiers arrivés au lieu de l'incendie, et il ne s'est retiré que lorsqu'on a été maître du feu.

— Un incendie, qui présentoit les plus grands dangers, a éclaté, le 19 décembre dernier, au milieu de la commune de Saint-Féliu d'Avail (Pyrénées-Orientales). Les efforts des habitans, guidés par l'autorité locale, ont heureusement empêché les suites de ce désastre. M. le curé a fait preuve du plus généreux dévoûment, en s'exposant luimême aux plus grands périls pour exercer les fonctions de son saint ministère.

— Le pont suspendu que l'on construit près de Grenoble, sur le torrent du Drac, est presque terminé; des voitures très-lourdes ont déjà passé sur le premier plancher. La dépense ne s'élève pas à 300,000 fr.

— On accélère, à Toulon, la construction de 3 bombardes, qui sont, dit-on, destinées, conjointement avec 8 autres qui sont sur les chantiers de Brest, Lorient et Strasbourg, à l'expédition projetée contre Alger. On arme en ce moment, dans ce port, *la Ville de Marseille*, de 74 canons, et l'on répare *le Breslaw* et *le Scipion*, qui ont été avariés dans l'affaire de Navarin.

— Le gouvernement ayant permis les expéditions pour Tunis, le commerce vient d'être prévenu que des escortes accompagneront les navires marchands pour ce port et pour Alexandrie.

— On vient d'inventer, en Angleterre, une couverture de bâtimens à l'épreuve du feu. Elle se compose de tuiles de fer fondu qui se lient l'une dans l'autre et laissent écouler l'eau de pluie; les frais en sont de deux tiers moindres que ceux d'un toit de plomb, et la solidité est au moins égale; cette couverture pèse moins aussi qu'un toit de fortes ardoises, et résistera mieux à la violence des vents. Elle convient particulièrement aux grands bâtimens.

— MM. Mosmans, avocat à Nimègue, et de Vliegher, éditeur de la nouvelle gazette de Bruges, ont été mis en liberté le 3 de ce mois, en conséquence des lettres de grâce qui leur ont été accordées.

— Le roi d'Espagne a, par un décret du 29 octobre dernier, publié le 23 décembre, accordé des pensions à plusieurs veuves de militaires qui sont morts pour la défense du trône et de l'autel durant la guerre des royalistes contre les libéraux, en 1822 et 1823.

— Les habitans de Badajoz viennent de voir arriver dans leurs murs, avec la plus vive satisfaction, six Sœurs de la charité, que le roi d'Espagne a daigné leur envoyer pour donner leurs soins aux malades de l'hôpital Saint-Sébastien. Le capitaine-général de la province et le gouverneur de la place sont allés à la rencontre de ces pieuses filles, et les ont conduites jusqu'au palais de l'évêque, qui

les attendoit à la tête de son chapitre et d'une députation de la municipalité. Les volontaires royalistes de Truxillo s'étoient fait un honneur d'escorter ces bonnes Sœurs jusqu'à Badajoz, en leur prodiguant toute sorte de soins et d'attentions.

— Le gouvernement de Bâle, en Suisse, vient de défendre la loterie sous des peines sévères.

— L'armée polonaise, composée de 40,000 hommes de vieilles troupes, vient de se mettre en marche pour rejoindre la grande armée russe cantonnée sur les frontières.

— C'est seulement le 13 décembre que l'ambassadeur russe, M. de Ribeaupierre, a pu faire voile pour Odessa. Il n'a rencontré aucun obstacle à sa sortie du Bosphore.

— L'amiral de Rigny étoit, le 1er décembre, à Smyrne, avec le vaisseau *le Trident*, sur lequel il a arboré son pavillon. La plupart des bâtimens de guerre anglais se trouvoient alors dans le port de Malte.

— Les dernières nouvelles de la Grèce démentent l'incendie de la flotte grecque devant Scio. La destruction de quelques misticks des pirates aura probablement été la cause de cette erreur.

— Le 19 novembre, les Grecs assiégeoient, depuis le commencement de ce mois, le château de Scio, et pilloient en même temps la ville. La corvette française *la Pomone* avoit fait en vain des représentations à leurs chefs. D'un autre côté, les Grecs préparoient une expédition contre Candie et une contre Négrepont. Ibrahim parcourt le Péloponnèse avec son armée. Lord Cochrane étoit, à la fin de novembre, dans les eaux de Maina, où il donnoit la chasse aux pirates: il a coulé ainsi la goëlette du fameux Kukutzi, et a délivré une autre fois un bâtiment hollandais des mains d'un corsaire. Le général Church est débarqué à Dragomestre, en Acarnanie, le 30 novembre, avec 6 bâtimens et 3 à 4000 hommes. Il se trouve maintenant dans le port de Navarin 54 bâtimens turcs, moitié armés, et le reste de transports, qui se disposent à faire voile pour Alexandrie.

— Les pirates de Karabuse (île de Candie) ayant capturé 2 bâtimens envoyés par les Philhellènes américains, et destinés pour Napoli de Romanie, une frégate américaine en station dans l'Archipel s'est rendue à Karabuse, y a brûlé 7 bâtimens pirates, et a pris et pendu sur-le-champ tout l'équipage, au nombre de 15 hommes.

— Le marquis de Barbacena, chambellan de l'empereur du Brésil, se rend à Turin, où il va épouser, par procuration, une jeune princesse de Sardaigne destinée à don Pedro. La nouvelle impératrice doit partir au printemps prochain pour Rio-Janeiro.

Joseph, comte de Puisaye, lieutenant-général des armées royales, est mort le 13 octobre dernier, à Hammersmith, près Londres, où il résidoit. Il avoit reçu les secours de la religion des mains d'un pieux prélat, M. Weld, évêque d'Amyclée. Tout le monde sait que le comte de Puisaye eut une grande influence en Bretagne dans les

commencemens de l'insurrection royaliste, influence qu'il perdit par un concours de circonstances sur lesquelles on a porté des jugemens fort différens.

Né à Mortagne, d'une bonne famille du Perche, le comte Joseph de Puisaye fut destiné dans sa jeunesse à l'état ecclésiastique ; mais son goût l'entraîna vers le parti des armes, et il servit dans différens corps. Député de la noblesse du Perche aux Etats-généraux, il signa la protestation du 24 juin 1790 contre le décret du 19 du même mois qui portoit l'abolition de la noblesse. Du reste, il se fit peu remarquer dans l'assemblée, où on le regardoit comme partisan de la constitution anglaise.

Retiré dans sa terre de Mesuilles après la session de l'assemblée constituante, il se prononça contre le parti démocratique, et entra dans l'insurrection fédéraliste en 1793; mais son corps ayant été battu et sa tête mise à prix, il se retira en Bretagne, où son activité et ses talens le mirent à la tête des mécontens. Il envoya des émissaires à Londres, reçut des secours de l'Angleterre, publia des proclamations, et agit comme un chef habile et dévoué. En septembre 1794, il passa en Angleterre et s'aboucha avec les ministres, auxquels il proposa un plan pour une descente en Bretagne.

Telle fut l'origine de l'expédition de Quibéron, qui échoua d'une manière si déplorable. La division entre les chefs royalistes, et surtout l'incroyable activité des généraux républicains, furent les principales causes de ce désastre. Mais on rendit M. de Puisaye responsable de l'issue malheureuse d'une expédition qu'il avoit provoquée, et il y eut contre lui un concert de plaintes et de reproches tant des royalistes du dedans que des émigrés. Le comte de Puisaye, qui avoit trouvé moyen de s'échapper de Quibéron, fut regardé par les uns comme un traître, et par d'autres comme un homme doué de plus de talens que de courage.

Le comte de Puisaye revint en Bretagne, et lutta encore quelque temps contre les préventions qui l'entouroient ; mais suspect aux royalistes et odieux aux républicains, il se dégoûta enfin d'une carrière si périlleuse et si agitée et passa en Canada, où il obtint une concession de terres. De retour en Angleterre après la paix d'Amiens, il irrita encore les esprits par ses Mémoires, qui parurent en 6 volumes, de 1803 à 1808. Il y justifie sa conduite, et traite avec beaucoup de hauteur, et de dureté divers ministres et agens du Roi. Ces Mémoires contiennent d'ailleurs des faits curieux, et sont nécessaires pour quiconque veut connoître l'histoire du parti royaliste durant la révolution. Voyez aussi l'*Histoire de la Vendée* par Beauchamp, les *Lettres sur la chouannerie*, et d'autres écrits.

Le comte de Puisaye ne rentra point en France à la restauration. Fort sensible à l'opinion qu'avoient conçue de lui d'augustes personnages, il s'étoit fait naturaliser en Angleterre, où il avoit obtenu une pension. Il se plaignoit souvent de l'ingratitude des hommes, et il est à regretter qu'il ait mis dans sa défense une amertume qui n'a pu qu'accroître les préventions formées contre lui.

Dictionnaire historique de Feller, 7ᵉ édition (1).

La réputation extraordinaire du *Dictionnaire historique* de Feller en a multiplié beaucoup les éditions depuis quelques années ; en voilà trois que M. Méquignon-Havard publie en dix ans. En 1818, il fit paroître la 4ᵉ, qui étoit entièrement conforme à la dernière édition donnée à Liège, et il l'accompagna peu après d'un *Supplément* en 4 volumes, rédigé entièrement par M. l'abbé l'Ecuy pour la partie ecclésiastique, et pour tout le reste par M. Bocous. Nous avons rendu compte dans le temps de ce *Supplément*, qui offre plusieurs bons articles, mais où, malgré les soins des éditeurs, il étoit resté des lacunes et des inexactitudes. C'est ce qui donna l'idée d'une nouvelle édition, qui suivit de près la première. Elle commença à paroître en 1821, et fut dirigée, à ce qu'on croit, par M. l'abbé Ganilh, qui intercala les articles du *Supplément*, et en ajouta quelques autres. Nous avons parlé aussi quelquefois de cette édition ; mais les volumes se succédant très-rapidement, nous n'eûmes point le temps de les examiner tous. D'ailleurs cette édition, toujours protégée par le nom de l'abbé Feller, n'eut pas moins de succès que les précédentes. Elle fut terminée en 1824, et forme 13 volumes in-8° ; on trouve au commencement du 12ᵉ une réponse de l'éditeur aux observations et aux critiques qu'on lui avoit adressées. Quelques-uns le blâmèrent d'avoir osé refondre les articles de Feller ; ce qui ne nous paroît pas une témérité coupable, car il y a dans Feller beaucoup d'articles étranglés, inexacts, incomplets. Seulement une telle

(1) Les 6 premiers volumes sont en vente. Prix 7 fr. le volume. A Paris, chez Méquignon-Havard, et au bureau de ce journal.

refonte demande une ample provision de recherches et de connoissances, qui ne peuvent être que le fruit de plusieurs années d'un long travail. Un dictionnaire historique ne sauroit s'improviser comme un ouvrage d'imagination, et il faut s'y préparer long-temps à l'avance par des études assidues sur l'histoire, sur les auteurs et sur les livres; toutes choses qui ne se devinent point.

En 1825, le même libraire fit paroître un *Supplément* à sa 5ᵉ édition. Ce *Supplément* est en 2 volumes, et fut rédigé par M. Bocous, qui avoit travaillé au *Supplément* de la 4ᵉ. Presque tous les articles sont de lui, quoique les volumes portent la formule ordinaire: *par une société de gens de lettres*. Ils comprennent les articles omis dans les éditions antérieures, et ceux des personnages les plus remarquables morts jusqu'en 1825. Plusieurs de ces derniers articles sont empruntés à notre journal, ce qui étoit sans doute fort permis à l'éditeur, qui, d'ailleurs, indique quelquefois la source où il a puisé. Seulement, en voulant changer la rédaction, il lui a échappé quelques erreurs. Ainsi, à l'article *Dugnani*, il est dit que *le consistoire nomma* ce cardinal à tel siège, qu'il eut tel autre siège *par décision du consistoire*, etc. Ces expressions ne sont point exactes; le consistoire ne nomme point, mais le Pape nomme en consistoire. Dans le même article, on dit que M. Dugnani étant nonce en France, sacra évêque M. l'archevêque de Vienne, *aujourd'hui archevêque de Bordeaux*, et M. l'évêque de La Rochelle, *actuellement archevêque de Reims*. Cela étoit vrai en 1818, à l'époque où nous rédigeâmes cet article, mais depuis ces prélats sont morts. M. de Coucy étoit mort à l'époque où le *Supplément* fut publié, et M. d'Aviau est mort bien avant l'apparition du volume où cet article est reproduit dans la 7ᵉ édition. Je pourrois faire quelques autres observations sur le *Supplément* de 1825; on y trouve un article à part sur *le faux Arnauld*;

c'est la première fois peut-être que, dans un dictionnaire historique, on consacre un article exprès à un personnage supposé. Si l'éditeur vouloit faire ainsi des articles pour tous les pseudonymes, il grossiroit beaucoup son *Dictionnaire*. On pouvoit faire mention de l'histoire du faux Arnauld à l'article Arnauld ou à l'article Tournely, et cette anecdote, un peu ridicule, n'appartient guère même au genre des dictionnaires historiques; mais surtout elle ne pouvoit être mise en rang des personnages. On assure d'ailleurs que cet article n'est point de l'éditeur ordinaire, et qu'il s'est trouvé, on ne sait comment, inséré dans le volume; cependant il est répété dans la 7e édition.

Cette 7e édition, dont il a déjà paru 6 volumes, doit renfermer tous les articles des divers Supplémens, et de plus, les articles des personnages morts depuis 1825. On annonçoit, entr'autres, les articles Alexandre (empereur), Barbier, Bellart, Boissy-d'Anglas, David, Ercolani, etc. On ne voit pas trop, à quel titre, le cardinal Ercolani auroit figuré dans le *Dictionnaire*, aussi son nom ne se trouve-t-il pas à son rang dans la suite des volumes. Il y a plusieurs autres articles nouveaux, entr'autres à l'*A*, l'article *Alquier*, mort en 1826; article où, pour le dire en passant, il s'est glissé une faute d'impression assez lourde. On dit qu'Alquier remplaça à Rome, comme ambassadeur, le cardinal *Tejef;* qui est-ce qui, sous ce nom hétéroclite, pourroit reconnoître M. le cardinal Fesch, prédécesseur d'Alquier?

Au *B*, j'ai été étonné de ne point trouver d'article sur l'abbé Brugière, janséniste et constitutionnel, mort en 1803; Brugière fut un des hommes les plus tenaces et des écrivains les plus féconds de ce parti. Nous avons essayé, en conséquence, de remplir la lacune qui se trouve à son égard dans le *Dictionnaire*, et nous donnerons quelque jour notre notice, qui est trop longue pour trouver place ici.

Au *C*, nous remarquons en articles nouveaux, celui de Cotte, ancien Oratorien, omis dans la plupart des dictionnaires; comme cet article est assez court, nous le citerons ici, en y ajoutant quelques nouveaux détails. Cotte est un des prêtres mariés que nous avons nommés n° 1370 :

« Louis Cotte, né à Laon le 20 octobre 1740, fit ses études dans le collège de l'Oratoire, à Soissons, et entra dans cette congrégation en 1758. Depuis, il devint curé de Montmorency, cure qui appartenoit à l'Oratoire. Son esprit, son goût pour la littérature, ses travaux sur les sciences naturelles, le firent alors connoître et rechercher. M. de Sabran, évêque de Laon, l'engagea vers 1783 à revenir dans son diocèse, et lui donna un canonicat dans sa cathédrale. Le Père Cotte quitta donc la cure de Montmorency, sans toutefois sortir de l'Oratoire. En 1791, ayant fait le serment, il fut élu curé de Montmorency, suivant les formes établies par la constitution civile du clergé, et il occupa cette place jusqu'à la proscription du culte à la fin de 1793.

» Il paroît qu'il se retira ensuite à Paris, et on prétend qu'il fut quelque temps administrateur de la bibliothèque Ste-Geneviève; mais nous n'avons point trouvé son nom sur la liste des bibliothécaires dans les almanachs du temps. Le 18 janvier 1800, il se maria à Mlle Marotte du Coudray, fille d'un conseiller au Châtelet, et sœur de celle qui avoit épousé dom Foulon (1). Ce mariage étoit extraordinaire sous tous les rapports; Cotte avoit alors 60 ans, et n'étoit point forcé à cette démarche par la terreur, puisque le mariage n'eut lieu qu'après le 18 brumaire. Mlle Marotte du Coudray n'étoit pas très-jeune; élevée par une mère sévère dans les principes d'un jansénisme rigide, il paroît qu'elle n'osa secouer le joug du vivant de celle-ci.

» Cotte et sa femme habitoient une maison qu'ils avoient achetée à Montmorency. Le premier s'y occupoit de sciences naturelles, lorsqu'une attaque de paralysie, à laquelle on avoit apporté des remèdes tardifs, le priva de la faculté d'écrire. Il mourut à Montmorency le 4 octobre 1815, et

(1) Nous avons réuni aussi quelques renseignemens sur cet écrivain. Nous les donnerons prochainement

non le 22 janvier 1810, comme le dit M. Grégoire dans son *Histoire du mariage des prêtres*, où il le confond avec Decotte, l'antiquaire. Nous savons que le malade refusa persévéramment les secours de la religion, et le curé de la paroisse se présenta inutilement chez lui, et lui fit parler sans succès. Sa femme étoit morte 4 ou 5 ans auparavant dans les mêmes dispositions, sans laisser d'enfans.

» Cotte étoit correspondant de l'Institut, membre de la société d'agriculture de Paris, de la société de médecine et de dix-sept autres sociétés savantes, tant françaises qu'étrangères. On a de lui un *Traité de météorologie*, 1774, in-4°; des Mémoires à diverses époques sur cette science, des *Leçons élémentaires d'histoire naturelle*, un *Catéchisme à l'usage des habitans de la campagne sur les dangers auxquels leur santé et leur vie sont exposées, et sur les moyens d'y remédier*, 1792, in-12, et des Mémoires de physique et d'économie dans des journaux et recueils académiques. »

Au *D*, il y a plusieurs articles nouveaux, entr'autres Durand de Maillane; mais on n'y fait point mention de la part que prit cet avocat à la constitution civile du clergé. Pierre-Toussaint Durand de Maillane, né à St-Remi, en Provence, le 1er novembre 1729, fut un des membres les plus actifs du comité ecclésiastique de l'assemblée constituante, et un des rapporteurs de la nouvelle constitution du clergé. On peut voir ce qu'il a fait et dit à ce sujet dans son *Histoire apologétique du comité ecclésiastique*, 1792, in-8°; histoire d'ailleurs pleine de partialité, de préventions, et de tout l'esprit des jurisconsultes les plus déclarés contre le saint Siége. On dit, dans l'article du nouveau *Dictionnaire*, que cette histoire *est fort intéressante*, et que Durand de Maillane étoit *un profond casuiste*; en quoi assurément on lui fait trop d'honneur. Son *Histoire*, que j'ai sous les yeux, est un monument d'amour-propre, de manie d'innovations et de taquinerie janséniste; elle est d'ailleurs ennuyeuse par les déclamations qui s'y trouvent.

La 7e édition du *Dictionnaire historique* est encore

due aux soins de M. Bocous, homme de lettres aussi laborieux qu'estimable, qui, nous en sommes persuadé, a fait et fera tout ce qui est en lui pour améliorer l'ouvrage. Nous l'engageons à redoubler de soins et de recherches, et à ne point craindre de multiplier les additions et les corrections. C'est par là qu'on perfectionne un dictionnaire historique, et il seroit inutile d'en donner une nouvelle édition, si on ne faisoit que reproduire toutes les fautes des éditions antérieures. Il est de l'intérêt de l'éditeur, soit pour son ouvrage, soit pour sa réputation, de réaliser les promesses qu'il a faites dans le *Prospectus*, où il dit : *Chaque article a été revu avec soin et corrigé; des omissions, des inexactitudes, des jugemens erronés, des fausses citations auront disparu ainsi.... Nous avons fait disparoître les fautes et les erreurs.*

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. On a lu, dans le *Constitutionnel* du jeudi 10, un article ronflant, sous ce titre : *Incompatibilité du sacerdoce avec les hautes fonctions administratives*. Le pieux journaliste, qui est pénétré d'un saint respect pour le sacerdoce, regarde presque comme une profanation l'exercice des hautes fonctions administratives dans un prêtre. Son zèle s'allume à ce sujet, et il déplore éloquemment ce mélange du spirituel et du temporel, qui scandalise un si rude chrétien. On est édifié de tout ce qu'il dit sur la sainteté du ministère pastoral, sur la modestie et la charité du prêtre, sur son détachement des choses de la terre. Cela vaut un sermon, et Tartufe ne parloit pas mieux, quand il disoit dévotement à son domestique :

> Laurent, prenez ma haire avec ma discipline,
> Et priez que le ciel surtout vous illumine.

J'oserois cependant faire quelques représentations au sévère rédacteur : ce seroit sans doute un grand abus que tous les prêtres fussent appelés à exercer des fonctions administrati-

ves, qui les détourneroient de leurs devoirs spirituels; mais est-ce un si grand malheur qu'il y en ait quelques-uns appelés par leur réputation ou leurs talens à exercer de hautes fonctions dans l'Etat? Est-il si déplacé, par exemple, qu'un évêque soit à la tête d'un ministère chargé spécialement de ce qui concerne les intérêts de l'Eglise? Est-ce une sorte d'*apostasie*, car la rigidité de principes du *Constitutionnel* va jusque-là, est-ce une sorte d'*apostasie* pour un prélat d'être à la tête d'une administration chargée de remédier aux abus qui peuvent se glisser dans le clergé? Seroit-il beaucoup plus convenable que ce fût un laïque qui indiquât au Roi les sujets les plus propres pour l'épiscopat et pour les autres places inférieures? Est-ce à un laïque ou à un évêque à connoître les besoins de la religion et du clergé, et à prévoir ou préparer les mesures les plus favorables pour l'une et pour l'autre? Le journaliste a d'ailleurs oublié de nous citer des exemples à l'appui de son système; il auroit pu trouver dans l'histoire des preuves parlantes de l'inconvénient qu'il y a à confier à un prêtre une grande place dans un Etat. C'est un malheur bien déplorable sans doute que l'on ait fait ministres des hommes tels que Ximénès ou le cardinal de Granvelle, et chez nous Suger, le cardinal d'Amboise, Richelieu, Mazarin même et le cardinal de Fleury. Il auroit été bien fâcheux encore qu'un prélat tel que Fénelon ou un saint tel que Vincent de Paul fussent parvenus au ministère. Ce dernier n'avoit pas apparemment autant de zèle et de lumières que MM. du *Constitutionnel*; il ne crut pas *apostasier* en acceptant une place dans le conseil de conscience, où on délibéroit sur les affaires ecclésiastiques, et ce scandale qu'il donna au monde chrétien n'a pas empêché de le mettre dans le catalogue des saints que l'Eglise honore. Je crains d'ailleurs que le *Constitutionnel*, avec sa sévérité de principes, ne se fasse des affaires avec quelques-uns de ses amis. Comment n'a-t-il pas vu que son article pourroit blesser quelques vénérables ecclésiastiques qu'il affectionne et qu'il protège? Il n'a point réclamé quand M. l'abbé Louis étoit au ministère, et il n'a point trouvé qu'un tel choix fût déplacé. Encore dernièrement, il a lui-même recommandé pour les élections M. l'abbé Louis et M. l'abbé de Pradt, et il s'est félicité de les voir siéger à la chambre. Comment n'a-t-il pas craint de détourner ces dignes ecclésiastiques de leurs fonc-

tions sacerdotales, ou comment blâme-t-il dans les autres ce qu'il approuve et ce qu'il a proposé lui-même en faveur de ces honorables candidats?

— M. l'abbé Olivier, curé de St-Pierre de Chaillot, est nommé à la cure de St-Etienne-du-Mont, en remplacement de M. Charpentier. M. l'abbé Olivier est déjà connu et estimé dans cette paroisse, où il a été premier vicaire. Dans le peu de temps qu'il a été à Chaillot, son activité et son zèle y ont produit beaucoup de bien. Il sera installé jeudi à St-Etienne-du-Mont.

— On a célébré, dimanche dernier, à Saint-Roch, la fête du triomphe de la croix, instituée sous M. de Beaumont. M. l'évêque de Caryste a officié, et M. l'abbé Montès a prêché. Le 27 janvier, on célébrera dans la même église la fête de saint François de Sales, patron du clergé de la paroisse; M. l'abbé Sardou, chanoine de Marseille, prêchera le panégyrique du saint; c'est cet ecclésiastique qui doit prêcher le carême à la chapelle du château.

— Le 1er décembre, la première pierre de l'hospice de Fréjus a été bénite et posée par M. de Richery, évêque de cette ville. Le prélat étoit assisté de ses grands-vicaires, de son chapitre, du clergé et du séminaire. M. de Badier, maire de la ville, les autorités et les notables du lieu assistoient à cette cérémonie, qui étoit un sujet de joie pour les habitans. M. l'évêque a prononcé à cette occasion un petit discours :

« Nous voyons enfin paroître et s'élever au milieu de nous ce monument précieux consacré à la charité chrétienne et à l'humanité souffrante, que nous appellions depuis si long-temps de toute l'ardeur de nos désirs et de nos vœux. Combien nous avons gémi des retards que les circonstances ont amenés à l'exécution d'un projet qui faisoit l'objet continuel de la sollicitude de vos premiers magistrats, de vos administrateurs et de la nôtre! Bientôt, grâce au Seigneur, nous pourrons offrir à nos pauvres et à nos malades un asile sain, spacieux et commode; bientôt nous y introduirons, nous y établirons avec joie ces vierges chrétiennes, ces pieuses filles dont le zèle admirable, renonçant à la maternité dans ce monde, se voue à une sorte de maternité plus respectable encore, en devenant les mères de tous les infortunés, et en leur prodiguant les soins les plus actifs de la charité la plus tendre et la plus compatissante. Daigne celui qui tient dans ses mains le fil de nos jours et de notre destinée, nous conserver assez de vie pour voir ce bel édifice arrivé à sa perfection, et répondre parfaitement à la grandeur et à l'importance de son objet! Mais, N. T. C. F., à qui devons-nous, après Dieu, ce bien-

fait inestimable? qui a rendu à notre ville, si long-temps oubliée et délaissée, son ancienne splendeur et ses glorieuses prérogatives? quelle est cette main puissante et généreuse qui élève ces monumens qui la décorent, et qu'admirent les étrangers? quel est celui qui répare ainsi nos établissemens publics, embellit nos églises, encourage l'industrie, l'agriculture et les arts, sèche les larmes des malheureux, et, comme une rosée salutaire, répand ses dons et ses largesses dans tous les lieux, et jusque dans les plus humbles demeures?.....

» Hélas! N. T. C. F., qui croiroit qu'un prince si religieux, si magnanime, si occupé de la félicité de ses peuples, ne jouit pas lui-même de tout le respect et de tout le bonheur dont il est si digne, en voyant tant de sujets égarés ou perfides s'élever contre son gouvernement paternel, se livrer à toute sorte de plaintes, de murmures et de clameurs, et méconnoître ses bienfaits au moment même où il les leur prodigue! »

La bénédiction terminée, le procès-verbal a été scellé dans la pierre principale de la porte de l'hospice du côté du nord; on y a inséré également une pièce à l'effigie du Roi. Cet hospice s'exécute sur le plan dressé par M. Lautoin, architecte du département.

— Une mission fut ouverte le 11 novembre dernier, à St-Cyr, près la Ferté-sous-Jouarre, diocèse de Meaux; elle étoit dirigée par M. l'abbé Villecourt, chanoine de Meaux, assisté de MM. Laborde et Chatelard. Ils trouvèrent dans ce lieu des préventions contre les missionnaires; mais bientôt les habitans, frappés des vérités qu'on leur annonçoit, et touchés du zèle de ces laborieux ouvriers, accoururent en foule aux instructions, et se pressèrent même autour des tribunaux de la pénitence. La paroisse de St-Cyr se compose de 52 hameaux, presque tous éloignés de l'église. Il falloit du courage pour braver la pluie et les mauvais chemins, afin d'aller entendre la parole du salut. Les habitans ont surmonté tous les obstacles; après avoir assisté aux exercices de la mission, ils passoient encore une partie des nuits à l'église, en attendant leur tour pour la confession, quand ils n'avoient pu être entendus pendant la journée. Les missionnaires les instruisoient sur le dogme et la morale, entamant rarement la polémique, qu'ils jugent moins utile dans les campagnes. Ils se sont fait une loi de traiter les grandes vérités de la religion avec un ton de bonté et de charité qui ôte tout prétexte à l'intolérance. Dans leurs cérémonies, tout est grave et imposant, et le peuple en sort recueilli et

pénétré. Dans les conférences qui ont lieu deux fois par semaine, on ne croit point devoir se permettre rien qui puisse faire oublier un instant le respect dû au saint temple. Enfin un mélange de sagesse, de douceur et de zèle, des manières aimables, une vie sobre et laborieuse, beaucoup d'égards pour le pasteur, ont attiré les bénédictions de Dieu sur les travaux. A peine ont-ils laissé à St-Cyr quelques personnes qui n'aient au moins essayé de mettre ordre aux affaires de leur conscience, et le chagrin qu'éprouvoit à leur départ le petit nombre de ceux qui n'avoient pas eu le courage de terminer l'œuvre de leur réconciliation, fait espérer qu'ils prendront enfin quelque résolution généreuse. M. et Mme de Baudicourt, propriétaires à St-Cyr, ont pris à leur compte tous les frais de la croix de mission; elle a été plantée le jour de saint Jean, et la communion générale s'est faite le dimanche suivant, qui étoit le 30 décembre. M. l'évêque de Meaux a bien voulu présider lui-même à cette cérémonie; le prélat a donné la communion, et a ensuite administré le sacrement de confirmation. Le soir de la communion générale, M. l'abbé Villecourt a fait le discours de clôture, et le lendemain, les missionnaires sont allés recommencer leurs travaux ailleurs. Parmi les heureux résultats de leur visite à Saint-Cyr, il faut surtout compter l'établissement de trois congrégations, d'hommes, de femmes et de filles, qui contribueront à maintenir les habitans dans les bonnes dispositions que la mission leur a inspirées.

— C'est dans le duché de Nassau que se donna, il y a quelques années, le premier signal des simulacres de réunion entre les deux grandes branches du protestantisme. Un synode général des ministres calvinistes et luthériens du duché arrêta, le 9 août 1817, que les deux communions réunies porteroient le titre d'église *évangélique-chrétienne*, qu'on ne parleroit pas des dogmes, que la communion seroit donnée au même autel, qu'on observeroit *provisoirement* le rit de la liturgie palatine, etc. Le grand-duc de Nassau confirma les résolutions du synode, qui servirent de type à des réunions semblables opérées peu après en Allemagne et en France. (Voy. les détails que nous avons donnés à ce sujet, n° 376, t. XV.) Le duc de Nassau suit sa pointe, et organise sa nouvelle église *évangélique-chrétienne*. Par ses édits des 11 août 1817 et 8 avril 1818, ce prince avoit ordonné

qu'après la retraite de l'un des surintendans-généraux qui étoient en fonctions au moment de la réunion, il n'y en auroit plus qu'un qui auroit également inspection sur les deux communions réunies. Il annonçoit en même temps qu'il se réservoit de donner au surintendant restant un rang plus élevé. Ce cas vient de se présenter, et le duc, suivant l'exemple donné dans d'autres États protestans d'Allemagne, a fait du chef du clergé un évêque, qui sera en même temps président des collèges supérieurs. Ce nom d'évêque sonnoit mal autrefois aux oreilles des zélés calvinistes; mais il n'y a rien à dire apparemment quand les évêques sont créés et institués par les princes; c'est là une mission légitime et canonique. L'évêque évangélique du duché de Nassau sera M. Muller, le même qui étoit surintendant-général. Il n'est d'ailleurs rien changé à la constitution de la nouvelle église, réglée par les deux édits ci-dessus. Telle est la substance de l'ordonnance qui a été publiée à Wisbade le 2 janvier dernier.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Sur l'exposé fait à S. M. par M. le préfet du Puy-de-Dôme de la triste position où se trouvent réduits les malheureux incendiés du village de Gourdon, du bourg de Chambon et de la commune de St-Sandoux, le Roi a daigné faire remettre à la disposition de ce magistrat, une somme de 2600 fr., pour être par lui répartie entre ceux desdits incendiés dont la position est la plus malheureuse. M. le Dauphin vient encore d'envoyer à M. le préfet 250 fr. pour les cinq malheureux cultivateurs de Saint-Sandoux.

— Le Roi a accordé une pension à la veuve de M. Mély-Janin, l'un des rédacteurs de la *Quotidienne*.

— M. le Dauphin vient d'accorder une somme de 1000 fr. à l'établissement des sourds-muets de Besançon.

— Par ordonnance du Roi en date du 6, le collège électoral du troisième arrondissement de la Haute-Garonne est convoqué à Villefranche pour le 24 février prochain, et le collège électoral du second arrondissement d'Ille-et-Vilaine est convoqué à Rennes pour le 21 février, à l'effet d'élire chacun un député en remplacement de MM. les comtes de Villèle et de Corbière, nommés pairs de France.

— Le Bulletin des lois vient de publier l'ordonnance royale du 3 janvier, qui nomme conseillers d'Etat en service extraordinaire M. le marquis d'Audiffret, directeur de la comptabilité générale des finan-

ces, et M. Al. de Rainneville, maître des requêtes, secrétaire-général du conseil supérieur et des colonies. M. de Rainneville est autorisé, en outre, à assister et concourir aux délibérations du conseil d'Etat.

— M. le lieutenant-général comte de Coëtlosquet ayant été appelé en service ordinaire au conseil d'Etat, le Roi a nommé pour le remplacer comme directeur-général du personnel au département de la guerre, M. le vicomte de Champagny, aide-de-camp de M. le Dauphin.

— Le Roi, sur la proposition de M. le ministre de l'intérieur, vient de porter à 6000 fr. la pension d'homme de lettres dont jouissoit M. de Lacretelle.

— M. Lavarenne, attaché à la légation française de Constantinople, est arrivé de cette ville le 9. Il a obtenu du grand-seigneur un firman pour faire son voyage par terre. Il a vu, avant son départ, le général Guilleminot s'embarquer.

— Le nom du mathématicien M. Legendre vient d'être rétabli sur la liste des pensions du ministère de l'intérieur.

— Par ordonnance royale du 13 janvier, M. le vicomte Siméon, maître des requêtes, ancien préfet, et fils de M. le comte Siméon, pair de France, a été nommé directeur, au département de l'intérieur, des belles-lettres, sciences et beaux-arts.

— Par arrêté en date du 11 de ce mois, M. le baron Cuvier, conseiller d'Etat, est chargé au ministère de l'intérieur, sous l'autorité du ministre de ce département, des affaires des cultes non catholiques.

— Quelques journaux annoncent que M. le ministre de l'intérieur vient de décider qu'une commission de gens de lettres sera appelée à faire le choix des ouvrages auxquels le gouvernement doit souscrire, et qu'une autre commission de gens distingués dans les arts s'occupera des commandes à faire de tableaux, statues, etc. On cite MM. Cuvier, Michaud, Andrieux, Fourier et Rémuzat, membres de l'Institut, comme devant faire partie de la première de ces deux commissions.

— M. Pichat, homme de lettres et auteur dramatique, est atteint depuis plusieurs mois d'une maladie grave : M. de Martignac, qui ne le connoît pas personnellement, ayant été informé de l'état où se trouvoit M. Pichat, lui a, dit-on, écrit de son propre mouvement, pour lui annoncer qu'une pension lui étoit accordée sur les fonds destinés à l'encouragement des lettres. On assure que M. le ministre de l'intérieur a ajouté l'offre d'un secours provisoire en attendant que la pension fût réglée.

— M. Bochet, doyen des administrateurs de la direction générale des domaines, a été chargé de la signature et de l'expédition des affaires jusqu'à la nomination du successeur de M. le vicomte de Martignac.

— M. Roche, commissaire de police du quartier de la Sorbonne, est nommé, dit-on, chef de la division de la police générale du royaume, au ministère de l'intérieur.

— M. Fougeroux vient de reprendre, au ministère des finances, les

fonctions de chef du cabinet particulier, qu'il avoit déjà remplies avec distinction sous les ministres antérieurs à M. de Villèle.

— On assure que le ministère du commerce sera établi dans l'hôtel de Rochechouart, rue de Grenelle, où étoient auparavant les bureaux de la direction générale de la police. Ceux-ci seront transférés dans l'hôtel du ministère de l'intérieur.

— La princesse Ghyka, épouse de l'hospodar actuel de la Valachie, est arrivée à Paris venant de Vienne.

— M. le lieutenant-général baron d'Almeyras, commandant la 11e division militaire, vient de mourir subitement à Bordeaux.

— D'après des journaux anglais, lord Wellington entreroit définitivement dans le nouveau ministère comme chef du cabinet; M. Peel reviendroit au conseil; lord Goderich et M. Herries se retireroient. Il paroît même que le duc de Wellington a été chargé par le roi de la composition du nouveau ministère.

— Les Portugais habitant Londres se sont rendus chez l'infant don Miguel, pour lui présenter une adresse ainsi qu'une médaille frappée à l'occasion du voyage du prince en Angleterre.

— Par un décret du 28 décembre, l'infante régente de Portugal a convoqué les cortès générales du royaume pour le 2 janvier. Par un autre décret, elle a donné l'ordre au directeur de l'hôtel des monnoies de faire convertir sur-le-champ en monnoie métallique nationale, 50,000 piastres fortes brésiliennes, et d'y travailler même les dimanches et fêtes, attendu la pénurie des espèces.

— Le roi d'Espagne, qui avoit eu dernièrement une assez forte attaque de goutte, se trouve maintenant soulagé, et peut déjà se promener dans ses appartemens. Il vient d'écrire une lettre autographe à son frère l'infant don Carlos pour lui en donner l'assurance.

— M. Gordon, ambassadeur anglais à la cour du Brésil, vient d'être nommé à la même place à Madrid.

— Les ambassadeurs français et anglais ont été reçus, à la sortie des Dardanelles, par une frégate française qui les a d'abord transportés à Smyrne. Au moment où leurs bâtimens avoient levé l'ancre à Constantinople, la Porte a senti le besoin de leur envoyer enfin les firmans nécessaires par un aviso qui les a rejoints à quelque distance du port. Ils avoient chargé le ministre des Pays-Bas de leurs archives et de protéger leurs nationaux; mais le gouvernement turc a fait d'abord quelques difficultés à cet égard, prétendant, pendant l'absence des trois ambassadeurs, protéger lui-même les sujets anglais, français et russes. Les plus grands préparatifs de guerre ont lieu à Constantinople et à Andrinople, et sur le Danube; mais la Porte veut se borner à la défensive, et elle a défendu toute agression. Le sultan a ordonné que les chrétiens qui font partie de son armée comme officiers, médecins, employés, etc., pussent suivre, sans être troublés, les exercices de leur religion selon leur rite.

— M. de Ribeaupierre est arrivé à Odessa le 26 décembre.

— Malgré les assurances données par le gouvernement ottoman, tous les sujets russes qui étoient à Constantinople, ainsi que plusieurs familles anglaises et françaises, se sont embarqués peu après le départ des ambassadeurs.

— Le 20 novembre, Fabvier continuoit à bombarder le château de Scio. Le consul autrichien a quitté la ville et s'est embarqué.

— Par suite des mesures énergiques prises par les amiraux alliés, le gouvernement grec a rendu deux déclarations contre la piraterie. La première défend, sous des peines sévères, toute sorte de pirateries, et déclare que le tribunal des prises à l'avenir n'a à juger sur aucune, à la seule exception des navires qui auroient violé le blocus. Dans la seconde, le gouvernement grec témoigne sa vive indignation contre la piraterie, et il mande qu'il a envoyé le capitaine Carpirissy avec des bâtimens de guerre et des forces dans l'Archipel, afin de poursuivre les pirates : en même temps les amiraux alliés sont priés de concourir à ses efforts.

— Le navire français *la Physicienne*, capitaine Griot, qui transportoit 19 passagers du Havre à Rio-Janeiro, étoit sur le point de périr, le 15 octobre dernier, à la hauteur de Madère, lorsqu'il fut aperçu de loin par la corvette danoise *la Diane*. Le capitaine de ce bâtiment, M. Hagerup, s'approcha de *la Physicienne*, et y envoya plusieurs charpentiers et marins pour la mettre en état de tenir la mer. La corvette prit ensuite ce navire à la remorque, et le conduisit à l'île Madère, où l'on arriva heureusement le 17 octobre. Le capitaine français et les passagers du navire naufragé ont témoigné la plus vive reconnoissance au commandant danois, qui les avoit tirés d'une mort inévitable.

— La goëlette *la Marie*, qui avoit à bord 167 noirs de traite, a été capturée, le 7 août dernier, dans les parages de l'île Bourbon, par la goëlette de S. M. *le Colibri*. Les tribunaux de la colonie ont été saisis de cette affaire.

— Dans la nuit du 29 novembre dernier, on a ressenti, à la Martinique, une violente secousse de tremblement de terre qui a duré 30 à 40 secondes. C'est la plus forte secousse qu'on ait éprouvée jusqu'à présent dans cette colonie, et néanmoins on n'a eu à déplorer aucun accident grave.

— L'empereur du Brésil a, par un décret du 4 octobre dernier, nommé une junte consultative qui, sous la direction du marquis de Queluz, ministre des affaires étrangères, s'occupera des réclamations des propriétaires des navires marchands neutres capturés par l'escadre qui bloque Buenos-Ayres.

— Les journaux anglais affirment que le congrès mexicain a adopté, le 10 octobre, un décret qui ordonne à tous les ecclésiastiques espagnols de quitter le territoire du Mexique, et de remettre sur-le-champ toutes les propriétés qu'ils possèdent dans les couvens à des ecclésiastiques nés mexicains.

Affaire de M. Cauchois-Lemaire.

Le tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Dufour, s'est occupé le samedi 12 du procès de M. Cauchois-Lemaire, auteur de la *Lettre à M. le duc d'Orléans, sur la crise actuelle de la France.* MM. Cosson, imprimeur, Ponthieu, libraire, et Schoubard, distributeur de la brochure, qui étoient présens à l'audience, ont été placés, ainsi que le principal prévenu, sur des chaises au milieu de la salle; l'affluence prodigieuse des spectateurs en ayant envahi de bonne heure toutes les parties.

Après une courte discussion sur un incident présenté par M. Chaix-d'Est-Ange, avocat de M. Cauchois-Lemaire, M. Berthous de la Serre, avocat du Roi, prend la parole. « Les plus grands ennemis de la liberté de la presse, dit ce magistrat, sont les écrivains qui en abusent, et surtout ceux qui provoquent aux attentats les plus criminels contre la légitimité; tel est le caractère du libelle en question; il respire, depuis le commencement jusqu'à la fin, l'esprit d'hostilité contre le Roi. Cette publication a jeté le trouble dans les esprits, et soulevé l'opinion publique. L'auteur y rappelle sans cesse, dans des termes outrageans pour la prérogative royale, que M. le duc d'Orléans a été privé du droit de siéger à la chambre des pairs; il réunit tous ses efforts pour aigrir ce prince dans la coupable espérance d'ébranler sa fidélité, et de l'entraîner à violer ses devoirs envers son souverain. Il présente M. le duc d'Orléans comme exerçant une sorte de royauté morale, et le constitue le chef de l'opposition constitutionnelle, de manière à amener les lecteurs à ne voir plus en lui qu'une royauté réelle. »

A l'appui de son réquisitoire, le ministère public cite les passages les plus révoltans, tels que ceux où l'auteur semble engager S. A. R. à se mettre à la tête d'un parti, à usurper la couronne, etc. M. l'avocat du Roi conclut, en conséquence, à ce que M. Cauchois-Lemaire soit condamné à cinq ans de prison et 6000 fr. d'amende, et les autres prévenus à un mois de prison et 500 fr. d'amende. M. Chaix-d'Est-Ange prononce ensuite son plaidoyer en faveur de M. Cauchois-Lemaire. Il se plaint d'abord assez longuement du prétendu acte de rigueur exercé par l'autorité, en mettant son client en arrestation avant le jugement. Il entre ensuite dans de longues dissertations sur la liberté d'écrire et le droit d'opposition. Il prétend que l'auteur de la brochure n'a eu d'autre intention que de réclamer le secours d'un puissant patronage pour délivrer la France du *despotisme* du dernier ministère, que cette tâche importante pouvoit très-légalement être remplie par le prince à qui la *Lettre* étoit adressée. Il cherche enfin à justifier tous les passages attaqués. Après cette défense, MM. Joffrès et Dupin présentent quelques observations en faveur des sieurs Ponthieu, Schoubard et Cosson. M. l'avocat du Roi réplique ensuite aux plaidoiries, et le tribunal remet la cause à jeudi prochain pour le prononcé du jugement.

Nicolas-Louis François, dit de Neufchâteau, est mort à Paris le 9 janvier. Il étoit né en Lorraine en 1752, et fut presque célèbre dès sa jeunesse par un talent précoce pour la poésie. Ce talent lui procura des protecteurs puissans et des places avantageuses; ce qui n'empêcha pas le sieur François de se jeter dans le parti de la révolution. Devenu membre de l'assemblée législative, ce fut lui qui fit, le 16 novembre 1791, un rapport contre les prêtres, rapport qui respiroit le mépris de la religion et la haine des prêtres. Il présentoit un projet de décret que le Roi refusa de sanctionner, et qui donna lieu à plusieurs écrits. C'est à ce sujet que le *Mercure de France* disoit : *Si la culture des lettres adoucit les mœurs, il paroît que le caractère de M. François leur a résisté.* Le poète fit aussi des vers contre Louis XVI et la reine, qu'il avoit célébrée autrefois. Il composa des hymnes pour les fêtes civiques. Le directoire le nomma, en 1795, commissaire dans le département des Vosges, où on le vit déployer une grande sévérité contre les prêtres insermentés. Peu de petits poètes ont fait une fortune plus brillante. Il devint ministre de l'intérieur, directeur, sénateur, exaltant toujours tous les gouvernemens. Personne n'a adressé à Buonaparte des complimens plus hyperboliques. Lalande l'avoit inscrit dans son *Dictionnaire des athées*; François s'en plaignit dans une lettre insérée au *Moniteur* le 24 novembre 1805. Depuis la restauration, il n'occupoit plus de places et s'occupoit d'économie rurale. Il étoit de l'Académie française. La liste de ses écrits est nombreuse; elle se compose de poésies et d'ouvrages d'agriculture et de littérature mêlée, dont aucun n'a eu beaucoup d'illustration.

Un ecclésiastique estimable du diocèse de Nanci, M. l'abbé Elquin, a prêché dans plusieurs églises de campagne une *Instruction chrétienne et familière en forme de sermon, sur l'état des agriculteurs.* On l'a engagé à la publier, et il vient en effet de la faire imprimer. L'auteur a pris son texte de ces paroles de l'Ecclésiastique : *Non oderis laboriosa opera et institutionem creatam ab Altissimo.* Le discours est en deux parties. Dans la première, l'auteur montre que l'état d'agriculteur, tout humble qu'il est, renferme le plus de grandeur réelle aux yeux de la religion, et dans la seconde, que l'état d'agriculteur, tout pénible qu'il soit, est celui qui offre le plus de vraie satisfaction. Cette division est remplie d'une manière solide, et le langage et les détails sont tels qu'ils conviennent au sujet. M. Elquin s'est attaché à relever, aux yeux des agriculteurs, leur profession, à la leur faire envisager par rapport à Dieu, par rapport au prochain, par rapport à eux-mêmes, à leur inspirer des sentimens chrétiens qui adoucissent la continuité de leurs travaux. On a cru que ce discours pouvoit être utile dans les campagnes, et y ramener l'esprit de foi dans une classe laborieuse. L'*Instruction* a été imprimée à Nanci, et se vend chez l'auteur, Grande-Rue, vieille ville.

Essai sur l'éloquence de la chaire, Panégyriques, Eloge et Discours par le cardinal Maury; nouvelle édition, publiée sur les manuscrits de l'auteur, par M. Maury, son neveu (1).

(Fin des nos 1382 et 1381.)

Nous avons promis de revenir sur quelques notes du Panégyrique de saint Vincent de Paul, par le cardinal Maury. Ces notes sont ou du cardinal ou de son éditeur; nous ne parlerons que de deux ou trois qui nous ont paru offrir plus d'intérêt, ou qui peuvent donner lieu à quelque discussion.

La note 4 est relative au dévoûment de saint Vincent de Paul sur les galères de Marseille; on assure qu'il se mit à la place d'un forçat qui lui avoit exposé la misère de sa famille, et qui l'avoit touché par ses bons sentimens. Le fait est fort extraordinaire et a été contesté; aussi le cardinal a-t-il pris soin de l'établir par de nombreux documens. Il cite la Vie du saint, par Abelly, celle donnée par Collet, deux abrégés de la vie publiés à Turin, les actes de la canonisation et la bulle de Clément XII en 1737. Abelly, qui étoit contemporain, raconte le fait sans laisser paroître aucun doute. Collet convient que l'anecdote est fort étonnante, cependant il donne des motifs d'y croire. Les actes de la canonisation offrent, en trois ou quatre endroits, des témoignages en faveur de ce dévoûment héroïque, et la bulle de canonisation fait mention de cet acte généreux avec cette formule *narrant*; expression qui n'annonce pas une affirmation positive, mais

(1) 3 vol. in-8°, prix, 18 fr. et 23 fr. franc de port. A Paris, chez Gayet, rue Dauphine, et au bureau de ce journal.

qui prouve néanmoins que le Pape regardoit le fait comme assez bien appuyé; sans quoi il auroit évité d'en parler dans sa bulle.

Le cardinal conclut donc que l'anecdote est certaine, et il nous paroît avoir ici toute raison contre M. de Boulogne, qui a nié ce fait dans les notes de son Panégyrique de saint Vincent de Paul. J'avoue que, comme M. de Boulogne, j'avois regardé long-temps cette anecdote comme inadmissible; mais la note du cardinal et les preuves qu'il expose sont de nature à faire impression. M. Louis Maury auroit dû peut-être s'en tenir là, et se dispenser d'ajouter à la note de son oncle une queue assez désobligeante pour l'évêque de Troyes. Cette addition ne renferme aucune nouvelle preuve du fait. M. Louis Maury y prête même le flanc, en essayant d'assigner la date de l'anecdote; il suppose qu'elle eut lieu en 1615, ce qui semble difficile à concilier avec le récit des historiens de saint Vincent de Paul. En 1615, le saint étoit dans la maison de Gondi; nous ne voyons point qu'il ait fait alors le voyage de Marseille, et Abelly ou Collet n'auroient pas manqué d'indiquer cette circonstance, s'ils l'eussent connue. Il nous paroît plus naturel de rapporter le fait, comme Collet, au temps où le saint fit le voyage de Marseille comme aumônier-général des galères. Cependant cette date n'est pas non plus sans quelque difficulté.

Il y a une longue note du cardinal pour motiver le mot *suresperer* par lequel il rend le *supersperavi* des Psaumes; ce mot nouveau n'a pas fait fortune, et les raisons sur lesquelles le cardinal se fondoit pour l'introduire n'ont pas paru suffisantes pour lui donner droit de bourgeoisie.

Dans le Panégyrique de saint Vincent de Paul, le cardinal s'étoit étonné que les grands écrivains du siècle de Louis XIV eussent gardé le silence sur les vertus et les œuvres du saint prêtre. Il revient sur ce sujet dans sa note 15, et ne trouve qu'un auteur qui ait

nommé le saint, c'est Perrault dans ses *Éloges historiques*. Puis il ajoute : *Je dois dire aussi que, par une glorieuse exception, Arnaud a fait mention de saint Vincent de Paul, incidemment à la vérité, mais dans les termes les plus justes et les plus honorables.* Ici l'auteur cite un passage en l'honneur de saint Vincent de Paul, et indique à la fin que ce passage est tiré des *Délass. de l'homme sens.*, c'est-à-dire sans doute des *Délassemens de l'homme sensible*. Or, c'est là un trait d'ignorance tel qu'il est impossible d'en soupçonner le cardinal. Comment auroit-il pu confondre le docteur Arnauld avec Arnaud de Baculard, auteur des *Délassemens de l'homme sensible* (1) ? Le cardinal savoit très-bien que le docteur Arnauld n'avoit fait aucun ouvrage de ce genre, et le ton même du passage indiquoit assez qu'il n'étoit pas du docteur. Le cardinal avoit probablement rencontré plus d'une fois dans le monde Arnaud de Baculard, qui étoit son contemporain, qui habitoit comme lui Paris, et qui n'est mort qu'en 1805. Il connoissoit trop bien l'histoire ecclésiastique et littéraire de son temps pour commettre un si grossier anachronisme, et pour ranger Arnaud de Baculard parmi les grands écrivains du siècle de Louis XIV, ou pour attribuer les *Délassemens de l'homme sensible* au docteur Arnauld. Cette fin de la note ne sauroit donc être de lui ; mais quelle main imprudente a fait cette addition malheureuse ? Qui portera la honte ou le ridicule d'une si singulière méprise ? C'est ce que nous ne chercherons pas à éclaircir.

La dernière note de l'éditeur est dirigée toute entière contre M. de Boulogne, à l'occasion de la statue de saint Vincent de Paul. Le prélat, dans son Panégyrique, avoit dit que le saint avoit eu une autre ambition que celle d'une *vaine statue*, et il s'étoit élevé

(1) Les *Délassemens de l'homme sensible* commencèrent à paroître en 1783. Tout le monde sait que le docteur Arnauld étoit mort en 1694.

contre cette espèce d'apothéose profane. Dans une note de son Panégyrique, il avoit même désigné assez clairement l'abbé Maury, qui se vantoit d'avoir provoqué l'érection de la statue. L'éditeur trouve ses réflexions fort déplacées, et par une petite vengeance, il accuse à son tour M. de Boulogne d'avoir profité, pour son discours, d'idées qui appartenoient au cardinal. Mais les emprunts qu'il reproche à l'évêque de Troyes roulent sur bien peu de chose : c'est un texte de l'Ecriture qui appartient à tout le monde, et qui se présentoit à tous les esprits, *ex ore infantium et lactentium perfecisti laudem*; c'est la division du Panégyrique de M. de Boulogne qui a quelque ressemblance avec la division du Panégyrique de saint Louis, par le cardinal Maury, comme si cette ressemblance constituoit un plagiat; c'est enfin une pensée, une seule pensée; *pour la première fois ces grandes ames lui échappent*, pensée que M. Louis Maury avoue être empruntée à Tacite, et qui étoit, par conséquent, du domaine de tous les écrivains. Y a-t-il là de quoi fonder une accusation de larcin littéraire, et M. de Boulogne n'étoit-il pas assez riche de son propre fonds pour n'être pas soupçonné de descendre à des ressources indignes de lui, et à un rôle qui auroit pu compromettre sa réputation? M. Louis Maury pouvoit donc prendre la défense de son oncle, sans recourir à des récriminations qui ont un peu l'air d'être dictées par quelque ressentiment.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le lundi, veille de Noël, S. S. célébra la messe dans sa chapelle particulière, au Vatican, et donna la communion à toutes les personnes nobles de sa maison; un des chapelains la donna aux autres individus. Après le dîner,

reconduite avec le même cérémonial. M. le cardinal de Croï, grand-aumônier de France, accompagnoit le Roi. Tous les jours de l'octave, un grand nombre de fidèles va visiter l'église de Ste-Geneviève, et assister aux offices ou aux différens exercices.

— Dimanche dernier, M. l'archevêque est allé à Montrouge, et y a béni la nouvelle église paroissale construite dans ce lieu; elle est sous l'invocation de saint Jacques, et a été bâtie aux frais du département et de la commune.

— Le diocèse de Nanci se ressent toujours de plus en plus du zèle et de l'activité d'un prélat infatigable au travail. M. de Janson a visité cet automne plusieurs parties de son diocèse; il parcourt les villages et même les hameaux, portant en tous lieux les grâces de son ministère, et réveillant par des paroles vives et animées l'amour de la religion dans les cœurs. Quelque peu considérable, quelque obscur que soit un troupeau, le prélat ne se refuse point aux prières d'un pasteur qui invoque sa sollicitude. Plein de cette foi qui, dans la personne des pauvres, voit les membres souffrans du Sauveur, il se rend près de leurs lits de douleur, et laisse toujours aux malheureux des marques de sa charité compatissante. Au mois de novembre, le prélat a reçu M. l'archevêque de Paris, qui venoit faire le mariage d'un frère, et dont le séjour a été marqué par une cérémonie édifiante. Le jour de la présentation de la sainte Vierge, le chapitre, le clergé de la ville et le séminaire firent à la cathédrale le renouvellement des promesses cléricales. M. l'archevêque prononça un discours sur ce texte *Dominus pars*..... Le prélat parla d'une manière touchante sur la gloire et le bonheur de servir Dieu, et rappela d'une manière très-heureuse les travaux de M. de Janson dans la capitale, et ses succès dans le ministère. M. l'évêque de Metz étoit aussi présent à la cérémonie. Le 25 novembre, MM. de Nanci et de Metz allèrent à Flavigny bénir la belle église des religieuses Bénédictines, qui vient d'être restaurée. Ces dames occupent le couvent des anciens Bénédictins, où dom Ceillier composa son savant ouvrage. Les missionnaires du diocèse ont recommencé leurs travaux depuis la Toussaint. Les petites villes de St-Nicolas, de Vezelize, de Marsal, les paroisses de Coincourt, de Juvelize, de Lezey, de Flavigny, d'Autret, ont eu des retraites destinées à consolider le bien

des missions qu'elles avoient eues les années précédentes. A St-Nicolas-du-Port, plus de 600 personnes se sont approchées de la sainte table, et des hommes qui avoient résisté aux grâces de la mission et du jubilé ont fait des démarches pour se rapprocher de la religion. A Juvelize et à Coincourt, tous les habitans, sauf peut-être trois ou quatre, se sont mis en état de participer au plus auguste sacrement. On vient encore de terminer la mission de St-Médard et celle de Kerpreck, où les résultats ont passé les espérances. M. l'abbé Demarre a donné une retraite aux séminaires de Nanci et de Pont-à-Mousson, et M. de Montagny, des missions de France, a aussi prêché des retraites dans des communautés à Nanci, à St-Nicolas, à Dieuze, à Vezelize, à Flavigny. M. l'évêque a donné les mêmes exercices avant Noël à l'association de persévérance des hommes, à Nanci. Tant d'efforts multipliés ne sont pas stériles, et le diocèse de Nanci est un de ceux où, malgré les menées d'un parti, la religion est le plus respectée et pratiquée. Les missionnaires, après quelques jours de repos, vont reprendre le cours de leurs travaux, et ne pourront même suffire pour cette année à toutes les demandes qu'on leur adresse de diverses parties du diocèse.

— La *Gazette de Lyon* contenoit dernièrement une notice sur le petit séminaire de St-Jodard, qui vient d'être la proie des flammes. Cet établissement remontoit aux temps qui suivirent la terreur. M. l'abbé Devis, prêtre de la mission dite de St-Alban, effrayé de voir le nombre des prêtres diminuer chaque jour par la mort, par la déportation et par la persécution du directoire, forma le projet de réunir quelques élèves en qui il remarquoit de la vocation pour l'état ecclésiastique. Plusieurs zélés missionnaires du Forez avoient entrepris la même bonne œuvre; aucun n'y apporta plus d'ardeur et de dévoûment que M. Devis, qui desservoit quelques paroisses dans le département de la Loire. Il réunit d'abord quelques jeunes gens à Neulise, canton de St-Symphorien de Laye, puis à Saint-Jodard, canton de Néronde. M. Gardette, missionnaire à St-Romain d'Urfé, se joignit à M. Devis sur l'invitation de M. l'abbé Linsolas, grand-vicaire, et en 1796, on put établir les études avec plus de régularité. Il y eut là jusqu'à 50 ou 60 élèves qui vivoient pauvrement, mais dont la ferveur avoit quelque chose de consolant. M. Devis se partageoit entre les soins qu'il leur

donnoit et l'exercice du ministère. Il falloit user de ruses pour se soustraire aux recherches des autorités du département; on étoit ordinairement averti de ces visites, et alors le supérieur dispersoit pour quelques jours son petit troupeau. Cet état de choses dura presque tout le temps du directoire. Cependant le nombre des élèves augmentoit; en 1798, on résolut de bâtir une maison qui pût les contenir. Le temps n'étoit guère favorable, et un tel projet paroissoit téméraire. M. Devis, qui étoit allé pour cela à Lyon avec M. Magdinier, chef de la mission, obtint l'approbation des grands-vicaires, offrit le reste de son patrimoine, et fut secondé par des ames pieuses. Les uns procuroient des matériaux, les autres faisoient les transports; les élèves eux-mêmes mettoient la main à l'ouvrage, et le bâtiment fut assez promptement élevé. En 1801, deux des grands-vicaires allèrent à St-Jodard présider à une distribution de prix; il y avoit alors environ cent élèves. En 1803, M. Devis mourut à l'âge de 44 ans, exténué par l'excès de ses travaux. M. Gardette lui succéda dans la direction de l'établissement; il agrandit le bâtiment, et les additions qu'il y fit sont même tout ce qui a échappé à l'incendie du 27 novembre. Ce qui avoit été construit sous M. Devis a été consumé en entier. Le feu se manifesta vers six heures du matin, et deux heures après, il ne restoit plus que les gros murs. Les élèves ont été forcés de se retirer dans leurs familles, ayant pour la plupart perdu leurs effets. Peut-on espérer aujourd'hui de voir se relever un établissement créé dans des temps si orageux, et qui avoit rendu tant de services au diocèse? M. Gardette, ancien supérieur de cette maison, aujourd'hui supérieur du grand séminaire de Lyon, vient d'adresser une circulaire aux ecclésiastiques du diocèse, pour les engager à contribuer à la reconstruction d'un séminaire, où plusieurs de ceux qui exercent aujourd'hui le ministère avoient reçu leur éducation; vingt ou vingt-cinq mille francs suffiroient pour cette bonne œuvre. Les offrandes seront reçues au secrétariat de l'archevêché, ou au séminaire St-Irénée, ou chez les curés de cantons.

— La piété, toujours si respectable par elle-même, prend encore un caractère plus touchant, quand elle éclate et persévère dans l'âge le plus exposé à la dissipation et aux écueils du monde. Or, tel est l'exemple qu'a donné un jeune homme enlevé trop tôt à sa famille et à ses amis. M. François-An-

toine-Calixte Frèze, né à Gap le 4 octobre 1805, avoit été élevé au petit séminaire de Forcalquier, et s'y étoit fait remarquer par ses talens, par son application, et surtout par les plus heureuses dispositions pour la vertu. Il entra dans les pieuses associations que les Jésuites ont coutume de former dans leurs collèges, et en étoit un des membres les plus fervens. Son zèle pour attirer ses camarades à Dieu devenoit plus efficace, grâce aux insinuations de la charité la plus aimable. On a trouvé dans ses papiers un réglement qu'il fit au commencement de sa rhétorique, et on est étonné de tout ce qu'il y montroit de sagesse, de prévoyance et d'ardeur pour sa perfection. Le 11 octobre 1824, il entra au séminaire St-Sulpice, à Paris, où il fut constamment un modèle de douceur, de modestie et de régularité. Aimé de tous ses condisciples, il ne se servoit de son ascendant que pour les porter à la piété. A la retraite du mois d'octobre 1826, il dressa un réglement qu'on vient d'imprimer, et qui est assez étendu. Le jeune Frèze y prenoit des résolutions pleines de ferveur sur l'esprit général qui devoit l'animer, sur la sanctification de ses actions en particulier, sur les moyens de persévérer et de se préparer au sous-diaconat. Il fut, en effet, ordonné sous-diacre au Quatre-Temps de Noël en 1826, et il traça encore sur le papier les sentimens qui l'avoient animé en cette circonstance. Dès-lors, sa santé étoit altérée par suite, à ce qu'il paroît, d'une conformation vicieuse dans les organes du cœur et des poumons. Peu à peu la maladie devint si inquiétante que sa mère, avertie du danger, accourut pour lui donner des soins. On le transporta hors du séminaire. L'augmentation de ses souffrances n'altéra point sa sérénité. Il recevoit toujours avec le même calme ceux qui venoient le visiter. Ses condisciples, dont il étoit tendrement aimé, étoient touchés de sa résignation, de sa douceur, de ses pieux sentimens. Il mourut le 7 avril 1827, en tendant les bras à sa mère, n'étant âgé que de 21 ans et 6 mois. Son corps fut porté au cimetière de Vaugirard, et tout le séminaire accompagna le convoi. Il semble que chacun perdoit un ami, et la douleur commune n'étoit tempérée que par les espérances que laissoient une telle vie et une telle mort. Cette courte notice est extraite d'une plus étendue qui se trouve à la tête d'un écrit qu'on vient de publier sous le titre de *Réglement d'un élève du séminaire St-*

le saint Père se rendit à Ste-Marie-majeure, où se conservent les reliques de la crèche, et où il avoit résolu de célébrer la fête. S. S., après avoir adoré le saint sacrement, s'assit sur son trône, et reçut l'*obédience* des cardinaux et évêques. Elle entonna les premières vêpres, qui furent chantées avec pompe. A deux heures et demie de la nuit, le saint Père redescendit dans l'église, et bénit l'épée et le bonnet qu'il est d'usage d'envoyer à quelque prince ou capitaine. On commença ensuite matines, toutes les leçons furent chantées par des cardinaux, et la dernière par le Pape. Immédiatement après le *Te Deum*, le pontife s'habilla pour la grand'messe, qui fut célébrée avec la plus grande solennité. M. Ruspoli, sous-diacre, chanta l'épître en latin, et un sous-diacre grec en grec. L'évangile fut chanté en latin par M. le cardinal Riario-Sforza, et en grec par un diacre grec. Vers l'aube du jour, S. S. retourna dans l'église, y assista à laudes et à primes chantées par les chanoines, et célébra ensuite une deuxième messe, après laquelle elle en entendit une de ses chapelains. Quelques heures après, on se réunit encore pour la troisième messe solennelle. Le saint Père entonna les tierces et officia pontificalement, assisté des cardinaux et prélats. Il donna la communion aux cardinaux, diacres, et aux nobles laïques qui assistent aux chapelles papales. S. S. se servit à la messe d'un beau calice d'or donné à cette église par M. le cardinal Haro. Après la messe, le Pape s'étant retiré dans une salle contiguë, y quitta ses ornemens, et reçut les félicitations des cardinaux pour la fête. S. S. tint chapelle au Vatican les deux jours suivans.

PARIS. Le 15 janvier, à 11 heures du matin, la faculté de théologie de Paris a célébré, en Sorbonne, un service solennel pour le repos de l'ame de feu M. l'abbé Burnier-Fontanel, son vénérable doyen, décédé en Sorbonne le 15 décembre dernier. M. l'évêque de Caryste a officié pontificalement, assisté de MM. les docteurs et professeurs de théologie, ses anciens collègues. Cette pieuse cérémonie a réuni un grand nombre d'ecclésiastiques distingués de la capitale, outre un grand concours de fidèles. S. Exc. M. l'ambassadeur de Sardaigne s'est joint à la famille et aux nombreux amis de M. l'abbé Burnier-Fontanel, qui étoit né en Savoie. MM. les administrateurs de la Sorbonne ont secondé de la manière la plus honorable le zèle de MM. les professeurs de

la faculté de théologie, dans une circonstance où il s'agissoit de rendre hommage à la mémoire du digne doyen de cette faculté.

— M. l'abbé Olivier a été installé jeudi comme curé de Saint-Etienne-du-Mont. Le jour même, par une attention délicate, il a paru dans un journal un article contre lui, et on a même poussé la bienveillance jusqu'à envoyer le numéro où étoit cet article dans les cabarets et les cafés de la paroisse, afin de prévenir le peuple contre le nouveau curé. C'est ainsi que les ennemis de la religion témoignent leurs égards pour le clergé. Si nous allions ainsi attaquer un pasteur protestant le jour de son installation, et chercher à lui ôter la confiance de ses co-religionnaires, le *Courrier* s'indigneroit sans doute d'un tel procédé, et ne manqueroit pas de se récrier contre cette intolérance brutale. Mais ce qui nous vaudroit des anathêmes de la part des amis des protestans, leur semble légitime à l'égard d'un prêtre catholique, et ils vanteront encore après cela leur esprit de modération et d'équité.

— L'impartialité de nos journaux brille chaque jour de plus en plus, et ils saisissent avec empressement l'occasion de faire éclater leur bienveillance pour le clergé. Dernièrement un jeune homme a paru sur les bancs de la police correctionnelle, accusé d'escroquerie; ce jeune homme avoit été précédemment élevé au petit séminaire de Bordeaux, mais il en avoit été renvoyé, et on dit même qu'on a trouvé dans sa malle des effets de femme. Ce jeune homme n'appartient donc point au clergé, encore moins aux Jésuites; voici néanmoins sur quel ton le *Courrier des tribunaux* du 10 janvier rend compte de son affaire : *Un Jésuite se débattoit aujourd'hui contre une condamnation correctionnelle; son sourire cauteleux et malin, son air plus sournois que modeste, et tous les dehors gracieux que le jésuitisme sait si bien affecter, nous avoient fait pressentir d'avance les rapports qu'il a eus avec cette indigne secte.* Le rédacteur commence donc ici par un mensonge; car il savoit très-bien, sans doute, que le jeune homme en question n'étoit point Jésuite. On n'est point Jésuite pour avoir été élevé dans un petit séminaire dirigé par des Jésuites. Les Jésuites ne sont point responsables des défauts et des vices des sujets qu'ils renvoient; *cette indigne secte*, comme l'appelle si à propos le rédacteur, a fait

preuve, au contraire, de sagacité et de prudence, en congédiant un jeune homme qui paroît avoir des inclinations peu heureuses. On jugera avec quelle justice le rédacteur ajoute : *Avec de telles dispositions, G. ne pouvoit manquer de faire un bon Jésuite.* Mais, Monsieur, vous voyez bien, au contraire, qu'on ne l'a pas jugé propre à *faire un bon Jésuite*, puisqu'on l'a mis à la porte. Ce n'est pas le tout de dire des injures aux Jésuites, il faudroit encore, s'il se peut, avoir un peu de bon sens; nous en souhaitons au rédacteur. Il auroit pu prendre pour modèle la *Gazette des tribunaux*, qui, rendant compte de la même affaire dans son numéro du 9 janvier, s'est bornée à exposer les faits et à donner la substance des plaidoiries, sans y mêler de sorties contre les prêtres ou les Jésuites. On sait gré à ceux qui dédaignent aujourd'hui un si facile moyen de succès. D'ailleurs, il est bon de savoir que l'accusé, qui avoit été condamné en première instance, a été renvoyé de la plainte en appel. Cet accusé est de Foix (Arriège). Nous imiterons la discrétion de la *Gazette des tribunaux*, et nous éviterons de le nommer; il appartient, dit-on, à une famille respectable.

— Nous avons annoncé brièvement, n° 1382, le sacre du nouvel archevêque de Fribourg, en Brisgau, qui eut lieu le 21 octobre, dans l'église de l'Université. Cette cérémonie fut très-imposante par la foule d'assistans, tant de la ville que des environs. M. l'archevêque de Cologne étoit assisté de M. de Keller, évêque d'Evara (et non d'Evora, comme on l'a imprimé par mégarde), et de M. le docteur Burg, doyen du chapitre métropolitain. Le lendemain 22, il y eut dans l'université une séance académique où parut le jeune prince de Furstemberg, qui a fréquenté autrefois les cours de l'université, et qui est estimé pour ses excellentes qualités. Le procureur de l'université exprima au nom de ses collègues, au grand-duc de Bade, les sentimens de respect et de reconnoissance de tout le corps; il montra, dans son discours, les rapports qui existent entre l'Etat, la religion et les sciences. On fit ensuite les promotions dans les quatre facultés; la faculté de théologie promut au doctorat M. l'archevêque de Cologne (M. de Spiegel), qui avoit bien voulu venir à Fribourg pour le sacre; le conseiller privé M. Engessez, et le chanoine de la cathédrale M. le baron Vicari, qui ont rendu des services à l'Etat et à l'Eglise. On reçut ensuite des doc-

teurs dans les autres facultés. Le sacre de M. l'archevêque de Fribourg a été suivi de celui de M. le docteur Jacques Brand, promu au nouvel évêché de Limbourg sur la Lahn. Le prélat a été installé le 12 décembre, au milieu d'un grand concours. Le matin, le clergé du diocèse, composé des chanoines, de tous les doyens ruraux, et de quelques curés de chaque chapitre, s'assembla dans la cathédrale avec les plus notables des laïques. De là, on se rendit à la chapelle épiscopale pour y recevoir le prélat, qui fut complimenté par le chapitre. Les commissaires nommés pour l'installation, par le duc de Nassau et la ville de Francfort, déclarèrent que le nouvel évêché étoit ratifié, et remirent à M. Brand l'acte de fondation, signé du prince. La procession se mit ensuite en mouvement pour la cathédrale. M. l'évêque marchoit sous le dais, ayant à ses côtés les commissaires. Après son installation et celle du chapitre, le prélat reçut les hommages du clergé, entonna le *Te Deum*, et donna la bénédiction pontificale. Les deux sièges de Fribourg et de Limbourg sont jusqu'ici les seuls qui soient remplis; les trois autres, Mayence, Rothembourg et Fulde, ne le sont pas encore, et on ne voit pas même que l'on s'occupe de terminer cette érection. Les trois gouvernemens de qui cela dépend n'ont point été stimulés par l'exemple de justice et de bienveillance qu'ont donné les ducs de Bade et de Nassau, et les catholiques attendent encore les effets d'une protection à laquelle ils ont tant de droits. Les sièges de Mayence et de Fulde sont vacans depuis plusieurs années, et il seroit de l'intérêt des princes comme de celui de la religion de les remplir. Le nouvel évêché de Rothembourg, dont l'érection paroissoit arrêtée, ne seroit pas moins nécessaire; cependant les trois nouveaux séminaires catholiques établis dans le royaume de Wurtemberg donnent quelques espérances relativement à la disette de prêtres qui s'y fait sentir. L'établissement de Tubingen compte 200 élèves, et ceux de Rotweil et Ehingen chacun 80. Le directeur du premier séminaire est M. Schoenweiler, celui de Rotweil est le professeur Keller, et celui de Ehingen le professeur Lipp. Le gouvernement donne des fonds pour ces établissemens où on fournit aux élèves la pension; on les habille même dans le séminaire de St-Guillaume, à Tubingen. D'après le décret de la diète de Ratisbonne, cette libéralité est plutôt un devoir

qu'un bienfait, puisqu'on n'y accorda la sécularisation des fondations et couvens catholiques qu'à condition de doter les établissemens catholiques; mais le roi de Wurtemberg n'en mérite pas moins de reconnoissance, puisque ces fondations et ces couvens ne lui sont échus que postérieurement à l'acte de sécularisation.

— On a publié, comme nous l'avons annoncé, une relation authentique de la guérison de Mlle Bremond, racontée dans notre n° 1379. Cette relation est ainsi intitulée : *Notice d'une guérison extraordinaire obtenue par la vertu de la prière, le 3 juillet 1827, à la verrerie de Semsales, au canton de Fribourg, en Suisse*; Fribourg, chez Piller, 1827. Au revers du frontispice se trouve l'approbation de l'évêque diocésain, conçue en ces termes : *Le nombre et la qualité des témoins dont nos commissaires ont reçu les dépositions et déclarations ne permettent point de révoquer en doute les circonstances principales et extraordinaires de la guérison dont il s'agit, nous permettons d'imprimer la présente Notice pour l'édification des fidèles et la plus grande gloire de Dieu. Fribourg, le 22 août 1827. Pierre-Tobie, évêque de Lausanne et Genève.* La Notice se compose d'un court récit de la guérison de Mlle Bremont, d'un rapport circonstancié daté du 12 juillet, et dressé par M. Peiry, curé du Crêt, confesseur de la jeune personne, et qui avoit été chargé de la préparer à la première communion; d'un procès-verbal rédigé par le docteur Ody, médecin, qui avoit soigné la malade; d'une déclaration d'un autre médecin, M. Glasson, et d'une autre déclaration signée en commun par MM. Glasson et Ody. Les témoins de la maladie et de la guérison sont le marquis de Monciel, J. B. J. Bremond, père, Aigrot, caissier des mines et verreries; Bucha, commis, et cinq ecclésiastiques, MM. du Daguet, prieur, curé de Semsales; Peiry, curé du Crêt; Kilchoer, vicaire à Semsales; Chassot, chapelain à Progens, et Royer de la Chappelle, chapelain de Chavannes-les-Forts. Toutes les précédentes relations et déclarations sont visées par les deux commissaires chargés par M. l'évêque de faire une enquête à cet effet. Ces commissaires sont M. le chanoine Wully, chancelier de l'évêché, et M. Progin, doyen, curé de Sales. Ils passèrent à la verrerie de Semsales les 25 et 26 juillet, pour y recueillir les informations, et ils déclarent, sous la date du 20 août, qu'ils *certifient la vérité*

du nom des témoins et des signatures qui y sont apposées, ainsi que leur conformité avec les minutes conservées aux archives de l'évêché. Nous n'extrairons de la relation que les circonstances les plus importantes, renvoyant pour le surplus à notre numéro cité. Louise Bremond étoit malade depuis plusieurs mois. On appela successivement plusieurs médecins, M. Ody, qui la voyoit habituellement; M. Glasson, de Bulle; M. Guisan, de Vevey; M. Bourgeois, de Moudon; M. Coindet, de Genève, auxquels se joignirent MM. Perey père, de Lausanne; Ducrest, de Fribourg; Butini, de Genève. De ces médecins, 5 sont catholiques et 5 protestans. Ils donnèrent tous leurs soins à la malade, sans pouvoir empêcher les progrès de son mal. M. Coindet et M. Ody ne dissimulèrent point leurs craintes le 1er juillet, et furent extrêmement surpris quand ils apprirent la guérison. Le premier, qui est protestant, ne put s'empêcher, dit-on, de considérer cet événement comme *un phénomène de la puissance de Dieu*. Tentera-t-il d'expliquer ce phénomène comme la guérison de la dame Lépine, à Ferney, rapportée dans notre tome XLVI? L'attribuera-t-il aussi aux nerfs? M. Ody et M. Glasson lui répondront; leur procès-verbal et leurs déclarations présentent la guérison comme impossible à expliquer par des causes naturelles. Tout ce qu'ils disent de l'état antérieur de la malade, des craintes qu'elle leur inspiroit, et de la guérison subite, est propre à exclure tout doute. Toute la maison de M. Bremond, composée d'environ 30 personnes de religions différentes, atteste à l'unanimité et la maladie et la guérison soudaine. Le rédacteur de la Notice fait ensuite quelques réflexions sur la possibilité du miracle. Enfin, on a joint à la Notice un Mémoire sur la maladie de Mlle Louise Bremond, par le même M. Ody. Ce Mémoire, long et détaillé, forme 20 pages avec les pièces que le docteur y a jointes, savoir les réponses et les consultations des médecins. Toutes ces pièces tendent à confirmer la vérité du fait, et à corroborer les témoignages rapportés dans la relation.

— Une conversion assez éclatante vient d'avoir lieu à Bâle. M. J. Probst, professeur en cette ville, a fait abjuration du protestantisme, et a publié, à Spire, au bureau du *Catholique* allemand, un écrit sous ce titre : *Du protestantisme et du catholicisme, ou Exposition des motifs qui ont*

engagé un protestant à retourner dans le sein de l'Eglise catholique. Cette brochure, qui est en allemand, forme un in-8° de 52 pages; il seroit à désirer qu'on la traduisît en français. On nous assure qu'elle est écrite avec une grande modération, et tout-à-fait digne d'un homme aussi estimable par son caractère que par ses talens; et dont la démarche est le résultat d'un examen réfléchi des doctrines des deux communions.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le *Journal des débats* fait tous les jours amende honorable pour les principes qu'il a long-temps professés, et il est impossible que ses nouveaux amis ne soient pas touchés de la ferveur de son zèle pour la cause qu'il a embrassée. Il recommandoit dernièrement M. Bavoux pour les prochaines élections à Paris, comme il avoit précédemment recommandé M. de Schonen, M. Bignon, M. Dupont de l'Eure, etc. C'est ainsi que le *Journal des débats* travaille à consolider la monarchie et à déjouer les complots de ceux qui veulent la renverser. Le même esprit l'anime sans doute quand il annonce avec éloge les chansons de Béranger, les ouvrages de Dulaure, et d'autres écrits où la religion et la monarchie sont insultées. Un journal qui donne de telles garanties de ses sentimens doit se concilier de plus en plus l'estime et la confiance des royalistes et des chrétiens.

— Ce seroit une chose amusante que de comparer ensemble tous les bruits des journaux, leurs espérances, leurs vœux, les complimens qu'ils font à leurs amis, les injures qu'ils adressent à leurs ennemis. A tous, si on les en croit, on a fait des offres pour entrer dans le ministère; mais ils ont refusé fièrement, à moins qu'on ne leur fît telle ou telle concession. Et il n'y a pas moyen de douter de ce qu'ils avancent, car ils vous détaillent hardiment toutes les circonstances, ils vous nomment tous les personnages; ils sont sûrs du fait, ils le tiennent de source. Peut-être cependant, en dépit de leur jactance, est-il permis de douter un peu. La *Quotidienne* convient qu'il n'a été fait aucune proposition de ce genre aux membres de l'opposition de droite.

— Le Roi a donné 450 fr. pour faire les fonds d'un établissement destiné aux pauvres infirmes de la paroisse de Riec, arrondissement de Quimperlé, diocèse de Quimper. Le projet de cet établissement est dû au zèle d'une dame charitable qui se consacre à soulager l'indigence et les infirmités dans son canton. M. le Dauphin a envoyé 200 fr. pour la même bonne œuvre, et Mme la duchesse de Berri 100 fr.

— Le Roi, sur la demande du ministre de la marine et de l'intendant-général de sa maison, a décidé qu'il seroit formé, dans le palais du Louvre, un musée naval, qui portera le nom du Dauphin de

France, grand-amiral. Le *Musée-Dauphin* offrira des modèles de vaisseaux de toute espèce, et de machines à l'usage de la marine, des plans en relief des ports et arsenaux maritimes, ceux des fonderies, forges, usines et ateliers divers servant à la construction et à l'armement des vaisseaux; on y verra aussi des tableaux représentant les faits d'armes les plus remarquables des marins français de toutes les époques. Les ministères de la marine et de la maison du Roi concourront à compléter et à embellir le Musée-Dauphin. C'est M. Zedé, ingénieur de la marine, qui est nommé conservateur de ce Musée.

— S. M. vient de faire adresser à MM. les députés des lettres closes signées de sa main et contre-signées par le ministre de l'intérieur, M. de Martignac, pour les inviter à se rendre à Paris, le 5 février, à la séance royale.

— Le service pour le roi Louis XVI et la reine Marie-Antoinette sera célébré à Saint-Denis lundi prochain 21 janvier. Un service semblable aura lieu, suivant l'usage, dans toutes les églises de France.

— MM. de Rivarola, ancien député, et de Vatimesnil, avocat-général à la cour de cassation, sont nommés députés de la Corse.

— M. Dubreuil, lieutenant de vaisseau, et qui se trouvoit sur le vaisseau de M. l'amiral de Rigny, au combat de Navarin, vient d'être décoré de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur. Cet officier est neveu de feu de M. l'abbé Legris-Duval.

— Un arrêté du ministre des finances, du 4 décembre dernier, fixe à 4 pour 100 le taux de l'intérêt qui sera alloué, pour 1828, aux communes, hospices et établissemens publics, sur leurs fonds libres placés au trésor royal, y compris le demi pour 100 attribué aux receveurs des finances pour les indemniser des écritures qu'ils ont à tenir pour ce service.

— M. le garde-des-sceaux vient d'adresser une circulaire à MM. les premiers présidens et procureurs-généraux des cours royales, pour les prévenir *qu'il ne consultera qu'eux*, et ne cherchera la vérité que *dans leur seul témoignage* sur le compte des candidats aux divers emplois de l'ordre judiciaire.

— Par arrêté de M. le garde-des-sceaux, du 15 de ce mois, il a été formé une commission spéciale pour s'occuper de la question des conflits. Cette commission, qui est composée de 9 membres, est chargée 1° d'examiner suivant quelles règles, en quelles formes, et dans quelles limites le droit de revendiquer les affaires dont la connoissance appartient à l'administration, soit en vertu des lois générales qui ont déterminé les attributions du pouvoir administratif, soit en vertu de lois spéciales, peut et doit être exercé, aux termes des lois existantes; 2° de proposer et rédiger, s'il y a lieu, les dispositions réglementaires qui pourroient paroître nécessaires ou utiles pour maintenir l'autorité de la chose jugée et de la compétence des tribunaux, sans porter atteinte à l'indépendance et à l'action de l'administration.

— Sont nommés membres de cette commission MM. Henrion de Pensey, Allent, Cuvier, Jacquinot-Pampelune, Zangiacomi, de Cormenin, Agier, Lepoitevin, Delacroix-Frinville.

— Le tribunal correctionnel a rendu, jeudi dernier, son jugement dans l'affaire de Cauchois-Lemaire. Attendu que cet écrivain, déjà condamné en 1821 comme coupable d'avoir provoqué à la guerre civile, s'est reconnu l'auteur de la *Lettre au duc d'Orléans*, et qu'il résulte, de l'ensemble de cet écrit, qu'il a pour objet de provoquer un changement de gouvernement et de l'ordre de successibilité au trône, le tribunal a condamné M. Cauchois-Lemaire à 15 mois d'emprisonnement et 2000 fr. d'amende; les sieurs Ponthieu et Schoubard, qui ont fait imprimer, distribuer et vendre cet ouvrage, l'ont été à 3 mois de prison et 500 fr. d'amende; tous trois sont condamnés solidairement aux dépens. Ils ont aussitôt interjeté appel. L'imprimeur Cosson est renvoyé de la plainte, attendu qu'il n'est pas suffisamment établi qu'il ait agi sciemment.

— Par suite de l'instruction évoquée par la cour royale au sujet des troubles des 19, 20 et 21 novembre, plusieurs individus ont été renvoyés devant le tribunal correctionnel, sous la simple prévention d'outrages envers les agens de la force publique. Cette procédure doit occuper plusieurs audiences. Dans celle de mercredi dernier, on a appelé la cause des nommés Lainé, ouvrier maçon; Pommerais et Horrel, qui tous trois avoient été mis en liberté par la cour. Le premier, convaincu d'avoir hué et insulté un gendarme en faction, et d'avoir ramassé de la boue pour la lui jeter, a été condamné à 25 fr. d'amende; le second, qui a fait défaut, a été condamné à 16 fr. d'amende pour des faits à peu près semblables; il avoit été arrêté en flagrant délit par deux marchands en boutique. La cause a été remise à huitaine à l'égard du troisième, afin d'appeler en témoignage plusieurs des militaires qu'il a outragés. L'accusation a été soutenue par M. l'avocat du Roi Levavasseur, avec son talent ordinaire et avec toute l'énergie que demande ce qui se rattache à ces tristes affaires.

— Les cours royales de Dijon et de Rennes viennent aussi de se prononcer pour l'abrogation du réglement de 1723, et de renvoyer absous des individus poursuivis comme contrevenans à ce réglement.

— M. le comte d'Hanache, bibliothécaire du Roi à la bibliothèque de l'Arsenal, est mort dernièrement à Paris à l'âge de 80 ans.

— Dans la nuit du 24 au 25 décembre dernier, pendant que M. le curé de Cassuéjouls, diocèse de Rodez, célébroit la messe de la fête, des voleurs se sont introduits dans sa maison en escaladant le mur de la cour et en forçant une croisée. Ils ont pris l'argent qui étoit dans son secrétaire et enlevé un portefeuille et des papiers importans, des actes publics, les lettres de prêtrise du curé, etc. Ils ont emporté aussi d'autres effets et se sont enfuis, en laissant des indices sur leur route. La gendarmerie s'est mise à leur poursuite, et a arrêté quelques individus qui sont en prison à Espalion. M. Wolfel, lieutenant de gendarmerie, a montré dans cette occasion un zèle admirable. C'est le même qui s'étoit signalé dans l'affaire de Berton.

— Le 31 décembre dernier, un incendie éclata dans une commune voisine de celle de Gros-Bois (Doubs). M. l'abbé Verdot, curé de cette paroisse, aperçut le premier la lueur des flammes; il fit sonner le tocsin, et courut, à la tête de ses paroissiens, au secours de ses voisins. Son zèle, son activité, la manière dont il dirigea les travaux

leurs, ne contribuèrent pas peu à arrêter d'abord et à éteindre ensuite le feu. Ce respectable pasteur ne se retira qu'après qu'il n'y eut plus de danger.

— Le grand-conseil du canton du Valais a décidé l'abolition de la peine de mort.

— C'est le 28 décembre que le comte Capo d'Istria s'est embarqué à Ancône pour la Grèce. Lorsqu'il fut arrivé à bord de la frégate anglaise qui devoit l'y transporter, celle-ci hissa le pavillon grec et le salua de 21 coups de canon.

— Il paroît que M. de Ribeaupierre ne s'est pas rendu à Odessa. Ce diplomate, qui étoit encore retenu dans le Bosphore le 16 décembre par des vents contraires, s'est décidé, soit d'après cette entrave, soit par des motifs particuliers, à se porter dans l'Archipel. On ajoute qu'il fait voile pour Trieste.

— Le 29 novembre, M. le comte Guilleminot avoit adressé une note à l'internonce impérial à Constantinople, pour lui recommander les intérêts religieux dans le Levant, et appeler sa sollicitude sur les missions françaises et les autres institutions religieuses qui jouissent ordinairement de la protection française. M. d'Ottenfels a répondu, le 5 décembre, que telle étoit déjà son intention; mais que d'ailleurs le reis-effendi lui avoit donné l'assurance que ni l'exercice de la religion chrétienne, ni ses ministres ne courroient le moindre danger; que toutes les églises et les instituts religieux seroient respectés; et que le divan a l'intention de montrer par le fait que les sujets des trois puissances n'ont aucunement besoin d'une protection étrangère. L'ambassadeur autrichien a d'ailleurs promis à ses collègues de France et d'Angleterre de s'intéresser constamment à leurs nationaux.

— M. le vice-amiral de Rigny et M. le commodore Hamilton ont écrit chacun aux consuls de leur nation, pour leur faire connoître que, conformément au traité du 6 juillet, les armateurs et capitaines de navires marchands doivent s'abstenir de tout transport de munitions, vivres et troupes dans les ports du continent de la Grèce et des îles qui sont le théâtre de la guerre, s'ils ne veulent pas se trouver compromis. Cette lettre a été notifiée au commerce anglais et français et aux consuls étrangers.

— Le 12, à 6 heures du matin, le Tunnel, pont souterrain (de la Tamise), a été crevé de nouveau, et une masse prodigieuse d'eau s'est fait jour. On ne connoît encore que 6 personnes qui y aient perdu la vie, et l'on craint d'avoir à déplorer beaucoup plus d'accidens. L'impétuosité des eaux a été telle qu'en 2 minutes elles ont entièrement rempli le Tunnel. L'ingénieur de cette entreprise, M. Brunel aîné, a été sur le point de périr. Cet accident a eu lieu après la visite que l'infant don Miguel y a faite avec sa suite.

— Les familles catholiques établies à Scio dont les propriétés ont été entièrement pillées par les troupes grecques débarquées sur l'île, et qui sont menacées à tout moment des dangers les plus graves, ont écrit à Smyrne pour demander des secours et implorer la protection

de la médiation. Une pétition a été présentée à cet effet, au commencement de décembre, à M. le chevalier de Rigny, qui se trouvoit encore dans cette ville avec le vaisseau *le Trident*, sur lequel est arboré son pavillon.

— Deux tartanes algériennes ont été prises près du cap de Gote, par un brick de guerre français sous le commandement de M. Jolivet. Les équipages de ces deux corsaires ont été conduits dans les prisons d'Alméria.

— Les dissensions ayant continué à Québec entre le gouverneur-général du Canada et la chambre des représentans au sujet de l'élection qu'elle a faite de M. Papineau pour président, et dans laquelle elle entend persister nonobstant la non-approbation du gouverneur, celui-ci s'est vu obligé d'en référer auprès du gouvernement anglais, et il a prorogé la chambre jusqu'à ce qu'il ait reçu des instructions de son souverain.

Des journaux de Dublin, que nous avons reçus, nous permettent de revenir sur l'affaire de M. Maguire, dont nous avons parlé n° 1396. M. Thomas Maguire est un ecclésiastique irlandais, connu par son talent pour la chaire et pour la controverse, et qui avoit paru dernièrement avec éclat dans une discussion avec un protestant. Il paroît qu'on a voulu lui faire expier ses succès, et qu'une intrigue a été formée pour le perdre. M. Maguire desservoit la paroisse catholique d'Innismagrath, dans le comté de Leitrim, en Irlande. En y arrivant, n'ayant point encore de domicile, il avoit demeuré chez un aubergiste du lieu, nommé M'Garahan, qui est protestant et qui a deux filles. Quelque temps après, M'Garahan fit de mauvaises affaires, fut mis en prison pour dettes et déclaré insolvable. Sa fille aînée, Anne M'Garahan, devint enceinte et quitta son pays pour faire ses couches. A son retour, le père a intenté une action à M. Maguire. On produisit des lettres attribuées à celui-ci, qui supposoient une intimité entre lui et sa fille. Cette affaire excita un intérêt général en Irlande; les catholiques y virent une trame ourdie pour flétrir un homme d'une réputation honorable. L'affaire fut plaidée le 13 décembre dernier à la cour de l'échiquier, présidée par sir William Smith. La salle et tous les environs étoient remplis d'une foule immense; il sembloit que toute la population catholique de l'Irlande fût intéressée dans cette cause.

L'avocat du plaignant, M. Bennett, qui paroît avoir de la réputation dans le barreau de Dublin, parla long-temps pour soutenir la plainte et motiver une demande de 500 liv. sterl. de dommages et intérêts formée par M'Garahan. Du reste, il s'exprima avec mesure sur M. Maguire; et quoique je le suppose protestant, il ne se permit aucune des déclamations que, dans un autre pays, les avocats se permettent quelquefois en pareil cas. On interrogea ensuite la fille, qui étoit richement habillée pour sa condition, et dont le maintien et le langage ne prévinrent pas en sa faveur. Elle ne témoigna aucun embarras même sur les questions qui devoient être les plus pénibles pour une fille de son âge; elle sourit même quelquefois dans des momens où elle

eût dû éprouver quelque confusion, et fit des aveux qui excitèrent des mouvemens de gaîté dans l'auditoire. Elle jura qu'elle n'avoit jamais dit qu'on lui eût offert une somme de 600 liv. sterl. pour susciter le présent procès, et on lui produisit une lettre de sa main où elle déclaroit nettement qu'on lui avoit offert 600 liv. sterl. pour perdre un prêtre. Enfin, ses manières, son effronterie, les détails qu'elle donna sur elle-même, tout montroit une femme méprisable et indigne de confiance.

M. O'Connell prit la parole pour M. Maguire; il soutint que cette affaire étoit toute politique, et suscitée par une faction puissante et irritée. M. Maguire avoit été trop applaudi dans la controverse qu'il avoit soutenue à Dublin pour ne pas encourir la haine des *orangistes*, dont on connoît l'exagération et le fanatisme. L'avocat discuta les faits, en montra l'invraisemblance, et les contradictions des témoignages. Anne M'Garahan est allée jusqu'à dire que M. Maguire l'avoit épousée, et que néanmoins il avoit continué à exercer le ministère dans sa paroisse. M. O'Connel fit voir l'absurdité de cette supposition. Il parla pendant trois heures, et renversa tout le roman des accusateurs.

On continua les plaidoiries et les interrogatoires le 14 décembre. On entendit, entr'autres, un témoin nommé Kelly, maître d'école, qui avoua avoir eu des rapports intimes avec Anne M'Garahan. Après l'audition des témoins, un autre avocat de M'Garahan, M. North, plaida pour eux. Le juge, M. Smith, prit ensuite la parole. Il s'expliqua convenablement sur M. Maguire et sur les catholiques; mais il dit que le juge non plus que le jury n'avoient point à s'occuper de la question politique indiquée par M. O'Connell, mais des preuves du fait en lui-même. Il discuta les probabilités et les invraisemblances des divers témoignages. Le jury se retira à 6 heures et demie, et sortit à 7 heures 5 minutes. Sa déclaration fut favorable à M. Maguire; on dit que les jurés furent unanimes, quoique plus de la moitié d'entr'eux fussent protestans. Des applaudissemens prolongés retentirent dans la salle et au dehors. En un instant, la nouvelle se répandit dans toute la ville. Une illumination spontanée parut tout à coup. Le peuple fit monter M. Maguire dans une voiture qui se trouva là, et le traîna jusqu'à la maison où il devoit dîner. On reconnut ensuite que cette voiture étoit celle de sir William Smith lui-même, que la multitude avoit choisie dans un moment d'enthousiasme irréfléchi. Pendant toute la soirée, il y eut de nombreux groupes dans les rues, et les catholiques se félicitoient tous d'un jugement qu'ils regardoient comme une défaite pour le parti protestant. En effet, plusieurs circonstances du procès indiquent que cette affaire avoit été suscitée en haine des catholiques, et qu'Anne M'Garahan n'étoit là que l'émissaire d'une coterie fanatique, qui avoit à rougir d'avoir choisi un tel instrument.

Nous avons déjà fait remarquer l'esprit des catholiques irlandais dans cette circonstance. Ces braves gens ne se réjouissent pas de voir un prêtre accusé; ils ne font pas cause commune avec les ennemis de la religion. Aucun n'a été tenté de lapider M. Maguire, et s'il eût été condamné, ils n'en auroient certainement pas triomphé. Ils auroient gémi du scandale, et n'auroient pas cherché à l'accroître par des écrits pleins d'aigreur et de cruauté.

Sur une controverse récente, en Angleterre, au sujet de quelques ouvrages français.

(Suite du n° 1401.)

Ce n'est point seulement à la Sœur Nativité ou à l'abbé Genet qu'en veut M. Southey, et ses accusations ont bien une autre portée. *Les révélations de la Sœur*, dit-il, *ne sont qu'une nouvelle pièce sortie d'une ancienne manufacture; c'est un exemple de cette perpétuelle succession de miracles et d'impostures de l'Eglise catholique*. L'auteur veut donc que cette Eglise soit responsable des illusions ou des excès de la Sœur, puisqu'elle a canonisé les Sœur Nativité des siècles précédens, et récompensé les abbé Genet de ces temps. Ici il cite quelques saintes filles qu'il prétend être dans le même cas que la Sœur Nativité, Elisabeth de Sconauge, Marguerite de Cortone, Christine de Stumbala, Véronique, Colombe de Rieti, Marie-Magdeleine de Pazzi, etc. *Cette liste*, dit-il, *pourroit être doublée, quadruplée ou décuplée, et chaque siècle offriroit de ces exemples d'impostures*. Il est sûr qu'on peut enfler une liste, quand on y met ainsi sans discernement des noms inconnus. Nous ne connoissons point les révélations de Christine de Stumbala, de Véronique, de Colombe de Rieti, et nous croirions volontiers que M. Southey ne les connoît pas plus que nous. On a publié les révélations d'Elisabeth de Sconauge, mais M. Southey s'est bien gardé de faire connoître le jugement qu'en ont porté d'habiles critiques, Louis Dumesnil, Jésuite, le Père Papebroch, Amort. Un homme un peu impartial s'en seroit cependant plutôt rapporté à ces auteurs pieux et savans qu'à des éditeurs crédules et dépourvus de toute critique. Non, l'Eglise romaine n'est point responsable de toutes les révélations qu'on attribue même à de saints personnages, elle n'est responsable en ce genre que de ce qui est authentique et accrédité par elle; elle ne sauroit être garant des exagérations des éditeurs, ni des impostures de ceux qui voudroient faire passer leurs visions sous des noms respectables. Notre foi ne se règle

point sur ces révélations, comme le dit faussement M. Southey. Il nous est permis au contraire, bien plus, il nous est recommandé de les soumettre à l'examen d'une critique sage, et de rejeter celles qui porteroient des caractères suspects. Enfin, quand l'Eglise canonise de pieux personnages, ce sont leurs vertus bien plus que leurs révélations qu'elle propose à notre admiration; elle nous exhorte à imiter les premières, et non à rechercher les secondes, et le culte que nous rendons à ces ames héroïques est tout-à-fait indépendant des faveurs célestes dont elles furent ou purent être honorées.

Nous n'en sommes encore qu'à la moitié de l'article, ou plutôt de la brochure de M. Southey, que l'on pourroit appeler une dissertation, si elle n'étoit écrite trop souvent dans le style d'un pamphlet. Dans la seconde moitié, l'auteur laisse là les révélations de la Sœur Nativité, et s'amuse à disséquer deux autres ouvrages, la *Vie de Boudon*, par Collet, et la *Vie de la Sœur de la Providence*, par Boudon. La *Vie de Boudon*, par Collet, est assez connue, et offre de beaux exemples de zèle, de détachement, d'humilité; mais ce n'est point là ce que M. Southey veut nous faire remarquer. Il a un tout autre but, c'est celui de noter tout ce qui, dans la *Vie de Boudon*, lui paroît prêter au ridicule. Si les gens du monde sont souvent de mauvais juges des actions d'un saint, à plus forte raison doit-on se défier des préventions qu'aura sur ce sujet un protestant, un étranger qui ne connoît ni nos mœurs, ni la doctrine catholique, ni le langage de la piété. Il s'étonnera des choses les plus simples, il se moquera de ce qu'il y a de plus édifiant; la sagesse lui paroîtra une folie, l'humilité une bassesse, le zèle une exagération, l'union avec Dieu un enthousiasme mystique, et c'est en effet ce que M. Southey cherche à nous insinuer dans l'analyse qu'il trace de la *Vie de Boudon*, analyse fort longue, fort minutieuse, et qui n'a pas moins de 18 pages. Il nous seroit impossible de suivre l'auteur dans les détails de sa critique sévère et maligne; il nous suffira de dire qu'il envenime tout, et que les actions les plus innocentes et même les plus louables deviennent l'objet d'allusions, d'interprétations, de plaisanteries, qui ne prouvent même pas toujours l'esprit de l'auteur.

Nous arrivons à la *Vie de la Sœur Marie-Angélique de la Providence*, que M. Southey tenoit en réserve pour le

bouquet, et qu'il a l'air de regarder comme un dernier argument propre à humilier M. Butler et à confondre les catholiques. Cette *Vie de la Sœur de la Providence* est, dit-on, de Boudon, mais elle n'a point été publiée par lui, et n'a vu le jour que bien après sa mort. Elle fut imprimée à Avignon en 1760, sur un manuscrit conservé chez les religieuses de Bon-Secours. Elle a été réimprimée en dernier lieu, et il y en a eu même deux éditions, l'une donnée par MM. Périsse, de Lyon, l'autre, qui fait partie de la *Bibliothèque chrétienne*, publiée par Boiste, à Paris. Il est notoire en France que le clergé est tout-à-fait étranger à l'une et à l'autre entreprise. MM. Périsse sont des libraires fort anciennement connus, qui, s'étant proposé de réimprimer successivement tous les ouvrages de Boudon, ont cru pouvoir y joindre la *Vie de la Sœur de la Providence*. Ils ne se doutoient point de ce qu'elle contenoit, et la mesure qu'ils viennent de prendre dernièrement prouve quelle étoit leur bonne foi et la pureté de leurs intentions. La *Bibliothèque chrétienne* est une autre spéculation de librairie; M. Boiste, fils, a imaginé de donner ce titre à une collection de livres qu'il publie, et il a fait entrer dans cette collection la *Vie de la Sœur Marie-Angélique de la Providence*. Ces éditions sont uniquement le fait de ces libraires; ce sont des entreprises particulières pour lesquelles le clergé n'a même pas été consulté, et dont il n'est pas plus responsable que de toutes les autres spéculations de librairie, où l'on reproduit les ouvrages les plus médiocres et les plus ignorés. M. Southey fait grand bruit du titre de *Bibliothèque chrétienne* qu'a la collection de M. Boiste, et il a l'air de croire que cette entreprise tient à un système d'ignorance et de corruption suivi par le clergé; mais il sait très-bien que les libraires de Paris comme ceux de Londres impriment tout ce qu'ils veulent, et qu'ils cherchent à piquer l'attention par des ouvrages et des titres un peu remarquables, sans s'informer si tout ce qu'ils publient est bien à propos, si l'orthodoxie n'y trouveroit rien à reprendre, si l'autorité ecclésiastique l'approuve. C'est là le moindre des soucis de la plupart d'entr'eux; l'essentiel est d'avoir du débit, et de jeter de la poudre aux yeux du public.

Nous ne prétendons pas néanmoins, par ces réflexions, inculper nommément les libraires que nous venons de nom-

met. Comme il s'agissoit d'un livre ancien et qui portoit un nom respectable, ils ont pu croire qu'il n'y avoit aucun inconvénient à le réimprimer. Nous devons même dire ici, à la louange de MM. Périsse, qu'à peine ils ont appris qu'il s'élevoit des plaintes contre la *Vie de la Sœur de la Providence*, ils s'en sont interdit la vente à Lyon et à Paris. Ils l'avoient imprimée de confiance, mais affligés de voir que cette publication donnoit lieu, en Angleterre, à des attaques contre l'Eglise catholique, ils ont mieux aimé s'imposer quelques sacrifices que de fournir le moindre prétexte aux ennemis de la religion. On ne sauroit trop faire connoître un tel procédé, qui ne peut qu'accroître l'estime dont jouissent déjà des libraires loyaux et consciencieux. Nous ajouterons même, comme le sachant très-pertinemment, que MM. Périsse ayant eu quelques soupçons sur un autre ouvrage de Boudon, *le Triomphe de la croix dans la vie de la mère Marie-Elisabeth de la croix de Jésus*, ont voulu avoir l'avis d'un homme de lettres en qui ils ont confiance, et qu'ils ont renoncé à l'imprimer dès qu'ils ont su que ce livre pouvoit faire plus de mal que de bien.

Nous ne suivrons point M. Southey dans ses citations de la *Vie de la Sœur de la Providence*; en supposant que ces citations sont exactes, nous convenons qu'il y a dans l'ouvrage des choses ridicules, des détails bas et révoltans, des traits d'une mysticité exagérée, des circonstances peu vraisemblables. Avec de l'esprit et du persifflage, on peut présenter tout cela d'une manière piquante, et faire rire le lecteur par des rapprochemens adroits, par des explications malignes et des épigrammes. Ces plaisanteries sont une bonne fortune pour un écrivain léger et agréable, qui veut, avant tout, faire des articles amusans; mais ce n'est point ainsi qu'on discute dans une matière grave, et une critique sage repousse ce moyen facile de succès. M. Southey outre même souvent les choses, et à force de vouloir divertir les lecteurs du *Quaterly Review*, il contrôle les expressions les plus innocentes et les circonstances les plus simples. Ainsi, Boudon disoit que *l'amour divin remplissoit la Sœur*, que *le Sauveur s'insinuoit dans tout son corps et dans toute son ame, de telle manière qu'il lui paroissoit qu'on lui donnoit un esprit nouveau et un corps nouveau, et qu'en cet état elle ne vivoit plus, mais que Jésus vivoit en elle*. On peut sans doute abu-

ser de ces expressions, car de quoi la licence n'abuse-t-elle pas? mais ces expressions n'ont rien qui ne soit usité dans le langage des écrivains spirituels, et loin d'être des *impiétés*, comme le prétend M. Southey, elles indiquent l'union intime de l'ame avec Dieu. Rien n'est si commun dans les livres catholiques que cette réflexion, que, par la communion l'ame *ne vit plus, mais que J. C. vit en elle;* M. Southey verra-t-il aussi là une impiété? *Animalis homo non percipit ea quæ Dei sunt.*

Nous terminons ici cette controverse que nous ne pouvions omettre, parce qu'elle a fait beaucoup de bruit en Angleterre. Le *Quaterly Review* est un recueil accrédité, et M. Southey a la réputation d'un écrivain spirituel. Nous oserions engager cet auteur à mettre un peu moins d'amertume dans sa critique, et à laisser aux fanatiques de son parti ces épithètes et ces expressions méprisantes de *romanistes*, de *papistes*, et autres qu'il prodigue dans ses articles, et qui ne font pas beaucoup d'honneur à sa modération et à son goût.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Outre la distribution accoutumée faite par la commission de secours à la fête de Noël, le saint Père a voulu encore donner un encouragement particulier aux familles des pauvres qui sont employés aux travaux publics. En conséquence, le 20 et le 21 décembre, le prince Albani, vice-président de la commission des travaux, et le secrétaire de cette commission, se rendirent à trois endroits de la ville où on avoit réuni les pauvres de cette classe, et leur donnèrent à chacun une canne et demie de toile (1), et autant de billets de deux livres de pain et deux livres de viande qu'il y avoit d'individus dans les familles respectives. De plus, on leur fit payer deux jours de fête, comme s'ils avoient travaillé. Ainsi, le saint Père, en cherchant à soustraire les pauvres à l'oisiveté, leur donne en même temps des marques d'une bonté généreuse, qui a vivement excité leur reconnoissance.

(1) La canne est une mesure de longueur qui vaut quatre brasses.

— Le dernier dimanche de décembre, M. le cardinal Zurla a donné le baptême, dans l'église de Sainte-Catherine de Sienne, à trois juifs de Rome, savoir, Michel Servi, âgé de 42 ans, et ses deux fils, Gabriel et Moïse, de 16 et de 12 ans. S. Em. leur administra aussi le sacrement de confirmation, et leur adressa une exhortation propre à les toucher. Enfin elle célébra la messe, et les admit tous trois à la communion. Ces Israélites avoient été instruits par M. Jean Rosatini, avocat et recteur de la maison des Catéchumènes.

Paris. Le service pour Louis XVI et pour la reine a été célébré à St-Denis et dans toutes les églises de la capitale. A Notre-Dame, c'est M. l'archevêque qui a officié; M. l'abbé Morzière a lu le testament. MM. les préfets, le corps municipal et les autorités de la ville assistoient au service.

— Le jeudi 24, la société de la Providence se réunira, à midi, dans l'église St-Roch, chapelle du Calvaire, pour y assister à la messe pour l'ouverture des séances de cette année. Il y aura un sermon de charité par M. l'abbé Landrieu, curé de Ste-Valère. La quête sera faite par Mme la marquise de Crenolle. On sait que cette société soutient l'asile de la Providence, maison de retraite pour les vieillards des deux sexes, et qu'elle s'occupe, en outre, de l'éducation d'orphelins et d'orphelines, de distributions de secours à domicile et du placement des malades dans les hôpitaux. Ceux qui ne pourroient se trouver à la réunion du 24, sont priés d'envoyer leur offrande rue du Four-St-Germain, n° 37.

— La lettre suivante a été adressée au rédacteur du *Courrier français* (1) :

Paris, le 17 janvier 1828.

« Monsieur, les prêtres de mon diocèse sont pour moi des amis et des frères. Si mon affection pour eux n'est pas assez aveugle pour laisser sans avertissement et sans réprimande les imprudences et les fautes qu'ils auroient le malheur de commettre, je regarde aussi comme un devoir de défendre contre d'injustes accusations leurs paroles et leurs personnes. Les toucher, *c'est me toucher la prunelle de l'œil.* Un anonyme m'a envoyé hier votre numéro du mardi 15 janvier où

(1) Nous supposons qu'il y a une faute d'impression dans cette lettre, telle qu'elle est rapportée dans le *Courrier*. Jamais M. l'archevêque ne se sert du mot de *sieur* en parlant des ecclésiasriques. La faute a passé dans le *Moniteur* du 20, mais ne se trouve point dans la copie donnée par la *Gazette.*

se trouve indiqué, par un double trait à la plume, un article peu favorable à M. l'abbé Olivier que je viens de nommer à la cure de Saint-Etienne-du-Mont. Il y est rapporté un propos injurieux à l'Université toute entière. Après avoir pris sur le fait les informations les plus positives, j'ai ordonné à M. l'archidiacre, chargé d'installer aujourd'hui M. Olivier, de démentir publiquement et en chaire ce propos qui seroit plus qu'inconsidéré, et dont M. Olivier assure lui-même n'avoir donné lieu, ni de près ni de loin, d'être accusé! Tout au contraire, engagé dans des relations fréquentes avec la jeunesse des collèges et des pensions, il s'est toujours exprimé de la manière la plus honorable sur le compte des chefs, des instituteurs et des maîtres.

» J'ajoute qu'ayant suivi avec beaucoup d'attention la conduite de M. Olivier, je n'ai pu être trompé à son égard que par mon propre jugement; j'affirme que je le regarde comme un des ecclésiastiques les plus estimables du diocèse, et que j'ai dû faire une chose très-agréable à MM. les curés de Paris en le leur donnant, malgré sa jeunesse, pour associé et pour confrère dans les fonctions du ministère pastoral.

» Je vous autorise à faire usage de cette lettre et à publier ce témoignage dans un de vos prochains numéros; je pourrois vous le demander comme une justice, je me borne à la prière.

» J'ai l'honneur d'être bien sincèrement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» Hyacinthe, archevêque de Paris. »

— M. André-Etienne-Antoine de Morlhon, né dans le diocèse de Rodez le 12 octobre 1753, grand-vicaire et official de Clermont, nommé en 1817 à l'évêché de Carcassone, mais n'ayant point occupé ce siège par la non-exécution du concordat de 1817, nommé en 1823 à l'archevêché d'Ausch, sacré le 13 juillet de cette année, installé peu après, créé pair de France en novembre, est mort à Ausch le 14 janvier, à la suite d'une fièvre apoplectique. Un profond assoupissement n'annonçoit que trop l'imminence du danger. Quoique le prélat n'ait pas gouverné long-temps le diocèse, sa bonté, sa piété, son administration équitable ne seront point oubliées. Le corps a été embaumé et exposé dans une chapelle ardente.

— La mort vient de frapper, à Orléans, un ecclésiastique plus connu par ses bonnes œuvres que par l'éclat qui les accompagne quelquefois, et qu'il étoit loin de rechercher. M. Guillaume Mopinot étoit né à Reims le 15 novembre 1763, d'une famille honorable, et qui avoit fourni des hommes estimés dans le commerce et dans la magistrature. Entré jeune dans la congrégation des chanoines réguliers dite de

Sainte-Geneviève, ses confrères le reconnoissoient déjà pour un de leurs modèles. De bonnes études le préparèrent à la conduite sage et ferme qu'il tint dans les temps d'épreuve. Enveloppé dans les décrets rendus contre les prêtres, il fut, pendant plus de trois ans, détenu à Blaye ou en d'autres endroits et sur les vaisseaux, flottant ainsi entre la déportation et la mort. Toujours résigné dans une position pénible à la nature, ce fut là sans doute qu'il prit le premier germe des infirmités qui devoient affliger ses dernières années. Il se lia alors étroitement avec un prêtre non moins patient et non moins courageux, M. l'abbé Landais, depuis curé de Meung-sur-Loire, et enlevé trop tôt à un diocèse où il a laissé les plus tendres et les plus honorables souvenirs (1). Quand les prêtres eurent été rendus à la liberté, M. Mopinot se fixa d'abord à Mer, où il exerçoit le ministère, et où il exerça les fonctions de curé après la mort de l'un des pasteurs, sans faire jamais de démarches pour être élevé au poste vacant. Plus tard, il occupa la cure de Fleury, près Orléans, où il a laissé des monumens de sa charité et de son zèle. Deux prélats lui avoient donné des marques de leur estime, en le

(1) Nous permettra-t-on de saisir cette occasion pour donner quelques regrets à la mort prématurée d'un guide et d'un ami? M. Jean-Baptiste Landais, né à Orléans et mort à Meung le 28 mars 1807, étoit, avant la révolution, supérieur du collège de Meung, et dirigeoit cet établissement avec sagesse et succès, lorsque la terreur qui suivit le 10 août 1792 le força de se cacher. Après le décret du 24 avril 1793, il craignit de compromettre ceux qui lui donnoient asile, et alla se livrer lui-même pour subir la déportation. Enfermé successivement à Bordeaux, à Blaye, à l'île d'Aix, il supporta les rigueurs d'une persécution cruelle avec un calme et une sérénité inaltérables, envisageant tous les évènemens avec les vues de la foi, et se consolant de l'injustice des hommes par la méditation et la prière. De retour de la déportation en 1796, il passa plusieurs années dans une famille honorable, où sa sagesse et sa douceur le firent aimer et respecter. Après le concordat, son évêque le nomma à la cure de Patai, puis à celle de Meung. Chargé, dans ce dernier lieu, d'une forte paroisse, il voulut, dans le carême de 1807, multiplier les instructions; il prêchoit chaque jour. Ses forces ne purent répondre à son zèle; il mourut le samedi-saint, après quelques jours de maladie, n'étant âgé que de 47 ans. Peu d'hommes ont eu un caractère plus liant, une vertu plus aimable, une piété plus douce, une conduite plus mesurée, une prudence plus achevée. Celui qui trace ces lignes a joui pendant plusieurs années de son commerce et de ses conseils, et sent encore, au bout de plus de 20 ans, toute la perte qu'il a faite par la mort d'un si vertueux ami.

nommant chanoine honoraire, l'un de Reims, l'autre d'Orléans. Sur la fin de sa carrière, il a dirigé, dans cette dernière ville, le nouvel établissement de la Providence; là le pieux et modeste aumônier a donné des preuves de sa générosité et de son dévoûment aux intérêts de cette maison, à laquelle, sauf quelques legs, il a laissé ce qu'il tenoit de sa famille. Esprit sage et conciliant, inaccessible à toute idée d'ambition, M. Mopinot vivoit dans la retraite, toujours occupé de ses devoirs, aimant à faire du bien, et ne se trahissant en quelque sorte que par ses bienfaits. Des souffrances assez longues ont été pour lui une dernière épreuve où sa vertu s'est encore épurée. Sa mort, arrivée le 3 janvier dernier, à l'âge de 64 ans, a été digne d'une vie consacrée toute entière à la gloire de Dieu et à l'édification du prochain.

— M. l'abbé Roussineau, curé de Dourdan, dont nous avons annoncé dernièrement la mort, avoit été invité l'année dernière, par un ecclésiastique estimable de la capitale, à lui donner des détails sur ce qui s'étoit passé à l'abbaye de St-Germain-des-Prés, lors de la spoliation du trésor de cette ancienne et riche église, et lors de la profanation des reliques. M. Roussineau, qui étoit alors curé constitutionnel de la paroisse, répondit, le 26 juillet 1826, à la demande qui lui avoit été faite; sa lettre, qu'on a bien voulu nous communiquer, mérite que nous en donnions un extrait :

« Je ne fus informé de l'invasion de l'église, dit M. Roussineau, que lorsque déjà les révolutionnaires en étoient les maîtres. Au bruit affreux que j'entendis du presbytère contigu, je m'y transportai sur-le-champ, et je fus témoin du renversement d'une châsse déjà brisée, et qui renfermoit le chef de saint Maur. De tous côtés, les profanateurs exerçoient leur fureur impie. Je leur représentai que, par respect pour des objets vénérés depuis tant de siècles, il seroit à désirer qu'on les déposât dans le caveau d'une chapelle attenante à la sacristie. Je ne reçus d'autre réponse que des railleries et des blasphèmes; j'entendis même des menaces; je ne restai donc que quelques minutes dans l'église, et je me retirai pénétré du sentiment de la plus vive douleur et d'une juste indignation.

» Il y avoit beaucoup de reliques à St-Germain; les unes restoient exposées dans l'église même, les autres étoient dans le trésor de la sacristie, qui renfermoit un très-grand nombre de riches châsses et de reliquaires qu'on n'exposoit que rarement. Je ne pourrois donc me rappeler les noms de tous les saints et saintes dont on possédoit les reliques. Je me souviens qu'on avoit celles de saint Maur, de saint Benoît, de saint Casimir, de sainte Marguerite, de saint Symphorien, de saint Turiaf, etc. Je ne parle pas de la riche châsse de saint Ger-

main exposée et suspendue au milieu du maître-autel; j'ignore si les reliques de ce saint évêque en ont été extraites, et ce que sont devenues toutes celles renfermées dans les riches reliquaires qui formoient le trésor de la sacristie.

» Il est une circonstance particulière qui m'a été rappelée par ma sœur, religieuse, et par une fille de confiance fort pieuse; elles étoient alors avec moi et ne m'ont point quitté. Elles se souviennent très-bien que beaucoup de reliques qui, sans doute, provenoient tant de l'église que des châsses du trésor, furent apportées au presbytère, probablement dans de bonnes intentions, et peut-être par les soins du prêtre sacristain et d'un épicier qui étoit marguillier de l'église, et qui étoit un homme religieux (l'un et l'autre sont morts depuis long-temps); ces reliques furent apportées secrètement et lorque j'étois absent. Ma sœur et sa compagne s'en réjouirent d'abord; mais en y réfléchissant, elles trouvèrent beaucoup de difficultés à les garder. La peur les prit, et quand on se rappelle la terreur qui régnoit alors, on en sera moins surpris. Ces reliques étoient d'ailleurs presque toutes brisées et sans indication de noms. Pour leur sûreté personnelle et pour la mienne, les deux bonnes filles se décidèrent donc, malgré leur répugnance, à brûler toutes les reliques qu'on venoit de leur apporter; douloureuse opération qui dura la nuit entière au milieu des plus vives alarmes. Les cendres furent portées secrètement dans un lieu convenable.

» Je n'ai donc conservé aucune des reliques, et je le dis en conscience, je crois que je n'aurois pu les sauver. La résolution de les brûler avoit été inspirée par les motifs les plus impérieux, et l'événement parut la justifier; car, le lendemain même, les membres du comité révolutionnaire et le commissaire de police, accompagnés de la force armée, vinrent faire au presbytère la perquisition la plus rigoureuse, et fouillèrent partout depuis les caves jusqu'aux greniers. Peu de jours après, je fus mandé au comité, où l'on me garda depuis trois heures jusqu'à plus de onze heures du soir.

» Quant aux riches reliquaires du trésor de la sacristie, et aux magnifiques ornemens renfermés dans cette même sacristie, je n'ai ni su ni voulu savoir ce qu'ils étoient devenus. Il est presque certain que les reliquaires et autres objets en or, en argent ou en vermeil, ont dû être portés à l'hôtel des monnoies. Les ornemens ont été probablement envoyés au garde-meuble ou dans d'autres dépôts; j'ai ouï-dire qu'ils avoient été cédés depuis à une puissance étrangère; je n'ai sur cela aucun renseignement.

» Je regrette de ne pouvoir vous satisfaire sur le nombre et l'indication des reliques de l'église. Vous trouverez quelques lumières sur ce point dans l'*Histoire de l'abbaye de St-Germain*, 1723, in-folio. »

Nous n'ajouterons rien au récit de M. l'abbé Roussineau, sinon que tous les détails qu'il donne paroissent mériter toute confiance.

— Il paroît que l'institution du collège philosophique, à

Louvain, qui avoit excité tant de réclamations de la part du clergé des Pays-Bas, va être modifiée. Du moins le *Courrier des Pays-Bas* annonce ce changement et le déplore. Les catholiques le verront d'un autre œil; ils applaudiront à la sagesse du prince à qui ils doivent ce bienfait. D'après le *Courrier*, le collège de Louvain deviendroit une école générale de philosophie pour les étudians en droit, en médecine et autres. Ainsi on utiliseroit les dépenses faites depuis deux ans à l'ancien collège *du Pape*. La mesure prise par le gouvernement ne pourroit mécontenter que ceux qui vouloient asservir la religion, ou dénaturer l'esprit d'un clergé connu par son attachement aux règles de l'Eglise. Le *Journal de la Belgique* n'adopte pas la version du *Courrier;* il circule, dit-il, à ce sujet, des bruits très-différens, et qu'il regarde comme fondés, sans spécifier quels sont ces bruits. La chose ne peut manquer de s'éclaircir bientôt.

— Un des établissemens les plus précieux pour le clergé catholique anglais est le collège d'Ushaw, dans le district du Nord; l'origine de cette maison fait honneur au zèle de feu M. Gibson, évêque de ce district, et à la charité des fidèles. Au commencement de la révolution française, le collège catholique anglais à Douai fut envahi, et les professeurs comme les étudians, qui n'avoient pas fui à l'approche de l'orage, furent enfermés au fort de Doulens, en Picardie, où ils restèrent près de deux ans. Plusieurs d'entr'eux, à leur retour en Angleterre, établirent un séminaire à Crook hall, près Lanchester, à environ 10 milles de Durham. M. Thomas Eyre, qui avoit été, pendant quelques années, chargé de la congrégation de Stella hall dans ce comté, fut nommé président du collège et professeur de théologie, et le savant docteur Lingard fut vice-président et professeur de philosophie. Le collège a donné à l'église d'Angleterre des sujets distingués, et parmi ses premiers étudians, on compte le docteur Penswich, aujourd'hui évêque d'Europe et coadjuteur du Nord; le docteur Gradwell, président du collège anglais à Rome; MM. Thomson, vicaire-général pour le comté de Lancastre; Jean Bell, auteur des *Ecarts de l'esprit humain* et d'un *Abrégé des vies des saints*, de Butler; Basile Barrett, auteur d'une *Vie du cardinal Ximénès*, et Thomas Gillow, auteur des *Principes des catholiques sur la fidélité*. Cependant on s'aperçut bientôt que la maison de Crook hall ne

suffisoit pas pour les besoins du district du Nord, et le docteur Gibson, évêque d'Acanthos et vicaire apostolique de ce district, conçut le dessein de former un établissement sur une échelle plus étendue. Soutenu par les dons généreux du clergé et des laïques, il mit la main à l'œuvre. On acheta environ 150 acres de terre du baronnet sir Edouard Smythe, propriétaire de l'ancien manoir d'Ash. Les bâtimens furent commencés en 1804, et purent recevoir les élèves en 1808. Le 19 juillet de cette année, jour de la fête de saint Vincent de Paul, M. Thomas Eyre et sa communauté quittèrent Crook hall, et prirent possession de leur nouvelle résidence. Le collège n'étoit pas encore fini en entier; mais le bon évêque à qui on le doit eut le bonheur, avant sa mort, arrivée en 1821, de voir terminer ce monument de son zèle. M. Eyre mourut en 1810, et fut remplacé par le président actuel, le docteur Jean Gillow, autrefois professeur à Douai, puis pendant 19 ans missionnaire à York. Le cours d'études et le mode d'enseignement sont comme à Douai; on consacre cinq ans à l'étude des langues, du latin, du grec, de l'anglais, du français, de l'histoire, de l'arithmétique, etc. Il y a un an pour la poésie et un autre pour la rhétorique. On fait ensuite deux ans de philosophie et trois de théologie. Quatre fois l'année les jeunes gens subissent des examens, et deux fois par an ils font un discours en public. Les philosophes et les théologiens soutiennent des thèses à la fin de l'année. Le nombre des supérieurs et des maîtres employés dans l'établissement est de quatorze. Le collège d'Ushaw a été, depuis sa fondation, le principal soutien de la mission dans le district du Nord, et a fourni des missionnaires laborieux et zélés. A l'ordination de septembre 1826, il y eut 8 prêtres, 3 diacres, 2 sous-diacres et 11 minorés. Cette maison a fourni des étudians aux collèges de Rome et de Valladolid. Le bâtiment est un grand carré renfermant une cour spacieuse. La chapelle, la bibliothèque, le réfectoire, les deux dortoirs, sont simples, mais commodes. Autour de la cour règnent des arcades où on peut se promener dans les temps de pluie; ces arcades sont fermées de vitres, et toute la maison ayant été bâtie exprès pour un collège, on y a réuni tout ce que l'on pouvoit désirer pour la surveillance et pour la santé des élèves. Ushaw est environ quatre milles à l'ouest de Durham, dans la paroisse de Lanchester. Outre

50 à 60 chambres particulières, on peut y recevoir 140 étudians avec les professeurs...

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. La douloureuse journée du 21 janvier n'est pas seulement un pieux anniversaire et une grande expiation d'un horrible attentat; elle est encore une leçon salutaire pour l'avenir : elle montre où peuvent aboutir les déclamations contre le pouvoir, ces vœux effrénés de liberté, et ces belles maximes sur les droits et la souveraineté des peuples, qui retentissoient depuis plusieurs années dans les journaux et les écrits. C'est à force d'avilir l'autorité et d'exalter les passions de la multitude, que l'on prépara une catastrophe dont l'idée seule eût effrayé les imprudens qui la provoquoient. Que dirions-nous des aveugles et des insensés qui reproduiroient aujourd'hui les mêmes théories et les mêmes clameurs, qui travailleroient encore à affoiblir et à déconsidérer l'autorité, à fomenter l'esprit d'indépendance, et à jeter des levains de troubles et de discordes? Comment ne voient-ils pas que l'impulsion une fois donnée il sera impossible de l'arrêter, et que les passions une fois déchaînées ne pourront plus être contenues? Qui peut prévoir à quels excès se porteroient des hommes aigris et échauffés par des déclamations journalières, telles que nous en lisons chaque jour?

— Nous donnerons, dans le numéro prochain, le texte d'un rapport de M. Portalis, et nommant une commission chargée d'examiner l'état de la législation sur les écoles ecclésiastiques secondaires; M. l'archevêque de Paris, M. l'évêque de Beauvais, MM. Lainé, Séguier, Mounier, de Noailles, de la Bourdonnaie, Dupin et de Courville sont membres de cette commission.

— Le Roi, sur la demande de M. l'abbé Bonnel, curé de Garennes (Eure), vient de donner 120 fr. pour aider la fabrique de son église à payer les frais de la refonte d'une cloche.

— Mlle d'Orléans vient de faire remettre une somme de 200 fr. aux pauvres de la commune de Mayet (Puy-de-Dôme).

— Une ordonnance du Roi, en date du 20, détermine les attributions du ministère institué par l'ordonnance royale du 4, pour les affaires commerciales et industrielles, et porte que M. le comte de Saint-Cricq, que cette ordonnance a nommé ministre secrétaire d'Etat, président du conseil supérieur du commerce et des colonies, prendra le titre de ministre secrétaire d'Etat au département du commerce et des manufactures.

— Par ordonnance royale du 17 de ce mois, M. le vicomte de Caux, nommé, par ordonnance du 4 janvier, ministre secrétaire d'Etat *de l'administration* de la guerre, prendra le titre de ministre secrétaire d'Etat de la guerre. Il conservera les attributions dont se formoit le département de la guerre, sauf la présentation aux emplois dans l'armée, conférée à M. le Dauphin. Le travail préparatoire qui servira de base aux propositions que S. A. R. soumettra au Roi, sera

signé par le ministre de la guerre, et certifié par lui conforme aux lois et ordonnances sur l'avancement dans l'armée.

— Par ordonnance royale du 18, M. Fourier d'Hincourt, colonel au corps royal d'état-major, est nommé secrétaire-général du ministère de la guerre, en remplacement de M. le baron Travers de Beauvert, maître des requêtes en service extraordinaire.

— M. le comte du Parc de Locmaria, lieutenant-colonel du 11e régiment d'infanterie de ligne, vient d'être attaché à la direction générale du personnel de la guerre, en remplacement de M. Guyon, lieutenant-colonel d'état-major, appelé à d'autres fonctions.

— Une décision royale du 16 porte que M. de Martignac exercera provisoirement les fonctions de grand-maître de l'Université.

— Par décision du ministère de l'intérieur, M. Patry, maître des requêtes, chef de la division des communes, vient d'être chargé du personnel de cette administration et des bureaux des élections, fonctions dont étoit précédemment chargé M. le baron Capelle, secrétaire-général, dans les attributions duquel rentre la division des communes.

— M. le ministre de l'intérieur jugeant que la surveillance exercée à la douane de Paris sur les livres exportés à l'étranger apportoit des entraves au commerce de la librairie, sans utilité pour l'ordre public, a décidé qu'elle n'auroit plus lieu à l'avenir.

— M. Olivier, censeur de la Banque, a donné sa démission de cette place, attendu qu'elle étoit incompatible avec celle de pair de France.

— MM. les membres de la société royale des prisons se réuniront, demain jeudi, dans les appartemens et sous la présidence de M. le Dauphin.

— M. Dumas, proviseur du collège royal de Charlemagne, a versé entre les mains de M. le maire du neuvième arrondissement, au nom des élèves, des professeurs et des fonctionnaires de ce collège, une somme de 1021 fr., destinée au soulagement des pauvres.

— On se rappelle que le sieur Chauvet fut traduit, l'été dernier, devant le tribunal correctionnel pour avoir fait reparoître, sans l'autorisation du gouvernement, le *Spectateur religieux et politique*; qu'ensuite la cour royale de Paris le condamna, par défaut, à un mois de prison et 200 fr. d'amende; mais que, sur l'opposition de ce journaliste, elle le déchargea de ces condamnations par arrêt du 12 décembre dernier. M. le procureur-général s'est pourvu contre cet arrêt, et la cour de cassation, dans son audience de vendredi dernier, vient de le casser pour fausse application de la loi du 30 mars 1820, et de renvoyer la cause et les parties devant la cour royale d'Orléans.

— Dans les derniers jours de novembre, les carreaux de plusieurs boutiques et de plusieurs cafés furent brisés en différens quartiers par des balles de plomb ou des gros sous lancés par quelques malveillans. Trois des auteurs de ces désordres, qui n'ont pas eu d'autre suite, furent pris alors en flagrant délit; ils ont comparu, vendredi dernier, devant le tribunal correctionnel. L'audience a été employée à l'audition des témoins, qui sont au nombre de 18, et la cause a été remise à huitaine pour les conclusions de M. Levavasseur, avocat du

Roi et les plaidoiries des défenseurs. Parmi les trois prévenus se trouve un jeune avocat, qui, pour les mêmes faits, a déjà été cité devant le conseil de discipline de son ordre, lequel a sursis à prononcer jusqu'après le jugement du tribunal.

— D'après les dispositions concertées entre l'administration générale des hospices de Paris et la compagnie d'assurances mutuelles contre l'incendie pour Paris, une somme de 9000 fr., à prendre sur les fonds versés en 1827, à titre de don, à la caisse des hospices par cette compagnie, conformément à ses statuts, a été, suivant l'usage, répartie au mois de décembre dernier, par le conseil-général des hospices, entre les douze bureaux de charité, pour être employée en achats de cotrets. Ces combustibles se distribuent en ce moment aux indigens de la ville de Paris.

— Plusieurs incendies viennent d'éclater dans l'arrondissement de Bar-le-Duc, sur un espace de pays peu étendu. Le feu a dévoré plusieurs bâtimens à Nettancourt, à Revigny, à Moguéville et à Laheycourt. Pendant l'incendie de Moguéville, MM. Michelot, maire, et Mécusson, curé, ont mis tant de zèle à venir au secours des incendiés, qu'ils ont failli en être victimes. M. l'abbé Mécusson a reçu dans son presbytère une partie des incendiés qui se trouvoient sans asile.

— Un incendie a éclaté, le 10 de ce mois, à Montpellier; mais les prompts secours ont empêché les suites désastreuses que pouvoit avoir cet évènement. Un élève en pharmacie, nommé Peyron, a fait preuve d'un courage et d'un dévoûment peu communs: ce jeune homme, n'écoutant que le cri d'une victime qui alloit périr dans la maison incendiée, se précipita au milieu des flammes, et parvint à sauver une femme dont les brûlures sont guérissables.

— Les Pères François Basson et Juste-Basile Garin, des Etats de S. M. le roi de Sardaigne, religieux trapistes, arrivant de Sainte-Baume, près de Marseille, sont passés à Perpignan le 2 de ce mois, pour se rendre à Barcelonne. Ces vénérables cénobites étoient appelés à un couvent de leur ordre dans l'île de Majorque, et suivoient leur destination à pied, nonobstant la rigueur du temps.

— Le roi d'Angleterre vient de faire une nomination de pairs. On remarque parmi eux M. Canning, créé vicomte Canning; sir Ch. Stuart, créé lord Stuart; M. Lambton, créé lord Durham; sir Henri Wellesley, qui prendra le nom de lord Cowley. Il n'y a encore rien de terminé pour l'organisation du nouveau ministère anglais.

— Le parlement britannique a été prorogé de nouveau jusqu'au mardi 29 janvier. Cette mesure paroît avoir été prise pour que le nouveau conseil ait le temps de s'organiser.

— A la suite de l'irruption des eaux de la Tamise dans le *tunnel*, l'ingénieur français Brunel est descendu dans la rivière à l'aide de la cloche à plongeur; il a visité la crevasse, et s'est assuré de son étendue. M. Brunel espère parvenir à la boucher par les mêmes moyens qu'il a déjà mis en usage lors du premier accident de cette espèce.

— Un journal anglais assure que, dans sa dernière visite à Windsor, l'infant don Miguel a obtenu du roi d'Angleterre que les troupes britanniques évacueroient avant peu le Portugal. D'après cette feuille, des ordres ont déjà été envoyés à Lisbonne au sujet de l'évacuation,

et les troupes anglaises seroient prêtes à s'embarquer à l'arrivée de l'infant en Portugal.

— Le gouvernement espagnol a fait annoncer, dans les dépôts de réfugiés portugais, la prochaine arrivée de l'infant don Miguel en Portugal, et les sentimens dont ce prince est animé, et a fait prévenir que tout émigré qui compromettroit par sa conduite le gouvernement de S. M. C. seroit immédiatement chassé de l'Espagne. Il vient de faire part de cette notification au gouvernement portugais.

— La princesse régente de Portugal a ouvert la session des cortès générales, le 2 de ce mois, au palais d'Ajuda, à Lisbonne. Elle a prononcé un discours dans lequel elle a annoncé que son frère l'infant don Miguel alloit venir prendre possession de la régence du royaume, conformément aux lois et aux intentions de don Pedro, et que les partis seroient ainsi désarmés et les agitations calmées.

— Comme *l'Observateur autrichien*, la *Gazette d'Etat de Berlin* vient d'entrer dans des explications au sujet de la conduite que l'ambassadeur de Prusse à Constantinople a suivie d'après les ordres de son gouvernement. Ce diplomate a constamment fait tous ses efforts, comme M. d'Ottenfels, pour engager le gouvernement ottoman à accepter les moyens qu'on lui offroit pour la pacification de la Grèce; il n'a cessé d'appuyer les négociations des trois ambassadeurs alliés; et pour donner une preuve de ces assertions, qu'elle se déclare d'ailleurs autorisée à publier, la *Gazette d'Etat de Berlin* donne une copie de l'instruction qui fut donnée dans ce sens par l'ambassadeur prussien à son drogman, le 17 août dernier, lorsque le traité du 6 juillet fut notifié à la Porte.

Quelques personnes s'affligeoient de voir répandre dans le public des christs et des médailles de piété, exécutés sans goût et présentant des figures bizarrement contournées. De tels objets, loin d'exciter à la dévotion, pouvoient plutôt produire de fâcheux effets. Ne seroit-il pas possible de donner aux figures de Notre-Seigneur et des saints une expression plus digne et plus noble? La piété et le goût ne seroient-ils pas également satisfaits de retrouver, dans la composition de ces figures, quelque chose d'analogue aux idées que nous en donne la foi, ou au respect que méritent ces saints personnages? C'est ce qui a engagé un artiste estimable à mettre au jour des christs et des médailles exécutés avec soin et sur de bons modèles. Les christs sont dans la proportion de 2 à 4 pouces, et les médailles sont de 6 à 12 lignes; elles peuvent servir d'ornement aux chapelets et de récompenses pour les enfans. Les prix des épreuves sur cuivre varient de 30 cent. à 75, et sur cuivre doré ou sur argent, ils vont de 2 fr. 50 cent. à 4 fr. Les principaux sujets sont la tête du Sauveur, celles de la sainte Vierge, de saint Pierre, de saint Paul, de saint Joseph, de sainte Geneviève, la Foi, l'Espérance, la Religion, etc. On peut s'adresser à M. Duchesne, jeune, rue Neuve des Petits-Champs, n° 12. Le dépôt est rue d'Ulm, n° 3, près Sainte-Geneviève.

Sur le dernier Mémoire de M. de Montlosier, adressé à M. le président du conseil des ministres, le 1er octobre 1827.

Tourmenté par une inexprimable sollicitude pour les libertés publiques, M. de Montlosier s'obstine à nous les représenter comme exposées à un péril imminent par la ligue que forment, selon lui, les ministres de la religion et les *dévots* qu'il appelle le *parti-prêtre*. Il affectionne de plus en plus cette qualification sinistre, sans songer apparemment que c'est avec de telles armes et avec de semblables dénominations que les factieux poussèrent, il y a bientôt 40 ans, le peuple aux plus grands excès. Les cris contre les *aristocrates* furent bientôt suivis des cris *à la lanterne!* et les injures contre le clergé, les sobriquets de *calotins* et de *réfractaires*, toutes les déclamations des pamphlets et des journaux du temps, servirent à exciter la fureur des odieux auteurs des journées de septembre. C'est en répétant ces sobriquets et ces injures qu'on égorgeoit les victimes dont le sang inonda alors le sanctuaire.

Le *parti-prêtre!* quoi! ce clergé dépouillé de ses dotations antiques, de ses vastes domaines, de sa prééminence dans les ordres de l'Etat, de toutes les institutions qui, étroitement liées avec la monarchie, lui donnoient une influence réelle; ce clergé qui, dans l'ordre politique, n'a rien conservé de ce qui constitue un corps, et dont il ne reste que des individus réduits, en général, à une condition tellement médiocre, qu'elle ne devroit point exciter l'envie; c'est là ce *parti-prêtre* si puissant et si redoutable!

Non, M. de Montlosier sait bien qu'il n'a rien à craindre de la puissance de ces prétendus ennemis, et qu'il peut impunément les dénoncer aux passions, au risque de provoquer de nouveaux attentats et d'aiguiser de nouveaux poignards. Ses dénonciations, dans la forme la plus adaptée à ses desseins, ont fermenté dans des esprits déjà agités, et cette semence de haine et de discorde a porté son fruit. Ne pouvoit-il donc se contenter d'un succès si déplorable? Que demande-t-il de plus? que vient-il nous dire encore? A-t-il à nous

raconter quelques nouveaux griefs ou quelques circonstances particulières de faits déjà exposés, qui réclameroient une attention nouvelle? Nullement; il ne nous offre que la répétition plus détaillée, plus diffuse de tant de choses cent fois répétées.

Maladroit dans sa marche hostile, il attaque sans cesse avec autant d'imprudence que d'injustice, non, comme il sembleroit l'annoncer, une classe, un parti dans le ministère sacerdotal, mais le clergé tout entier, et dans les termes les plus outrageans. Il met à contribution les annales de l'Eglise pour prouver que toute la masse du clergé fut constamment en butte aux plus sévères reproches de la part des évêques ou des prédicateurs. Entr'autres passages empruntés des Pères de l'Eglise et des orateurs chrétiens, il cite quelques paroles véhémentes de saint Vincent de Paul sur les ministres des autels, et il en conclut, sans hésiter, que du temps de ce saint prêtre, la corruption étoit à son combie dans l'église de France, tandis que c'est précisément l'époque où il y eut dans le clergé français le plus de vertus éclatantes et les plus beaux exemples de charité et de sainteté. C'est avec le même discernement qu'il remonte jusqu'aux premiers siècles du christianisme où le sacerdoce brilloit de tant de noms illustres, et qu'il appuie son accusation de l'autorité de saint Cyprien et de saint Augustin. Ignore-t-il donc que les orateurs chrétiens, traduisant tous les hommes sans distinction devant le tribunal du souverain juge, tonnent avec d'autant plus de force contre les pécheurs, que leur rang est plus élevé et leur profession plus sainte? Ignore-t-il que le zèle des saints pour la perfection, s'alarmant des moindres abus, les porte à employer des expressions vives et animées pour réchauffer la tiédeur, prévenir le relâchement, réveiller la foi et donner un nouvel essor à la charité? Avec un peu de jugement et d'équité, M. de Montlosier auroit senti comment il faut entendre ces exhortations et ces reproches des saints, et n'auroit pas travesti leurs pieuses plaintes en un langage plein de hauteur et d'amertume, si éloigné de leur caractère et de leurs habitudes.

On pourroit, au reste, opposer à ce censeur inconsidéré son propre témoignage. *Plus heureux*, dit-il, *qu'au temps de saint Vincent de Paul, nous n'avons plus à déplorer aujourd'hui autant de ces actes de dépravation qui étoient signa-*

les alors ; le mal n'est pas de ce côté ; le clergé françois, à beaucoup d'égards, est remarquable du côté de la pureté des mœurs. Après un pareil aveu, comment concevoir l'acharnement inoui de M. de Montlosier contre un clergé auquel il donne cet éloge, et dont il dit, en un autre endroit de son Mémoire : *Le sacerdoce en France n'a jamais été plus pur?* M. de Montlosier va s'expliquer lui-même : *La dépravation de l'état ecclésiastique, dont se plaignoit saint Vincent de Paul, a pris une autre direction... Un esprit de piété et de soumission pieuse s'est plus généralement répandu. De cet ensemble de circonstances est résulté de la part du clergé* (excité par le parti-prêtre) *une tendance à la domination... Il m'est indispensable comme citoyen, c'est-à-dire comme homme du Roi et de la patrie, de diriger mon zèle contre cette frénésie d'ambition qui, prenant une couleur religieuse, cherche de plus en plus à s'accréditer.*

La dévotion à laquelle M. de Montlosier attribue tant de maux, *l'esprit de piété et de soumission pieuse*, voilà donc la cause de cette tendance à la domination et à l'ambition qui sont dans ce moment la grande plaie du clergé. Si quelqu'un trouvoit cette explication plus énigmatique que l'énigme même qu'il falloit expliquer, il s'en prendra au dénonciateur dont telle est la logique ordinaire. Pour nous, revenons aux imputations sur lesquelles nous avons à répondre. Où est-elle cette *domination* orgueilleuse? où est cette *frénésie d'ambition?* Nous l'avons déjà dit, dans aucun temps, dans aucun pays, il n'y eut un clergé plus dépourvu de tout moyen de dominer, et de satisfaire des désirs ambitieux. On seroit même tenté de croire que M. de Montlosier parle avec dérision, lorsqu'il avance des paradoxes si insoutenables et si manifestement contraires à la vérité. Est-ce le desservant de nos campagnes ou le pasteur de nos cités qu'on peut reconnoître à ces traits? Soit qu'on parcoure nos provinces, soit que l'on s'arrête dans la capitale, il n'y aura qu'une voix parmi les fidèles pour démentir l'accusateur. Dans le second ordre, les membres du clergé, suivant leur position, sont à peine au-dessus du besoin ; plusieurs manquent du nécessaire. Nos prélats, pour la plupart, ont tout au plus de quoi faire face aux dépenses que leur situation exige. Combien de fois n'ont-ils pas à gémir de ne pouvoir céder aux mouvemens généreux de leur cœur ! Les pères des

de porter ces énormes poids; il a fallu pour cela vaincre beaucoup d'obstacles qu'apportoient les crues du Tibre. Enfin l'opération a été terminée; le sieur Closse, Romain, s'est chargé d'amener ces colonnes du pied des Alpes à Rome, et a tout disposé pour cet effet; 217 ouvriers et autres l'ont secondé dans son opération, qui a réussi au-delà des espérances. Il va partir pour Venise pour veiller au transport de la deuxième colonne, qui doit soutenir l'autre imposte de l'arc de Placidie.

— Salomon-Léon-Vita Ascoli, âgé de 64 ans, père d'une nombreuse famille, et un des juifs les plus considérés par l'âge, les connoissances bibliques, l'étude de l'hébreu et l'attachement à la synagogue, vient enfin de se rendre, après une longue résistance, à la grâce, comme lui-même l'a avoué, il y a quelques années, à un chrétien encore vivant. Le 15 décembre dernier, il fut baptisé à Ancône, et donna aux habitans un spectacle très-consolant. Son parrain fut M. Louis Ricotti, ancien gonfalonier de la ville, homme recommandable par toute sorte de vertus. La cérémonie fut faite par M. Nembrini, évêque d'Ancône, qui prononça à cette occasion une homélie fort intéressante.

Paris. Le 21 janvier, le service pour Louis XVI a été célébré dans la chapelle des Tuileries par M. l'ancien évêque de Tulle; M. l'abbé de Rouhault de Gamaches, aumônier du Roi, a lu le testament. S. M., les ministres et plusieurs officiers de sa maison assistoient au service. A Saint-Denis, l'église étoit tendue de noir, et un grand catafalque étoit érigé au milieu. A onze heures, sont arrivés M. le Dauphin et toute la famille d'Orléans; Mme la Dauphine occupoit, comme à l'ordinaire, une tribune voilée. Le corps diplomatique, à la tête duquel étoit M. le nonce, des pairs, des députés, les députations des cours, des officiers-généraux, étoient placés à droite et à gauche de la croisée. M. l'évêque de Tempé, chanoine de St-Denis, assisté de quatre chanoines du second ordre a officié; M. l'évêque de Caryste a lu le testament.

— Le 13e régiment d'infanterie, en garnison à Lyon, vient de donner pour la quatrième fois un exemple édifiant. Le jeudi 17, au matin, M. l'archevêque-administrateur s'est rendu à l'église de la Charité avec un de ses grands-vicaires. Le prélat a célébré la messe, et a donné la communion à

15 militaires qui recevoient ce sacrement pour la première fois ; 40 ont été confirmés ; plusieurs militaires étoient venus s'asseoir à la sainte table avec leurs camarades. M. l'archevêque, ému de leur recueillement, leur a adressé une allocution pleine de sensibilité. Le soir, les militaires se sont rendus à la chapelle de Fourvière, et y ont renouvelé leurs promesses du baptême. M. l'abbé Sève, aumônier du régiment, avoit préparé ces braves gens par des instructions assidues qu'ils ont suivies d'eux-mêmes pendant six semaines. Leurs officiers favorisoient leur bonne volonté, qui ne s'est point démentie pendant tout ce temps.

— Le vendredi 18, M. le cardinal-archevêque de Toulouse s'est rendu à la prison militaire des Hauts-Murats, à Toulouse, pour y administrer le sacrement de confirmation à quelques détenus. S. Em. a été reçue par trois aumôniers de la garnison ; elle a célébré la messe, et a adressé une exhortation aux prisonniers avant de donner la confirmation. Depuis quelques années, cette prison est sur le pied le plus satisfaisant ; la chapelle a été restaurée et pourvue du mobilier nécessaire. Les prisonniers reçoivent tous les dimanches et dans la semaine les instructions convenables, qui ont opéré parmi eux d'heureux résultats. Les premières communions deviennent fréquentes, et il s'est fait un changement favorable dans les mœurs. M. le grand-aumônier, M. l'archevêque de Toulouse et l'autorité militaire ont concouru à cette réforme salutaire.

— On ne sauroit réfuter toujours les mensonges des journaux ; il est pourtant bon quelquefois de leur répondre, et afin qu'on ne puisse nous accuser de ne pas rapporter les choses bien exactement, nous mettrons sous les yeux du lecteur les pièces du procès. Le *Constitutionnel* inséra dans son numéro du 13 décembre dernier l'article suivant :

« La religion chrétienne n'admet point de distinction parmi les hommes qui la professent : tous les vrais fidèles sont égaux à ses yeux, tous les chrétiens sont frères ; elle accorde ses prières aux pauvres comme aux riches, au jardinier comme au grand seigneur. Cependant il y avoit un jardinier chez les missionnaires du Calvaire ; depuis plus de vingt ans il arrosoit de ses sueurs les sillons des révérends Pères ; il étoit aimé et estimé de la communauté, car c'étoit un brave homme. Il mourut il y a environ six mois. Croiroit-on que la sépulture lui fut refusée dans le cimetière de la maison, parce que, pour y être enterré, il faut acheter le terrain ? C'est cependant

ce qui lui arriva : son corps fut porté au cimetière de Nanterre, où M. le curé le reçut *gratis*. Cet évènement a fait faire aux habitans de cette commune quelques réflexions que nous ne répéterons pas, parce qu'elles se présentent naturellement à l'esprit. »

Voilà donc les missionnaires accusés à la fois de cupidité et d'ingratitude; peut-être cependant ne méritent-ils pas plus un reproche que l'autre, comme il le paroît par la lettre suivante :

Au Rédacteur du Constitutionnel.

Mont-Valérien, le 9 janvier 1828.

» Monsieur, si je viens démentir un peu tard quelques erreurs insérées dans votre numéro du 13 décembre, c'est que votre feuille n'arrive pas de plein vol au sommet de la montagne que j'habite. Il est faux que, depuis *six mois* ni *six ans*, il soit mort *aucun jardinier chez les missionnaires du Calvaire;* faux par conséquent et très-évidemment faux *que les révérends Pères aient exclu du cimetière de la maison ce brave homme aimé, et qui, depuis plus de vingt ans, arrosoit de ses sueurs les sillons des révérends Pères; et parce qu'il faut acheter le terrain*, etc.

» Autour du Calvaire il y a plusieurs maisons particulières qui dépendent des paroisses de Nanterre et de Surène : c'est dans l'une de ces habitations qu'est mort le domestique, qui par conséquent a été porté fort naturellement au *cimetière* de sa paroisse, et dont le décès vient, au bout de six à sept mois, réveiller et toute votre piété pour les jardiniers morts et toute votre charité pour les missionnaires vivans. Sachez enfin, pour compléter votre instruction et votre édification, peut-être même pour votre utilité future, car il ne faut jurer de rien, qu'il y a dans le cimetière du Calvaire des places réservées non-seulement pour les serviteurs de l'établissement, jardiniers ou autres, ce qui est trop juste, mais encore, et *gratis pro Deo*, pour ceux, M. le rédacteur, qui auroient fait de leur jeunesse et de leur esprit un tout autre emploi que nos bons Frères, et qui cependant devenant vieux aussi, touchés de repentir, dégoûtés de la politique, désappointés de leurs espérances, las d'une conduite trop hostile envers de fort honnêtes gens, voudroient finir par se faire ermites au Calvaire.

« Veuillez, aux termes de la loi, insérer cette lettre dans un de vos prochains numéros. J'ai l'honneur de vous saluer.

» Blanc, aumônier du Calvaire. »

Cette lettre étoit d'autant moins suspecte, que M. l'abbé Blanc, aumônier du Calvaire et chargé des inhumations, ne fait point partie de la congrégation des missionnaires. Toutefois l'impartial journaliste, qui avoit inséré l'accusation, refusa d'insérer la réponse; il le refusa malgré l'invitation expresse de M. Blanc, et dans son numéro du 10 janvier, il se contenta de mettre la note suivante :

« Nous avons, dans le *Constitutionnel* du 18 décembre, implicitement blâmé les révérends Pères du Mont-Valérien de n'avoir pas accordé la sépulture dans leur cimetière à un vieux jardinier qu'on nous avoit assuré être attaché depuis plusieurs années à cette maison. Il y a eu erreur de notre part : le bon jardinier, quand il est mort, se trouvoit au service de feue Mme la marquise de Rochegude, veuve en premières noces du prince de Galéan ; et comme cette respectable dame habitoit depuis bien des années sa maison du Calvaire, comme elle étoit la grand'mère de M. l'évêque de Nanci, qui est un des fondateurs de la congrégation du Mont-Valérien, on avoit aisément confondu la propriété de Mme la marquise de Rochegude, aïeule de M. de Janson, avec celle des missionnaires. On nous écrit qu'il y a dans le cimetière de cette maison des *places réservées* pour les serviteurs de l'établissement. C'est bien : la religion et l'humanité ne veulent pas qu'on répudie après la mort les restes du domestique fidèle qui nous a bien servis pendant sa vie. »

On jugera si cette note étoit une rétractation suffisante de l'article du 13 décembre. Le journaliste ne parle point de la lettre de M. l'abbé Blanc ; il se donne un air de scrupule, tel qu'il convient à une conscience timorée ; c'est de lui-même qu'il paroît revenir sur son premier article. Cette ame droite et franche se reproche d'avoir *implicitement blâmé les révérends Pères* ; pourroit-il nous expliquer comment il s'y prendroit pour blâmer explicitement ? Il fait entendre qu'il a pu être facilement trompé, en prenant le jardinier de Mme de Rochegude qui demeuroit près du Calvaire, pour le jardinier même du Calvaire. Mais cette circonstance même, dont la lettre de M. Blanc ne fait point mention, prouve que le *Constitutionnel* savoit fort bien tous les détails de l'affaire, et que ce n'est point par ignorance qu'il a péché. Il supposoit que le jardinier de la maison étant mort, on avoit refusé de l'enterrer dans le cimetière de l'établissement ; mais comme, au contraire, ce jardinier se porte parfaitement bien ; on conviendra qu'il eût été fort cruel de la part des missionnaires de l'enterrer tout vivant. Dans son premier article, le journaliste parloit des réflexions qu'avoient faites les habitans de Nanterre, et qu'il étoit inutile de répéter, *parce qu'elles se présentoient naturellement à l'esprit* ; ces réflexions ne changeront-elles point maintenant de nature ? Ne conduiront-elles pas les moins méfians de ses abonnés à ne pas faire trop de fonds sur la sincérité d'un journal qui, après avoir eu six mois pour prendre des renseignemens, ose débiter de tels contes sur un fait arrivé à la porte de la capi-

tale? Ce rédacteur a-t-il lieu d'être si fort surpris que, dans le cimetière du Calvaire, on fasse des concessions de terrain comme dans les autres, et qu'on en reçoive un prix égal à celui de tous les cimetières de Paris, surtout quand cet argent est destiné à achever un monument utile et religieux (1)? Ce même rédacteur peut-il croire que les dépouilles mortelles des grands seigneurs soient les seules admises dans ce cimetière quasi féodal, tandis qu'en parcourant les tombes, il pouvoit si facilement se convaincre que le plus grand nombre n'appartient point à des familles très-riches et très-nobles? Le véritable tort de ce cimetière, aux yeux du *Constitutionnel*, ne seroit-il pas de réunir les corps de chrétiens morts dans la profession de la foi catholique, et qui se sont préparés au dernier passage par la réception des sacremens? Ne seroit-ce pas d'être placé dans un lieu de pélerinage qui attire deux fois l'année les pieux fidèles de la capitale, et où on pratique des actes de dévotion? Le grand tort du cimetière du Calvaire ne seroit-ce pas de ne ressembler très-heureusement en rien à certain *champ de repos*, qu'affectionnent, dit-on, le *Constitutionnel*, ses *grands seigneurs* et ses héros; à ce *champ de repos*, où l'on décerne quelquefois les honneurs d'une pompe triomphale, et qui parfois s'est changé aussi en un *champ de bataille*? Si le journaliste trouve ridicules les emblêmes pieux et les inscriptions toutes religieuses qu'on lit au cimetière du Calvaire, nous permettra-t-il de trouver bien autrement choquantes ces inscriptions si variées des autres cimetières, ces inscriptions païennes, ou qui étalent en style emphatique le ridicule des sentimens les plus affectés; ces inscriptions où, à travers la jactance de la douleur, si j'ose parler ainsi, on aperçoit la sollicitude d'un marchand pour les intérêts de son commerce, comme par exemple, *une veuve inconsolable de son cher défunt*, qui vous avertit naïvement qu'elle *continue son commerce telle rue, tel numéro;* ces inscriptions plus révoltantes encore qui nous proposent pour modèles la *vertu* de telle actrice, le *patriotisme* de tel factieux, ou enfin qui nous apprennent qu'*ici reposent le corps et l'ame* de tel personnage?

(1) On peut s'adresser, pour ces concessions de terrain, à M. Maury, rue St-Guillaume, nº 30, ou à M. Sauveur, rue du Four-St-Germain, nº 37.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. A l'occasion du 21 janvier, le Roi vient de faire mettre à la disposition de MM. les maires de Paris une somme de 12,000 fr., pour être distribuée en secours aux pauvres de leurs arrondissemens.

— Le Roi a bien voulu faire remettre à M. le sous-préfet de Rambouillet une somme de 2000 fr., destinée à secourir les malheureux habitans des communes voisines et enclavées dans le domaine de la couronne. Déjà S. M., au mois d'août dernier, avoit envoyé à ce magistrat une somme de 1000 fr. pour le même objet.

— M. le ministre de la marine a porté à la connoissance du Roi la belle conduite de MM. d'Aigremont et Aubert, le premier commandant le brick de commerce *le Henri*, qui, à son retour de Saint-Pierre à Saint-Malo, a recueilli 22 passagers du navire anglais *le Henri*, qui alloient périr; le second commandant *le Jean-Baptiste*, qui a sauvé l'équipage du brick américain *Lydia*. S. M., qui se plaît à récompenser les actions généreuses, a nommé ces deux capitaines chevaliers de la Légion-d'Honneur.

— Mme la Dauphine, dont la sollicitude pour les malheureux est inépuisable, a fait mettre à la disposition de M. Amette, administrateur du bureau de charité du 2e arrondissement de la ville de Paris, plusieurs voies de bois à brûler, pour être distribuées par cet administrateur aux indigens de son quartier.

— Par ordonnance du 23, le Roi a nommé M. le lieutenant-général comte Ch. d'Autichamp au commandement de la 11e division militaire, à Bordeaux.

— M. le baron Capelle, conseiller d'Etat, secrétaire-général du ministère de l'intérieur, vient d'être nommé préfet du département de Seine-et-Oise, en remplacement de M. le comte de Tocqueville, appelé à la pairie.

— M. de Chareneey, avocat à la cour royale de Paris, fils du député, vient d'être nommé juge-auditeur dans le ressort de la cour.

— M. le préfet de police, accompagné de MM. les docteurs Leroux, Petit et Pelletier, membres du conseil de salubrité, et de M. Bonneau, inspecteur-général des prisons, a commencé, dimanche dernier, la visite des maisons de détention du département.

— La cour royale, sous la présidence de M. Séguier, s'est occupée, mardi dernier, de l'appel interjeté par M. de Senancourt, auteur du *Résumé de l'histoire des traditions civiles et religieuses*, contre le jugement du tribunal correctionnel qui a condamné cet écrivain à neuf mois de prison et 500 fr. d'amende, et le libraire Durey à trois mois de prison et 200 fr. d'amende, attendu que cet écrit outrageoit d'un bout à l'autre la religion de l'Etat et les autres cultes chrétiens. Malgré l'énergique plaidoirie de M. l'avocat-général de Vaufreland, la cour a déclaré qu'aucun passage du *Résumé* ne conte-

noit ni outrage ni dérision qui puisse constituer un délit, et a déchargé en conséquence les sieurs de Senancourt et Durey des condamnations prononcées contre eux.

— Le *Constitutionnel* du 17, en rendant compte d'une brochure imprimée à Rouen, sur les élections de la Seine-Inférieure, rapporte avec des commentaires insidieux beaucoup de calomnies insérées dans ladite brochure, et dirigées contre les élections de Dieppe et contre le sous-préfet de cette ville. Ce magistrat, M. le baron de Vielcastel, vient de déclarer que les faits qui le concernent dans ce libelle sont de toute fausseté, et qu'il s'est renfermé dans la stricte exécution de ses devoirs.

— M. le marquis de Caraman, ambassadeur de S. M. auprès de l'empereur d'Autriche, vient de partir pour Vienne.

— Mme la duchesse de Duras, épouse du premier gentilhomme de la chambre du Roi, vient de mourir à Nice, après une longue et douloureuse maladie. Elle étoit fille de M. le comte de Kersaint, qui vota contre la mort de Louis XVI, et qui fut immolé peu après.

— M. le comte Anglès, ministre d'Etat et ancien préfet de police, est mort, le 16, dans sa terre de Cornillon, près de Roanne, à la suite d'une longue maladie, et après avoir demandé et reçu tous les secours de la religion.

— M. le comte d'Astorg, contre-amiral honoraire, vient de mourir à la suite d'une longue maladie, et a reçu les secours de la religion. Il avoit fait partie de la chambre des députés au commencement de la restauration.

— Dans son audience du 15 de ce mois, le tribunal correctionnel de Lyon s'est occupé de l'affaire relative aux désordres qui avoient eu lieu, dans la soirée du 16 décembre, sur la place des Célestins. Cinq individus ont été condamnés à quelques mois d'emprisonnement. Le même jour, 3 ouvriers ont été condamnés à 15 jours de prison pour injures et outrages envers un officier et des soldats. Cette dernière scène s'étoit passée le 27 décembre, sur la chaussée Perrache.

— Cinq incendies, attribués à la malveillance, ayant éclaté en peu de temps dans l'arrondissement de Cambrai, M. le préfet du Nord a donné les ordres les plus sévères pour la répression du vagabondage et de la mendicité, et a recommandé aux maires d'avoir soin d'informer les autorités, dans les 24 heures, de tout crime ou accident grave.

— Voici quelques autres des personnages nouvellement nommés pairs d'Angleterre : sir W. A'Court, crée lord Heyterbury ; M. Bootle-Wilbraham, créé baron Skelmersdale ; le comte de Roseberry et le comte de Clanwilliam, qui conservent leurs titres. On vient de rendre un honneur posthume au ministre Canning, en créant sa veuve vicomtesse.

— Un certain nombre d'individus qui avoient émigré, il y a plusieurs mois, pour faire une meilleure fortune dans un autre pays, ont fait naufrage sur les côtes d'Afrique. Ils étoient partis du Hâvre pour Buenos-Ayres, sur le navire *l'Olympe*. Un brick anglais a recueilli 149 hommes, femmes et enfans, échappés à ce désastre, et vient de les débarquer à Marseille, dans le plus grand dénuement. L'adminis-

tration municipale à pourvu à leurs premiers besoins, et une quête a été faite à la Bourse de Marseille, par de respectables négocians, et dans les rues par des personnes bienfaisantes, pour procurer à ces infortunés quelques secours qui les mettent à même de retourner dans leurs familles.

— Les journaux anglais publient comme définitive et officielle la composition du ministère : 1er lord de la trésorerie et 1er ministre, le duc de Wellington; président du conseil, le comte Bathurst; sceau privé, lord Ellenborough; ministre des affaires étrangères, le comte Dudley; de l'intérieur, M. Peel; des colonies, M. Huskisson; chancelier de l'échiquier, M. Goulburn; lord chancelier, lord Lyndhurst; président du bureau du contrôle, lord Melville; directeur de la monnoie, M. Herries; président du bureau de commerce, M. O. Grant; chancelier du duché de Lancastre, lord Aberdeen; ministre de la guerre, lord Palmerston. Lord Wellington cesse d'être commandant en chef de l'armée.

— Le roi de Wurtemberg a fait l'ouverture de la session des États-généraux le 15 de ce mois. Il a prononcé, à cette occasion, un discours dans lequel il a annoncé les différens objets de législation qui alloient leur être présentés, et qui l'avoient déterminé à les convoquer extraordinairement.

— La chambre des députés de Lisbonne s'occupe en ce moment de l'adoption d'un projet de loi sur la liberté de la presse. Il laisse un peu de latitude pour ce qui concerne les matières politiques; mais en matières religieuses, les restrictions sont très-sévères.

— Le roi d'Espagne a accordé une pension de 2 réaux de villon par jour aux deux frères Philippe Pinto, de Castelfollit, dont le père, prisonnier de l'ex-général Mina, fut passé par les armes quand les révolutionnaires se furent emparés de cette ville.

— La congrégation arménienne des Mechitaristes, à Venise, poursuit avec zèle ses recherches savantes sur les monumens de l'antiquité. Après avoir publié, en 1818, la Chronique d'Eusèbe, et dans les années 1822 et 1823, les Œuvres inédites du juif Philon, elle s'occupe en ce moment de faire paroître en latin, avec le texte arménien en regard, les 15 Homélies, pour la plupart perdues dans le texte original, de Sévérien d'Émèse, évêque de Gabal, le contemporain de saint Jean-Chrysostôme, et celui qui, dans l'absence de ce grand orateur, occupoit la chaire de Constantinople.

— Après la nouvelle de la bataille de Navarin, M. de Nesselrode, ministre russe des affaires étrangères, a adressé à toutes les cours une note pour leur manifester la ferme volonté de l'empereur Nicolas de maintenir la convention de Londres du 6 juillet, et de la considérer toujours comme base des négociations, soit que la Porte adopte une conduite conforme aux désirs des trois puissances, soit qu'elle aggrave encore par des mesures hostiles les désavantages de sa position. Cette note se termine par la déclaration que ce souverain est entièrement résolu à poursuivre l'exécution du traité en question, dans un accord intime avec la France et l'Angleterre, et à observer le noble principe qui interdit aux parties contractantes toute vue d'agrandissement par conquête ou d'aucun avantage exclusif. Après la rupture

La plupart des journaux font leurs réflexions sur ce rapport : quelques-uns, qui sont bien connus par leur sagesse et leur modération, s'étonnent des ménagemens que garde le ministère. Pourquoi ne pas nommer les Jésuites? Qu'attend-on pour les expulser? Puisqu'ils ont été proscrits autrefois, n'est-on pas en droit de les proscrire encore? Faut-il tant de façons pour se débarrasser de quelques prêtres? *Ce sang est-il si pur qu'on n'ose le verser?* C'est à peu près à cela que se réduisent les raisonnemens des amis de la tolérance et de la liberté.

Le *Constitutionnel* dit qu'il s'agit *simplement d'empêcher les Jésuites de pervertir la jeunesse.* Il est sûr qu'il est scandaleux que l'on souffre ces maîtres *pervers* qui gâtent la jeunesse, qui corrompent la morale, tandis que le *Constitutionnel* travaille avec un zèle si pur à paralyser leurs sinistres efforts, et à donner à la jeunesse des leçons de morale et de vertu. N'y auroit-il pas un moyen bien simple de remédier au mal? Ce seroit de confier la direction de l'instruction à MM. du *Constitutionnel.* Ce léger surcroît de besogne n'ajouteroit pas beaucoup à leur sollicitude. Déjà obligés de porter un œil vigilant sur tout le royaume, chargés de contrôler tous les actes de l'autorité, appelés par un devoir rigoureux à dénoncer tous les abus, et même quelquefois à en imaginer ou à les exagérer, investis enfin d'un droit incontestable d'inspection et de surveillance sur tout ce qui se passe auprès et au loin, que leur en coûteroit-il d'ajouter ce nouveau fleuron à leur couronne? Il reste peut-être encore quelques prêtres mariés qu'ils pourroient remettre en place pour réparer tout le mal que font les Jésuites. Ce projet mérite quelque considération.

J'ai pourtant quelques scrupules; car, dans ce même numéro du 23, il est échappé au *Constitutionnel*, ordinairement si exact, une grosse bévue. *Il est notoire*, dit-il, *que toutes les écoles ecclésiastiques sont entre les mains des Jésuites.* Il n'y a pas, sauf le respect que je dois au journaliste, il n'y a pas de fausseté plus palpable; *il est notoire*, au contraire, qu'il n'y a que très-peu d'écoles ecclésiastiques entre les mains des Jésuites; on défie le journaliste de pouvoir en nommer plus de sept ou huit. C'est avec la même bonne foi qu'il ajoute que les Jésuites *sont très-menaçans*, qu'*ils parlent hautement de résistance*, et qu'*ils annoncent même qu'ils ont* 20,000 *hommes à leurs ordres.* Cela est non-seulement faux, mais absurde; cependant trop d'exemples prouvent qu'on peut parvenir à échauffer les esprits avec des contes tout aussi ridicules.

Quant à la formation de la commission et au choix des membres, nous n'en dirons rien. Seulement nous ne serions pas surpris que M. Dupin refusât de siéger dans cette commission. Sa délicatesse répugneroit peut-être à prononcer sur des questions sur lesquelles il a émis son avis avec beaucoup d'éclat. M. Dupin a parlé, a écrit, a plaidé contre les Jésuites; lui conviendroit-il d'être leur juge après avoir été leur agresseur? Ce procédé coûteroit, sans doute, à sa loyauté sévère et à son impartialité rigoureuse.

Herméneutique sacrée, ou Introduction à l'Ecriture sainte en général et en particulier à chacun des livres de l'ancien et du nouveau Testament, par M. Janssens; traduite par M. Pacaud (1).

Cet ouvrage fut composé par M. J. H. Janssens, lorsqu'il étoit professeur au collège de Fribourg, en Suisse; il le dicta en partie à ses élèves, tant à Fribourg qu'à Liège; il le fit imprimer en 1818, pour son cours au séminaire de Liège. L'ouvrage étoit alors en latin; nous en rendîmes compte n°.460, tome XVIII, et depuis nous parlâmes d'une critique de l'*Herméneutique*, qui est attribuée à un curé du diocèse de Liège, M. Waltrin. (Voyez notre n° 629, tome XXV.) L'indication de ces deux numéros nous dispense de répéter ce que nous disions alors sur le travail de M. Janssens, et nous croyons plus utile de faire connoître le plan de l'auteur et la division de son livre.

M. Janssens commence par quelques notions préliminaires sur la division des livres saints. Son *Herméneutique* est divisée en cinq chapitres. Dans le 1er, il établit la canonicité des livres indiqués par le concile de Trente, comme faisant partie du dépôt sacré, et répond aux difficultés sur ce sujet; il parle aussi des livres apocryphes et des livres perdus. Dans le 2e chapitre, il traite de la divinité des saintes Ecritures, de

(1) 2 vol. in-8°, prix, 14 fr. et 18 fr. franc de port. A Paris, chez Blaise, rue Férou, et au bureau de ce journal.

L'ouvrage en latin intitulé : *Hermani Janssens, in seminario episcopali Leodii scripturæ sacræ ac theologiæ dogmaticæ professoris publ. et ord. hermeneutica sacra, seu Introductio in omnes ac singulos libros sacros veteris et novi fœderis, in usum prælectionum publicarum seminarii episcopalis Leodiensis*, 2 gros vol. in-8°, papier fin, prix, 12 fr. et 16 fr. franc de port, se trouve chez Ad. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

leur inspiration, de plusieurs usages des Hébreux, de la magie, du naturalisme ou des objections des sectateurs de la religion naturelle. Le chapitre 3 est consacré à montrer l'authenticité des livres saints; ici l'auteur examine l'un après l'autre tous les livres de l'ancien et du nouveau Testament, il en indique le sujet, l'auteur, l'époque et les autres circonstances. Il prouve, par exemple, que Moïse est l'auteur du Pentateuque, et que ces livres n'ont point subi d'altération. Il discute plusieurs questions importantes sur la chronologie, sur l'âge des patriarches, sur le déluge, sur les plaies d'Egypte, et sur les autres miracles rapportés dans le Pentateuque. Le même travail a lieu sur les autres parties de l'Ecriture et sur les difficultés soulevées par les incrédules. Le chapitre est terminé par quelques questions accessoires sur les évangiles apocryphes, sur l'intégrité des livres du nouveau Testament, sur le refus des Juifs de reconnoître le Messie, sur les miracles du nouveau Testament, sur les possédés, sur la généalogie du Sauveur, etc. Ce chapitre termine le tome Ier, et occupe une partie du tome II.

Le chapitre 4 considère le texte primitif et les différentes versions des livres de l'Ecriture. L'auteur y parle de la langue hébraïque, de la division des livres saints, de leur ponctuation, de l'utilité des langues anciennes, du Pentateuque samaritain, etc. Il examine l'autorité du texte hébreu de l'ancien Testament, et du texte grec du nouveau, et montre que l'un et l'autre n'ont point été altérés dans tout ce qui est essentiel. Les versions de l'ancien et du nouveau Testament sont de deux sortes, les orientales et les occidentales; les premières sont les versions grecques, comme celle des Septante, celles d'Aquila, de Théodotion et de Symmaque, les collections d'Origène, et les versions des autres langues de l'Orient, en chaldaïque, en syriaque, en samaritain, etc. Les versions occidentales sont l'ancienne italique, la Vulgate, due en grande

partie à saint Jérôme, les corrections faites à l'édition de Clément VIII, et les autres versions plus modernes dans les différentes langues de l'Europe. L'auteur finit par montrer l'utilité du texte primitif et des versions dans l'étude de la Vulgate.

Le dernier chapitre est sur le sens des Ecritures et sur les règles de critique ou d'exégèse qu'il faut observer pour les interpréter. Ces règles sont générales ou particulières, et l'auteur établit les caractères d'une bonne et d'une mauvaise interprétation des Ecritures. Ici, il s'élève contre la licence de quelques commentateurs allemands, entr'autres Eck et Gottlob Paulus. Enfin l'ouvrage est terminé par une appendice ou supplément contenant des notions sommaires sur la géographie de la Palestine, sur la division du temps chez les Hébreux, sur leurs fêtes religieuses, leurs sacrifices, leurs poids et mesures.

Tel est le plan de cet ouvrage, qui embrasse, comme on voit, une foule d'objets, et qui est le résultat d'une immense lecture. L'auteur a consulté une foule d'essais, de dissertations, de commentaires, et en présente le résumé d'une manière claire et méthodique. Il a dû faire un choix dans tous ces écrits, et indiquer les meilleures solutions des difficultés des incrédules et des protestans. Il y a joint ses propres recherches et tout ce qu'ont pu lui fournir les progrès de la critique sacrée.

On avoit reproché à M. Janssens quelques opinions peu exactes ou même hardies, et tel étoit l'objet de la brochure citée dans notre n° 629, et intitulée : *Amandi à sanctâ cruce animadversiones criticæ*... Un ecclésiastique instruit a pris connoissance de cette brochure, et a cru, comme nous, que l'auteur avoit poussé trop loin la sévérité dans les jugemens qu'il porte de l'*Herméneutique*. Cependant il a profité des remarques de M. Waltrin pour expliquer la pensée de M. Janssens, lorsqu'elle paroissoit moins claire, ou

pour rectifier quelques inexactitudes. C'est ainsi qu'il a joint quelques notes qui montrent autant de lumières que de sagesse; on peut voir entr'autres, au tome Ier, les pages 43, 48, 73, 105, 141, 159, etc. Ces notes ont été approuvées par M. Janssens, et dissiperont apparemment les impressions défavorables que quelques personnes s'étoient formées sur son travail. Peut-être auroit-il dû insister davantage sur la question de la prophétie en général, traiter de sa nature et de sa qualité, ainsi que des moyens dont Dieu se servoit pour la transmettre. On pourroit regretter qu'il ne se fût pas étendu sur le *Protévangile* ou Evangile primitif, qui, selon quelques critiques, auroit servi de type aux autres; système absurde, mais dont une saine critique ne doit pas dédaigner de montrer l'inconsistance et le ridicule.

Nous le féliciterons de s'être élevé contre la réalité des possessions de l'Evangile, et d'avoir opposé de solides réflexions aux argumens des modernes commentateurs allemands, vrais déistes déguisés sous le manteau des protestans. Il n'est point vrai que M. Janssens ait copié les explications de ces hardis critiques; au contraire, il les redresse plusieurs fois. S'il n'est pas aussi décisif sur quelques points, c'est que la discussion en est abandonnée à la divergence des opinions. Son ouvrage sera donc utile aux professeurs d'Écriture sainte, qui y trouveront réunies les questions les plus importantes et les plus usuelles sur les livres saints, et aux élèves eux-mêmes pour les aider à saisir et à recueillir les leçons des maîtres. Aussi nous savons que MM. de Saint-Sulpice ont recommandé l'ouvrage et le font prendre dans leurs séminaires. Le jugement d'hommes si pieux, si éclairés et si sages, contrebalancera peut-être une critique assez courte, mais vive, qui a été insérée dans un journal des Pays-Bas; ce journal, fort estimable d'ailleurs, a montré dans cette occasion une sévérité où il s'est mêlé peut-être quel-

que humeur contre l'auteur. M. Janssens a été nommé récemment à une place dans le collège philosophique; il est probable qu'il répondra aux reproches un peu durs qui lui ont été adressés.

Nous ne parlons pas de la traduction, qui est faite avec soin, et qui est de M. Pacaud ; M. Janssens, qui l'a vue, en a témoigné sa satisfaction. Cette traduction procurera, à ceux qui sont moins familiers avec le latin, l'avantage de connoître un livre estimable.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

— Le mardi 29, on a célébré, dans l'église des Missions-Etrangères la fête de saint François de Sales, qui est la fête patronale de l'œuvre des Savoyards. A deux heures, il y a eu sermon par M. l'abbé Landrieux, curé de Sainte-Valère; la quête a été faite par Mmes d'Avaray et de la Bouillerie.

PARIS. Le dimanche 27, à deux heures, il y a eu au château une nombreuse réunion chez MADEMOISELLE. Cette jeune princesse a reçu les jeunes personnes de l'œuvre des Filles de Saint-André pour le soutien des écoles de campagne; on sait que S. A. R. est présidente de l'œuvre. Elle a rempli cette tâche avec autant d'affabilité que d'intelligence. M. l'abbé Jammes, aumônier de l'école polytechnique, a prononcé un discours, et a fait sentir tout ce qu'il y a de touchant dans ce zèle précoce et généreux à favoriser des établissemens utiles à la religion et à l'humanité. M. le duc de Bordeaux, conduit par M. le duc de Rivière, est arrivé avant le discours, et s'est retiré immédiatement après. Les enfans ont remis ensuite leurs offrandes, et on a reçu également celles envoyées par divers établissemens. La réunion, commencée et terminée par la prière, a présenté un spectacle intéressant par l'abondance des dons et par le zèle des enfans.

— Les exercices qui viennent d'avoir lieu à Rennes ont offert de nombreux sujets d'édification. Dès les premières instructions, le concours fut tel que les missionnaires, quoi-

que seulement au nombre de deux, résolurent de parler dans quatre églises. Le zèle leur donna un surcroît de force pour prêcher l'un et l'autre deux fois par jour. On voyoit assister régulièrement à ces exercices tout ce que la magistrature avoit de plus distingué. Il y avoit un si grand nombre de jeunes gens, qu'on pouvoit s'attendre au moins à quelque dissipation; ils ont montré, au contraire, tant d'attention et de respect, que le missionnaire les en a plusieurs fois félicités. On croiroit que M. l'évêque a voulu donner un démenti à M. Isambert, qui, dans sa lettre sur la mission d'Avignon, lui avoit prêté des dispositions très-peu bienveillantes pour les missionnaires; le prélat a voulu qu'ils logeassent à l'évêché, et a suivi leurs instructions du soir et du matin. Deux communions générales étoient annoncées; la première a été si nombreuse, que la cathédrale n'étoit pas assez vaste pour la foule des fidèles. Les hommes remplissoient le chœur et le sanctuaire, et un grand nombre a été obligé de se tenir debout après la communion. Pour la 2e communion, qui étoit fixée au jour de Noël et qui devoit être plus nombreuse, on a été forcé d'avertir que l'on donneroit la communion dans toutes les paroisses. La croix de mission, plantée il y a douze ans, commençoit à s'endommager; on a résolu de la renfermer dans une nouvelle croix en fer, et d'y ajouter les statues de la sainte Vierge et de saint Jean. Le temps, constamment pluvieux, s'est mis au beau quelques jours avant la cérémonie, et a permis d'en faire les préparatifs. Des arcs de triomphe furent élevés et décorés avec un empressement extraordinaire; c'étoit à qui se distingueroit par des décorations plus brillantes et plus variées. L'arc de triomphe élevé par la gendarmerie royale se faisoit remarquer par une élégante simplicité. Au jour fixé, la procession sortit de l'église à midi; elle étoit ouverte et fermée par des détachemens de cavalerie. Plus de 2000 jeunes personnes en blanc, la congrégation des ouvrières au nombre de 5 à 600, près de 200 demoiselles de l'association de la Providence, établie depuis la mission, 200 orphelines qu'elles entretiennent et font élever par leurs dons, les femmes en noir, l'association des dames de la Providence, les religieuses des diverses congrégations, toutes portant des oriflammes de diverses couleurs, étoient à la tête de la procession. Venoient ensuite les enfans des écoles, les élèves des maisons

d'éducation, les séminaires et le clergé des paroisses. Dix divisions de 1000 à 1100 hommes portoient la croix, qui s'avançoit avec majesté au milieu d'un brillant appareil, au son de la musique et au chant des cantiques. M. l'évêque, entouré de ses assistans, étoit suivi des généraux, de leur état-major et des magistrats. C'étoit une véritable pompe triomphale; tous en étoient frappés; les uns faisoient retentir l'air de pieuses acclamations, les autres ne pouvoient retenir leurs larmes. On arriva ainsi sur la place du Calvaire, où plus de 30,000 personnes se trouvèrent réunies. Le christ fut élevé, toutes les têtes se découvrirent pour saluer cette auguste image. M. l'abbé Guyon, placé sur le piédestal, fit une exhortation sur ce texte : *Regnavit Deus, exultet terra*. Il montra Dieu régnant par sa miséricorde ou par sa justice, et invita les fidèles à craindre l'une, et à se rendre dignes de l'autre. Il les exhorta à se pardonner mutuellement, et on en prit l'engagement avec l'accent d'une résolution courageuse. Sur l'invitation du missionnaire, le cri national de *vive le Roi!* fut prononcé avec une énergie singulière. Le missionnaire a adressé des remercîmens aux magistrats, qui, consultant moins ce que la loi ordonne que ce qu'elle permet, avoient contribué par leur présence à l'éclat de la cérémonie. La foule se retira sans accident et sans confusion. Le lendemain, la moitié de la population se rendit processionnellement au cimetière, où il y eut une exhortation. Le soir, le missionnaire prêcha sur le ciel, et fit ses adieux aux habitans de la ville.

— M. l'évêque de Bayonne a publié, sous la date du 20 novembre, un Mandement et Ordonnance pour la tenue des écoles primaires. Le prélat commence par des avis généraux sur le soin que l'on doit à l'enfance :

« Nous appelons aujourd'hui votre attention, N. T. C. F., sur un objet bien digne d'intéresser le zèle des ministres de Jésus-Christ, sur les soins que vous devez aux enfans dans l'ordre du salut. La religion, animée de l'esprit de Dieu même dont elle est l'ouvrage, porte une affection plus particulière aux êtres les plus foibles. Les pasteurs des ames, ministres de cette religion céleste, doivent être remplis du même esprit. Un des caractères que la sainte Ecriture donne au bon pasteur, c'est qu'il s'attache à guérir ce qui est malade, et à fortifier ce qui est débile. *Quod confractum fuerat alligabo, et quod infirmum fuerat consolidabo.*

» Mais quoi de plus foible que l'enfance? Sans instruction, sans expérience, elle ne sauroit résister à ceux qui l'entraînent au mal; elle

a-t toute disposée à suivre ceux qui la conduiront vers le bien. Comment ne nous empresserions-nous pas de venir à son secours et de travailler à conserver en elle l'innocence et les vertus qu'elle a reçues de Dieu dans le baptême? Cette simplicité et cette docilité qui l'exposent à être si facilement séduite, méritent toute notre sollicitude. Aussi le Sauveur, qui a voulu en tout nous servir d'exemple, a-t-il montré une affection particulière pour les enfans. Il nous les présente dans son Evangile comme l'objet spécial de son amour, *sinite parvulos venire ad me*; comme notre modèle, *nisi efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum cœlorum*; comme des être sacrés, « prenez » garde, nous dit-il, de faire peu de cas d'un seul de ces petits en» fans; car je vous dis que les anges qui veillent à leur défense, voient » sans cesse la face de mon père qui est dans les cieux; » *videte ne contemnatis unum ex his pusillis : dico enim vobis, quia angeli eorum in cœlis semper vident faciem patris mei, qui in cœlis est.*

» Ce sont là, N. T. C. F., des motifs bien puissans pour vous inspirer un zèle tendre, une vigilance toute particulière pour le salut des enfans qui sont confiés à vos soins. Les pères et les mères doivent sans doute les premiers apprendre à leurs enfans à connoître, aimer et servir Dieu; mais le plus souvent, dans la campagne surtout, ils sont hors d'état, ou ils négligent de s'acquitter d'un devoir aussi essentiel: quelquefois même ils sont la première cause de la perte de leurs enfans. C'est donc à vous, N. T. C. F., à les accueillir, à les sauver du danger, à les instruire, leur inspirer des sentimens de piété; et les prémunir contre les scandales du monde. Telle est la mission touchante que vous avez à remplir de la part de Dieu: *Pater meus et mater mea dereliquerunt me, Dominus autem assumpsit me.*

» Nous vous adresserons bientôt une instruction détaillée sur la manière de préparer les enfans à la première communion; mais il est essentiel que, long-temps avant de les admettre à la sainte table, vous veilliez à ce qu'ils soient soigneusement instruits. De là l'importance que vous devez mettre à la bonne tenue des écoles primaires, où l'enfance apprend les premiers élémens de la religion, et doit recevoir les premières impressions de vertu. »

Le règlement, en 15 articles, roule sur le choix des instituteurs, sur la manière de traiter les enfans, sur l'enseignement du catéchisme, etc. Le prélat recommande d'user envers les enfans de beaucoup de douceur, de ne point leur donner de noms injurieux, et de ne point les corriger dans le feu de la colère; il veut surtout que les maîtres travaillent autant par leur exemple que par leurs discours à leur inspirer l'amour de Dieu et de la vertu, l'horreur du vice, le respect pour la religion et pour ses ministres, l'amour et la soumission envers les parens, la bonté pour les camarades, etc. A la suite du Mandement, M. l'évêque a fait imprimer la méthode d'enseignement pour les petites écoles, extraite des

statuts synodaux de M. de Revol, évêque d'Oléron, mort dans le dernier siècle; l'intention de M. d'Astros n'est pas d'obliger les évêques à s'y conformer, mais de les engager à la lire et à la suivre autant que possible. Cette méthode, en 8 articles, traite de l'entrée à l'école, de la prière, du catéchisme, de la lecture, de l'écriture, de la messe, de l'école du soir et de la confession. Les pratiques et les avis indiqués dans cette méthode annoncent autant d'expérience que de zèle et de sagesse, et c'est une heureuse idée d'avoir présenté aux instituteurs un exemple si propre à les guider dans l'exercice de leurs fonctions.

— Nous avons grand plaisir à annoncer une démarche fort édifiante de la part d'un homme qui avoit beaucoup trop fait parler de lui, et dont il a été question plusieurs fois dans ce journal; c'est M. Rioust. On sait qu'il étoit prêtre, et que, s'étant marié pendant la révolution avec la femme d'un magistrat émigré, il a eu un procès à soutenir avec ce magistrat, quand celui-ci rentra en France. Il publia, depuis la restauration, quelques écrits, une *Protestation des membres du parlement, avec des notes*, 1814, in-8°; *Joseph II peint par lui-même*, 1816, 2 vol. in-12; *Carnot*, avec cette épigraphe : *Fruitur famâ sui*, 1817. Ce dernier écrit fut déféré aux tribunaux, et M. Rioust plaida lui-même sa cause le 29 mars de cette année. Nous avons parlé de cette affaire n°s 276, 277, 285 et 290, t. XI et XII de ce journal. M. Rioust, condamné à deux ans de prison et 10,000 francs d'amende, se réfugia dans les Pays-Bas, où il continua à écrire dans le sens du parti libéral. Un ouvrage, *Du pouvoir des princes sur les églises de leurs Etats*, lui valut les faveurs du gouvernement; on le choisit pour rédacteur du *Journal de Bruxelles*, où il faisoit de beaux articles en faveur de M. Goubau, du collège philosophique et du système suivi dans ce pays à l'égard du clergé. Voyez ce que nous en avons dit n° 1165. Mais le nom et la réputation de M. Rioust ne donnant pas beaucoup de relief à sa polémique, on l'a mis à la retraite, et le gouvernement des Pays-Bas lui a fait une pension. S'étant fixé à Binche, petite ville du Hainaut, c'est là que l'âge et la réflexion lui ont fait sentir et reconnoître ses égaremens. L'acte suivant, qu'il a dressé et rendu public, porte tous les caractères d'un retour honorable et sincère; il est conçu dans ces termes :

« L'an 1828, le 15e jour de janvier, moi, Matthieu-Noël Rioust, né à Nîmes, en France, mais actuellement habitant et domicilié à Binche, province de Hainaut, royaume des Pays-Bas; en présence des témoins que j'ai expressément choisis parmi les notables de la ville, et qui furent par moi individuellement invités et priés; savoir : MM. Boudart, professeur de rhétorique au collège; Charlier, docteur en médecine; Courtois, officier de santé; de Biseau d'Hautteville, bourgmestre; de Sebille, avocat, premier échevin; de Waha; capitaine de cavalerie; Fontaine, avocat; Froignu, juge de paix; Laurent, notaire; Motte, docteur en médecine; Rousselle, contrôleur des contributions directes,

» Ai déclaré comme suit :

» Prêtre de la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, il est arrivé (quoique n'ayant fait aucun serment à la révolution) que, cédant à la force des illusions, à l'entraînement des circonstances et aux rigueurs qui persécutoient alors le sacerdoce français, j'ai, en 1794, contracté le lien du mariage civil, que les lois civiles autorisoient.

» Quelque infraction aux lois de l'Eglise, quelque faute qu'offre de ma part cet acte, toujours néanmoins, j'ai conservé au fond de mon ame la foi en cette Eglise catholique, apostolique et romaine, et il me console d'avoir à en montrer quelques preuves dans des dons pieux que j'ai faits à la paroisse St-Pierre du Vauvray, diocèse d'Evreux, que j'habitois, et bien mieux en ce que chacun des trois enfans qui naquirent de cette union a été baptisé au vœu de l'Eglise, et par moi-même élevé dans la religion catholique, apostolique et romaine.

» Mais aujourd'hui, cette même foi qui ne m'a jamais abandonné se renouvelle et s'accroît en moi; elle me fait éprouver le plus vif besoin de la professer sans réserve, et de me réconcilier *formellement* et ostensiblement avec l'Eglise, cette bonne mère toujours indulgente, et que j'espère trouver plus indulgente encore, s'il est possible, en ce moment qu'un acte éminemment royal d'un prince magnanime, la comble de joie et de bonheur dans le pays qui m'accorde hospitalité et protection.

» A ces causes, et comme préalable à cette réconciliation sacramentelle, objet de tous mes désirs.

» Parfaitement libre, sans autre insinuation que celle de la grâce; sans autre obsession que celle de ma conscience, sans autre but que la consolation de l'Eglise, celle des fidèles et mon propre salut.

» Je reconnois que le mariage que j'ai contracté, valide selon la loi civile, a été, devant Dieu et son Eglise, nul et coupable.

» Je rétracte et désavoue tout ce qui pourroit s'être glissé dans mes écrits quelconques, tant en France que dans les Pays-Bas, contre la foi, la doctrine, la discipline et les libertés de l'Eglise catholique, apostolique et romaine; comme aussi tout ce qui pourroit s'y être glissé, dans le sens révolutionnaire, contre le respect dû à l'autorité royale et à la légitimité.

» Je fais profession de la foi selon la formule de Pie IV;

» Enfin, je demande pardon à Dieu, à l'Eglise et aux fidèles de

tous les écarts, de toutes les erreurs et de tous les scandales de ma vie, voulant désormais vivre et mourir dans la foi de l'Église catholique, apostolique et romaine, et dans la soumission à sa discipline, que je reconnois.

» Et je désire que le présent acte, dont je garderai un double et donnerai l'autre à l'autorité ecclésiastique, soit lu au prône de l'église Saint-Ursmer, à Binche, ma paroisse; et ensuite ultérieurement publié par la voie des journaux.

» Ainsi fait en double original, et signé à chaque double par moi, en présence de MM. les témoins ci-avant nommés, lesquels ont aussi signé; en ma demeure, rue de Mons, n° 179, à Binche, date que dessus. » (*Suivent les douze signatures.*)

D'après les intentions de M. Rioust, cet acte a été lu au prône de l'église paroissiale de Binche, le dimanche 20 janvier, et envoyé à plusieurs journaux. On ajoute que M. Rioust devoit approcher de la sainte table le mardi 22. Cette démarche est d'autant plus édifiante, qu'elle ne paroît point être le résultat de la maladie, et qu'on ne pourra pas soupçonner M. Rioust d'avoir voulu s'attirer par là les bonnes grâces du gouvernement belge, ou d'avoir recherché les félicitations des libéraux. Ces gens-là n'aiment point les rétractations, et n'accordent leur bienveillance et leur estime qu'aux révolutionnaires qui persévèrent dans leur endurcissement. Si M. Rioust fût mort dans l'éloignement de la religion, c'eût été un homme vertueux, un digne citoyen, un honorable proscrit comme tant d'autres; mais puisqu'il se repent, il ne mérite plus que l'on s'intéresse à lui. Quant à nous, qui n'avons pas tant d'horreur des conversions, on nous permettra de nous réjouir de la rétractation ci-dessus, et nous croyons que tous les amis de la religion s'en réjouiront avec nous.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Les journaux se sont plaint de soustractions de lettres qui ont eu lieu au préjudice de quelques négocians. L'administration des postes a tout fait pour prévenir ces soustractions, et elle a souvent invité à faire charger toute lettre contenant des valeurs au porteur; c'est le moyen de rendre la poste responsable. L'administration a fait insérer à ce sujet une note dans les journaux; mais plusieurs y ont ajouté le commentaire le plus partial et le plus perfide. Il est clair que le directeur-général des postes n'a pas l'honneur d'être dans

leurs bonnes grâces ; il a été placé par M. de Villèle ; de plus, il est violemment soupçonné d'être un homme religieux, et on croit être sûr qu'il va à la messe. Comment tolérer qu'un tel homme reste en place ? Les journaux feront donc de leur mieux pour le forcer de déguerpir. Il seroit scandaleux qu'après que M. Franchet et M. Delavau ont succombé sous les coups que leur portoit journellement le parti, M. de Vaulchier osât se maintenir malgré ce même parti. D'ailleurs, on a peut-être besoin de sa place pour satisfaire la modeste et légitime ambition de M. B. d. V. ou de quelque autre.

— Le *Journal des débats* vient d'oublier ce qu'il avoit dit plusieurs fois, qu'il n'étoit que l'organe de l'opinion, et qu'il ne faisoit que répéter ce que disoit et ce que pensoit *la France*. Dans son numéro de dimanche, il se vante d'avoir *contribué à former l'opinion publique*. Assurément personne ne lui contestera cette gloire, et l'on ne rencontre que trop dans le monde des gens estimables d'ailleurs dont la lecture de ce journal a monté la tête et faussé l'esprit : tel est l'effet naturel de déclamations quotidiennes, on finit toujours par en être plus ou moins dupe. Le même journal poussoit il y a quelques jours la témérité jusqu'à attaquer la dernière ordonnance pour la création de 76 pairs. Il décide qu'il ne faut point les recevoir ; et la *Quotidienne*, *organe de l'opinion royaliste*, loin de combattre cette décision, dit que la question est *résolue par de bons esprits dans un sens peu favorable à la couronne*. Voilà les défenseurs de la prérogative royale ; ils ont fait du chemin.

— Le Roi et M. le Dauphin sont partis, dimanche soir, pour Compiègne, d'où ils doivent revenir aujourd'hui.

— M. Le Dauphin vient d'accorder 600 fr. à l'église de Saint-Pierre-Broucq, arrondissement de Dunkerque, diocèse de Cambrai ; ce bienfait avoit été sollicité par l'ancien curé de cette paroisse, M. Top, qui l'a quittée il y a environ un an, et qui y a laissé de vifs regrets.

— Mme la Dauphine vient d'envoyer un secours de 500 fr. aux habitans du littoral du département du Morbihan, que la nullité de la pêche a réduits cette année au dénuement le plus absolu.

— Mme la Dauphine a fait remettre 200 fr. au sieur Bastiat, cultivateur à la Hosse, dans les Landes, dont la maison a été incendiée.

— Par ordonnance du 27, le Roi a nommé aux préfectures suivantes : à la Moselle, M. de Suleau, préfet de la Vendée ; à la Vendée, M. de Foresta, préfet de la Meurthe ; à la Meurthe, M. de Castéja, préfet de la Vienne ; à la Vienne, M. de Vandeuvre, préfet de Tarn-et-Garonne ; au Tarn-et-Garonne, M. de Beaumont, député ; à la Dordogne, M. de Puységur, préfet des Landes ; aux Landes, M. Chevalier, ancien préfet.

— M. le comte de Cintré, préfet démissionnaire du département de la Dordogne, a été promu par le Roi au grade d'officier de la Légion-d'Honneur.

— C'est M. de Balzac, préfet du département de la Moselle, qui remplace M. le baron Capelle dans les fonctions de secrétaire-général du ministère de l'intérieur.

— C'est M. Patry, maître des requêtes, qui est chargé, au ministère de l'intérieur, de la division de la police du royaume, et de la délivrance des passeports.

— Une ordonnance royale a appelé en service ordinaire M. le général comte de Coëtlosquet, qui n'étoit que conseiller d'Etat en service extraordinaire.

— M. l'abbé de Neuilly, doyen du chapitre de Beauvais, vient d'être nommé chanoine honoraire de Saint-Denis. Ce respectable ecclésiastique avoit eu l'honneur d'être présenté au Roi par M. l'évêque de Beauvais, lors du passage de S. M. par cette ville le 19 septembre dernier. Le Roi, par son ordonnance du 1er de ce mois, a montré qu'il se souvenoit des services de M. l'abbé de Neuilly et de sa noble famille.

— Par ordonnance du 11 novembre dernier, le Roi a accordé la décoration de la Légion-d'Honneur à M. André Chaumont, desservant de Meslay, près Vendôme, diocèse de Blois. Cette distinction est la récompense de son dévoûment à la cause royale; M. l'abbé Chaumont en a donné plusieurs fois des preuves, particulièrement en 1799, lorsqu'il étoit attaché, en qualité d'aumônier, à la 10e division de l'armée du Maine.

— La séance de la société royale des prisons, du 24, sous la présidence de M. le Dauphin, a duré fort long-temps. Le prince a d'abord accordé la parole à M. le ministre de l'intérieur, qui a fait connoître la situation des prisons. MM. les préfets de la Seine et de police ont fait un rapport sur les améliorations qu'ont obtenues depuis quelque temps les maisons de détention du département. M. Moreau, président du tribunal civil de la Seine, a fait l'éloge d'une maison établie à Paris pour recevoir les jeunes gens indociles et dérangés. On a entendu aussi les rapports de MM. le comte de Tournon, le duc de Damas, le marquis de Marbois, Jacquinot-Pampelune et d'Argout, sur le résultat des visites qu'ils ont faites des prisons de différens départemens. M. de Martignac a ensuite résumé ces divers rapports, et a manifesté ses intentions de s'occuper entièrement de l'amélioration du sort des prisonniers. A la fin de la séance, l'assemblée a prononcé l'admission de M. Appert, qui étoit présenté par MM. le duc de Choiseul et le marquis de Marbois.

— Le tribunal correctionnel a repris, vendredi dernier, les débats de l'affaire des vitres cassées, dont les prévenus sont les sieurs Gœchter, avocat; Dubarle, peintre en bâtimens, et Juliot, marchand de vins. M. l'avocat du Roi Levavasseur a soutenu l'accusation avec force; on a entendu ensuite la plaidoirie du défenseur du sieur Gœchter; celui-ci a aussi parlé quelque temps pour sa propre défense. La cause a été remise à huitaine pour la plaidoirie des avocats des autres prévenus.

— Toutes les chambres de la cour royale se sont assemblées, samedi, pour examiner un projet de code sur la *pêche fluviale* qui leur a été communiqué par ordre de M. le garde-des-sceaux.

— M. Piault, maire du 10e arrondissement de Paris, vient de donner sa démission.

— D'après les mauvaises affaires qu'ont faites dernièrement les fabriques et les maisons de commerce de Mulhouse et des villes voisines, douze des principaux fabricans de Mulhouse se sont rendus, vendredi, chez M. J. Laffite, où se trouvoient réunis plusieurs banquiers de Paris et plusieurs receveurs-généraux. Il a été décidé qu'un crédit de 5 millions seroit ouvert à MM. Kœchlin et Dolfus-Mieg, afin de les mettre à même de venir à l'aide des fabricans.

— Avant de se réunir, le 3 de ce mois, pour commencer ses opérations, le collège électoral de la Corse s'étoit rendu à une messe du Saint-Esprit qui a été célébrée par M. le chanoine de Vidau. Le bureau a été confirmé à une grande majorité, et, au premier tour de scrutin, MM. de Rivarola, député sortant, et de Vatimesnil, ont été élus députés.

— M. le général Guilleminot, qui étoit arrivé le 18 à Toulon, à bord de *l'Armide*, y a trouvé l'ordre de retourner sur-le-champ à Corfou, pour s'y réunir aux ambassadeurs d'Angleterre et de Russie, et diriger en commun les opérations.

— Les amiraux des trois escadres combinées ont notifié le 29 novembre, aux consuls des trois puissances, à Smyrne et aux Echelles, que le traité de Londres ayant arrêté qu'en cas de refus de l'intervention par la Porte, les trois puissances intercepteront tout envoi de troupes et tout transport de vivres et de munitions en Grèce et dans les îles, ils doivent engager les armateurs et capitaines de navires marchands à ne faire aucun transport de cette nature, s'ils ne veulent pas se trouver compromis.

— La chambre de commerce de Marseille vient de rendre publiques deux lettres adressées, dans ces derniers temps, par M. le vice-amiral de Rigny à M. le préfet maritime à Toulon, au sujet des expéditions que fait le commerce dans le Levant. L'amiral annonce avec autant de regrets que d'indignation, que, malgré que le sang français ait coulé en faveur des Grecs, les pirateries de ceux-ci ont redoublé, et que, dispersés dans toute la Méditerranée, et ayant pour refuge des points inaccessibles, les corsaires grecs infestent la mer. Comme plusieurs navires marchands ont été pris ou pillés par leur faute, il engage le commerce à recommander à l'avenir que ses bâtimens aient le soin de ne pas quitter l'escorte, et de ne plus s'exposer à se porter seuls d'un point à l'autre des mers du Levant. Il donne l'assurance toutefois que le commerce français a souffert moins que les autres du redoublement des pirateries grecques, et que nos escortes sont recherchées avec intérêt par les navires étrangers.

— Un incendie a éclaté, le 16, dans la commune de Labœuf, arrondissement de Nanci. La perte est évaluée à 12,000 fr.

— L'infant don Miguel est toujours à Plimouth, et ne doit s'embarquer que dans quelques jours.

— Un tremblement de terre s'est fait sentir à Venise le 15 de ce mois, à 11 heures 3 quarts du soir. Il n'a produit aucun accident.

— M. Cartwight, consul-général d'Angleterre à Constantinople, a quitté cette ville avec M. Stratford-Canning.

— Le prince Abbas-Myrza se dispose à partir de Tauris pour Pétersbourg, où il veut aller signer la paix avec l'empereur Nicolas.

— Le général Lamar est arrivé, le 19 août, à Lima, où il a été proclamé président du Pérou. On espéroit que cet évènement feroit renaître dans le pays la sécurité nécessaire à la reprise des affaires.

Sur une lettre de Piron.

On nous a communiqué une lettre de Piron, qui nous a paru précieuse par les sentimens qu'elle renferme. Tout le monde sait quels ont été les torts de Piron; mais on ne sait point assez quel a été son repentir. Ce repentir se trouve cependant consigné dans plusieurs de ses écrits. Nous permettra-t-on d'entrer à ce sujet dans quelques détails propres à faire ressortir les regrets qu'eut Piron d'avoir attaché son nom à une pièce de vers trop coupable?

Alexis Piron, né à Dijon en 1689, et mort à Paris le 21 janvier 1773, fut un des littérateurs les plus spirituels et les plus féconds de l'époque où il vécut; il a beaucoup travaillé, entr'autres pour le théâtre, et il est cité pour le sel de ses reparties et le mordant de ses épigrammes. Fort jeune encore, il céda à une déplorable tentation, et composa une ode fameuse sur un sujet obscène. Cette pièce n'eut que trop de publicité, et Piron sentit bientôt lui-même tout ce que cet écart avoit de condamnable. Il s'arrête long-temps sur ce point dans sa préface de la *Métromanie*, et parle de son repentir sincère et profond. « Puisse enfin, dit-il, cet humiliant et libre aveu, qui d'ailleurs manquoit essentiellement au sceau de ma condamnation, achever d'expier une si vieille extravagance! Puisse le regret mortel que j'en eus, presqu'en la commettant, regret que ma vénération pour les bonnes mœurs me fait emporter au tombeau, puisse-t-il me mériter le pardon dans les deux mondes! »

Piron saisit cette occasion de désavouer des pièces publiées sous son nom en d'infâmes recueils. « La pièce, dit-il, sur laquelle entre tant d'autres je vois le mien avec plus de douleur et d'impatience, est celle intitulée : *le Débauché converti;* mélange horrible et révoltant, ajoute-t-il, d'impiétés et d'ordures. » On pourroit citer encore d'autres passages de cette préface de la *Métromanie,* qui montreroient combien Piron étoit profondément pénétré du sentiment de sa faute. Dans le testament qu'il adressa à l'Académie, il n'est pas moins précis sur cet article. *Je lègue,* dit-il, *aux jeunes insensés qui auront la malheureuse démangeaison de se signaler par des écrits licencieux et corrupteurs; je leur lègue, dis-je, mon exemple, ma punition et mon repentir sincère et public.*

Enfin nous trouvons un dernier témoignage de ces sentimens dans une lettre adressée par Piron à Laplace, directeur du *Mercure de France,* en lui envoyant une paraphrase du *de Profundis*. Cette lettre, quoiqu'insérée dans le *Mercure,* et répétée dans quelques autres recueils, n'est pas cependant aussi connue qu'elle mérite de l'être; c'est ce qui nous engage à la reproduire ici. La lettre est du 16 avril 1765, huit ans avant la mort de Piron :

« Voilà, Monsieur, le dernier enfant de ma muse, et plût à Dieu que son premier eût ressemblé à celui-là! S'il a le bonheur de mériter votre attache et l'approbation du censeur, vous m'obligerez de l'honorer d'une place dans votre *Mercure*, et de l'annoncer sous mon nom dans la table, qu'on parcourt d'abord pour y choisir les morceaux qui affectent. Ce n'est pas que ce nom, de si petit bruit sur le Parnasse, me semble capable d'intéresser beaucoup par lui seul; mais on aime les contrastes, et, prévenu comme on est sur le caractère de mon ame depuis le malheureux égarement de mon esprit il y a plus de cinquante ans, je m'imagine que les vrais dévots et les faux, et ceux qui ne sont ni l'un ni l'autre, ne seront pas fâchés de voir où cette ame en est dans ses derniers sentimens, et comment cet esprit vieilli s'y sera pris pour les exprimer.

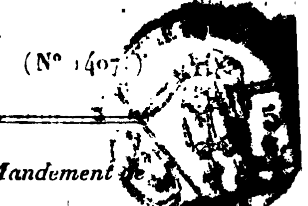
» L'orgueil poétique, au reste, comme vous concevez bien, Monsieur, n'a point ici de prétention : c'est à l'humiliation plutôt que je cours visiblement. Je m'attends bien à la mauvaise pitié et aux plaisanteries de nos mondains : or, parmi vos lecteurs il y a cent de ces messieurs contre une bonne ame qui m'approuvera, sans songer même si les vers sont bien ou mal faits. On dira ce qu'on voudra, j'aurai fait ce qui m'aura plu; j'aurai un peu pacifié ma conscience, en attendant la rémission d'en haut; j'aurai peut-être édifié, bien tard à la vérité pour qui eut le malheur de scandaliser si tôt; mais encore vaut-il mieux, pour une ame chrétienne et pécheresse, prêcher sur l'échelle que jamais. C'est à vous, Monsieur, guidé par vos lumières, de me seconder ou de me laisser là. Tout ce que vous ferez sera bien fait, tout ce que vous pensez est bien pensé, à moins que vous ne pensiez que quelqu'un puisse être, avec une plus sincère estime et plus de considération que moi...... »

AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 février sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui en font la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du réabonnement.*

Ils voudront bien joindre à toutes les réclamations, changement d'adresse, réabonnement, la dernière adresse imprimée, que l'on reçoit avec chaque numéro. Cela évite des recherches, et empêche des erreurs.

Ce Journal paroît les mercredi et samedi de chaque semaine; prix pour la France 8 francs pour trois mois, 15 francs pour six mois, et 28 francs pour l'année, franc de port : POUR LES PAYS ÉTRANGERS, la Suisse exceptée, 9 francs 50 cent. pour trois mois, 18 francs pour six mois et 33 francs pour l'année. Chaque trimestre formant un volume, on ne peut souscrire que des 12 février, 12 mai, 12 août et 12 novembre, époques où commence chaque volume. Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis et adressés à M. Ad. LE CLERE, au bureau de ce journal.



Sur le nouveau Bréviaire de Beauvais, et le Mandement de Mgr l'évêque à ce sujet (1).

En même temps que M. l'évêque de Beauvais préparoit le Catéchisme dont nous avons rendu compte, le prélat se disposoit encore à publier une nouvelle édition du Bréviaire, à l'usage de son diocèse. La rareté des exemplaires et le projet d'améliorations nombreuses nécessitoient cette entreprise. Elle fut confiée, sous la direction de M. l'évêque, à plusieurs membres du chapitre, ecclésiastiques aussi recommandables par leur doctrine que par leur piété. Ils ont, en grande partie, recomposé le Bréviaire; ils l'auroient peut-être entièrement refondu, si l'on n'eût consulté l'intérêt des fidèles, qui se seroient vus par là dans la nécessité de se pourvoir d'autres livres d'église. On a, du reste, travaillé à donner à cet ouvrage toute la perfection dont il étoit susceptible, et on se flatte qu'il ne laisse pas plus à désirer sous le rapport de la composition que sous celui de l'exécution typographique. La partie du printemps est précédée d'un Mandement écrit en latin, dans lequel M. l'évêque adresse au clergé les plus sages conseils. En voici des passages que nous avons traduits :

« La prière, N. T. C. F., est l'ornement de notre sacerdoce, la grande obligation du prêtre et l'ame de toutes nos fonctions. Destinés par la Providence à être le sel de la terre, la lumière du monde, la loi vivante des peuples, le modèle du troupeau, comment donnerions-nous aux fidèles l'exemple de la chasteté, de la foi, de la douceur, de la sagesse dans les discours et dans toute la conduite, si nous n'invoquions assidument celui de qui vient tout don parfait? Quel moyen d'échapper aux filets tendus autour de nous pour nous perdre, à l'attrait du vice, à l'autorité des conseils et des exemples, à la dissipation inévitable dans le commerce des hommes, aux dangers qui nous attendent dans l'exercice même des plus saintes fonctions, si la prière n'attiroit pas à

(1) A Beauvais, chez Achille Desjardins, imprimeur de Mgr l'évêque.

chaque instant sur nous les bénédictions et les secours d'en haut? Nous sommes les pasteurs du troupeau, les coopérateurs de Jésus-Christ dans le salut des ames, *Dei adjutores;* il nous appartient donc de porter jusqu'au trône de la majesté divine les besoins et les péchés des peuples, de pousser ces gémissemens ineffables que l'Esprit saint produit dans les cœurs, d'ouvrir le ciel sur la tête de nos frères, et d'en faire descendre la rosée. Notre dignité est vénérable! Entre les mains du prêtre, comme dans le sein de Marie, dit saint Augustin, le Verbe de Dieu est conçu en quelque sorte et s'incarne de nouveau. Oserions-nous approcher chaque jour de l'autel, et célébrer le plus redoutable des mystères, si notre vie n'étoit que le fantôme d'une vie chrétienne, si nous n'avions pas contracté l'habitude de recueillir notre esprit, de veiller avec Jésus-Christ, et si les pratiques que les fidèles soigneux de leur sanctification n'omettroient pas sans remords, nous étoient étrangères, ou, pour ainsi dire, inconnues; si, en un mot, nos journées n'étoient pas, comme celles du roi-prophète, *consacrées et sanctifiées par le sacrifice du matin, par l'exercice de l'oraison, par une union constante avec le seigneur?* »

Après avoir ainsi montré la nécessité où sont les prêtres de prier, M. l'évêque de Beauvais fait ressortir d'une manière bien solide les avantages qui résultent pour leur propre salut, comme pour le succès de leur ministère, de la récitation de l'office divin. Nous laisserons parler le prélat.

« L'Eglise, N. T. C. F., a donc montré une sollicitude maternelle pour le salut de nos ames, en nous imposant l'obligation de la prière publique; et, loin de nous plaindre de la rigueur de ses ordonnances, il faut lui rendre grâces de nous avoir secourus dans le besoin le plus pressant, d'avoir ouvert, pour nous et pour les peuples, un canal pur et fécond de bénédictions et de faveurs célestes. Qu'il doit nous être cher et précieux, en effet, cet exercice saint dans lequel nous empruntons la voix de l'épouse de Jésus-Christ, pour perpétuer le culte suprême que le Fils de Dieu a offert à son père pendant le cours de sa vie mortelle, qui nous permet de parler au Seigneur, non en notre propre nom, mais comme députés de l'Eglise, comme interprètes de ses vœux et de ses soupirs, comme organes des nécessités publiques et privées! Qu'il est consolant pour notre foi d'avoir sans cesse

sous les yeux les plus beaux passages de cette Ecriture inspirée, qui est le testament d'un père, le code de ses leçons et de ses ordonnances, *la substance et le soutien de notre sacerdoce*, comme s'exprime le concile de Nicée; *une lettre que Dieu nous envoie du ciel où il règne, pour nous inviter à la conquête de son royaume, et pour nous indiquer les routes qui peuvent conduire au bonheur!* Quelle facilité nous est donnée pour accomplir le précepte imposé aux prêtres *de lire assidument, d'étudier à fond les divines Ecritures*, de connoître Jésus-Christ, et d'aller souvent puiser à la source *de toute sagesse et de toute science!* Quels fruits merveilleux ne devons-nous pas attendre de cette lecture pour notre instruction, la correction de nos mœurs, et pour la conduite du troupeau qui nous est confié, suivant ce bel éloge de nos livres saints : *Toute écriture inspirée de Dieu est utile pour enseigner, pour reprendre, pour corriger, pour instruire en toute justice, et conduire l'homme de Dieu jusqu'à la perfection, en le rendant propre à tous les genres de bien!* Quels secours nous trouvons encore pour notre édification dans l'exemple de tant de saints qui ont brillé par de si éclatantes vertus, et dont les travaux apostoliques viennent à chaque instant ranimer notre zèle! Quel avantage plus grand enfin que de voir passer sous nos yeux, dans le courant d'une année, les règles de la discipline, les ordonnances des conciles, les sentences des Pères dont l'observance est un de nos devoirs essentiels? »

Ces considérations sont, pour M. l'évêque de Beauvais, de puissans motifs d'espérer que le Bréviaire qu'il présente sera reçu avec respect, avec reconnoissance, avec joie. Après quelques autres réflexions sur les causes de la nouvelle édition du Bréviaire, le prélat expose la série des changemens qu'elle a subis; bornons-nous à indiquer les principaux. Les prières qui entrent habituellement dans la récitation du saint office étoient disséminées, on les a réunies. Plusieurs offices, jusqu'alors étrangers au Bréviaire, y ont été introduits; tels sont, par exemple, ceux des cinq plaies de N. S., de la compassion de la sainte Vierge, et de quelques saints les plus célèbres des derniers temps, par leur tendre piété, par leur dévoûment et par leurs services. On en a élevé quelques-uns à un degré supérieur, entr'autres saint Vincent de Paul, dont la mémoire doit être particulièrement chère au diocèse

de Beauvais, où son zèle s'est exercé. On a ajouté un commun pour les prêtres, un autre pour les abbés. Des offices propres ont été composés pour les temps de l'Epiphanie, pour les 3 dimanches qui précèdent le carême, pour sainte Anne, mère de la sainte Vierge, pour saint Louis, et pour quelques autres saints où l'office commun ne répondoit pas à leur histoire et à leur réputation de sainteté. Le nombre des oraisons et des répons a été augmenté. Parmi les leçons et les homélies, les hymnes et les cantiques, les uns ont été modifiés et remplacés par de plus convenables, les autres ont reçu des additions que leur excessive brièveté rendoit indispensables. Un des principaux soins des éditeurs a été de vérifier scrupuleusement les textes de l'Ecriture et des Pères; rien, en un mot, n'a été négligé pour rendre ce Bréviaire digne de son objet.

M. l'évêque espère donc que son travail sera agréable et utile à ceux dans l'intérêt de qui il a été entrepris, qu'il contribuera à nourrir leur foi, à exciter leur piété, et que le renouvellement du Bréviaire deviendra l'occasion d'un renouvellement de zèle et de ferveur. Plein de cette confiance, le prélat rappelle les règles prescrites par l'Eglise pour les heures et les qualités de la prière, et commente, à ce sujet, des textes heureusement choisis dans l'Ecriture et dans la tradition. M. l'évêque termine ainsi son instruction :

« Vénérables membres du chapitre de la cathédrale, vous, l'honneur de notre église principale, le modèle du clergé, notre joie, notre consolation, notre couronne, nous ne terminerons pas cette instruction sans dire, à votre louange, que c'est à votre pieux dévoûment qu'est dû le rétablissement de l'office public dans ce diocèse. On vous a vus, oubliant votre âge avancé, vos infirmités, vos longues souffrances, votre nombre si peu proportionné avec la tâche que vous vous imposiez, solliciter le bonheur d'entourer chaque jour les autels et de chanter les cantiques de Sion, et vous acquitter de cette noble fonction avec une dignité, une décence, une gravité qui frappent les regards des peuples, et sont pour eux le sujet d'une grande édification. Puissent vos successeurs ne pas dégénérer de votre foi, et recueillir de vos mains le précieux héritage que vous leur léguerez! Puisse le sacrifice de l'adoration, de l'amour, de la piété et des humbles supplications se perpétuer d'âge en âge, et des ames ra-

chetées du sang de Jésus-Christ, et destinées à ne former avec lui qu'un seul Christ, avoir toujours des médiateurs et des intercepteurs auprès de Dieu, parmi ceux qui sont les dispensateurs des mystères! Puissent enfin tous les pasteurs du troupeau, qui surpassent les fidèles en honneurs et en prérogatives, les surpasser encore en mérite, en vertus, en sainteté, et le scandale que déploroit saint Jérôme être à jamais banni de ce diocèse : une des causes les plus lamentables de la ruine de l'Eglise seroit que les laïques eussent plus de religion que les clercs; *vehementer Ecclesiam destruit meliores esse laicos quàm clericos!* »

Nous sommes assurés que ces extraits de l'ouvrage d'un évêque si distingué n'intéresseront pas seulement ceux à qui le Mandement est spécialement adressé. M. Feutrier se propose de publier incessamment des statuts pour son diocèse, qui attend avec impatience ce nouveau bienfait de la sollicitude et de l'activité du prélat. La publication d'un Bréviaire est aujourd'hui une entreprise si difficile sous tous les rapports, qu'on ne peut que féliciter M. Feutrier de l'avoir exécutée dès les premières années de son épiscopat. Son diocèse, qui se compose de plusieurs anciens diocèses ou de fragmens de diocèses, aura ainsi une seule et même liturgie. Le nouveau Bréviaire sera obligatoire dans un an, à dater du Mandement qui est du 8 décembre dernier. Ce Bréviaire a été tiré sur trois papiers différens; le papier vélin, qui est de 40 fr.; le second, qui est de 25 fr., et le troisième, qui est de 17 fr.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. M. l'archevêque publie, sous la date du 29 janvier, un Mandement pour l'ouverture de la session des chambres. Le prélat commence ainsi :

« Le plus sage et le plus puissant des rois d'Israël, N. T. C. F., après avoir, avec le sentiment de l'humilité la plus profonde, qui n'est autre que celui de la vérité, reconnu *la foiblesse* de l'homme livré à ses propres forces, *son ignorance* lorsqu'il est abandonné aux seules lumières de sa raison, *la timidité de ses pensées, l'incertitude de ses prévoyances, son défaut d'intelligence* pour bien comprendre la science

des lois et des jugemens, la petitesse enfin et le *néant* de ceux-là mêmes qui paroissent *les plus consommés parmi les enfans des hommes, si la sagesse divine n'habite point en eux*, s'adressoit plein de confiance au Dieu de ses pères, et il lui disoit de tout son cœur. »

Après avoir cité la prière tirée du chap. 7 de la Sagesse, le prélat ajoute en finissant :

« Telle est, N. T. C. F., telle doit être la prière habituelle des rois, des dépositaires de leur confiance ou de leur pouvoir, des législateurs, des magistrats, des chefs de la société et des familles. Mais il est des circonstances où cette prière doit être répétée avec plus de ferveur et de solennité; aussi notre auguste et religieux monarque veut-il venir, accompagné des princes de sa maison, des pairs du royaume et des députés des départemens, se prosterner au pied des saints autels pour réclamer une abondante effusion de dons célestes sur les délibérations importantes qui vont s'ouvrir.

» La France entière environnera son Roi. Elle implorera ces grâces avec lui : consacrée particulièrement à la très-sainte Vierge, elle les demandera par la douceur et les vertus de son *cœur* maternel. Ces vœux ardens et unanimes, présentés par Marie, toucheront le cœur de notre Dieu, et son inépuisable miséricorde, pour nous déjà si féconde en miracles, ouvrira avec munificence en notre faveur *ce trésor infini* de la sagesse d'où découlent à la fois pour les particuliers et pour les peuples *le bonheur et l'immortalité*. »

Le Mandement porte que le lundi 4 février, veille de l'ouverture de la session, il sera célébré, à Notre-Dame, une messe solennelle du St-Esprit; on y fera mémoire du sacré Cœur de Jésus et du très-saint Cœur de Marie, par les oraisons marquées par le Missel. La messe sera précédée du *Veni, Creator*, et suivie de l'*Exaudiat*. Le dimanche 10, la grand'-messe dans toutes les églises sera de même précédée du *Veni, Creator*, et suivie de l'*Exaudiat;* on y dira les oraisons du Saint-Esprit, du Sacré-Cœur, du Cœur de Marie, et les oraisons pour le Roi. Le mardi 5 et les deux jours suivans, on fera à Notre-Dame les prières de 40 heures; au salut, après le *Sub tuum*, on chantera trois fois *Cor Mariæ sanctissimum, ora pro nobis; Parce, Domine*... avant la bénédiction, et *Cor Jesu sacratissimum, miserere nobis*, après la bénédiction. Le salut et les autres prières auront lieu le jeudi et les deux jours suivans dans les autres églises. On y chantera, les jours libres, la messe du Saint-Sacrement, ou celle du Sacré-Cœur, avec mémoire du Cœur de Marie. Dans les autres paroisses du diocèse, on fera les prières des 40 heures

les 3 dimanches suivans. A dater du jour de l'ouverture de la session, les prêtres diront pendant neuf jours, aux messes basses, les oraisons pour les chambres, celles du Sacré-Cœur et du Cœur de Marie. M. l'archevêque invite les curés et autres ecclésiastiques à exhorter les fidèles à la dévotion au Cœur de Marie; il permet d'en dire la messe le 8 février, jour où cette fête se célèbre dans plusieurs maisons religieuses; cette messe, s'il n'y en a pas une propre, sera celle *De Beatâ*, avec les oraisons du Cœur de Marie, telles qu'elles se trouvent à la fête du Sacré-Cœur.

— Dimanche dernier, M. l'archevêque de Paris a célébré la messe dans l'église de St-Julien-le-Pauvre, où il y avoit une réunion des dames de l'œuvre de Ste-Anne et des jeunes filles qu'elles recueillent et dirigent. Le prélat est arrivé à neuf heures; après l'évangile, il s'est retourné, a lu l'évangile du 3e dimanche après l'Epiphanie, en français, et a fait sur cette lecture une exhortation ou homélie également pieuse et solide, paraphrasant les paroles du lépreux et du centurion, et celles du Sauveur, et en tirant des instructions pratiques et parfaitement adaptées à son auditoire. Après ce discours, la messe a continué; la communion a été édifiante et nombreuse. Après la messe, on a fait la quête pour l'œuvre, qui a pour objet, comme on sait, de maintenir dans les sentiers de la vertu de jeunes filles, et qui ressemble beaucoup par ce but à l'œuvre de Saint-Joseph établie pour les jeunes gens.

— Nous nous hâtons de rectifier une lourde faute qui se trouve dans notre dernier numéro; à la page 156, où nous rendions compte de l'ouvrage de M. Janssens, on a lu sans doute avec étonnement cette phrase : *Nous le féliciterons de s'être élevé contre la réalité des possessions de l'Evangile.* Assurément il n'y auroit pas eu de quoi féliciter M. Janssens; aussi n'est-ce pas là ce que nous avons voulu dire. Cet auteur ne s'est pas *élevé contre la réalité des possessions*, mais *contre ceux qui nient la réalité des possessions.* Il discute cette question pages 156 et suivantes du tome II de la nouvelle traduction; c'est la matière de quatre paragraphes différens. M. Janssens examine les objections des déistes et celles de quelques commentateurs modernes, entr'autres Jahn, Schnappinger et Brentanno; il montre que le sentiment de ces derniers est contraire au sens littéral de l'Evan-

gile, et entraîneroit des conséquences inadmissibles. Il y a dans son livre dix pages sur cette question qu'il résout d'une manière très-orthodoxe, tandis que, s'il s'étoit *élevé contre la réalité des possessions*, cette témérité condamnable n'auroit mérité de notre part qu'une improbation sévère.

— Il n'y a que quatre mois que M. l'évêque d'Aire est dans son diocèse, et déjà, malgré les travaux et les occupations inséparables des premiers momens de son administration, il a donné lui-même une retraite à son clergé, une seconde aux élèves de son grand séminaire, et une troisième aux élèves du petit séminaire et du collège d'Aire, réunis dans l'église de la paroisse. Le prélat prêchoit tous les jours; il a prêché aussi à la fin de la retraite, a célébré la messe, et a donné la communion générale. Il a ainsi connu à son arrivée tous les prêtres, et tous les jeunes gens qui sont pour plusieurs années l'espérance du sacerdoce. Mais cela ne suffit point point encore au zèle de M. Savy; le prélat veut connoître aussi son troupeau. Il va partir avec un de ses grands-vicaires et trois missionnaires pour visiter la lande, qui est la partie de son diocèse qui éprouve le plus de besoins. Que de fruits ne doit-on pas attendre des soins et de la vigilance d'un évêque si actif et si dévoué! Les espérances redoublent quand on se rappelle que le clergé du diocèse est un de ceux qui montrèrent le plus de fermeté à une époque de défection et de délire; à peine y compta-t-on quelques exemples de foiblesse. Aux restes de l'ancien clergé, il faut joindre les jeunes prêtres formés à leur école, et qui se montrent dignes de leur succéder. Le grand et le petit séminaire sont remplis d'une jeunesse animée d'une noble émulation. Par un accord heureux, à côté des vertus cléricales, le collège d'Aire, connu par son excellente discipline, et dirigé aussi par des ecclésiastiques, forme pour le département des Landes et pour les pays environnans une génération élevée dans les principes qui peuvent le plus contribuer au repos et au bonheur de la société.

— On nous transmet les détails d'une mission donnée dans le diocèse de Coutances, par M. l'abbé Lelong, chapelain du château de Meudon. Cet ecclésiastique avoit fait, l'année dernière, une mission à Hardinvast, dans le même diocèse, et y a encore dernièrement présidé à une retraite. A la suite de cette retraite, il est allé à Breuville, arrondis-

sement de Valognes, et y a passé six semaines, occupé à prêcher et à confesser. Les habitans du lieu et même ceux des paroisses voisines sont venus entendre ses instructions, malgré le froid et le mauvais temps. M. Lelong et M. Lebas, curé de Breuville, confessoient le jour, et même une partie des nuits; ils étoient secondés par les curés de Couville et de Hardinvast, qui leur avoient offert leurs services, et néanmoins ils n'ont pu suffire à entendre tous ceux qui témoignoient le désir de revenir à Dieu. M. l'abbé Lelong a mis la paix dans les familles et le calme dans bien des consciences troublées, et il a à se féliciter des succès de ses soins. Le jour de la communion générale, 13 janvier, quoiqu'on n'eût admis que les communians dans l'église, elle se trouva pleine d'hommes et de femmes, et on eut peine à les placer. On étoit touché de leur recueillement, de leur dévotion et des larmes de joie que versoient un grand nombre. Le maire et l'adjoint ont donné l'exemple, avec les membres du conseil municipal et ceux de la fabrique. M. l'abbé Lelong récitoit les actes; le soir, il y eut encore instruction et renouvellement des vœux du baptême. Le lendemain matin, l'église se trouva encore entièrement remplie pour la messe d'actions de grâces et pour l'instruction qui suivit. Le zélé missionnaire a obtenu des paroissiens des fonds pour réparer l'église et le presbytère, et est parti ensuite pour le diocèse de Bayeux, où il étoit appelé par M. l'évêque.

— Jean-Conrard Posch, militaire suisse, né à Lipperschways, canton de Thurgovie, est mort le 10 janvier à l'hôpital de Perpignan. Il avoit été élevé dans la religion protestante, et avant de mourir, il a fait abjuration de la religion protestante en présence de témoins, et entre les mains de l'aumônier de l'hôpital. Il y avoit long-temps qu'il méditoit cette démarche, dont il avoit été détourné par ses compatriotes. Entré à l'hôpital de Perpignan au commencement de novembre dernier, il a employé le temps de sa maladie à se confirmer dans son projet, et Dieu lui a laissé le temps de l'exécuter.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Depuis quelques jours, on ne parloit plus de M. de Villèle; voilà que les journaux recommencent à le poursuivre. Qu'a-t-il donc fait?

qu'a-t-il dit? Rien. Mais on lui suppose des projets, on feint qu'il veut se mettre à la tête d'une opposition dans la chambre des pairs ; et là-dessus il faut l'attaquer de nouveau : il n'est question de rien moins que de le mettre en accusation. Un journal royaliste trouve que ce renouvellement de clameurs prouve que M. de Villèle a tort : que ne se faisoit-il oublier? Mais peut-il empêcher les journaux de crier? est-il responsable de leurs alarmes, soit qu'elles soient réelles, soit qu'elles soient simulées? N'est-ce pas là un prétexte à de nouvelles déclamations, et ne peut-on pas ainsi les recommencer chaque jour sur des bruits qu'on imagine ou sur des nouvelles qu'on invente?

— La présence de 150 libéraux dans la nouvelle chambre ne suffit pas encore pour satisfaire et rassurer entièrement ces amis déclarés de la monarchie constitutionnelle ; il leur faut un nouveau renfort, et ils ont publié une liste de candidats pour les prochaines élections dans les sept arrondissemens électoraux de Paris. Ces candidats sont incontestablement la fleur des royalistes : ce sont MM. d'Argenson, Matthieu Dumas, Salverte, Maurice Duval, de Menneval, Daunou, Agier, Corcelles, Viennet, Charles Lameth, Boulay de la Meurthe, Bavoux, Jay, Humann, etc. Il est visible que ces noms sont pris dans une seule couleur et avec l'intention bien décidée d'affermir à jamais la monarchie contre les efforts des révolutionnaires et des buonapartistes. Tous les candidats ci-dessus ont fait leurs preuves à cet égard.

— Contrafatto a été exposé mardi. Aux préparatifs qui se firent sur la place du Palais, on se douta qu'il alloit paroître, et en un instant la foule devint immense. Des flots d'ouvriers arrivoient par toutes les issues de la place ; les chefs d'ateliers leur avoient sans doute permis de venir repaître leurs yeux du spectacle de la honte d'un prêtre. Quand Contrafatto arriva, des cris s'élevèrent : *voilà le curé!* Beaucoup vouloient qu'on lui mît la soutane. Quand on lui appliqua le fer, il se trouva mal. Il faut le dire, cet accident n'excita aucune pitié dans la foule, qui cependant n'étoit pas composée seulement des dernières classes du peuple ; on porta la barbarie jusqu'à crier au bourreau : *bis*, *bis*. Lorsqu'on a emmené Contrafatto, la multitude a suivi long-temps la voiture, et sembloit vouloir s'assurer du prisonnier. Le *Journal des débats* lui-même a l'air d'être révolté *de la joie féroce* qu'a montrée la foule, *des huées, des exclamations et des applaudissemens* qui se faisoient entendre, des cris *dont rien ne sauroit justifier l'indécence*... Mais qui a provoqué cette *joie féroce* et *l'indécence de ces cris*, si ce n'est cet acharnement de quelques journaux contre les prêtres? Quand les beaux esprits s'attachent à déclamer contre les prêtres, à les accuser, à les flétrir de noms odieux, à les rendre ridicules, il est tout simple que le peuple, qui ne sait pas faire de belles phrases, mais qui entend très-bien ce qu'on veut lui dire, accable de coups ou d'injures ceux qu'on lui dépeint sous de noires couleurs.

— Le *Constitutionnel* vient d'admettre au nombre de ses rédacteurs M. de Montlosier ; heureuse alliance qui fait autant d'honneur à l'un qu'à l'autre!

— Le Roi vient de faire remettre 500 fr. à M. le sous-préfet de Trévoux, pour réparer l'église de Villiers.

— Le Roi vient d'accorder, à la veuve de M. Pichald, la survivance de la plus grande partie de la pension dont jouissoit depuis peu cet homme de lettres.

— Le Roi vient de nommer chevalier de la Légion-d'Honneur le pilote Tremintin, pour récompenser le courage et le dévoûment dont il a fait preuve en secondant vaillamment l'enseigne de vaisseau Bisson dans la défense de la prise du corsaire *le Panayotti*. Ce pilote est arrivé à Marseille avec quatre matelots échappés au désastre.

— Le Roi vient d'autoriser M. le comte de Faucigny-Lucinge, aide-de-camp de M. le duc de Bordeaux, à porter le titre de prince de Lucinge, dont la transmission est reconnue légale.

— S. A. R. Mlle d'Orléans a donné au curé de Saint-Eloi, canton de Saint-Amand-Roche-Savine (Puy-de-Dôme), la somme de 1000 fr. pour la reconstruction du clocher de cette paroisse.

— Une ordonnance royale interprétative porte que la peine à appliquer à tout militaire convaincu d'avoir volé de l'argent de l'ordinaire de ses camarades, ou tout autre effet à eux appartenant, est celle de six ans de fers prononcée par la loi du 12 mai 1793.

— De son côté, M. le procureur-général a appelé *à minimâ* du jugement qui condamne M. Cauchois-Lemaire à 15 mois de prison. L'affaire doit toujours être appelée aujourd'hui.

— M. le lieutenant-général comte Hugot vient de mourir à Paris.

— La commission chargée du rapport au sujet des écoles ecclésiastiques s'est assemblée mercredi dernier dans une des salles du conseil d'Etat. M. l'archevêque de Paris a été élu président, et M. Mounier, secrétaire.

— L'examen du Code militaire se continue dans les divisions militaires, sous l'inspection des lieutenans-généraux qui y commandent. Chaque section de ce Code est envoyée aux états-majors, et une commission, formée du lieutenant-général, des maréchaux-de-camp, du chef d'Etat-major, de l'intendant et de quelques autres officiers supérieurs, délibère sur les articles. Les observations de chaque membre sont discutées, et celles que la commission juge les meilleures sont rédigées et soumises au ministre.

— Il existe depuis quelques années, à Coligny (Ain), une institution qui ne sauroit être trop connue. Une société de demoiselles se réunit, une fois par semaine, pour travailler à des vêtemens dont l'étoffe est achetée avec l'argent de leurs épargnes, et qui sont destinés aux familles indigentes. Le zèle de ces bienfaitrices des pauvres ne se borne pas là; presque chacune de leurs réunions de plaisir est suivie d'une quête, et tous ces dons sont distribués par elles-mêmes aux malades, aux malheureux, aux indigens, avec une charité active et bienveillante.

— Dans la nuit de samedi à dimanche dernier, on a volé les vases sacrés de la cathédrale de Strasbourg, en brisant les portes du tabernacle. On attribue ce sacrilège à une bande qui exploite depuis quelque temps les bords du Rhin.

— Dans la matinée du 6 de ce mois, une partie de la tour de l'église de Busigny (Nord) s'est écroulée avec un horrible fracas. On frémit en pensant au danger qu'auroient couru les habitans de cette paroisse, si ce malheureux évènement fût arrivé quelques heures plus tard, c'est-à-dire pendant l'office divin : on auroit eu certainement à regretter la perte d'un grand nombre d'individus; mais heureusement personne n'a péri. M. le sous-préfet de Cambrai a de suite envoyé sur les lieux M. Debaralle, architecte actif et intelligent, pour prévenir tout accident ultérieur.

— Conformément à une ordonnance du 23 janvier, il va être formé, dans le tribunal de première instance séant à Marvejols, pour l'expédition des affaires civiles arriérées, une chambre temporaire, dont la durée n'excédera pas un an à compter de son installation, à moins qu'elle ne soit prorogée ou renouvelée.

— Tandis que plusieurs cours royales, et notamment celle de Paris, persévèrent à déclarer comme abrogé le réglement de 1723 sur le commerce de la librairie, malgré l'ordonnance interprétative rendue par le Roi le 1er septembre dernier, la cour de Nanci, faisant application de cette ordonnance, vient de condamner à 500 fr. d'amende un nommé Léonce Vincenot, pour avoir exercé la profession de libraire sans brevet personnel.

— Le recensement qui a été fait à Lyon à la fin de l'année dernière, porte la population de cette ville, y compris les quartiers de la Quarantaine et de Saint-Just, à 149,733 habitans. En 1826, ce nombre n'étoit que de 143,232; différence en plus, 6501 individus. Le nombre des métiers de la fabrique d'étoffes de soie en activité à Lyon s'est élevé, en 1827, à 17,387; il n'y en avoit, l'année précédente, que 16,664. C'est la meilleure preuve que le commerce et l'industrie, dans cette seconde ville du royaume, sont loin de se ralentir.

— Voici, d'après des renseignemens fournis par le *Phare du Hâvre*, l'état de notre marine royale : vaisseaux de ligne à flot, sous cale couverte, bien entretenus, et dont la plus grande quantité se trouve à Brest et à Toulon, *l'Océan, le Majestueux, l'Austerlitz, le Wagram, le Royal-Louis, le Montebello, le Héros, le Souverain*, de 118 canons; *le Trocadero, le Commerce de Paris, le Duc d'Angoulême*, de 110 canons; *le Foudroyant, l'Eylau, le Jupiter, l'Illustre, le Diadème, le Conquérant, le Duquesne, le Magnifique, le Santi-Petri, le Neptune, l'Algésiras, le Tourville, le Vétéran*, de 84 canons; *le Borée, le Courageux, le Breslaw, le Danube, l'Ulm, le Nestor, le Marengo, le Trident, le Trajan, le Gaulois, la Ville de Marseille, le Colosse, le Scipion, l'Orion, le Duguay-Trouin, le Superbe, la Provence, le Duc de Berri, le Jean-Bart, le Triton, la Couronne*, de 74 canons. Total, 45 vaisseaux de ligne, à quoi il faut ajouter 14 frégates du premier rang (54 canons), 23 du second rang (44 canons), 18 corvettes de 24 à 26 canons, 15 grands bricks de 22 caronades, 20 plus petits de 16 à 18 canons, 15 goëlettes-bricks de 18 caronades, 19 *id.* de 10 à 14, et enfin, 90 bâtimens de moindre force; en tout 259 bâtimens. Nous avons en outre, sur les chantiers, 19 vaisseaux en construction, dont 12 sont prêts à être lancés, 15 frégates du premier rang, 12 de 44, et une quantité de corvettes,

de bricks-bombardes, etc.; ce qui portera le nombre ci-dessus à environ 350. Le personnel du service de l'Etat est de 22,000 hommes.

— La comtesse de Celles, épouse de l'ambassadeur des Pays-Bas auprès du saint Siége, est morte à Rome le 13 janvier. Elle étoit fille du comte de Valence et petite-fille de Mme de Genlis.

— Le *Journal de Genève* dément la nouvelle publiée par les journaux français, d'après la *Gazette de Lausanne*, que la peine de mort étoit abolie dans le Valais.

— L'ouverture du parlement anglais a eu lieu le 29 janvier. Le lord chancelier, qui a ouvert la session par commission du roi, a prononcé le discours. Il a roulé principalement sur les affaires de la Grèce, et porte que S. M. britannique ne cesse d'espérer un arrangement définitif et le maintien de la paix. Le lord chancelier a annoncé aussi que le roi venoit de donner l'ordre de retirer ses troupes du Portugal. La discussion sur l'adresse a commencé immédiatement. Elle a été adoptée dans les deux chambres sans opposition.

— Voici comment on croit que sont partagés les membres du nouveau ministère anglais, relativement à la question de l'émancipation : pour l'émancipation, le comte Dudley, lord Melville, lord Ellenborough, M. Grant, lord Aberdeen, lord Palmerston, M. Huskisson. Contre : le duc de Wellington, le comte Bathurst, M. Goulburn, le lord chancelier, M. Peel, M. Herries.

— L'amiral anglais Mackellar, qui habite depuis peu Tournai, vient de donner à la bibliothèque publique de cette ville un manuscrit chinois, antique, sur feuilles de palmier, d'une très-belle conservation. Ce monument précieux a été rapporté par l'amiral, de la ville de Seringapatnam, lors de la conquête par les Anglais de cette capitale de l'empire de Tippoo-Saïb.

— M. l'archevêque de Malines vient de refuser la bibliothèque d'un chanoine du chapitre de Malines, que celui-ci vouloit lui léguer par testament. Ce vénérable prélat a motivé son refus sur ce que la famille de ce chanoine pouvoit être dans une situation qui lui rendroit nécessaire le produit de la vente de cette bibliothèque.

— Dans sa séance du 9, la chambre des pairs de Portugal a entendu la lecture de la réponse de l'infant don Miguel à l'adresse de félicitation qu'elle lui avoit faite sur son mariage avec la reine dona Maria II. Le prince se félicite personnellement de cette union, qui perpétuera, ajoute-t-il, l'autorité royale dans la famille de Bragance, et affermira la paix du royaume, en laissant intactes les lois de la monarchie.

— Le gouvernement russe, considérant la part que plusieurs étudians étrangers ont prise à diverses menées démagogiques, vient de recommander à ses ambassadeurs à l'étranger d'user des plus grandes précautions dans l'expédition des passeports, principalement aux instituteurs et aux domestiques qui se proposent de se rendre en Pologne et en Russie.

— Il paroît qu'un traité supplémentaire a été conclu, le 21 décembre, entre les cabinets de Londres, de Paris et de Pétersbourg. On assure qu'il a été convenu que les trois puissances feront usage des moyens qui sont en leur pouvoir pour exiger avec vigueur de la Porte

qu'elle s'occupe enfin des propositions qui lui ont été faites pour le bien de l'humanité et pour la sûreté du commerce de toutes les nations. On y a renouvelé l'interdiction réciproque de chercher, sous aucun prétexte, un agrandissement de territoire ou d'autres avantages quelconques. Néanmoins on s'occupera plus tard d'un dédommagement des frais occasionnés par les mesures d'exécution.

— On vient de prendre à Constantinople des mesures de rigueur contre les sujets anglais et russes dont les moyens d'existence paroissoient douteux aux autorités. Tous ces individus, au nombre d'environ 250, ont été transportés dans l'Archipel. Les vaisseaux anglais et russes chargés de grains qui n'ont pas quitté ce port depuis la bataille de Navarin, se voient obligés de vendre leurs magasins à tout prix, parce qu'ils n'ont pu obtenir de firman, et que les chargemens de cette nature courent le risque d'être avariés par un plus long retard.

— Les commandans des escadres combinées dans la Méditerranée ont, dit-on, déclaré en état de blocus tous les ports de la Grèce occupés par les Turcs, tels que Patras, Modon, Navarin et Coron.

— On a éprouvé, dans la nuit du 29 au 30 novembre dernier, un violent tremblement de terre à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe); les effets n'en ont cependant pas été désastreux. A Marie-Galante, il a été précédé d'une bourrasque assez forte, mais dont on espère que les plantations n'auront pas souffert.

Dissertation sur l'ostensoir d'or offert par Fénelon à son église métropolitaine, pour servir de Supplément aux différentes Histoires de Fénelon (1).

Est-il vrai que Fénelon ait fait présent à son église cathédrale d'un très-bel ostensoir, porté par un personnage symbolique, qui fouloit aux pieds des livres dont l'un offroit ces mots : *Maximes des saints*? Ce fait est raconté par Chaudon dans la première édition de son *Dictionnaire historique*, en 1766, par Sabatier dans ses *Trois siècles de la littérature*, par d'Alembert dans son *Eloge de Fénelon*, par le Père Querbeuf dans sa *Vie de Fénelon*, etc. M. de Bausset n'admit cependant point cette tradition dans la première édition de son Histoire, et dans la deuxième, il présentoit l'anecdote comme peu vraisemblable et comme difficile à concilier avec la simplicité habituelle de Fénelon. M. l'abbé Servois, grand-vicaire de Cambrai, lut en 1816, à la société d'ému-

(1) In-8°, prix, 1 fr. 25 cent. et 1 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Ferra, rue des Grands-Augustins, et au bureau de ce journal.

lation de cette ville, des observations où il constate le fait, et qui ont été depuis imprimées. Des habitans de Cambrai crurent devoir réclamer auprès de M. le cardinal de Bausset, et lui adressèrent une déclaration signée de 23 d'entr'eux, pour constater le don de l'ostensoir, avec la circonstance énoncée ci-dessus. Nous insérâmes cette pièce n° 574, d'après le désir de S. Em. elle-même. Ce numéro de notre journal étant parvenu à M. l'abbé de Calonne, ancien grand-vicaire et chanoine de Cambrai, alors retiré au Canada, il nous adressa une lettre datée des Trois-Rivières, le 2 juin 1820, et dans laquelle il certifioit avoir vu souvent l'ostensoir, tel que nous l'avons décrit. Nous mîmes cette lettre sous les yeux de M. le cardinal de Bausset, qui fut le premier à nous engager à l'insérer, ce qui fut fait n° 651.

Cette lettre de l'abbé de Calonne engagea le nouvel éditeur de Fénelon à faire de nouvelles recherches sur la tradition relative à l'ostensoir. M. l'abbé Isnard, aujourd'hui curé à Amiens, lui certifia avoir vu, avant la révolution, l'ostensoir tel qu'il est décrit par l'abbé de Calonne. M. l'abbé Evrard, ancien chanoine de Cambrai; M. l'abbé Albert de Carondelet, aussi ancien chanoine; M. l'abbé Gosse, qui étoit à Cambrai en 1780; M. l'abbé Godefroy, grand-vicaire de Tournai, et autrefois secrétaire de l'archevêché de Cambrai, attestèrent la même chose par lettres. D'autres témoignages conformes furent donnés par M. Lenglet, curé de St-Géry, à Cambrai; par M. d'Haussy, curé de Cagnoncle; par M. Ribauville, ancien sacristain de la métropole.

L'éditeur cite ces lettres et déclarations dans la première partie de sa *Dissertation*, et dans la deuxième, il discute quelques objections. La plus forte est tirée d'une lettre de M. Gricourt, ancien officier, qui déclare que les livres foulés aux pieds dans l'ostensoir portoient sur le dos : *Biblia sacra* et *Novum Testamentum*. Il faut avouer qu'il n'est guère probable qu'on eût représenté les livres saints foulés aux pieds par le personnage allégorique; cela n'est guère conforme aux convenances, et le tact exquis de Fénelon eût été blessé d'une telle idée. D'ailleurs M. de Gricourt avoue, dans une lettre postérieure à M. Servois, qu'il *se défie de sa mémoire sur ce point*, et qu'il *se garde bien de vouloir infirmer le témoignage de personnes plus familiarisées qu'un ancien militaire avec ces sortes d'objets.*

On a allégué le silence des registres du chapitre de Cambrai; mais ces registres, rédigés fort succinctement, avoient plutôt pour but de conserver tout ce qui avoit rapport aux intérêts du chapitre. L'éditeur examine aussi l'objection que l'on tire de ce que cet ostensoir eût été un acte d'ostentation peu en harmonie avec la simplicité habituelle de Fénelon, et il croit que l'archevêque voulut par là confondre ses ennemis, qui répandoient des nuages sur la sincérité de sa soumission. Mais, dit M. l'abbé Servois, Fénelon n'a jamais reconnu qu'il eût été dans l'erreur; comment eût-il pu consentir à représenter son livre foulé aux pieds? Le nouvel éditeur discute ce point avec beaucoup de sagacité, et montre que Fénelon abandonnoit son livre, et convenoit s'y être servi d'expressions inexactes et fautives. Enfin il prévient encore une autre difficulté qu'on pourroit tirer du silence du chevalier de Ramsai dans son *Histoire de Fénelon*.

Telle est la substance de cette *Dissertation*, qui, en 30 et quelques pages, éclaircit parfaitement le fait en question. Les documens qu'a réunis le judicieux éditeur, et les réflexions qu'il y ajoute ne laissent plus lieu au doute, et doivent dissiper tous les nuages; on reconnoît ici l'exactitude et la sagacité qui ont présidé à la nouvelle édition des œuvres de Fénelon. Cette *Dissertation* doit en faire partie, et elle a été publiée à part pour satisfaire la curiosité des amateurs. Elle porte une gravure au trait représentant l'ostensoir, tel qu'on peut se le figurer d'après l'idée qu'en donnent les témoignages de ceux qui l'avoient vu.

La Fin des Jésuites et de bien d'autres, par M. Bellemare (1).

Le succès des trois premiers écrits du spirituel et courageux auteur, et la gravité des circonstances, l'ont engagé à publier cette nouvelle brochure. Elle commence par un projet de requête au Roi en faveur des Jésuites, ou plutôt en faveur des familles qui leur ont confié le soin d'élever leurs enfans. L'auteur cherche les causes de la crise nouvelle qui menace un corps célèbre, montre quel est l'aveuglement et la mauvaise foi de ses ennemis, et indique le résultat probable d'un tel déchaînement. Nous citerons une autre fois quelques passages de cet écrit, où il n'y a pas moins de verve, de piquant et de raison que dans les *trois Procès dans un*, le *Collège de mon fils*, etc.

---

(1) In-8°, prix, 1 fr. 50 cent. et 1 fr. 85 cent. franc de port. A Paris, chez Dentu, et au bureau de ce journal.

Sur la nouvelle commission pour les écoles ecclésiastiques.

Le rapport de M. le garde-des-sceaux au Roi sur les petits séminaires, et la formation d'une commission appelée à donner son avis sur cet objet ont vivement excité l'attention du public. Les uns craignent, les autres espèrent. On prétend savoir que, quoique les Jésuites ne soient pas nommés dans le rapport, il sera cependant question d'eux et de leurs établissemens. Quelques journaux ont même soulevé une question plus générale encore; c'est le droit des évêques sur leurs petits séminaires, droit reconnu par l'ordonnance du 5 octobre 1814, et qui ne sembloit plus susceptible de discussion. Cette ordonnance, à l'époque où elle fut rendue, fut universellement approuvée et applaudie; elle faisoit cesser un régime vexatoire, elle assuroit la perpétuité du sacerdoce menacé d'une destruction prochaine, elle étoit à la fois en harmonie avec les vœux, les droits et les besoins de la religion. Toutefois il s'est élevé depuis quelques plaintes. On a parlé des droits de l'université, du tort que lui fait l'ordonnance, de l'abus du privilège accordé aux évêques. Un professeur de l'académie de Paris, M. Favier, se plaint dans le n° 27 du *Journal de l'instruction publique*, que l'ordonnance de 1814 *est devenue un instrument de dommage*, qu'elle a été *torturée par une interprétation intéressée*, et que *l'exemption du prélèvement universitaire* a peuplé les écoles ecclésiastiques au grand détriment des collèges.

Je conçois qu'un membre de l'université ne voie rien de plus important que l'université, et rien de plus précieux que le *prélèvement;* mais outre que ce raisonnement est un peu *intéressé* de sa part, j'oserois lui demander si l'université est plus dans l'ordre légal que les évêques. L'université, créée par un simple décret de Buonaparte, est-elle donc plus respectable que les évêques établis en vertu d'une loi? A-t-elle un titre plus sacré que les évêques? présente-t-elle plus de garanties? inspire-t-elle plus de confiance? Des écoles placées sous les yeux des évêques, surveillées par eux, dirigées par des ecclésiastiques choisis, seront-elles donc moins bien

surveillées et moins bien dirigées que des collèges placés loin des yeux des chefs de l'université, et visités seulement une fois l'année par un inspecteur ambulant qui arrivera en poste, examinera en courant, et repartira au bout de deux jours pour aller faire ailleurs la même apparition rapide, prêt à oublier bientôt ce qu'il n'a vu que fort superficiellement? et quand il y porteroit l'attention et le zèle le plus louables, pourroit-il, dans une si courte visite, découvrir ou réprimer tous les abus, réparer les brèches faites à la discipline, rendre les études florissantes, s'assurer s'il n'y a point de désordres secrets, si les maîtres s'acquittent tous de leurs fonctions avec exactitude? Qui nous répond qu'on ne se contraindra pas devant lui pendant quelques jours, sauf à reprendre ensuite ses habitudes de négligence, et à laisser s'enraciner les abus les plus fâcheux, soit pour les progrès des études, soit pour le régime intérieur et la tenue du collège? Dans les petits séminaires, au contraire, l'autorité ecclésiastique exerce une surveillance immédiate et habituelle qui est très-favorable au maintien de la discipline. Ces écoles sont dans la résidence de l'évêque, ou du moins peu éloignées de lui, et il a un intérêt direct à ce que les études et les mœurs y soient également soignées.

Car, et c'est là une nouvelle raison en faveur des petits séminaires, ces écoles sont nécessaires pour la perpétuité du sacerdoce. Dans l'état actuel de la société, l'état ecclésiastique manqueroit bientôt de sujets, s'il n'y avoit des établissemens particuliers pour favoriser les vocations cléricales. Ce n'est pas dans les collèges de l'université, au milieu d'une foule de jeunes gens qui y apportent un esprit différent, une extrême dissipation, et souvent même de grandes préventions contre la religion, ce n'est point dans les collèges où viennent de toutes parts des enfans appartenans à toutes les classes, et héritiers de toutes les opinions et de toutes les passions qui partagent le monde; ce n'est point là, dis-je, qu'on peut espérer de voir naître ou se soutenir des vocations ecclésiastiques. Elles échoueroient bientôt au milieu des dérisions et des moqueries d'une jeunesse folâtre, indifférente, peut-être même déjà ennemie. L'expérience est ici d'accord avec la raison; que l'on compte, par exemple, combien il est sorti de prêtres, depuis vingt ans, des quatre ou cinq collèges principaux de Paris qui ont fourni, depuis cette époque,

tant de milliers de sujets à la magistrature, au commerce, à l'armée, à toutes les professions, et que l'on juge ce que le diocèse de Paris auroit à attendre, s'il étoit réduit à cette seule ressource pour réparer les pertes du sanctuaire.

Cependant si un Etat ne peut subsister sans religion, il n'est pas moins vrai que la religion ne peut subsister sans prêtres. Il faut donc lui donner les moyens d'en avoir; il faut lui laisser la possibilité de remplacer ceux que la mort moissonne chaque jour; il faut lui laisser préparer dans le silence et la retraite des successeurs aux pasteurs, aux évêques, à tous ceux qui occupent des places dans l'Eglise. Pour cela, il ne faut pas attendre que les pasteurs et les évêques soient morts. L'éducation ecclésiastique est longue; elle est l'affaire de dix ou douze ans, en réunissant les études, les épreuves préparatoires, et le temps qui doit être consacré à la théologie. Il est donc nécessaire de prendre des mesures de longue main, et de préparer des sujets loin du tumulte et de la dissipation du monde. Sans ces précautions, le sacerdoce s'éteindroit, et la religion, frappée de stérilité, disparoîtroit bientôt parmi nous. La révolution avoit déjà introduit, à cet égard, une assez grande lacune; l'exil, la déportation, les massacres et les échafauds ont moissonné avant le temps nombre de prêtres qui n'ont point été remplacés. Les séminaires, fermés pendant quinze ans, laissoient interrompue cette succession de candidats qui entroient annuellement dans le sanctuaire; plus de vocations, plus d'ordinations; le ministère ecclésiastique, loin de pouvoir songer à l'avenir, étoit même proscrit pour le temps présent, ou sujet à des restrictions et à des entraves qui se renouveloient de jour en jour.

Il étoit temps que cet état de choses cessât; encore quelques années, et il n'y auroit plus eu de prêtres pour perpétuer la tribu sainte, et pour apprendre les traditions du sanctuaire aux jeunes gens qui ont le courage de se consacrer à cette carrière. Quiconque s'intéresse donc au maintien de la religion parmi nous doit applaudir au zèle des évêques qui ont cherché à effacer la trace des maux passés et à remplir les vides existans. Chaque diocèse a aujourd'hui des écoles ecclésiastiques secondaires qui forment toute l'espérance de l'Eglise pour recruter le sacerdoce. Quelques-uns veulent bien convenir que ces écoles sont nécessaires, mais ils se

plaignent qu'elles sont trop multipliées. Le fait est cependant que la moitié des diocèses ne compte qu'une de ces écoles par département. On voit par un relevé fait dans l'Almanach du clergé que 41 diocèses n'ont qu'un petit séminaire par département; les 39 autres ont obtenu une et quelquefois deux autres écoles; mais cette concession a été motivée sur des raisons très-graves, sur l'étendue des diocèses, sur la difficulté des communications, sur de plus grands besoins et sur d'autres circonstances qui ont déterminé l'ordonnance royale. Ainsi le diocèse de Bordeaux, qui renferme plus de 600 paroisses, une immense superficie, une population de près de 600,000 ames, et qui, avec cela, est un de ceux où la disette de prêtres se fait plus sentir; le diocèse de Bordeaux ne trouvoit pas dans un seul petit séminaire toutes les ressources nécessaires à ses besoins, et le petit séminaire de Bazas, autorisé par une ordonnance spéciale en 1819, étoit réclamé par les motifs les plus impérieux, et fut encore moins un bienfait qu'un acte de justice commandé par l'intérêt de la religion.

Une autre objection contre ces écoles ecclésiastiques est qu'on y reçoit des jeunes gens qui ne se destinent point au sacerdoce; ce qui, aux yeux de quelques personnes, est un grand tort que l'on fait à l'université et presque un vol que l'on commet envers elle. Mais si les enfans sont aussi bien dans les petits séminaires que dans les colléges, si les études y sont généralement aussi bonnes, si les maîtres y sont au moins tout aussi propres à inspirer la confiance, si le bon ordre et la discipline y prospèrent au moins autant, n'est-ce pas là ce qu'il y a de plus important pour la société et pour les familles? Pourquoi, dans un temps où on parle beaucoup de liberté, refuseroit-on aux parens la faculté de choisir une école qui leur paroît présenter plus de sujets de garantie? Les droits des familles ne sont-ils pas aussi respectables que ceux de l'université? Son privilége doit-il l'emporter sur ceux de la nature et du sang? Un père a auprès de lui une école ecclésiastique dirigée par des maîtres qu'il estime et qu'il respecte; comment lui interdiroit-on d'y placer son fils, et lui intimeroit-on de l'envoyer à un collège éloigné et qui ne lui inspire pas la même confiance? Mais cet enfant ne se destine pas à l'état ecclésiastique; qui peut savoir ce qu'un enfant de 10 ou 12 ans voudra être à 15

ou 18? En attendant, seroit-ce un si grand malheur qu'il fût formé à la piété, qu'il apprît sous des prêtres vertueux à honorer et à pratiquer la religion, qu'il prît des habitudes de décence et de modestie, qui lui prépareroient un avenir plus heureux?

Enviera-t-on à des établissemens pauvres, et qui n'ont point de dotation, la faculté de recevoir des élèves plus riches, ou du moins en état de payer leur pension? Il est notoire que, dans la plupart des petits séminaires, les élèves qui se destinent à l'état ecclésiastique sont en grande partie à la charge de ces établissemens; très-peu paient la pension par eux-mêmes, beaucoup ne peuvent même pourvoir à la dépense de leur entretien. N'est-il pas naturel et légitime que les chefs de ces écoles cherchent des moyens de les soutenir? Est-ce un si grand abus qu'il admettent des jeunes gens de familles aisées qui contribuent à alléger le fardeau de leur dépense? Si le gouvernement ne peut doter ces maisons, ne peut-il pas les favoriser au moins des concessions qui ne lui coûtent rien? Ne doit-il pas voir avec plaisir qu'on lui épargne la peine de soutenir des écoles dont l'Eglise a besoin? Ne doit-il pas se féliciter d'un arrangement qui réunit tous les avantages, qui est utile à l'Eglise sans être onéreux à l'Etat, qui rend service aux familles en leur ouvrant des écoles dignes de leur confiance, et qui contribue à maintenir ces mêmes écoles; qui ne trouble point l'ordre public, et qui, au contraire, lui est favorable, en protégeant des établissemens où l'on forme la jeunesse à la vertu, à la piété, à l'amour du travail, à la soumission à l'autorité?

Enfin la dernière objection contre les écoles ecclésiastiques est l'exemption de la rétribution universitaire. Il est à croire que ce grief n'est pas le moindre aux yeux de quelques membres de l'université. Nous ne leur rappellerons pas que cette rétribution excite depuis long-temps de vives réclamations, qu'elle étoit illégale dans son origine et vexatoire dans l'exécution, que les conseils-généraux de département en ont sollicité presque tous la suppression, et que, dans leur dernière session, un grand nombre d'entr'eux l'ont encore réclamée. Mais nous ferons remarquer qu'il y auroit plus que de la sévérité à exiger cet impôt d'établissemens qui ne subsistent que par la charité des fidèles. Ces établissemens, nécessaires à la perpétuité du sacerdoce, ont droit à la protec-

tion et aux encouragemens du monarque religieux; quel singulier encouragement ne seroit-ce pas que de les grever d'un impôt? Il faudroit donc quêter pour payer la rétribution, et ensuite quêter pour faire subsister ces écoles; ce seroit mettre une taxe sur la charité, et spéculer sur les aumônes des fidèles; ce seroit faire acheter à l'Eglise le privilège d'avoir des prêtres, et ajouter par une exaction cruelle à l'indigence et à la détresse de la religion, déjà frappée dans toutes les institutions qui faisoient sa force et sa gloire. C'étoit bien assez de l'avoir dépouillée; peut-être avoit-elle droit d'espérer qu'on ne lui feroit pas acheter le privilège de tendre la main à la charité publique, et qu'elle ne seroit pas réduite à payer un diplôme pour obtenir la faveur de mendier.

Nous croyons avoir répondu aux principales objections qu'on fait contre les écoles ecclésiastiques; nous ne doutons point qu'il ne fût possible de faire valoir beaucoup d'autres considérations importantes et décisives qui n'échapperont point, nous devons l'espérer, à l'attention de la nouvelle commission. Il nous resteroit encore à traiter la question relative aux Jésuites; mais cette question est déjà résolue pour tous les esprits sages et pour tous les cœurs droits. Nous ne renonçons pas néanmoins à y revenir encore, et à essayer de faire entendre le cri de la raison et de la justice aux passions ardentes qui nous entourent.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Le lundi 4 février, le Roi et la famille royale sont partis à midi moins un quart des Tuileries pour se rendre à Notre-Dame. Le cortège se composoit de seize voitures, et étoit escorté par plusieurs détachemens de cavalerie. La garde royale et les troupes de la garnison formoient la haie. M. l'archevêque, à la tête de son chapitre, a reçu S. M. à l'entrée de l'église, et lui a présenté l'eau bénite. Le Roi a été conduit, sous le dais, à son prie-dieu, placé au milieu de la nef. Les princes et princesses se sont placés à droite et à gauche du Roi. M. le cardinal de Croï, grand-aumônier,

M. l'évêque d'Hermopolis, premier aumônier, et tous les grands-officiers étoient auprès de S. M. Le corps diplomatique, les pairs, les députés, occupoient les places qui leur avoient été assignées. Après la messe, qui a été célébrée par M. l'archevêque de Paris, il y a eu bénédiction du saint sacrement. On a chanté les prières prescrites par le Mandement, et le Roi a été reconduit comme à son arrivée.

— Le jeudi 7 février, à onze heures précises, il sera célébré une messe en l'église Saint-Germain-des-Prés, pour le 5e anniversaire de la fondation de l'association dite des jeunes économes. M. l'abbé de Rohan dira la messe, qui sera suivie d'un sermon par M. l'abbé Roy, premier vicaire de Saint-Vincent-de-Paul. Les cent jeunes filles soutenues par l'œuvre seront présentes suivant l'usage. Les directrices présenteront un compte sommaire de la situation de l'œuvre, et la quête sera faite au profit de l'association. On pourra envoyer les dons à Mlle Duval, quai Pelletier, n° 28, ou à Mlle Lauras, quai Conti, n° 3.

— Par une ordonnance du Roi, du 1er janvier, M. l'abbé Constant Migneaux, chanoine de Troyes, et précédemment grand-vicaire de M. de Boulogne, a été nommé chanoine honoraire de St-Denis. M. l'abbé Migneaux étoit déjà chanoine honoraire de Paris, et a de plus le titre de protonotaire apostolique.

— Sur le rapport de M. le ministre des affaires ecclésiastiques, une ordonnance du Roi, du 30 janvier, nomme à un canonicat de joyeux avènement à Rouen M. l'abbé Auger, ancien chef d'institution, et en dernier lieu proviseur du collège de Versailles; M. l'abbé Auger est du diocèse de Rouen, et doit prêcher le carême à Yvetot. Il l'a prêché l'année dernière à Meaux.

— Les amis de la liberté de la presse, qui trouvent bon qu'on insulte la religion de l'Etat, qui se plaignent quand on traduit en jugement des écrivains irréligieux, qui applaudissent quand on les acquitte, jettent ensuite les hauts cris sur de misérables brochures où ils voient, disent-ils, *un système d'abrutissement adopté par la congrégation, et favorisé par l'ancien ministère*. Le *Constitutionnel* dénonça donc, le 21 janvier dernier, un imprimé ridicule; c'est le récit d'un miracle arrivé le 7 avril 1817, à Mortagne, à un boulanger

qui vouloit enfourner son pain. Ce boulanger, ayant, en ce moment, laissé échapper des juremens et des blasphèmes, la pâte refusa d'entrer dans le four, et le boulanger mourut de frayeur. Un libraire, qui n'avoit rien à faire, s'est avisé d'imprimer ce conte absurde, et là-dessus voilà le *Constitutionnel* qui s'échauffe. *Voilà*, dit-il, *de quelle manière les Jésuites et leurs adhérens prétendent faire fleurir la religion... Ils voudroient plonger le peuple dans la plus grossière ignorance, pour le rendre fanatique et le dominer entièrement.* Que diroit le journaliste, si je l'accusois d'avoir publié lui-même cet écrit? Est-il plus recevable à en accuser les Jésuites et leurs adhérens? Quelle preuve a-t-il pour motiver son accusation? et comment sans preuve va-t-il crier contre le *fanatisme* et contre un *système d'abrutissement suivi par la congrégation*, tandis qu'il n'y a là qu'ineptie de la part de quelque colporteur, qui aura imaginé ce moyen de piquer la curiosité des paysans? Un sieur Charpentier, fabricant de toiles à Mortagne, et parent du boulanger, confirme cette explication; il écrit au *Constitutionnel* que cette *misérable rapsodie* avoit déjà circulé à Mortagne en 1817; qu'il s'en plaignit, que l'on expulsa les colporteurs, et que *cette pitoyable fable fait la risée des habitans de Mortagne*. M. Charpentier prend la peine d'expliquer que le miracle, le testament, et les autres circonstances du fait rapporté dans la relation sont aussi destitués de vérité que de vraisemblance. Mais les déclamations du *Constitutionnel* n'en subsistent pas moins, et il les répétera à la première occasion, et citera même au besoin l'histoire du boulanger pour prouver le *système d'abrutissement* des Jésuites et de la congrégation, lesquels n'avoient sûrement jamais entendu parler ni du miracle, ni de l'écrit.

— Un décret de l'empereur d'Autriche, en date du 18 novembre dernier, va donner plus de consistance aux établissemens des Jésuites dans ses Etats. Ce prince leur accorde la faculté de communiquer librement avec leur général pour tout ce qui concerne le gouvernement intérieur de leurs maisons, la direction des écoles qui leur sont confiées, le choix des livres pour l'enseignement, et l'autorisation de se livrer aux travaux des missions. L'empereur termine son décret en annonçant que les Jésuites contribueront dans ses Etats à la bonne éducation de la jeunesse, qu'ils travailleront

à former des chrétiens et des sujets fidèles, et qu'ils mettront ainsi un frein aux ravages de l'incrédulité et de la corruption. On a remarqué que ce décret est daté du jour où les Jésuites célèbrent la fête de saint Stanislas Kostka. Nous craignons beaucoup que cette mesure n'attire à M. de Metternich quelque boutade violente de la part de nos journaux les plus influens. Quelque modérés qu'ils soient habituellement, ils seront fort irrités d'un décret si peu en harmonie avec leur langage journalier, et ils le regarderont presque comme une déclaration de guerre. Comment aller protéger les Jésuites au moment où ces feuilles les poursuivent et les dénoncent? Comment les encourager tandis que ces mêmes feuilles les flétrissent des noms les plus odieux? M. de Metternich a manqué ici tout-à-fait à MM. des *Débats* et du *Constitutionnel*, et de la part d'un diplomate si habile, c'est une haute maladresse de se brouiller avec ces deux grandes puissances.

— Le 6 janvier, trois juifs ont reçu le baptême à Pesaro, dans l'Etat de l'Eglise. Ce sacrement leur a été administré par le prévôt de la cathédrale. Ces juifs étoient venus de Sinigaglia il y a trois mois; le père, Elia Levi, qui est âgé de 47 ans, avoit dès-lors l'intention d'embrasser le christianisme. Il étoit accompagné de ses deux enfans, Sauveur et Raphaël, âgés de 8 et de 6 ans. On leur a donné des noms de baptême. M. Bezzi, évêque de Pesaro, leur a administré le sacrement de confirmation, et a admis le père à la sainte table. Le chapitre de la cathédrale et un grand nombre de fidèles assistoient à la cérémonie.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Les royalistes qui ont poursuivi le dernier ministère avec tant de constance, de zèle et de prudence, ont beaucoup à se féliciter du résultat de leurs efforts, et doivent jouir pleinement de leur honorable victoire. Ils ont fait tomber à la fin celui dont la présence les importunoit, et dont leurs journaux ne suffisoient pas à raconter et à déplorer les fautes. Chaque matin on découvroit quelque nouvelle iniquité dans son administration. Combien de fois n'a-t-on pas dit, par exemple, que c'étoit lui qui étoit l'auteur de la division des royalistes? Eh bien! actuellement qu'il n'est plus en place, les

royalistes vont s'entendre apparemment; ils respecteront dorénavant les choix du Prince, ils n'attaqueront plus le ministérialisme, nouveau monstre de leur création qu'ils s'étoient chargés d'étouffer; ils ne feront pas de savantes théories pour avilir le pouvoir et entraver son action. Pauvres gens! nous recueillons tous les jours les fruits de leur sage prévoyance et de leur zèle désintéressé!

— Le Roi, en quittant Compiègne, a fait remettre au sous-préfet et au maire une somme de 1000 fr. pour être répartie entre les indigens de l'arrondissement et de la ville.

— Par ordonnance royale du 1er février, M. de Vatismesnil, conseiller d'Etat, avocat-général près la cour de cassation, est nommé grand-maitre de l'Université, ministre d'Etat et membre du conseil des ministres.

— Une ordonnance du Roi du 22 janvier nomme président du collège départemental du Jura, convoqué à Lons-le-Saulnier pour le 5 février, M. de Chaignon, membre du conseil-général du Jura.

— M. le baron T. de Beauvert, qui étoit secrétaire-général du ministère de la guerre, est nommé sous-intendant à Paris, en remplacement de M. Teste, admis à la retraite.

— M. Montluzin, substitut du procureur du Roi à Bourges, vient d'être nommé procureur du Roi près le tribunal de Nantua.

— M. Partouneaux, fils du lieutenant-général, est nommé sous-préfet de Tonnerre.

— M. le baron de Férussac, fondateur et directeur du *Bulletin universel des sciences et de l'industrie*, vient d'être nommé, par M. le ministre du commerce et des manufactures, chef d'une des divisions de son ministère.

— M. Aug. Lafon de Ladébat, ancien sous-préfet, l'un des fils de M. Lafon de Ladébat, ancien député à l'assemblée législative et au conseil des anciens, vient d'être nommé, par M. de Martignac, chef du bureau des cultes non-catholiques, sous les ordres de M. le baron Cuvier, et en remplacement de M. de Lavedrine, mis à la retraite.

— M. Taillandier, avocat à la cour de cassation, a été nommé secrétaire de la commission des conflits.

— M. Duplessis, chef de la seconde division de la préfecture de police, est remplacé par M. Lecrosnier, commissaire de police.

— M. le comte de Saint-Cricq, ministre du commerce, a réuni chez lui, samedi dernier, les membres du conseil-général des manufactures et ceux du conseil-général du commerce. Il leur a adressé un discours, dans lequel il a fait part de ses intentions de s'occuper avec la plus grande activité de la prospérité de ces deux branches importantes.

— Le tribunal correctionnel a rendu, samedi dernier, son jugement dans l'affaire des vitres cassées. Les sieurs Gœchter, avocat; Dubarle et Juliot ont été condamnés à 3 jours de prison, 10 fr. d'amende et aux dépens, comme convaincus d'avoir, de complicité, à des jours différens et à plusieurs reprises, lancé des corps durs dans les carreaux de plusieurs boutiques: toutefois le tribunal les a renvoyés du chef de prévention relatif au tapage injurieux et nocturne.

— On se rappelle que l'éditeur du *Figaro* fut condamné, par le tribunal correctionnel, à un mois de prison et 200 fr. d'amende, pour avoir inséré un article que la censure n'avoit pas approuvé, et qu'ensuite, sur l'appel de ce journaliste, la cour royale, n'ayant considéré que l'intention de l'éditeur, l'a renvoyé de la plainte. M. le procureur-général s'est pourvu contre cet arrêt, et, dans son audience de vendredi dernier, la cour de cassation l'a annullé, « attendu qu'il suffit du fait matériel de non-autorisation pour qu'il y ait lieu à l'application des peines portées par la loi du 31 mars 1820. » Cette affaire va donc être renvoyée devant une autre cour. Dernièrement, la cour de cassation avoit déjà adopté une jurisprudence contraire à la cour royale dans une autre affaire relative à la presse, celle du *Spectateur religieux*.

— La cause de M. Cauchois-Lemaire et des autres prévenus est remise au mardi 12 février, attendu la perte que vient de faire d'un de ses enfans M. Barthe, chargé de la défense de M. Cauchois-Lemaire.

— On espéroit que les tribunaux ne retentiroient plus du nom de M. de Maubreuil; mais la peine qu'il subit aujourd'hui ne l'a pas condamné au silence. Il a formé plainte en diffamation contre M. le comte de Semallé, au sujet d'une lettre que celui-ci avoit fait insérer dans la *Quotidienne* en réponse à des imputations qui lui étoient défavorables. M. de Maubreuil a été débouté de sa plainte.

— M. le marquis de Roussy, préfet des Deux-Sèvres, a adressé au *Courrier français* une lettre pour répondre aux faussetés publiées contre lui dans ce journal au sujet des élections. M. le vicomte Delaitre, préfet de l'Eure, vient aussi d'écrire au *Journal des débats* au sujet de semblables imputations.

— Le *Journal du commerce*, en paroissant depuis quelques jours sous le grand format, porte en tête cette devise : *Paix! liberté!*

— La société royale d'agriculture de Paris vient d'être autorisée par S. M. à accepter un legs de près d'un million, qui lui a été fait par M. Delamare.

— M. Brezin, fondeur, vient de léguer aux hospices de Paris une somme évaluée à 4 millions, pour l'établissement d'un hospice particulier, spécialement destiné à recevoir les pauvres ouvriers : M. Brezin avoit commencé par être ouvrier lui-même.

— Mme la comtesse de la Fare, née de Lillers, vient de mourir à Paris, à l'âge de 24 ans, après avoir reçu de la manière la plus édifiante les derniers secours de la religion.

— Une décision ministérielle du 2 janvier autorise l'emploi d'une somme de 10,000 fr. votée par le conseil municipal de Montauban, pour l'établissement d'ateliers de charité, destinés à procurer des moyens d'existence à la classe indigente. M. le préfet a en outre accordé un secours pour la même destination.

— Nous avons annoncé l'arrivée à Marseille des 149 individus échappés au naufrage de *l'Olympe* auprès des îles Canaries, où le consul français leur a procuré les moyens de retourner en France. On ne sauroit trop rendre hommage à la bienfaisance qui a accueilli à Marseille ces malheureux, qui étoient dans le plus affreux dénuement. Le

maire et les autres autorités, les corporations de commerce, les habitans notables, se sont empressés de leur porter les premiers secours et de recueillir pour eux toute sorte d'offrandes; les femmes des marchés elles-mêmes sont venues leur apporter leurs denrées, et se sont occupées de solliciter pour eux la générosité publique. Tandis que trois souscriptions étoient ouvertes, plusieurs quêtes ont été faites; les élèves du petit séminaire y ont contribué pour 80 fr. Dernièrement, la somme totale des secours en argent s'élevoit à 4000 f., sans compter toutes les hardes qui avoient été apportées à la mairie pour ces pauvres naufragés. Grâce à ces beaux résultats de la bienfaisance des Marseillais, et à la bonne répartition des secours par l'autorité locale, ces individus vont être à même de retourner dans leur pays natal.

— Par un bref en date du 11 décembre, le Pape a conféré l'ordre du Christ au marquis Louis Marini, directeur-général du cens. Il est marqué que c'est en considération des services que cet habile et sage administrateur a rendus à l'Etat.

— Le 17 décembre est mort à Gênes, à l'âge de 72 ans, le marquis Etienne Rivarola, président de la députation des études, un des décurions de la ville et syndic de Chiavari. Il s'étoit distingué dès sa jeunesse dans les conseils de la république, et fut nommé, en 1782, ambassadeur en Russie. Après les funestes journées de mai 1797, on le choisit pour essayer de soutenir, devant le gouvernement françois, la cause des institutions de sa patrie, menacées d'une ruine générale. Cette mission ne pouvoit avoir aucun succès dans un temps de violence et de délire. Le marquis Rivarola rentra dans la vie privée, et n'en sortit que dans ses dernières années, où il fut appelé dans l'administration de la ville de Gênes et dans la députation des études. Le désir du bien étoit une de ses qualités dominantes; il encourageoit tous les genres d'industrie. Il établit un hospice pour les pauvres filles, et il n'y avoit aucune œuvre de bienfaisance et d'utilité publique à laquelle il ne prit part. Ses vertus prenoient leur source dans un vif attachement à la religion et dans la pratique de tout ce qu'elle commande. Un heureux caractère, une obligeance et une urbanité tout-à-fait aimables motivent les regrets qu'éprouvent aujourd'hui une famille respectable et de nombreux amis.

— Dans la nuit du 25 au 26 janvier, le flanc de la montagne de Spaloumont, qui domine Spa du côté du nord, en face de la place Saint-Guillaume, s'est fendu, et il en est descendu des masses énormes de rocher qui ont presque enfoncé trois maisons bâties au pied de cette montagne. Le grand fracas que faisoient ces masses en tombant et en se brisant a bientôt mis l'alarme et a réveillé tous les habitans du voisinage, qui se sont empressés d'emporter leurs effets. Personne n'a péri dans cette nuit; mais le danger continuoit d'être imminent, et on appréhendoit à tous momens de nouveaux éboulemens de roches. Plusieurs jours avant cet événement, des crevasses se faisoient remarquer dans le sens longitudinal de la montagne, et donnoient quelque crainte sur un malheur qu'on croyoit plus éloigné.

— Le gouvernement des Pays-Bas a fait l'acquisition de l'imprimerie que M. Jules Didot avoit établie à Bruxelles, lorsqu'il étoit question d'une loi sur la police de la presse.

— Le cabinet anglais est composé définitivement des 13 ministres dont nous avons annoncé la nomination dans le nº 1405, auxquels il faut ajouter lord Beresford, grand-maître de l'artillerie. Les ministres ne faisant pas partie du cabinet sont le duc de Clarence (prince du sang), grand-amiral; sir John-Beckett, juge-avocat-général; M. Arbuthnot, commissaire des bois et forêts; M. Lewis, vice-président du bureau du commerce; M. Fitzgerald, payeur-général. Le marquis d'Anglesea est nommé lord lieutenant d'Irlande, en remplacement du marquis de Wellesley, frère du duc de Wellington.

— Le comité de l'association catholique anglaise a tenu, le 22 janvier, dans la salle de Torney-Street, lieu ordinaire de ses séances, une réunion trimestrielle. L'assemblée étoit fort nombreuse et présidée par M. Wheeble. On a proposé et adopté une pétition pour l'émancipation. Quelques pétitions ont déjà été présentées à la chambre des communes pour le même objet.

— Un brick de guerre français, *l'Alerte*, est arrivé dernièrement à Malaga. C'est en vain qu'il a cherché des corsaires algériens; il n'en a pas vu, et les navires du commerce, avec lesquels il a communiqué, n'en ont pas aperçu. Il n'est plus question de ces corsaires auprès des côtes de l'Espagne.

— M. Calomarde, ministre de la justice en Espagne, a reçu de S. M. Charles X le grand cordon de la Légion-d'Honneur.

— La princesse régente de Portugal vient, par un décret, de convoquer les cortès générales pour la séance royale dans laquelle l'infant don Miguel doit prêter le serment prescrit par la Charte.

— La chambre des députés de Bavière a adopté, le 29 janvier, à une majorité de 100 voix contre 10, un projet de loi sur l'organisation municipale, avec quelques amendemens consentis par le ministère.

— Le prince Philippe de Hesse-Hombourg, récemment nommé au commandement général de la Gallicie, vient d'être chargé par l'empereur d'Autriche d'une mission diplomatique auprès de l'empereur Nicolas; on a tout lieu de croire qu'elle se rapporte aux affaires de la Turquie.

— La tranquillité continue à régner à Constantinople, mais on y poursuit avec activité les plus grands armemens. On prépare d'énormes chaînes pour fermer l'entrée des Dardanelles; on arme dans l'arsenal 13 vaisseaux de ligne et plusieurs frégates, une escadre est déjà prête. Les chargemens de grains de 88 bâtimens anglais, français et russes ont été mis à terre pour le compte de la Porte, qui, non-seulement les prend à un taux très-bas et très-préjudiciable aux propriétaires, mais encore n'assigne pas de terme de paiement prochain; en sorte que les capitaines ont été obligés de se contenter de simples reçus.

— On a des nouvelles de Scio jusqu'au 14 décembre. Les Turcs résistoient toujours et faisoient encore des sorties. Les consuls anglais et français ont quitté Scio depuis le départ des ambassadeurs.

— On lit dans le *Spectateur oriental* de Smyrne que lord Cochrane est tellement fatigué des Grecs, qu'il disoit dernièrement dans une réunion : *Si la paix se signe à dix heures du matin, je serai*

hors de la Grèce avant le coucher du soleil. Les Grecs, d'un autre côté, semblent ne plus attacher aucun prix à la présence de cet auxiliaire; ses ordres sont méconnus; son importance militaire est devenue nulle. Le seul moyen qui lui reste de se rendre utile, non-seulement à la Grèce, mais encore à toutes les nations, seroit de faire la guerre aux pirates; mais il ne sauroit être secondé par tout ce qui l'entoure.

— Les dernières nouvelles reçues du Canada le représentent comme agité par une grande fermentation. Des réunions fréquentes et nombreuses avoient lieu. Dans l'une d'elles, on avait attaqué fortement la conduite de lord Dalhousie, gouverneur-général. Une pétition avoit été rédigée pour demander le rappel de ce gouverneur.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 2 février, la chambre des députés a tenu une séance préparatoire pour tirer au sort la grande députation qui doit aller au-devant du Roi le jour de l'ouverture des chambres. La réunion étoit fort nombreuse; on comptoit environ 300 députés déjà arrivés à Paris. Le président d'âge est M. Rallier de Fougères (Ille-et-Vilaine). Les quatre secrétaires sont MM. Pas de Beaulieu, de Champvallins, de Riberolles, de Lascours. M. le président étoit assisté de MM. Dubruel et Garnier-Dufougeray, questeurs. M. l'abbé de Pradt assistoit à la séance; il étoit en habit noir et en petit manteau, avec sa croix pectorale.

Le 5, le Roi a fait l'ouverture de la session des chambres. (Nous donnerons les détails dans le numéro prochain.) S. M. a prononcé le discours suivant :

« Messieurs, c'est toujours avec la même satisfaction que je vous vois réunis autour de mon trône, et que je viens vous faire connoître la situation de la France.

» Mes relations avec les puissances de l'Europe continuent à être amicales et satisfaisantes. Les affaires d'Orient présentent seules quelques difficultés; mais le traité que j'ai signé avec le roi d'Angleterre et l'empereur de Russie a posé les bases de la pacification de la Grèce, et j'ai lieu d'espérer encore que les efforts de mes alliés et les miens triompheront, sans le secours de la force, des résistances de la Porte ottomane.

» Le combat imprévu de Navarin a été à la fois une occasion de gloire pour nos armes et le gage le plus éclatant de l'union des trois pavillons.

» La Péninsule fut long-temps pour nous une cause de sacrifices; ils touchent à leur terme : rassurée sur ses frontières, l'Espagne s'oc-

cupe avec persévérance du soin d'étouffer dans son sein le déplorable germe des discordes civiles; tout m'annonce que je pourrai très-incessamment, d'accord avec le roi mon neveu, rendre mes soldats à leur patrie et soulager mes peuples d'un pénible fardeau.

» Un blocus rigoureux, dont le terme est fixé au jour où j'aurai reçu la satisfaction qui m'est due, contient et punit Alger, et protège le commerce français.

» Dans des parages lointains, et sous la domination incertaine de gouvernemens naissans, notre pavillon a éprouvé quelques aggressions; mais j'ai ordonné qu'on exigeât de justes réparations, et j'ai prescrit des mesures qui mettront désormais à l'abri de tout dommage la fortune de mes sujets.

» Si je puis ainsi, Messieurs, porter au-dehors un regard satisfait, l'état intérieur de mon royaume ne m'offre pas moins de motifs de sécurité.

» Vous verrez par les documens qui seront mis sous vos yeux que, si les produits des contributions diverses ont subi quelque diminution, les sources de la richesse publique n'ont éprouvé aucune altération durable. Des circonstances extraordinaires ont produit un excédant de dépenses auquel il sera nécessaire de pourvoir. J'ai ordonné à mes ministres de vous en rendre compte, et je leur ai prescrit de marcher constamment vers une économie sévère et bien entendue.

» J'ai appelé mon fils à intervenir dans les promotions militaires. L'armée trouvera dans cette disposition nouvelle le témoignage le plus assuré de ma bienveillance pour elle.

» Le développement progressif du commerce et de l'industrie, cette gloire des États pacifiques, a accru leurs besoins et sollicite des débouchés plus nombreux. J'ai voulu qu'un ministre créé dans leur intérêt reçût la mission spéciale de me proposer tout ce qui sera propre à seconder leur activité toujours croissante.

» Quelle que soit l'intimité des rapports qui doivent exister entre la religion et l'éducation des hommes, l'instruction publique et les affaires ecclésiastiques m'ont paru exiger une direction séparée, et j'en ai ordonné la division.

» Voulant affermir de plus en plus dans mes États la Charte qui fut octroyée par mon frère, et que j'ai juré de maintenir, je veillerai à ce qu'on travaille avec sagesse et maturité à mettre notre législation en harmonie avec elle.

» Quelques hautes questions d'administration publique ont été signalées à ma sollicitude. Convaincu que la véritable force des trônes est, après la protection divine, dans l'observation des lois, j'ai ordonné que ces questions fussent approfondies, et que leur discussion fît briller la vérité, premier besoin des princes et des peuples.

» Messieurs, le bonheur de la France est l'objet de tous mes vœux et de toutes mes pensées. Pour l'assurer, je saurai conserver l'autorité forte et tutélaire qui appartient à ma couronne. Je compte aussi, Messieurs, je compte beaucoup sur le concours de vos lumières et sur l'accord de vos sentimens. La parole de votre Roi, appelant l'union des hommes de bien, ne peut trouver ici que des cœurs disposés à l'entendre et à lui répondre. »

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, vous avez annoncé avec quelque éloge un *Traité de la justice et du droit*, publié à Amiens en 2 vol. in-12. Je ne l'ai point assez lu pour pouvoir le juger dans son ensemble; mais en le parcourant rapidement, je suis tombé sur la page 208 du premier volume, où j'ai trouvé une note ainsi conçue :

« Hæc decisio displicet Ligoristis, quibus semper in ore est : *In dubio melior est conditio possidentis*. Nos verò in theologia morali non multò pluris facimus *Ligoristas* quàm *rigoristas*, quamvis esset innumerabilis eorum caterva. Quapropter miramur quòd theologia moralis D. Liguori, quæ tota probabilismo inficitur, nuper prodierit à typis Antuerpianis; cùm doctrina nobiliorum Belgii theologorum tantùm distet à doctrina liguoristica quantùm distant cœli à terrâ. Utinam igitur ista theologia, quæ veriùs fortè inscriberetur *immoralis*, nunquam lucem aspexisset, aut nonnisi planè defecata! »

Le fond et la forme de cette note ont également de quoi surprendre dans un livre de théologie. Je n'insiste pas sur le rapprochement assez peu heureux de *ligoristes* et de *rigoristes*; cette plaisanterie, si c'en est une, est assez déplacée ici : mais je crois devoir réclamer contre la note flétrissante que l'auteur du *Traité* cherche à imprimer à la théologie de Liguori. Cette théologie ne renferme aucun sentiment condamné par l'Eglise, comme le prouve l'examen rigoureux qu'on en a fait, suivant l'usage, avant de procéder à la béatification de l'auteur. On ne peut lui faire un crime du probabilisme modifié et réservé qu'il enseigne, et qui n'est pas condamné. Il est faux que cette théologie soit partout *infectée* de probabilisme, puisque l'auteur cherche, sur toutes les questions, à trouver le sentiment le plus probable.

Mais surtout il est impossible de lui attribuer l'épithète d'*immorale*, que l'auteur du *Traité* n'aura pas sans doute entendu prendre dans son acception naturelle, et qui, dans quelque sens qu'on l'entende, paroît bien peu convenir à l'ouvrage d'un si zélé missionnaire et d'un si vertueux évêque. Il peut se faire qu'on soit fondé à se mettre en garde contre quelques-unes de ses décisions et de ses réponses, et qu'il soit prudent de ne les admettre qu'après un sérieux examen; mais est-ce un motif suffisant pour condamner aux ténèbres un livre où sont exposés avec clarté, méthode et bonne foi beaucoup de cas de conscience, sur lesquels on donne avec assez de précision les raisons des sentimens divers? En rapprochant même ces décisions de celles des théologiens flamands les plus estimés, entr'autres de Billuart, ne trouveroit-on pas, sur beaucoup de points, une ressemblance et une uniformité remarquables?

Si vous trouvez ces observations justes, vous voudrez bien leur donner place dans votre journal.

Votre très-humble serviteur, *Un professeur de théologie.*

Soissons, 27 janvier 1828.

Sainte Bible, contenant l'ancien et le nouveau Testament, avec la traduction de Carrières et les commentaires de Menochius (1).

Cette édition vient d'être terminée, les premiers volumes en furent annoncés n° 1294. Il en avoit alors paru 9 volumes, depuis les 6 autres ont été successivement publiés. Le tome X contient les prophéties d'Ezéchiel, de Daniel, d'Osée et de Joël; le tome XI, la suite des petits prophètes, et les deux livres des Machabées; le tome XII, les Evangiles de saint Matthieu, de saint Marc et de saint Luc; le tome XIII, l'Evangile de saint Jean, les Actes des apôtres et l'Epître aux Romains; le tome XIV, les autres épîtres de saint Paul, à l'exception de l'Epître aux Romains; enfin le tome XV, cette épître, celles de saint Jacques, de saint Pierre, de saint Jean et de saint Jude, et l'Apocalypse.

Ce dernier volume offre de plus une table des matières, où tout ce qu'il y a d'important dans la Bible se trouve réuni sous certains titres; une liste des passages de l'ancien Testament cités dans le nouveau, avec l'indication des livres d'où ces passages sont tirés; une table des noms hébreux, chaldéens, syriaques et grecs, répandus dans la Bible, avec leur signification, et une table géographique des provinces, villes, peuples, etc., dont il est parlé dans l'Ecriture.

Outre cette édition, qui offre à la fois le texte latin de la Vulgate, la traduction du Père de Carrières avec la courte paraphrase qu'il y avoit jointe, et le commentaire de Menochius en note; outre cette édi-

(1) Quinze vol. in-8°, prix, 6 fr. 50 cent. le volume. A Lyon, chez Rusand; à Paris, chez le même, rue du Pot-de-fer, et au bureau de ce journal.

sier, un seul fait qui aille à la question. Rien n'étoit pourtant si aisé que de montrer évidemment le *règne du parti-prêtre*. Les preuves que ce parti *règne* et fait tout en France sont nombreuses et péremptoires; c'est, 1° les dernières élections; tout le monde sait très-bien qu'à Paris surtout le *parti-prêtre* a dicté les choix des députés, tant au grand qu'au petit collège. L'influence du *parti-prêtre* n'a pas été moindre dans les départemens qui avoisinent la capitale. La 2e preuve de l'influence du *parti-prêtre*, c'est le renvoi de l'ancien ministère, qui étoit, dit-on, protégé et dirigé par la congrégation, et que la congrégation n'a pas su maintenir. La 3e preuve du *règne du parti-prêtre*, c'est la composition du nouveau ministère; il est évident que c'est la congrégation qui a porté M. Roy, et que ce sont les Jésuites qui ont fait arriver M. Portalis. La 4e preuve du pouvoir du *parti-prêtre*, c'est la séparation du ministère des affaires ecclésiastiques et de celui de l'instruction publique; M. d'Hermopolis, qui est tout-puissant, à ce que prétend M. de Montlosier, s'est cependant laissé enlever la plus grande partie de ses attributions, et bien que secondé par tout le *parti-prêtre*, il a perdu le plus beau fleuron de sa couronne; cela annonce ou qu'il n'a pas autant d'ambition qu'on le suppose, ou qu'il n'a pas autant de pouvoir qu'on veut bien le dire. La 5e preuve du *règne du parti-prêtre*, c'est la formation de la commission pour les écoles ecclésiastiques, et le choix de M. Dupin et de quelques autres membres; il n'y a pas de doute que c'est le clergé qui a provoqué cette mesure. Nous pourrions accumuler ici d'autres preuves. C'est le clergé qui a également sollicité le dernier arrêt rendu dans l'affaire Sénancour. C'est le clergé qui a fait condamner Contrafatto, qui a exigé qu'il fût flétri, et qui a dicté les cris de joie de la populace accourue pour être témoin de l'humiliation d'un prêtre. Voilà le *règne du parti-prêtre*. Que seroit-ce si on y joignoit les insultes quotidiennes des journaux, les caricatures, les pamphlets, les accusations contre les prêtres, tous les moyens qu'on prend pour avilir ou rendre odieux le clergé? Quelle magnifique *règne* et quelle imposante prépondérance! Sous la terreur aussi on se plaignoit de l'influence et du fanatisme des prêtres, alors qu'ils étoient proscrits, déportés et traînés sur les échafauds. On a droit aujourd'hui de crier contre eux, puisqu'ils ne sont encore qu'injuriés, dénoncés et ca-

lomniés. Quoi! ils osent encore vivre, ces hommes échappés à l'exil, aux cachots et aux massacres! Quelle ambition! quel abus de pouvoir! quel *règne* menaçant! Le courroux de M. de Montlosier n'est-il pas bien légitime, et le fantôme qu'il poursuit n'est-il pas bien fait pour nous épouvanter? *Velut ægri somnia, vanæ fingentur species.*

— M. l'abbé de Grandchamp, doyen du chapitre royal de St-Denis, vient de terminer sa carrière à l'âge de 83 ans. Le mérite de cet ecclésiastique et les services qu'il a rendus à plusieurs diocèses réclament une place pour lui dans ce journal. M. de Grandchamp avoit été élevé au séminaire Saint-Sulpice, et y avoit puisé les bonnes traditions et l'attachement aux règles. Il fit sa licence en Sorbonne, et immédiatement après avoir été élevé au sacerdoce, il fut fait chanoine d'Uzerche, collégiale du diocèse de Limoges. En 1785, il obtint la place de trésorier dans la cathédrale de Tulle; c'étoit une des dignités du chapitre. M. de Rafelis de St-Sauveur, évêque de Tulle, appréciant sa capacité pour les affaires, le nomma grand-vicaire et official, et son chapitre le chargea de soutenir ses droits auprès du parlement de Bordeaux. Pendant les orages politiques qui désolèrent la France, M. l'abbé de Grandchamp se retira à Versailles, et reçut de M. de Juigné, archevêque de Paris, des pouvoirs pour cette partie du diocèse, où il agit de concert avec MM. Emery, de Dampierre, de Malaret, grands-vicaires du prélat. Son administration fut dirigée par un zèle tempéré par la prudence; il contribua à la rétractation d'un assez grand nombre de prêtres, et lutta contre la difficulté des circonstances et contre les efforts du parti du schisme. Après le concordat de 1801, M. Charrier de la Roche, premier évêque de Versailles, le nomma chanoine, et lui donna des lettres de grand-vicaire, en le chargeant des affaires d'une partie du diocèse. Il avoit même été question de lui pour un évêché, et on le trouve porté sur la liste insérée dans les *Mémoires* de M. Jauffret. Ce fut à Versailles que M. l'abbé de Grandchamp connut M. de Quélen, aujourd'hui archevêque de Paris; il encouragea sa vocation, et l'initia aux études de théologie, et l'église de France doit peut-être à ses conseils l'heureuse acquisition d'un prélat si distingué. M. de Grandchamp étoit aussi fort lié avec M. de Dampierre, évêque de Clermont. En 1816, M. de Talleyrand, grand-aumô-

nier de France, le présenta au roi pour la place de doyen du nouveau chapitre de St-Denis. M. l'abbé de Grandchamp fut installé en cette qualité le 18 janvier 1817, et acquitta pendant onze ans, avec exactitude, le tribut de prières qu'il devoit aux princes de la famille royale. Il est mort dans une vieillesse honorable, muni des secours de la religion. Son testament porte plusieurs legs pieux. Des manières nobles et aisées, l'aptitude pour les affaires, la connoissance des hommes, un grand fonds de droiture et de religion, un cœur excellent, justifient les regrets qu'il laisse à ses parens, à ses amis et à tous ceux qui l'avoient connu.

— On vient enfin de rendre à sa destination la belle église du collège de Saint-Omer, qui avoit été réduite, par suite de la révolution, dans un état de dépérissement et de ruines. L'administration a secondé, à cet égard, les vœux des amis de la religion et des arts. M. l'évêque d'Arras, qui se trouvoit alors à St-Omer, a béni l'église avec beaucoup de pompe. Les autorités, un nombreux clergé, les régens du collège, les directeurs du petit séminaire, entourés des 360 élèves qui composent ces deux établissemens, assistoient à cette cérémonie, qui avoit attiré un grand nombre de fidèles. Après la messe et le *Te Deum*, suivi de la bénédiction du saint sacrement, M. l'évêque prononça un discours non moins remarquable par le talent que par la piété. Il rendit hommage au zèle de l'administration, qui avoit fait disparoître les ruines de cet antique monument. Les détails de la cérémonie ont été constatés par un procès-verbal que M. l'évêque, les administrateurs, le clergé et les notables ont signé. Le prélat visita ensuite les élèves, qui lui adressèrent un compliment en vers, et lui témoignèrent leur respect et leur joie.

— M. le curé de Saint-Cornier, diocèse de Séez, désirant ranimer chez plusieurs de ses paroissiens le zèle pour leur salut, leur a procuré une mission qui s'est ouverte le 15 décembre dernier par les soins de M. Rouby et d'un autre missionnaire; celui-ci y avoit préludé par trois semaines d'instructions préparatoires. D'abord des propos malignement répandus firent craindre pour le succès de cette mission, mais ces alarmes se dissipèrent bientôt. Les exercices furent très-suivis, et l'église fut constamment insuffisante pour l'affluence des fidèles. Huit confesseurs étoient continuellement occu-

pés, et cependant n'ont pu parvenir à entendre toutes les confessions. Il est possible que le petit nombre qui n'a pas profité de ces moyens de salut en ait été détourné par la difficulté d'arriver aux confessionnaux pour lesquels il falloit attendre son tour. Les prédications fortes de M. Rouby étoient précédées de gloses qui ont fait beaucoup de bien parmi le peuple. Son collègue a gagné tous les cœurs par d'excellens discours. Les cérémonies ont été belles et touchantes, et la plantation de la croix surtout a été pompeuse. Cette mission, qui a duré plus de cinq semaines, a été terminée par des témoignages d'estime et de regrets que le peuple a donnés aux missionnaires.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le *Moniteur* a publié une circulaire du nouveau grand-maître aux recteurs sur les principes qui doivent diriger le corps enseignant. Il y est beaucoup parlé *de la Charte*, *de la liberté de conscience*, *des libertés gallicanes*, *des libertés nationales*, *de l'ordre légal*. Quelques personnes ont cru qu'il y avoit des choses non moins importantes que le grand-maître n'eût pas dû omettre. On peut se dispenser de recommander les libertés aux enfans, ils ne sont que trop disposés à en prendre. Au surplus, le *Constitutionnel*, qui prend aussi beaucoup de liberté, est très-content de la circulaire; seulement elle l'étonne, et il semble craindre qu'il n'y ait quelque piège là-dessous. *Acceptons*, dit-il, *les paroles rassurantes de M. de Vatismesnil, comme si elles venoient d'une autre bouche, et tâchons même de nous délivrer de tout sentiment de méfiance.* Voilà assurément un compliment très-peu poli, et qui gâte terriblement les éloges que le journal veut bien donner au magistrat. Dieu nous préserve d'obtenir de pareilles faveurs!

— Mme la Dauphine, informée par M. le baron de Chaulieu, préfet de la Loire, de la pénurie dans laquelle se trouvoit un certain nombre des habitans de son département, soit par l'effet des intempéries qui avoient ravagé les recoltes, soit par suite des divers accidens dont ils avoient souffert pendant le cours de l'année 1827, a daigné accorder une somme de 1000 fr. pour être distribuée aux familles les plus nécessiteuses.

— Il vient d'être accordé par le ministre de l'intérieur, sur la demande qui lui en a été faite par M. le duc de Crussol, député du département du Gard, un secours de 30,000 fr. aux habitans de l'arrondissement d'Uzès qui ont le plus souffert des orages de l'année 1827.

— Le ministre de l'intérieur a rendu aux préfets l'autorisation de

faire payer, sur les fonds affectés aux dépenses imprévues du département, les gratifications pécuniaires méritées par de belles actions et des actes de dévoûment.

— Le ministre de la guerre, après avoir présidé le grand conseil d'administration qui se tient annuellement à l'hôtel royal des Invalides, a visité, samedi dernier, l'église, les réfectoires et les infirmeries de ce bel établissement. S. Exc. s'est plu à reconnoître les améliorations qu'avoient successivement éprouvées les différentes parties du service sous l'administration de M. le marquis de Latour-Maubourg; elle a surtout remarqué la belle tenue des infirmeries, desservies par les Sœurs hospitalières de Saint-Vincent de Paul, et en a exprimé toute sa satisfaction à Mme la supérieure.

— On assure que la première séance de la commission des conflits a été employée toute entière à l'audition du rapport de M. le vicomte de Cormenin, et que M. le rapporteur a proposé, dans ses conclusions, d'interdire aux préfets la faculté d'élever le conflit après des jugemens de première instance rendus en dernier ressort, et des arrêts des cours royales rendus contradictoirement, et même après des jugemens contradictoires de première instance, si l'exception d'incompétence n'a point été préalablement proposée. Il auroit aussi demandé, dit-on, de limiter le conflit en matière d'élection aux seules questions touchant l'assiette et la quotité des contributions dont les tribunaux seroient illégalement saisis. Enfin, on ajoute que M. le rapporteur a parlé du rétablissement de la chaire de droit administratif, et de la nécessité d'exiger à l'avenir que les candidats aux emplois de sous-préfets, de préfets et de conseillers de préfecture aient suivi ce cours.

— La société de géographie, qui a voté des prix d'encouragement montant à plus de 10,000 fr. pour les découvertes dans l'Afrique centrale, et plusieurs autres prix de la valeur de 16,400 fr., offre une médaille d'or de la valeur de 1000 fr. au voyageur qui aura fait en géographie une découverte remarquable et jugée la plus importante parmi celles dont elle aura eu connoissance pendant le cours de 1828. Il recevra en outre le titre de correspondant perpétuel, s'il est étranger, ou celui de membre, s'il est Français, et il jouira en outre de tous les avantages attachés à ces titres. A défaut d'une découverte de cette espèce, une médaille d'or du prix de 500 fr. sera décernée au voyageur qui aura adressé les notions ou les communications les plus neuves et les plus utiles au progrès de la science.

— M. le duc de Choiseul vient de faire remettre, à chacun de MM. les pairs, un exemplaire de sa correspondance avec M. le vicomte de Bonald, président du comité de censure, et de la consultation de Me Dupin au sujet de la lettre de M. de Choiseul sur la garde nationale. Il a accompagné cet envoi à ses collègues d'une circulaire que les journaux libéraux ont eu soin de publier.

— Une Biographie des nouveaux députés ayant paru il y a quelques jours, quelques personnes l'attribuoient à M. Massey de Tyrone, avocat à la cour royale de Paris; mais il vient de réclamer contre cette assertion. M. Massey déclare qu'il n'a jamais eu aucune part directe ou indirecte à cet écrit.

— Une ordonnance royale, du 16 janvier dernier, a fait concession à M. le duc Decaze de la mine de houille d'Aubin (Aveyron) sur une étendue de 25 hectares.

— Suivant la *Revue bibliographique*, la France possède environ 273 bibliothèques publiques, dont 80 seules contiennent 3,345,287 volumes. Les principales sont à Lyon, avec 106,900 volumes; Bordeaux, 105,000; Aix, 72,670; Besançon, 53,000; Toulouse (deux), 50,000; Grenoble, 42,000; Tours, 30,000; Metz, 31,000; Arras, 34,000; le Mans, 41,000; Colmar, 32,000; Versailles, 40,000; Amiens, 40,000, etc.

— Mme la comtesse de Villeneuve-Bargemont, née de Rades-Lavalette, épouse de M. le conseiller d'Etat préfet des Bouches-du-Rhône, est morte à Marseille le 30 janvier, à la suite d'une longue maladie. Cette dame se consacroit entièrement au soulagement des malheureux, et ses vertus et sa charité la font vivement regretter.

— M. Vasseur, maire de Boulogne-sur-mer, a donné sa démission.

— La frégate *l'Armide* a appareillé à Toulon à la fin de janvier, ayant à bord M. le comte Guilleminot, qui se rend à Corfou, où sont déjà les ambassadeurs de Russie et d'Angleterre. La frégate *la Magicienne* se dispose à partir pour le blocus d'Alger; on assure même que, sous peu de jours, les vaisseaux *la Provence*, *le Breslaw* et *la ville de Marseille*, ainsi que les frégates *la Proserpine*, *la Marie-Thérèse* et *la Circé*, iront se réunir devant Alger aux autres bâtimens de cette station.

— Les Grecs font de rapides progrès dans l'île de Candie, où la révolution devient générale. Les Turcs se sont renfermés dans les forteresses, laissant leurs propriétés au pouvoir des Grecs, dont plusieurs se sont enrichis de leurs dépouilles.

— Un combat sanglant a été soutenu, le 10 novembre dernier, par la goëlette autrichienne *Lucrezia* contre une prame et un mistick grec, entre Metelin et la côte d'Asie. M. Casetti, ancien capitaine dans la légion italienne au service de France, se trouvoit sur la *Lucrezia*; il a péri pendant le combat; à ses côtés furent tués un Allemand et un Hongrois, passagers sur ce bâtiment comme M. Casetti. Le capitaine, nommé Hillam, est mort des suites de ses blessures et des tourmens que ces pirates lui ont fait endurer après la capture. Le 20 novembre, dix jours après la capture, les pirates grecs, fatigués de faire souffrir leurs prisonniers, et après avoir entièrement pillé la goëlette, la laissèrent partir sans vivres, sans instrumens de marine et sans pavillon. La *Lucrezia* est entrée le 29 novembre à Tchesmé, où l'équipage a reçu les secours que sa position réclamoit.

— Le brick-goëlette français *l'Oiseau*, ayant à bord 141 noirs de traite, a été capturé dans les parages de l'île Bourbon par la goëlette de S. M. *la Turquoise*. Cette affaire a été portée devant les tribunaux de la colonie.

— Le sénat des Etats-Unis a adopté une résolution pour la répression de la piraterie dans la Méditerranée, dont plusieurs navires américains ont déjà été victimes.

Le 7, il a d'abord été procédé à la réception de M. Sarret de Coussergues, l'un des pairs nommés par l'ordonnance du 5 novembre, qui n'avoit pu assister à la séance royale.

Il a ensuite été procédé à un second, puis à un troisième tour de scrutin, pour compléter la commission de 7 membres chargés de rédiger un projet d'adresse au discours du trône.

Deux membres avoient été nommés la veille; les 5 autres sont MM. le vicomte Lainé, le duc de Doudeauville, le baron Pasquier, le duc de Brissac et le duc de Lévis.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 6, à midi et demi, M. Rallier, président d'âge, monte au fauteuil, accompagné des 4 plus jeunes de MM. les députés qui doivent remplir les fonctions de secrétaires provisoires. Ce sont définitivement MM. Oberkampf, le baron de Montbel, Pas de Beau[illegible] et le baron de Boulach.

M. de Martignac est seul au banc des ministres.

M. le président annonce que, par suite des doubles élections et de la nomination de 3 pairs, le nombre des députés est de 398, y compris 2 députés de la Corse, et qu'en conséquence les deux premiers bureaux seront composés de 45 membres, et les 7 autres de 44. On procède ensuite au tirage au sort des bureaux.

La chambre décide ensuite qu'elle se réunira demain dans ses bureaux. La séance est levée à 2 heures.

Les députés se sont placés à peu près comme les années précédentes, mais cependant d'une manière plus distincte, en ce qu'ils ne sont plus mélangés. On remarque, à l'extrême droite, MM. de la Bourdonnaye, Delalot, Hyde de Neuville; au centre droit, MM. de Beaumont, de Cambon, Agier; à l'extrême gauche, MM. Laffite, Etienne, B. Constant, Méchin, les généraux de Thiars et Sébastiani; au centre gauche, MM. Ternaux, Laisné de Villevesque, le baron Louis, et à côté d'eux M. de Pradt, toujours avec les insignes de prélat et de dignitaire de la Légion-d'Honneur.

Le 7, MM. les députés se sont réunis dans leurs bureaux pour nommer les présidens et secrétaires de ces bureaux.

Les présidens sont MM. Rallier, de Lapeyrade, de la Bourdonnaye, Bourdeau, Delalot, de Lastours, Lefèvre-Gineau, Ravez, Royer-Collard. Les secrétaires sont MM. Lemercier, Dumarrallach, Lamandé, Bacot de Romans, Bertin de Vaux, de Montbel, Laffite, de Berbis, Casimir Perrier.

Après cette opération, on s'est occupé de l'examen des titres d'éligibilité. Les procès-verbaux des élections ont été répartis dans les bureaux suivant l'ordre alphabétique des départemens : ainsi le premier bureau se trouve chargé d'examiner les pouvoirs des députés de l'Ain, de l'Aisne, etc.; et le neuvième, de ceux du Tarn, du Var, etc.

Fin du cinquante-quatrième volume.



